This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

20. c. 27

Taylor Institution

RICHELIEU

MAZARIN ET LA FRONDE

Imprimerie de J. BELIN-LEPRIEUR Fils, 11, rue de la Monnaie.

RICHELIEU

MAZARIN ET LA FRONDE

PAR

M. CAPEFIGUE.

NOUVELLE ÉDITION.

I

PARIS
BELIN-LEPRIEUR, LIBRAIRE-ÉDITEUR
RUE PAVÉE SAINT-ANDRÉ, 5.
COMPTOIR DES IMPRIMEURS-UNIS
15, quai Malaquais.

1844

TAYLOR INSTITUTION
LIBRARY
OXFORD

Le XVIe siècle finit l'époque exclusivement religieuse; la société, sortie du moyen âge, a secoué ce vieux et poétique passé de chevalerie, de communes, de cathédrales et de châteaux, héroïques et pieuses légendes. Depuis la prédication de la réforme, l'autorité et l'examen ont lutté bruyamment sans pouvoir s'entendre; il s'opère une transformation sociale, travail laborieux que quelques esprits supérieurs seuls aperçoivent. Les idées deviennent politiques; le principe moral s'efface devant l'idée territoriale. Dans le combat mystérieux de la foi et de la force brutale, l'égoïsme de la terre l'emporte sur le principe catholique vaste, universel et protecteur; les nations se groupent chacune dans leur circonscription matérielle. Au moyen âge, une croyance faisait lever les multitudes pour délivrer le sépulcre du Christ; après la réforme et son droit public, chaque peuple pense à soi, chaque potentat à ses conquêtes. Le pouvoir royal se centralise; il heurte de front tous les obstacles, en même temps qu'il oppose à l'élément catholique pur la théorie des libertés de l'Eglise gallicane; tentative méticuleuse, qui n'a ni la hardiesse de la réforme, ni l'esprit de conservation de l'antique hiérarchie pontificale. La couronne n'a dès lors qu'une préoccupation, son agrandissement; elle y marche.

Sans doute il existe encore parmi les peuples des idées fortement théocratiques, mais tellement mélangées aux questions terrestres, tellement étouffées par le droit des nations, qu'elles n'entrent plus que comme pensées secondaires. La politique absorbe tout, et avec elle se montrent la diplomatie, les intérêts des principautés, les relations toutes personnelles, fondées sur des prétentions territoriales. Quand Richelieu pour-

suit les protestants en France, et s'allie avec eux en Allemagne, il ne les considère plus comme secte, mais comme parti redoutable, ou comme puissance avec laquelle il s'unit. Dans ce seul fait se trouve la meilleure explication de tout le nouveau système social.

Le temps qui s'écoule depuis Richelieu jusqu'à la fin du règne de Louis XIV, est entièrement dominé par l'esprit d'envahissement qui bouleverse le droit public des nations. Avant de pénétrer dans l'esprit général de cette vaste époque, il est indispensable de se faire une juste idée des hommes et des événements qui la dominèrent. Jusqu'à Louis XIV, tout le système de gouvernement et d'administration fut moins dans les mains de la royauté que dans celles de quelques ministres qui en dirigèrent les conseils; le pouvoir n'arrive véritablement au roi qu'après la régence d'Anne d'Autriche. L'histoire aussi ne doit s'attacher qu'à préciser la tendance de chacune des administrations qui précédèrent le long règne de Louis XIV. Or, ces ministères se résument par quatre personnages dont on n'a pas assez considéré le caractère particulier pour s'expliquer la marche des faits, à savoir : le maréchal d'Ancre, puis le duc de Luynes auquel succède Richelieu, qui lègue son pouvoir à Mazarin.

L'administration du maréchal d'Ancre succède en réalité au système de Henri IV et le modifie. Toute l'indignation des historiens s'est exhalée contre le Florentin Concini et sa femme Léonora Galigaï. Qui pourrait les défendre d'une manière absolue? Je n'ambitionne point cette singularité historique qui veut réhabiliter tout ce que les contemporains ont flétri; je crois qu'il y a toujours quelque chose de vrai dans la voix du passé. Je dirai pourtant, qu'à mesure qu'on se rapproche des pièces historiques, cette réprobation s'atténue beaucoup, si elle ne s'efface pas absolument. Quand un ministre tombe victime d'une opinion, il est souvent jugé par ses ennemis. Le maréchal d'Ancre fut l'expression d'un système; il se donna la mission de défendre l'unité royale contre la féodalité réveillée sous Condé, les ducs de Longueville et de Rohan. Il y eut tout à la fois en lui du Mazarin et du Richelieu, mais avec la différence qui existe entre les époques et la supériorité des caractères. J'ajoute que Richelieu et Mazarin moururent ministres, qu'ils se relevèrent de leur disgrâce passagère, tandis que le maréchal d'Ancre succomba dans une longue lutte contre les féodaux. Les temps ne sont point encore préparés

au triomphe de l'autorité royale : le maréchal d'Ancre combat de toutes ses forces; il tombe à la fin sous le poignard d'une conspiration toute territoriale, à la tête de laquelle se trouve Albert de Luynes.

Le ministère du duc de Luynes a été également mal compris : on a toujours vu dans ce ministre un favori de cour, un homme élevé par le caprice de Louis XIII aux plus hautes dignités, sans autre motif que quelques leçons de fauconnerie que le favori donnait à son maître. On se trompe souvent, quand on explique ainsi les grands mouvements de partis par des accidents puérils : de Luynes a vaincu le maréchal d'Ancre au nom des féodaux ; il en est le symbole au ministère; c'est l'agent que la ligue territoriale donne à la royauté. Tout, jusque dans les formes extérieures, représente cette pensée des châteaux victorieux ; la fauconnerie, talent si perfectionné par de Luynes, n'est-elle pas le symbolisme de cette vie féodale, de cette chasse aux grands bois, dans les forêts épaisses? Les plaisirs, les carrousels d'Italie disparaissent avec le pouvoir du maréchal d'Ancre. Sous de Luynes, c'est la guerre, c'est l'esprit militaire qui se réveille, et si à la fin le ministre lutte contre la féodalité, c'est qu'il se croit assez fort pour l'aborder corps à corps, et que dans l'histoire se reproduit presque toujours cette circonstance, que le ministre d'un parti tend à s'en affranchir et à se débarrasser d'une sujétion qui l'importune.

Richelieu est la continuation du système du duc de Luynes, mais avec toute la puissance et la force de son esprit. Ici, je ne dois exprimer qu'en hésitant quelques idées que je me suis faites sur le cardinal et sa longue administration. Plus je me suis rapproché de ce caractère, plus j'ai touché du doigt ses grandeurs, ses défauts, les résultats de son système, plus je me suis pénétré de cette idée désolante que Richelieu, avec sa puissante unité, sa haine contre l'esprit gentilhomme, avait été le précurseur de la révolution française. C'est sous ce point de vue révolutionnaire que Richelieu n'a pas été suffisamment étudié. Il éleva une royauté sans obstacles, un pouvoir sans limites, et cette royauté imprévoyante lui en sut gré; mais ces obstacles, qu'il avait renversés, étaient précisément des éléments de conservation. La féodalité pouvait importuner la couronne; elle ne la menaçait jamais d'un danger. Il y avait des révoltes et peu de révolutions; contemporaine de la royauté, la féodalité en était une des

conditions. En détruisant les résistances de la terre, Richelieu frappait le trône qu'il voulait soutenir.

Après Richelieu vient Mazarin ; et ici la lutte prend un caractère différent, parce que les temps ne sont plus les mêmes. L'impérieux ministre de Louis XIII a levé la tête haute, en fracassant de son anneau pontifical la vieille armure des féodaux : l'œuvre est achevée. Pour l'accomplir, et surtout pour environner de formes légales tous ces jugements qui en finissent avec les grandes existences de noblesse, Richelieu s'est servi des parlements : ceux-ci ont obéi ; mais on ne se sert pas d'une institution sans la grandir. Quand Richelieu meurt, arrive une autre régence ; ce parlement exhaussé s'en empare : il y a lutte encore ; elle s'empreint d'un esprit tracassier. Le peuple vient sur la place publique avec une tendance déjà remuante ; les parlementaires et les princes rapetissent ce mouvement à leur taille. C'est une affaire de parquet plutôt qu'un mouvement de masses ; et, comme le dit un parlementaire spirituel, c'est une révolution sous la calotte d'un archevêque de Paris. Je relèverai pourtant la Fronde, en séparant les deux esprits qui la dominèrent : l'un, venant de la place publique, énergique comme elle, réveillant les vieux souvenirs des halles de Paris sous Charles VI, et de la municipalité catholique sous la Ligue ; l'autre, émanant de l'esprit tracassier et parlementaire, et de la noblesse abâtardie depuis qu'elle a subi la grande coupe réglée de Richelieu.

Il existe d'innombrables Mémoires sur ces époques ; je les ai lus, mais je n'y ai point ajouté une confiance absolue, quand ces mêmes époques sont éclairées par des pièces officielles et les autographes de tous les acteurs principaux des événements dont ils parlent.

J'avoue qu'à tous ces Mémoires j'ai préféré les pièces authentiques ; elles sont d'ineffaçables témoignages des intentions et des actes ; c'est dans les correspondances intimes que les volontés s'expriment, que les pensées se dévoilent. Je mettrai toujours en tête les Archives de Simancas. Pendant tout le règne de Louis XIII jusqu'aux grandes guerres de Richelieu, la France, à demi-castillane, fut dominée par les mœurs, par la littérature de l'Espagne. Anne d'Autriche avait entraîné avec elle sa jeune cour aux façons et aux costumes d'Andalousie : la question politique s'engage également avec l'Espagne ; tous les débats sont là ; le

théâtre des événements et des intrigues est autant à Madrid qu'à Paris, autant à l'Escurial qu'à Saint-Germain. Cette correspondance est donc pour nous une grande révélation. J'ai recueilli avec bonheur les correspondances autographes du maréchal d'Ancre, de Marie de Médicis et de Louis XIII, roi travailleur, quoique l'opinion contraire ait prévalu, et qui multipliait les dépêches de sa main. Les manuscrits de Béthune contiennent des bulletins tout entiers rédigés par Louis XIII, avec cette royale écriture tout allongée, si reconnaissable depuis le règne de Charles IX. Les bulletins racontent les actions militaires du roi, les mouvements de camp, les progrès de l'artillerie surtout. Louis XIII était journaliste; ses récits étaient à l'usage de la seule feuille publique du temps; car le roi écrit de sa main : *Pour la Gazette*. Louis XIII voulait se faire admirer de la cour, annoncer ses prouesses à l'Europe : *la Gazette de France* et *le Mercure* retentissaient alors dans le monde; ils avaient succédé aux vieilles chroniques de Saint-Denis; les mœurs voulaient l'éclat, le bruit, les applaudissements. On insérait dans *la Gazette* les traités, les capitulations, les levées de siége, les batailles décrites par les généraux, et souvent même les dépêches des ambassadeurs. Théophraste Renaudot était le directeur de la *Gazette de France*, ou son inventeur, pour me servir de l'expression du temps. Le cardinal de Richelieu prenait un soin extrême de cette publication; comme Louis XIII, il y écrivait des articles tout entiers de sa main, et j'en ai trouvé bon nombre d'autres dans les manuscrits de Béthune, corrigés, raturés par Louis XIII et son ministre. J'ai aussi recueilli la correspondance intime et diplomatique de Richelieu avec la reine-mère, le roi, les ambassadeurs à l'étranger, les gouverneurs de provinces; celles de Gaston d'Orléans avec sa mère et son frère Louis XIII.

On n'a jamais réuni systématiquement les écrits contre le maréchal d'Ancre, les princes de Condé et les huguenots, à l'époque bavarde qui succéda au règne de Henri IV; j'ai puisé beaucoup dans ce genre de matériaux. On me dira : Quelle confiance accordez-vous à ces satires et chansons? Je réponds que je n'ai jamais cherché les faits dans les pamphlets, mais l'expression des sentiments d'une époque et de l'opinion des partis. Les pamphlets étaient la presse périodique; sans doute l'historien se tromperait, s'il recherchait dans les journaux les détails de la vérité absolue; mais il y trouve la couleur de son temps, le mouvement des

esprits. Nous avons assez de systèmes et d'idées générales sur les époques du passé; qu'on nous retrace enfin la conscience d'une génération; qu'on nous donne les opinions du temps, toutes colorées des sentiments populaires et des impressions des masses!

Toute incertitude est maintenant levée sur l'authenticité du testament du cardinal de Richelieu, si contestée par Voltaire; ce long Mémoire est précédé *de la succincte narration de toutes les actions du roi jusqu'à la paix.* On n'a, pour se convaincre de cette authenticité, qu'à consulter le volume des manuscrits de Colbert, intitulé : *Affaires de France;* le testament se trouve là, corrigé de la main même du cardinal, avec une suite qui conduit le récit des événements jusqu'en 1642. Ces témoignages ne permettent plus de doute, pas plus que le n° 9334 des manuscrits de Béthune ne permet d'hésiter sur l'authenticité des articles de *la Gazette de France,* écrits de la main de Louis XIII.

C'est à Florence que je suis allé compléter les documents que je publie aujourd'hui, et qui embrassent l'administration de Marie de Médicis. J'ai voulu m'inspirer là où la reine régente passa son enfance, comme j'allais au monastère de l'Escurial pour me pénétrer de l'esprit espagnol de la Ligue; j'ai désiré m'expliquer ce gouvernement des Italiens, du maréchal d'Ancre et de Léonora Galigaï. C'est dans les archives du grand-duc que j'ai puisé quelques renseignements sur l'origine de ces tristes victimes de la réaction féodale. Florence a quelque chose qui m'a reporté au siècle de Louis XIII : ses ponts sur l'Arno, couverts de maisons, ses boutiques de bois, ses étals d'orfèvres et de juifs ramassés comme une foire publique; ses monuments tout bariolés de moellons, comme la place Royale au Marais; cette architecture florentine du Luxembourg. Rien pourtant, Florence, n'égale ta place du Dôme, et tes coupoles de marbre noir et blanc, triste et merveilleux symbole des partis dans les jours de sang de la guerre civile!

RICHELIEU

MAZARIN ET LA FRONDE

CHAPITRE PREMIER.

SITUATION POLITIQUE A L'AVÉNEMENT DE LOUIS XIII.

Grands gouvernements de provinces. — Parti huguenot. — Villes de sûreté. — Organisation militaire. — Parti catholique. — Clergé. — Les villes municipales. — Esprit de la bourgeoisie. — Du parlement. — Paris et sa population. — L'Europe à l'avénement de Louis XIII. — Le roi enfant. — Son éducation. — La régence de Marie de Médicis. — La cour.

1610.

La société féodale n'avait point encore disparu sous l'administration régulière de Henri IV. Les transactions successives que l'avénement du Béarnais imposa, les concessions qu'il dut faire aux partis, aux fières têtes de la réforme et du catholicisme, avaient comme forcément reconstruit le vaste système provincial qui à d'autres époques menaçait l'unité monarchique. La féodalité primitive du xe au xiie siècle, avait eu pour mobile l'indépendance de la terre, le principe de la souveraineté libre de chaque haut feudataire; les ducs de Bourgogne, de Normandie, de Guienne, les comtes de Flandre, de Champagne, de Toulouse, ces puissantes existences de la féodalité possédaient la plénitude de tous les droits. Sous Henri IV, ce n'était point le vieux système de fiefs et d'arrière-fiefs, ce code de devoirs et de protections, cette hiérarchie militaire, qu'avait rétabli le mouvement de la réforme et de la Ligue par l'institution des gouverneurs de provinces. Si noble par sa race, le gouverneur ne commandait plus à des vassaux et à des arrière-vassaux, il avait juridiction entière sur toute la noblesse de la province; s'il était bon serviteur, ami du roi

de France, il le servait de toutes les forces de son gouvernement : à la première querelle cependant, la province était sous son obéissance, et il pouvait tourner contre le prince même les populations et les armes qu'il commandait en son nom.

Ce système avait peu de dangers tant que Henri IV, roi militaire, tenait fermement les rênes du pouvoir : les gouverneurs de provinces n'étaient à son égard que des lieutenants, des délégués de la puissance royale, qui résidaient la plupart du temps auprès du prince, et que celui-ci avait à sa disposition. Substituez à Henri IV un enfant royalement couronné, un conseil faible, une autorité incertaine, les gouverneurs de provinces ne pouvaient-ils pas se proclamer indépendants? La variété du sol, la différence des races, les antipathies mêmes qui existaient entre certaines provinces, tout favorisait ce morcellement. En ces temps de discordes civiles, en face de tous ces éléments de guerres intestines développés, par la réformation et le catholicisme, ne devait-on pas craindre le retour d'une fédération territoriale, qui proclamerait pour ses chefs divers les hautes familles de la monarchie? A l'extrémité du midi était la Provence, sous le gouvernement du duc de Guise, le fils de cet Henri *le Balafré*, adoré du peuple catholique. Marseille, la république municipale, était domptée; les galères du roi arborant à leurs mâts l'étendard de Henri, tout reluisant de fleurs de lis d'or, maintenaient les populations de matelots; la Vierge de la Garde était au pouvoir de Libertat le fidèle; les consuls recevaient leur chaperon de la bienveillance royale; Aix, la capitale fleurie de René, où il aimait tant à s'esbattre aux *chevaux frus* et dans les bonnes fêtes de la reine *de Saba*, alors toute royaliste, saluait le gouverneur de la Provence par les dons de bourses d'or sur un beau plat d'argent; la tour de Bouc contenait les Martigues; Toulon voyait s'élever des forts tout crénelés de couleuvrines; Saint-Maximin déployait l'étendard royal sur sa merveilleuse cathédrale; toutefois, M. de Guise avait un tel pouvoir sur ces populations, que s'il avait voulu les réunir en masse, même contre les couleurs de Henri IV, il n'aurait pas eu beaucoup de peine, tant les catholiques adoraient le fils du Balafré! A l'ouest, le riche pays du Languedoc offrait deux populations en présence : la montagne et les plai-

nes, la campagne et les villes ; quand la parole retentissante des ministres de la réforme descendait du haut de la chaire, vous eussiez vu sortir de leur retraite des Cévennes ces fiers hommes de l'Évangile, aux mains calleuses, au teint basané, braves arquebusiers qui s'étaient plus d'une fois mesurés pour la défense de leurs prêches et de la cène ; quelques villes aussi, telles que Castres, Montauban, Nîmes, voyaient le gouvernement municipal aux mains des huguenots, tandis que Toulouse, l'ardente ligueuse, avait arboré, en désespoir, la cornette blanche. Le Languedoc et une forte partie de la Guienne étaient confiés à la lignée des Montmorency-Damville, et la lieutenance générale au duc de Ventadour. Les Damville, toujours d'une extrême modération, têtes à ménagements, ne brusquaient ni l'une ni l'autre des opinions ; tel avait été le rôle des Montmorency durant la Ligue ; ils étaient courtisés de tous, parce que le parti au profit duquel ils se dessinaient acquérait une grande force de leur accession. A l'autre extrémité de la Provence, jusqu'au sommet des Alpes, se trouvait le Dauphiné, gouvernement de Lesdiguières, véritable roi des montagnes, puissant sur ces populations ; l'obéissance envers le roi était pour lui un devoir de chevalerie. De Valence jusqu'à Grenoble, de Montélimart jusqu'à Gap, ce n'étaient que petites villes fortifiées, que châteaux sur les rochers escarpés, où se retirait l'homme d'armes, huguenot ou catholique, pour guerroyer à l'aise. Lesdiguières était calviniste comme son rude devancier le baron des Adrets. Au temps des guerres civiles, il avait, fier gentilhomme, planté çà et là les couleurs de son parti ; Henri IV lui avait confirmé son gouvernement, et comment aurait-il pu l'en priver sans une guerre violente ? Au reste, un gouverneur calviniste était une garantie sur les frontières de la Savoie toute catholique. Combien ne devait-on pas ménager Lesdiguières, car des propositions lui étaient faites sous main par le canton de Genève et la Suisse protestante, pour faire proclamer en république ces austères contrées des Alpes ?

Dans le Lyonnais, la famille Joyeuse, catholique modérée, tenait le gouvernement. Lyon s'était franchement soumise à la domination de Henri IV ; entourée d'une ceinture de mon-

tagnes, la cité de Notre-Dame-de-Fourvières ne pouvait être un pays de résistance contre une armée de gens d'armes; Lyon, unie à la Ligue avec une grande ardeur de croyance, n'avait cédé à Henri IV que quelques jours avant la capitulation de Paris. Depuis, restée fidèle, il n'y avait rien à craindre, même durant une minorité. Il en était de même du pays tout central de la Bourgogne; Biron seul, secondé par le duc de Savoie, avait rêvé de reconstituer l'ancien duché de Charles le Téméraire; leur projet échoua, et la Bourgogne revint au duc de Mayenne, qui fixa sa résidence à Dijon, ville d'études, siége de parlement et d'université; le président Jeannin était né à Autun, et ses ambassades heureuses à Rome, en Hollande, auprès des réformés, jetaient un vif éclat sur sa cité originaire [1]. La Picardie ne formait pas de gouvernement particulier; véritable route militaire, incessamment dévastée par les armées qui soutenaient la guerre en Flandre, il n'y avait pas de gouverneur général, quoique les familles d'Humières et de Créqui y exerçassent au nom du roi une certaine autorité. La Picardie était couverte de places de guerre; chacune d'elles avait un commandant spécialement chargé de sa défense et de protéger les frontières.

La Normandie était parmi les provinces les plus paisibles et les plus soumises au pouvoir de la couronne; si Rouen, cité de révolte, se souvenait de ses liaisons catholiques et ligueuses avec Paris, les parlementaires de Caen maintenaient une obéissance absolue au seigneur-roi, sous l'influence de la famille de Matignon; la riche Normandie, toujours fidèle à Henri IV, avait été le théâtre de ses premiers succès, de ses combats d'Arques et d'Aumale; la Normandie payait impôts, pourvu qu'on lui conservât ses priviléges de l'échiquier, ses abbayes et ses communes. Il n'en était pas ainsi de l'inquiète et martiale Bretagne, de ce pays des Rohan, des Penthièvre, La Roche-Guyon, Craon, des comtes de Laval et de Clisson; l'impatiente gentilhommerie y avait conservé les mœurs sauvages des Bretons au temps de la conquête; la civilisation l'avait à peine touchée; les nobles avaient applaudi au projet

1 La correspondance et les négociations du président Jeannin ont été publiés en 4 vol. in-12. Paris, 1695.

favori du duc de Mercœur, d'ériger la Bretagne en un royaume à part, protégé par sa propre situation et par quelques secours de l'Espagne. Quand le duc de Mercœur avait été obligé de transiger avec Henri-IV, il avait cédé cette province au duc de Vendôme, fils naturel du roi, qui en devint gouverneur à titre. A cette époque commençait à s'introduire la distinction des gouvernements honorifiques et des lieutenances militaires, système qui favorisa l'abolition absolue de la féodalité et de la puissance des grandes familles ; en Bretagne, le duc de Brissac était lieutenant général pour le roi. L'avénement de Henri IV avait encore réuni deux provinces à l'extrémité du royaume : le Béarn et la Navarre ; l'une vivement disputée par l'Espagne, comme une frontière nécessaire à son système de défense et à sa configuration géographique. Le Béarn était paisible sous l'influence des vieilles familles dévouées au berceau de Henri IV ; presque tous ses gentilshommes se vantaient d'avoir connu le roi de France, d'avoir grimpé avec lui, enfant, sur les durs rochers de Pau, d'avoir secondé ses desseins sur la grande couronne. Il y avait orgueil au sein de cette gentilhommerie, quand elle se disait qu'elle avait créé un roi de Paris, et imposé un de ses fils à la race du Nord.

Indépendamment de la résistance que pouvaient opposer ces gouverneurs de provinces, il était d'autres embarras de la minorité. Henri IV avait un moment assoupli les opinions religieuses sous une commune loi de protection. L'édit de Nantes accordait des places de sûreté, des garnisons militaires aux huguenots, formant ainsi un parti organisé dans l'État, prêts à se mettre en campagne au premier signal des chefs qu'ils avaient élus ; Condé, Bouillon, Sully lui-même n'avaient qu'à lancer quelques circulaires aux différentes assemblées, pour qu'il y eût réunion de forces et appel commun sous le drapeau. Les concessions faites par Henri IV à la Ligue étaient destinées à calmer les catholiques : le prince avait bien conquis les chefs ; mais l'opinion ardente n'était point venue à lui ; elle gardait ses méfiances pour le roi des huguenots ; quelques figures de la vieille Ligue restaient encore. Marie de Médicis et le duc d'Epernon luttaient contre Sully, et le combat s'était violemment engagé dans les derniers jours de Henri IV, alors

que l'expédition contre l'Allemagne semblait dessiner la politique au profit des calvinistes. Le parti catholique s'était opposé à cette guerre, où, disait-on, les réformateurs passaient par l'Empire pour arriver au renversement de la papauté. Tandis que les uns poussaient aux batailles, Marie de Médicis et la bourgeoisie visaient à la paix ; et cela explique comment de vagues accusations pesèrent sur la tête de Marie lors de l'attentat commis contre Henri IV. Ces partis des ducs de Sully et d'Epernon, personnifications des deux croyances, luttèrent à la mort de Henri IV, pour s'emparer l'un ou l'autre du conseil.

Au milieu d'eux étaient toujours les parlementaires, partout sous le règne de Henri IV, dans le conseil d'Etat, aux grandes ambassades. Chefs de quartiers, colonels de la garde bourgeoise, prévôt et échevins de Paris, ils avaient imprimé aux municipalités leur esprit d'inquiète obéissance. La cour ne craignait plus Paris : le mouvement des confréries s'était calmé. Il pouvait y avoir quelques résistances particulières, quelques petites émeutes de rues et de carrefours ; mais Paris de la Ligue n'était plus qu'en souvenir. Tout était parfaitement réglé pendant la vie de Henri IV ; il suffisait d'un ordre du conseil pour que la garde bourgeoise fût réunie sous le commandement de ses colonels-magistrats, et qu'elle appuyât les ordres du roi concurremment avec le guet, les Suisses et le régiment des gardes. Les chaînes étaient rouillées, les bornes en mauvais état ; les ponts sur la rivière au pouvoir des compagnies royales ; les bateaux de sûreté et de défense gisaient ensablés sur les ports, et le prévôt, officier du roi, en avait les clefs ; toutes les portes étaient aux mains des Suisses ; le Louvre, la Bastille, la tour de Vincennes avaient pour gouverneurs des hommes tels que Sully, antipathiques à la population catholique de Paris, et qui par conséquent auraient fait feu sur elle avec les longues couleuvrines des remparts ; l'Hôtel-de-Ville n'était plus qu'un monument de pierre. Sous le règne de Henri IV, un ordre de police maintenait la bourgeoisie dans le respect des événements accomplis.

En jetant les yeux sur l'Europe, la grande figure du pape s'était voilée après les désastres de la Ligue ; le premier résultat

de tout mouvement politique sans succès, est d'affaiblir l'autorité qui l'a essayé. Néanmoins il se trouva encore des têtes d'ardents catholiques, des dissertateurs religieux qui agrandirent les doctrines de la suprême autorité pontificale. Tandis que la Ligue était dissoute, et que la puissance du tiers parti régnait en France à côté de la réforme luthérienne et du calvinisme, des controversistes soutenaient avec toute l'énergie des souvenirs, que l'obéissance envers le pape n'était pas seulement un devoir facultatif des souverainetés, mais la conséquence de l'autorité religieuse qui s'étendait sur l'univers chrétien. Le spirituel et profond Bellarmini, ce cardinal d'une science si haute et si hardie, établissait que toutes les couronnes étaient moralement vassales de la chaire de saint Pierre; puis, foudroyant les subtiles distinctions de l'école gallicane, il traitait de véritable hérésie tout ce qui s'était éloigné de l'Eglise pontificale, dont le principe reposait sous le dôme de marbre et d'or du Vatican.

Paul V tenait alors la tiare; esprit de prudence, il craignit un moment les conséquences des doctrines exposées par des défenseurs trop ardents; sa pensée fut toujours de relever l'autorité morale du catholicisme; il canonisait le vertueux Charles de Borromée, et le même jour, à la sollicitation de Henri IV, il approuvait les ordres militaires du Mont-Carmel et de Saint-Lazare. Le pape ordonna que dans tous les ordres mendiants on enseignât les langues hébraïque, grecque et latine, afin que le clergé se mît en rapport de science avec les plus grandes universités d'Allemagne. Sous ce pontife, Bernini achevait l'église de Saint-Pierre, rétablissait les magnifiques fontaines d'Auguste, et l'aqueduc de trente-cinq mille pas qui amène des eaux abondantes à Rome.

L'empire d'Allemagne était aux mains de Rodolphe II, qui avait réuni un moment la royauté de Hongrie et de Bohême; vieux prince, homme de science, qui, en présence de l'invasion des Turcs et des Tartares, s'occupait, avec Ticho-Brahé et Kepler, de mécanique, de chimie et d'astronomie. A ces époques de conquête et de défense territoriale, il se mêlait aux droits de l'Empire quelque chose de l'élection; le plus fort et le plus capable prenait l'épée quand une main faible la laissait tomber. Un

tronc placé dans chaque église signalait les dangers de la patrie, car l'offrande était destinée à repousser les Turcs, et Rodolphe, coiffé du bonnet d'astrologue, dressait les tables rudolphines, beaux monuments de science, mais qu'une nation militaire foulait aux pieds, en élevant Mathias, l'homme d'armes, à la couronne impériale. Gustave-Adolphe n'avait point encore paru sur la scène du protestantisme ; un fils de Gustave Wasa portait sa pesante couronne ; son règne fut tour à tour menacé par les Danois, les Polonais et les Russes. Le roi de Suède, Charles, commençait à se dire le protecteur des réformés de l'Allemagne, que son fils Gustave-Adolphe devait sauver à Lutzen. La haine de Charles de Suède était tout entière dirigée contre Christiern IV, roi des Danois, nation qui exerçait alors une grande influence sur les affaires politiques. Christiern était un prince ami des lettres, un de ces rois qui bâtissaient des villes et découvraient des terres inconnues ; tout était en émoi dans le Danemarck, car on venait de retrouver la corne de Tundern, cette merveille de sept livres d'or, couverte d'hiéroglyphes runiques, masse précieuse, produit peut-être de ces pillages aventureux des Normands sur les Eglises de France aux VIIIe et IXe siècles. La sœur de Christiern IV partageait avec Jacques Ier le trône d'Angleterre ; *Maître-Jacques*, ainsi que le nommait Henri IV, était préoccupé de la formule d'allégeance qu'il voulait imposer à tous les catholiques romains, mettant sa vanité de roi à se faire applaudir par les docteurs des universités ; il craignait une épée nue, jusqu'à ce point de se trouver mal quand un chevalier la tirait du fourreau ; prince absolu et raisonneur, il avait, à l'avénement de Louis XIII, des difficultés sérieuses avec son parlement, dont il déchirait les protestations dans le registre des rôles de la chambre.

Les Provinces-Unies venaient enfin de recevoir leur baptême politique par la reconnaissance de l'Espagne ; elles furent déclarées république souveraine et indépendante, avec toute liberté de commerce même aux deux Indes. Dans les pays où régnaient alors la réforme et le catholicisme, toutes les difficultés des gouvernements se liaient à des questions religieuses ; or, les républicains purs, les hommes d'égalité ayant pour chef Barneveldt, avocat et grand pensionnaire de Hollande, se pro-

clamaient les disciples du socianisme, c'est-à-dire des principes de Servet. Ils prirent le nom d'*Arminiens*, de leur maître Arminius, professeur à Leyde. La seconde opinion, composée du parti nobiliaire, de la bourgeoisie, riche et commerçante, soutenait les doctrines de Calvin, et prenait le nom de *Gomaristes;* elle avait pour chef Maurice de Nassau, prince d'Orange, qui avait secondé de toutes ses forces la révolution, et cherchait à la tourner à son profit. L'Espagne avait été forcée, après une longue lutte, de reconnaître la république des Provinces-Unies. Ce traité blessait profondément les principes invariables de l'inflexible cabinet de San-Lorenzo; maître indépendant de ses possessions héréditaires, du Portugal, de Naples et du nouveau Monde, Philippe III était obligé de subir la liberté politique d'une petite peuplade refoulée dans ses marais. C'est qu'alors les difficultés étaient grandes au sein même de la monarchie; l'Espagne voyait ses provinces les plus fidèles courir à leur vieille indépendance; les Catalans étaient en armes; l'Aragon réclamait ses fuéros; les provinces du nord se groupaient pour résister à l'invasion, tandis que les Maures de Valence et de l'Andalousie entretenaient des relations intimes avec leurs frères des côtes d'Afrique et la Porte-Ottomane. S'il était prouvé qu'au sein de la monarchie espagnole ce peuple de Maures menaçait sans cesse, par ses alliances avec les royaume de Fez et de Maroc, l'indépendance de la Péninsule chrétienne, alors on s'expliquerait très bien comment Philippe III et le duc de Lerma furent entraînés à une mesure de proscription qui complétait le système de défense nationale.

Naples obéissait à la couronne d'Espagne, comme l'antique conquête de Charles-Quint; les arquebusiers de Sicile, des Abruzzes, avaient associé leur *regimentos* aux bandes wallones dans toutes les expéditions de la Ligue; il y avait bien à Naples un parti de mécontents qui murmurait haut contre les étrangers: les lazzaronis étendus sur les dalles des palais de marbre ne saluaient qu'en murmurant les couleurs de la monarchie espagnole; mais une forte garnison maintenait l'autorité du vice-roi.

Un des pasquils les plus spirituels du temps dit qu'il y avait plus d'Italiens à la cour de France qu'en Italie même;

ces hommes souples et habiles s'étaient emparés des intrigues, et depuis Catherine de Médicis, ils exerçaient une influence sourde et puissante. Les uns se livraient à l'astrologie, à tous ces arts de calcul et aux sciences occultes qui saisissaient les imaginations et inspiraient la terreur ; les autres, espions de cour, pénétraient les secrets, arrachaient aux braves gentilshommes les cris de mécontentement jusque dans leur loyale poitrine. Toujours complaisants, les Italiens servaient d'intermédiaire aux amours, et de là ce titre de *rufiani* que les pasquils multiplient contre ces étrangers. D'autres encore, jeunes hommes aux yeux noirs, aux cheveux flottants, à la barbe épaisse et couverte d'essences, faisaient les délices des dames de la cour, qui les préféraient aux physionomies blondes et fades de la race du nord, aux chevaliers ou aux châtelains de la Normandie et de la Champagne. Depuis Catherine de Médicis et Jeanne d'Albret, les Gascons et les Italiens envahissaient les palais ; ils se ressemblaient par la saillie de leur esprit, par la vivacité de leurs manières, par l'accentuation difficile de la langue de France ; seulement les Gascons, braves gens d'armes, fils des castels et de la montagne, eussent fracassé de leurs mains noircies de poudre toutes ces têtes efféminées qui s'abaissaient avec tant de souplesse devant les derniers caprices des rois.

L'Espagne possédait indépendamment de Naples tout le Milanais, et de là elle tenait en respect le duché de Savoie entré dans la dernière coalition d'Henri IV contre la maison d'Autriche. Par le traité de Brussol, le roi de France s'était même engagé à soutenir effectivement les prétentions du duc de Savoie sur le Milanais, et d'ainsi arrondir son territoire pour le constituer en royaume. Cette pensée était toute d'avenir; on l'a vue se développer dans le plan original dressé sous le règne précédent, sorte de remaniement des souverainetés en Europe, et qu'Henri IV déguisait sous le prétexte d'une résistance contre les Turcs. A l'époque de leurs invasions dans la Hongrie, rien n'était formidable comme les forces musulmanes, qui se déployaient dans d'innombrables armées, et dans de puissantes escadres sur la Méditerranée. C'étaient des milliers de galères, des myriades d'Asiatiques qui passaient l'Hellespont; le Danube

n'était plus une barrière; des côtes d'Afrique une flotte pouvait menacer Naples, Rome même, Marseille et les rivages de France; les pirates d'Alger et de Tunis se montraient jusqu'aux bouches du Rhône, et paradaient dans le golfe de Lyon. Il y avait pour l'Europe deux peuples à redouter : les Turcs et les Tartares; ces hordes avaient les yeux fixés sur les belles contrées que la civilisation ornait de tous les produits de la nature et du génie : campées sous la tente, elles frémissaient de joie et d'espérance quand quelque prisonnier chrétien leur racontait à la veillée du soir les merveilles des grandes villes de Vienne, de Paris, de Burgos et de Séville la belle Ces nations nomades agitaient leurs lances, aiguisaient leurs flèches aiguës, en indiquant du doigt l'occident. Les Turcs, plus avancés dans l'art militaire, manœuvraient leurs lourdes couleuvrines aux boulets de marbre, rassemblaient leurs galéasses aux vastes flancs, aux mâts épais et rabougris. Au XVIe siècle, l'Europe était comme entourée d'un vaste cercle de barbares qui pressait son centre de tous côtés. Les Polonais et les Hongrois rendirent un immense service à la civilisation; la croix avait ressuscité la liberté morale au milieu de la décadence de Rome; au XVIe siècle cette croix de bois, placée sur les étendards belliqueux, sauva encore une fois le monde!

Ainsi était l'Europe lorsque Henri IV expirait, et la coutume de France, la grande loi de l'hérédité appelait à la couronne un enfant de huit ans et cinq mois. Louis XIII était né le 27 septembre 1601 à Fontainebleau, dans ces *délicats* déserts [1] qu'aimait tant son malheureux père [2]. Les premières années de sa jeune vie n'avaient offert aucun de ces traits saillants qui signalent une destinée. Ce qu'on remarquait en lui, c'était une obstination vive et persévérante, qu'il fallait dompter par le châtiment, et Marie de Médicis avait plus d'une fois commandé à madame de Monglat, sa gouvernante, qu'on donnât le fouet à cet enfant mutin. L'érudition religieuse et patiente de la famille de Béthune a recueilli des fragments écrits de la main de

[1] Expression des lettres de Henri IV.

[2] J'ai trouvé dans les mss. supplém. franç., n° 928, l'histoire médicale de Louis XIII enfant, écrite par son médecin Érouard; elle contient des détails pleins d'intérêt sur la naissance du roi et sur son caractère.

Louis XIII enfant, et qui marquent ses premiers pas dans la vie. Sur une composition que le petit prince avait dictée à sa sœur Élisabeth, il prend comme modèle : « pour la piété, saint Louis ; pour la clémence, Henri IV ; pour la justice, Louis XII ; pour l'amour de la vérité, Pharamond Ier ; pour la vaillance, Charlemagne, et pour la tempérance, Charles V » ; et la sœur écrit encore : « Louis XIII surpassera tous ces rois par la grâce de Dieu. ÉLISABETH, ÉLISABETH, ÉLISABETH [1]. » A l'âge de huit ans trois mois, il avait lu sur un cachet que lui offrit madame de Mercœur : « Ton père et sa vertu te font plus grand qu'Hercules ; » il répondit qu'il vaudrait mieux que l'on pût dire : « Ton père et TA vertu te font plus grand qu'Hercules. » De sa petite main il écrivait à sa sœur Elisabeth : « Ma sœur, je vous envoie des petits jouets, et à mes frères aussi. J'ai une chienne qui est chaude, de quoi j'espère vous en donner de la race. Je demeurerai votre plus affectionné frère. » Puis il ajoutait : « Ma sœur, je vous envoie deux pieds, l'un de loup et l'autre d'une louve que je pris hier à la chasse. Je courrai après dîner le cerf, et j'espère qu'il sera mal mené, et demeurerai votre bien affectionné frère. » Cette tendresse pour sa sœur, il la reportait à madame de Monglat sa gouvernante ; il écrit à *Mamanga* tous ses petits secrets : « Mamanga, envoyant à mon frère et à mes sœurs de la poterie et des confitures de cette ville, je vous ai voulu les adresser, afin que vous en fassiez le partage. Je finirai après vous avoir assuré de mon amitié et bonne volonté. Adieu, Mamanga, lequel je prie vous tenir en sa sainte et digne garde. » Il ajoutait : « Mamanga, je me porte mieux qu'auparavant que j'eusse mon dévoiement ; vous vous assurerez toujours de mon amitié. Adieu, Mamanga, je baise les mains à mes frères et sœurs, et à MM. de Vendôme et de Verneuil. » Et puis encore, il lui écrit : « Mamanga, assurez mes frères et mes sœurs de l'amitié que je leur porte ; j'espère de les voir bientôt et vous aussi. » Il n'y avait là que des traits de gentillesse d'un enfant qui ne se mêlait point des affaires politiques.

La population de Paris avait été profondément agitée par la nouvelle de l'attentat commis contre Henri IV. On cacha, autant qu'il était possible, la mort du roi ; le duc d'Épernon, qui

[1] Mss. de Béthune, vol. cot. 9309.

se trouvait dans le carrosse au moment de l'assassinat, avait fait fermer les mantelets dès qu'il avait vu que le royal cœur ne battait plus. La mort de Henri IV était une catastrophe immense dans l'agitation des esprits; elle allait surprendre la multitude des bourgeois et troubler les halles mécontentes. S'agissait-il d'un attentat isolé? Le coutelas qui avait éteint une vie si puissante n'était-il pas dirigé par une faction dans l'État? Il y avait motif pour redouter les révolutions populaires; le vieux parti espagnol, les anciens ferments de la Ligue n'allaient-ils pas se réveiller à l'aspect de ce linceul de mort? Tout cela était redouté, et l'on dut s'en convaincre à l'aspect des mesures militaires prises par le duc d'Épernon. Les gardes françaises furent réunies en toute hâte autour du Louvre. Les gardes suisses reçurent de semblables commandements; cinq cents de ces braves auxiliaires, la mèche de l'arquebuse allumée, se rendirent à l'Hôtel-de-Ville, et campèrent place de Grève pour comprimer les bourgeois. Les communications entre les deux rives de la Seine furent coupées par un second détachement de gardes qui campa avec de l'artillerie sur le Pont-Neuf et à la rue Dauphine; les ducs d'Épernon et de Liancourt se rendirent de leur personne à l'Hôtel-de-Ville; là ils ordonnèrent au sieur Le Jay, lieutenant civil, et à Sanguin, prévôt des marchands, de faire fermer les portes de Paris, de se saisir des clefs; puis de parcourir les rues pour assurer au peuple que le roi n'était que blessé. Telle était la rumeur qui circulait dans la ville, alors pourtant que toutes les mesures militaires étaient prises avec une silencieuse et sévère prudence. Au Louvre même la nouvelle de la mort du roi arrivait lentement; le chancelier de Sillery avait été le premier à l'apprendre par la bouche de Montferrand. Quand il vit cet immense mouvement de gardes, il s'adressa à Montferrand : « Capitaine, qu'est-ce donc que ce fracas d'armes et de soldats des gardes? — Monseigneur, répondit Montferrand, c'est que le roi est mort. — Mort! répliqua Sillery : savez-vous, Montferrand, ce que vous dites là? » Et le chancelier lui pressa les mains, le regardant d'un air d'inquiète menace. Alors rentrait dans la cour du Louvre, au milieu des débris de constructions récentes, la voiture du roi, tous les mantelets et portières fermés, les chevaux allant au pas, suivie de

deux ou trois gentilshommes à cheval qui servaient d'escorte. Quand on fut sur le seuil de l'entrée principale, le char s'arrêta; quelques valets de pied prirent le cadavre de Henri IV, le couvrirent d'un manteau brun, et le portèrent sur le lit de la garde-robe, où une seule bougie jaune fut allumée. La reine venait d'être informée de la catastrophe; elle revêtit des habits de deuil, se couvrit du voile des veuves, tandis que Vitry, capitaine des gardes, conduisait l'enfant-roi, ses frères et sœurs, dans une chambre tout entourée de Suisses. Savait-on s'il ne s'agissait pas d'une conjuration contre la race entière? La reine exagérait sa douleur; on l'avait vue naguère considérer froidement le cadavre de Henri; elle n'avait jamais aimé le roi, mais comme elle voulait succéder à son pouvoir par la régence, ses yeux roulaient de grosses larmes; elle descendait le grand escalier du palais quand elle rencontra le chancelier: « Hélas! s'écria-t-elle avec un accent italien, le roi est mort! » M. de Sillery, qui comprenait la grave situation du pays pendant l'interrègne, répondit: « Madame, le roi ne meurt pas en France[1]. » C'était une haute leçon que donnait le chancelier à la reine. La pensée de M. de Sillery et du duc d'Épernon était de constituer sur-le-champ la régence, afin de ne laisser aucun intervalle dans l'action du gouvernement, et d'affermir le pouvoir dans les mains du parti catholique. On n'était sûr de rien, pas même de la Bastille au pouvoir de Sully, expression du parti réformateur. Le surintendant de Henri IV avait conservé jusqu'à la fin l'amitié de son maître; mais il savait la haine de Marie de Médicis pour le confident des secrets du ménage. Toutes les fois qu'il y avait eu querelles de lit, égratignures, coups de poings entre Henri et sa femme, Sully s'en était mêlé, et cela avait laissé des souvenirs amers dans l'esprit vindicatif de Marie de Médicis. Or, quand M. de Saint-Michel vint à l'Arsenal porter le coutelas qui était resté dans la poitrine de Henri IV, et demander vengeance contre l'assassin, Sully résolut de tâter le terrain avant de livrer la Bastille, l'artillerie et les trésors qui lui étaient confiés. Il sortit à cheval, suivi de quarante de ses hommes d'armes, et s'achemina par la rue Saint-Antoine. Vers la place Saint-Jean, autour de ces maisons noires et enfumées,

[1] *Mercure de France*, 15 mai 1610.

il aperçut Bassompierre à la tête de quelques soldats des gardes : « M. de Bassompierre, s'écria-t-il, la perte est grande, mais nous devons tous jurer fidélité au nouveau roi; il faut venger la mort du bon prince que nous venons de perdre. » C'était là une petite finesse de Sully qui, voulant se conserver la Bastille, prenait d'avance ses précautions contre la reine et semblait l'accuser. Bassompierre lui répondit : « M. de Rosny, c'est nous qui faisons faire ce serment aux autres, et nous n'avons pas besoin d'exhortations en une chose pour laquelle nous sommes si obligés. » Cette froide réponse montra au gouverneur de la Bastille l'imprudence qu'il avait commise en sortant de son donjon. Au détour de l'église Saint-Gervais, Sully reçut un message de confiance pour lui annoncer qu'on allait prendre des mesures contre lui et s'assurer de la Bastille, car il y avait là l'artillerie et l'argent du roi. Vitry, qu'il rencontra ensuite, ajouta : « Eh quoi, M. de Sully, vous allez au Louvre avec vos quarante ou cinquante gentilshommes! vous croyez donc qu'on vous y laissera ainsi entrer? Allons donc, vous ne connoissez pas la reine. » Tous ces avis firent changer de route au surintendant de Henri IV ; ses archers se dispersèrent dans la rue Saint-Antoine, et enlevèrent tout le pain des boulangers ; ce fut une râfle de plus de deux heures ; ensuite ils rentrèrent dans la Bastille, se renfermant comme pour soutenir un siége, et braquant quelques canons et couleuvrines sur la ville. Ainsi, au milieu de Paris même, un des gentilshommes de Henri IV protégeait sa position personnelle sous le canon d'une bastille, la mèche allumée, comme s'il avait à se défendre contre les Anglais ou les Espagnols; seulement sa femme alla en cour pour arrêter les meilleures conditions possibles et les garanties les plus formelles, car Sully n'avait aucune confiance en la parole florentine [1].

Cette cour était alors occupée de la question de la régence, car il fallait constituer le conseil. Il y avait eu querelle entre les mères de rois et les princes du sang. Heureusement pour Marie de Médicis, le prince de Condé et le comte de Soissons étaient à l'armée des frontières. La reine se confia tout entière au duc d'Épernon, vieillard qui avait passé à travers cinq règnes, et

[1] Mém. mss. sur la régence de Marie de Médicis.

dont l'expérience active s'était tant de fois mise en rapport avec le parlement, qui tenait alors une séance solennelle aux Grands-Augustins. Le bruit se répandit tout à coup dans la salle que le roi venait d'être frappé d'un coup de coutelas. Un huissier, tout essoufflé, avec sa masse de justice, courut chez M. de Harlay, premier président, alors dans le lit, malade de la goutte. M. de Harlay, tristement étonné de la déplorable nouvelle, répondit à l'huissier : « Allez dire à Messieurs et au président de Blanc-Mesnil de rester en permanence ; je vais me faire porter au parlement ; et courez chez tous les conseillers pour qu'ils se réunissent en leur chambre. » Le premier président se fit en effet porter en siége, et, sur le grand escalier, il rencontra M. de Beaumont son fils : « Mon père, lui dit celui-ci les larmes aux yeux, la reine me charge de vous prier d'assembler le parlement pour prendre sur-le-champ une délibération, car la blessure du roi est grave. » A peine M. de Harlay entrait-il dans la chambre, que le procureur général s'écria d'une voix lugubre : « Messieurs, le roi est mort ! Nous requérons que l'on pourvoie sans délai au repos de l'État, en assurant, selon les lois du royaume, la régence à la reine-mère [1]. »

Il y avait de l'hésitation parmi les conseillers ; quelques-uns demandaient le temps de délibérer ; d'autres voulaient examiner et peser les droits de chacun ; et tandis que les choses allaient ainsi, au milieu des doutes, arriva le duc d'Epernon en habit de guerre tout rapiécé et d'un bien pauvre éclat. Le premier président le pria de s'asseoir au banc des ducs et pairs ; le petit vieillard était rouge et paraissait impatient de tout délai ; et comme on continuait à discuter, il rompit brusquement la délibération : « Il est urgent, s'écria-t-il, que la cour se décide ; » puis, montrant son épée qu'il avait en main sans la tirer : « La voilà, cette épée, dit-il ; elle est encore dans le fourreau ; il faudra qu'elle en sorte, si l'on n'accorde pas à l'instant à la reine-mère la régence du royaume, car en quelles mains plus sûres et plus fidèles voulez-vous la déposer ? » Il y eut quelques murmures à ce discours ; cependant M. de Harlay, se contenant, remercia le duc d'Epernon du zèle qu'il faisait paraître pour le bien de l'Etat ; et, comme pour lui rappeler

[1] Registres du parlement, 10 mai 1610.

le respect qu'il devait à la majesté du parlement, il lui fit observer qu'il y occupait un siége de pairie. Le duc d'Epernon quitta sur-le-champ la salle d'audience, pour veiller, disait-il, à la sûreté militaire du nouveau règne : « Au reste, messieurs, il n'y a pas à hésiter, il faut proclamer la régence. » Le duc d'Epernon descendait à peine de la salle parlementaire des Grands-Augustins que le duc de Guise arrivait en toute hâte, et offrait ses services au roi et au parlement : « Monsieur, lui dit le premier président, qui nous répond du gouvernement de Provence ?—J'y ai pourvu, répliqua le duc de Guise : mon lieutenant et mes gentilshommes viennent de prêter serment au roi et à la reine ; moi, je lui voue mon épée et mon bras. — Allez, lui dit M. de Harlay, le parlement va délibérer. » Les menaces militaires du duc d'Epernon produisirent leur effet ; deux ou trois des dixaines bourgeoises avaient pris les armes autour des Grands-Augustins [1] ; le parlement était comme entouré par une nombreuse milice qui ne lui laissait pas toute liberté de délibérations ; le soir même, sans désemparer, l'arrêt de régence fut rendu : « La cour a déclaré et déclare ladite reine, mère du roi, régente en France, pour avoir l'administration des affaires du royaume pendant le bas âge dudit seigneur son fils, avec toute puissance et autorité [2]. » Dans les crises, c'est toujours le premier acte légal qui est important ; quand une fois une résolution est prise, tout y vient aboutir, et les choses marchent d'elles-mêmes. L'incertitude, c'est l'anarchie. L'autorité qui agit est toujours puissante ; qu'elle se proclame, et on l'appuie. L'arrêt du parlement amena des soumissions ; tandis qu'une députation de conseillers se rendait auprès de la reine pour lui faire connaître les résolutions de la magistrature, M. de Sully apporta les clefs de la Bastille au Louvre. L'habile Villeroy avait été l'intermédiaire. Quand Marie aperçut M. de Sully, elle dissimula à l'italienne, et lui dit, en le présentant à l'enfant-roi : « Mon fils, c'est M. de Sully, aimez-le bien ; c'était un des meilleurs et des plus fidèles serviteurs de votre père, et je le prie de continuer à vous servir de même. »

[1] Voir les actes de la municipalité de Paris depuis la mort de Henri IV, et sur tous les événements de la régence (Reg. de l'Hôtel-de-Ville).

[2] Extrait des registres du parlement, 14 mai 1610.

Dans les grandes circonstances de la monarchie, le roi tenait son lit de justice; le lit de justice, c'était la proclamation des intentions royales émanées du souverain siégeant en parlement, comme le principe et la source de toute puissance. Une séance solennelle fut donc indiquée pour le lendemain même de l'arrêt de régence, car la reine voulut sanctionner, par l'intervention de l'enfant roi, le pouvoir qui lui était attribué. La magistrature était restée en permanence dans le palais des Augustins; dès sept heures les dixaines bourgeoises avaient été convoquées et s'étaient rendues en armes, chacune dans leurs quartiers respectifs. Toutes les chambres étaient assemblées en robes et chaperons d'écarlate; le chancelier, revêtu de la simarre en velours noir, était entouré des conseillers d'Etat et de plusieurs maîtres des requêtes : « Messieurs, dit la reine régente, ayant plu à Dieu, par un si misérable accident, retirer à soi notre bon roi mon seigneur... » Ce disant, la parole lui cessa, et elle répandit quelques larmes; mais peu à peu recouvrant la voix, elle continua en soupirant et dit : « Je vous ai amené le roi mon fils, pour vous prier tous d'en avoir le soin que vous êtes obligés, pour ce que vous devez à la mémoire du père, à vous-mêmes et à votre pays. Je désire qu'en la conduite de ses affaires il suive vos bons avis et conseils; je vous prie de les lui donner tels que vous aviserez en vos consciences pour le mieux.» Sur ce, elle descendit pour se retirer; mais, suppliée par toute la compagnie d'honorer l'assemblée de sa présence, elle revint à sa place. Le jeune roi prit alors la parole, et récita convenablement le discours qu'on lui avait appris : « Messieurs, Dieu ayant retiré à soi le feu roi mon seigneur et père, par l'avis et conseil de la reine ma mère, je suis venu en ce lieu pour vous dire à tous qu'en la conduite de mes affaires je désire suivre vos bons conseils, espérant que Dieu me fera la grâce de faire mon profit des bons exemples et instructions que j'ai reçus de mon seigneur et père. Je vous prie donc de me donner vos bons avis, et délibérer présentement sur ce que j'ai commandé à M. le chancelier vous représenter.[1] » Pour lors, M. le chancelier fit deux profondes révérences, et s'exprima en bons termes sur les vertus et qualités précieuses du royal enfant. Ces

[1] *Mercure de France*, ad ann. 1610.

notables discours étaient à peine terminés que M. le chancelier monta au siége royal pour prendre les ordres de Sa Majesté. Après quelques petites conférences avec les présidents et conseillers de la cour, et les princes, ducs et pairs présents à la séance, il retourna en sa chaire, et d'une voix solennelle il prononça l'arrêt suivant : « Le roi séant en son lit de justice, par l'avis des princes de son sang, autres princes, prélats, ducs, pairs et officiers de sa couronne, ouï, et ce requérant son procureur général, a déclaré, conformément à l'arrêt de sa cour donné hier, la reine sa mère régente en France, pour avoir soin de l'éducation et nourriture de sa personne, et administration des affaires de son royaume pendant son bas âge[1]. »

Cet arrêt établissait le principe de la régence au profit de la reine-mère, mais il ne posait point encore les éléments et la constitution du conseil ; c'était ici une œuvre difficile et de haute politique : il fallait l'établir de manière à contenter les princes du sang, les secrétaires d'état et tous les chefs des dernières guerres civiles qui murmuraient déjà contre la régente. Lorsque la mort laissait aux rois le temps de régler leur dernière volonté, c'était dans ces actes, en face du tombeau, qu'ils désignaient les membres du conseil de régence. Les princes du sang, sans exceptions, presque toujours les ministres secrétaires d'état du dernier règne, deux ou trois chefs militaires que leurs services avaient élevés, un ou deux membres du parlement formaient ce conseil.

Quand l'arrêt de régence eut été rendu, Marie de Médicis s'occupa de l'organisation du conseil. Le secrétaire d'état Villeroy, homme d'expérience et d'affaires, posa ce principe, que puisque le premier besoin était de satisfaire une multitude d'ambitions ameutées, il fallait se montrer facile et admettre un grand nombre de princes et de grands dans l'administration publique. Le secret était une des conditions de l'entrée dans les conseils du roi ; mais quand on est chef de parti, les confidences ne vous appartiennent pas ; on les doit aux opinions qu'on représente ; la régente pouvait-elle confier ses affaires intimes à la discussion d'un conseil aussi vaste et aussi divisé ? On lui soumit donc les affaires générales et d'intérêt

[1] Registres du parlement (1610).

public. Quant à la reine, elle s'entoura de certains amis privés qui entraient plus particulièrement dans ses idées et dans son système. Marie de Médicis n'avait pas les mêmes affections politiques qu'Henri IV; elle avait entraîné avec elle une faction italienne, qui la rattachait au parti catholique et à l'Espagne. Henri IV fut frappé au moment où il préparait une grande expédition contre la maison d'Autriche; et à sa mort; Marie de Médicis prenait comme conseil intime, non seulement Concini, le nonce du pape, le révérend père Cotton, de l'ordre des Jésuites, mais encore l'ambassadeur d'Espagne lui-même, ce duc de Feria, qui avait exercé une si haute puissance sur la Ligue. Toutes les affaires, d'abord soumises et discutées dans ce conseil privé, n'arrivaient au véritable conseil de régence que comme des résolutions prises d'avance et arrêtées invariablement.

Le passage du dernier règne à la régence opéra un changement complet dans les idées et les besoins politiques. La diplomatie du roi Henri IV avait été surtout anti-espagnole; Marie de Médicis prenait une voie opposée; tous les vieux conseillers s'en apercevaient, et Sully, qu'il faut peu consulter sur ces époques, parce qu'il est l'expression des dépits de sa disgrâce récente, s'exprime ainsi sur le conseil secret: « On n'est pas embarrassé de savoir ce qui s'y traitait : l'union des couronnes de France et d'Espagne; le renoncement aux plus anciennes alliances de la couronne avec les princes étrangers; l'abolition de tous les édits de pacification et la destruction des protestants. » L'esprit d'un tel conseil ne devait pas rassurer les huguenots; la mort de Henri IV les avait surpris dispersés, vivant sous la protection de l'édit de Nantes; ils furent profondément émus à l'aspect d'une révolution qui pouvait ébranler les garanties qu'on leur avait accordées. Mais rien n'était prêt pour tenter un mouvement de résistance féodale; il y avait au fond un besoin de paix et de repos qui ne permettait pas les tentatives hardies d'une autre époque. « Le jour que le roi fut tué, et le lendemain, aucuns, en s'enfuyant de Paris, furent arrêtés et ramenés en leurs maisons, car c'est une chose émerveillable qu'au contraire du passé, on n'entendait en la bouche du peuple et des gens de toute qualité que ces mots : « Il faut vivre

en paix les uns avec les autres ; nous ne reconnaissons autre commandement que celui du roi et de la reine ; les exemples des troubles passés doivent nous avoir fait sages à nos dépens. » Ce bon esprit de paix dans la bourgeoisie de Paris et des provinces indiquait au conseil l'urgence de ne pas mécontenter les partis. Si les protestants ne trouvaient pas la même faveur que sous le règne de Henri IV, un de leurs frères qui avait souvenir du prêche, le conseil n'avait pas la force morale suffisante pour briser le vieux édit de protection ; il maintint donc aux huguenots leurs garanties par une déclaration solennelle : « Voulons et nous plaît que ledit édit de Nantes, en tous ses points et articles, ensemble les autres articles à eux accordés et les règlements faits, soient entretenus et gardés inviolablement, et les contrevenants punis avec sévérité comme perturbateurs du repos public. » Comme il y avait en diverses provinces des seigneurs et capitaines qui s'étaient saisis et emparés de plusieurs places et commençaient à s'y fortifier, une déclaration fut publiée portant abolition de ce qui s'était passé, avec injonction toutefois de sortir des places saisies, et de les restituer en bon état, « sur peine d'être punis comme criminels de lèze-majesté, infracteurs des édits de pacification et perturbateurs du repos public. » C'étaient là des mesures d'ordre intérieur capables de rassurer les esprits que l'attentat contre la personne de Henri IV pouvait vivement alarmer.

La mort avait surpris le roi au moment d'une grande expédition militaire, qui supposait des alliances, des rapports intimes et secrets avec certaines puissances ; on avait des subsides à payer, des lansquenets et des Suisses à satisfaire, des engagements à remplir, une campagne militaire devant soi ; la mort de Henri IV allait-elle changer tous ces engagements ? Les dépêches qui annonçaient aux diverses cours de l'Europe l'avénement de Louis XIII, s'abstenaient de toute opinion politique ; c'étaient de simples compliments, des promesses de maintenir les droits acquis, les traités existants, et tout cela aussi bien auprès du pape qu'auprès des états-généraux de Hollande. Le conseil écrivait au nom du roi, à M. de Brèves, ambassadeur à Rome, quelques jours après l'assassinat de Henri IV : « M. de Brèves, il a plu à Dieu appeler à soi le feu roy, mon très honoré

seigneur et père, après avoir esté commis en sa personne le plus horrible et détestable parricide qui ait oncques esté perpétré, qui m'a percé le cœur, celui de la royne madame et mère, comme de tous les François mes bons sujets, d'une affliction et douleur plus amère et cuisante que je ne vous la puis représenter. Vous ne faillirez d'escrire et adresser à l'avenir à la royne maditte dame et mère les avis que vous aurez à me donner pour mon service sur les occasions qui se présenteront, recevoir et exécuter les commandemens qu'elle vous fera tout ainsi que vous faisiez ceux du feu roy, mon seigneur et père; et je reconnoîtrai envers vous les services que vous lui avez faits avec ceux que j'espère recevoir de votre fidélité. »

En même temps qu'on se rapprochait ainsi de Rome, la source du catholicisme, le conseil renouvelait ses traités d'alliance avec les états-généraux de Hollande, car il était impossible de rompre les rapports engagés par Henri IV avec cette nouvelle puissance, qui protégeait les frontières au nord de la monarchie : «Le roi très chrétien promettait d'assister de bonne foi les sieurs des états et les aider en ce qu'il pourra à obtenir une bonne et assurée paix ; et, s'il plaît à Dieu la leur donner, se mettre en tout devoir de la faire garder, et les défendre, eux et leur pays, de toute injure, violence et invasion. » A ce traité, le jeune roi ajoutait une lettre gracieuse écrite de sa main aux états de Hollande[1].

L'exécution des traités conclus par Henri IV entraînait de toute nécessité des mouvements militaires. Déjà même, à la fin du règne de ce prince, des corps d'armée avaient été dirigés dans les Pays-Bas pour appuyer les entreprises du prince d'Orange contre Juliers, ville impériale confisquée au détriment des princes de Brandebourg ; mais les traités favorables aux protestants n'eurent pas d'autre suite. Il y avait dans cette campagne une idée anti-espagnole, puisque la maison d'Autriche était intimement unie au cabinet de San-Lorenzo; désormais les négociations prirent un autre caractère. Un traité avait été conclu avec la Savoie pour l'envahissement du Milanais et la constitution d'un royaume de Lombardie au détriment de la maison d'Autriche. Au lieu d'un secours effectif d'hommes d'armes et d'ar-

[1] Mss. de Colbert, in-fol. M. R. D., vol. XVII, page 15.

gent, le conseil n'offrit plus qu'une stérile médiation auprès de l'Espagne; la Savoie fut obligée de fléchir devant les armées espagnoles, et le prince de Piémont, qui devait porter la couronne de fer de Lombardie, alla s'agenouiller dans San-Lorenzo devant le roi des deux mondes et implorer son pardon. La politique du nouveau conseil de régence de Marie de Médicis se dessina ouvertement pour l'Espagne; elle lui prêta aide surtout dans l'expulsion des Morisques, dont Henri IV avait si souvent favorisé la révolte. L'édit de Philippe III contre les musulmans indique les causes réelles de cette haute mesure de sûreté publique : « La résidence, y est-il dit, des nouveaux chrétiens Morisques, dans les royaumes de Grenade, Murcie et Andalousie a causé soulévation, meurtre, tuerie des prêtres et vieux chrétiens : puis ils appellent le Turc à leurs secours et aide, conspirent contre ma royale couronne avec plusieurs autres princes desquels ils se promettent appui, et c'est pourquoi nous avons résolu de chasser tous ces Morisques rebelles. » Et en vertu de cet ordre excessif du droit politique, plus de cent cinquante mille Morisques entrèrent en France tant par terre que par mer. Déjà quelques-unes de ces caravanes de Maures avaient traversé les Pyrénées sous Henri IV, et des commissaires délégués par le roi avaient été envoyés à Bayonne pour les recevoir[1]. Tous ceux qui faisaient profession du catholicisme étaient admis à résidence ; c'était le petit nombre. Ces vieilles têtes de musulmans, ces fils de l'Alhambra, des royaumes de Grenade et de Cordoue préféraient s'embarquer pour rejoindre leurs frères d'Afrique et honorer le prophète dans les mosquées. Le duc de Ventadour, lieutenant-général du Languedoc, désigna le sieur d'Augier pour préparer leur traversée. La Provence fut remplie de familles morisques qui s'embarquaient en payant passage sur les vaisseaux de Raguse, de Catalogne et de Gênes : la plupart étaient riches ; quelques-uns manquaient des choses nécessaires à la vie, et un édit de la régente ordonna que la communauté des Morisques pourvoirait à la subsistance de ceux de leurs frères qui ne pouvaient vivre de leurs deniers[2]. La police fut exactement observée, et

[1] 22 février 1610.

[2] *Mercure françois*, ann. 1610, tom. I, édit. de 1615.

aucune insulte ne dut être faite par des sujets français aux malheureux musulmans. Le commissaire d'Augier fut impitoyable, pour assurer la royale protection; « il fit fouetter à Tholose et envoya aux galères des soldats qui avaient dérobé du bétail aux Morisques; » on pendit un habitant d'Agde pour avoir violé une de ces filles de Grenade à la chevelure noire, lascive enfant des sérails de Valence et de Cordoue. Ainsi, en résumant ces premiers actes du conseil par rapport aux affaires de l'Europe, on pouvait dire qu'il n'y avait pas encore changement complet, transition brusque de système; la pensée de Henri IV restait comme un souvenir et dominait les résolutions politiques. La tendance des conseillers n'était sans doute plus la même; mais il y avait respect encore pour les principes posés dans le droit européen par Henri IV; les affections étaient espagnoles dans le conseil de Marie de Médicis; les intérêts et les traditions étaient toujours contre la maison d'Autriche. Il y eut donc tâtonnement pour les premiers actes de la régence.

Alors les temps de la chevalerie se réveillaient : on imitait à la cour ces grandes lices, ces tournois à fer émoulu, ces nobles jeux à la lance et à l'épée, ces champs clos à la barrière, ces *gorgiales festes* dont parlent les vieux juges d'armes du roi René. Au XVIIe siècle, cette épopée batailleuse semblait se reproduire; les grandes familles, les princes du sang, seigneurs terriens, ne paraissaient dans les rues étroites de Paris qu'accompagnés des servants de batailles, tous décidés à croiser le fer pour les intérêts et l'honneur[1] de la maison à laquelle ils étaient attachés; le prince de Conti, le comte de Soissons, les Guise, Sully lui-même, venaient à la cour protégés de cette escorte de fidèles, qui les couvraient de leurs corps dans les périls. Si deux carrosses de prince ou de seigneur se heurtaient en entrant sur le pont-levis du Louvre, si un gentilhomme passait devant l'autre sans céder le haut du pavé, sans saluer ses armes, s'il le regardait d'un rire moqueur ou l'insultait de paroles légères, si quelques-uns des pages de la suite se prenaient de querelle, tout aussitôt on dégainait l'épée, et en pleine rue on croisait le fer comme de véritables ennemis en présence : l'inimitié de race devenait perpétuelle; on se vouait à la vengeance de générations en

générations. La fureur des duels était portée à son comble ; on ne se donnait plus rendez-vous dans un champ éloigné, pour vider un débat d'armes et d'honneur ; deux adversaires se rencontraient-ils à la porte Saint-Honoré, à la rue des Francs-Bourgeois, ou même sur le Pont-Neuf, ils dégainaient sans autre forme, s'attaquaient avec acharnement, et l'un ou l'autre restait sur le carreau. « On trouva aussi l'invention des rencontres sans faire appel pour se battre en duel : le Pont-Neuf servit de pré au comte de Guerson et au sieur de La Ferté ; si on ne les eût empêchés, l'un des deux y fût demeuré ; le sieur de Balagny eut d'autres rencontres en divers lieux et avec plusieurs seigneurs. Sur la fin de juin, un qui se faisait appeler le baron d'Arguy, attendit au bout du Pont-Neuf, sur les cinq heures du matin, le sieur de Montescot. Ainsi qu'il passait, il le fit descendre de cheval ; et il mit aussitôt la main à l'épée pour se défendre et assaillir. Montescot, blessé au visage, jeta une si droite estocade à d'Arguy, qu'il lui perça le cœur et le renversa roide mort [1]. » Ces attaques individuelles causaient de grandes alarmes à la bonne ville de Paris : ce n'était rien encore quand on les comparait aux désordres qu'entraînaient les vives haines entre les hautes familles ; leurs suivants d'armes étaient si nombreux ! Quand le prince de Condé entra dans Paris, après son long exil, il était accompagné de plus de quinze cents gentilshommes, si bien que la cour eut effroi de cette petite armée qui pénétrait aux murs de la bonne ville. Le conseil de régence ordonna l'armement de la bourgeoisie, il voulut que toutes les dizaines reprissent leur vieille arquebuse, les archers leur hocqueton, afin de montrer au susdit prince qu'il n'y avait rien à faire pour troubler la paix du peuple [2]. Il y eut ensuite assemblée en l'Hôtel de la Ville, de MM. les prevôt des marchands, échevins et colonels, « pour aviser à la sûreté et au bien de la ville, empêcher les assemblées, tumultes ou séditions, se saisir desfactieux, « si aucuns y avait en leurs quartiers. »

La régente intervenait personnellement pour terminer toutes ces querelles ; elle désarmait les princes, ordonnait qu'ils res-

1 *Mercure françois*, ann. 1611, édit. de 1615.

2 13 juillet 1610, regist. de l'Hôtel-de-Ville, XVIII, fol. 230.

tassent séquestrés en leurs hôtels afin d'apaiser leurs plus vifs dissentiments. L'habitude des pamphlets revivait mordante; on censurait les mœurs de la cour; on passait en revues amères la situation intérieure et extérieure des affaires. Avec la coutume italienne des *pasquils*, s'était même introduit en France l'usage des lettres et sentences épigrammatiques de Pasquin et Marforio : « La Samaritaine du Pont-Neuf avoit alors une belle horloge, et le concierge ayant mis au-dessus de la cloche le portrait d'un crocheteur qui frappait les heures, donna en ce temps-là sujet d'écrire à plusieurs : « Messieurs, je me suis proposé de parler sans dire mot, à l'imitation de la tête d'airain que le grand Albert moula, ou à l'égal du bœuf de Tite-Live qui donna des avis aux Romains. » Ils avaient bien raison, les pasquils de la Samaritaine, de s'amuser de la cour, de se moquer de ces querelles d'intérieur qui s'aigrissaient sous un roi enfant : l'autorité domestique de la reine seule était puissante. Elle infligeait des corrections au petit Louis XIII, têtu, désobéissant et qui ne craignait plus personne; on trouve, dans le journal du médecin Erouard, que le roi qui avait dix ans fut fouetté, et à onze ans également, deux fois en quinze jours. Cet enfant, qui portait la couronne, n'avait ni la volonté ni la force de s'occuper d'affaires. Elles reposaient toutes dans les mains de Marie de Médicis et du conseil de régence, alors divisé en deux nuances, le parti des Italiens d'une part, et les gentilshommes de l'autre. C'était encore la lutte qui se perpétuait depuis la conquête entre les clercs rusés et les hommes d'armes belliqueux; la lice fut continuée sous Richelieu, expression du clergé inflexible, et sous Mazarin, personnification du clergé ployant et habile; les hommes de guerre furent ces hautes têtes provinciales, que Richelieu broya.

Les Italiens n'avaient point à la cour toute la puissance que le maréchal d'Ancre obtint plus tard. Concino-Concini, fils d'un légiste de Florence, né dans cette brillante place du Dôme, toute de marbre aux couleurs noire et blanche, symbole des guerres civiles, était arrivé en France avec Marie de Médicis sous Henri IV; Concini était parmi cette foule de suivants d'amour qui entouraient la reine, et plus d'une fois le Béarnais

jaloux et vieilli avait rappelé à sa femme, dans les querelles du ménage, qu'il y avait auprès d'elle un jeune Florentin aux yeux grands et vifs, qui pénétrait dans ses plus mystérieuses retraites. Pour mettre un terme à ces soupçons, Marie de Médicis avait fait épouser à Concini la jeune fille de sa nourrice, confidente de ses plaisirs, et avec laquelle Marie avait passé son enfance sur les bords de l'Arno. Leonora Galigaï avait seule la confiance de la reine, et fallait-il blâmer une princesse jetée sur la terre étrangère de se rappeler les douces émotions d'une amitié de la patrie? Marie de Médicis avait résisté à toutes les instances de Henri IV qui voulait imposer l'exil de Concini et de Galigaï : « Je partirai avec eux, je partirai avec eux, » s'était-elle écriée en portant ses mains en avant comme pour menacer son royal époux. A la mort de Henri IV, le pouvoir de Concini dut s'accroître de toute l'autorité de la régente. C'était un homme de trente-neuf ans, de taille moyenne, à la physionomie expressive et mobile, d'une prodigieuse activité d'esprit; enfant de Florence la Magnifique, il avait apporté à la cour du Louvre cet amour des arts et des plaisirs, cette vie de dissipations qui s'éparpillait en tournois, jeux de bague, courses et carrousels. Concini brillait dans ces exercices d'adresse et d'honneur; il était rare qu'il n'en sortît pas avec le prix de la victoire; alors il était applaudi des dames qui des balcons de la place Royale jetaient sur sa tête des fleurs et des mouchoirs couverts d'essences. Concini ne manquait ni de courage ni de résolution; en haine à la grande noblesse féodale, il opposait une constante habileté aux rudes attaques du parti des gentilshommes. Quand Marie de Médicis le choisit pour son ministre, il y avait là plus qu'une tendre affection : une pensée dominait la régente, il fallait une main habile et souple pour déjouer tant de complots.

Dans les temps de régence, le pouvoir ne pouvait agir avec énergie, parce qu'il était faible et hésitant : Concini explique Mazarin. Il en était venu par tous côtés de ces Italiens tels que les Gondi, les Alberti, les Strozzi, et plus tard les Mazarini. Les pamphlets populaires s'attaquaient spécialement aux ultramontains; les parlementaires s'adressaient à la population de Paris pour la soulever contre ces étrangers qui envahissaient

les palais de la reine : « Comment, Parisiens, si vous avez tant soit peu de courage, supportez-vous tels outrages ? comment pouvez-vous souffrir que de tels *couyons* viennent vous braver ainsi ? »

Les parlementaires avaient un grand crédit sur le peuple ; ils venaient de terminer le triste procès de Ravaillac. On avait cherché la vérité avec nonchalance ; les interrogatoires étaient demeurés secrets. La multitude accusait même le greffier d'avoir écrit en caractères illisibles quelques aveux échappés à la douleur du supplicié en place de Grève, et qui indiquaient le duc d'Épernon et la reine. La haine publique suscitait des accusations contre Henriette d'Entragues, outragée par l'abandon de Henri IV ; et la demoiselle Decoman avait soutenu cette accusation en face des parlementaires. La dénonciatrice fut condamnée à une prison perpétuelle entre quatre murailles. Mais il resta des rumeurs vagues sur les causes secrètes de l'assassinat. L'esprit du temps était porté vers les sorcelleries, magies, astrologie et prédictions. Les centuries de Nostradamus exerçaient encore sur les esprits une sombre influence ; il n'était pas d'événement qui ne fût interprété d'après les prophéties lugubres de l'astrologue de la tour de Salon. Le peuple croyait au sabbat, aux réunions infernales, à ces rondes diaboliques où des sorcières amaigries et échevelées dansaient à la lueur de la lune sanglante ; on faisait pacte avec le diable pour avoir de l'or, pour jouir de quelques filles ou femmes ; alors ce diable apparaissait au sabbat. « Là, masques, sorciers, magiciens, adoroient le diable ; les masques, tous couchés à terre, les sorciers, agenouillés, fléchissant le corps, et les magiciens, comme princes du sabbat, se mettoient seulement à genoux, et tous baisant le cul d'un bouc[1]. »

De graves magistrats accueillaient par une sentence de mort ces tristes absurdités, et le prêtre Gaufridy était brûlé vif sur la place des Acoûles, à Marseille, pour avoir soufflé le démon à demoiselle Marguerite. Nicolas Pasquier, le fils de cet Estienne que nous avons vu occuper une certaine place aux époques de la Ligue, Nicolas Pasquier est tout entier occupé des prédictions, constellations qui peuvent influer sur les affaires publi-

[1] *Mercure françois*, ann. 1610, édition de 1619.

ques; sa première lettre à M. d'Ambleville est consacrée aux pronostications sur la mort de Henri IV. « Je vous dirai que six mois avant sa mort, il me tomba dans les mains un almanach qui marquoit au quatorzième mai ces mots : *Dies illa, dies iræ, calamitatis et miseriæ*. Et comment pouvoient être interprétés ces autres vers d'un homme d'église de Térouanne : « Le coq mangera ses poussins », si ce n'est de la mort du roi? » D'un autre côté, Pasquier avait lu, dans la 4e centurie de Nostradamus, prophétie 86 : « Qu'au mois de mai, Saturne en eau étant conjoint avec le Soleil, un roi puissant seroit oint à Aix ou à Rheims. » N'était-ce pas une indication qu'il y aurait un sacre et une transmission de la couronne? Ces pronostications avaient ainsi grand cours parmi le peuple, chez les parlementaires et la bourgeoisie tremblante devant les démons, les masques et les sorciers; la double puissance du bien et du mal, du Christ et de Lucifer, de l'Église et du sabbat, exerçait un immense ascendant sur toute cette génération. Les gentilshommes ne connaissaient qu'un délassement, les batailles et les duels; le peuple, quelques jeux bizarres, un théâtre sur les tréteaux, et puis les émotions de l'Église, les solennités catholiques qui plaçaient les âmes dans l'extase du ciel au son de l'orgue et dans un nuage d'encens. Le gentilhomme batailleur avait moins de foi; hasardeux sur toute chose, il exposait sa vie dans les ruelles étroites de la Cité, et sa fortune sur un coup de dé ou de cartes. « Tripotiers, cabaretiers, hosteliers, cuisiniers, tenoient assemblée dite de berlan, académies où se tenoient orfèvres, lapidaires, joailliers, tapissiers, qui prêtoient aux gentilshommes argent monnoyé, pierres, bagues et joyaux, et recevoient d'eux promesses en blanc et usuraire. »

Il y avait pourtant vive joie à Paris; on célébrait le couronnement de l'enfant-roi, qui venait de recevoir l'onction sainte dans la vieille cathédrale de Reims, et quand il fit son entrée, on tira de l'arsenal quatre-vingt-treize pièces de canon, que l'on mit sur le boulevard de la place Saint-Antoine, et deux cents bourgeois à cheval, en housse, s'en allèrent au-devant de Sa Majesté, tandis que sa belle suite faisait son entrée, à savoir : « la compagnie des chevau-légers, sept ou huit cents gentilshommes, les Suisses de la garde, les chevaliers de l'ordre,

les princes du sang, le régiment des gardes; tout cela au milieu du son des hautbois, qui réjouissait beaucoup le petit roi, faisant gestes et tenant le chapeau au poing quand il passa devant la reine sa mère, alors assise à la fenêtre du sieur Zamet le financier, prêteur sur gages de bon aloi, à son sire et seigneur le roi Henri IV[1]. »

CHAPITRE II.

ORGANISATION DES PARTIS EN FRANCE ET EN EUROPE.

Le parti protestant dans les derniers temps de Henri IV. — Pétition pour une assemblée. — Organisation par provinces. — Assemblée de Saumur. — Actes d'union. — Retraite de Sully. — Son intervention à l'assemblée de Saumur. — Cahiers de l'assemblée. — Réponse du chancelier. — Règlements. — Pamphlets. — Duplessis-Mornay. — Livre *du Mystère d'iniquité*. — Édits et commissions. — Alliance avec l'Espagne. — Administration de Marie de Médicis. — Fiançailles avec l'infante. — Rapports politiques avec la cour de Madrid.

1611.

Tout parti en minorité est de sa nature actif et mécontent; il n'est jamais satisfait, parce que la conscience de sa faiblesse le remplit de craintes. Les huguenots, protégés par l'édit de Nantes, demandaient concessions sur concessions, et spécialement des garanties politiques. Déjà, dans l'assemblée de Blois, les réformés avaient exigé une éclatante publicité pour leur culte; une prohibition plus expresse aux catholiques de troubler les sacrements; une juridiction plus étendue et toute spéciale dans les parlements, et même une chambre mi-partie au parlement de Rouen; partout ils durent jouir d'une liberté absolue de la presse. A l'avénement de Louis XIII, le parti réformé divisa la France en quinze provinces, circonscription qui modifiait sous plusieurs rapports la division territoriale de la monarchie française : la première comprenait l'Anjou, la Tou-

[1] *Mercure françois*, ann. 1610, édition de 1619.

raine, le Maine, le Loudunois, le Vendômois et le Bas-Perche; la seconde le Poitou; la troisième la Saintonge, l'Aunis et l'Angoumois; La Rochelle était à elle seule une province. Après, venaient la Basse-Guienne, le Périgord et le Limousin; la Haute-Guienne et le Languedoc formaient la sixième; le Bas-Languedoc la septième. Puis la Provence, et ensuite le Dauphiné; la dixième se composait du Vivarais et du Velay; il y avait peu de huguenots dans la Bourgogne, le Forez, Lyonnais, Beaujolais, Mâconnais, Bresse, le Beaugeay et le pays de Gex. Aussi ces provinces s'agglomméraient-elles en une seule circonscription; il en était de même de l'Ile-de-France, Champagne, Brie, Picardie et pays Chartrain, Orléans, Blaisois, Nivernois, Berry et Bourbonnais. La Normandie formait la quatorzième des provinces calvinistes, et la Bretagne la quinzième[1].

A la mort de Henri IV, les huguenots demandèrent la permission de s'assembler; elle fut accordée pendant les pompes de Reims, tandis que l'onction sainte et catholique touchait la tête de l'enfant-roi. Il fut dit dans un conseil à Fontainebleau, « que l'assemblée qui devoit se tenir à Châtellerault se réuniroit à Saumur, lieu plus central où pourroient plus facilement séjourner les députés de toutes les provinces. » Le 15 de mai l'on vit donc se former cette assemblée de calvinistes de soixante-dix députés, trente gentilshommes, tous avec une suite plus ou moins nombreuse; vingt pasteurs ou ministres de l'Evangile, seize anciens, espèces de délégués du tiers-état; sous les ducs de la Trémouille et de Bouillon, de Rohan et de Soubise, le sire de la Force, suzerain huguenot dans la Basse-Guienne, le fils de Châtillon. Lesdiguières avait désigné un de ses gentilshommes pour le représenter, et Sully, qui tenait toute sa puissance en cour de sa position dans le parti protestant, ne manqua pas de s'y montrer avec ce caractère inquiet qui déjà menaçait d'une rupture le conseil de Marie de Médicis. A peine réunis, les calvinistes portèrent à la présidence Duplessis-Mornay, personnification du parti austère et sérieux de la réforme, ennemi de la papauté, vieillard qui voulait réunir sur sa tête la puissance religieuse contestée à Rome depuis le XVIe siècle : le ministre Chamier fut déclaré son adjoint, et

[1] Mss. de Béthune, vol. cot. 9035[2].

l'assemblée élut le sieur Desbordes pour secrétaire; celui-ci appartenant aux opinions modérées [1].

Cette assemblée, avec ses pompes et ce déploiement d'énergie, était destinée moins à exiger une réparation immédiate de griefs qu'à dénombrer les forces des huguenots, et à les offrir comme une menace au conseil tout catholique qui se réunissait autour de Marie de Médicis et du jeune roi. Aussi tous les gouverneurs de provinces, dans la crainte qu'il n'y eût quelques remuements, reçurent l'ordre de se rendre à leur gouvernement. Le prince de Condé et le duc d'Épernon firent toute hâte, car l'un tenait la Guienne, l'autre la Saintonge, l'Angoumois et le Limousin, pays vivement secoués par le mouvement politique des huguenots. Cependant l'assemblée de Saumur procédait avec un ensemble d'idées et de résolutions; l'acte d'union de la Ligue catholique était tout récent; on se souvenait du fatal effet qu'il avait produit et de la longue lutte qui en avait été la suite. Les églises réformées, procédant de la même manière, arrêtaient un acte d'union général : « pour y employer, disaient-elles, nos biens, autorité et vie, et donner, pour l'indemnité de tous ceux qui seroient blessés, nos moyens, ressources et existences. »

Bientôt on discuta des intérêts plus positifs. Sous le règne de Henri IV, bon nombre de calvinistes possédaient des états, charges, honneurs, dignités de provinces et de cour; non seulement c'était là une garantie, mais un profit. L'assemblée s'occupa spécialement de ce point, en commençant par le duc de Sully, que la reine régente avait forcé à une démission de la surintendance des finances. « Supplie très humblement le roi de donner contentement au duc de Sully, prie ledit sieur duc de ne se démettre des charges qui lui sont demeurées, et au sieur marquis de Rosny son fils, et notamment de celle de grand-maître d'artillerie. » Sully, remerciant les gentilshommes et les anciens, obtint par ses instances que l'assemblée de Saumur ferait cause commune avec lui, et qu'on demanderait au roi sa réintégration dans les offices lucratifs dont il était chargé. A peine les sieurs de Boissise et de Bullion, commissaires du roi, étaient-ils arrivés, que

[1] Lettre du surveillant de Charenton à l'assemblée générale convoquée à Saumur. Paris, 1611.

l'assemblée de Saumur prit une série de résolutions impératives, et qui ne laissait plus tout pouvoir à la royauté. Le choix des gouverneurs de places de sûreté laissées aux calvinistes devait se faire dorénavant sur la présentation d'une liste, et suivant l'avis de la province dont le gouvernement serait vacant; les processions catholiques seraient interdites dans toutes les places, villes et châteaux occupés par ceux de la religion; les assemblées générales devaient désormais se tenir de deux en deux ans; on ajouterait aux places de sûreté les châteaux de Foix, de Vendôme et de Pontorson. Et pour porter ces remontrances, cinq députés furent élus, les barons de Lacase, de Courtomer, le ministre Ferrier, les sieurs Mirande et Larmé.

Cette assemblée de Saumur donna une haute impulsion au parti protestant. Surpris par la mort de Henri IV, il avait recueilli toute l'énergie de ses moyens, toute la puissance de ses ressources pour traiter d'égal à égal avec la royauté. Dès lors, la liberté du prêche devint plus grande, les pamphlets huguenots se multiplièrent; Duplessis-Mornay publia sa longue dissertation sous le titre du « *Mystère d'iniquités*, c'est-à-dire l'histoire de la papauté, par quel progrès elle est montée à ce comble, et quelle opposition lui ont faite les gens de bien de temps en temps; et où aussi sont défendus les droits des empereurs, rois et princes chrétiens, contre les assertions des cardinaux Bellarmin et Baronius, par Philippe de Mornay, chevalier, seigneur du Plessis-Marly.» (Et après ce titre était gravée, en belle image, une figure de la tour de Babel sur des pilotis auxquels un homme sans chapeau, pauvrement habillé, mettait le feu, y portant à deux mains un flambeau; et au côté droit de ladite tour était le portrait d'un jésuite, lequel, les bras croisés et comme déconforté, regardait la destruction de cette tour, avec ces paroles au-dessous : « Tu te trompes en croyant cette tour éternelle. » (Une attaque si hardie contre la puissance du pape faisait croire aux catholiques que l'assemblée de Saumur avait pour objet une nouvelle prise d'armes, comme celles qui avaient eu lieu en plusieurs circonstances, sous les règnes de Charles IX et de Henri III. Les cahiers des calvinistes venaient d'arriver à la cour. Il y avait inquiétude dans l'opinion, à l'aspect de ces

exigences des huguenots : plusieurs villes prenaient les armes pour résister, comme aux tristes jours des guerres civiles ; dans le Limousin, le Poitou, au-delà comme en-deçà de la Loire, les catholiques gardaient leurs portes, posaient des sentinelles aux tourelles. Des bruits sinistres étaient répandus par les vieux ligueurs pour faire croire que les huguenots s'approchaient, afin de s'emparer des villes municipales ; à Orléans on sonna l'alarme, des barricades furent dressées, des visites en armes furent faites dans tous les logis des calvinistes ; à Chartres, à Blois les mêmes mesures de défense furent prises. En même temps l'Église catholique publiait différentes réponses aux pamphlets réformateurs. Un petit écrit de Raymond de Bray, dit Saint-Germain, explique, dans un sens aussi mystique que l'avait fait Duplessis, les symboles de l'Apocalypse : « Tu veux brûler, Mornay, cette tour éternelle ; mais il n'est bois ni roc pour brûler ta cervelle. » Enfin ledit sieur de Saint-Germain trouvait dans le nom de Mornay le chiffre de la bête de l'Apocalypse, dont celui-ci avait affublé le pape, singulier chiffre qui se pliait à tous les signes de la cabale, à toutes les explications qu'on voulait lui donner.

A la cour, les esprits étaient plus calmes ; on savait la force du parti huguenot, son alliance avec la noblesse, et on ne voulait pas le heurter de front. Marie de Médicis comblait de caresses le duc de Bouillon et M. de Rohan, qui exerçaient une influence décisive sur le prêche et les résolutions des gentilshommes réformés ; Mornay, caractère tout à la fois dur et crédule, se laissait séduire en cour par des promesses engageantes, tandis que Sully recevait secrètement de grosses indemnités ; on séparait ainsi successivement les forces du parti huguenot. Ce parti ne formait pas une seule nuance ; comme toutes les grandes opinions, il avait plus ou moins d'ardeur, des exigences plus ou moins impérieuses ; on comptait : « les malicieux, qui vouloient se remplumer à la minorité des rois, tous aveugles d'ambition, d'avarice ou d'envie ; les zélés ou défiants, grands maîtres pour faire leurs affaires particulières ; nourris en humeur fiévreuse, ils pressent, crient et s'aigrissent ; enfin les judicieux, qui s'accordoient volontiers aux ordres du roi, parce qu'ils jugeoient que la guerre civile étoit le pire de tous

les maux. » Dans les hésitations de l'avènement, la dernière opinion triompha; on sortait de la guerre civile; elle avait fatigué les esprits; de toutes parts on voulait la paix. L'organisation des huguenots offrait un immense danger; ce n'était point alors une opinion, mais une faction avec ses hommes d'armes, ses places de sûreté, constituant un état de guerre dans la société. Des commissaires furent envoyés dans toutes les provinces de France pour veiller à leur exécution; ils étaient porteurs d'instructions développées expliquant la conduite qu'ils devaient tenir et les mesures qu'ils auraient à prendre pour la tranquillité de l'Etat, et afin qu'il ne se passât rien au préjudice du service de Sa Majesté et repos de ses sujets, ils étaient chargés de veiller à l'établissement des deux religions dans les lieux accordés par les édits. La reine-mère écrivait en même temps aux gouverneurs de provinces pour les inviter à seconder ce mouvement de conciliation. Et le roi ajoutait de sa main d'enfant : « Nos amés et féaux, sur les plaintes que nous avons reçues de nos sujets de la religion prétendue réformée, naguère assemblés par notre permission en notre ville de Saumur, d'aucune contravention faite à nos édits de pacification, et de l'inexécution d'iceux en beaucoup de lieux de notre royaume, nous avons résolu d'envoyer en toutes les provinces d'icelui des commissaires pour entendre lesdites plaintes, comme aussi celles de nos sujets catholiques, s'ils ont de leur part occasion d'en faire, afin d'y pourvoir conformément à nos édits[1]. » Le conseil s'efforçait ainsi de faire rentrer sous l'administration royale les opinions religieuses qui s'organisaient en armes. Le calvinisme en France avait modifié son principe; le caractère féodal et politique dominait la croyance; c'était un intérêt de gouvernement et de partis qui présidait à la ligue arrêtée par les gentilshommes et les ministres à Saumur; le prêche commençait à devenir le prétexte d'une prise d'armes pour demander une réforme politique et administrative, dont le parti calviniste avoua plus tard les éléments fédératifs.

Dans cet embarras de la minorité, la pensée qui dominait le nouveau conseil de régence était un rapprochement avec l'Espagne. L'ambassadeur don Inigo de Cardenas avait ses entrées

[1] Mss. de Béthune, vol. cot. 9035[2]

au conseil intime; la reine-mère se décidait par ses avis; la plupart des démarches qu'arrêtait la régente à l'égard du parti protestant, et de ses alliances à l'extérieur, étaient inspirées par la cour d'Espagne. Puisqu'on se séparait du système de Henri IV, il fallait bien chercher appui à Madrid, et Marie de Médicis voulut que l'union entre les deux couronnes reposât non seulement sur des intérêts politiques, mais encore sur des liens de famille puissants et invariables : les dépêches de don Inigo de Cardenas constatent les soins réciproques que les deux royautés apportaient à maintenir leur alliance, et le conseil de Castille les analyse avec une attention scrupuleuse, et les soumet ensuite à Philippe III. « Le mariage du prince, fils de notre roi et seigneur avec la senora Isabelle, fille aînée de la régente de France, et les promesses de fiançailles du roi de France actuel avec l'infante dona Anna, écrit le conseil de Castille, prennent de jour en jour plus de consistance. On attend avec impatience la reine infante à Paris; on ne cesse de parler d'elle : quant à madame Isabelle, il paraît que le choix des personnes qui doivent l'accompagner est on ne peut plus satisfaisant; elles sont loyales et chrétiennes; ensuite on enseigne secrètement à la princesse la langue espagnole. Don Inigo de Cardenas informe encore Votre Majesté que la reine régente de France vient de nommer un nouveau président du parlement de Paris; c'est un catholique zélé, et fort dans les intérêts de Votre Majesté [1]; Marie n'admet aucun huguenot dans son conseil secret [2]. »

Indépendamment de ces alliances de famille, vivement sollicitées par les couronnes, les deux monarchies espagnole et française se rattachèrent par un traité secret. « J'envoie à Votre Majesté le texte du traité secret que j'ai passé avec la reine-mère, écrit l'ambassadeur Cardenas; j'ai fait tout ce que j'ai pu pour le conclure le plus large qu'il a été possible. Ce traité est une confirmation de tous les traités précédents, et notamment de celui de 1598, conclu entre le père du roi régnant, Philippe II et Henri IV, l'un et l'autre de glorieuse mémoire. Lesdites Ma-

[1] *Puesto un nuevo presidente muy gran xpiano y affecionado a la corona de España.*

[2] *Y no admite en su consejo secreto ninguno de los huganotes.*

jestés contractantes s'engagent à ne donner jamais appui ni protection, directement ou indirectement, à ceux qui pourraient faire quelque tentative contre leurs royaumes respectifs, et sous quelque prétexte que ce soit : au contraire, leurs Majestés s'engagent à se défendre réciproquement contre toute entreprise, quelle qu'elle soit, tendant à attaquer leurs royaumes, leurs sujets, etc., par un secours mutuel de six mille fantassins et douze cents cavaliers. » Dans l'analyse d'une autre dépêche faite par le conseil de Castille, il est dit : « La reine-mère a envoyé de pressantes instructions à l'ambassadeur de France à Constantinople pour pousser le Turc à envahir la Hongrie, afin de faire une diversion aux protestants d'Allemagne, qui alors ne pourront pas aider les huguenots de France. Don Inigo a fait encore savoir au roi d'Angleterre, qu'il n'eût point à s'offusquer de l'étroite amitié qui existait entre les deux couronnes de France et d'Espagne, amitié qui ne pouvait être qu'à l'avantage du bien public et de la chrétienté. » Le traité offensif et défensif conclu avec l'Espagne, avait pour principal objet d'assurer à la régente toutes les forces de la monarchie de Philippe III, au cas où son système de gouvernement et d'administration trouverait trop de résistances. L'ambassadeur don Inigo de Cardenas écrit pour presser l'exécution des articles : « La reine et ses ministres commencent à se méfier du retard qu'ils disent que met l'Espagne à remplir ce traité : « Le roi votre maître, m'a dit Marie, ne me semble pas très scrupuleux à remplir les articles des capitulations ; vous savez que je ne peux pas tout en France ; et si on ne vient promptement à mon aide pour en finir, tout ce qui a été fait pourroit mal tourner, d'après ce qui se passe... » Elle a ajouté mille autres raisons qu'il seroit trop long de répéter à Votre Majesté, mais toutes fondées sur ses craintes personnelles. En tenant compte de son caractère et en me prévalant de l'estime qu'elle m'accorde, je lui répondis aussitôt : « Votre Majesté me prie d'envoyer là un récit, que le roi mon maître appréciera beaucoup sans doute, puisqu'il vient de votre part ; mais Votre Majesté doit savoir que les affaires de France sont des histoires, surtout intéressantes pour le roi mon maître, puisqu'il s'agit de sa fille aînée. » La

reine rit beaucoup [1] de ces paroles, et répéta par deux fois ma réponse [2]. »

Le roi d'Espagne lui-même mande ses ordres à son ambassadeur pour réveiller son zèle, et donner une pensée plus persévérante à sa mission [3] : « Je suis fort satisfait, dit Philippe III dans une de ses dépêches, de la dernière audience que vous ont donnée la reine-mère et M. de Villeroy, et de la manière dont il a été parlé des affaires d'Allemagne ; et à moins que les avis se confirment que l'empereur veuille décidément se jeter dans les mains des hérétiques, il faut demeurer dans cette situation et attendre. — J'approuve également les dispositions que vous croyez convenables à l'égard du duc de Lorraine et de quelques-uns de ses domestiques. Cherchez à faire proposer à ce duc, mais avec habileté, une pension de trente mille ducats, afin de nous le rendre favorable. Je le connois de réputation ; je doute qu'il refuse ces offres si elles sont faites avec convenance, et vous m'informerez de ce qu'elles ont produit.» Dans d'autres dépêches, le roi développe sa pensée sur la politique que l'ambassadeur doit conseiller à la reine régente. « J'envoie à la hâte un courrier vers le duc de Savoie pour l'engager à désarmer promptement et à ne point se mêler des affaires de France. Il m'écoutera, vous pouvez en assurer la reine ; dites-lui que le duc de Savoie ne l'attaquera jamais seul : c'est donc à elle à ne pas pousser les huguenots à joindre leurs armes à celles de Savoie ; ce qui causeroit des malheurs auxquels toute sa puissance ne pourroit plus apporter de remède. Il faut apprendre à la reine que les Hollandois font au duc de Sully une pension de trois mille ducats. Si elle vous demande votre avis sur ce délit qui a une grande importance [4], vous lui conseillerez une enquête, et puis il ne seroit pas mal de le faire mettre en prison et de préparer son procès [5]. » L'intègre Sully avait donc une pension de l'étranger.

[1] *Se rio mucho.*

[2] *Y dize por dos vezes las mismas palabras de mi respuesta.*

[3] Archives de Simancas, cot. A 59[107] (5 novembre 1611. Philippe III à don Inigo de Cardenas, lettre chiffrée).

[4] *De estos delitos qui son grandes.*

[5] *Pues agora sera conveniente su prison.*

En résumant toute cette correspondance, il résulte que la plus haute intimité s'établissait entre la France et l'Espagne. Les deux couronnes tendaient à ne former qu'un système, dominé par le même esprit. Le dernier traité offensif et défensif que venait de conclure la reine régente avait surtout pour objet de lui assurer le puissant appui des bandes espagnoles et des régiments wallons dans les crises de la guerre civile. Marie de Médicis était menacée par la vieille race féodale et les mouvements des protestants, alors appuyés sur le duc de Savoie. Comme Catherine de Médicis, qui fut aussi régente de France, elle faisait un appel à l'alliance espagnole.

Ainsi deux ans s'étaient déjà écoulés depuis l'avènement de la régence, et la situation des partis était toujours la même : d'une part, les princes du sang, Condé, le comte de Soissons, Conti, grandes races, expressions de la haute noblesse territoriale; de l'autre, le conseil secret s'immisçant dans toutes les affaires de cour et dominant la volonté de Marie de Médicis. Le traité d'alliance avec l'Espagne et le double mariage qui en était la suite, avaient été préparés sous l'influence des Italiens, tandis que le parti des gentilshommes ne l'approuvait point; car une fois l'union conclue, les arquebusiers espagnols seraient à la disposition du conseil; les gentilshommes remuants trouvaient naguère appui dans la cour de Madrid; alors, au contraire, Philippe III s'obligeait à prêter secours à la régente contre les rebelles. C'était un changement immense dans la pensée de la société politique : la France renonçait à ses alliances protestantes contractées sous Henri IV, pour se rattacher à l'Espagne, qui avait lutté si longtemps contre la royauté du Béarnais expirant sous le coutelas. Au milieu de ces deux opinions se produisait, comme à toutes les époques, un tiers-parti qui cherchait à concilier toutes les nuances en les confondant sous l'autorité de la régente ; à sa tête étaient encore Villeroy et Jeannin, qui avaient joué un grand rôle sous Henri IV ; leur tendance était une certaine manière indifférente et molle de voir les événements, de disserter sur les faits, d'établir des théories sur chaque accident, afin de conclure des trêves entre les factions. Villeroy surtout, grand faiseur de mémoires, multipliait les conseils à la reine-mère ; les maximes en sont

en général vagues; ce sont des lieux communs puisés dans les exemples historiques de toutes les époques. Il reste encore de lui un mémoire manuscrit sur l'importance de dissoudre toute espèce de ligue, et sur les moyens de gouverner l'État : « Toute confédération et société qui se fait dans une monarchie au déçu de son souverain, principalement entre les grands, soit par écrit, soit de parole, doit être punie, dit-il, comme un crime de lèze-majesté. — Il faut que ceux qui ont l'autorité souveraine et légitime entre leurs mains la conservent chèrement, d'autant que de sa splendeur dépend son honneur, sa vie, l'avenir des successeurs, le salut du royaume et de tant de milliers de sujets. L'éloignement des grands n'est pas un mauvais moyen. Et afin d'enlever tout sujet de se plaindre lorsque l'on voudra éloigner quelqu'un, il faut en même temps faire semblant d'éloigner ceux qui gouvernent le plus, comme si l'on envoyait M. de Guise en Provence, le maréchal d'Ancre en Picardie. — Il faut pensionner les seigneurs qui ont de l'influence dans les provinces, donner des avis sourdement aux parlements et affidés, et placer les finances entre les mains de ses créatures. — La négligence et débonnaireté de Henri IIIe fut cause de sa perte. — La vigilance de Henri IVe fut cause de sa conservation. Les voyages de Sedan et de Limoges, le fait du maréchal de Biron, les progrès en Savoie, les troubles en Poitou en font foi. — Le mal découvert et fermement arrêté est le moins dangereux. — Qu'elle entretienne l'Angleterre; elle sait les parentages et amitiés des Guise avec l'Anglois, l'assistance des Lorrains, les anciennes pratiques d'Espagne et d'Italie. Ce faisant, il ne peut arriver que tout bonheur à la reine; et Dieu lui fasse la grâce de conserver sa dignité, et rendre la couronne à son fils aussi entière qu'elle la reçut du feu roi son seigneur et mari [1]. » Ces conseils du tiers-parti étaient tous dirigés pour soutenir l'autorité de la régente, pour la défendre et l'agrandir; le tiers-parti commandait une surveillance inquiète et des mesures sévères. Il n'y a rien d'impitoyable comme les opinions mitoyennes quand elles s'emparent des affaires et qu'elles veulent s'y maintenir; alors tout leur est bon, et si une sai-

[1] Avis donné à la reine par M. de Villeroy. — Bibliothèque du roi, mss. de Colbert, vol. XVII, pag. 40.

gnée est nécessaire, comme dit Villeroy, ils la font avec un sang-froid remarquable. Le négociateur craignait le parti des gentilshommes surtout; il voyait se former et s'accroître la ligue des calvinistes; il voulait détruire ces ferments de discorde avant qu'ils fussent éclos.

A l'extérieur, l'alliance avec l'Espagne suscitait bien des plaintes. Dès l'avènement de Louis XIII il y avait eu traité conclu avec Jacques Ier, roi de la Grande-Bretagne. Jacques Ier, le controversiste, avait appris avec douleur la négociation engagée pour le double mariage avec la maison d'Espagne. « Quels que puissent être ces engagements, par suite des traités conclus par le roi catholique avec la régente, si le parti calviniste se trouvoit blessé dans ses intérêts, je serois obligé de le protéger et le défendre[1]. » Telles furent aussi les observations des États Généraux; ceux-ci étaient encore plus immédiatement intéressés à la rupture de l'alliance entre la France et l'Espagne. La république des Provinces-Unies s'était élevée sous la protection de Henri IV; elle n'était point assez puissante encore pour se défendre toute seule contre les efforts de la maison d'Autriche; deux régiments français étaient au service des Pays-Bas; les rivalités de la France et de la Péninsule pouvaient seules favoriser l'accroissement de la république. N'était-il pas à craindre qu'une fois rapprochées, ces deux puissances ne concourussent à détruire le grand ouvrage de l'esprit de liberté conçu par Henri IV? Il y avait déjà quelques difficultés soulevées à l'occasion des subsides entre Marie de Médicis et les États-Généraux, qui ne voulaient point prendre en compensation certains payements faits par l'Angleterre à la Hollande au profit de la France; une note impérative fut même remise à ce sujet par l'ambassadeur des Pays-Bas, et à cette note la reine-régente fit répondre d'une manière évasive par son envoyé M. de Russy: « Qu'elle donnerait ordre qu'il vous soit envoyé trois cent mille livres pour six mois de la solde des régiments et chevau-légers françois dont elle vous a assistés, et continuerait pour l'année entière, si dès à présent messieurs des États se veulent charger de payer au roi de la Grande-Bretagne les deniers que le feu roi leur a fait fournir. Et vous, messieurs, vous êtes

[1] Mss. Colbert, tom. XVII, M. R. D.

trop sages et trop prudents pour qu'Elles croient jamais à des artifices de votre part qui tendroient à ébranler la bonne intelligence entre les deux États, ni à aucune menée indirecte capable de troubler le royaume dont la paix importe si fort à votre stabilité [1]. »

Il y avait donc affaiblissement dans l'alliance de la France et des Pays-Bas ; les procédés dont se plaignait surtout Marie de Médicis étaient les intrigues que M. Aersens, l'ambassadeur hollandais, entretenait, soit avec le parti des gentishommes sous le prince de Condé et le comte de Soissons, soit avec le parti calviniste, les ducs de Rohan et Duplessis-Mornay.

Ce parti remuait sans cesse ; les calvinistes tenaient des synodes, des assemblées tumultueuses et en armes ; la reine dissimulait, mais on la voyait inquiète comme à la veille d'un orage qui allait éclater sur sa tête : elle écrivait fréquemment, soit pour autoriser, soit pour empêcher les synodes, et cette correspondance si active signale sa situation chagrine et tourmentée.

Pourtant Marie, pour rapprocher les esprits comme Catherine de Médicis, multipliait les fêtes, les dissipations ; c'étaient partout des tournois, des carrousels, fêtes brillantes où se déployaient toutes les vieilles lois de la chevalerie, au milieu des feux d'artifices, des parades d'animaux. Là se montraient sur des chars, Thésée, le Minotaure, Ariane abandonnée, et autres beaux sujets de la fable et de l'histoire. Il y eut un de ces carrousels à la Place-Royale nouvellement bâtie ; la multitude des courtisans se pressait sur les estrades, dans des pavillons richement décorés : les chevaliers déclarèrent : « qu'ils maintiendroient, la pique ou l'épée à la main, contre tous ceux qui auroient l'audace de le nier, que leurs dames étoient les plus parfaites du monde, et qu'ils méritoient seuls de porter le titre de leurs servants. » Les échafauds que l'on avait dressés sur la place contre les maisons, à toutes les fenêtres, étaient remplis de peuple, chacun attendant avec attention la sortie des tenants ; on vit cent animaux, tous différents,

1 Proposition faite à Messieurs des États de Hollande, par M. de Russy, ambassadeur pour Sa Majesté près eux. — Bibliothèque du Roi, mss. Colbert, vol. XVII, M. R. D.

qui dansèrent un ballet et représentèrent une infinité de figures ; puis descendirent du théâtre et firent, trois à trois, le tour du camp, suivis de huit géants qui menaient une magicienne comme prisonnière. Et dans cette belle place Royale on ne voyait qu'habits de velours incarnat, passementés de clinquants d'argent, que plumes blanches, et bas de soie blancs ; des pages jeunes et beaux, fifres et tambours, vêtus de longues bandes faites de toile d'argent; et au milieu, des fusées, des pétards, tandis qu'un grand chariot était conduit par deux singes vêtus de satin vert, et par deux dragons qui jetaient du feu et des flammes par la bouche et par la queue ; puis le char de Junon tiré par six paons. Les seigneurs de la cour se déguisèrent chacun avec certains costumes empruntés à l'antiquité, s'affublant de divers noms : dans la troupe des chevaliers de la fidélité on remarquait le duc de Retz sous le nom d'Eranthe, le comte de La Rochefoucauld sous le nom d'Abradate, le comte de Dampierre sous celui de Polidamant, le baron de Senessay sous le nom d'Eurydamas. De braves gentilshommes déguisés formaient la troupe des nymphes de Diane ; le comte de Schomberg avait pris le nom de Dorille, nymphe hamadryade ; le colonel d'Ornano celui de Mélitée, nymphe napée ; le sieur de Créquy représentait Sylvanthe, nymphe dryade ; le sieur de Saint-Luc, Nérinde, nymphe naïade, et le marquis de Rosny, Orinthie, nymphe orcade. A côté de ces divinités de la fable apparaissaient majestueusement drapés, un cortége des Romains les plus illustres dans l'histoire : Trajan était représenté par le marquis de Sablé ; Jules César par le duc de Rouanois ; le baron de la Boissière y figurait Vespasien ; le baron de Monglat, Scipion l'Africain ; l'empereur Auguste était représenté par le marquis de Narmoutier, tandis que le marquis de Bressieux faisait revivre Coriolan [1].

Ces fêtes de la Place-Royale, retracées sur les vieilles gravures du temps à la façon de Calot, où l'on ne voit que panaches et bannes flottants, se produisaient alors par toute l'Europe, et se multipliaient au milieu de Paris, tandis que la régente posait la première pierre du Luxembourg et faisait dessiner ses vastes jardins. Un acte signé de la main du roi concédait à Me Marie,

[1] *Mercure françois*, ann. 1612, édit. de 1619.

bon bourgeois, les îles Saint-Louis, alors nues et sans maisons, avec faculté d'y bâtir hôtels, jardins, sous une faible redevance, et l'engagement de construire deux ponts avec quais spacieux et durables. Me Marie fit élever sur leurs cinq arches soixante maisons bien murées et à solides fondements [1]. Le pont Marie eut bientôt grande célébrité; le quartier neuf fut habité par la haute noblesse, qui était ainsi placée entre la Place-Royale et Notre-Dame. Et combien de bons bourgeois applaudirent lorsque, s'asseyant près de la Seine, ils voyaient ces constructions qui réjouissaient leurs yeux et agrandissaient l'importance de la cité de Paris. Marie de Médicis apportait ainsi au milieu de Paris ce goût d'embellissement, souvenir de Florence où s'étaient passés les premiers temps de sa vie; elle aimait passionnément la place Royale, toute nouvellement bâtie, où se donnaient ses jeux, ses pompes, sous les belles tentures; le Marais, lié à l'île Notre-Dame, et la rue Saint-Antoine à la Bastille et à l'Arsenal, formaient un magnifique quartier. Maintenant la reine s'occupait des quais, des ponts, du Louvre et des Tuileries, voulant ainsi que la jeune infante d'Espagne trouvât une cité digne des villes castillanes, car elle continuait à poursuivre la pensée d'un double mariage avec l'Espagne.

Le duc de Mayenne, le fils de cette noble maison qui avait autrefois obtenu une infante, fut chargé d'aller requérir la chaste épousée pour les grandes noces qui devaient se célébrer à Paris, et en même temps le duc de Pastranas vint en France demander la princesse Élisabeth au nom du roi catholique. Une convention secrète avait préparé les demandes officielles, et les deux cours avaient conclu les articles d'un traité. « Sa Majesté Catholique promet et demeure obligée de donner en dot à l'Infante la somme de cent mille écus d'or, de la valeur de seize réaux la pièce, et ce, en la ville de Paris, un jour avant la célébration dudit mariage. L'Infante et ses enfants mâles ou femelles, ou leurs descendants, sont déclarés impropres à succéder à tout jamais aux royaumes, états, seigneuries qui sont sous la domination de Sa Majesté Catholique. Leurs Majestés Très-Chrétiennes donneront à la sérénissime Infante, pour ses bagues et joyaux, jusqu'à la

[1] *Mercure de France*, ad ann. 1612.

concurrence de cinquante mille écus; et, dans le cas que ce mariage se dissolve et rompe entre Sa Majesté Très-Chrétienne et la sérénissime Infante, elle pourra s'en retourner librement en Espagne ou ailleurs, avec tous ses joyaux, habits, dots et douaires susdits. »

Le duc de Mayenne, désigné pour l'ambassade du mariage, fut reçu à Madrid par le duc de Lerma, « vêtu de toile d'argent en broderies d'or. Le duc de Pastranas fut accueilli au Louvre par M. de Guise; l'Espagnol étoit vêtu d'un habillement de damas rouge, esparpillotté de blanc en broderies d'or et d'argent, ayant le capot fort large, à l'espagnole, le bonnet de velours garni d'un riche cordon, d'une masse de hérons et d'une enseigne de diamants, monté sur un cheval d'Espagne couvert d'une housse de velours cramoisi en broderies d'or. » Quand le duc de Pastranas eut salué le roi, le jeune prince lui répondit, de sa petite voix enfantine : « Je remercie le roi mon frère de sa bonne volonté; la mienne sera toujours disposée à l'honorer comme mon père et à l'aimer comme mon frère. » Puis le duc de Pastranas, la tête couverte, alla quérir madame Isabelle, sœur du roi, destinée pour l'infant d'Espagne. « La petite princesse étoit vêtue d'une robe de satin incarnat, bordée d'or à double manche; elle avoit une croix de la valeur de six vingt mille écus, et au col une chaîne de grosses perles de mille écus la pièce. Le devant de sa coiffure étoit tout garni de gros diamants, et au-dessus étoit un bonnet de velours incarnat : « Monsieur l'ambassadeur, dit-elle, je remercie le roi votre maître de l'honneur qu'il me fait de m'assurer de son amitié, et M. le prince de son affection; j'espère me rendre digne de l'un et de l'autre comme je dois. »

L'année 1612 fut remarquable par cette habitude de carrousels et de solennités; toute la noblesse cherchait à rappeler les grands jours de galanterie, ces tournois à fer émoussé dont les souvenirs vivaient dans les romans et les épopées. Les ballets, les spectacles sur les places publiques étaient alors en honneur à toute cette gentilhommerie; les plus nobles hommes ne dédaignaient pas de danser sur les théâtres, et d'y représenter quelques-uns des dieux de l'Olympe ou des héros de la Grèce. Le petit nombre de gazettes qui existaient déjà rapportaient avec

les moindres détails les carrousels de la place Royale; et ces lectures faisaient les délices des châteaux et les délassements du peuple. C'était la seule vie en dehors; elle avait remplacé l'esprit bourgeois et communal, les parloirs de l'Hôtel-de-Ville et de la place Maubert. Les générations se rappelaient avec orgueil l'époque des ancêtres; on n'avait plus les féeries de Morgane et de Maugis l'enchanteur; on les remplaçait par des jeux, par des sujets mythologiques ou des représentations théâtrales. La chevalerie errante avait disparu; les courses de bagues, les tours d'adresse et de dextérité du corps succédaient aux fiers coups de lances de la grande époque du moyen âge. Le luxe était immense dans ces fêtes, parce que la découverte de l'Amérique avait jeté des monceaux de pierres précieuses, et que les richesses se concentraient dans cette classe de gentilshommes qui faisaient l'orgueil des cours et les délices des carrousels.

Le double mariage avec la cour d'Espagne n'était encore qu'un projet, et toutes les fêtes des fiançailles que l'on offrait à l'impatiente multitude n'avaient qu'un but, celui de rendre populaire l'exécution des engagements pris, en réduisant à l'impuissance les murmures des hauts vassaux de la féodalité. La poésie lascive d'épithalame, toute d'imitation de Virgile, de Properce et de Tibulle, se mêlait aux épopées chevaleresques des pairs ou de la Table ronde et aux souvenirs des églogues, des pastorales de la Grèce. Les mythes de Thésée, d'Ariane et des immenses travaux d'Hercule, venaient prêter leur Olympe d'or, les heureuses vallées de Tempé, le Parnasse et ses muses, les bosquets de Daphné, aux chansons de gestes de Charlemagne, de ses douze pairs, d'Angélique fugitive au royaume de Cathai, de la lance d'Astolphe, d'Agramant, de Marphise, de Renaud de Montauban, de Falerane l'enchanteresse aux cheveux noirs et flottants, d'Aline toute éprise de l'invulnérable Roland, pauvre fée au petit pied, à la jambe d'ivoire, dont les *divini Boiardo* et *Ariosto* avaient poétisé les charmes à la cour de Ferrare. Ces douces émotions, ces grandes scènes de la vie chevaleresque étaient en rapport avec les merveilles de la civilisation. Le commencement du XVIIe siècle fut l'époque des découvertes les plus hardies dans les deux Indes; ici l'Océan déployait ses végétations incon-

nues, ses populations bizarres, ses monstres que l'imagination et les récits mensongers bigarraient encore; là des missionnaires hardis convertissaient les sauvages de Madagascar et de Magellan, qui venaient dans les fêtes publiques saluer de leurs présents, phénomènes du tropique, les dames réunies en de beaux carrousels; et tout cela excitait la verve des poëtes. Et qui n'eût célébré la noble alliance de Louis XIII et d'Anna, l'infante d'Espagne? Il existe plus de cent pièces de vers sur l'heureux hyménée, adressées aux jeunes époux. « Oh! place vraiment royale où mille Mars d'illustres lignées ressembloient des soleils sur terre, tout couverts d'étoffes vivement peintes comme un pré de fleurettes! Et vous, belles dames, le soleil pour vous contempler tint ses chevaux arrêtés, et certes il ne les eût point menés boire, s'il n'eût craint détruire l'ivoire et les roses de vos beautés. Jeunes rois et jeunes reines, puissiez-vous avec jouissance doter les races de deux rois! »

La Castille avait aussi ses odes sur l'hyménée, et surtout sur la reine Marie de Médicis qui présidait au rapprochement entre deux grandes nations : « France, réjouis-toi, voici venir enfin pour toi le jour des merveilles que les oracles t'avaient promis, quand Henri le Grand, pour inspirer plus noblement encore nos poëtes, alla chercher une épouse en Étrurie, et y choisit dona Maria, soleil de grâces et de beauté[1] ! » Au-dessus de cette cantate castillane est une gravure; Louis XIII y est représenté enfant, de sorte que son manteau royal, sa couronne et tous les attributs du trône l'écrasent. La jeune reine Anna est en face de lui, également parée et tenant à la main un de ces écrans-miroirs admirables de travail. Un ange est derrière les deux jeunes fiancés et presse leurs mains. Une colombe d'une grandeur démesurée, représentant le Saint-Esprit, est figurée au-dessus de ce groupe. A droite et derrière l'infante est le roi d'Espagne, son père, qui place la couronne de France sur la tête de sa fille. Marie de Médicis, à gauche et derrière Louis XIII,

[1] *Francia huelga te vienda los milagros*
Que te han prometido oy los oraculos;
Quando Henrico magno, por mas seguridad
De nuestros hyrios, busco en Etruria,
Por unica esposa una dona Maria
Sol de las hermosuras, y sol de la beldad.

a les bras croisés sur sa poitrine. D'un côté sont les écussons et les armes de France, et de l'autre ceux de l'Espagne. Enfin sur des colonnes qui encadrent la gravure à droite et à gauche, on remarque du côté de l'Espagne deux mains l'une dans l'autre, avec cette inscription : *Inviolata fides.* Sur l'autre colonne sont des cœurs unis et couronnés, au-dessous desquels sont écrits ces mots : *Gradus vincit et amor.*

A mesure que les rapprochements avec la couronne d'Espagne devenaient plus intimes, les dépêches secrètes de l'ambassade à Paris prenaient un plus haut caractère de curiosité. Don Inigo de Cardenas était un esprit actif, vigilant ; il ne se passait aucun événement de quelque importance sans qu'aussitôt il en prévînt sa cour ; les envoyés d'honneur se succédaient à Paris ; don Inigo de Cardenas restait l'homme d'affaires. Ce n'était pas sans peines et sans sueurs qu'il était arrivé à la célébration des fiançailles : « En France, écrivait-il, il n'y a que deux moyens pour réussir : l'art ou la force[1]. Lorsque l'art sait y diriger les volontés, la raison vient à leur appui. La seule personne qui soit vraiment portée pour ces alliances, c'est la reine, mais elle est femme : les trois vieux ministres, dans lesquels elle a mis sa confiance, l'attirent insensiblement à leur opinion. Ils sont timides, irrésolus, et trop portés à écouter les insinuations des mécontents. Tous les autres princes et membres du conseil sont opposés à cette alliance, et chacun dans leur intérêt privé ou dans des vues particulières, qui ne sont pas le bien et l'honneur de l'État. J'étois à discourir avec la reine-mère sur l'élection de l'empereur, lorsque le vieux Villeroy entra et mit le discours sur la guerre avec la Turquie. Tout ceci n'étoit point une conférence officielle, mais seulement sous la forme de conversation. Je lui fis part de mon avis à ce sujet, qui étoit que la guerre n'étoit pas opportune dans ce moment ; sur quoi il me répliqua avec vivacité : « Mais n'est-ce pas là le meilleur moyen d'occuper les esprits et d'empêcher l'hérésie de faire de plus grands progrès ? En Allemagne surtout, où tous les soins semblent réunis pour étendre ce fléau, on pourroit trouver un

[1] *En Francia se ha de negociar o por la fuerza o por arte.* (Archives de Simancas, cot. A 70[139]).

prétexte pour diriger ce besoin de mouvement vers la guerre d'Orient. — Le contraire me paroît plus probable, ai-je répondu; c'est-à-dire que tout le poids de l'immense lutte que nous aurons à soutenir contre le Turc (vu sa grande puissance) portera sur les catholiques; et les hérétiques en profiteront pour agir avec plus de liberté et d'audace[1]. »

Don Inigo de Cardenas écrit encore au roi d'Espagne de nouvelles dépêches sur le mécontentement des princes et des féodaux, qui inquiétaient tant la reine régente : « Le prince de Condé et le comte de Soissons s'étant retirés depuis plus d'un mois à leurs maisons de plaisance[2], il a paru à la reine, au moment où elle traitoit des affaires aussi sérieuses et aussi importantes que celles du mariage, qu'elle devoit prendre l'avis de ces deux grands seigneurs. Elle leur a donc écrit pour leur faire part du sujet des négociations, en les priant de lui donner leur sentiment, et même de revenir à Paris pour cela, ce dont elle seroit bien aise. Ils ont répondu qu'ils étoient toujours prêts à tout ce qui pourroit intéresser le service du roi et de la reine, et qu'à cet effet ils viendroient bien volontiers auprès d'elle, mais que dans ce cas ils prioient Sa Majesté de les traiter comme des fils de France. Or, il paroît que la reine et ses ministres ont l'intention d'en agir avec eux comme le faisoit le roi Henri IV, et comme ont fait tous les rois prédécesseurs à l'égard des princes du sang; mais ils ne veulent en aucune façon leur donner dans les affaires ni accès, ni autorité, qui puissent être préjudiciables au service du roi. En attendant, la reine continue à tenir le timon des affaires avec fermeté, et elle est toujours de plus en plus l'idole des sujets de son fils. Je sortois l'autre jour de l'audience royale, lorsque la reine me fit appeler en particulier, et me dit qu'elle savoit que ses parents de Toscane faisoient tout leur possible pour la réussite d'un mariage entre le prince de Galles et la fille du grand-duc, et qu'on donnoit à cette princesse un million et trois cent mille écus de dot. La reine, en me parlant, me parut fort émue, et, comme je lui disois que cela ne me paroissoit pas aussi avancé qu'elle le craignoit : « C'est, a-t-elle ajouté, que je les connois; il n'y a là rien que

[1] Archives de Simancas, cot. A 70[275] (Lettre chiffrée).

[2] *En sus casas de campo.*

de très conforme à leur manière d'agir à Florence. Et puis, on est dans une telle pénurie d'argent en Angleterre, que cette dot peut être d'un effet tout-puissant[1]. »

« J'ai rendu compte à Votre Majesté des grands projets de fêtes où l'on dépensera plus de deux cent mille écus. Les mainteneurs de la lice sont les ducs de Guise et de Nevers, le prince de Joinville, M. de Bassompierre, M. de la Chataigneraye, capitaine des gardes, etc., etc. Les quadrilles dont on fait les plus grands éloges pour la richesse des costumes, sont ceux du prince de Conti, second prince du sang. Bien que ce seigneur ne soit pas très fortuné, il s'est jeté dans de telles dépenses que ni la reine, ni qui que ce soit, n'ont pu l'arrêter dans ces prodigalités, que l'on ne porte pas à moins de vingt mille écus pour son propre compte. M. de Vendôme, frère bâtard du roi, se distinguera également par un grand étalage de richesse. Ce prince, qui est marié, ainsi que Votre Majesté le sait, avec la duchesse de Mercœur, doit égaler les profusions du prince de Conti. La duchesse de Mercœur, la veuve, veut également marcher sur ses traces, et l'on parle beaucoup des quadrilles qui porteront ses couleurs. Puis viendront, conduisant également des quadrilles de cavaliers, le duc de Longueville, le duc de Montmorency, fils aîné du connétable, le duc de Retz, et en général tous les grands officiers de la maison du roi et les seigneurs de la noblesse de France. Les juges de camp sont le connétable avec les quatre plus anciens maréchaux. Ces brillants carrousels auront lieu à la place Royale, qui, ainsi que je l'ai écrit à Votre Majesté, est à l'extrémité de la ville, et parfaitement belle et achevée en ce moment. On en trouve peu de pareilles. J'ai oublié de parler à Votre Majesté d'un superbe feu d'artifice qui doit être tiré sur le fort de la Bastille, et de la vue duquel on pourra jouir de ladite place Royale. Le contentement qui éclate à Paris et dans la France tout entière me paroît sincère et général; ce ne sera donc pas comme en certaines négociations où ne brille pas la bonne foi de la régente[2]. »

Indépendamment de don Inigo de Cardenas, Philippe III avait

[1] *Estan tan necessitados en Inglaterra, que puede mucho este dote.* Arch. de Simancas, 70 A.

[2] Tout ceci était chiffré dans la dépêche.

envoyé à Paris, à l'occasion des fiançailles, un agent spécial, don Raimondo de Calderone. Ce n'était point l'homme d'affaires et de confiance; sa mission se résumait en l'examen du cérémonial de cour et de l'étiquette des palais de France. Ses dépêches existent encore à Simancas : « Lorsque je partis de Fontainebleau, écrit-il à Philippe III, on avoit reçu l'ordre de me présenter aux enfans de France, et de me faire visiter tout ce que Paris renferme de plus curieux. Je fus donc introduit auprès d'eux en même temps que don Inigo de Cardenas qui m'accompagnoit, et je fus enchanté de ces jeunes princes qui sont beaux comme le jour. Je leur offris les complimens de Votre Majesté, ce dont ils parurent se réjouir sincèrement ; ils me répondirent : « Vous pouvez dire à Sa Majesté Catholique qu'elle doit se hâter d'envoyer ici la reine infante ; nous sommes tous prêts à la servir comme elle le mérite. »

On ne trouve quelque intérêt que dans cette seule dépêche de Calderon, ambassadeur d'honneur pour le mariage, car don Inigo de Cardenas continue la correspondance politique et d'affaires avec Philippe III : « La reine m'a fait appeler à Fontainebleau, et ne m'a pas caché ses inquiétudes sur les intentions des princes. Le duc de Mayenne vient de partir pour Madrid comme chargé de la conclusion du mariage. Sa suite est des plus nombreuses; on y compte plus de deux cents gentilshommes et autant de valets ou gens de guerre. Je ne puis que répéter la grande impatience où sont la reine et les ministres de France de recevoir un courrier d'Espagne ; on me fait chaque jour des milliers de questions à ce sujet, de sorte que pour me délivrer de cette obsession, je suis venu à Paris d'où je réponds lettres pour lettres. Le duc de Mayenne doit être en ce moment en Espagne. Il n'avoit aucune connoissance des dépêches secrètes qui avoient été écrites par les deux cours. J'ai cru devoir en avertir Votre Majesté; et si je ne le fais qu'aujourd'hui, c'est que je n'ai appris que très peu de temps avant le départ du duc le mystère qu'on lui en avoit fait. La publication du mariage entre les deux couronnes a ému fortement les huguenots de France et les hérétiques du dehors : nous en avons la preuve de tous côtés. Les chefs de ce parti se remuent beaucoup depuis lors ; ils ont entre eux de

fréquentes communications; ils ont passé un traité écrit dont MM. Duplessis-Mornay et de La Force, gouverneur de la Basse-Navarre, ont eu les premiers l'idée avec M. de Rohan, gouverneur de Saint-Jean-d'Angély. Il y est stipulé qu'ils se promettent de rester unis et confédérés inviolablement pour les progrès, le maintien de leurs doctrines et le service du roi. M. le maréchal de Bouillon, le maréchal de Lesdiguières, le duc de Sully, le marquis de Rosni et plusieurs autres l'ont signé. Votre Majesté comprendra quelle inquiétude la reine a dû concevoir de cette manifestation qui est si propre à ébranler sa fermeté. Ainsi que toutes les personnes de son sexe, elle prend volontiers une résolution vigoureuse lorsqu'elle en sent la nécessité et la justice; mais viennent un obstacle sérieux, et surtout une difficulté spécieuse présentée dans l'intérêt de l'État, son esprit chancelle, et l'on ne peut plus compter sur elle. Tel est le caractère de la reine régente. Le comte de Soissons, dernier prince du sang, continue l'ambassadeur, vient de mourir ces jours derniers. C'est un événement heureux pour la reine, car ce seigneur étoit fort ambitieux et fort remuant. Il avoit les gouvernemens de Normandie (qui est une des meilleures provinces de France) et du Dauphiné. La reine a gardé le gouvernement de Normandie pour elle, et elle a donné celui du Dauphiné au prince de Conti, second prince du sang. Cette mort va être une grande perte pour le duc de Savoie. C'est avec le comte de Soissons qu'il avoit machiné déjà et qu'il projetoit pour l'avenir de nouvelles intrigues pour entraver les affaires de France. Chaque fois que j'ai eu affaire au comte de Soissons, il a affecté devant moi de grands sentimens de catholicité; mais cependant certaines correspondances que j'ai eues sous les yeux ne m'ont pas paru en rapport avec les pieux sentiments qu'il professoit. Il est mort, comme il disoit être, en bon catholique. Ainsi, que Dieu reçoive son âme et garde la personne de Votre Majesté, etc. »

« J'ai rendu compte à Votre Majesté de l'arrivée de dix-huit députés huguenots, au nom de quelques provinces de France. Leur but étoit de prier la reine de confirmer les articles du traité de Nantes, que le roi Henri IVe, son mari, leur avoit accordés. Le roi défunt ne laissa jamais mettre à exécution les

articles de ce traité[1]. Il y a eu de grands débats dans le conseil pour savoir si on entendroit les députés. J'ai su que la réponse que l'on compte leur faire est en tout semblable à celle que la reine leur a faite ces jours derniers par ses commissaires : « Si vous êtes de bons et fidèles sujets de mon fils, avoit dit la régente, vous ne devez rien avoir à craindre de l'union de cette couronne avec celle d'Espagne. Quant à ce qu'accorda le roi Henri IVe, mon mari, je le maintiendrai, et ce n'est pas sous ma régence que naîtront des innovations. S'il existe en effet quelques griefs particuliers, ainsi que vous le dites, j'y ferai justice. Mais j'enverrai à cet effet des personnes auprès de vous que j'engage à ne pas demeurer davantage ici. » Cette réponse ne leur a point encore été faite, mais je sais que c'est celle qu'on doit leur faire entendre. Le duc de Savoie vient d'expédier à Paris un nouvel ambassadeur extraordinaire pour demander à la reine de ne point être exclu des négociations de mariage, et que si l'on ne vouloit pas lui donner la fille aînée de France, on lui accordât la seconde. Ce nouvel envoyé a été assez bien reçu à la cour de France, où l'on fait en général bon accueil aux solliciteurs que l'on craint. J'en parlai à la reine, et je lui fis remarquer qu'elle paroissoit, elle aussi bien que ses ministres, trop attentive à ménager les envoyés du duc de Savoie, et qu'en ne détrompant point ces ambassadeurs une fois pour toutes, elle alloit donner lieu à mille bruits qui courroient par le monde. « Mais vous devez bien voir, m'a répondu la reine, qu'il n'y a rien dans tout cela qui puisse vous porter le moindre ombrage. D'ailleurs, dans tout ce qu'on lui a dit, il n'y a que de belles paroles sans résultat.

« Nous savons ici que le duc de Savoie, par l'intermédiaire de son ambassadeur, fait tous ses efforts pour soulever les huguenots et leur faire prendre les armes. Jusqu'à présent la reine ne sait rien de tout cela, ou du moins, si elle en est informée, elle ne m'en a point parlé. La reine régente a rendu compte du mariage du prince des Asturies avec madame Isabelle, fille aînée de France. Les parrains de ces alliances doivent être le pape et le grand-duc de Toscane, par l'intermédiaire de leurs nonces et ambassadeurs auprès des deux cours. Cette nou-

1 *No les dexava usar nenguno.*

velle a été reçue avec une telle unanimité de contentement, que le grand chancelier (qui est en France comme le président de Castille), s'étant levé pour dire qu'on eût à recueillir les votes sur ces propositions, le duc de Guise se leva aussi avec vivacité et dit : « Il n'est pas besoin, je pense, de recueillir les voix sur une affaire aussi sainte, aussi heureuse et aussi généralement accordée. Il ne nous reste qu'à nous jeter aux genoux de la reine et à baiser la terre qu'elle foule sous ses pieds [1], pour la remercier du grand service qu'elle rend à la France. » Le duc de Guise ayant cessé de parler, le connétable se leva. C'est le duc de Montmorency, âgé de quatre-vingt-six ans : « Dieu vient de faire éclater un grand miracle, a-t-il dit, par la sagesse de la reine ; miracle remarquable même parmi les grâces et les protections si visiblement accordées par le Très-Haut à la couronne de France. C'est toujours à l'époque des plus grands malheurs, au moment où l'État sembloit sur le penchant de sa ruine, que la main de Dieu l'a soutenu et l'a remis dans un état de puissance et d'union où il peut braver les nouvelles attaques et les nouveaux malheurs auxquels le cours de ses destinées l'expose.... » Ce qu'il y a eu de plus remarquable dans cette assemblée, a été la présence de douze des principaux chefs des huguenots. Le duc de Bouillon lui-même, duc et pair de France, hérétique et prince du sang tout à la fois, a pris ensuite la parole. Son discours a laissé tout le monde dans le ravissement. Il en a été de même du duc de Lesdiguières, également l'un des huguenots les plus marquans, homme d'un grand poids et d'un grand crédit. Je vis ensuite la reine immédiatement après. Dès qu'elle m'aperçut : « Vous me trouvez bien joyeuse, me dit-elle, puisqu'il n'y a pas jusqu'aux hérétiques et aux huguenots qui ne reçoivent aujourd'hui la publication des mariages avec joie, et qui n'y découvrent des élémens de prospérité et de puissance pour le royaume. Ne tardez pas d'en informer le roi d'Espagne mon bon frère, afin qu'il ait à se réjouir au plus tôt de l'heureuse tournure qu'a prise cette affaire. — N'est-ce pas toujours ainsi, madame? lui ai-je répliqué : le succès, fruit de la fermeté, n'a-t-il pas ramené les esprits les plus incrédules? »

[1] *Que todos se echasen a los pies de la reyna y besasen la tierra que pisava.*

Don Inigo de Cardenas, tout joyeux de ce résultat inespéré, écrit encore : « La reine régente vient d'envoyer un ambassadeur en Angleterre pour apprendre au roi de la Grande-Bretagne les mariages entre les deux couronnes de France et d'Espagne ; elle a expédié également un conseiller aux princes d'Allemagne pour leur faire part du même sujet, et les assurer qu'ils n'ont point à s'offusquer de ces alliances. La même princesse et le ministre M. de Villeroy m'ont ensuite prié d'écrire à don Balthazar de Cuniga dans le même sens. Le vieux ministre n'a pas craint de venir même deux fois à mon hôtel pour me réitérer cette prière de la part de la reine, qui paroît tenir essentiellement à cette démarche de ma part. Je viens d'apprendre qu'on négocioit en Hollande pour une assemblée générale d'hérétiques. Les huguenots françois devront s'y faire représenter par une personne de marque ; ce n'est point en Hollande, mais dans une petite ville du nom d'Ulm, que doit avoir lieu cette réunion. Le fauteur de ces mouvements est le roi d'Angleterre, qui doit y envoyer un ambassadeur dans les formes. Les princes qui doivent s'y réunir sont les princes confédérés d'Allemagne. Ce que j'ai appris encore, c'est que la jalousie qu'ont inspirée au roi d'Angleterre les mariages entre les couronnes de France et d'Espagne, a été la cause de cette démonstration de sa part. Il y a un mois environ, ajoute l'ambassadeur, que le prince de Condé est parti pour aller chasser dans une de ses terres. Auparavant il avoit vu la reine et ses ministres, M. de Villeroy et le grand chancelier, et leur avoit dit qu'on le calomnioit en prétendant qu'il ne se réjouissoit pas avec tout le monde des mariages projetés entre les deux couronnes, et qu'au contraire il en éprouvoit un grand contentement. « Si je ne me mêle pas des négociations, dit-il, c'est que je m'en vais chasser dans mes bois ; mais vous ne pouvez douter de l'intérêt et de la participation que je prends à la réussite d'une pareille affaire. » Malgré ces paroles, la reine a paru fort piquée de ce départ, et lorsqu'on lui a dit plus tard qu'il convenoit qu'elle rappelât le prince de Condé, afin qu'il assistât aux négociations, au moins en sa qualité de prince du sang : « Je n'en ferai rien, a-t-elle dit, car le prince de Condé se conduit comme un enfant, qui ne tient pas à sa réputation d'homme d'honneur et prudent. »

Cette active correspondance de l'ambassadeur espagnol avec Philippe III indique que toute la pensée politique se portait sur l'alliance entre les deux couronnes. Don Inigo de Cardenas voit naître et se développer l'opposition de la haute vassalité au double mariage; il la dénonce comme un véritable danger, la poursuivant même dans les faiblesses de Marie de Médicis. Don Inigo est tout influent auprès de la reine; ses conseils sont écoutés; chaque pas que fait la négociation pour l'alliance est dû à son action; il redoute les mouvements du parti huguenot, et combat l'influence anglaise, toute favorable à l'esprit de la réforme. Il y avait alors deux intérêts dans la balance des relations européennes par rapport à la France : l'un réformateur, lié par conséquent à l'Angleterre, à l'Allemagne, aux Pays-Bas protestants; l'autre tout espagnol, dont l'ambassadeur Inigo de Cardenas était la vigilante expression. Sans doute il y a parmi ces dépêches d'inutiles détails de pompes et de fêtes : ceci entrait dans les mœurs chevaleresques des Castillans, dans ces magnificences des carrousels, empruntés à l'Italie et l'Espagne. Au fond, l'ambassadeur n'est préoccupé que d'affaires; il ne voit que les questions de la Savoie, de la Navarre, et par dessus tout, le gouvernement catholique de la France. Sa mission va bientôt s'accomplir; il obtient toute plénitude d'autorité sur le conseil de régence. A ce moment l'opposition du dehors grandit et éclate par la prise d'armes des hauts féodaux sous le prince de Condé.

CHAPITRE III.

LES GENTILSHOMMES. — LA COUR. — DERNIERS ÉTATS-GÉNÉRAUX.

Esprit de la noblesse. — Nouveaux duels. — Désordres. — Fortune du marquis d'Ancre. — Il est fait maréchal de France. — Révolte du prince de Condé. — Manifeste des princes. — Mesures de la reine. — Tentatives du tiers parti pour la négociation. — Les présidents de Thou et Jeannin. — Conférences de Soissons. — Fuite du duc de Vendôme. — Esprit public. — Pamphlets sur la conférence de Soissons. — Paix

arrêtée à Sainte-Menehould. — Affaires d'Italie. — Suspension du mariage avec l'infante. — Majorité du roi. — Etats-généraux. — Esprit de la cour.

1613-1614.

La constitution de la régence, l'esprit d'ordre et de paix qui dominait les conseils, la confiance surtout que Marie de Médicis semblait avoir exclusivement dans Concini et les Italiens, devaient profondément aigrir les princes du sang, représentants naturels de la noblesse. Il y avait toujours au fond des gentilshommes d'armes ces habitudes bruyantes que les édits du conseil et les arrêts du parlement avaient de la peine à comprimer. Dans ces duels de ruelles et de rues, où se renouvelaient les traditions de la vieille chevalerie, on envoyait un cartel dans les mêmes formes qu'au temps des tournois, tantôt à deux, tantôt à quatre, quelquefois par troupes, car les serviteurs de la maison prenaient fait et cause pour le chef de la famille; on servait de second, de troisième dans ces sortes de batailles dont les résultats étaient presque toujours sanglants. En sortant d'un ballet où le chevalier de Guise, représentant Orphée, était entré sur le théâtre tenant en main une lyre, suivi d'un chameau, d'un chien, d'un mouton, d'un ours et de plusieurs animaux sauvages, il reçut le cartel suivant du baron de Lux, le fils du noble seigneur qui était mort aussi l'épée à la main contre ce même chevalier de Guise : « Monseigneur, nul ne peut être plus fidèle témoin du juste sujet de ma douleur que vous; c'est pourquoi je vous supplie très humblement de pardonner à mon ressentiment; je vous convie par ce billet de me faire tant d'honneur que je me puisse voir l'épée en la main avec vous pour tirer la raison de la mort de mon père. » Guise accepta; on se battit hors la porte Saint-Antoine quatre à quatre, et le jeune de Lux fut transpercé d'outre en outre par l'épée émoulue du cadet de la maison de Lorraine[1]; il y eut également duel de mort entre les sieurs de Béthune et Montigny, et la fureur devint si grande qu'on publia de nouveaux édits et de plus sévères arrêts du parlement, qui punissaient de la pendaison tout gentilhomme de

[1] *Mercure de France*, ad ann. 1613.

race pris en combat singulier. Ces répressions ne pouvaient plaire à la noblesse qu'elles privaient de sa liberté ; ah ! combien étaient violents ses murmures ! qui donc cherchait ainsi à dominer ses habitudes ? quel était le bras assez fort pour arracher le glaive aux dures mains de la féodalité ? un parvenu d'Italie, que le caprice de la reine venait d'élever au marquisat d'Ancre, puis au titre de maréchal de France, un homme rusé qui n'avait jamais manié l'épée, et qui prétendait humilier les nobles maisons de France ! Et tous ces maîtres astrologues lettrés, tous ces clercs de Rome et de Florence qui formaient le conseil de la reine, qu'avaient-ils fait pour commander à la brave gentilhommerie ? Et cette impudique Galigaï, complaisante gorgée d'or, sans laquelle rien ne se faisait ni se disait en cour ! Un prince du sang voulait-il parvenir jusqu'à la régente, il fallait supplier, quêter l'instant de sa toilette, attendre l'heure favorable, tandis que la Galigaï n'avait besoin que de tousser pour se faire ouvrir les tapisseries de damas qui recouvraient les grandes portes du conseil et de la chambre à coucher de Marie de Médicis.

Tels étaient les propos de cour contre le maréchal d'Ancre et la marquise de Galigaï, sa femme, qui seuls avaient la confiance de Marie de Médicis. Les pamphlets commençaient à attaquer non seulement les Italiens, courtisans méprisés, mais encore tout le gouvernement de la reine, avec ses conseils et ses favoris. Les *Prophéties de l'Etat,* en 1614, font une peinture bien sanglante de cette administration de la régence, détestée aussi bien par la noblesse que par les parlementaires : « La France avoit un roi enfant et sans nulle instruction ; elle subissoit la puissance d'une mégère, le gouvernement d'un faquin de Florence. Il n'y avoit plus qu'un digne prince (Condé sans doute) qui pût défendre et sauver l'État ; et si l'on n'en voyoit bientôt la réformation, c'en étoit fait de la maison de France, car l'honneur qui s'acquéroit par vaillance étoit donné à des hommes de vile extraction, qui n'avoient jamais vu ni piques ni lances. »

Des pamphlets plus orduriers attaquaient personnellement le maréchal d'Ancre, et cette fortune qui se fondait, disait-on, sur des goûts honteux et les entraînements d'amour de Marie

de Médicis. Et que ne disait pas « le discours sur l'apparition et faits prétendus de l'effroyable *tasteur*, dédié à mesdames les poissonnières, harengères, fruitières et autres, qui se lèvent le matin d'auprès de leurs maris, » allégorie libertine sur le rôle que jouait Concini le Florentin auprès de la reine-mère, et des femmes complaisantes qui entouraient la cour?

La reine sollicita plusieurs fois le parlement de réprimer cette licence des pamphlets, qui n'épargnaient rien, ni le gouvernement, ni la régente, ni les ministres, ni le favori intime; et le parlement, obéissant aux supplications de la reine, « condamna Léon Moregard, maître faiseur d'almanachs, où il avoit fait des contes et guerres en l'air, à neuf ans de galère. » Dans leur arrêt, les parlementaires distinguèrent « les pronostications et almanachs qui se contentent de parler de la pluie et du beau temps, des solstices et des effets de mars, toutes choses licites, d'avec ceux qui, s'occupant des affaires de l'Etat, parlent de princes et de grands, transposant seulement les lettres de leur nom, délit très punissable. » L'astrologue Moregard ne s'était point trompé en annonçant des batailles civiles : depuis longtemps Condé et les autres princes du sang ne pouvaient supporter le conseil de la reine; les personnes qui entouraient la régente étaient odieuses à toute la noblesse; celle-ci les attaquait dans les rues à coups de bâton et d'épée, car ces favoris usurpaient tout, honneurs, dignités, gouvernement; et puis cette régence, pouvoir unique, cette royauté qui ne consultait le conseil des nobles que pour la forme, importunait les princes du sang, expression de la féodalité provinciale. « Hier M. le prince de Condé dit à la reine plusieurs propos entre lesquels, par trois fois, il répéta qu'il avoit commandé de battre le sieur de Marsillac, gentilhomme, et que pour cela on ne lui pouvoit que faire. Sa Majesté lui répliqua qu'elle ne le pouvoit croire, que l'action étoit trop honteuse pour lui. M. le prince lui repartit que le feu roi son seigneur ne traitoit pas ainsi les princes du sang. Sa Majesté répondit que les princes du sang ne faisoient telles actions, et qu'elle savoit comme le roi s'y comportoit. M. le prince dit qu'on le vouloit séparer d'auprès du roi, mais qu'il n'en bougeroit et lui rendroit toutes sortes de services. Le roi voulut parler, mais la reine l'arrêta et dit au sieur prince?

« C'est une grande effronterie de soutenir que vous avez fait cela devant le roi. — Comment appeler effronté un prince du sang? répondit-il à la reine; ni votre animosité ni votre colère ne m'empêcheront de servir le roi; » paroles qu'il proféra, se retirant d'auprès de leurs Majestés. Le roi s'écria : « Ah! Madame, vous m'avez fait grand tort de m'empêcher de parler. »

Dans ces vives disputes entre l'unité royale imposant des lois absolues à sa noblesse, et les débris rajeunis de l'indépendance féodale, il était impossible d'éviter une complète rupture : le 15 janvier le bruit se répandit à Paris que le prince de Condé, les ducs de Longueville, de Vendôme, La Tour-d'Auvergne duc de Bouillon, et le duc de Nevers lui-même, avaient quitté la cour sous prétexte de se rendre dans leurs gouvernements respectifs. A cette époque, quand les princes se retiraient ainsi en province, c'est qu'ils voulaient réveiller l'union des gentilshommes, qui plus d'une fois s'était montrée dans l'histoire sous le nom de *ligue du bien public*. A cet effet ils se devaient assembler à Mézières, le 15 février, avec leur train ordinaire seulement, pour ôter tout ombrage, afin, étant ensemble, d'aviser à ce qu'ils auraient à dire et à faire. En se rappelant le rôle que le prince de Condé avait joué dans les derniers temps du règne de Henri IV, on devait craindre une prise d'armes non seulement à l'intérieur, mais encore à l'extérieur. Une première fois déjà le prince de Condé s'était retiré dans les Pays-Bas; on l'avait engagé là, non seulement à faire valoir ses priviléges de prince du sang, mais encore à réclamer la couronne de France pour lui-même, en se fondant sur la nullité du mariage de Marie de Médicis et de Henri IV; cette union ainsi condamnée, l'illégitimité de Louis XIII ne faisait plus de doute, et la branche de Condé venait à la couronne par l'extinction des aînés de sa race. Ces projets, on pouvait les renouveler, à l'aide du parti protestant qui, à d'autres époques, avait déjà songé à jeter la couronne sur cette tête. Il existe dans un couvent de Valence, en Espagne, une pièce pleine de curiosité : « Révélation d'un Béarnois sur un complot tendant à assassiner Louis XIII. » Un certain Jean Lamy, natif de la province de Béarn, prétendit qu'il avait entendu M. de La Force, gouverneur de la province, et plusieurs autres capitaines huguenots,

raisonner ensemble sur la nécessité d'assassiner le roi Louis XIII pour empêcher son union avec l'Infante. Ils avaient pour cela un pistolet avec une poudre artificielle qui ne devait faire aucun bruit en la tirant[1]. « On m'a fait, ajoute ce Béarnais, cette proposition à moi-même, en m'offrant de l'argent pour me rendre à Paris, où il me seroit facile d'avoir une place dans la garde du roi et de gagner d'autres huguenots du même corps. Effrayé de cette proposition monstrueuse, je me suis sauvé à Valence, où, pour la tranquillité de ma conscience, j'ai fait ma confession au prieur Juan-Pédro, de l'ordre de Saint-François. — En foi de quoi, moi, Lamy, j'ai signé cette déclaration faite en présence des pères dom Inigo de Vicia et Vincento.— A Valence, le 13 juillet 1613[2]. »

Indépendamment du parti huguenot dont les princes pouvaient appeler l'appui et l'aide, Condé, chef de la confédération provinciale, devait trouver à l'étranger, dans les souverainetés ennemies de l'Espagne, une alliance facile. La correspondance suivie entre les gentilshommes et les États-Généraux des Provinces-Unies, prouve l'importance que les malcontents attachaient au secours de la Hollande libre. Le prince de Condé écrivait de Sedan, le 30 mai 1613[3] : « Hauts et puissans seigneurs, je ne doute point que les justes causes de mon éloignement de la cour et des autres princes et autres seigneurs qui m'ont assisté, ne vous aient été déguisées et représentées autres qu'elles n'étoient en effet, et que par artifice on n'ait tâché, selon la passion d'autrui, de vous donner de mauvaises impressions des procédures que j'ai tenues depuis; mais je vous estimois si pleins d'équité et de prudence que vous n'en feriez aucun précipité jugement, avant que d'être bien informés de la vérité d'icelles; j'aurai toujours un principal soin de ce qui regardera la conservation et affermissement de votre république. Vous reconnoîtrez par les effets, l'estime singulière que je fais de votre amitié et de cette bonne volonté que vous m'avez toujours témoignée, laquelle aussi je me promets que

[1] *Y que para esto tenian un pistolete con polvera artificia da que al tirar no haria ruydo.*

[2] Archives de Simancas, col. A 59[307].

[3] Mss. de Dupuy, vol. 744.

vous me continuerez. » Toutes les fois que les mécontentements avaient éclaté en France parmi les calvinistes ou les nobles, ceux-ci s'étaient adressés aux gouvernements réformés de l'Allemagne et de la Suisse. Sous la Ligue, les rapports des huguenots s'étendaient en Suède et en Danemarck. Ce n'était point un crime à ces époques confuses, car l'esprit de nationalité et de patrie n'était point encore dans sa noble et puissante énergie. Jacques Ier d'Angleterre favorisait aussi sous main un mouvement qui contrariait l'alliance entre la France et l'Espagne, que la Grande-Bretagne avait tant intérêt à briser.

Plus la prise d'armes des princes était dangereuse, plus le conseil de régence devait arrêter des mesures pour réprimer cette nouvelle ligue provinciale : à Paris on réarma la bourgeoisie catholique sous l'autorité de la régente; on fit des visites dans tous les quartiers, et des actes de l'Hôtel-de-Ville prescrivirent des ordres de police dans l'objet de déjouer toutes les tentatives qui pourraient être faites. « Il est ordonné au capitaine des arquebusiers, archers et arbalêtriers de la ville de Paris d'envoyer dorénavant et l'un après l'autre, par chacun jour, dix hommes de leur compagnie armés, à savoir : six avec hallebardes et les quatre autres avec arquebuses pour y demeurer depuis sept heures du matin jusqu'à sept heures du soir, et s'en servir aux occasions qui se présenteront et selon qu'il leur sera par nous ordonné. » Des lettres furent adressées aux parlements des provinces, aux gouverneurs, échevins, pour les avertir tous de se tenir sous les armes et de se précautionner contre le mouvement militaire dirigé par les princes.

La régente connaissait toute la puissance des petits écrits populaires qui se répandaient parmi la bourgeoisie de Paris. Quand le parlement se réunissait en sa grand'chambre ou aux enquêtes, lorsque le procureur faisait lecture après souper, sous le vaste foyer domestique; quand le marchand se promenait au Pré-aux-Clercs, tous aimaient à lire et répéter ces pamphlets qui, circulant dans les rues, délassaient des études sérieuses de la Sorbonne et de l'Université. On éclatait en gros rire aux « paroles de Jacques Bonhomme, du crocheteur de la Samaritaine, de la Mère-l'Oie, aux vingt discours des marchands du Palais dans les étuves de Saint-Nicolas-des-Champs ou aux

bons dictons du vieux Gaulois. » La régente s'empara de cette presse piquante pour lancer de gais propos contre la gentilhommerie retirée : « Pour le plaisir, hé! mes très honorés seigneurs, disait Jacques Bonhomme (ce Jacques Bonhomme, symbole du peuple, du serf, du pauvre pastourel et du laboureur pendant le moyen âge), il y a bien plus de contentement à se promener dans les Tuileries, à voler le héron à Saint-Germain, à courre le cerf à Fontainebleau, à rompre un bâton sur le cou d'un faquin de la place Royale, à manger des œufs à la portugaise, ou bien enfin au petit More, à ouïr la musique, si douce, de la reine Marguerite, qu'à boire la poussière de la campagne, à porter la chaleur de midi sur le dos, à dormir armé sur l'affût d'un canon. Car songez bien que si vous voulez faire la guerre, il ne faut pas que la paye manque, autrement vous n'aurez ni capitaine ni soldats assurés; et à peine si les recettes du roi lui-même y peuvent suffire. Sous le feu roi, j'ai ouï parler cent fois à mon père qu'il y avoit, ainsi que vous le faites aujourd'hui, des malcontents qui n'avoient en la bouche que le bien public et la réformation et le soulagement du peuple, et cependant les sages les blâmoient, car le pauvre peuple n'en fut pas amendé d'un sol. Qui croira, messieurs, continue le vieux Gaulois, que vos intentions soient si justes, si vos actions sont si rebelles? qui croira que vous désiriez réformer la France, si vous y semez le désordre? et qui croira que les plaintes du peuple vous aient touchés? Soyez tranquilles, vous n'êtes pas les seuls princes ou du moins pas tous seuls courageux; il en reste encore assez, et de fidèles et de braves, pour servir la majesté de leur roi et pour accompagner la prudence de la reine. »

La bourgeoisie, presque en tout lieu catholique, ne devait que faiblement seconder le prince de Condé et le parti des gentilshommes uni avec les huguenots. Les princes parlaient bien dans leur ligue de l'intérêt des bourgeois; mais n'était-ce pas un masque pour couvrir leur propre ambition et favoriser les hérétiques? Fallait-il renier la Vierge, fouler la croix aux pieds? L'esprit catholique n'était point éteint au cœur du peuple : « Dieu, conservez notre roi, chantait-on dans les rues des bonnes villes; au diable soient les huguenots, car ils ont vos autels

renversés et vos saints temples profanés; ils ont traîné le crucifix, l'appelant le Dieu des papaux par dérision et mépris; au diable les huguenots [1] ! »

Cette résistance d'une population fervente se reproduisait dans beaucoup d'autres grandes cités. Le maréchal d'Ancre déploya en cette circonstance une haute activité pour défendre l'unité royale. Il avait jeté dans toutes les places fortes des hommes dévoués à la reine. Des villes frontières, telles qu'Amiens, Corbie, eurent leurs portes fermées; à Mézières, les hommes d'armes livrèrent la citadelle, mais les habitants restèrent fidèles. C'est que personne n'était prêt pour la guerre civile; il y avait fatigue dans les esprits, et c'est ce qui explique comment le tiers parti put s'emparer de la négociation avec autant de facilité et la mener à fin en peu de mois. Les commissaires délégués furent le duc de Ventadour, les parlementaires de Thou, Jeannin, Boissize et Bullion, conseillers d'État, qui tous avaient agi si efficacement durant la Ligue et le règne de Henri IV. Quand le temps n'est pas mûr pour la guerre civile, les essais de désordres sont sans résultats; après les longues secousses des batailles, on court au repos, alors même qu'on saisit les armes. Tels étaient la régente et les princes; il y avait rupture, puis raccommodement inévitable; ainsi, quand le prince de Condé quittait la cour, il écrivait à la régente : « Madame, toute mon affection a toujours été le service du roi et bien de cet État; je l'ai témoigné durant le vivant du feu roi par mon absence nécessitée, et depuis sa mort par mon retour vers Sa Majesté, célant les déplaisirs que j'ai reçus, pour empêcher les mouvements des guerres dangereuses à l'enfance du roi mon seigneur. » Et Marie de Médicis lui répondait : « Mon neveu, j'ai reçu votre lettre écrite le 19e de ce mois, et qui m'a été présentée le 21e. Je commencerai donc par vous dire que vous et toute la France êtes obligé de reconnoître et confesser que le royaume a, par la singulière grâce de Dieu et l'assistance que j'ai reçue des gens de bien, joui en ma régence, contre

[1] Ils ont vos autels renversez
Et vos saints temples prophanez,
Y faisant coucher leurs quebaux;
Au diable soient les huguenots!
Ils ont traisnez le crucifix
Par dérision et mépris,
L'appelant le Dieu des papaux;
Au diable soient les huguenots!

l'opinion commune, d'un repos général et plus entiers que nous n'eussions pu l'espérer après avoir perdu le feu roi mon seigneur, que Dieu absolve : chacun a vu et su quels ont été mes peines, mes combats et continuels travaux pour maintenir la tranquillité publique, qui est encore enviée et ouvertement assaillie par ceux qui devroit moins le faire. Mon neveu, continuait-elle, pourquoi leur avez-vous déguisé, à ceux de la religion, l'alliance que nous traitons maintenant en Angleterre par votre avis et celui de mon cousin le duc de Bouillon ? Véritablement j'ai préféré ladite alliance de l'Espagne à celle de Savoie ; mais je n'ai rien fait en cela que mondit seigneur défunt n'eût fait lorsque don Pédro de Tolède vint vers lui ; et le duc de Savoie peut-il être aussi utile pour la France que le roi d'Espagne ? Mon neveu, vous accusez mon conseil, et tous les conseillers sont prêts à se démettre de leurs charges à mon seul commandement. Je reconnois que le roi eût été mieux servi si nous eussions formé un conseil de vous et des autres princes : mais qui a plus désiré cela, et qui y a plus travaillé que moi ? »

Cette douce et pacifique lettre de Marie de Médicis était accompagnée d'un billet du cardinal Duperron, qui exerçait une grande influence sur l'esprit du prince de Condé. Il n'y avait rien dans cet échange de lettres qui pût pressentir et préparer la guerre civile ; il fut très aisé d'accorder une conférence à Soissons sous la présidence de M. de Thou, car les parlementaires tenaient toujours un milieu entre l'autorité de la régente et celle des princes : l'intervention du duc de Vendôme détermina tout à fait l'arrangement. De Soissons les conférences furent transférées à Sainte-Menehould, et ce fut là qu'on arrêta les articles d'un accord provisoire entre la couronne royale et le pouvoir féodal, représenté par les princes du sang. Pour éviter une prise d'armes, il fallut des sacrifices d'argent, des pensions, des dons secrets, des promesses libérales. Rien ne fut épargné pour attirer le prince de Condé ; et de toutes ces conférences résultèrent les points suivants : « Les États-Généraux du royaume seront convoqués et assemblés en la ville de Sens pour le 25 août prochain. Les trois ordres y seront représentés, et ils pourront faire les remontrances qu'ils jugeront en leur conscience devoir être utiles. Les fortifications de la ville de Mé-

zières seront démolies du côté de la ville. Le fort de Blavet dont on s'est saisi depuis ces derniers mouvements, et qu'on a commencé à fortifier et rebâtir, sera entièrement démoli, rasé et remis en l'état où il étoit avant la surprise. Il en sera de même de toutes les autres fortifications faites en la province de Bretagne. Sa Majesté accorde audit prince de Condé, comme assurance qu'elle a de son affection et fidélité, la ville d'Amboise et son château, en dépôt jusqu'après la tenue des États-Généraux, et pour la garde d'icelui cent hommes d'armes. Toutes les garnisons mises dans les villes et places de ce royaume, à l'occasion de ce dernier mouvement, seront ôtées, excepté deux cents hommes en la ville de Soissons, dont M. de Mayenne est gouverneur, cent hommes dans Mézières jusqu'après la tenue des États. Lettres patentes seront expédiées et adressées à tous les parlements pour les vérifier, par lesquelles Sa Majesté déclarera que ledit sieur prince, et les officiers de la couronne, seigneurs, gentilshommes qui l'ont assisté dans ce mouvement, n'ont eu aucune mauvaise intention contre le service de Sa Majesté. On empêchera qu'ils ne puissent être recherchés, ni poursuivis à cette occasion, et on les rétablira en leurs charges, états et dignités comme par le passé. Accorde encore Sa Majesté, pour tous les frais que lesdits princes, officiers de la couronne et seigneurs pourroient avoir faits à l'occasion de ce mouvement, la somme de 450,000 livres à départir par lui entre eux ainsi que bon lui semblera[1]. »

La guerre civile échoua dans cette circonstance, parce que la bourgeoisie, avide de repos, ne voulut point prêter la main au mouvement des princes. S'il y avait eu parfaite intelligence entre les huguenots et les gentilshommes, comme cela s'était produit déjà, la coalition pouvait devenir formidable. Les Italiens qui gouvernaient le conseil n'avait rien de populaire ; les griefs qu'invoquaient les princes étaient ceux qu'en toute circonstance la noblesse avait développés ; le mot *États-Généraux* faisait vibrer toutes les têtes de parlement et de bourgeoisie ; il semblait que c'était là la fin de toutes les calamités. A l'approche de la belle et grande assemblée, les esprits s'ouvraient à l'espérance, et le peuple disait : « Messieurs des États nous guéri-

[1] Mss. de Colbert, vol. XVII. M. R. D.

ront la plaie. » Cela n'était pas toujours exact; souvent Messieurs se contentaient de lever des subsides, de frapper des impôts et d'exprimer d'impuissantes doléances: le peuple applaudissait, parce qu'il voyait les chefs de métiers, les élus de la place Maubert ou du cloître Saint-Honoré, revêtus de leurs chaperons, discuter en l'assemblée les griefs des bonnes villes. Ce qui manqua aux gentilshommes, ce fut l'accession pleine et entière du parti huguenot; celui-ci murmurait, mais n'était pas encore en armes; ses vastes projets de confédération et de république ne commencèrent que quelques années plus tard, alors que l'alliance de la reine avec l'Espagne fut entièrement consommée.

Le traité de Sainte-Menehould était dur; la féodalité profitait de la faiblesse du pouvoir royal, des craintes de la guerre civile, pour imposer ses conditions; les États-Généraux en France étaient une forme populaire que les princes du sang se proposaient bien de dominer: la noblesse était à leur dévotion; ils pouvaient facilement s'emparer du clergé, à l'aide du tiers-état, conduit par les parlementaires. Les féodaux n'obtenaient pas encore souveraineté complète dans le conseil; ils comptaient y arriver par l'action des États-Généraux. C'était une véritable révolution politique où devaient être sacrifiés les clercs, les Italiens, et Concini surtout, le favori, expression de la régence accommodante de Marie de Médicis. Il y a des époques où le pouvoir ne peut agir avec violence; il est obligé de tourner les événements, de faire à tous des concessions, parce que les instruments d'énergie lui manquent: quand Richelieu heurta de face les débris puissants de la féodalité provinciale, c'est que le vent était alors à la force, et que l'autorité était assez affermie pour frapper fort; mais Marie de Médicis, comme Anne d'Autriche, n'exerçait pas un pouvoir incontestable; Concini, comme Mazarin, dut céder souvent aux partis; la seule différence qui existe entre eux, c'est que le maréchal d'Ancre avait à lutter contre une féodalité armée, une confédération territoriale qui n'avait point encore été domptée par Richelieu, tandis que Mazarin arrivait à une époque de caquetages parlementaires, de ligues de bons bourgeois, sans liens communs, sans pensée forte et durable: qu'arriva-t-il? c'est que Concini

succomba, et ses efforts ne purent le sauver contre ces princes du sang qui s'imposèrent au conseil de Louis XIII.

Toute négociation avec le parti de la haute noblesse troublait les bons rapports de la régente à l'égard de l'Espagne. Aussitôt après la convention de Sainte-Menehould, on voit les intimités avec la cour de Madrid s'affaiblir, et de nouvelles difficultés surgissent pour le mariage. Les princes du sang rentrant dans le conseil, exerçaient déjà une action qui partout se manifestait; quelques froideurs diplomatiques existaient pour la limitation des frontières de la Navarre; de plus graves différends se montrèrent en Italie. Marie de Médicis n'avait point oublié les intérêts de la noble maison dont elle était issue; fille de l'Italie, liée à la plupart des races souveraines de ce sol morcelé en mille principautés, il était peu de questions politiques ou territoriales qui ne touchassent à ses affections, à ses souvenirs de l'enfance. Elle aimait à parler avec Concini, avec Leonora Galigaï, de Florence, de Ferrare, des maisons d'Est et de Mantoue où régnaient ses oncles, ses neveux, ses bons parents, *suoi cugini carnali* (ses cousins de chair), comme elle les nommait dans ses conversations habituelles. Elle avait passé plus d'une journée à contempler des petits plans en relief de Florence, sur lesquels elle avait fait dessiner un beau ciel bleu pour se rappeler les tièdes soirées de l'Arno. Dans ce morcellement de tant de souverainetés, l'Italie néanmoins était divisée en trois intérêts principaux : le duché de Savoie qui réunissait le Piémont, s'étendant au midi jusqu'au comté de Nice; l'Espagne souveraine du Milanais, de Naples et de la Sicile avec plusieurs autres fiefs particuliers; Rome enfin la grande ville, puissance morale qui se rattachait par mille liens matériels à la souveraineté positive de l'Italie; ses prétentions étaient souvent hostiles à celles du roi catholique, car elles se résumaient en des questions de territoires et en une suzeraineté laïque; chacun des États cherchait à s'agrandir par la possession de nouveaux fiefs et de terres favorisées d'immenses revenus. Au dehors, la France et l'Espagne avaient un intérêt opposé dans les questions d'Italie. Le cabinet de San Lorenzo craignait surtout une nouvelle invasion des Français au-delà des Alpes. Il y avait encore souvenir des campagnes de Charles VIII, de Louis XII et

de François Ier, qui avaient un moment menacé la souveraineté espagnole à Naples et dans le Milanais; de là ce soin particulier que prenait l'Espagne à ménager le duc de Savoie, barrière naturelle contre l'invasion des Français. A son tour, Henri IV s'était efforcé d'attirer le duc de Savoie par des promesses d'une alliance de famille. Il savait que dans ses mains étaient les clefs des Alpes. Le pape intervenait souvent comme médiateur; mais si la cause catholique le rapprochait de l'Espagne, les intérêts du territoire l'en séparaient invinciblement; Rome et l'Escurial ne s'entendaient ni sur Naples, ni sur le Milanais, et plus d'une fois le pape s'était adressé au roi de France pour faire entendre ses griefs contre l'Espagne.

Au milieu de ces intérêts opposés, une question territoriale vint agiter les vieilles rivalités : François, duc de Mantoue, venait de mourir sans laisser d'enfant mâle. Ce fief, étant masculin, appartenait, par les vieilles lois de l'empire, à Ferdinand, cardinal de Gonzague, puîné du défunt. Cependant le duc François avait une fille, enfant de quatre ans, née de son union avec Marguerite de Savoie, fille du duc Charles Emmanuel, et c'est au nom de cette jeune héritière que le duc de Savoie réclama la succession du fief. L'Espagne demandait également la tutelle de la jeune duchesse, tandis que Marie de Médicis signifiait au duc de Savoie que le maréchal de Lesdiguières traverserait les Alpes si la moindre tentative était faite par les Savoyards dans le dessein d'occuper Mantoue. Telles furent les déclarations formelles des notes diplomatiques du marquis de Trénel à Turin et de M. de Bréves à Rome: la reine régente appelait aussi la médiation du pape pour en finir avec ces différends. Philippe III était plein d'inquiétude sur ces projets d'invasion des Français en Italie. Le mouvement qui venait de porter les princes du sang, Condé, Bouillon, à reconquérir une certaine influence dans le conseil, favorisait ces plans de conquêtes qui ne pouvaient déplaire à la régente. Marie de Médicis, Concini, Galigaï allaient présider aux révolutions de leur belle patrie; on y sacrifiait la pensée du double mariage; la noblesse allait reparaître dans les riches plaines où elle pouvait trouver des fiefs opulents, de brillants héritages. Avait-on à ménager l'Espagne? se conduisait-elle assez loyalement

pour abandonner son alliance avec quelques regrets? quelle était la conduite de Philippe III en Navarre? consentait-il à régler les communs intérêts? L'Espagne, toujours la même, recherchait les divisions pour en profiter; n'avait-on pas les souvenirs de la Ligue? Tels étaient les dires des gentilshommes, et l'on aperçoit dans les nouvelles dépêches de don Inigo de Cardenas toute l'anxiété qu'il éprouve : « Le bruit court, écrit-il à Philippe III, que les mariages ne doivent plus avoir lieu. Tels sont du moins les discours que l'on tient dans la rue aussi bien qu'au conseil. Autant le peuple en général en paroît fâché, autant les hérétiques en témoignent de joie ainsi que ceux qui aiment les révolutions. La reine Marie est pour nous : dans le conseil elle a fait entendre ces paroles : « Je suis fâchée d'avoir à vous témoigner, messieurs, mon mécontentement sur la légèreté avec laquelle quelques-uns d'entre vous ont parlé dans la dernière séance. Oui, messieurs, a-t-elle dit en terminant, j'aime à le redire au milieu de vous, les alliances entre la France et l'Espagne m'ont paru renfermer un grand bien pour la patrie. Je les maintiendrai donc autant qu'il sera en mon pouvoir de reine régente, et avec l'aide de Dieu, j'espère encore qu'elles se concluront[1].» Au sortir du parlement, on m'a dit que les membres paroissoient fort émus[2]. J'ai su que dans la soirée du même jour il y avoit eu une assemblée chez le duc de Bouillon. La reine ne se méfie pas assez de ce prince du sang, malgré tout ce que je peux lui dire. Toutefois, la reine a fait en sorte que les paroles qu'elle a fait entendre au conseil me fussent rapportées. M. de Villeroy étant venu me trouver à mon hôtel le lendemain, m'a rapporté la décision du conseil. J'ai mis moi-même en lui parlant la plus grande douceur dans mes paroles, afin de lui montrer, ou que je ne savois pas les propos et les discours que tenoit le vulgaire, ou que ces bruits étoient complétement faux. »

Quelques jours après l'ambassadeur don Inigo de Cardenas écrit encore à Philippe III une dépêche hâtive et en quatre lignes : « On parle ici de la guerre, de telle sorte qu'avec la connoissance que j'ai du caractère françois, je ne peux man-

[1] *Y que espera agora en dios que se effectuarian los casamientos.*

[2] *Muy alterados.*

quer d'éprouver de vives inquiétudes. Les imaginations marchent en ce pays avec les événemens. » Le soir même Cardenas expédie un autre courrier[1] : « Dans ma dépêche, ajoute-t-il, j'ai répondu longuement aux lettres de Votre Majesté. Celle-ci n'est à d'autre fin qu'à supplier Votre Majesté qu'elle ait grand soin de tenir secret tout ce que je lui dis dans les lettres ci-jointes et qui sont chiffrées[2]. Les affaires, qui chaque jour vont en s'embrouillant davantage, rendent ce secret très important[3]. Il en est de même des rapports que j'adresse à Son Excellence le duc de Lerma[4]. Villeroy m'ayant envoyé demander il y a quatre jours si j'avois l'espérance de recevoir des nouvelles, je lui fis répondre que oui, mais que je ne pouvois pas l'assurer cependant dans l'état où étoient les choses. Votre Majesté ne pense-t-elle pas qu'il seroit temps de prévenir cette invasion des François en Italie? Car l'opinion de Lesdiguières est qu'il faut faire irruption sans déclaration préalable, que c'est là le meilleur parti, afin de surprendre les Alpes avant les Piémontois. J'ai témoigné toute ma peine[5] à la reine régente, de la ma-

1 Archives de Simancas, cot. A 71[37] (Lettre chiffrée).

2 *De suplicar a V. M. se tenga mucho cuydado en guardar el secreto de lo continedo en las cartas que van para S. M. en chifra.*

3 *Por que las cossas se vanapretando cada dia mas, y importa sumamente el secreto en todo.*

4 Ici se trouve une longue série de lettres chiffrées, et dont la traduction d'un petit nombre a été faite. Il paraît que l'ambassadeur avait plusieurs alphabets chiffrés.

5 J'ai trouvé aux archives de Simancas les deux lettres autographes suivantes, adressées par Marie à Philippe III : « Monsieur, j'ai reçu par les mains de don Inigo de Cardenas la lettre de Votre Majesté du 20 septembre, et entendu la créance qu'elle lui a commise sur la continuation des différends qui passent entre les ducs de Mantoue et de Savoie. Sur quoi lui ayant dit mon intention, que je fais encore présentement savoir à notre ambassadeur pour la déclarer plus amplement à Votre Majesté, je m'en remets à lui, que vous en croirez entièrement, priant Dieu, etc. Votre bonne sœur, MARIE, régente. » — Archives de Simancas, cot. A 71[3] (Autographe).

La même au même.

« Monsieur, don Inigo de Cardenas a servi Votre Majesté heureusement en sa légation et à notre commune satisfaction, ainsi que j'ai commandé au marquis de Vancellas de le lui faire entendre, et ai bien voulu confir-

nière douteuse dont on parloit de l'accomplissement des mariages : « Vous devriez bien plutôt me rendre grâce, M. l'ambassadeur, m'a-t-elle dit, de ce que, malgré tous les empêchemens qui sont survenus, moi seule n'ai jamais eu l'air de douter de l'exécution de ces mariages. Je ne vous cacherai pas d'ailleurs que mes ministres, et M. de Villeroy lui-même, ont conçu des doutes sur la sincérité des intentions du roi d'Espagne, et cela par suite des fâcheuses communications qu'ils ont eues d'Italie ; car c'est de toute l'Italie à la fois que nous sont parvenus ces avertissemens, et particulièrement de Rome. » Comme je cherchois à détromper et à rassurer cette princesse, elle vint encore à me dire : « Avant que je ne fusse la belle-mère du roi d'Espagne, je lui avois bien plus d'obligations qu'aujourd'hui : il m'avoit offert ses services, et depuis que je suis sa belle-mère, il n'a rien fait de tout cela et ne m'a prêté aucun appui. » Deux jours après, elle m'a envoyé dire par Villeroy que je n'écrivisse rien à Votre Majesté de ce qui s'étoit passé entre nous : « Seulement, vous pouvez dire à Sa Majesté Catholique, combien je m'étonne qu'elle ignore que la France ait des vassaux puissans et inquiets ; et lorsque la reine infante sera venue, ce que Dieu fasse, elle aura lieu de s'en apercevoir. » Mais pourquoi, ai-je dit à Villeroy, souffre-t-on tous ces propos ? Poussé peu à peu par mes raisonnemens, il me répondit : « Il vaut mieux souffrir ces bavardages que de voir les rebelles en France arriver au point où sont venus les Hollandois qui ont secoué le joug de l'Espagne, et s'en séparant, ont fini par se déclarer libres. » J'ai vivement senti la portée de cette réponse ; aussi lui ai-je répondu avec un accent de colère que je n'ai pu maîtriser : « Le roi mon maître seroit venu sans doute à bout de ces rebelles dont vous parlez, si ses alliés avoient agi avec franchise et s'ils avoient maintenu les conditions de la paix qu'ils avoient jurée..... — Si nous l'avons fait, a repris Villeroy, en faisant

mer pareillement à Votre Majesté le regret que j'ai de ce qu'il est parti devant la perfection entière des mariages, par laquelle nous désirons ici que Votre Majesté ait agréable de lui en continuer l'entremise, ou en tout cas pourvoir que celui à qui elle le confiera s'en acquitte aussi fidèlement qu'a fait don Inigo, au contentement de la bonne sœur de Votre Majesté. MARIE. » — Archives de Simancas, cot. A 71[4] (Autographe).

entendre un grand jurement, c'est que vous nous en avez donné l'exemple, et que vous avez été les premiers instrumens de cette mésintelligence. Veuillez dire à votre maître qu'il agisse sans détour, qu'il unisse ses intérêts aux nôtres, et nous unirons les nôtres aux siens. Le roi votre maître doit considérer et n'oublier jamais que nous avons, nous, ces ennemis au cœur de la France, et non pas comme le roi Catholique en dehors de ses États; ils sont si bien au cœur de la France, qu'ils font partie des conseils secrets de la couronne! Il est donc naturel qu'on les ménage, plutôt que de se plaindre de paroles jetées en l'air. Nous ne pouvons arrêter les langues; mais ce que j'ai dit et ce que la reine a arrêté dans sa pensée est invariable, à moins que le monde entier ne périsse. Cependant si Sa Majesté Catholique avoit changé d'avis pour cette alliance, le roi de France ne manquera pas de femmes fières de s'asseoir à côté de lui sur le trône. — Sans doute; mais je ne crois pas que les rois de France en aient eu jusqu'ici une pareille», ai-je répondu vivement piqué : « Nous l'estimons pour ce qu'elle vaut, a repris Villeroy en se levant et en allant vers la porte; mais le plus sage seroit plutôt de ne pas donner lieu à tous ces discours que de s'en plaindre quand on les a fait naître. » Ces paroles ont terminé l'entretien, et nous nous sommes séparés avec une froideur marquée. »

Cet échange de vives paroles sur le mariage préparait une rupture que la question de la Navarre et de la Savoie aigrissait encore. Marie de Médicis disait à l'ambassadeur espagnol : « Pour l'amour de Dieu, laissez-moi. J'éprouve une peine assez vive, une affliction assez profonde de voir que le ciel semble s'opposer à l'union des deux couronnes et à la bonne intelligence des deux États[1]. » Et comme il voulait continuer, et la pousser à entrer dans les détails sur l'arrangement de ces différends, la reine répondit : « Vous n'aurez plus que cette parole de moi : Dieu les arrangera comme il l'entendra[2]. » La reine continua à parler avec beaucoup de véhémence et de colère :

[1] *Que le dava grandissima pena y aflicion ver parecia que el cielo no queria permitir la union destas dos coronas ni la amistad destas dos naciones.*

[2] Dépêch. Archiv. de Simancas, cot. A 71[19].

« Le duc de Savoie, dit-elle, fait tout son possible pour remuer et agiter les esprits en France; s'il avoit plus de puissance encore, il en useroit dans ce sens : mais il n'obtiendra jamais de nous ce qu'il pense en agissant ainsi. Veuillez bien lui faire savoir, M. l'ambassadeur, que toutes ses démarches dorénavant seront surveillées avec une plus scrupuleuse attention; que, quelles que soient ses protestations, nous nous méfions entièrement de lui, et que nous saurons bien faire cesser les inquiétudes qu'il nous cause... »

Les dernières dépêches de Cardenas sont toutes relatives aux affaires d'Italie et de Mantoue. La reine lui disait encore : « Je sais que les conseillers de mon fils et les princes du sang sont de l'avis de prendre les armes; mais il n'en sera rien; je saurai démontrer au conseil que l'alliance et l'accord du roi catholique avec la France suffisent pour accommoder les affaires de Mantoue et de Montferrat. Ne vous étonnez donc pas, monsieur l'ambassadeur, et que le roi catholique ne s'étonne pas plus que vous, des propos qui se tiennent; j'en fais mon affaire. »

Quelques jours après les bonnes intentions s'évanouissent : don Inigo écrit de nouvelles dépêches. « La reine et les trois ministres, dont elle prend conseil, sont très fâchés d'être obligés d'intervenir dans les affaires d'Italie. « C'est bien malheureux, me disait dernièrement Villeroy, mais ce seroit encore pire de ne pas intervenir. » Il paroissoit du reste très ennuyé de tout ce qu'il avoit entendu au conseil de pénible et de violent. La noblesse, les princes et le roi lui-même sont d'une colère inexprimable, qu'ils témoignent à tout instant et en toute occasion; ils disent hautement leur façon de penser, et je n'en finirois pas si je voulois rapporter tous leurs discours à Votre Majesté. Quant au peuple, il parle de la guerre comme si elle étoit déclarée. Tout ceci met en grande joie les hérétiques, et afflige profondément les bons catholiques. »

Un changement d'opinion dans le conseil se manifeste par toute cette correspondance; l'action de la noblesse se fait sentir autour de la régence, et Marie de Médicis n'est plus à l'aise dans ses rapports avec l'Espagne. On voit que sa tendance est pour le double mariage, pour le maintien de la paix et les

pacifiques transactions avec la cour de Madrid : mais elle n'est plus absolument libre dans sa pensée désormais dominée par le parti des gentilshommes qui triomphe, et avec lequel elle négocie. Marie de Médicis craint d'être accusée de trahir les intérêts de la France ; elle s'inquiète de la fidèle exécution des traités, parce que seuls ils peuvent lui donner de la force. Le roi d'Espagne n'est pas de bonne foi ; il hésite sur chaque question. L'alliance n'est jamais sincère, parce que, si elle repose sur le besoin commun de deux couronnes qui veulent mutuellement se défendre contre la révolte, elle est en opposition d'intérêt sur chaque question positive : l'Italie, la Navarre, la Savoie, la limitation même du territoire. C'est ce qui rend la position de l'Espagne et de Marie de Médicis si malaisée ; la régente a besoin personnellement des Espagnols pour maintenir son pouvoir en face des gentilshommes ; et les gentilshommes prennent pour prétexte de leur révolte, l'alliance de la régente avec l'Espagne. L'histoire n'a pas tenu assez de compte de cette difficulté de l'administration de Marie de Médicis, et de l'habileté qu'elle mit pendant sept années à balancer ces ardentes prétentions des partis hostiles.

Le mouvement de la haute noblesse contre la régence de Marie de Médicis s'était sans doute calmé par le traité de Sainte-Menehould ; mais les confédérés, en quittant les armes, avaient demandé des garanties territoriales contre l'autorité absolue de la régente et du maréchal d'Ancre, alors élevé à la dignité de premier ministre ; il en était résulté un certain affaiblissement dans le pouvoir de la reine-mère, et il fallait chercher à ressaisir l'autorité en faisant intervenir plus personnellement le jeune roi Louis XIII. L'enfant couronné finissait alors sa treizième année, et l'ordonnance toute chevaleresque de Charles V fixait la majorité à quatorze ans ; le roi, une fois majeur, n'avait plus besoin d'un conseil officiel de régence ; il agissait de sa volonté spontanée ; et comme il était encore dans cet âge où l'autorité maternelle s'exerce moralement dans toute sa plénitude, Marie de Médicis concluait qu'elle allait ainsi devenir l'organe de l'absolue puissance de la couronne. La reine résolut donc de hâter la déclaration de majorité. Un premier acte manifesta cette nouvelle situation de la royauté. Le 27

septembre, jour solennel où le roi atteignit sa quatorzième année, Sa Majesté étant en son conseil fit expédier et sceller une longue déclaration : « Louis, par la grâce de Dieu (y disait le jeune prince) roi de France et de Navarre, nous avons toute occasion de louer et remercier le seigneur de l'heureuse administration de notre royaume pendant notre minorité, sous la régence et sage conduite de la reine, notre très honorée dame et mère ; et, en attendant l'assemblée des États-Généraux de notre royaume, nous avons d'abord confirmé l'édit donné à Nantes, au mois d'avril 1598, en faveur de ceux de la religion prétendue réformée, ensemble les autres articles à eux accordés et les réglemens faits ; défendons toute intelligence particulière, ligues et associations tant dedans que dehors notre royaume, avec défense d'envoyer vers les princes étrangers, soit amis ou ennemis, pour quelle cause que ce puisse être, et recevoir desdits princes, état, gages, solde ou pensions. Nul ne pourra se jeter en duels, combats et rencontres, afin de ne plus offenser Dieu qui déployeroit le fléau de son ire sur nous : puis, comme Sa Majesté Divine est grandement offensée par les blasphèmes et juremens exécrables, renouvelons les édits et défenses de nos prédécesseurs. »

Ainsi, d'une part, garanties données au parti calviniste, défenses de se liguer à l'intérieur et de solliciter des secours à l'extérieur, ressources vivaces des partis dans la guerre civile ; de l'autre, répression des duels et des blasphèmes, délits graves et fréquents dans une monarchie tout à la fois religieuse et militaire. La reine-mère, pour donner plus de solennité à cet édit, insista pour le faire enregistrer au parlement avec les formes d'un lit de justice : car, depuis la régence, le parlement était un véritable pouvoir politique associé au principe même du gouvernement. Dès six heures du matin, les capitaines des gardes-du-corps et des archers s'emparèrent des clefs des salles et de toutes les avenues du parlement ; les régiments des gardes s'étaient massés dans la cour du Palais ; et quand le roi partit du Louvre, près de huit cents gentilshommes l'accompagnaient, tous montés à cheval et vêtus si richement « qu'il ne se pouvoit rien voir de plus, car ce n'étoit que touffes d'aigrettes, cordons, chaînes de pierreries, enseignes de diamants.

Le petit roi, en toque, la cape sur le dos, étoit monté sur un cheval blanc, suivi des prince de Condé et comte de Soissons, des ducs de Guise et d'Ebœuf. Il y avoit aussi sur de belles haquenées Mesdames, filles de France, mesdemoiselles de Vendôme et de Verneuil, la maréchale d'Ancre et madame de Montglat. » Quand tout ce beau cortége eut pris place dans le parlement, la reine-mère se leva et dit, en trois ou quatre périodes, « qu'elle rendoit grâces à Dieu d'avoir élevé son fils jusqu'à sa majorité et maintenu la paix dans ses Etats; qu'étant majeur, elle lui avoit remis les affaires du royaume, exhortant un chacun par la mémoire du roi Henri le Grand à continuer la fidélité et le devoir qu'ils lui devoient comme à leur roi. » Alors le petit roi salua et dit : « J'entends et veux que ma mère continue toujours le soin de ma personne et la conduite des affaires de ce royaume. » Et la reine se leva de nouveau, faisant une profonde révérence devant le roi qui resta assis. Ah! combien M. le chancelier, et après lui M. le premier président firent de graves discours sur le sujet des majorités du souverain ! L'avocat-général, M. Servain, ajouta une infinité de belles choses : « Combien n'y avoit-il pas de ressemblance entre la reine-mère et la reine Blanche, mère de saint Louis ! »

Le premier article du traité de Sainte-Menehould, conclu avec le prince de Condé, stipulait, comme une solennelle garantie, la convocation des Etats-Généraux. Le lieu de leur réunion devait être Sens; ainsi l'avait imposé la noblesse; elle craignait l'action bourgeoise, alors favorable au parlement et à la royauté, si l'on convoquait les Etats-Généraux à Paris. Le conseil, s'étant tout-à-fait assuré de la bonne volonté des bourgeois, on fit publier à son de trompe que l'assemblée se tiendrait non point à Sens, mais à Paris : le clergé dut se réunir aux Augustins, la noblesse aux Cordeliers et le tiers-état à l'Hôtel-de-Ville; et comme cette séparation rendait les rapports difficiles entre les trois ordres, la noblesse et le tiers-état demandèrent des salles spéciales aux Augustins, et le roi les leur accorda, de sorte que les trois Etats furent ainsi constitués en un même lieu. Ils étaient nombreux lesdits Etats. Dès le 20 juin, les bailliages s'étaient réunis en leur maison communale; là, tous les manants ayant feux et lieux avaient désigné leurs dé

putés avec beaucoup de calme et d'union; la noblesse et le clergé en avaient fait autant, et ils se hâtèrent d'arriver à la cour pour apporter leurs doléances. Quand ils furent ainsi chacun en leur chambre, ils nommèrent pour leurs présidents, savoir : les ecclésiastiques, le cardinal de Joyeuse; la noblesse, le baron de Senecey, et le tiers-état, Robert Miron, prévôt des marchands de Paris. On comptait parmi les clercs Henri de Gondy, évêque de Paris; Benjamin de Brichanteau, évêque de Laon; le cardinal de La Rochefoucauld, évêque de Senlis; le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux; Octave de Bellegarde, évêque de Coutance; Antoine de Caux, évêque d'Aure; le cardinal Du Perron, archevêque de Sens; Louis de Lorraine, archevêque, duc de Reims; de l'Hôpital, archevêque d'Aix; François de La Guesle, archevêque de Tours.

Et l'on y remarquait un prélat très jeune encore, à la figure ovale et bien dessinée; il portait les insignes d'évêque, avec la mitre en tête et la crosse en mains. L'huissier des Etats l'appela de sa voix rauque du nom d'Herman-Jean du Plessis, évêque de Luçon; il répondit d'une parole douce et ferme : *adsum*. L'évêque de Luçon, né le 5 septembre 1585, avait donc alors vingt-neuf ans. Il était fils de François du Plessis, seigneur de Richelieu; pauvre cadet de race, car François laissait trois garçons et des filles, Herman avait été destiné dans sa jeunesse pour l'état des armes, et il était entré à l'académie d'escrime[1]; il fallait bien chercher fortune quand on n'avait pas de patrimoine. Il quitta le petit château de Richelieu en Poitou, sous le nom de marquis du Chillou, se proposant de donner des coups d'épée contre les infidèles, et de conquérir quelques fiefs à Naples ou dans la Sicile. A ce moment son second frère, déjà évêque de Luçon, quitta la mitre et les honneurs de l'Eglise pour se jeter dans une Chartreuse. Le jeune marquis du Chillou pendit au râtelier du château l'épée de fortune pour une vocation plus sérieuse et plus profitable: il étudia la théologie : à vingt ans il était docteur, et quand il vit en face de lui l'évêché de Luçon, il courut à Rome et obtint du pape sa bulle de dispense en se vieillissant de quelques années. En 1607, du Plessis fut sacré à Rome; et, de retour à

[1] *Généalogie de la famille Richelieu*, § IV.

Luçon, il se jeta avec ardeur dans la conversion des hérétiques. Durant cet épiscopat il publia son premier pamphlet sous ce titre : « Les principaux points de la foi catholique, contre l'écrit présenté au roi par les ministres de Charenton [1]. » L'évêque de Luçon n'était point riche ; dans la correspondance inédite de sa jeune vie, on le voit déplorer ses misères, soit qu'il veuille faire un achat, soit qu'il parle de sa vaisselle, de sa table ou de ses vêtements. Richelieu, humble et pauvre, sollicite, tend la main. En septembre 1609, l'évêque écrivait à madame de Bourges, en son logis devant les Blancs-Manteaux, à Paris : « Madame, je songe sur ma foi tous les jours à marier Magdeleine, mais il ne se trouve ni gentilshommes ni autres qui aient de l'argent ni du drap. Nous sommes tous gueux en ce pays, et moi le premier, dont je suis bien fâché, mais il y faut apporter remède si on peut. Je suis bien votre serviteur, mais si inutile que je n'ose me prévaloir de ce titre [2]. »

« Je suis maintenant en ma baronnie, aimé, ce me veut-on faire croire, de tout le monde; mais je ne puis que vous en dire encore, car tous les commencemens sont beaux, comme vous savez. Je ne manquerai pas d'occupations ici, je vous assure, car tout y est tellement ruiné qu'il faut de l'exercice pour le remettre. Je suis extrêmement mal logé, car je n'ai aucun lieu où je puisse faire du feu, à cause de la fumée : vous jugez bien que je n'ai pas besoin d'un grand hiver. Je vous puis assurer que j'ai le plus vilain évêché de France, le plus crotté et le plus désagréable, mais je vous laisse à penser quel est l'évêque ! Il n'y a ici aucun lieu pour se promener, ni jardin, ni allées, ni quoi que ce soit, de façon que j'ai ma maison pour prison. Madame, je vous prie me faire faire un manchon de la moitié des peaux de martre de M. le commandeur, couvert de velours noir, car il fait froid en ces quartiers [3]. »

[1] Luçon, 1611.

[2] Bibl. royale, mss. n° 1019, supplément, pièce 1.

[3] Bibl. royale, mss. n° 1019, supplément, pièce 2.

Et en 1610 : « Madame, je n'ai pas besoin de grand hiver, ma bourse étant fort foible. Donnez-moi de bons conseils, vous m'obligerez fort, car je suis bien irrésolu, principalement pour un logis, appréhendant fort la quantité des meubles qu'il faut ; et d'un autre côté, tenant de votre humeur, c'est-à-dire étant un peu glorieux, je voudrois bien, étant plus à

Le petit diocèse de Luçon ne suffit pas longtemps à l'ambition de Richelieu ; et c'était avec enthousiasme qu'il avait accepté la députation du clergé des sénéchaussées de Poitou, Fontenay et Niort [1], afin de briller sur un plus vaste théâtre. Il n'était point encore connu à la cour, et l'on remarqua, durant la tenue des Etats, le vif désir que manifestait l'évêque de plaire au maréchal d'Ancre et à Marie de Médicis.

Parmi les députés de la noblesse se distinguaient Louis de Montmorency, baron de Bouteville ; le marquis de Nangis ; Louis de Tilly ; François de Boufflers ; Henri, comte de La Marck ; Henri de Balzac ; Léonor de Rabutin ; Hercules de Villars ; le seigneur de Chazelles ; Théophile de Damas ; Louis de Mouy ; Samuel de Boulainvilliers ; Charles de Durfort ; le comte de Lauzun ; Jean de Châtillon ; le marquis de Thémines. Tous appartenaient à la noblesse provinciale, presque étrangère à la cour, fière de ses priviléges, qu'elle avait défendus souvent les

mon aise, paroître davantage. C'est grande pitié que la pauvre noblesse, mais il n'y a remède : contre fortune bon cœur. » Bibl. royale, mss. n° 1019, supplément, pièce 3.

En 1613. « Je vous rends mille grâces de la peine que vous avez eue de vendre ma tapisserie ; par là vous connoîtrez la misère d'un pauvre moine qui est réduit à la vente de ses meubles et à la vie rustique, ne faisant pas sitôt état de quitter ce séjour pour prendre celui de la ville. RICHELIEU. » Bibl. royale, mss. n° 1019, supplément, pièce 5.

Dans une autre lettre, il lui parle encore longuement de sa misère, et de son extrême dénuement : « Cependant je vous prie de me mander ce que me coûteroit deux douzaines de plats d'argent de belle grandeur, comme on les fait. Je voudrois bien qu'il y eût moyen de les avoir pour cinq cents écus, car mes forces ne sont pas grandes. Je suis gueux, comme vous savez, de façon que je ne puis faire fort l'opulent, mais toutefois lorsque j'aurai des plats d'argent, ma noblesse sera fort relevée. » Bibl. royale, mss. n° 1019, supplément, pièce 6.

« Je vous prie m'envoyer une belle haquenée, mais belle tout à fait s'il se peut. Je voudrois bien aussi que vous pussiez m'envoyer deux petites pièces d'orfévrerie de cent écus les deux, pour joindre à deux montres et quelques autres pièces que je veux donner au lieu que vous savez. Il vaut mieux ne rien donner que donner un maigre présent ; celui que je veux faire ne sera pas fort grand, mais pour le moins consistera-t-il en diverses pièces. » Bibl. royale, mss. n° 1019, supplément, pièce 10.

[1] Luçon, 1611.

armes à la main. Le tiers-état avait pris ses représentants dans la bonne bourgeoisie, parmi les échevins et les parlementaires, lieutenants de sénéchaussées, gens très influents dans les justices de localité. La bonne ville de Paris avait nommé Israël Desneux et Pierre Clapisson, ses échevins, et Nicolas Paris, bon bourgeois; le bailliage de Vermandois avait député Etienne Lalain, avocat; Mantes, Antoine Viot, marchand de toile; Dourdens, Pierre Boudet, procureur; Dijon, Antoine Joly, greffier; Auxerre, Guillaume Beraud, consul; Gex, Jacques Tombel, forgeron; Rouen, Jacques Campion, échevin; Caen, Abel Olivier, syndic de Falaise; Caux, Constantin Houssay, cultivateur; Bordeaux, Jean de Clavaux, son jurat; Toulouse, François Boriez, avocat et capitoul; Montpellier, Daniel de Gallières, son viguier; Marseille, Balthazard Vias, son assesseur; et Lyon, Jean Goujon, avocat. Ainsi la bourgeoisie avait une bonne et forte députation de presque toutes ses notabilités municipales; les élections s'étaient faites en liberté, et Marie de Médicis l'avait recommandé en tous les bailliages.

Quand les députés se furent rendus en leur salle respective, ils se visitèrent les uns les autres : la noblesse, le clergé, le tiers-état. Selon la coutume catholique, tout se fit sous l'invocation du Saint-Esprit; les députés communièrent, entendirent une grand'messe. Enfin l'ouverture eut lieu dans la salle de Bourbon, toute peinte de fleurs de lis, couverte de tapisseries en velours violet aux armes de France. Les députés furent appelés l'un après l'autre, et prêtèrent serment au pied du trône. Et l'enfant-roi prenant la parole, dit ces seuls mots : « Messieurs, j'ai convqué les États pour recevoir leurs plaintes et y pourvoir, et pour les raisons qui seront plus amplement déduites par M. le chancelier. » Et ledit chancelier fit immédiatement un grave discours sur l'état des affaires et sur ce qui s'était passé durant la régence de la reine : « Sa Majesté vous permet, ajouta-t-il, de dresser les cahiers de vos doléances; elle y promet réponse favorable. » Et alors Simon de Marquemont, archevêque de Lyon, porta la parole pour remercier le roi au nom de l'Église : « car au coucher déplorable du soleil du grand Henri, la reine votre mère, par sa magnanimité, détourna l'orage et les brouillards. » La noblesse fut encore plus louan-

geuse pour Marie de Médicis : « Vous êtes, madame, une seconde reine Blanche, mère de Saint Louis ; vous êtes cette autre Amalazonte tant renommée dans les histoires pour avoir conservé les États de son fils ; vous avez fait de même, madame ; et ces fleurs de lis qui vous avoient été baillées comme en dépôt, n'ont point flétri dans vos mains ; vous les rendîtes l'autre jour aussi fraîches et aussi verdoyantes qu'elles furent jamais. » Les paroles de messire Robert Miron, au nom du tiers-état, furent graves et moins chevaleresques ; il parla aussi de la *royne Blanche*, car il fallait justifier la régence d'une étrangère par cet exemple de l'histoire : « Le tiers-état, ajouta-t-il, a recours à votre intercession auprès du roi, pour qu'il plaise à Sa Majesté jeter des yeux favorables sur son pauvre peuple, afin que celui-ci tire de cette assemblée le soulagement qu'il en espère ; et nous protestons, Sire, de seconder votre intention, et rendre entier le commandement qu'il vous a plu nous faire. »

Les États travaillèrent à la réformation du royaume ; chaque ordre eut ses plaintes particulières, quelquefois simultanées pour le redressement des abus. La noblesse demanda l'abolition du droit annuel appelé *la paulette*, et par conséquent la suppression de la vénalité des offices de justice et de finances. Elle voulut aussi une surséance pour l'impôt sur le sel, qu'on cherchait à étendre aux clercs et aux gentilshommes. Le tiers-état, en approuvant l'abolition de la vénalité des offices, demanda la suppression des tailles, dont la quotité et la répartition devaient être soumises aux États-Généraux. Le clergé surtout s'attachait à faire proclamer le concile de Trente comme loi de l'État, parce qu'il consacrait le principe catholique, et que ce principe était une des grandes bases de l'organisation sociale. Le tiers-était se refusait à cette dernière demande ; le clergé insista par l'organe du cardinal de La Rochefoucauld ; et quant aux droits de la couronne, le cardinal déclara « qu'ils seroient réservés à jamais par une protestation particulière[1]. » Jusqu'ici il n'y avait pas intelligence parfaite entre les trois ordres, divisés même sur l'esprit des doléances exposées à la couronne. La noblesse avait échappé à l'influence du prince de Condé, qui protestait déjà contre les États ; le clergé se lais-

[1] *Mercure françois*, ann. 1614, édit. de 1617, t. III.

sait dominer par la pensée du concile de Trente, principe écrit de l'unité catholique; le tiers-état bourgeois, tout plein de l'esprit de la magistrature, s'exhalait en aigres plaintes, que le clergé repoussait à son tour.

Dans ces conflits des États-Généraux avec la cour, dans ces vives discussions entre les trois ordres, une multitude de pamphlets furent lancés de part et d'autre pour soutenir les droits respectifs. On ne voyait que « dialogues du serviteur fidèle et de l'homme d'État », que « utiles et salutaires conseils au roi pour bien régner », que « théories financières, requêtes, avis, remontrances, lettres, anatomies, discours francs et libres, réformation, avertissemens, mémoire des abus et malversations commis par les officiers des finances et par les partisans. » Tous écrivaient : universités, jésuites, parlementaires, ministres ; et c'était un grand présage que l'État s'en allait tomber en troubles ; « car chacun se plaisoit plus à parler et à écrire qu'à bien faire. » La presse n'est-elle pas toujours le fléau des époques agitées. Parmi les pamphlets qui furent présentés aux États, un seul fixa vivement leur attention ; ce fut celui de Jean de Beaufort « pour parvenir à ôter la vénalité des offices tant de judicature que de finance. » Il proposait de rembourser, dans le terme de douze années, toutes les charges. Le tiers-état rejeta le mémoire de Beaufort, parce que, disait-il, celui-ci n'avait pas les moyens de le mettre à exécution. Cette publication eut toutefois un bon résultat; elle fit avancer la question financière ; et il fut réglé que dorénavant les comptes des dépenses seraient arrêtés par l'avis des intendants et de trois députés de chacune des chambres. Ces comptes seraient divisés en deux chapitres : l'un de dépenses d'administration publique, telles que maisons du roi, gendarmerie, garnisons, guerre, ambassades; le second, pour les pensions, rentes constituées, ponts, péages avec une destination particulière. On devait établir une chambre de justice pour la réforme des financiers; abolir enfin toutes les pensions annuelles qui ne seraient pas motivées sur un service public.

Ce n'était pas sans querelles sanglantes que ces débats se poursuivaient en présence des États-Généraux. Tant de noblesse réunie dans les chambres, disputant sur les droits de

chaque ordre, devait plus d'une fois porter la main à la garde de l'épée, pour faire valoir des prétentions disputées dans les pamphlets; il y avait chaque matin des duels, surtout entre la noblesse des États qui votait des économies, et les gentilshommes de cour qui ne voulaient point les subir. « En ce temps, les duels furent si communs, que deux seigneurs de Gascogne, savoir le comte de Grammont, l'un des députés aux États, et le marquis de La Force, capitaine des gardes-du-corps, avec leurs seconds, se trouvèrent et se battirent à cheval au Pré aux Clercs ; en un duel, le baron de Rabat, de la maison de Foix, tua le seigneur de Lognac; mais comment la postérité pourra-t-elle croire que deux ducs et pairs de France, chefs de leur maison, aient été vus hors la porte Saint-Antoine avec un marquis et un capitaine des gardes-du-corps qui leur servoient de seconds, se battre à pied, le pourpoint bas! » Ces disputes fréquentes aigrissaient encore les diverses factions de la cour qui bientôt devaient éclater en guerres civiles. En même temps le clergé persistait dans sa demande qui tendait à faire publier le concile de Trente au royaume de France. Le cardinal Duperron avait jeté quelques paroles dans les États, capables de soulever l'opposition parlementaire; il niait la maxime posée plusieurs fois par les arrêts du parlement, à savoir : « Que les rois sont souverains de toutes sortes de puissances temporelles en leur royaume. » Il s'agissait de faire décider si un prince hérétique ou apostat pouvait être privé de sa souveraineté, et si les sujets seraient déliés du serment de fidélité? Le cardinal Duperron soutint l'affirmative avec une hardiesse de principes qui se rapportaient tout entiers aux maximes de la société dans le moyen âge : « Vous avouez, disait-il, que vous ne devez pas un serment aux tyrans qui vous oppriment; et pourquoi en devriez-vous davantage aux tyrans qui oppriment l'Église? » A cela les parlementaires répondaient par de subtiles distinctions : « Il y a grande différence, disaient-ils, entre les tyrans d'usurpation, que les lois permettent d'exterminer par toutes sortes de voies, et les tyrans d'administration qui sont appelés à la principauté, mais l'administrent mal. Les princes hérétiques sont du nombre des tyrans d'administration, et non des tyrans d'usurpation, contre lesquels seuls il est permis de

conspirer par embûches. » Les parlementaires avouaient un seul point : c'est que le roi dépendait, pour le spirituel, de la communion commune et de la souveraineté spirituelle du Saint-Siége. Les princes donnèrent leur avis en ce sens : « Jésus-Christ a laissé un chef visible dans son Église, saint Pierre ; le pape est souverain pontife des brebis de Jésus-Christ ; les rois, comme brebis, sont sujets à la pâture et puissance spirituelle du pape ; l'excommunication n'a nul pouvoir sur le temporel : et les apôtres ne sont-ils pas soumis au jugement des princes païens ? » Ce n'étaient point de vaines et futiles discussions que ces articles examinés dans l'assemblée des États de France : la Ligue s'était tout entière fondée sur l'idée qu'on pouvait en certains cas, et particulièrement pour l'hérésie, déposséder les rois ; elle avait également proclamé le régicide comme la dernière ressource du désespoir religieux et populaire contre la tyrannie. Il fallait faire sortir le droit public de cette pensée hardie ; il fallait sauver la couronne des conséquences de ce droit exceptionnel ; et ce n'était pas trop qu'une délibération des États. La chambre ecclésiastique arrêta la proclamation suivante : « Les détestables parricides commis ès personnes sacrées de nos rois, ont fait connoître par expérience, au malheur de la France, que les lois et les peines temporelles n'étoient pas suffisantes pour en détourner les damnables meurtriers, qui, induits et séduits par les artifices du diable, ont présumé, en commettant telles abominations, éviter les peines éternelles. C'est pourquoi les prélats et ecclésiastiques de votre royaume, auxquels Dieu a commis le soin et la conduite des âmes et des consciences, voulant arracher et détourner cette abominable fureur, rébellion et parricide, renouvellent et font publier le décret de la session quinzième du concile de Constance, tenu il y a deux cents ans ; par lequel décret tous ceux qui, sous quelque prétexte que ce soit, voudroient maintenir qu'il soit permis d'attenter à la personne sacrée des rois, et même de ceux qu'on prétendroit être tyrans, sont déclarés abominables, hérétiques et condamnés aux peines éternelles. » Cette influence douce et morale du clergé

[1] *Mercure françois*, ann. 1615, t. III, édit. de 1617. — *Collection des États généraux*, t. XVIII.

pour la reconnaissance des droits et de l'indépendance de la royauté était d'une haute importance en l'état des esprits. Après la Ligue, il était urgent que le clergé de France réuni tentât de mettre hors de la souveraineté du pape la couronne des rois. L'épiscopat était la grande puissance religieuse de l'époque; la crosse reluisante d'or était honorée par le peuple: curés, vicaires, prédicateurs, tous dépendaient de la juridiction de l'évêque. C'était donc victoire pour la royauté que d'obtenir une pareille déclaration de l'Église gallicane. Le conseil n'ignorait pas toute la participation qu'avait prise à cette manifestation de principes l'évêque de Luçon; Richelieu s'était tout-à-fait entendu avec la régente sur la direction à donner au mouvement ecclésiastique; la reine lui en témoigna publiquement sa reconnaissance lorsque l'évêque, organe du clergé, vint déposer le cahier de son ordre: « La harangue qu'il fit dura une grande heure, et fut ouïe de leurs Majestés et de toute l'assemblée avec une digne attention. Sa Majesté l'ayant reçue, il la remit ès mains de M. le chancelier, qui s'étoit rendu près d'elle, et dit audit évêque de Luçon qu'elle feroit répondre le cahier le plus tôt et le plus favorablement qu'il seroit possible. » Le discours de l'évêque de Luçon (Richelieu) existe encore en original; sa pensée est d'unir l'autorité politique au pouvoir moral de l'Église, et d'invoquer la royauté pour la protéger: « Et pourquoi, dit-il, les évêques ne seroient-ils pas admis dans le conseil? L'honneur de servir Dieu les rendroit donc incapables de servir les rois leur plus vive image? Les druides dans les Gaules n'étoient-ils pas toujours à la tête des conseils? Bénissons notre roi d'avoir déposé la conduite de l'état entre les mains de sa mère, et que celle-ci puisse ajouter au titre auguste de mère du roi, le nom de mère du royaume.» L'évêque de Luçon avait obtenu pour la royauté un grand résultat: la reconnaissance de la souveraineté et de l'indépendance royale; il prévoyait et désirait l'époque d'un ministère d'évêque, et ce ministère serait le sien.

Au milieu des sérieuses dissensions des États, l'esprit français éclatait toujours en chansons: à l'époque de la Ligue, il y avait eu des odes, sonnets, chants populaires sur chacune des résolutions politiques; cette coutume s'était continuée sous l'ad-

ministration galante et chevaleresque de la régente. C'était un personnage célèbre que maître Guillaume, espèce de Marforio auquel on attribuait tous les dires bouffons, comme naguère on les rejetait sur le crocheteur de la Samaritaine : on mit donc en pasquils le cahier des États. « Que demandoient messieurs du clergé? que sous la mitre épiscopale on pût passer sa vie en festins et jeux, laissant les jeûnes et les sermons de carême aux moines ; et messieurs de la noblesse, que demandoient-ils? que pour être grand chez son prince, pour gouverner une province, il ne fallût rien autre chose qu'être discret amoureux de sa dame ; et messieurs du tiers-état? qu'on mette au gibet et dessus la roue, pour faire la moue aux passans, petits bonnets carrés et ronds, force petits et grands larrons. » Puis le poëte appelait un quatrième ordre dans l'État, c'était celui des dames ; et que demandait-il ? « que dans le Louvre il n'y eût dame qui se couvre d'un mouchoir la gorge ou le sein, et que désormais la présence importune d'un mari ou d'un parent fâcheux n'empêche l'amant d'exprimer son doux martyre en signes apparens. »

C'était avec un esprit plus grave que l'Espagne suivait à Paris les transactions politiques sur la majorité royale et les États-Généraux. « S'il est permis d'exprimer ici toute ma pensée, dit l'ambassadeur, je crois qu'il peut résulter de graves inconvénients de l'assemblée des États, soit pour la religion catholique elle-même, soit pour les alliances projetées entre les deux couronnes. Votre Majesté doit considérer que la France est partagée entre trois partis : les catholiques de bonne foi et bien intentionnés, les catholiques politiques et enfin les hérétiques. Les politiques sont les plus à craindre de tous, et je suis assuré qu'ils se joindroient aux hérétiques pour repousser la conclusion des mariages.» Le roi d'Espagne répond sur-le-champ à la dépêche de don Inigo de Cardenas, toujours dans une lettre chiffrée : « J'ai vu, comme vous me l'annoncez par vos rapports, que la reine de France étoit revenue à Paris, et qu'on avoit pour certain que ce retour ne feroit que précéder de quelques jours l'assemblée des États où seroit déclarée la majorité du roi. Il faut bien remarquer la physionomie et le caractère des seigneurs qui y assisteront. Il y aura des mécontens;

vous m'entendez, et je ne vous en dis pas davantage pour le moment [1]. Je connois tous les embarras de votre position; c'est à vous à y trouver des remèdes. Il me paroît convenable, par exemple, que vous tentiez de gagner le prince de Condé [2], en lui promettant tout ce que vous croirez juste, pourvu qu'il s'obligeât à remplir les trois conditions contenues dans la lettre qu'il m'écrivit [3]. Je remets pareillement à votre jugement de voir s'il ne seroit pas avantageux de gagner la Conchine [4]. Il est bon cependant que vous ne preniez aucune position jusqu'à la cérémonie de l'assemblée des États. Dites à la reine, de ma part, que je demeure tout émerveillé de ce qui s'est passé, et qu'il faut attribuer ces heureux résultats aux mariages entre les deux couronnes.»

Dans une autre dépêche développée, l'ambassadeur donne ses impressions, à l'aspect de la cérémonie pour la déclaration de majorité en face du parlement et des États, et se hâte de lui envoyer ce procès-verbal; et Philippe III lui répond : « J'ai vu dans vos dernières lettres ce que vous me dites sur la première tenue des États par Leurs Majestés la reine-mère et le roi de France. Il me paroît qu'il n'a été question que fort légèrement des intrigues des Anglais en faveur des huguenots; c'est donc à vous à veiller avec soin, pour détourner tout ce qui dans cette affaire pourroit léser nos intérêts [5]. Il est difficile de comprendre cette haute puissance, que, malgré nos efforts et ceux des rois très chrétiens, les hérétiques ont conservée en France. Ce n'a pu être que par la grande discrétion que nous avons toujours mise à nous mêler des affaires de ce royaume pendant le jeune âge du roi actuel, contre lequel il nous auroit été si facile de soulever les François [6]; il ne faut pas cependant que nos intérêts en souffrent.» L'inquiétude de l'Espagne était ainsi toute dirigée sur la convocation et la marche

[1] *Os entiende, y por agora no dixo mas.*

[2] *Ha me parecido bien que procureys gañar al principe de Conde.*

[3] *Con que el se obligue a los tres puntos que tocan en la carta que sobre esto me ha escrita.*

[4] *Y tambien os remito el juicio de si prodreys gañar a la Conchina.*

[5] *Y sera bien que os esteys muy attento a desviar todo lo que nos puede offender.*

[6] *Que tar facil fuera desunir y alterara Franceses.*

des États-Généraux. On devait soumettre à ces États la question du double mariage avec la maison d'Autriche, et de ces mariages dépendait l'alliance des deux couronnes. Il n'était pas étonnant que chaque acte de l'assemblée fût étudié avec la plus vive et la plus profonde sollicitude par l'ambassadeur. Les trois ordres ne marchaient déjà plus d'accord ; le prince de Condé s'était retiré, et plusieurs des princes du sang l'avaient suivi. Dans le clergé deux opinions se faisaient entendre ; tandis que l'une, Richelieu, évêque de Luçon, en tête, réclamait le principe parlementaire de l'inviolabilité royale ; l'autre, sous le cardinal Duperron, demandait la souveraineté du concile de Trente, le triomphe de l'Église romaine. On publiait des pamphlets de nuances diverses ; les duels ensanglantaient les actes de l'assemblée, qui n'avait plus à résoudre que la question du double mariage, car les cahiers des doléances étaient dressés.

La régente et la cour n'étaient pas mécontentes de l'esprit général des États. Il y avait de la turbulence, mais le conseil s'y attendait : à aucune époque les États n'avaient pu s'assembler sans exciter des troubles, et c'était peut-être la première fois que les halles bruyantes n'étaient point intervenues pour agiter la paisible délibération des ordres. Il n'y avait pas de grands résultats obtenus : c'était quelque chose pourtant que la force morale des trois ordres qui environnaient l'avénement de Louis XIII. Tout se bornait à des doléances dont le conseil faisait ensuite ce qu'il croyait utile. Quatre ans s'étaient écoulés depuis la mort de Henri IV, et le gouvernement de Marie de Médicis n'avait pas été dépourvu d'habileté. Surpris par une mort violente, Henri IV n'avait réglé aucune disposition testamentaire pour la transmission de la couronne à son enfant ; le duc d'Épernon, de concert avec Marie de Médicis, se hâte de faire proclamer la régence : c'est ici un véritable coup d'État contre le parti des princes du sang, qui réclame ses prérogatives. D'Épernon, de Guise et le maréchal d'Ancre sont les personnifications de l'autorité politique de la régence ; le premier représente les gentilshommes de cour qui ont lié leur fortune à Marie de Médicis, tels que les maréchaux de Brissac et de Bois-Dauphin ; le second est le rejeton d'une race toujours aimée des catholiques ; il assure ainsi à la régence l'appui d'un parti

puissant sur les masses religieuses. Le troisième enfin, le maréchal d'Ancre, c'est Marie de Médicis dans ses affections, dans ses souvenirs de patrie et de famille. Tous défendent l'unité royale et l'unité religieuse contre le mouvement féodal et fédératif de la noblesse provinciale.

En dehors de ce gouvernement et rejetant toute position secondaire, se dessine Condé à la tête des princes du sang et de la noblesse; son opposition apparaît dès l'origine; Condé transige souvent, mais il ne se contente qu'alors qu'il a saisi le pouvoir, par la ruine du maréchal d'Ancre: c'est là l'expression de la vieille fédération des grands fiefs combattant l'unité royale, et appelant tous les mécontentements à son aide. Les huguenots répondent plus d'une fois à cet appel. La régence essaie vainement de les rassurer et de les satisfaire par des édits de concessions; les partis ont un instinct admirable de ce qui les blesse ou les menace. Mornay, Sully, le duc de Rohan ne sont pas maîtres de dominer les plaintes des calvinistes. Ceux-ci voient que l'alliance avec l'Espagne a bouleversé toute la sécurité de leur position; ils prennent les armes pour l'empêcher. Ces quatre premières années de la régence de Marie de Médicis me paraissent empreintes de prudence et d'activité politique. Certes, jamais difficultés semblables à celles qui environnent les premiers jours du pouvoir de Louis XIII : des partis mécontents, des prises d'armes en toutes les provinces, des chefs hautains, des princes avides, une situation délicate à l'extérieur avec l'Angleterre, l'Espagne, l'Italie! Marie de Médicis et son conseil vont au-devant de toutes les crises; les édits sont prévoyants; ils ménagent toutes les opinions, leur offrent des garanties et des avantages. Si c'est le maréchal d'Ancre qui donna cette impulsion, il faut hautement reconnaître que cet homme, en butte aux pamphlets, ne fut pas dépourvu de capacité politique: seulement il vint trop tôt; il se brisa contre la vieille féodalité, assez puissante encore pour broyer de son gantelet de fer la tête un peu trop insolente d'un faible favori.

CHAPITRE IV.

COUR DE MARIE DE MÉDICIS. — LES CHEFS DE PARTIS JUSQU'AU MARIAGE AVEC L'INFANTE.

Le roi majeur. — Le gouverneur Souvré. — Education. — Luynes. — Marie de Médicis. — Le maréchal d'Ancre. — Galigaï. — Le conseil. — D'Épernon. — Mayenne. — De Guise. — Nevers. — Montmorency. — Malcontents. — Le prince de Condé. — Conti. — Soissons. — Huguenots. — Sully. — Mornay. — Rohan. — Bouillon. — Lesdiguières. — Esprit général de la cour. — Mort de Marguerite de Valois. — Dépêches de l'ambassadeur d'Espagne. — Le parlement. — Précautions pour le voyage aux Pyrénées. — Ligue armée. — Départ de la cour. — Epousailles de l'infante.

1614 — 1615.

Les États-Généraux poursuivaient leurs travaux d'examen, tandis que la cour inquiète était préoccupée de la situation des partis et de la vivacité des opinions. Louis XIII, déclaré majeur, entrait dans sa quatorzième année ; on le faisait apparaître aux occasions solennelles avec toute la majesté des rois ; mais dans son intérieur, à la cour, le prince conservait toutes ses habitudes d'enfance, tous les jeux d'une vie qui commence. A douze ans il avait encore été fouetté « de la main potelée de la reine sa mère », comme le dit naïvement le médecin Érouard [1] ; et roi majeur il courait après les linottes, passereaux et moineaux dans tous les parcs ; « et un jour il se mit fort en colère contre les filles de la reine, qui lui avoient dérobé une linotte ; il fit rouler un petit canon, et menaça de le faire tirer devant leur porte, si ce n'étoit qu'il craignoit d'offenser la reine sa mère ; une autre fois il cadenassa les portes de ces demoiselles, parce qu'elles avoient ôté les clefs à Louise, fille de sa nourrice. » Le commencement de l'existence du jeune prince était maladif ; il avait souvent des rougeurs, des érysipèles, et comme il haïssait les médecines noires et puantes, il dissimulait le mal qu'il sentait, plutôt que de se soumettre aux re-

[1] *Journal d'Erouard*, mss. du Roi, n° 928.

mèdes amers. Louis XIII était fort marcheur ; il faisait jusqu'à trois lieues à pied ; puis, montant sur son petit cheval, il courait le cerf ou le daim dans les épaisses forêts de Fontainebleau ou de Compiègne. Comme tous les gentilshommes de bonne race, la chasse aux grands bois faisait ses délices ; il sonnait du cor à se briser les poumons, imitant ainsi Charles IX de triste mémoire. Quelle joie, quand il voyait se déployer devant lui sa meute de lévriers obéissants ! il savait tous les noms de ces braves limiers, qui rasaient la terre de leur nez et remuaient la queue à l'aspect de leur tout petit maître ; que de pies-grièches, que de bons éperviers éperonnés le roi n'avait-il pas en ses cages ! et il les lâchait féodalement en son châtel du Louvre et des Tuileries contre les pauvres linottes et passereaux qui cherchaient abri sous les grands arbres et à travers les grosses pierres ferrementées aux murs. L'éducation de Louis XIII avait été confiée à Souvré, bon gentilhomme, instruit seulement dans les lois de la guerre ; il avait été choisi comme gouverneur par Henri IV, qui se connaissait mal en science ; excellent courtisan, M. de Souvré avait négligé l'éducation morale et intellectuelle de l'enfant-roi, pour ne lui donner que cette activité des gentilshommes qui passaient leur vie à la cour ou à la chasse. Le premier précepteur fut Vauquelin des Yvetots, esprit actif et de quelque capacité, mais porté vers ces idées de galanterie extrême qui formaient le type de toute cette époque de Marie de Médicis ; Vauquelin des Yvetots vivait en brave épicurien, comme dit un parlementaire contemporain, et il fut remplacé par Nicolas Lefebvre, créature du prince de Condé ; enfin Fleurence Rivaut, mathématicien assez habile, prit le titre de précepteur. Au milieu de tous ces enseignements, Louis XIII n'adopta que l'étude des mathématiques appliquées aux fortifications ; il était devenu dès son enfance un excellent canonnier, un ingénieur remarquable, et nous trouverons des traces de cette spécialité dans toute sa correspondance. Pour distraire ses jeunes années, on avait entouré Louis XIII de pages élégants, selon la vieille coutume de France ; il fallait bien lui donner des compagnons de jeux, de petits menins qui lui passaient ses caprices d'enfant, et lui formaient une cour peu dangereuse. Parmi ces courtisans,

il en était un d'un âge plus avancé, et que le roi avait pris en affection particulière; il s'appelait Charles d'Albert de Luynes; il n'était point de la Langue d'oyl, mais du midi de la France. Né au Pont-Saint-Esprit, il sortait d'une maison pauvre qui se disait pourtant issue des Alberti de Florence; elle possédait alors les seigneuries de Brantes et de Cadenet, « si étroites, dit Bassompierre, le faiseur de bons mots de cette époque, qu'un lièvre sautoit dessus chaque jour. » Le père d'Albert de Luynes, brave aventurier connu sous le nom de capitaine de Luynes, fut fait chevalier de l'ordre par Charles IX, et gouverneur du Pont-Saint-Esprit; Charles d'Albert, son aîné, fut attaché comme page de la chambre du roi Henri IV; il avait deux frères plus mal à l'aise que lui encore, qui portaient le nom des fiefs de Brantes et de Cadenet; mais tant ces pauvres Provençaux se tenaient entre eux, que l'aîné, qui avait reçu une pension de 1,200 écus du roi Henri IV, la partageait avec ses bons frères, et cherchait à les pousser autant qu'il pouvait en cour. Et que faisait Albert de Luynes pour conquérir les bonnes grâces de Louis XIII? Dans sa jeunesse passée aux châteaux en ruine des bords du Rhône, de Luynes avait appris la fauconnerie, éducation des valets de bonne souche; personne ne savait mieux élever les oiseaux de proie, enseigner les gentillesses aux éperviers et aux grues, aux pies-grièches surtout; et, venant en cour, il se mit de suite dans les faveurs de Louis XIII, en lui faisant présent de ces oiseaux ainsi dressés; le prince ne pouvait plus s'en passer; quand il ne le voyait pas autour de lui, il courait par toute la maison, criant: « Albert, Albert, où est-il? » et aussitôt, prenant son petit canon, il le tirait, car c'était le signal de colère qui indiquait l'impatience du jeune Louis XIII. De Luynes venait d'obtenir le gouvernement d'Amboise, place importante, et le titre de conseiller d'État; c'était là un acte de politique de Marie de Médicis et du maréchal d'Ancre, qui, voyant s'accroître l'influence d'Albert de Luynes sur le roi, voulaient s'emparer de son esprit pour lutter contre l'autorité de M. de Souvré, le gouverneur.

A mesure que le roi s'avançait en âge, c'était un grand souci pour Marie de Médicis de conserver la puissance; elle savait combien l'autorité plaît à un roi qui sort de l'adoles-

cence : Louis XIII manquerait-il de courtisans qui lui diraient toute la douceur du commandement? ne pourraient-ils pas éveiller dans son esprit la volonté du pouvoir? Marie de Médicis, femme habile, caressait toutes les opinions dans un temps difficile où tant de partis étaient en armes. Lorsqu'on suit cette femme, jeune encore, dans son long veuvage, lorsqu'on la voit remplir la rude tâche de comprimer les guerres civiles et religieuses, on ne peut s'empêcher de rendre quelque justice à ce caractère souple qui échappe à toutes les résolutions extrêmes. Que de peines à cette cour où viennent tour à tour les chefs de factions pour demander des récompenses, des fiefs, des gouvernements et une portion de l'autorité : les Guise, les Mayenne, les Condé, les Sully, les Mornay, les Rohan, les Lesdiguières! Elle a du charme dans les paroles, cette mère du roi! elle prend chacun par son faible : Bassompierre par ses vanités d'amour, le duc de Nevers par son penchant pour le pouvoir, le conseil par une application aux affaires remarquable.

Aucun sacrifice ne lui coûte pour maintenir l'unité de la couronne : « Bassompierre, dit-elle au spirituel courtisan, il faut que tu me ramènes le duc de Guise à quelque prix que ce soit; offre-lui cent mille écus que je lui ferai compter, la lieutenance générale de Provence pour son frère le chevalier, et la réserve de l'abbaye de Saint-Germain pour la princesse de Conti sa sœur; en un mot, je te donne carte blanche pour que tu le retires de la cabale, et que je n'aie aucune méfiance de ses intentions. » Que de tristesses n'avait-elle pas, cette pauvre femme, dans l'œuvre laborieuse qu'elle avait entreprise! « J'ai l'estomac si renversé, disait-elle encore, que tout ce que j'ai mangé me semble du poison; si je ne sors de cet embarras, je crois que je perdrai l'esprit; je vais être sans appui, et alors que deviendra l'autorité du roi? » On a accusé Marie de Médicis de son amour effréné pour le maréchal d'Ancre. Je crois en effet à l'amour de Marie pour le beau Florentin, qui suivit sa jeune maîtresse quand elle quitta ses jeux et sa cour; mais n'y avait-il qu'un sentiment de plaisir égoïste dans cette confiance de la reine pour Concini l'Italien? Et quand Marie était abandonnée de tous, quand elle trouvait partout des exigences impérieuses, n'était-il pas naturel qu'elle s'adressât plus spéciale-

ment à l'homme dévoué qui lui devait toute sa fortune? Je ne justifie rien, j'explique par des causes politiques et naturelles cette exaltation de confiance qui faisait fermer les yeux à la reine-mère sur la conduite souvent intéressée du maréchal d'Ancre. Le conseil intime auquel celui-ci présidait était l'expression de l'unité monarchique contre la pensée féodale et les murmures parlementaires. Il y eut sans doute des intrigues de cour, des fortunes extraordinaires; le maréchal d'Ancre abusa de sa position auprès de Marie; quand on a la faveur devant soi, n'est-il pas naturel qu'on s'en serve? Concini avait acheté des marquisats; sa fortune s'était accrue jusqu'à près de deux millions qu'il plaçait dans les banques de Florence, aux mains des Juifs d'Allemagne et d'Italie. La complaisance du président Jeannin, un des commissaires pour le trésor, favorisait cette spoliation des deniers royaux; on vendait des charges à la cour; le maréchal d'Ancre en profitait. Cela lui était nécessaire pour garantir sa propre personne et protéger sa fortune; il avait une garde de gentilshommes soldés à raison de douze cents livres par an, et la pauvre noblesse accourait ainsi à l'entour du favori de Florence, pour le préserver des coups de dague. Lui, les méprisait souvent dans son expression italienne toujours basse et ignoble; il les appelait ses *coglioni, sue guarde del culo*, et il les rassemblait autour de lui dans toutes les crises pour le défendre. Il avait quelquefois comme un pressentiment de ces grands revers de fortune qui vous prennent un homme et le brisent dans ses plus beaux moments de prospérité; d'où cette vénération pour les amulettes et les sortiléges, qui vient aux âmes tremblantes, comme une ressource de la peur. Quand on est émerveillé d'une fortune inouïe, on ne s'en explique pas les causes, et on demande à la superstition les moyens de la protéger; de là ces accusations de magie qui s'élevèrent de toute part contre le maréchal et la maréchale d'Ancre après la chute de leur pouvoir. C'était un homme habile, au reste, que Concini; il secondait les volontés de la reine avec un dévoument absolu; comme elle, il tendait la main de droite et de gauche à tous les partis; il fut l'ami tour à tour de Bassompierre, de Guise, de Mayenne; il parvint à séduire un moment le prince de Condé, mais celui-ci était

essentiellement chef de parti : c'était sa destinée, il la suivit.

Le conseil officiel, qui secondait le maréchal d'Ancre comme premier ministre, se composait de secrétaires d'Etat, chacun avec un département spécial. La chancellerie et les sceaux étaient toujours confiés à Brûlart de Sillery, que nous avons vu dans les mêmes fonctions sous Henri IV, ministre tout à fait dévoué à la régente, organe de ses volontés au parlement et aux Etats-Généraux. La religion, c'est-à-dire le catholicisme dans ses rapports avec l'Etat et la réforme dans ses franchises, était confiée à Phelippaux, seigneur de Pontchartrain, secrétaire d'Etat créé par Henri IV. Du Harlay avait succédé à Sully comme surintendant des finances et bâtiments ; il fut remplacé par le président Jeannin, esprit plus facile et tout à fait d'intelligence avec le maréchal d'Ancre. Loménie avait la maison du roi et tout ce qui en dépendait ; le vieux Neuville de Villeroy, créé secrétaire d'Etat dès le règne de Henri III, administrait les affaires étrangères avant qu'elles eussent été divisées en plusieurs départements, à savoir : les affaires de l'Allemagne, de la Pologne, des Provinces-Unies et de la Flandre en un premier département ; celles de l'Angleterre, de la Turquie et du Levant dans un second ; et dans un troisième, celles de la Suède et du Danemarck [1]. Indépendamment de ces conseillers à titre, la cour avait encore des hommes d'influence sur les décisions du conseil. En tête le duc d'Epernon, que nous avons vu jouer un si grand rôle à l'avénement de Louis XIII pour favoriser la régence. Toute l'opposition féodale et parlementaire avait violemment attaqué ce favori de plusieurs règnes ; lui et Villeroy avaient survécu à presque un demi-siècle d'intrigues, d'agitations et de guerres civiles ; ils y avaient acquis une vaste expérience ; le duc d'Epernon surtout était en butte à la plus vive opposition du parti de la noblesse et du parlement ; on l'accusait d'avoir bouleversé le système de Henri IV au profit des nouvelles idées de la régence. Il avait, disait-on, flétri le parlement, constitué l'autorité absolue pour la partager avec Marie de Médicis. Des accusations plus graves pesaient encore sur lui ;

1 Le ministère de la marine ne fut créé que sous Mazarin ; il dépendait alors de la maison du roi. — *Voyez* Duchesne, *Histoire des Chanceliers ; Règne de Louis XIII.*

il résultait du procès de la dame Ducomman que le coutelas qui perça Henri IV avait été dirigé par le duc d'Epernon lui-même, et cette accusation se trouvait répétée dans tous les manifestes lancés par les gentilshommes. Le duc d'Epernon était comme une tradition vieillie de cette légèreté des mignons de Henri III, qui passaient des couchettes dorées aux duels et aux batailles; les blonds cheveux de sa jeunesse, blanchis par le temps, frisaient encore sur son justaucorps de la vieille époque ligueuse; petit vieillard maussade et emporté, il ne souffrait pas la moindre contradiction, et il portait la main à son épée à la plus légère insulte qui venait flétrir sa longue carrière de fidélité [1]. Il y avait encore là dans cette cour la puissante race des Guise, représentée par de jeunes hommes, Guise et Mayenne, tous deux issus de cette famille que la couronne catholique avait un moment touchée. Mayenne venait de perdre son père, ce roi de la Ligue, expression du tiers-parti quand il voulut s'assurer le pouvoir; le duc de Mayenne s'était entièrement lié au maréchal d'Ancre, et de Guise avec lui, parce que l'idée que représentait la royauté de Marie de Médicis était toute catholique, et que la famille de Lorraine avait été l'espérance de cette société municipale et religieuse que le XVIe siècle avait vu consacrer.

Puis, venaient les hommes du tiers-parti, le duc de Nevers, branche italienne qui, sous la Ligue, n'avait cessé de louvoyer entre deux opinions. A cette époque chaque race se posait comme une représentation de quelque parti puissant dans la société; elle y restait ferme à travers les événements. Les ducs de Nevers, originaires de Mantoue, étaient partisans de toutes ces pensées atermoyantes qui ne penchaient ni pour les uns ni pour les autres. C'était une certaine manière de se rendre important : il était difficile, lorsqu'une transaction était faite par les hommes du tiers-parti, que ces hommes n'en tirassent pas avantage; les ducs de Nevers jouaient auprès des catholiques le même rôle que les Montmorency auprès des huguenots. Les Damville, fortifiés dans leur gouvernement de Languedoc, étaient unis avec les villes calvinistes de Nîmes, de Montauban et de la rive droite du Rhône. Le vieux connétable, qui était

[1] *Vie du duc d'Épernon*, année 1615.

alors le chef de cette race, venait rarement à la cour; Marie le ménageait avec adresse; elle craignait que, comme sous la Ligue et Henri III, les Damville ne s'unissent aux huguenots et ne leur prêtassent toutes les forces de leur gouvernement. C'était un rude homme que le connétable de Montmorency; il avait quatre-vingt-six ans et ne marchait qu'armé de toutes pièces! sa barbe blanche remontait jusques sous son casque pesant et à aigrette flottante, ainsi qu'on les portait dans le siècle précédent; sa main était dure comme le fer de son gantelet; il était sans instruction, dédaignant toutes ces discussions de basoches, de clercs et d'avocats, que les parlementaires avaient mis en honneur; il savait à peine écrire son nom. Et que lui importait de s'appliquer à des caractères qu'il considérait comme des incantations? Ne lui suffisait-il pas d'apposer, en forme de scel, la bague qu'il portait à son doigt, pour faire respecter sa volonté dans toutes ses châtellenies? A la fin de sa vie, Montmorency se revêtit de l'habit de capucin, et, comme les vieux barons du moyen âge, il voulut mourir sous le sac de la pénitence; son corps sec et amaigri fut déposé sans pompe sur des cendres chaudes encore; il avait son faucon au poing, son lévrier à ses pieds, et sa longue épée de connétable pendait de sa poitrine jusqu'à ses sandales. Anne de Montmorency-Damville lui succéda dans son gouvernement de Languedoc.

Les malcontents venaient à la cour ou la quittaient en raison qu'ils obtenaient satisfaction pleine et entière de la régente, ou que cette satisfaction leur était refusée; ils voulaient diriger le conseil en maîtres, et s'assurer par conséquent la suzeraineté des bons gouvernements, la pleine propriété de leurs charges. Le plan des malcontents, c'était la réformation de l'État, et par ce mot vague ils entendaient le retour aux priviléges, aux droits des barons qui morcelaient le territoire de la monarchie. Ils n'osaient point attaquer le roi en face; leurs manifestes parlaient toujours de leur respect pour la grande loi de l'hérédité; mais il y avait au cœur des gentilshommes un autre dessein de gouvernement : le prince de Condé était leur roi tout trouvé; pourquoi ne le substituerait-on pas à cette régence sans force, toute dévouée aux Italiens et aux Espagnols?

Dans les conciliabules intimes, ces gentilshommes, saisissant souvent l'écu armorié du prince de Condé, déchiraient la barre qui distinguait la branche cadette, et s'écriaient d'une voix d'enthousiasme : « Barre à bas ! barre à bas[1] ! » Ils indiquaient ainsi à l'ambition du prince de Condé ce que l'audace des vieux féodaux pouvait oser contre la minorité et la régence. Substituer le chef des gentilshommes au roi des favoris, c'était le dessein réel de cette noblesse provinciale, qui ne dissimulait plus ses vastes projets d'une fédération dans la monarchie. Avec Condé marchaient les princes de Conti, de Soissons, le duc de Vendôme, fils bâtard de la grande race de Henri IV, qui s'était cantonné dans la Bretagne, pour imiter l'exemple du duc de Mercœur sous la Ligue. Vendôme, comme son prédécesseur, voulait fonder un gouvernement indépendant au milieu de ces sauvages contrées, et planter le gonfalon royal de sa race sur les villes de Nantes, Rennes et Blavet. L'esprit parlementaire s'opposa à son dessein et défendit l'autorité du roi en Bretagne.

Les huguenots, dans leur austérité réformatrice, ne s'abstenaient pas de visiter la cour et d'y jouer un rôle. Ce parti se divisait toujours en plusieurs nuances, et l'on pouvait facilement les classer en des catégories bien distinctes. D'abord les calvinistes puritains sous la conduite des ministres et des associations municipales de Genève, de Nîmes, de Montauban, de La Rochelle : ceux-ci n'empruntaient rien à la licence et aux douceurs des cours; livrés à la contemplation et à la prière dans le prêche, ils suivaient les inspirations de quelques chefs fougueux qui ne leur parlaient jamais que des tribulations d'Israël, des temples en ruines, des Amalécites, des Égyptiens, de la persécution et de la captivité de Babylone. Les ministres régnaient dans les Cévennes, parce que les montagnes allaient bien à ce culte pastoral qui se nourrissait dans la solitude ; c'était au désert que les ministres embouchaient la trompette de l'Ecriture, pour faire un appel aux armes contre les oppresseurs. Toutes les fois que les édits royaux venaient ébranler la sécurité du prêche, on voyait descendre des Cévennes tous ces

[1] Déclaration du roi contre le prince de Condé. Carton Fontanieu, ad ann. 1616.

hommes durcis, maniant l'arquebuse et la pertuisane comme les vieux soldats de la garde de Charles IX : ceux-là rêvaient la république de Genève, le gouvernement de leur consistoire, et ils eussent volontiers secoué le joug de cette cour dissolue, qui jetait de l'encens à l'autorité papale et vivait des dilapidations publiques : comment n'auraient-ils pas la force de renverser une royauté qui comprimait leur culte et brisait leurs autels? Ces puritains ne formaient point la majorité du parti calviniste; d'autres huguenots ne voulaient pas aller si loin dans les révolutions politiques; dispersés dans les villes, presque tous gens d'études, et par conséquent modérés dans leur désir et dans leur opinion, ils voulaient bien soutenir le prêche, mais par de justes remontrances, par les États régulièrement composés : Mornay était leur expression; tout à la fois austère et accommodant, il servait d'intermédiaire entre la cour et ses frères en religion. Marie de Médicis mettait une vive sollicitude à se rattacher Duplessis-Mornay; elle savait qu'une circulaire de celui que le peuple appelait le pape des huguenots pouvait calmer les passions irritées; et il n'était sorte d'accommodements que Marie de Médicis n'offrît à la vieillesse crédule de Duplessis-Mornay. Le conseil du roi ne faisait aucun édit sur la religion réformée que d'après son avis; et il venait souvent en cour pour s'aboucher, soit avec la reine régente, soit même avec le maréchal d'Ancre, qui pourtant était en butte à tant de satire de la part des huguenots.

Sully appartenait plutôt à la gentilhommerie calviniste qu'à la bourgeoisie des villes dont Mornay était le représentant. Depuis sa disgrâce, Sully s'était retiré dans ses riches châteaux, et là il jouissait d'une fortune immense, amassée par son avarice sordide et son avidité durant son administration, et depuis accrue par les dons secrets de Marie de Médicis. Dans toutes les transactions où les huguenots étaient intervenus, Sully avait été partie, et sous main le conseil de la régence lui avait accordé des pensions, des dons particuliers pour le mettre dans les intérêts de la royauté. Sully avait accompli avec mauvaise foi la plupart de ces arrangements : sa vieillesse n'avait rien de calme, et le dépit d'avoir perdu sa place au conseil le jetait sans cesse dans des conspirations nouvelles, mais cela secrè-

tement, tout en protestant de son obéissance envers la reine. Sa vie royale en son manoir de Sully, avec ses gardes et sa race nombreuse, n'était point un repos solitaire; il s'agitait en tous sens; et des débris de sa correspondance constatent que Sully fut l'âme de la plupart des révoltes qui agitèrent les provinces méridionales. Enfin, venaient les hauts barons huguenots, représentés par Bouillon, Rohan et Lesdiguières. Bouillon, prince assoupli à toutes les formes des cours, cherchant à tirer avantage de sa position personnelle auprès de la reine; caractère d'accommodement, dans toutes les circonstances sérieuses, le parti des huguenots lui échappait; homme de cour, les calvinistes le ménageaient, mais ne l'aimaient point. Rohan au contraire conservait les mœurs batailleuses de la noblesse provinciale, et son caractère plaisait à cette confédération des gentillâtres qui arboraient l'étendard évangélique pour s'assurer de meilleurs fiefs et de plus grasses terres. Et qui dans la Bretagne ne connaissait pas les Rohan? Quel castel, quel commune de Soubise, de Penthièvre eût refusé de s'armer pour suivre la fortune de la plus noble maison de Bretagne? Quant à Lesdiguières, soldat et vieux courtisan, il tenait moins à sa foi qu'à sa brave épée; et s'il eût pu devenir roi du Dauphiné et de la Savoie, que lui importait d'aller à la messe ou au prêche?

Ainsi se composait toute cette cour de Marie de Médicis. Toutes ces races de gentilshommes se heurtaient sans cesse dans des disputes de religion ou d'intérêts politiques; c'était un chaos; et au milieu de ces grands duels où se mêlaient les crinières flottantes, les chapeaux à plumes, combien le caractère de Marie de Médicis n'avait-il pas à remporter de victoires sur les amours-propres, les convictions et les intérêts personnels? Elle traînait toute cette noblesse à des fêtes, aux beaux carrousels d'Italie, comme Catherine, son aïeule, la dissipait au sein du plaisir et des amours. Catherine avait ses filles de cour, gentes demoiselles dont Brantôme aime tant à rappeler les galanteries; Marie eut aussi ses suivantes italiennes ou espagnoles qui échauffaient le cœur et apprivoisaient la tête de plus d'un de ces nobles ferrailleurs, pour me servir de l'expression d'un poëte du temps. La musique, les représentations théâ-

trales, les pastorales amoureuses, tels furent les délassements de Marie de Médicis. Oh! qu'il faisait beau voir les jardins du Pré-aux-Clercs, où habitait Marguerite de Valois, toute ridée alors, mais qui se teignait de rouge jusqu'aux oreilles, car elle voulait plaire encore à quelques jeunes étudiants, lesquels se perdaient dans les prés émaillés de fleurs, alors que la lune rayonnait d'argent sur la Seine! Ce n'était qu'illuminations en ce palais, musique douce que Marguerite composait elle-même. La reine lui payait chaque année ses dettes, eh bien! Marguerite en fit de nouvelles jusqu'au jour de sa mort, où tout fut vendu : vaisselle d'argent, meubles d'ivoire incrusté, lit mollet et de soie bleue, où, folle femme, elle « aimait à s'étendre, par les grandes chaleurs du jour, selon la mode de Gascogne, avec un beau cavalier qu'elle prenoit au hasard dans les pages ou dans les clercs d'université qui passoient leur vie chez les taverniers et cervoisiers. »

Cette situation dissipée de la cour de Marie de Médicis fixe l'attention de don Inigo de Cardenas, l'ambassadeur d'Espagne, si actif, si plein de sollicitude, et je trouve dans ses dépêches des impressions curieuses sur le gouvernement de Marie, sur sa favorite surtout, Léonore Galigaï. « Votre Majesté, écrit-il à Philippe III, m'a demandé s'il seroit possible de gagner la Florentine, si aimée de la reine; je crois pouvoir lui répondre affirmativement. D'abord c'est une femme qui aime fort la bonne chère et l'argent. Elle marche sans s'émouvoir au milieu des embarras du gouvernement et des prétentions des seigneurs françois, de tout quoi sa bourse profite, ainsi que ses amis qu'elle engraisse; elle est femme et d'une humeur bizarre, avec des intermittences de bonnes et de mauvaises inspirations. Les seules circonstances où j'ai eu occasion d'être agréable à la Florentine, ont été les fêtes solennelles de l'année, où, selon l'usage, je lui ai envoyé quelques cadeaux; une douzaine de paires de gants, de petites bourses, des rubans, des bonbons de Castille. Ces jours derniers, comme j'étois fort occupé de l'affaire des mariages, elle me demanda, avec un certain enfantillage, quelques pierres précieuses, pour les faire garnir, dit-elle, à son idée. J'obtempérai à ses désirs, et j'y joignis même une petite boîte d'or, faite en Espagne. Si Votre Majesté

persiste dans son système, il faudra, lorsque la reine infante sera en France, et qu'elle aura parlé deux ou trois fois à la Florentine, qu'elle tire une belle bague de son doigt, ou une croix de diamant de sa poitrine, de la valeur de 10 ou 12,000 ducats, et qu'elle lui dise : « Prenez ceci, et gardez-le comme le premier gage d'estime et d'amitié que je vous donne; ce ne sera pas le dernier, je l'espère. » Il faut suivre une pareille marche à l'égard de son mari. Si j'avois des chevaux espagnols, je lui en donnerois un; je ferois le même cadeau, si je le pouvois, à l'amiral, au duc de Guise; j'en offrirois deux au prince de Condé; tout ceci feroit du bruit, exciteroit des désirs, des rivalités, et c'est ce qu'il faut dans cette cour. »

L'ambassadeur d'Espagne avait bien jugé les partis: en imposant, par le traité de Sainte-Menehould, la convocation des États, les princes du sang avaient espéré que les députés des trois ordres reconnaîtraient la nécessité d'un changement dans les conseils du roi. Le tiers-état seul avait appuyé quelques-unes de leurs plaintes; le prince de Condé surtout voulait préparer une révolution contre le maréchal d'Ancre et la reine-mère, afin de constituer la prééminence féodale des grands gouverneurs de provinces sous ses ordres. Les États-Généraux n'avaient point complétement répondu aux mécontentements du prince de Condé; les députés de la noblesse et du clergé s'étaient presque entendus avec le conseil, et le tiers-état n'avait persisté que dans quelques-unes des hautes réformations qui touchaient moins aux personnes qu'aux choses.

Le 23 février 1615, ces États avaient fait la clôture de leurs séances en votant dans leurs derniers cahiers des remercîments au roi pour avoir remis l'intendance et le gouvernement suprême de son royaume entre les mains de la reine sa mère; on le priait de lui continuer la même autorité. Non seulement les États approuvaient ainsi l'administration de Marie de Médicis, mais encore ils la suppliaient « de conduire à une heureuse consommation les mariages traités et accordés par Sa Majesté avec le roi d'Espagne, comme étant utiles au bien de la chrétienté. » Ce n'était point un conseil exclusivement composé des princes du sang que les trois ordres voulaient former auprès du roi; ils demandaient que quatre prélats, quatre gentilshommes,

quatre officiers du tiers-état fussent attachés d'une manière permanente au conseil de Sa Majesté. Enfin, comme nous l'avons dit, les réformations qu'appelaient spécialement les députés, portaient sur la vénalité des offices, le droit annuel, la recherche des mauvais financiers et le retranchement des pensions.

Cet esprit de modération et de sagesse ne pouvait plaire aux exigences impatientes de la haute noblesse. Le prince de Condé voulait le gouvernement électif, la substitution de l'autorité provinciale à celle de la régente et du maréchal d'Ancre ; il avait actuellement l'instinct des dangers que pouvait entraîner le mariage avec l'infante. La cour se préparait au voyage de Guienne, afin d'arriver à cette consommation de l'union que sollicitaient les États-Généraux. On dansait encore des ballets au Louvre en l'honneur du bel hyménée ; Madame promise à l'héritier d'Espagne y paraissait en Minerve, conduisant le prince espagnol retenu à ses pieds par une chaîne d'or ; et Malherbe, le poëte, vêtu en berger, chantait « la houlette de Marie, qui mettoit la bergerie hors du pouvoir des loups. N'étoient-ce pas ses pénibles travaux qui avoient pendant cinq ans sauvé les pâturages de grêle et d'orage ? N'étoient-ce pas eux qui donnoient à la France une heureuse bonnasse ? Aussi, dans les places publiques, ce n'étoient que festins, ce n'étoient que musique du peuple réjoui, et tous avoient à la bouche le nom de Marie, le nom de Louis, puis, les belles noces où se bailloit un ange pour un ange ; et quand cette union sera finie, tout sera sans fiel sur la terre, et même les vipères piqueront sans venin ou ne piqueront pas ; tout métal seroit or, toute fleur seroit rose ; Dieu de la destinée, donnez un dernier terme à ces grands hyménées ; l'Europe les désire, car qui aura vu cette fête, pour mourir satisfait n'aura que desirer. » Et tout cela était accompagné d'une musique de musette, et Malherbe, quittant son luth et ses moutons, se mit à danser.

Le voyage royal des Pyrénées paraissait décidé lorsque les premiers mécontentements du prince de Condé éclatèrent par la publication d'un pamphlet qui eut alors un grand retentissement ; il portait le titre de *la Cassandre françoise*, manière de prophétie sur les conséquences fatales de l'hyménée conclu avec

la maison d'Espagne : « Pourquoi, y disait-on, jeune roi de France, vas-tu chercher une épousée hors du royaume ? et que pensez-vous faire, François ? Vous multipliez les feux de joie, vous passez les nuits en ballets et en danses, et tout cela en vue des prétendus mariages ; vous croyez possible l'union entre le François et l'Espagnol : plutôt l'eau et le feu se mêleront ensemble. » D'autres pamphlets plus vifs encore s'attaquaient au maréchal d'Ancre, à la reine-mère, et préparaient toutes les violences de la guerre civile. Le prince de Condé s'était déjà retiré dans ses domaines de Creil, où il se montrait affable et populaire à tous ; on le voyait à pied, parcourant les villes et les bourgs, réveillant les affections de ses vassaux, les excitant les uns les autres contre le gouvernement du maréchal d'Ancre ; M. le prince cherchait même à entretenir l'esprit belliqueux parmi les paysans, et c'est dans cet objet qu'il publia un tir à l'arquebuse à Creil-sur-Oise, où durent concourir les villes de Senlis, Clermont, Mantes, Pontoise, Beaumont, Luzarches, Verberie et Saint-Leu ; le prix était chose magnifique : celui qui donnerait de cent pas loin trois fois dans l'anneau, devait gagner une enseigne de diamants et pierreries de la valeur de cinq mille livres. Ce furent les braves arquebusiers de Beaumont qui eurent toute la gloire du jeu. Cela maintenait le goût militaire des bourgeois et des paysans dans les villes des domaines du prince de Condé.

Pendant ce temps à Paris l'esprit parlementaire fermentait. Les États-Généraux s'étaient dissous ; le jeune roi avait écouté leurs griefs, « et pour aller au plus pressé, Leurs Majestés se sont résolues d'ôter la vénalité des charges et offices, rétablir la chambre pour la recherche des financiers, retrancher les pensions, le tout avec tel ordre et formes que les États auront occasion d'en être contents. Quant au reste de vos doléances, il y sera pourvu le plus promptement possible. » Les États une fois séparés, le parlement, qui avait été presque effacé par la présence des trois ordres, voulut en remplacer l'importance. Le premier président assembla le 27 mars toutes les chambres, et se constituant en espèce de pouvoir politique, il fut unanimement délibéré « qu'on supplieroit le seigneur roi de prêter l'oreille aux remontrances que ceux de son parlement pensoient

en leur conscience être obligés de lui faire sur les désordres qui étoient en son État. » Cet envahissement du pouvoir politique par les parlementaires venait de loin. N'était-ce pas le parlement qui avait constitué et proclamé la régence? Si on lui avait ainsi reconnu l'autorité suffisante pour régler le principe même du gouvernement, à plus forte raison les parlementaires pouvaient réclamer une participation quelconque aux affaires publiques. Telle ne fut pas cependant l'opinion du conseil du roi, puissance qui se dessina nettement contre la cour judiciaire; il décida que le parlement « vouloit injustement se mêler des affaires d'État, entrer en connoissance du gouvernement d'icelui, et donner conseil sans en être requis. » Indépendamment de cette première résolution, la reine régente manda au Louvre le procureur général et les avocats, et leur dit d'un ton très courroucé dans son langage demi-italien : « J'ai été avertie de divers propos tenus en l'assemblée des chambres de la cour ; je dois vous dire que l'autorité du roi en a été offensée. » Et le jeune prince, appuyant fortement sur les paroles de sa mère, s'écria : « J'assemblerai mon conseil et j'aviserai. » Vainement les gens du roi supplièrent Leurs Majestés de les dispenser de porter ces dures paroles à leur compagnie : « Nous sommes corps d'icelui parlement, disaient les avocats généraux, comment pourrions-nous parler contre la force de ses arrêts? » Et le roi parut frappé de cette observation : « Retirez-vous en mon petit cabinet, dit-il, et je vais vous bailler réponse. » Quelques minutes après on les rappela, et le roi leur répéta : « Je vous ai fait rentrer pour vous commander ce que j'ai avisé en mon conseil, que vous direz de ma part à ma cour de parlement, voulant que ce soit vous qui lui portiez la parole. » Lors à genoux, le procureur général s'écria : « Excusez-nous-en, Sire, excusez-nous-en; nous sommes tous les jours aux portes des jugements de la cour, et ne pouvons la contrarier. — Mais, reprit la reine, ce vous sera gloire d'obéir au roi. — Oui, madame, nous avons cette gloire d'obéissance toute prête. » Nonobstant toute supplication que les gens du roi firent à Leurs Majestés, il leur fut ordonné de dire à la cour les trois raisons pour lesquelles Leurs Majestés s'étaient offensées dans l'arrêt du 28 mars. Tout se borna désormais dans cette querelle du

parlement et de la cour à de simples remontrances; elles portaient sur l'ensemble du gouvernement: «Défendez, disaient les parlementaires, toute intelligence, rapports secrets de vos sujets avec les ambassadeurs et les princes étrangers; conservez l'Eglise gallicane; faites recherche d'anabaptistes, juifs et magiciens; rétablissez l'université; entretenez les édits contre tous duels; proscrivez les jeux, brelans auxquels la jeunesse est attirée par des gens perdus qui sont ministres et instruments dans ses débauches; réduisez les pensions et les officiers : enfin, que désormais toutes déclarations et ordonnances soient soumises aux vérifications de la cour souveraine. »

Or, ces remontrances sages trouvèrent une vive opposition dans le sein du conseil; les ducs de Guise, de Vendôme et de Montmorency s'écrièrent: «Sire, nous sommes pairs, et nous n'irons point au parlement si Votre Majesté ne nous le commande, et pour confirmer son autorité; » le vieux duc d'Épernon ajouta : « Le parlement n'a point la puissance d'appeler les pairs et de les assembler sans le conseil du roi; j'ai l'honneur d'y seoir, mais je me garderai bien d'y aller pour l'instruire des affaires d'Etat. — Mais, monsieur, dit le premier président, l'arrêt est sous le bon plaisir du roi. — Ah! oui, ma foi, répondit le petit vieillard, étoit-il ainsi du commencement? Nous savons tout.» Le premier président voulut répliquer, mais la reine lui dit impérativement : « C'est assez. » Alors le maréchal d'Ancre s'approcha de Marie, et lui donna le petit libelle intitulé *la Cassandre;* la reine en lut le titre, et dit au premier président : «Monsieur, on souffre la vente des libelles diffamatoires contre l'honneur du roi et le mien, sans en faire justice; tenez, voyez ce livre intitulé *la Cassandre.* » Et monsieur de Puysieux, secrétaire d'État, se mit à en lire quelques feuillets marqués : « Madame, répondit le premier président, il y a trois jours que j'en fais faire une exacte perquisition chez les imprimeurs; rien encore n'a été découvert. » Et le duc d'Épernon répliqua avec vivacité : « Ce ne sont pas ces gens-là qu'il faut punir; ils ne cherchent qu'à gagner leur vie; mais les auteurs, » désignant ainsi le parti des malcontents. Alors M. de Nevers, homme du tiers-parti, qui n'avait point encore pris la parole, s'écria :

« Sommes-nous donc ici pour renouveler serment de fidélité? Il y a de très bonnes choses dans ces remontrances; s'il y en a de plus mauvaises, c'est au roi à les rejeter. » Puis le lendemain, un arrêt du conseil porta « que les parlementaires avoient outrepassé les pouvoirs a eux attribués par leur institution, n'étant établi que pour rendre la justice aux sujets, et non pour connoître des affaires d'état; » et cet arrêt dut être enregistré et lu sous peine de désobéissance.

Ces différends entre le conseil et le parlement ne laissaient pas d'être graves et de jeter la perturbation dans les esprits. La liberté de pamphlets dont se plaignait la reine était alors favorisée par la négligence du parlement; chacun examinait les affaires d'État; et indépendamment de ces pamphlets particuliers, il y eut un manifeste de la noblesse française adressé au chancelier au nom des malcontents; on s'y indignait « que les députés de la noblesse eussent été exclus de pouvoir parler au roi par la violence de M. le chancelier; en conséquence, ils ne devoient plus attendre du conseil un remède aux désordres de l'État : la régence de la reine avoit été établie contre les lois fondamentales; on espéroit le redressement des torts par l'acte de la majorité et l'influence des États-Généraux; ces États avoient été si corrompus, qu'on avoit envoyé des archers aux portes de l'assemblée, pour empêcher le prince de Condé de faire ses plaintes et de donner ses avis. Le roi avoit faussé sa parole en rétablissant le droit annuel et la continuation des pensions; la France servoit de planche aux entreprises des Espagnols sur la succession de Clèves et sur le Piémont, afin de faire barrière de ce côté-là entre la France, les Allemands et les Hollandois; et par celui-ci l'Espagnol se feroit roi de l'Italie, suivant l'ancienne ambition des princes d'Espagne, d'aspirer à la monarchie du monde. »

Ces plaintes aigres, ces déclamations des malcontents étaient accompagnées de mesures plus effectives; partout on levait des hommes; les alliances se renouvelaient avec l'étranger; le prince de Condé entretenait une correspondance active en Allemagne; le duc de Bouillon était en relation avec le roi d'Angleterre Jacques Ier, prince tout ardent pour le triomphe de la réforme. Des assemblées de religionnaires se groupaient autour des princes,

l'une à Grenoble, l'autre à Nîmes, les deux grands bras du parti protestant. On armait les archers. Dans ce triste conflit, les princes malcontents voulurent se réunir pour fixer d'une manière stable les bases de leur alliance : les ducs de Mayenne, de Longueville, le comte de Saint-Pol et le maréchal de Bouillon se rendirent sous la présidence du prince de Condé à Coucy, point militaire couvert par les villes de Soissons, Noyon, Laon et La Fère, afin de convenir des moyens d'une guerre territoriale contre le conseil du roi et l'unité de la couronne. C'était encore ici une de ces ligues si souvent répétées dans l'histoire ; l'association féodale, pour avoir perdu son principe et ses couleurs des XIIe et XIIIe siècles, n'en avait pas moins son énergie.

Au milieu de ces embarras, qu'allaient faire la reine et le conseil? Négocieraient-ils avec le parlement? attaqueraient-ils de front la ligue des gentilshommes? Cinq ans étaient à peine écoulés depuis l'avénement de Louis XIII ; et combien de troubles n'avaient pas fatigué sa royale jeunesse et l'administration difficile de Marie de Médicis! Le voyage de Guienne pour accomplir le mariage avec l'Infante avait été décidé dans le conseil depuis une année. Ce n'était point une résolution sans importance et sans dangers ; il fallait traverser la France couverte de partis, de gens d'armes, de hauts féodaux ennemis de la reine ; chaque province avait son gouverneur ; presque tous étaient opposés à l'alliance avec l'Espagne. Marie de Médicis et le maréchal d'Ancre prirent de concert des précautions militaires pour accomplir ce voyage sans aucun danger ; les régiments des gardes furent augmentés ; on capitula deux ou trois mille Suisses ; les chevau-légers furent mis au grand complet sous les ordres des ducs d'Épernon, de Vendôme et de Guise restés fidèles au parti de la reine. En même temps le conseil fit écrire par le jeune roi des lettres intimes à M. le prince de Condé, pour l'inviter à l'accompagner dans son itinéraire, et priver ainsi les malcontents de leur chef : « Mon cousin, je vous ai par plusieurs fois fait savoir le désir que j'avois que m'accompagnassiez au voyage que je veux faire en Guyenne pour l'accomplissement de mon mariage. Néanmoins, je n'ai pu jusqu'à présent savoir votre intention, n'ayant en-

core eu que des délais et remises de votre part. Cependant, étant pressé de m'acheminer, je vous envoie le sieur de Pontchartrain pour vous prier et convier derechef et de ma part de venir près de moi pour m'accompagner, et tenir le rang qui est dû à votre qualité et naissance[1]. » Le lendemain le prince de Condé, expression armée des mécontentements, répondit au jeune roi, ou plutôt à son conseil : « Sire, j'ai estimé que votre partement si précipité, sans avoir auparavant donné ordre aux affaires de votre État et pourvu aux désordres qui vous ont été représentés, étoit une continuation des mauvais conseils de ceux qui en sont les auteurs; je suis contraint de représenter à Votre Majesté les justes raisons qui m'empêchent d'obéir si promptement à votre commandement. » Le prince de Condé développait une longue série de griefs contre les principaux conseillers de la couronne : « Je suis forcé d'en nommer les auteurs à Votre Majesté, qui sont le maréchal d'Ancre, le chancelier, le commandeur de Sillery, Dollé et Bullion, desquels je supplie très-humblement faire justice au public; je supplie très humblement Votre Majesté m'excuser si je ne la puis suivre en son voyage; ce que autrement je ferois, et ferai sans difficulté, s'il plaît à Votre Majesté pourvoir à ces choses avant son partement. » Ce refus était un véritable attentat d'après les vieilles lois de la monarchie; aussi le prince de Condé s'efforçait-il de justifier, dans l'intérêt de l'État et du jeune roi, la résistance qu'il opposait aux ordres du conseil. Il fit publier deux pamphlets pour soulever les haines contre la reine et le maréchal d'Ancre : « Mon fils, faisait-on dire à l'ombre de Henri IV, seroit-il bien possible que la générosité de tes ancêtres eût pris fin par la fin de ma vie, qu'elle ne voulût rebourgeonner en toi? Es-tu encore si enfant à quatorze ans pour ne pas discerner ce qui peut t'apporter de la commodité, avec ce qui te peut causer de l'ennui? A cet âge je portois déjà l'épée au côté, non pour parade, mais pour l'empoigner au châtiment de ces rodomons Espagnols, qui de tout temps ont tâché et tâcheront d'empiéter sur notre nom et notre patrimoine. Allons, mon fils, fais-toi connoître roi. Garde-toi bien de ces pernicieux conseillers; ils ont fait mourir le père, ils veulent tuer le fils et ruiner

[1] Mss. de Colbert, vol. XII.

les sujets. Tu as élevé un Conchine! quoi? quelle vertu a-t-il jamais témoignée? par quelle généreuse action s'est-il jamais fait paroître? Ah! si j'eusse vécu jusqu'à cette heure, je l'eusse fait élever d'une autre façon à un gibet ou à un bûcher, et je lui eusse fait rendre compte de ses démérites. Prends garde à toi; ces perfides ne chercheront qu'à te perdre. » Et dans un autre pamphlet non moins vif contre le gouvernement de la reine, sous le titre bizarre de *la sanglante chemise de Henri-le-Grand*[1], l'auteur s'écriait: « Hélas! hélas! faut-il que je prenne mes cendres pour souffrir un nouvel assassinat? faut-il que mon sang couvre pour jamais les carreaux de cette grande et superbe ville de Paris, l'œil de l'Europe? faut-il que mon fils voie le Louvre et couche dans ma chambre sans sentiment de douleur de voir les cendres de son père et son sang couler partout sans volonté de le venger? Votre mère ne parle que par l'organe de Conchine et la sorcière sa femme. Ce coyon est premier gentilhomme de votre chambre, maître de vos trésors et de vos meilleures villes; le traître chancelier livre votre couronne et votre personne à vos ennemis, et vend la justice à beaux deniers comptans. Cet ivrogne de Dollé et ce loup de Bullion sont les conseillers et maquereaux du désordre; d'Épernon tient encore les armes sous la faveur desquelles le misérable Ravaillac m'a mis dans le tombeau; ce sont mes assassins et mes bourreaux, et vous les souffrez près de votre personne! Mon fils, mon très cher fils, éveillez-vous, prenez pitié du sang de votre père; voyez cette chemise qui en est toute trempée. »

Indépendamment de ces publications de pamphlets, les malcontents mettaient en circulation au milieu du peuple une multitude de faux bruits: on allait dépouiller les villes de leurs priviléges municipaux; plus d'élections, plus de bons et braves quarteniers; ne fallait-il pas se délivrer au plus tôt de Concini? Ne fallait-il pas secouer le joug de cette folle femme qui sacrifiait la couronne de son fils? Tel était le cri des malcontents. Le 27 avril 1615 il y eut assemblée en l'Hôtel-de-Ville de Paris, « où M. le prévôt a remontré que depuis quelque temps il court de faux bruits en cette ville qui donnent de mauvais

[1] J'ai le pamphlet, 1615, imprimé sans frontispice.

ombrages aux bourgeois et habitans d'icelle, comme de mettre des Suisses en garnison dans la ville, déposséder aucuns de MM. les colonels et capitaines de leurs charges, désarmer les bourgeois de Paris, outre qu'il se doit lever dix écus sur chacune maison, lesquels bruits sont du tout faux[1].» C'était donc avec inquiétude que la reine Marie de Médicis se décidait à quitter Paris. Qu'allait devenir la ville capitale pendant son absence? Allait-on la livrer au gouvernement des parlementaires ou des quarteniers, et les quarteniers resteraient-ils fidèles au roi quand les gardes ne seraient plus autour du Louvre et dans les environs des autres demeures royales?

On voit l'ambassadeur d'Espagne, don Inigo, suivre avec une vive sollicitude tous les préparatifs du voyage de la reine, craindre que les obstacles n'empêchent l'alliance si désirée. Il écrivait à sa cour : « La reine est toujours sur le point de partir; mais pour beaucoup de raisons que je ne dirai point encore, je pense que ce départ sera différé. Il faut néanmoins ne point s'arrêter à tous les bruits et propos des rues. Les huguenots ont supplié la reine de les entendre avant de partir; qu'ils ne vouloient en aucune manière s'opposer aux alliances entre les deux couronnes, mais seulement prendre leurs précautions et sûretés. Le nonce du pape résidant à Paris s'occupe d'obtenir la dispense nécessaire pour l'âge du roi Très-Chrétien. J'ai dit, je crois, dans mes précédentes lettres à Votre Majesté qu'il manquoit quelques mois à ce roi. Il se montre d'ailleurs fort joyeux de la prompte issue que paroissent annoncer les négociations de cette affaire, et il me parle souvent de préférence aux autres ambassadeurs. Je dois confirmer à Votre Majesté tout ce que je lui ai dit relativement à la rupture qui a eu lieu entre la reine-mère et le prince de Condé. Cette princesse a été vivement blessée du refus que le prince a fait d'accompagner le roi dans son voyage pour aller accomplir les nopces; car le prince a prétendu qu'il convenoit d'abord de régler les affaires du royaume. La reine a pris dès lors ses précautions, et ne va pas marcher accompagnée de moins de huit mille hommes d'infanterie et de deux mille chevaux. Le prince de Condé de son côté, et ses adhérens, se sont

[1] Registre de l'Hôtel-de-Ville, xx, fol. 371.

mis en devoir de lever des troupes. L'Angleterre a secouru les malcontens par un envoi de 40,000 écus. Ces derniers avoient, à ce qu'il paroît, l'intention de s'emparer des jeunes enfans de la reine, laquelle les a fait partir de Paris pour les mettre en sûreté dans une forteresse à une lieue de distance, et qu'on nomme Vincennes. Je crois devoir répéter à Votre Majesté qu'il conviendroit, dans les circonstances actuelles, d'envoyer une personne de marque à la reine-mère pour lui offrir aide et secours de la part de Votre Majesté. »

Philippe III se hâte de remplir les intentions de son ambassadeur[1]; le conseil de Castille comprend l'importance de fortifier la résolution de la reine-mère. Philippe écrit à Marie de Médicis : « J'ai reçu, madame, par l'entremise de M. de Sillery, et avec les lettres de créance que vous aviez remises à cet ambassadeur, les dépêches dont Votre Majesté l'avait chargé pour moi et ma fille la reine infante. Je m'en suis réjoui d'autant plus que j'ai vu combien Votre Majesté comptoit avec raison sur la bonne intelligence et l'amitié que nous lui portons, ainsi qu'aux affaires de son royaume. M. de Sillery m'a mis au courant de la situation de votre gouvernement, et il rapportera à Votre Majesté toutes mes paroles à cet égard, et tous les secours que vous pourrez en tout temps espérer de votre allié et beau-frère. Je ne dois pas omettre de vous parler de la prudence et de la discrétion avec lesquelles M. de Sillery s'est comporté dans cette circonstance, ce dont j'ai été on ne peut plus satisfait[2]. » Dans une seconde lettre autographe il ajoute au jeune roi lui-même : « Je me félicite, en effet, chaque jour davantage de voir se resserrer les liens de notre sincère amitié et les relations de notre bonne intelligence ; mais je ne dois pas cacher à Votre Majesté que dans sa position et à son âge elle doit se tenir en garde contre les exigences des mécontens et les entraînemens de son cœur; autrement nous verrions se perdre tous les fruits que l'on doit espérer de notre union[3]. Je suis de Votre Majesté le bon frère[4]. »

[1] Archives de Simancas, cot. C 2.

[2] *De lo qual quedo con mucha satisfaccion.*

[3] *Aun se perdien los frutos que della se esperan.*

[4] *Con la hermandad de que quedo de V. M. buen hermano.*

Fortifiée par l'espérance d'un secours espagnol, la reine-mère se décida complétement pour le voyage aux Pyrénées, dans le dessein d'accomplir le bel hyménée. Le lundi 17 août, vers les cinq heures du matin, le roi quitta Vincennes pour son voyage de Guienne et la célébration de ses noces ; il avait ouï la messe en la chapelle de Bourbon et sortit par la porte de Bussy, accompagné de ses chevau-légers. La reine descendit du Louvre vers les dix heures, portée en sa litière, suivie de plusieurs princesses et dames en carrosse ; le chancelier l'avait précédée d'une heure, et les troupes s'échelonnèrent, le roi formant la tête de la colonne et la reine la queue. Avant le départ de ce beau cortége, quelques mesures de précaution avaient été prises pour maintenir la paix dans la capitale ; on était sûr du corps municipal, des échevins, et on avait vu le prévôt des marchands revendiquer pour la ville l'honneur d'accompagner, suivant l'antique usage, Madame allant aux Pyrénées pour célébrer ses noces ; les quarteniers, ayant chacun douze bons bourgeois de leur quartier, vêtus de leurs robes à livrée, tous à cheval, allèrent quérir Madame au Louvre, et la portèrent en douce litière ouverte de tous côtés et brillante de broderies d'or, d'argent sur velours rouge : ils l'accompagnèrent ainsi jusqu'au Bourg-la-Reine, lui faisant mille honneurs.

Etait-on bien sûr du parlement, siégeant alors en la ville de Paris ? La majorité de cette cour si inquiète n'aurait point sans doute résisté à un mouvement contre l'autorité de la reine et du favori ; mais le parti des malcontents ne trouvait de partisans actifs et dévoués que dans la minorité, à laquelle présidait un homme populaire et d'ambition ; il se nommait le président Le Jeay. En s'emparant de lui, c'était un petit coup d'État qui devait effrayer le parlement et le maintenir dans l'obéissance. Ce fut pourquoi on donna ordre à deux exempts des gardes et à quinze archers du corps de prendre ledit président, de le mettre en un bon carrosse tiré de six chevaux. Ainsi dit, ainsi fait : « On fait lever et habiller M. Le Jeay, on lui dit que le roi veut lui parler, on le fait entrer dans le carrosse ; on abat les portières, puis, sans le mener au Louvre, on le fait passer par le Pont-Neuf et sortir par la porte de Bussy. » Depuis, le président Le Jeay fut scellé dans le château d'Amboise.

Pour effacer l'impression que ces mesures pouvaient produire sur l'opinion publique, le conseil fit distribuer à son tour des pamphlets où l'on exaltait l'autorité du roi en dénonçant les désordres occasionnés par les princes. Un homme à cheval parcourut Paris, pour y semer une brochure hâtivement imprimée. Un bon bourgeois s'écriait : « France ! pauvre France ! toute désolée, hélas ! en quel dommage te vois-je maintenant, en quelle agonie tu es exposée ! Tu as perdu celui qui te faisoit hausser le sourcil, et tu vois devant tes yeux braver le fils de ce grand monarque, usurper son bien, réduire son vouloir. Sus, sus ! que l'on mette en pièces ces perturbateurs du repos public. Sire, j'avertis Votre Majesté qu'il est nécessaire de se roidir contre vos rebelles ; leur faire voir courageusement que vous êtes le vrai fils du plus aimé et redouté qui ait jamais possédé votre couronne. »

Des mouvements militaires étaient ordonnés en conseil pour couvrir les provinces spécialement menacées par les princes. Le maréchal d'Ancre, avec une activité remarquable, se rendit dans la Picardie ; il y maintint au nom du roi toutes les garnisons prêtes à s'ébranler. Ce n'était plus le mot Italien, le favori de cour, le *coyon*, ainsi que les féodaux aimaient à l'appeler dans leurs causeries familières ; le maréchal levait des troupes, tirait fortement l'épée, caressait tous les gentilshommes de son parti. Les pamphlets le peignent comme un homme hautain, orgueilleux de son pouvoir : je le trouve souvent humble, respectueux envers les princes, peu enivré de sa position, mettant le service du roi au-dessus de tous les intérêts. Les manuscrits de Béthune contiennent un grand nombre de ses autographes, toutes souscrites du nom modeste de Concino. Il écrit à M. de Montigny, à l'égard de M. de Longueville : « Je voudrois plutôt m'avoir rompu un bras que d'avoir jamais manqué au respect et au devoir que je dois à mondit seigneur. A la vérité, j'ai toujours servi le roi et le servirai toute ma vie, comme je sais même que M. de Longueville a la même disposition et volonté, et qu'il seroit le premier à courir sur moi si j'y manquois. Il me reste que je vous baise les mains pour avoir pris la peine de m'écrire ; vous avez eu un soin particulier d'écrire intelligiblement ; c'est une chose de quoi je

vous supplie à continuer toutes les fois que vous prenez cette peine. — CONCINO. » Ce n'était point là le langage d'un favori tout fier de sa haute puissance, tel que nous l'ont peint les pamphlets. Le maréchal d'Ancre préserva la Picardie de toute invasion de l'armée des princes ; il conserva intacte cette province à l'unité royale ; il déploya un zèle, une vigilance à toute épreuve, tandis que le maréchal de Bois-Dauphin manœuvrait dans le gouvernement de l'Ile-de-France, contre les armées combinées du prince de Condé et du duc de Longueville, qui escarmouchaient entre les rivières de la Seine, de l'Aisne et de la Marne. Chaque jour, quelques villes étaient prises, reprises; les gentilshommes se battaient avec acharnement : le projet des princes était de marcher droit sur Paris privé de son roi. L'activité du maréchal d'Ancre et la campagne du maréchal de Bois-Dauphin empêchèrent ce dessein de se réaliser.

Le cortége royal, s'avançant vers les Pyrénées, était arrivé à Tours, et de Tours à Poitiers ; une légère maladie de Madame avait mis quelque retard au voyage qui se continuait militairement ; douze cents cavaliers étaient distribués sur les flancs et sur les ailes, tout le régiment des gardes était au complet et fort de trois mille arquebuses ; les braves compères les Suisses, leur armet en tête, leurs pistolets en mains, étaient en résolution de passer sur le ventre à tous ceux qui se présenteraient pour s'opposer au passage des rivières de l'Aquitaine. Cette multitude qui traversait les provinces au-delà de la Loire, épuisait le pays ; les gendarmes, peu disciplinés, pillaient çà et là, et encore ne trouvaient-ils pas toujours à se satisfaire. Ce n'étaient que dits et chansons moqueuses parmi les blonds enfants de la Normandie, Picardie et Flandre, sur les mauvais chemins, les maladies et le manque de vivres qui les accablaient tour à tour dans les chauds climats du midi : « La rudesse des chemins surpassoit la créance des humains ; nous criions par monts et par vaux : grand Dieu ! quelque peu d'avoine ou reprenez nos chevaux ; qui plus est, fièvre chaude, hydropisie, catarrhe et pleurésie venoient emplir hôpitaux et cabarets : quand donc reverrons-nous à notre aise les beaux rivages de l'Oise, les beaux champs de Réjaumont et la campagne entre Luzarches et Beaumont ? » Ainsi chantaient les soudards en leur voyage du midi.

La contenance fière et militaire de la petite armée commandée par le duc de Guise empêcha toute espèce d'entreprises de la part des princes. Partout on signalait quelques partis de huguenots et la cavalerie du duc de Rohan. Le roi et la reine-mère s'embarquèrent sur la Dordogne et arrivèrent sans obstacle à Bordeaux. Elle larmoyait de joie, la pauvre reine, en pensant aux dangers auxquels elle venait d'échapper ! Les bourgeois les accueillirent bien, et c'était chose essentielle, car la ville était grande, peuplée, et les Bordelais très bons pistoliers et arquebusiers dans leur garde bourgeoise. Arrivée ainsi à Bordeaux, la cour put préparer les noces de Madame l'Infante et séjourner dans une ville garnie de bonnes murailles.

Les princes hauts féodaux manœuvraient toujours dans différentes provinces pour organiser leur gouvernement ; seuls, ils n'avaient pas de forces suffisantes ; leur parti de gentilshommes était divisé : derrière eux, la bourgeoisie ne les secondait pas. Ils ne pouvaient trouver appui que dans le parti huguenot, puissance organisée, et qui avait dans chaque province ses villes de sûreté, son administration propre, ses armées en permanence. Les calvinistes étaient assemblés en deux vastes réunions : à Grenoble et à Nîmes, l'une sous la direction de Lesdiguières, l'autre sous celle du duc de Rohan. A vrai dire, ils n'avaient point à se plaindre ; le conseil de la reine leur avait fait un grand nombre de concessions ; ils exerçaient librement leur culte, gouvernaient leurs finances, élisaient leurs pasteurs ; leurs temples étaient sous la protection de leurs magistrats. En plusieurs lieux ils avaient même une chambre mi-partie dans les parlements, pour que leurs causes privées fussent jugées sans partialité : que pouvaient-ils désirer davantage ? Cependant quelques plaintes étaient encore élevées de la part des églises calvinistes, et spécialement de l'assemblée de Grenoble ; le conseil de la reine s'efforçait de les calmer, lorsque les agents du prince de Condé se présentèrent à ladite assemblée pour négocier avec elle. Les bases de l'arrangement proposé portaient « qu'on se réuniroit en ligue pour faire une recherche bien exacte de ceux qui avoient frappé de mort le roi Henri IV (accusation indirecte contre la reine et le duc d'Épernon) ; on empêcheroit la réception du concile de Trente;

on feroit surseoir au mariage du roi avec l'Infante d'Espagne; on châtieroit surtout les nouveaux conseillers, en même temps qu'on établiroit un conseil spécial auprès du roi, afin d'entretenir de point en point les édits de pacification, ordonnances et règlemens. Pour cela on prendroit les armes. »

Cette proposition devait plaire aux assemblées turbulentes qui se réunissaient pour présenter leurs requêtes au conseil du roi. Les zélés, surtout dans le parti calviniste, n'hésitèrent point à s'unir aux projets des hauts féodaux mécontents de la cour; des plénipotentiaires furent envoyés de part et d'autre comme s'ils traitaient de puissance à puissance; on y gardait quelques formes de respect envers la royauté; mais au fond c'était une véritable ligue, pour arriver par les armes, s'il le fallait, au renversement de l'autorité de la reine, et cette union était signée au camp de Sausay en Poitou, 27 novembre, HENRI DE BOURBON, JOSIAS MERCIER, LE CRUZEL, LA NOUERILLE, députés de l'assemblée générale de Nîmes. Une fois cette ligue signée, chaque chef prêtait sur l'Évangile une haute formule de serment : « Vous jurez et promettez à Dieu de bien et fidèlement servir le roi, sous l'autorité de monseigneur le prince, et non d'autres; promettez qu'il ne se passera rien contre son service sans l'en avertir; de le servir envers et contre tous, et spécialement contre les cinq tyrans qui abusent du nom du roi, se veulent attribuer autorité souveraine, et surtout contre ceux qui se trouveront accusés et coupables de la mort du défunt roi son père, afin que justice en soit faite comme il appartient[1]. » Partout dans les grandes villes les émissaires du prince de Condé cherchaient à réveiller l'esprit bourgeois et à profiter des mécontentements pour organiser l'ancienne ligue des cités municipales. La cour même à Bordeaux paraissait craindre un mouvement dans la population de Paris, car on en savait les murmures; le jeune roi écrivait de sa main aux prévôt et échevins de sa bonne ville : « Très-chers et bien amés, nous voulons et vous mandons que vous parliez et fassiez parler courageusement et en meilleurs termes que vous pourrez de l'état de nosdites affaires, sans permettre ni souffrir qu'il soit

[1] Serment que le prince de Condé exigeait de ses adhérents, et leur faisait signer, 1615. — FONTANIEU, portefeuilles, n° 466, 467 et 468.

plus discouru au contraire par ceux qui ne demandent que le trouble et ne se plaisent qu'à semer la zizanie, pour émouvoir le peuple à séditions, contre lesquels, s'ils continuent, vous ferez procéder extraordinairement par les formes de la justice avec laquelle vous pouvez faire en sorte que toute division et partialité cessent, et que chacun se contienne en son devoir sous l'obéissance que naturellement ils nous doivent. » En même temps le conseil se décidait à une mesure coërcitive contre le chef de la levée d'armes, Condé, ce prince du sang, qui groupait autour du vieux parti féodal tous les mécontentements. Un ordre du conseil prescrivit au parlement « d'informer contre ledit prince, et s'il le falloit même, de le frapper comme criminel de lèse-majesté et de rébellion armée envers l'autorité du roi. »

A cette époque de pamphlets et d'imprimerie, le prince de Condé en appela à l'opinion dans un nouveau manifeste. « J'ai fait l'an passé de très humbles remontrances à la reine régente par l'avis des princes et officiers de la couronne ; elle y eût répondu si elle n'avoit été entourée de mauvais conseilleurs, ennemis du repos de la France. Les livres funestes s'impriment et se vendent publiquement ; les réponses qu'y font les bons François sont censurées ; les auteurs, libraires et imprimeurs, emprisonnés et recherchés comme criminels de lèse-majesté. Et puis ce maréchal d'Ancre, que la faveur seule et non le mérite a porté aux premières charges de l'État contre les lois du royaume, que n'a-t-il pas osé contre la noblesse ? On a voulu se saisir de ma personne et des autres princes, officiers de la couronne qui ne peuvent voir la majesté du roi si misérablement foulée aux pieds ? N'est-il pas vrai qu'on a voulu désarmer les Parisiens, changer les quarteniers, ôter les chaînes, pour diminuer l'autorité du peuple et y faire entrer des Suisses pour détruire l'Hôtel-de-Ville ? Et le parlement a-t-il été mieux traité ? Ce même maréchal d'Ancre n'a-t-il pas fait repousser à Sa Majesté avec paroles aigres une si vénérable compagnie [1] ? » A la suite de cette déclaration on répandit des couplets, des chants de guerre pour animer le peuple et lui faire prendre les

[1] Manifeste de Monsieur le prince à la noblesse et au peuple de France. 1615.

armes. En face des huguenots, c'étaient toujours le prêche et les psaumes pieux que l'on invoquait afin de soutenir leur ardeur belliqueuse : au peuple des villes il fallait des chansons plus mordantes, plus joyeuses, et souvent obscènes ; il y eut de singuliers couplets qui furent chantés à Paris contre le maréchal d'Ancre, « ce signor coyon, puant et infect, qui vouloit envoyer au trépas la bonne ville de Paris. » On disait à sa femme : « Vieille magicienne et sorcière, retourne au diable dans ton pays, et ne viens montrer ta sorcellerie dorénavant dans Paris[1]. » Les amis de la cour répondaient aux pamphlets par des pamphlets. Ils firent aussi des publications fort mordantes contre les hauts féodaux : on distribua aux halles « le Jugement définitif donné par Mathand, à l'encontre de la bête rouge et de la bête noire, et autres leurs complices associés[2]. » — « Les Avis de Charlot à Colin, sur le temps présent, mis en lumière par L. D.[3]. » — « La Colère de Mathurine contre les difformes réformateurs de la France[4]. » — « Réponse de dame Friquette, Bohémienne, appelée en France par les malcontens pour dire leur bonne aventure[5]. » Que voulaient les factieux ? surprendre la candeur des députés du tiers-état. Ne disait-on pas du temps de Henri III qu'il se livrait à la magie ?

Cette période bavarde de pamphlets, de petits commérages politiques, d'ambitions privées, ne ressemblait en rien à la grande époque de la Ligue. Dans les guerres civiles du XVIe siècle, il y avait au fond des esprits une opinion profonde, une énergie religieuse, une conviction du cœur qui grandissait tous les événements ; on pouvait faire des actions cruelles, mais on ne faisait pas de petites choses : c'est ce qui distingue les époques

[1] AU SIGNOR COUYON.

Bougre, ne te contentes-tu pas
D'avoir envoyé au trépas,
Dans Amiens, le sieur Prouville ?
Et tu veux, puant, infect,
Sans raison, cause, ni sujet,
En faire autant en cette ville.

A SA FEMME.

Et toi magicienne et sorcière,
Toi, dis-je, seconde mégère,
Retourne au diable en ton pays
Exercer ta sorcellerie,
Et ne viens montrer ta manie
Dorénavant dedans Paris.

[2] Paris, 1614, in-12.

[3] Paris, 1615, in-8°. En vers.

[4] 1615, in-8.

[5] 1615, in-8°, en vers.

de passions et de croyances d'avec les temps d'intrigues. Au XVIIe siècle, il ne s'agissait plus de la conscience, mais des intérêts; tout s'était rabaissé à des querelles de fiefs et de châteaux, de domination dans le conseil, de puissance matérielle : ce n'étaient plus ces sermons qui parlaient de Dieu en invoquant de religieuses images pour remuer les âmes; tout se rapetissait en une lice de pamphlets parlementaires, où l'on discutait sa cause comme devant l'autorité judiciaire aux Pas-Perdus du Palais.

Marie de Médicis et sa cour, presque toute militaire, séjournaient à Bordeaux sous la protection des échevins et bons bourgeois qui déployaient leurs bannières de métiers et leurs forces municipales. Bordeaux paraissait très dévouée à la reine et aux opinions catholiques; la faible population calviniste avait été désarmée par un acte de l'Hôtel-de-Ville, malgré les protestations religieuses des deux ministres de l'Évangile, qui s'éloignaient en murmurant de la cité, alors occupée par la gendarmerie et les gardes du roi; l'étendard fleurdelisé s'élevait sur le château de Hâ; Marie, Louis XIII et sa jeune sœur s'y étaient renfermés tandis que se poursuivaient les préparatifs du double mariage, au milieu des menaces de la noblesse féodale soulevée. Les provinces qui environnaient Bordeaux, la Guienne, le Béarn, la Saintonge, étaient alors exposées à toutes les attaques des féodaux unis avec les calvinistes. Le duc de Rohan venait de s'emparer du château de Lectoure, peu éloigné de la Garonne; toute la rivière du Gers, les châteaux-forts qui la protégeaient étaient au pouvoir de la noblesse, qui se préparait à un coup de main contre la reine renfermée en la cité de Bordeaux. Il y avait sans doute dans le Béarn un vieux dévouement de race et de castels pour le fils du Béarnais, ce compagnon d'armes de la plupart des gentilshommes de Pau qui grimpaient, enfants, sur les rudes rochers; mais le principe religieux, les intérêts de la féodalité étouffaient les germes de cette pieuse loyauté; et d'ailleurs ce n'était pas contre le fils du Béarnais que tous ces gentilshommes prenaient les armes, mais contre le conseil qui dominait sa couronne, contre cette reine italienne de sentiments et de mœurs, ces favoris indignes, si injustement préférés aux braves compagnons des batailles du grand Henri.

Dans cette position difficile il arriva à la reine-mère un secours inopiné : les paysans qui peuplaient les campagnes des environs d'Auch jusqu'aux Pyrénées virent avec une secrète indignation les armements de leurs seigneurs pour les priver de leur foi catholique ; les communes du midi de la France avaient toujours joui d'une grande liberté ; trop éloignées pour subir l'action royale, elles avaient conservé leurs chartes d'Hôtel-de-Ville telles qu'elles avaient été primitivement concédées : que voulaient donc ces seigneurs avec leurs hommes d'armes étrangers qui brisaient leurs autels et menaçaient l'indépendance de leurs droits communaux ? Le beffroi de l'Hôtel-de-Ville et le clocher de la paroisse étaient pour eux le symbole de toutes leurs idées sociales ; la noblesse calviniste venait les tourmenter dans cette paisible jouissance ; « aussi, dit un monument contemporain, les communes des environs d'Auch, jusques aux Pyrénées, alarmées de ce que le duc de Rohan avec le sieur de La Force et leurs troupes s'acheminoient vers leurs quartiers, induits par leurs curés, firent une forme de croisade en laquelle bourgeois et paysans entrèrent, résolus de courir sur le duc de Rohan et ses troupes et sur tous autres qui s'achemineroient en ce pays-là. » C'était un bon secours que celui que prêtaient les communes à l'armée royale groupée autour de Bordeaux pour protéger les doubles noces. D'après le cérémonial convenu, Burgos et Bordeaux étaient les lieux choisis pour la célébration des fiançailles ; le roi Philippe III devait amener l'Infante dans l'antique cité de la vieille Castille, en même temps que la reine-mère conduisait son jeune et royal fils dans la fidèle capitale de la Guienne ; puis madame Élisabeth devait se rendre sur la Bidassoa en même temps que l'Infante, et là devait se faire l'échange des deux princesses. « On tenoit pour véritable, à Bordeaux, que le duc de Rohan et ses associés devoient attaquer le roi, à la troisième journée de la sortie de la ville, au passage de la Midouze près Roquefort » ; aussi l'armée qui accompagnait Madame était de quinze cents bons chevaux, quatre mille hommes de pied et quatre canons sur leur affût ; c'était un véritable corps de bataille sous les ordres de M. de Guise : le maréchal de Brissac menait l'avant-garde, et avec lui étaient deux maréchaux-de-camp d'infanterie, de Vignolles

et Saint-Géran ; la cavalerie était conduite par Saint-Aignan. On marchait à si petites journées, ayant sur les derrières toute cette cavalerie des princes, que Madame mit dix jours de Bordeaux à Bayonne. On campait autour du pavillon royal comme à la veille d'une bataille : une fois à Bayonne cependant, on fut en plus grande sûreté, et les commissaires délégués par les deux couronnes s'occupèrent de l'échange. Philippe III était arrivé à Fontarabie, conduisant sa fille ; madame Élisabeth vint à Saint-Jean-de-Luz ; il pleurait, ce bon roi d'Espagne, en se séparant de l'Infante chérie, et toutes les lettres disaient : « Nous vous assurons que c'est une dure séparation que celle du roi catholique et de la reine sa fille ; il l'aime si fort qu'il ne la peut quitter. Sur la Bidassoa, à l'endroit où elle a près de cent cinquante pas de large, on dressa deux bâtimens ou pavillons de charpenterie, sur les deux bords en opposition l'un de l'autre, où les princesses se mettroient en descendant de leurs litières ; aux deux côtés de ces pavillons, on avoit posé de grands échafauds relevés de degrés, pour placer les dames et filles de la suite des deux princesses et autres assistans ; au beau milieu de la rivière, on fit encore deux pavillons égaux, et pour y aller, on fit deux barques entourées de balustres, car on vouloit rendre toutes choses égales. Or, comme les François n'avoient mis sur leurs pavillons que les armes de France, tandis que les Espagnols avoient mis dessus la boule du monde et une croix, les François grommelèrent entre leurs dents : « Est-ce que c'est pour nous braver que les Espagnols mettent sur leur pavillon un monde, comme pour dire qu'ils en sont souverains ? » Il fallut que les Castillans cédassent ; la boule et la croix furent ôtées. »

Madame Élisabeth paraissait très impatiente de terminer toute cette cérémonie et d'entrer enfin en Espagne où elle devait être saluée infante ; lorsqu'elle apprit que la cérémonie était encore renvoyée d'un jour, elle se fâcha toute rouge de colère, et jeta ses gants dans le feu en s'écriant : « Quand ça finira-t-il ? » C'est qu'à Burgos et à Fontarabie il ne s'agissait pas seulement d'un échange de tendresse, mais encore de certaines précautions prises par Philippe III, en donnant sa fille au roi de France. Il existe, dans le couvent de Saint-Augustin de

Burgos, une série de pièces toutes relatives aux formalités qui furent imposées à l'infante Ana. La première de ces pièces est la renonciation de la princesse à ses droits légitimes sur la couronne d'Espagne, toute écrite de sa main, avec les précautions les plus minutieuses de la chancellerie espagnole. « Moi, dona Ana, infante d'Espagne, et, par la grâce de Dieu, reine promise et future de France, fille aînée du très-haut, très-excellent et très-puissant prince Philippe IIIe, par la même grâce de Dieu, roi catholique, etc., déclare à tous ceux qui les présentes verront ma renonciation ainsi qu'il suit : « Je renonce à tous mes droits, quels qu'ils soient, présens et futurs, sur l'héritage et sur les biens de la reine dona Marguerite, ma mère, que Dieu ait en sa gloire [1], de même qu'à la succession du roi, mon père et seigneur, et à tout ce à quoi je pourrois prétendre comme fille et héritière de Leurs Majestés Catholiques. Et parce que je suis majeure et au-dessus de l'âge de quatorze ans, je renonce également par ces présentes à tous mes droits sur les successions et héritages qui pourroient me revenir, comme héritière de Leurs Majestés Catholiques, par leurs parens ou par les dettes qu'elles ont à recouvrer, et je les cède et transporte en totalité sur la tête du roi, mon seigneur et père, et de ses héritiers ou successeurs universels et particuliers ; je fais et j'écris ceci de mon propre consentement. C'est ce que je déclare devant Dieu et devant les hommes, en présence du roi, mon père et seigneur, et de ses frères, mes oncles, don Carlos et don Fernando, qui ont tenu à assister à cette cérémonie pour lui donner plus de solennité. Au monastère de Saint-Augustin de Burgos, le 16 octobre 1616 de la naissance de N. S. Jésus-Christ. DONA ANA [2]. »

Cet acte était une simple précaution de famille. Philippe III voulut encore qu'une surveillance politique fût établie, et, à cet effet, il rédigea de sa main des instructions secrètes que Inigo

[1] *Dar y tener por contenta de todos y qualesquier de rechos que de presente y futuro me pertenescan y puedan pertenezer a los bienès y herencia de la s^ma reyna dona Margarita mi madre, que aya gloria.*

[2] « Minute de la renonciation de la reine infante, Anne, faite dans le couvent de Saint-Augustin de Burgos, relativement à ses droits légitimes à la couronne d'Espagne. — Archives de Simancas, cote 2 ; pièce originale, de la main de l'infante Anne. »

de Cardenas, son ambassadeur à Paris, devait transmettre au duc de Monteleone, envoyé extraordinaire, lequel accompagnait l'infante dans son voyage et allait résider avec elle à la cour. Ces instructions portaient sur la conduite que l'on devait suivre dans tout ce qui tenait à la personne de l'infante[1] : « La reine infante sera servie comme elle l'entend, et tous ses domestiques seront ceux qui l'ont suivie d'Espagne. Un point encore essentiel est d'agir toujours avec une prudence extrême et beaucoup de flatteries, afin de satisfaire la reine-mère, qui est réellement attachée au roi, notre seigneur. Il faut faire attention à une difficulté, c'est que cette femme, qui paroît ne pas savoir grand'chose, est au contraire fort habile, et qu'elle est le moyen le plus sûr pour améliorer et raffermir nos affaires en France. » Le roi Philippe III insiste, dans une nouvelle instruction beaucoup plus longue que la première, sur la liberté dont le roi d'Espagne veut que la reine infante jouisse à la cour de France. Avec un soin particulier il choisit lui-même toutes les dames espagnoles qui devaient accompagner l'infante. L'état de la maison de la jeune princesse nous a été également conservé ; ses domestiques, ses femmes sont nombreux ; tous Espagnols d'origine, car le roi avait recommandé spécialement à sa fille de ne s'entourer que de Castillans. L'infante avait auprès d'elle un confesseur, le père François de Ribas ; don Pedro de Casto était le premier aumônier ; Marc-Antonio de Harco, confesseur du commun ; les médecins, apothicaires, chefs, aides de cuisine, échansons, gardiens d'oiseaux, porte-clefs, maîtres ès-vols de faucon, valets de pied, balayeurs de chambres, tout cela était Castillan ; et puis douze jeunes filles d'Espagne, la comtesse de La Torre, dame d'honneur ; Louise d'Osorio, dame d'atour ; les signorettes de Mendoza et d'Aragon, demoiselles d'honneur ; quatorze femmes de chambre ; et tous ces employés s'élevaient à plus de cent au traitement de 180,000 réaux (45,000 livres) par mois. C'est accompagnée de ce beau cortége que l'infante Anne arriva sur la Bidassoa. Madame Élisabeth s'était rendue à un quart de lieue du pavillon où elle dîna et

[1] Instruction secrète de don Inigo de Cardenas, ambassadeur d'Espagne à Paris, transmise à son successeur. » Archives de Simancas, cot. A 607 (Lettre chiffrée).

s'habilla; l'infante Anne, reine épousée, en fit autant au bourg d'Irun, qui est entre Fontarabie et ledit lieu d'échange. L'infanterie française s'était rangée en bon ordre de bataille sur les deux croupes de la montagne; les chevau-légers, en deux escadrons, s'étaient massés dans un pré, tandis que les cent-suisses descendaient vers le pavillon avec les pages et estafiers du duc de Guise. Un quart d'heure auparavant que les princesses parussent chacune de son côté, deux secrétaires d'État, l'un de France, l'autre d'Espagne, assistés de nombre de conseillers, se rendirent aux pavillons qui étaient au milieu de la rivière, où lecture fut faite des pouvoirs et de l'acte des épousements. « Ce fait, la reine épousée parut la première sur la montagne, ce qui causa de l'impatience aux Espagnols qui, dans le pavillon de leur côté, ne voyant pas venir Madame, crièrent comme si l'Espagne eût été perdue pour eux.

Cependant le duc de Guise commençait à faire marcher la troupe avec la gravité et l'ordre nécessaires : « C'étoit un grand contentement de voir compasser les pas d'un côté et d'autre, où chacun crioit, et où l'on ne cheminoit qu'à pas comptés et démarches mesurées. Pendant cette descente on n'entendoit que trompettes, clairons et hautbois de part et d'autre, et c'étoit bien mélodieux. Le duc de Guise descendit Madame de sa litière près du pavillon de France, et la mena tout dedans par la main; là elle reposa quelque peu. En même temps l'Infante épousée, conduite par le duc d'Usseda, fils du duc de Lerma, entroit dans le sien. Après, ce fut à qui entreroit les premiers dans les bateaux qui alloient joindre les pavillons. Les Espagnols pouvoient être en nombre de cinquante, bien vêtus, car ce n'étoit qu'or et argent; leurs manteaux tout de couleur leur donnoient un grand lustre : on remarquoit les plus grands d'Espagne, les ducs de Sessa, de Masqueda, de l'Infantado, de Pastranas et de Feria; le comte d'Olivarès, les marquis de Mirabel et de Guzman. Dans le bateau de Madame entrèrent les ducs d'Elbœuf et d'Uzès, le maréchal de Brissac, le comte de Grammont et plusieurs autres. Quand toute la noblesse fut venue dans les bateaux, la reine parut encore la première hors de son pavillon, laquelle ne voulut entrer dans le bateau que Madame n'entrât de son côté; enfin Madame parut, le duc de

Guise la tenait par la main. Etant dans les bateaux, on aborda vers les deux pavillons, où la noblesse de part et d'autre entra; et les deux princesses étant demeurées sur la porte, le duc de Guise tenant toujours Madame par la main, les Espagnols l'un après l'autre lui vinrent baiser la main ayant le genou en terre; en même temps les François allèrent aussi saluer la reine à la mode de France. Cela fait, les deux princesses s'avancèrent l'une vers l'autre à pas mesurés, et étant proches, elles se baisèrent et demeurèrent un assez long temps à parler entre elles; alors le duc de Guise et le duc d'Usseda s'entre-saluèrent et s'entre-firent force complimens; madame de Nevers et la duchesse de Sessa firent le semblable comme gouvernantes. »

L'échange fait, l'infante se mit en marche pour Bayonne, au son des tambours, trompettes, hautbois et violons; elle était montée dans sa litière; les cent-suisses de la garde la précédaient; les pages du duc de Guise portaient des flambeaux tout autour, et la cavalerie du roi protégeait les flancs de la troupe. C'est ainsi que l'épousée fit son entrée à une heure de nuit. Là arriva en toute hâte un courrier porteur de deux lettres, l'une de la main du jeune roi, l'autre de la reine-mère, et toutes deux gracieuses et pleines de témoignages d'une grande amitié : « Madame, disait le roi, ne pouvant, selon mon désir, me trouver auprès de vous en votre entrée en mon royaume, pour vous mettre en possession du pouvoir que j'y ai, comme de mon entière affection à vous aimer et servir, j'envoie vers vous Luynes, l'un de mes plus confidens serviteurs, pour en mon nom vous saluer et vous dire que vous êtes attendue de moi avec impatience pour vous offrir moi-même l'un et l'autre. Je vous prie donc le recevoir favorablement et le croire de ce qu'il vous dira de la part, Madame, de votre plus cher ami et serviteur, Louis. » M. de Luynes qui portait ces lettres, noble varlet de la fauconnerie, fut accueilli avec beaucoup de grâce par la jeune infante à Bayonne; elle le mirait et le considérait avec un plaisir tout particulier, car de Luynes avait quelque majesté en sa personne; et d'ailleurs n'était-il pas le favori du roi? Et la petite reine, qui n'avait pas eu le loisir de lui faire un présent, lui dépêcha en poste son maître-d'hôtel pour lui donner des enseignes en diamants fort précieuses; puis, se baissant, elle

écrivit sur ses genoux un petit billet à son royal et jeune époux : « Je me suis grandement réjouie avec Luynes des bonnes nouvelles qu'il m'a données de tout le désir que tient Votre Majesté de me voir bientôt auprès d'elle, et je désire extrêmement m'y rendre pour servir de cœur la reine ma mère; Luynes m'a donné toutes sortes d'assurances, et il me tarde fort de me mettre en route, afin d'aller baiser les mains de Votre Majesté, que Dieu veuille bien garder selon mon désir. Je baise les mains à Votre Majesté. ANA[1]. »

L'Infante Ana s'achemina vers Bordeaux, toujours à petites journées, car les huguenots caracolaient sans cesse autour de l'armée royale; il y eut même un combat au pistolet quand le cortége passa au-dessous de Casteljaloux, dont Favas, brave gentilhomme calviniste, était gouverneur. Quelques coups de mousquets furent aussi échangés, tandis que l'Infante entrait dans Bazas, où les prévôt, échevins, bourgeois de Bordeaux, vinrent la recevoir pour la conduire sous les bannières municipales jusque dans leur cité. On ne peut dire les belles fêtes que firent les jurats de Bordeaux, le tout accompagné du bruit du canon; les bourgeois accouraient sur la route, et quand la jeune princesse se montrait à travers sa litière, tous s'écriaient : « Je l'ai vue! je l'ai vue! » Et il y avait le jour de la bénédiction nuptiale de beaux cierges de cire blanche pour donner contentement à toute l'assemblée devant les nobles épousés : « Les uns admiroient la grâce de cette jeune princesse; les autres, la grave majesté de la reine-mère, ou la beauté extraordinaire du roi; mais tous ne pouvoient s'empêcher de remarquer l'incroyable ressemblance des épousés, car deux frères n'eurent jamais plus de rapports qu'ils avoient par ensemble en tout ce qui peut être semblable. » Le soir vint pour les deux épousés, et l'on était fort embarrassé pour dire à Louis XIII enfant quels étaient les devoirs et les plaisirs d'un époux le beau jour des noces. Le vieux médecin Erouard a raconté avec beaucoup de

1 « *Señor, mucho me he holgado con Luynes con las buenas nuevas, que me ha dado de la salud de V. M. yo vengo con ella, e muy desseosa de llegar donde pueda servir a my madre. Y ansi me doy mucha priessa à caminar por la soledad que me haze, y bezar à V. M. la mano, a quien Dios guarde come desseo. Beza las manos à V. M.* ANA. » Archives de Simancas, cot A.

naïveté les petites circonstances qui n'échappaient point à sa surveillance médicale : « MM. de Guise et Grammont firent des contes gras au roi pour l'affermir; ils eurent de la peine, mais enfin ils y parvinrent. Le lendemain Louis répétoit : « J'ai demandé à l'Infante si elle vouloit bien, et m'a dit qu'elle le vouloit bien [1]. »

Ainsi le mariage était consommé! l'alliance entre les deux monarchies longtemps ennemies recevait une sanction de famille; l'Infante allait régner à Paris comme le voulaient les vieux projets de la Ligue, avec cette différence pourtant, qu'unie avec la race des Bourbons, l'infante-reine devenait la très humble servante du roi plutôt que la souveraine de la France. Au contraire, si l'union projetée par la Ligue s'était accomplie, si les Guise eussent épousé une Infante, ils n'eussent obtenu qu'un second rang, et la couronne en quelque sorte par accession au dessous de la maison d'Espagne; et c'est en quoi la situation différait essentiellement. Les chefs du parti des gentilshommes et des calvinistes ne faisaient pas cette différence; les uns savaient que la reine-mère devait trouver des forces dans cette alliance avec l'Espagne pour maintenir l'unité royale; les autres connaissaient le caractère tout catholique du roi qui régnait à l'Escurial, et ces deux partis, préoccupés d'une crainte commune, devaient naturellement s'unir pour empêcher les tristes résultats des doubles mariages.

CHAPITRE V.

SITUATION DE LA HAUTE FÉODALITÉ PAR RAPPORT A L'EUROPE ET AU GOUVERNEMENT.

Départ de Bordeaux. — Médiation du roi d'Angleterre. — Préliminaires du traité. — Suspension d'armes. — Proposition d'arrangements. — Convention réciproque. — Traité de Loudun. — Édit de Blois. —

[1] *Mémoire d'Érouard, médecin*, manuscrit de la Bibliothèque royale, n° 928. « Le jour du mariage, qui se fit à Saint-André, le soir MM. de Guise et Grammont lui font des contes gras pour l'assurer. Ils eurent de la peine, enfin il s'assura et fit deux fois, à ce qu'il nous dit. Il disoit : Je lui ai demandé si elle vouloit bien, m'a dit qu'elle vouloit bien. »

L'Europe catholique. — La réformation. — Intérêts politiques. — Gouvernement de la haute féodalité. — Coup d'état contre le prince de Condé. — Nouvelle prise d'armes. — Puissance du maréchal d'Ancre.

1615-1616.

Si tout était consommé par le double mariage entre les deux couronnes, les gentilshommes et les huguenots n'avaient point déposé les armes : le prince de Condé maintenait ses rapports avec l'étranger, l'Angleterre, l'Allemagne et la Suisse ; il avait ses ambassadeurs, sa correspondance active soutenue contre la reine. Dans toutes les provinces, la guerre civile se continuait avec un acharnement sans exemple ; le maréchal d'Ancre défendait avec persévérance Paris et la Picardie ; il apportait un soin de police et d'activité militaire qu'on avait vu rarement chez les Italiens du conseil. La cour savait à Bordeaux les dangers qui menaçaient Paris ; on s'ennuyait dans la capitale de la Guienne, au milieu de MM. les jurats, qui pourtant faisaient tout leur possible pour réjouir les nouveaux époux : « Il n'y a qu'un Paris au monde, » s'écriait la gentilhommerie, habituée au beau palais du Louvre, à courre le cerf ou le sanglier dans les vastes forêts de Fontainebleau et de Compiègne. On avait de mauvaises nouvelles de Paris ; le roi fut obligé d'écrire de Bordeaux à ses chers et féaux amis du conseil municipal en Grève : « Ce nous vous dirons que nous sommes partis de notre ville de Bordeaux, et que, autant que nos affaires et la saison nous le permettront, nous avancerons notre chemin vers vous, afin de vous soulager par notre présence, et faire cesser les foules et oppressions que nos ennemis exercent sur nos pauvres sujets.[1] » Enfin, toutes choses étant arrêtées, la cour partit de Bordeaux bien escortée, bien accompagnée, car il fallait arriver à Paris sain et sauf à travers les mousquetades et canonnades des huguenots et du prince de Condé.

Au fond de toutes ces guerres, il y avait pourtant tendance à des arrangements, car enfin était-il possible d'écarter un mariage consommé ? Le roi d'Angleterre, Jacques Ier, provoqué par le prince de Condé, avait offert sa médiation ; il s'en ouvrit même à Desmarets, ambassadeur de France en Angleterre, et

[1] Registre de l'Hôtel-de-Ville, XX, fol. 592.

sa conversation fait l'objet d'une dépêche spéciale adressée par celui-ci à M. de Villeroy : « Lorsque j'eus ma dernière audience du roi de la Grande-Bretagne, à Londres, il me dit qu'il falloit mettre, à tout prix, la paix au royaume de France : « Le Roi Très-Chrétien, ajouta-t-il, doit tout faire pour raccommoder ces différends, et le fait-il ainsi, je vous le demande, à vous, monsieur l'ambassadeur? — Oui, Sire, lui répondis-je; Sa Majesté Très-Chrétienne a toujours témoigné tant de clémence et de bonté pour ses sujets, qu'ils ne peuvent s'en prendre qu'à eux de leurs déportemens, et il ne tient pas à mon maître que les coupables ne soient reçus en sa grâce et miséricorde. » Ces paroles, que je dis fortement, laissèrent le roi de la Grande-Bretagne un moment sans réponse... puis il reprit : « Oui, je conviens que véritablement la méthode de réforme avec les armes est très périlleuse et de dangereuse conséquence, mais il y a bien souvent de la faute à un gouvernement qui produit de pareils désordres. Cependant, je veux reconnoître avec vous, monsieur l'ambassadeur, qu'il est nécessaire que M. le prince avoue sa faute et qu'il se mette en son devoir. » Le roi d'Angleterre était alors disposé à toute transaction, car la reine-mère et le maréchal d'Ancre, avec une sollicitude personnelle, avaient entamé des négociations pour un autre mariage que le parti réformateur saluait de ses applaudissements : la seconde fille de Henri IV devait épouser le prince de Galles[1].

Jamais la France n'avait offert un spectacle de désolation semblable au désordre qui accompagnait cette guerre civile: il y avait double gouvernement, celui des princes et celui du roi, et par conséquent double impôt, double taille, efforcement de femmes et de filles, ravage des champs, dépouillement des laboureurs. Les assemblées elles-mêmes de gentilshommes ou de huguenots voyaient avec douleur la tristesse générale du peuple, qui pouvait à la fin agir, comme les communes de Guienne et de Béarn, c'est-à-dire se réveiller indépendantes.

Le roi et sa mère s'acheminaient de Tours à Blois, sans oser s'avancer vers Paris, tant l'Ile-de-France était peu sûre. Les parlementaires s'entremirent encore et vinrent à bout de quelques articles de trêve arrêtés à Fontenay-le-Comte. Et comment n'au-

[1] Londres, décembre 1615. Mss. Dupuy, vol. 419.

rait-on pas songé à la paix, quand tant de pronostications, d'événements tristes venaient démontrer l'ire de Dieu? Les ponts au Change et de Saint-Michel s'étaient écroulés; il avait paru des monstres en toutes les provinces, des bœufs à deux têtes, des béliers avec des ailes d'aigles; il était temps d'apaiser la colère céleste. Le parlement faisait arrêt de défense à tous capitaines, soldats et autres gens de guerre de s'approcher de plus de six lieues de Paris, et le roi donnait commission à MM. de Thou, Villeroy et Pontchartrain, pour traiter de la paix avec M. le prince de Condé et terminer la guerre cruelle.

Si le conseil du roi se montrait si accommodant, si désireux d'en finir avec les batailles civiles, c'est que les moyens de guerre s'épuisaient. Le but qu'on se proposait, c'est-à-dire le mariage, était atteint; que pouvait-on désirer alors, si ce n'est une pacification? Le roi employait envers les uns le prestige de la puissance royale, se manifestant par des hérauts d'armes couverts de la cotte de mailles et portant le bâton de commandement; envers les autres il recourait aux prières. Le prince de Condé, de son côté, n'était point éloigné de la paix. A cette vie de guerre, de fatigues dans la campagne, disputant ses apanages, il préférait l'influence de cour, la présidence du conseil, le doux exercice de l'autorité. Pourtant il n'était point seul dans la lutte; chef de parti, il avait des engagements envers les meneurs d'opinions, les féodaux, les calvinistes surtout. Il écrivait donc au duc de Rohan, la tête remuante des huguenots : « Mon cousin, vous savez comme il y a bientôt deux ans que j'ai représenté à leurs Majestés, par mes très humbles remontrances, les misères, désordres et malheurs qui menacent le royaume de ruine, et les ai suppliées par diverses fois avec le respect et le très humble devoir que doit un fidèle sujet à son roi, de les détourner par toute sorte de prudence et porter la main salutaire pour y appliquer de bonne heure les remèdes nécessaires. J'ai fait connoître tout ce qui étoit de mes désirs à M. de Villeroy, avec lequel je me promettois voir réussir heureusement les choses remontrées au contentement des bons François; frustré de l'espérance de voir bientôt un règlement nouveau dans les conseils de Sa Majesté, j'ai été contraint d'assembler mes amis, prendre les armes, et obtenir par la guerre ce que

par mes très humbles prières et remontrances je n'avois pu faire, de manière que nous en sommes venus jusque-là; mais finalement ayant appris par le rapport de M. de Tyanges que le dessein de Sa Majesté étoit de donner la paix à ses sujets et que j'ai jugée tant nécessaire au royaume, on a résolu qu'il se tiendroit une conférence pour être pourvu aux choses plus salutaires et convenables de donner lieu à une paix de durée[1]. » Cela était bien vu ; la guerre civile fatiguait l'esprit de la reine Marie de Médicis; les gentilshommes étaient souvent victorieux dans les combats contre l'armée royale; les princes du sang voulaient s'emparer du conseil : eh bien, la reine-mère, pour avoir la paix publique, leur en ouvrit les portes. Ne pouvant vaincre par la force ouverte et décidée, Marie de Médicis se fiait à son habileté et à la ruse; elle consentait à une transaction que plus tard on pouvait méconnaître et atténuer; qu'importaient les concessions faites à la nécessité impérieuse! l'essentiel n'était-il pas de dissoudre la confédération des princes, de disperser leurs armées, qui pesaient tant sur les peuples? A Blois, il y eut donc signature d'un traité de paix, plus dur encore que celui de Sainte-Menehould. Les gentilshommes en armes demandaient : « Que tous ceux qui avoient été dépouillés de leurs fiefs fussent rétablis; que les cours de parlement fussent mises en toute leur indépendance; qu'aucun étranger ne fût chargé d'un office de cour ou de magistrature (ceci s'appliquoit-il au maréchal d'Ancre?); qu'on entretînt les alliances avec les princes et potentats au dehors, l'indépendance de tous les fiefs et de toutes les vassalités provinciales ; » et tout cela accompagné de quelques concessions populaires sur les tailles et impôts, afin de plaire à la multitude et de l'attirer à l'aristocratie féodale; et tandis qu'on discutait ces traités, il y avait plus de gardes, plus de courtisans auprès du prince de Condé qu'auprès de Leurs Majestés. Tout était triste à Tours où siégeait le roi, tout riait à Loudun où était M. le prince en sa cour plénière[2].

[1] FONTANIEU, portefeuilles, n° 469, 470, 26 janvier 1616.

[2] « Les articles du traité de Loudun avec le prince de Condé. » Paris, 1616.

Quand ce traité de concessions aux féodaux eut été scellé des grandes armoiries en cire jaune et juré sous serment, le cortége royal quitta Tours pour se diriger vers Paris. Le roi avait écrit au conseil municipal, pour lui interdire toutes fêtes, toute expression de joie publique. Et néanmoins les bourgeois ne voulurent pas laisser entrer le roi sans lui témoigner quelques acclamations : « Il étoit cinq heures du soir, le mercredi 11e mai, quand la reine et le jeune roi virent les murailles de la ville; sur l'avis qu'eurent les prevôt des marchands et échevins que la reine-mère iroit descendre à Saint-Victor pour rendre grâces à Dieu de son retour, le conseiller de Grieux avec mille bourgeois de sa colonnelle se rangèrent en haie dans le faubourg, où lesdits prevôt et échevins l'allèrent recevoir pour lui rendre le devoir et le respect au nom de la ville; ensuite elle fut reçue au Luxembourg par une musique de hautbois, et s'en revint au Louvre; les rues étoient pleines d'une multitude de monde joyeuse de la paix. Voici comment les choses s'étoient passées en attendant l'arrivée de Leurs Majestés. Dès le 23 avril les seize colonels avoient eu mandement de la ville, pour assembler chacun à part leurs capitaines, et choisir et élire de chaque colonelle une compagnie de cinq cents hommes, pour faire une troupe de huit mille hommes bien couverts et armés, afin d'aller au-devant de Leurs Majestés. Au lieu de huit mille, il s'en trouva douze mille et plus. Le président Duret de Chevry fut élu colonel pour conduire ces seize compagnies : il fit tendre douze grandes tentes entre Montrouge et Paris. Le 16 mai, dès la pointe du jour (qui en ce temps paroît à trois heures), on n'entendit que tambours dans Paris : bref, chacun s'arma, et ce fut à qui seroit le plus brave; chaque compagnie s'achemina vers Montrouge, où on les rangea en bataille sur le bord du chemin. Le roi arriva enfin à la tête des bataillons des bourgeois de Paris; il étoit à cheval, et la reine en sa litière découverte, où l'on n'apercevoit que pierreries et broderies d'or et argent. Le roi, pour voir l'ordre des bataillons, les alla visiter l'un après l'autre, et la reine les voulut voir aussi; les mulets de la litière de la reine ayant eu peur des mousquetades tirées en réjouissance, on fut contraint de la descendre et de la mettre dans son carrosse jusqu'à l'entrée du faubourg

Saint-Jacques, où elle, remontée dans sa litière, et le roi, à cheval, s'acheminèrent vers le Louvre. »

Ainsi la lutte engagée avec acharnement finissait toujours par une transaction. Indépendamment des clauses politiques, des stipulations publiques du traité, il y avait eu des monceaux d'or jetés aux féodaux; chacun avait fait sa part; et la paix de Loudun coûta cinq millions au trésor du roi; mais tant que les partis avaient des espérances, ces guerres se renouvelaient, parce qu'elles étaient dans la nécessité des opinions, et qu'elles se liaient à des intrigues et négociations avec l'Europe. La nationalité française n'était point alors en effet distincte des intérêts européens; les événements dont nous venons de détailler la physionomie ne pouvaient s'accomplir sans toucher aux opinions des peuples. La société n'éprouve pas une révolution aussi violente que la réforme sans en ressentir de longues secousses. La plupart des décisions qui furent prises dans le conseil du roi, à l'origine de la régence comme après la majorité, se rattachent presque toutes aux intérêts de l'Europe. Depuis la mort de Henri IV, les Hollandais avaient grandi en importance territoriale et en crédit politique : leur indépendance, proclamée et reconnue par l'Espagne, avait porté ses fruits; ils s'étaient unis par des alliances. Quand la France avait eu à lutter vigoureusement contre l'Espagne, les États-Généraux s'étaient déclarés ses fidèles alliés; depuis, les liens intimes s'étaient affaiblis. Des querelles d'argent et de subsides refroidirent les rapports entre les Hollandais et cette nation française qui avait protégé leurs premiers efforts dans la carrière des peuples libres. La France entretenait encore deux régiments au service de la Hollande; c'était un dernier gage de la bonne et vieille amitié; mais les dépêches de l'ambassadeur espagnol annonçaient à son gouvernement qu'il avait justement lieu de croire que ces régiments seraient bientôt retirés, car Marie de Médicis voulait donner ce nouveau gage à la confiance que lui inspirait la cour d'Espagne[1]. Les États-Généraux, rapprochés de l'Angleterre, devenaient déjà une puissance active et influente; chaque année leurs navires aux vastes flancs sillonnaient les mers inconnues; le pavillon des

[1] Archives de Simancas, cot. A 72.

États flottait sur les terres du pôle ; et plus d'une fois de braves amiraux avaient attendu les galions de l'Espagne, pour s'emparer des doublons que les Deux-Indes envoyaient à la métropole. Au sein de ces progrès glorieux l'ordre et la paix ne règnent point dans la Hollande : la querelle entre le bas peuple républicain sous Barnevelt, et l'aristocratie bourgeoise sous le prince de Nassau, se poursuit vigoureusement ; elle prend le costume des querelles religieuses, mais au fond c'est une question sociale puissante qui étreint le développement de la prospérité nationale : la Hollande soutient des guerres, lève des armées, et ajoute de nouvelles terres à ses conquêtes.

La république hollandaise elle-même intervient dans l'Empire, vaste corps livré à des déchirements profonds : la réformation a jeté là d'intarrissables sujets de discordes ; la maison d'Autriche catholique tend vers l'unité allemande ; c'est l'autorité d'un seul qui se place sous la couronne d'or surmontée de la boule du monde et de la croix. Au moyen âge la lutte s'était engagée entre l'Empire et la papauté : deux grandes forces qui représentaient, l'une la puissance matérielle de la terre, l'autre l'énergie morale du principe religieux. Après la réforme, la lutte change de caractère : l'examen a brisé la plupart des liens qui unissaient les forces éparses des électorats à l'Empire ; l'homogénéité allemande disparaît. Les diètes, puissances respectées, centre d'unité politique, n'ont plus aucune action ; elles se réunissent pour la forme, et quand elles sont réunies, elles deviennent des espèces de pugilat où les deux croyances viennent faire entendre leurs plaintes et lutter entre elles. L'électeur de Brandebourg se fait l'expression de la réforme germanique, et on se groupe autour de lui comme autour du symbole de la foi nouvelle ; l'empereur est le principe catholique ; tous deux ont des alliances à part ; c'est en vain que le Turc menace l'Empire ; les haines sont trop vivaces en Allemagne pour qu'on se réunisse de bonne foi contre ce mouvement des nations musulmanes. On est occupé de questions personnelles ; les diètes qui s'assemblent à Ratisbonne ne retentissent plus que d'opinions religieuses ou de garanties que demandent les croyances ; les intérêts matériels de l'Allemagne ne tiennent qu'un second rang dans

cette dissolution du corps politique. Ce qui se produit à la tête se retrouve également dans les masses ; les villes municipales secouent le protectorat des électeurs. Le calvinisme qui se manifeste dans les villes libres est en lutte avec le luthéranisme, principe d'aristocratie territoriale ; de là, cette sollicitude des électeurs à proscrire les premiers symptômes de l'hérésie de Calvin quand ils se montrent dans quelques cités, car c'est un danger pour l'aristocratie germanique. De la Hollande part ce mouvement de démocratie qui menace l'Angleterre et l'Allemagne : l'une veut rester avec son Église nationale, l'autre professe la foi de Luther. Les villes libres dépassent ces barrières, les brisent impétueusement ; partout la révolte ; et le peuple se lève avec une sorte de fanatisme puritain qui n'épargne rien, comme à l'époque des anabaptistes : à Francfort, à Berlin, on le voit courir même sur les Juifs, protégés de tous les temps par les électeurs qui trouvaient en eux de si grandes ressources pour le faste et le luxe de l'Empire. Quand l'unité allemande s'ébranle, il est naturel que les relations au dehors prennent un autre aspect ; on n'est pas étonné que la maison de Brandebourg et les électeurs réformés, menacés par la maison d'Autriche, cherchent des appuis à l'étranger. La France, s'étant jetée aux bras de l'Espagne, abandonne cette protection commencée par Henri IV et reprise ensuite par Richelieu : l'appui des électeurs luthériens est alors dans la Suède et le Danemarck, qui viennent de se rapprocher par la paix et préparent leur protectorat sur les provinces nord de l'Allemagne. Ainsi, alliance avec la Hollande, la Suède et le Danemarck ; telle est la nécessité des électeurs réformés : ils en font essai pour la querelle des États de Juliers, champ de bataille tout trouvé où s'agite sous une forme politique la haute question luthérienne et catholique.

L'Angleterre avait favorisé partout en Europe, ainsi que nous l'avons dit, le mouvement réformateur de Luther ; c'était sa politique à l'égard de l'Espagne et de Rome, qui luttaient la tête haute contre la hiérarchie épiscopale et anglicane. Sans doute il y avait dans le caractère de Jacques Ier quelque chose de naturellement controversiste et qui étonne notre civilisation ; mais il ne faut pas non plus se dissimuler que les opi-

nions, telles qu'elles existaient en Angleterre, faisaient souvent une nécessité impérieuse de ces controverses qu'on considère aujourd'hui comme puériles. La couronne s'était faite ecclésiastique sous Henri VIII; la suprématie royale s'était identifiée à la suprématie pontificale : serment d'allégeance, formule de souveraineté, tout rentrait dans la foi religieuse. Jacques Ier dissertait sur l'Église comme à d'autres époques les princes dissertèrent sur la politique. La couronne était menacée par deux dangers : d'un côté le catholicisme, et derrière ce catholicisme, Rome, l'Espagne et le parti catholique en France, représenté par de si nombreux sectateurs en Irlande et en Angleterre même ; à l'opposé, les puritains, le mouvement calviniste exagéré, l'esprit d'illumination et de secte, représentés par les Pays-Bas, cette Hollande, d'où plus tard surgit une dynastie nouvelle. Au XVIe siècle, l'Angleterre devait subir l'influence de l'Espagne avec Marie Stuart; au XVIIe, elle tomba sous le puritanisme modéré, par l'avénement de l'orangiste Guillaume III.

Dans cette situation, en face du passé et de l'avenir, Jacques Ier se défendait avec une subtilité d'esprit qui allait au-devant de la controverse. Le clergé de France pose-t-il un principe qui blesse les prérogatives de la couronne, l'indépendance des souverainetés? on voit Jacques Ier s'inquiéter de la tournure que prennent les délibérations de cette assemblée ; il en écrit à la cour de France; des Mémoires succèdent aux Mémoires : « Prenez garde, dit-il à la reine, de laisser passer de tels principes : c'en est fait des couronnes s'ils triomphent ; » et plus tard, quand il voit les puritains et les calvinistes grandir en Hollande, il se porte médiateur ; il veut atténuer leur influence, affaiblir leur action. Jacques Ier ne fut point étranger à ce mouvement qui fit triompher Maurice de Nassau du parti puritain de Barnevelt; il apercevait là le danger; il cherchait à le combattre par les arguments et par les armes. Jacques Ier portait ses regards également sur la France et l'Espagne : lorsqu'il vit le double mariage célébré, il voulut avoir sa part d'influence sur la cour de Louis XIII, et l'on convint d'une union avec le prince de Galles.

L'ambassadeur de la Grande-Bretagne vint donc solliciter une fille de France, sans oublier les intérêts religieux de la couronne d'Angleterre. Jacques Ier avait été vivement frappé

de quelques récentes maximes établies par le clergé de France dans les États; toute sa sollicitude était de les faire révoquer, car elles compromettaient sa couronne et sa hiérarchie épiscopale. Jacques Ier, placé à la tête de son église nationale, fraction brillante de son autorité, craignait l'excommunication du pape, la reconnaissance du principe catholique proclamé par la Ligue, à savoir : « que le souverain pontife avoit le droit d'expulser du trône un prince hérétique, ainsi que les États-Généraux l'avaient proclamé lors des grands troubles de Paris.

Ces plaintes qu'adressait le roi Jacques Ier contre les doctrines catholiques proclamées par le concile et les assemblées en France, le roi d'Espagne les portait, dans un sens contraire, au conseil de la reine contre les prédicateurs huguenots, qui agitaient les frontières des Pays-Bas.

Vainement on cherchait à arrêter la guerre par des médiations bienveillantes; trop de griefs existaient entre les Espagnols et les Hollandais, et les terres de Juliers devinrent le champ de bataille. Et qu'allait faire la maison de France quand le parti huguenot, sous les princes, eut imposé le traité de Loudun? Les relations auprès des États-Généraux changèrent de nature; le prince de Condé avait des liens intimes avec les *nobles et puissants seigneurs;* Condé visait au même rôle que Maurice de Nassau jouait alors en Hollande. Puisque la couronne de France lui échappait, pourquoi n'aurait-il pas le comté de Flandre, cette belle province tant convoitée? Il fut publié contre lui un curieux pamphlet sous le titre de *la Harangue d'Achior l'Ammonite sur un advis donné à monseigneur le prince,* prononcée après celle d'Alexandre le forgeron[1] : « Pour Dieu, disait-il, monseigneur, si nous voulons faire quelque chose en guerre, ne croyons pas ce barbouilleur, ce ferrailleur, ramoneur de cheminée, qui nous fait dresser des armées en Mésopotamie pour aller au secours des Topinambous. Quant à ce qui touche la principale partie de cet avis, qui fait déjà M. le prince comte de Flandres, pour Dieu, mes amis, n'y ajoutez point de foi; feu Monsieur y fut bien avec une plus belle occasion. »

L'opinion se raillait ainsi des propos du prince de Condé,

[1] Archives de Simancas, cot. A 72[21].

tandis qu'en Italie les questions militaires et politiques avaient repris toute leur vivacité; le traité d'Ast, conclu entre le duc de Savoie et le roi d'Espagne, avait suspendu un moment les hostilités dans le Milanais, le Piémont et la Savoie. Il y avait à peine un an que cette convention avait été ratifiée, que déjà les deux parties contractantes ne voulaient plus de ces conditions. La guerre venait d'éclater entre les Vénitiens et l'archiduc d'Autriche pour des territoires disputés dans le Frioul, cette province de la république que les Alpes protégeaient et que l'Adriatique baignait de ses eaux. Le Frioul était frontière de la Croatie; les sujets de l'archiduc de Gratz faisaient des courses sur les terres de Venise; le sénat porta plainte, et comme il ne fut pas écouté, la guerre se déclara et les Vénitiens assiégèrent Gradisch. Cette guerre devait s'étendre au-delà de ces frontières; l'archiduc appartenait à la race d'Autriche dont Philippe III se glorifiait : les Espagnols possédaient le Milanais; ils pouvaient, de Naples et de Milan tout à la fois, protéger l'archiduc menacé. Le Milanais venait de recevoir un nouveau gouverneur; don Pedro de Tolède levait des armées d'Italiens, de Suisses et d'Allemands; de tous côtés arrivaient des armes de guerre, des canons, des arquebuses et des pistolets. De tels préparatifs inquiétaient les Vénitiens et le duc de Savoie; ce prince exécutait lui-même avec répugnance les conditions du traité d'Ast; il entretenait une perpétuelle correspondance avec Lesdiguières, gouverneur presque indépendant du Dauphiné, lequel se souvenait qu'une des clauses du traité contenait cette disposition singulière : « Que Lesdiguières, au cas où les Espagnols défailliraient au traité d'Ast, pourroit secourir Son Altesse à main armée, sans attendre commandement de la cour, nonobstant celui qu'il pourroit avoir au contraire. »

Deux puissances se présentaient ici comme médiatrices : la France et Rome; l'une trop fatiguée de ses questions intérieures pour ne point craindre le retentissement de la guerre d'Italie; l'autre tout-à-fait intéressée à ce qu'aucun grand État, soit la France, soit l'Espagne, soit le Piémont, pût prendre une influence décisive sur les affaires d'Italie. Le pape redoutait également la grandeur des Vénitiens, avec lesquels plus

d'une fois il s'était trouvé en lutte d'intérêts; il n'ignorait pas non plus combien les petites puissances qui morcelaient le territoire d'Italie désiraient l'intervention de la France; et afin de mettre un terme à ce conflit, le pape s'entendit avec le conseil de la reine pour se poser médiateur en tous ces différends d'Italie. Ce furent le cardinal Ludovisio et M. de Béthune qui se rendirent à Milan, porteurs de pleins-pouvoirs. Toutes les difficultés concernaient de petites cessions de territoires : on calma les querelles de familles entre le duc de Nemours et le prince de Piémont. Mais la situation réciproque de la Savoie et du Milanais ne permettait pas une paix durable; on négocia plus d'un an sans arriver à un résultat; et la correspondance de cette époque est remplie de propositions faites à don Pedro et au duc de Savoie par les médiateurs.

Cette question d'Italie, on doit le répéter, intéressait vivement la reine-mère et Concini qui avaient là leurs intérêts, leurs souvenirs et leurs affections de races. On s'en inquiétait au conseil avec autant de sollicitude que des affaires de France. La reine écrit aux Vénitiens, au duc de Savoie; elle les conjure de déposer les armes, pour les tourner au bien de la chrétienté contre les Turcs qui alors inondaient la Méditerranée de leurs galères. Il faut voir avec quel courage les braves républicains de Gênes, les nobles chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem combattaient ces galères turquoises dont parle tant le *Mercure de France*. Les gentilshommes quittaient leurs familles, leurs joyeux amis, les plaisirs du Louvre et de Saint-Germain, pour aller donner un coup d'épée ou sur les galères armoriées de la grande croix, ou dans les terres de Transylvanie et de Hongrie; temps de croisades avec des idées moins pieuses, moins héroïquement résignées. Quand les pèlerins s'armaient au XIe siècle, pour conquérir le sépulcre du Christ, ils ne pensaient point au bruit que ferait leur pauvre nom, à la renommée de leurs prouesses; leur humilité ne s'inquiétait pas de ce qu'on penserait de leur mort, des souvenirs qu'ils laisseraient dans la mémoire des hommes; ils mouraient pour Jésus et la Vierge, pour accomplir le vœu qu'ils avaient fait. Au XVIIe siècle l'esprit de la chevalerie était bien changé; la noblesse partait par vanité, allait se faire tuer par forfanterie, dans l'espé-

rance de faire parler d'elle aux carrousels, d'obtenir une mention en la mémoire des dames. On citait à la cour les exploits des chevaliers de Malte; tous cherchaient à acquérir de belles commanderies, à venir passer leur vie dans un riche prieuré, bercé des souvenirs de galanterie, de leurs faits d'armes d'Orient, de ces prouesses qui jetaient dans leurs bras et les Grecques de Chypre et les grasses filles du sérail : que d'exploits merveilleux ne contait pas alors le *Mercure de France*[1] ! La cour se réjouissait de voir les cadets de famille faire fortune dans une carrière aventureuse : si le malheur les rendait captifs des Infidèles, là était l'Ordre des Pères de la Merci qui parcouraient l'Orient pour racheter les esclaves et briser les fers. A leur retour en France, les nobles captifs avaient chacun leur épopée, et les dames de Marie de Médicis les consolaient de leurs longs périls, des dangers de la guerre et des sueurs de la servitude.

Quand le roi Louis XIII vit les murs de sa bonne ville de Paris, le système municipal de la grande cité s'était un peu modifié : la reine et son fils s'étaient absentés depuis quatorze mois; il n'y avait plus au Louvre un conseil royal qui pût dompter les prétentions des prévôt, échevins, quarteniers et colonels des compagnies bourgeoises. Les prérogatives de la ville s'étaient agrandies, l'élection était devenue plus libre, plus populaire. Paris était encore divisé en seize quartiers, chacun ayant son chef presque toujours parlementaire; le quartenier exerçait la police, surveillait toutes les maisons marchandes, les métiers, afin que chacun restât dans la limite de ses devoirs. A côté de lui étaient les colonels de la garde bourgeoise qui ne dépendaient que de l'Hôtel-de-Ville; ces chefs ne reconnaissaient pas l'autorité du conseil royal, des secrétaires d'État, du chancelier même; officiers de la ville, tant qu'ils ne recevaient pas un ordre de la maison commune, ils ne rassemblaient pas leurs troupes, et c'est avec orgueil que l'enfant roi et sa mère avaient passé la revue de la garde bourgeoise dans les prés fleuris de Montrouge. Indépendamment de ces autorités reconnues et constituées par la municipalité, il y avait encore des influences de halle, ces popularités

[1] *Mercure françois*, ann. 1616, tom. IV, édit. de 1617.

nées dans chaque mouvement de places publiques. A toutes les époques il y avait eu à Paris des familles de métiers qui régnaient en maîtresses sur la place Maubert, sur les marchés et les réunions turbulentes de la multitude; vous n'aviez qu'à demander aux vendeuses de cresson à la halle, aux garçons bouchers, aux gindres de la boulangerie, ce qu'étaient maîtres Tibert et le Goys, marchands bouchers dans leur étal de la place Maubert; ah! ceux-là n'avaient qu'à parler en montant sur leur boutique ou sur une borne, pour émouvoir tout aussitôt quelques mille ardentes têtes contre le guet et les archers royaux. Cette affection traditionnelle qui, depuis les troubles de Charles VI, s'était concentrée sur ces deux familles de boucherie, appartenait alors aussi au cordonnier Picard, petit homme aux cheveux rouges, à l'œil gris, que les vieilles femmes du marché des Innocents aimaient à comparer au gros chat du curé de Saint-Eustache, qui guettait les souris, tant il était vigilant, tant il savait miauler contre les abus, les nouveaux péages et les usures des tabellions qui prenaient le sou pour livre sur le Pont-au-Change ou dans la rue des Lombards! Maître Picard n'était que sergent d'une compagnie bourgeoise, mais c'était un homme si considérable, qu'il pouvait, d'un simple mot, mettre sur pied tout le peuple, car, véritable tribun, sa voix était puissante et écoutée depuis la porte Saint-Honoré jusqu'à la Place-Royale, où les maçons, la plupart ses compatriotes, travaillaient encore. Or voici ce qui grandit outre mesure la popularité de Picard : « Le 19 juin 1616, le cordonnier Picard, sergent du quartier de la rue de la Harpe, près le pont Saint-Michel, étant allé au faubourg de Saint-Germain-des-Prés, fut battu tellement de coups de bâton, par deux valets induits à ce faire par l'écuyer du maréchal d'Ancre, que l'on croyoit qu'il en dût mourir. Cette action, en ce temps, fut tellement poursuivie, que ces deux valets furent pendus, le samedi 2 juillet, au bout du pont Saint-Michel, et l'écuyer en fuite. On parla de cette batterie diversement, les uns pour l'écuyer et les autres pour le cordonnier. Ceux qui soutenoient le cordonnier, disoient qu'il avoit été battu en vengeance de ce qui étoit advenu à la porte de Bussy, le samedi de Pâques, sur les trois heures après midi, où il étoit en

garde, et où il avoit empêché le maréchal d'Ancre, qui étoit dans son carrosse avec plusieurs gentilshommes, et n'alloit que se promener en sa maison des faubourgs, de sortir, sans montrer un passeport de la ville, suivant l'ordonnance. Il se passa là plusieurs paroles de mépris, même ce cordonnier porta la pointe de sa hallebarde jusque dans la portière du carrosse, et la sentinelle fit mine de vouloir tirer, si ledit maréchal n'eût fait tourner son carrosse pour s'en retourner au Louvre. Les autres disoient que ce cordonnier étoit fort affectionné au parti des princes, et avoit fait ce refus avec impudence et irrévérence, dont il en étoit devenu si altier en paroles, qu'il médisoit du maréchal d'Ancre en toutes les compagnies de taverne où il se trouvoit. Ce qu'ayant même été entendu par l'écuyer dudit maréchal, il n'avoit pu endurer ainsi détracter de son maître, et l'auroit fait battre par deux valets comme étant un détracteur. Sur cette batterie on fit imprimer la *Trompette françoise* ou *Réveil-matin des Parisiens,* pour les exciter à des remuemens. Il se fit plusieurs clameurs, et ces deux valets furent envoyés au gibet. Il advint aussi au même temps que des soldats, près Petit-Pont, ayant offensé de paroles scandaleuses la servante du capitaine du quartier qui étoit sur sa porte, et fait beaucoup d'insolences, les bourgeois s'armèrent au secours du capitaine, qui étoit comme assiégé à coups de pierre dans sa maison ; on en vint aux mains contre les soldats, un desquels fut jeté mort d'un coup de hallebarde; ce que voyant ses compagnons, aucuns gagnèrent la fuite, deux furent menés prisonniers. Cela fut cause d'une ordonnance que le lieutenant civil fit publier par la ville de Paris, pour la sûreté des bourgeois, enjoignant à toutes personnes, de quelle qualité qu'elles fussent, de sortir de leurs maisons avec armes au premier mandement des commissaires du quartier, afin de saisir et arrêter ceux qui se trouveroient délinquans. Les soldats des gardes disoient qu'ils tireroient la raison de leur compagnon qui avoit été tué. Toutes ces violences ne présageoient rien de bon. »

La situation du peuple, dans la ville de Paris, la force qu'il pouvait prêter à chaque parti en armes, faisait rechercher, soit par la cour, soit par les malcontents, l'alliance des chefs

de la multitude. Le roi et sa mère avaient fait toutes sortes de bonnes manières aux bourgeois de Paris, en passant la revue de leurs compagnies dans les prés de Montrouge. Marie de Médicis avait parlé à tous les colonels, avait tendu la main au cordonnier Picard, et le bonhomme, tout rouge de vin de Surène, s'en était revenu en son quartier assez bien disposé pour la cause royale. Quelques jours après les princes et hauts féodaux firent aussi leur entrée dans la ville de Paris; ils venaient demander l'exécution pleine et entière des articles arrêtés à Loudun. On voyait sur leurs chevaux alezans, suivis d'une longue troupe de gentilshommes, le duc de Mayenne, le maréchal de Bouillon, le duc de Vendôme. Le même jour, le président Le Jay fut mis en liberté, et l'on ouvrit les portes de la Bastille à Bonnivet, cet actif négociateur des affaires des princes avec le roi d'Angleterre. Il y avait à peine trois mois que Bonnivet avait été saisi par le maréchal d'Ancre, comme criminel de haute trahison. Bonnivet sortait triomphant par suite de l'édit de Blois. Il y eut un remaniement général dans les gouvernements et charges de provinces, car il fallait satisfaire toutes ces puissantes ambitions des princes et des féodaux de cour, sorte de pêle-mêle résultant d'une transaction où la royauté voulut fondre les intérêts divers.

Pour donner pleine satisfaction aux chefs des gentilshommes; le maréchal d'Ancre quittait la cour et se retirait dans son nouveau gouvernement de Normandie; les féodaux se montraient satisfaits, en attendant l'arrivée du prince de Condé, qui promettait de venir après la confirmation du grand édit. Il fallait également s'attirer le parti parlementaire, vivement blessé par l'arrestation du président Le Jay, et qui se montrait mécontent. Le parlement était sympathique au peuple de Paris; si l'on voulait avoir la multitude, les clercs, la basoche qui fréquentaient les hôteliers et taverniers, on devait surtout se rendre favorable le parlement de Paris : le chancelier Sillery avait blessé ce parlement; le roi l'exila et choisit pour le remplacer M. Du Vair, premier président au parlement de Provence; il fut pourvu de l'office de garde-des-sceaux. Toutes les cours furent fort satisfaites de l'élection de M. Du Vair, un de leurs collègues, empreint des doctrines et des habitudes parle-

mentaires. Ce fut lui qui scella la confirmation des édits de Blois et de Loudun, sur la pacification des troubles du royaume, édits enregistrés au parlement de Paris, qui fit très humbles remontrances sur la création nouvelle de l'office de conseiller de la religion prétendue réformée. Ils furent également enregistrés à la cour des comptes, à celle des aides ; chacune de ces cours imposant ses conditions, et surtout énumérant ses remontrances, savoir : le parlement, sur les clauses politiques ; les cours de finances, sur les articles de l'impôt. Il y avait certes de nombreuses clauses à insérer dans l'intérêt de la prérogative royale ; mais le parlement était trop lié avec le parti des princes pour s'occuper d'autres choses que de ses propres droits.

Bientôt l'inévitable conséquence des articles de Loudun se manifesta ; le prince de Condé arriva à Paris le 20 juillet ; il venait prendre possession du gouvernement que lui assurait la dernière transaction. Presque tous les princes et grands seigneurs de France s'y rendirent aussitôt, entre autres les ducs de Vendôme, de Rohan, de Sully, de la Trémouille et le comte de Candalle. Le prince d'Orange, beau-frère dudit sieur prince, l'y vint visiter accompagné du comte Jean de Nassau. On dépêcha des ambassadeurs vers tous les rois, princes et États voisins, pour les tenir avertis de la paix que le roi avait donnée à ses sujets ; et le roi de la Grande-Bretagne envoya en France, en ambassade extraordinaire, M. Jacques Hay, baron de Saley et maître de sa garde-robe, pour se conjouir avec Leurs Majestés de leur mariage [1]. L'administration était passée de fait dans les mains de la haute noblesse ; celle-ci avec ses intérêts, ses alliances revenait au système primitif du règne de Henri IV, c'est-à-dire à un rapprochement intime avec la Hollande et l'Angleterre contre la maison d'Espagne ; par conséquent la haute influence du duc de Monteleone et d'Inigo de Cardenas allait presque absolument s'effacer. Le double mariage n'avait plus ces résultats décisifs qu'en espérait le conseil de Marie de Médicis. Par contraire, le prince de Galles allait devenir l'époux de Henriette, fille de Henri IV ; catholique qu'elle était, elle allait s'unir à un prince protestant, nouveauté capable alors de soulever les esprits profondément pénétrés des idées reli-

[1] *Apologie pour Leurs Majestés*, brochure in-8°, Paris, 1616.

gieuses. Jacques Ier avait présidé aux transactions de Loudun ; son ambassadeur s'était pour tout entendu avec le prince de Condé. Quand les féodaux furent ainsi arrivés dans cette capitale, l'ambassadeur se hâta de venir officiellement au Louvre demander la main d'Henriette de France. Pour assister et conduire ledit seigneur ambassadeur, fut commis monseigneur le duc de Guise avec plusieurs princes et seigneurs qui voulurent être de sa compagnie en ce sujet ; ils partirent environ sur les cinq heures, et furent prendre Son Excellence en son hôtel, « et ainsi fut conduit au Louvre avec l'ordre qui s'ensuit : Premièrement, marchoient plusieurs gentilshommes françois, lestement habillés et montés, en nombre de plus de cent. Ensuite les seigneurs anglois de la compagnie dudit ambassadeur. Après suivoit M. de Bassompierre avec la cape toute en broderie, l'habit de même, la toque de velours noir embellie de diamans et plusieurs chaînes d'or et de diamans; il y avoit deux autres grands seigneurs à son rang sans toque ni cape, mais quant au reste fort braves et richement montés. Plus, M. de Créquy, mestre de camp, avec la toque et la cape, fort magnifiquement habillé. Et l'ambassadeur fut reçu dans le Louvre avec tous les honneurs qui purent être faits à un tel ambassadeur, où Leurs Majestés lui firent si bon accueil, qu'il eut tout sujet de s'en retourner fort content et satisfait. »

Appuyés sur la double alliance de l'Angleterre et des Provinces-Unies, les princes se rapprochèrent également du peuple de Paris : la popularité était une indispensable condition de la puissance, au milieu des halles et de l'Hôtel-de-Ville. Le prince de Condé ne dédaigna pas de s'allier avec le cordonnier Picard ; il allait dans les rues de Paris se familiarisant avec la bonne bourgeoisie, tendant la main aux uns et aux autres; et comme le parlement n'était pas alors satisfait de la reine, comme les parlementaires exerçaient une grande autorité sur le peuple, « le prince de Condé alla plusieurs fois aux belles audiences de la grand'chambre, et y siégea au rang de pair et prince du sang, saluant MM. les conseillers. » Il s'agissait de renverser le crédit des deux chefs principaux du conseil, le maréchal d'Ancre et le duc d'Épernon ; tous deux avaient présidé à l'origine de cette vaste autorité ; ils avaient commandé à la troupe

bourgeoise, aux archers du palais; d'Épernon était colonel des gardes françaises ; le maréchal d'Ancre était à la tête de plus de cinq cents gentilshommes, routiers et étrangers, qu'il soldait à raison de mille livres par an, et c'étaient là des résistances que la haute noblesse provinciale voulait tout-à-fait briser. Des pamphlets furent chantés dans Paris contre le conseil de la reine, et spécialement contre le duc d'Épernon et le maréchal d'Ancre; on y insultait Marie et ses secrètes amours pour le Florentin, « Achille françois, qui n'avoit pour Chiron que le train de derrière, et pour toute vertu que l'âge et le minois. Qui voyoit-on à la cour du Louvre? un grand genêt d'Espagne, au poil noir, et qu'on veut faire passer pour une rose entre les bons François ; un *coyon* de Florence devenu seigneur et riche en un moment. Les valets étoient au Louvre en estime ; ce n'étoit plus un crime d'assassiner un roi, tandis que de battre un valet, c'étoit une trahison d'État. » Et c'était bien pis encore contre le duc d'Épernon, vieillard dont se moquait la jeune et forte chevalerie. Ce n'était pas la première fois que le duc d'Épernon était violemment attaqué par les partis : sous la Ligue il avait soutenu de rudes assauts, car, favori de Henri III, chef du tiers-parti alors, il avait soulevé contre lui mille brochures satiriques, ces caricatures vives, spirituelles, qui se multipliaient à Lyon, à Paris, à Toulouse, et où l'on présentait le diable soufflant à l'oreille d'Épernon les conseils qu'il inspirait à Henri III. Il y eut encore en cette circonstance des « confessions et repentance des maux qu'avoit faits d'Épernon, » petit écrit imprimé chez Tarabin Taraba de Francfort, pseudonyme comme la plupart des noms propres des temps d'agitations de la Ligue et de la Fronde.

Rien n'est plus difficile en politique qu'une transaction entre deux partis, lorsque l'un d'eux n'est pas complétement vaincu par l'autre : le prince de Condé était bien le chef du conseil, mais la reine-mère, la maréchale d'Ancre, sa confidente, le maréchal lui-même disputaient cette haute souveraineté; car ils avaient trop longtemps tenu le pouvoir pour s'en dessaisir sans nouvelle lutte. C'étaient chaque jour des plaintes vivaces de la part de la noblesse et des calvinistes; ces braves gentilshommes de province, ces ministres de la réforme ne pouvaient

comprendre que le pouvoir ne leur appartînt pas tout entier après les stipulations de Loudun. Les changements qu'on avait faits dans les gouvernements de provinces devaient rencontrer mille oppositions; telle forteresse était à la convenance d'un gouverneur, et il ne la possédait pas; elle était au pouvoir d'un autre, ou bien elle déployait sur ses murs l'étendard royal : ainsi, par exemple, le duc de Longueville, nommé au gouvernement de la Picardie voulait avoir Péronne en toute garde et propriété, et Péronne obéissait au conseil sous les ordres du maréchal d'Ancre. Que fit alors M. de Longueville? il s'entendit avec les bourgeois, les maire, échevins qui, au son du beffroi municipal, chassèrent la garnison royale. Ce qui se passait ainsi à Péronne pouvait se reproduire dans plusieurs autres provinces; et peu à peu les princes et gentilshommes eussent été en possession de tous les gouvernements. Le projet de la féodalité et des huguenots était-il alors de renverser Louis XIII et de revenir à leur idée primitive, qui était de placer la couronne sur la tête du prince de Condé? C'était un ancien plan que ce morcellement provincial, sorte de système fédératif essayé dès la conjuration d'Amboise. Une fraction des huguenots songeait à constituer la France comme la Hollande et la Suisse, en une république sous un protectorat; l'autre visait seulement, et ici d'accord avec les gentilshommes, à élever au trône fédéralisé le prince de Condé; changement de dynastie, substitution de la branche cadette à la branche aînée, qui aurait donné satisfaction pleine et complète aux malcontents.

Aucun de ces projets n'était ignoré : l'auteur de l'Apologie pour Leurs Majestés dit « qu'elles sont averties que les choses ne sont pas pour demeurer en ces termes, et qu'il y a un plus grand dessein qui va s'éclore, si par singulière dextérité elles n'en évitent l'effet, en prévenant ceux qui se vouloient rendre maîtres de leurs personnes. » Marie de Médicis était poussée à ces résolutions extrêmes par les exigences toujours plus fortes du parti des malcontents et les insinuations secrètes du maréchal d'Ancre qui lui offrait l'appui des troupes qu'il avait levées, soit en Normandie, soit à l'étranger avec ses propres deniers. Les conseillers privés de la reine lui remontraient que les voies de la douceur lui avaient été fatales, et qu'elles

n'avaient servi qu'à rehausser l'audace de ses ennemis. Il fallait avoir le courage d'attaquer haut le chef de la conjuration; le prince de Condé serait effrayé par une mesure violente prise contre lui; on devait l'arrêter; et, une fois qu'on aurait mis la main dessus, rien ne serait plus aisé que de s'emparer de ses agents, de disperser ces princes du sang dont la fière tête visait à la destruction de l'autorité royale. M. le prince présidait déjà le conseil des finances et les résolutions de la guerre; la reine était sans crédit: si on le laissait aller ainsi, qui sait? il serait peut-être roi de France dans un terme bien prochain.

Pour couper court à tous les projets des féodaux, et pour imprimer une sorte de terreur, la résolution fut prise tout à la fois d'arrêter le prince de Condé et de demander les sceaux au président du Vair, qui n'était que l'agent parlementaire du mouvement féodal. C'était là un essai de force, un de ces moyens que les pouvoirs menacés emploient contre leurs ennemis dans les moments de désespoir; il est rare qu'ils réussissent, parce que, lorsque les pouvoirs s'y résignent, ils sont déjà usés, que leur débile main ne peut plus la violence, et que l'exécution doit être prompte comme la pensée. Le conseil organisa une garde de fidèles; la reine confiant à Thémines l'exécution du projet, lui promit la dignité de maréchal de France pour prix de sa hardiesse et de ses services. Un vieux pamphlet contemporain raconte ainsi l'arrestation du prince : « La chambre du conseil est en la salle du vieil corps d'hôtel du Louvre, à main droite en entrant; son entrée et sortie est par le bas du grand escalier; le logement du roi est dans le grand pavillon; ceux des reines sont au côté gauche en entrant; la reine régnante au haut, et la reine-mère aux salles-basses et aux chambres d'entresol où fut arrêté ledit sieur prince. Le dernier jour d'août, sur le tard, la reine-mère envoya dire aux maréchaux de France qui étoient en cour, au mestre de camp du régiment des gardes, au colonel général des Suisses et aux capitaines des chevau-légers, qu'ils eussent à se rendre le lendemain matin près du roi. Tous s'y rendent; et la reine-mère, étant à l'entresol, demanda à Thémines si ceux qui le devoient assister étoient dans le Louvre; elle en dit autant à d'Elbène; chacun d'eux fait chercher ses gens; on les mène en l'une des chambres de

l'entresol où étoient le roi et la reine seuls; le roi même leur donne à chacun une hallebarde, de celles qu'on avoit fait apporter le jour auparavant au Louvre, en leur disant : « Je ne vous donne point ces armes pour en offenser personne, si vous ne voyez que Thémines et d'Elbène soient contraints de mettre l'épée à la main, et qu'on fasse résistance à l'exécution du commandement que je leur ai fait. » Tous ayant promis de vivre et mourir en la fidélité qu'ils lui devoient, on les fit couler dans la salle basse où devoit être mené ledit sieur prince sitôt qu'il seroit arrêté. On mande en même temps à tous les capitaines françois et suisses qui étoient en garde autour du Louvre de se tenir prêts chacun en leurs corps-de-garde. M. de Créquy, mestre de camp du régiment des gardes françoises, a commandement de s'y rendre. On voit comme remuer dans le Louvre les capitaines des gardes-du-corps, suivis de leurs archers et ceux des chevau-légers de leurs plus affidés. Le baron de Thianges, qui se promenoit dans la cour du Louvre, reconnoît qu'il doit y avoir quelque dessein; et, n'y ayant de prince au Louvre que M. le prince, il se doute de quelque entreprise sur sa personne; ce qui le fit aller à la porte du conseil, où étoient M. le garde-des-sceaux, le maréchal de Brissac, le président Jeannin et autres conseillers d'État. La reine-mère, qui étoit sur le point de l'exécution d'un si grand dessein, n'étoit pas sans avoir l'œil ouvert à toutes occurrences; elle envoya un de ses gentilshommes à la porte du conseil pour voir ce que M. le prince devenoit. Le baron de Thianges qui y étoit, le voyant venir, lui dit : « Vous venez appeler M. le prince de la part de la reine? » Le gentilhomme lui répondit : « Pardonnez-moi, monsieur, j'ai une affaire à un personnage qui est là-dedans, mais je crois qu'il ne sortira sitôt. C'est pourquoi je laisse ici mon laquais pour lui dire que j'aie l'honneur de lui parler avant qu'il s'en aille du Louvre. » Sur cette réponse, Thianges souleva une partie du soupçon où il étoit entré; toutefois il demeura à la porte du conseil jusqu'à ce que M. le prince en sortît, lequel il approcha et lui dit à l'oreille la méfiance où il étoit entré. M. le prince, sans faire état de cet avis, passe par la salle des Suisses avec MM. le garde-des-sceaux, le maréchal de Brissac et le président Jeannin, et montèrent tous

quatre à la chambre de la reine-mère, à l'entresol, où le roi étoit accoudé sur la fenêtre, ayant plusieurs seigneurs près de lui; la reine-mère étoit en son cabinet. Le roi, s'étant retourné ainsi que ledit sieur prince entroit, lui dit : « Bonjour, M. le prince; je vais à la chasse, en voulez-vous être? » Il lui répondit : « Votre Majesté m'en excusera, s'il lui plaît. » A cette réponse le roi lui repartit : « Je vais dire à la reine ma mère que j'irai courre un chevreuil dès que j'aurai ouï messe aux Capucins : adieu, M. le prince. » Il dit ce que dessus d'une telle façon, et entra dans le cabinet de la reine-mère si galiement, que ceux qui le virent ont depuis dit qu'il étoit impossible de mieux faire en cette action qu'il fit. Le roi entré dans le cabinet de la reine-mère, le sieur de Thémines sortit avec ses deux fils d'un petit passage proche ledit cabinet, s'approchant près de M. le prince, lui dit : « Monseigneur, le roi ayant été averti que vous écoutez plusieurs conseils contre son service, et qu'on vous veut faire embrasser des desseins ruineux à l'État et à votre propre condition, m'a commandé de m'assurer de votre personne pour vous empêcher de tomber dans ces accidens. » En même temps ses deux fils joignirent des deux côtés M. le prince qui dit au sieur de Thémines : « Moi? — Oui, vous, monseigneur. — Vous savez ma qualité? — Je sais bien le respect que je vous dois, mais je sais bien aussi l'obéissance que je dois au roi. » Sur ce, ledit sieur prince demanda à parler au roi et à se justifier devant Leurs Majestés de tout ce qu'on leur pourroit avoir dit contre lui. Thémines lui dit : « Allons, monseigneur, où le roi m'a commandé de vous conduire. » Ledit sieur prince voulut alors comme se retirer en arrière, et mit une de ses mains au haut des boutonnières de son pourpoint, et dit : « Quoi! n'ai-je ici trouvé personne pour moi? » Ce qu'il dit en se tournant vers plusieurs grands seigneurs et autres personnes qui regardoient cette contestation, et Thémines lui dit : « Ce n'est ici, monseigneur, où il faut faire de la résistance. » Ainsi ledit sieur prince, voyant qu'on le pressoit pour sortir de la chambre, demanda encore à parler à Leurs Majestés, et y eut plusieurs paroles dites et redites, car il ne désiroit sortir, et fallut que ledit sieur de Thémines l'assurât que lui et autres n'avoient aucune charge de lui méfaire. Enfin, se laissant con-

duire, il dit en descendant au marquis, fils aîné du sieur de Thémines : « Vous n'êtes pas capitaine des gardes? » A quoi ledit sieur marquis lui repartit : « Nous avons un commandement souverain pour nous assurer de vous, monseigneur. » Entrant dans la salle préparée pour le mettre, et voyant d'Elbène (qu'il n'aimoit pas) avec tant de gens la hallebarde au poing, il dit : « Hélas ! je suis mort ! » Il eut lors une grande appréhension de mourir, laquelle ledit sieur d'Elbène calma en lui disant : « Que tous ceux qu'il voyoit étoient gentilshommes et non pas des meurtriers, lesquels n'avoient autre commandement du roi que de le veiller et garder. » Il ne lui échappa de dire en tout cela aucune chose contre Leurs Majestés, et fut un long temps sans dire mot. On le voyoit plein de regrets du changement de sa liberté en captivité. Par suite de l'arrestement dudit sieur prince, les gardes françoises et suisses qui étoient dehors du Louvre prirent les armes et se mirent aux avenues ; on fit aussi sortir tous ceux qui étoient dans la cour du Louvre. Ceux qui allèrent pour se saisir de M. de Vendôme, trouvèrent qu'en venant au Louvre il avoit été averti et s'étoit sauvé par le derrière de l'hôtel de Mercœur qui est au faubourg Saint-Honoré, tenant le chemin de La Fère (ville qui lui appartient comme bien patrimonial de la maison de Vendôme), et ce, en telle diligence que ceux qui le poursuivirent ne purent l'atteindre. Le marquis de Cœuvres, gouverneur de Laon, oncle maternel dudit duc de Vendôme, alla trouver M. de Mayenne en son hôtel près la porte Saint-Antoine, et lui porta les premières nouvelles de l'arrestement de M. le prince. Sur cet avis, on ne parla à l'hôtel de Mayenne que de monter à cheval : tout fuit ; et six à six, et dix à dix ils vont rencontrer le maréchal de Bouillon près Charenton, où il étoit allé au prêche dès le matin. A la sortie du Palais, le président Le Jay, se ressouvenant d'Amboise, aima aussi mieux prendre l'air des champs par la porte Saint-Antoine que de demeurer dans Paris [1]. »

Le conseil avait compris que l'arrestation du prince de Condé

[1] « *Le véritable récit de ce qui s'est passé au Louvre en l'arrestement de la personne de M. le prince de Condé.* » Paris, 1616, in-8°. — *Voyez* aussi l'*Histoire de la mère et du fils*, tom. II, pag. 83 et suiv. — Amsterdam, 1730, in-12.

devait produire une vive et profonde sensation dans les provinces : comment expliquer cette révolution soudaine qui éclatait, quelques mois à peine écoulés, après le traité de Loudun, ce changement complet dans l'esprit de l'administration. Les princes du sang commandaient naguère ; ils étaient renversés au profit de l'autorité de la reine, et le conseil du roi publia une déclaration solennelle contre les princes. Après une énumération des félonies du prince de Condé, des pratiques et menées faites pour débaucher le peuple, et des prétentions dudit prince à la couronne, le roi ajoutait : « Notre patience enfin vaincue par l'évidence du péril, qui ne regardoit pas seulement notre personne, mais traînoit après soi l'entière ruine de notre royaume, qui nous est plus cher que notre vie, nous nous sommes retournés vers Dieu, et après avoir, comme chose désespérée, imploré son assistance et conseil, nous avons trouvé n'y avoir plus autre remède à ce mal que de nous assurer de la personne de notredit cousin. » Une amnistie pleine et entière était proclamée pour ceux qui viendraient dans quinzaine demander pardon, abolissant en ce cas tout ce dont ils pourraient être coupables ; « mais s'ils persévèrent en leur faute, les déclarons criminels de lèse-majesté, voulons être procédé contre eux selon la rigueur des lois, de nos édits et ordonnances. » A cette déclaration, formule souveraine adressée au parlement, le conseil du roi joignit des lettres spéciales à tous les maires, échevins, gouverneurs des cités, afin d'éviter la prise d'armes et d'expliquer les mesures de rigueur.

Le roi prenait la même précaution à l'égard de l'étranger, car la révolution était complète pour l'extérieur. Les alliances n'étaient plus les mêmes : avec les princes elles embrassaient la Hollande, l'Angleterre, l'Allemagne réformée et la Suède ; avec la reine, au contraire, c'étaient l'Espagne, la maison d'Autriche et le pouvoir pontifical. Le roi expliquait donc à ses ambassadeurs la nouvelle organisation politique de son conseil, les motifs de ses mesures contre le prince de Condé [1]. De cette manière, le conseil de la reine et les princes armés étaient arrivés au même point de guerre civile d'où ils étaient partis à l'avènement de Louis XIII. On avait encore, mais vainement,

[1] Mss. de Béthune, vol. cot. 9151, fol. 96.

essayé une transaction entre Marie de Médicis et les princes du sang, puissances antipathiques; l'une visant à l'unité et au pouvoir absolu, l'autre cherchant à constituer une féodalité provinciale, une fédération de grands gouvernements. Les principes religieux n'étaient plus alors que les auxiliaires de la pensée politique, et c'est en quoi ces temps différaient de ceux de la Ligue, époque de ferveur pour le catholicisme et la réforme. On voit ce caractère incompatible entre la reine et les princes du sang se déployer après le traité de Loudun. Ce traité est certes vaste, complet; il établit les droits de chacun avec une haute précision; il satisfait toutes les exigences des princes; il ne permet pas la plainte, et presque aussitôt que les représentants de la féodalité touchent Paris, les voilà déjà inquiets, s'agitant pour obtenir de plus grands avantages encore : c'est que lorsqu'un parti se sent une exubérance de forces, et qu'il n'a pas un pouvoir aussi plein, aussi entier qu'il pourrait le désirer, il n'est pas à l'aise : la place n'est pas assez large, il veut l'agrandir; cette situation explique les tentatives du prince de Condé, des ducs de Vendôme, de Longueville et de Bouillon. L'unité royale veut à son tour jouer un dernier effort; elle n'est point désarmée, elle va essayer une lutte nouvelle. La voilà frappant avec vigueur les chefs de la confédération provinciale, Condé lui-même. La reine aura-t-elle maintenant assez d'énergie et d'existence matérielle pour accomplir son œuvre? La puissance et l'habileté du maréchal d'Ancre vont être mises à l'épreuve.

Le prince de Condé était un chef trop puissant pour que le bruit de son arrestation dans le Louvre ne produisît pas une sensation profonde à Paris. Depuis l'arrivée du prince de Condé, ses amis dans le parlement et dans la bourgeoisie s'étaient efforcés de préparer les esprits en sa faveur; les princes s'étaient mis en rapport avec le cordonnier Picard, les chefs de quartier et les hommes influents : comme il s'agissait d'un vaste projet, d'une substitution de la nouvelle dynastie à l'ancienne, il était indispensable qu'on eût à sa disposition les halles et les marchés. Cependant un obstacle s'opposait à ce que l'alliance du peuple avec le prince de Condé fût absolue et sincère : ce peuple était fervent catholique, la bourgeoisie

de Paris avait souvenir de la Ligue et de son époque municipale sous la protection de la Vierge; elle savait aussi que le prince de Condé était le protecteur et l'allié des calvinistes; et cette circonstance n'était point propre à lui donner confiance dans l'avènement et les promesses du prince. La parole du cordonnier Picard n'était pas assez puissante sur les halles pour leur faire oublier leur antipathie contre le prêche dont le prince de Condé se déclarait le défenseur. « La nouvelle de cet arrestement portée au faubourg Saint-Germain-des-Prés, à l'hôtel de Condé, où étoit madame la princesse, mère dudit sieur prince, elle monta en son carrosse et alla jusque sur le pont Notre-Dame, pensant faire émouvoir le peuple; ce que firent aussi quelques gentilshommes des domestiques dudit sieur prince, qui crioient : « Aux armes! messieurs de Paris, le maréchal d'Ancre a fait tuer M. le prince de Condé, premier prince du sang; aux armes! bons François, aux armes! » Il ne se vit que quatre personnes tant d'une que d'autre religion qui s'en émurent : une femme qui voulut tendre la chaîne près Sainte-Croix de la cité, deux hommes de robe longue qui revenoient du Palais et un cordonnier en la rue de La Harpe; plusieurs marchands toutefois ne laissèrent de fermer leurs boutiques. Ladite dame mère de M. le prince, voyant que le peuple ne s'émouvoit point, retourna en l'hôtel de Condé au faubourg Saint-Germain, où quelques seigneurs et capitaines s'assemblèrent pour prendre délibération s'ils s'armeroient, et s'ils se feroient suivre de la noblesse affectionnée à M. le prince pour aller droit au Louvre et tâcher de le délivrer. On proposa qu'il pourroit y avoir aussi des bourgeois affectionnés qui se joindroient à eux pour tous ensemble faire un effort. « Vous pourrez faire cela, dit un d'entre eux; mais considérez que tous les magistrats de Paris se porteront avec le menu peuple pour Leurs Majestés; cela étant, que deviendrons-nous avec tous ces affectionnés, lorsque les gardes du roi nous empêcheront d'approcher le Louvre et que l'on tendra les chaînes derrière nous? Avant que d'y aller, il faudroit plutôt affriander la populace au pillage du logis du maréchal d'Ancre, et par là faire naître l'envie de nous suivre. » Cet avis était également celui de tous les princes malcontents qui avaient tenu un concilia-

bule près la porte Saint-Martin. En indiquant au peuple l'hôtel du maréchal d'Ancre pour le livrer au pillage, les malcontents voulaient compromettre la populace et l'entraîner, par l'appât du gain, dans leur parti : la haine contre Concini dans les halles venait surtout de ce qu'on l'accusait d'avoir appauvri le Trésor aux dépens du peuple pressuré par l'impôt. N'était-ce pas s'adresser aux sympathies de la multitude, que de lui offrir comme compensation les meubles, riches tapis, huches dorées du maréchal d'Ancre et de sa femme? « L'hôtel que la reine-mère fait bâtir dans le Luxembourg, celui de Condé et celui du maréchal d'Ancre sont à un jet de pierre l'un de l'autre et s'entre-regardent. Quelques-uns des domestiques et de la suite dudit sieur prince, ayant animé plusieurs maçons et aucuns des manœuvres qui travailloient à l'hôtel de la reine-mère, ils vont rompre la grande porte de l'hôtel d'Ancre d'une telle furie, que les Suisses qui la gardoient et les autres domestiques n'eurent autre loisir que de se sauver par le derrière du jardin ; ils entrent dans les salles et chambres ; les uns jettent les meubles par les fenêtres, pendant que les autres emplissent leurs chausses d'or, d'argent et de ce qu'ils trouvoient de plus précieux. Les premiers qui emportèrent les meubles dans la ville servirent de trompette pour avertir la populace que le logis du maréchal d'Ancre étoit au pillage ; elle y accourt de tous côtés. On a écrit qu'une grande dame, étant en son carrosse, regardoit tout cela. Sur les deux heures après midi, M. de Liancourt, gouverneur de Paris, avec le chevalier du guet, suivis de quelques-uns des leurs, y étant allés pour penser empêcher ce ravage, trouvèrent ceux de la suite dudit sieur prince armés de pistolets, encourageant le peuple au pillage, et un d'eux tua Adonville d'un coup de pistolet. »

Ce n'était pas là une véritable émotion politique, un mouvement de halles sur lequel on pût compter; les valets du prince de Condé, un nombre d'ouvriers maçons, des pillards de tous les états ne pouvaient être un point d'appui pour soutenir la résolution des gentilshommes; le conseil de la reine s'était d'ailleurs hâté de rassurer le peuple de Paris sur ses intentions[1]. Le prevôt des marchands étant allé au Louvre pour savoir la

[1] Regist. de l'Hôtel-de-Ville, t. XXII. Ann. 1616.

volonté du roi, apprit que M. le prince n'avait été qu'arrêté; ce qui fut incontinent su par tous les quartiers, où plusieurs habitants avaient déjà fermé leurs boutiques. Le prevôt enjoignit à tous les chefs de quartiers, colonels et capitaines, de se rendre à l'Hôtel-de-Ville, afin de maintenir en paix chaque maison bourgeoise et qu'on ne s'armât qu'après un commandement positif. Le lendemain, le pillage continua à l'hôtel et écuries du maréchal d'Ancre; on emporta et on pilla jusques aux buis des parterres du jardin; il n'y avait plus ni fer ni plomb à voler: on dépouilla également l'hôtel de Corbinelli, secrétaire du maréchal d'Ancre. Un ordre de la reine fit sur-le-champ armer les bourgeois du faubourg Saint-Germain: M. de Créquy, capitaine des gardes, entra avec trois compagnies par la porte de Bussy, longea la rue de Vaugirard jusqu'en face de celle de Tournon; les pilleurs furent ainsi enfermés entre les gardes du roi et les bons bourgeois armés du faubourg. Comme on ne voulait pas en venir aux mains, le conseil de la reine ordonna qu'on laissât les pillards se sauver. Voici comme on s'y prit pour reprendre les belles choses volées: « Les curés dénoncèrent cet acte en leurs prônes et en leurs confessions, et beaucoup de petits pilleurs rapportèrent au commissaire du quartier ce qu'ils avoient dérobé. Il passoit en la rue un grand chariot, et chacun jetoit dans ce chariot ce dont il s'étoit emparé dans le pillage de l'hôtel[1]. »

Le mouvement municipal au profit des princes était donc manqué; la bourgeoisie était restée fidèle au roi; l'Hôtel-de-Ville avait prêté aide et secours au conseil, et l'impopularité du maréchal d'Ancre n'avait point entraîné la multitude à la désobéissance. Les princes avaient bien senti qu'ils ne pouvaient compter sur Paris. M. de Mayenne croyait tout le contraire; il voulut encore essayer de sa popularité sur la bourgeoisie; le maréchal de Bouillon, mieux inspiré, détermina les princes à chercher leurs forces réelles dans une nouvelle ligue provinciale: « Notre procès, dit-il, ne peut se vider qu'à *huis* ouverts; ceux qui ont accoutumé d'en juger à huis clos aillent à Paris s'ils veulent s'y renfermer: je tiens que le chemin de Soissons est le plus assuré que puissions suivre: et prenons-le. »

[1] *Mercure françois*, ann. 1616, tom. IV, édit. de 1617.

En effet les princes quittèrent Paris pour établir le siége de leur pouvoir dans leurs différents gouvernements. Pendant ce temps le conseil, pour se donner une nouvelle force, arrêtait certains actes, tous dominés par la pensée de l'unité royale. D'abord la reine n'était point sûre de ses ministres; la plupart avaient été imposés par les conventions féodales de Sainte-Menehould et de Loudun; le maréchal d'Ancre n'était point l'ami du garde-des-sceaux Du Vair, magistrat d'opinion mitoyenne; on ne pouvait pas compter davantage sur Villeroy et Puysieulx, également hommes de transaction; et le président Jeannin, quelque complaisant qu'il pût être pour le maréchal d'Ancre, n'était-il pas demeuré le plus dévoué des serviteurs de M. de Mayenne et du tiers-parti des gentilshommes? Puisque le maréchal d'Ancre s'était si fortement dessiné contre la féodalité, en faisant arrêter le premier prince du sang, il fallait organiser un conseil tout d'une même opinion, entièrement déterminé à prendre les mesures de salut général que demandait la situation des choses. Les nouveaux ministres furent : Mangot pour la garde des sceaux, le confident de la reine, la plus humble des créatures de la régence; Richelieu, évêque de Luçon, déjà promu au poste de conseiller, comme récompense de son dévouement à la reine, fut mis à la place de Villeroy pour les affaires étrangères; et Barbin remplaça comme contrôleur général des finances le président Jeannin. Tous ces ministres ne formaient qu'une seule tête sous la direction intime du maréchal d'Ancre, chef du conseil à titre, et de qui ressortissaient toutes les attributions militaires, politiques et administratives; situation inévitable, car on avait jeté le gant à la confédération de la noblesse, et il fallait vider la querelle. Dans l'ordre militaire une semblable révolution s'opéra; la reine avait fait sortir de la Bastille le comte d'Auvergne, ce vieil ennemi de Henri IV, et lui avait confié le commandement suprême de ses gardes, il ramena en toute hâte de Péronne les archers ordinaires du roi, braves régiments qui ne recevaient d'ordres que de Marie. Ensuite Thémines, qui avait arrêté le prince de Condé, et Montigny étaient élevés à la dignité de maréchaux de France; de manière que ce grand office de la couronne était aux mains de trois hommes sur lesquels la reine pouvait compter : le ma-

réchal d'Ancre, Thémines et Montigny. Des commandements militaires leur furent répartis pour marcher contre l'armée des princes.

La confédération féodale prenait alors un nouvel aspect. Dans l'origine, le parti huguenot et des malcontents formait les seuls éléments de résistance aux ordres du conseil; le tiers-parti était resté en dehors et n'intervenait que pour apaiser, par une transaction, les différends qui existaient entre l'autorité royale et la ligue des princes. Dans cette circonstance, le parti mitoyen prit attitude; il avait été expulsé du gouvernement royal par la révolution qui s'était opérée au profit du maréchal d'Ancre; il était représenté par Villeroy, Jeannin, le duc d'Épernon : ceux-ci cédaient la place aux partisans exclusifs des prérogatives de la reine-mère et de la couronne; les parlementaires étaient sacrifiés; ils se jetèrent dans l'opposition. La résistance, qui devint alors immense, s'étendit aux huguenots, inquiets de ce triomphe des opinions absolues : quel allait être désormais un des chefs du conseil? ce Richelieu, controversiste inné, qui avait si vivement attaqué le prêche. De tous côtés les calvinistes se levaient donc, et les assemblées de Nîmes, de Grenoble, de Montauban, se préparaient à une prise d'armes. En seconde ligne venait le parti des gentilshommes toujours mécontents, tels que les Rohan, les Bouillon, les Longueville, qui tant de fois avaient montré leur étendard de rébellion; enfin le duc de Nevers lui-même, tiers-parti incarné, s'était dessiné nettement pour la confédération provinciale et féodale; il avait donné ordre qu'on levât des troupes considérables dans ses divers gouvernements. Mais ce qui étonna le plus la cour, ce fut la défection des ducs de Guise et de Mayenne, jusque-là si dévoués à la régence et à l'autorité royale. Quand un pouvoir est dans ses derniers jours de violence, il heurte toutes les convictions opposées, et les esprits les plus timides se jettent dans l'opposition. Tant que la reine ne s'était pas séparée de Villeroy et de Jeannin, elle avait conservé de l'ascendant sur le tiers-parti et les gentilshommes de cour; mais quand le conseil se personnifia tout entier dans le maréchal d'Ancre, la royauté en un seul homme, les autres princes se retirèrent; et le duc d'Épernon lui-même, bouillant et fidèle serviteur de

Marie de Médicis, alla camper dans son gouvernement, sans pourtant se prononcer ouvertement en faveur des princes. Cette ligue, si puissante par le nombre, était composée de trop d'éléments divers pour qu'elle restât unie dans ses desseins. En quel nom allait-elle combattre? que devait se proposer la confédération des nobles féodaux? Elle chercha d'abord à organiser son principe de gouvernement et à manifester sa pensée. Condé, premier prince du sang, était captif; n'était-ce pas là un grief suffisant contre le conseil? Et qui l'avait ainsi privé de l'action légitime sur le roi et de la liberté de sa personne? un favori de Florence, un homme de rien qui proscrivait le premier soutien de la couronne? Cet empire d'une femme et d'un favori était-il bien légitime? n'était-ce pas un véritable interrègne? Quel était le devoir des gentilshommes fidèles? de briser le joug qu'on imposait à l'état et à la noblesse. Cette pensée de la confédération, les princes l'exprimaient dans toutes circonstances; ils établissaient un véritable gouvernement, levaient des impôts, des hommes d'armes. La confédération avait sa chancellerie, ses ministres; et il reste encore les débris de leur scel, sur lequel se trouve exprimée hautement la pensée des princes ligués, car on y lit cet exergue : « Pour le royaume en péril, pour la vie du roi et de la famille royale [1]; » indiquant ainsi une espèce d'interrègne où toutes les institutions et le roi lui-même étaient menacés.

Les princes écrivirent aussi à toutes les puissances de la chrétienté pour annoncer les motifs de la nouvelle ligue. Indépendamment des lettres adressées au pape, à l'empire, à la Suède, à Venise, au roi d'Angleterre, à Genève, les princes lancèrent aussi un manifeste, car cette époque était essentiellement de publicité; aucun parti ne courait aux batailles sans s'expliquer devant le peuple et la bourgeoisie dont il invoquait le secours. On aimait à dire pourquoi l'on prenait les armes, dans quel dessein on se liguait contre le roi seigneur suzerain. « L'injuste et violente détention de M. le prince, sans aucun crime ni cause légitime, fait aussi connoître qu'ils n'ont autre but que la ruine de la maison de Bourbon. Nous promet-

[1] *Periclitante regno, regis vita et regia familia.* On trouve plusieurs de ces sceaux dans le manuscrit de Béthune, vol. cot. 9305, fol. 1 à 5.

tons d'employer unanimement tout notre pouvoir, nos vies et nos biens pour la conservation de l'État; et, pour empêcher les misérables effets de si pernicieux desseins, faire ôter l'autorité publique des mains de ces usurpateurs, rendre au roi la dignité de sa couronne, la garder et la maintenir en son entier, et faire mettre M. le prince en pleine liberté. Demeurera le présent écrit secret entre nous sans venir à évidence, sinon lorsque par un commun avis il sera jugé utile[1]. » On voit que les griefs différaient peu dans ces prises d'armes continuelles : la réformation de l'État était toujours le prétexte invoqué par la noblesse pour s'emparer du pouvoir. Jusqu'alors il y avait eu des transactions; maintenant les esprits étaient trop irrités, les intérêts trop divers pour que l'on songeât encore à se tendre la main : il fallait en finir; la reine, ses favoris, son conseil, son système d'unité devaient triompher ou s'abîmer dans la lutte. Le conseil comptait alors des esprits vigoureux; l'évêque de Luçon et le maréchal d'Ancre lui-même savaient qu'ils s'étaient trop compromis pour ne pas aller jusqu'au bout. Au manifeste des princes le conseil répondit d'abord par un acte de proscription.

On avait commencé par négocier avec le duc de Guise que son ancien dévouement au catholicisme et à l'Espagne n'avait jamais complétement séparé de la cour; le duc de Monteleone fut l'intermédiaire entre la reine et l'aîné de la famille de Lorraine. Quand de Guise eut obtenu une bonne transaction, il vint offrir aide et appui au conseil intime de Marie de Médicis; et dès lors on se décida à des mesures violentes. Il y eut d'abord une déclaration du roi contre les ducs de Vendôme, de Mayenne, de Bouillon, le marquis de Cœuvres, le président Le Jay et tous ceux qui les assistaient dans leur criminel dessein : « Nous avons dit et déclaré les ducs de Vendôme, de Mayenne, maréchal de Bouillon, marquis de Cœuvres, et président Le Jay et tous autres qui les assistent, déchus de tous honneurs, dignités, états, offices, pouvoirs, gouvernements, charges, pensions, priviléges et prérogatives; les déclarant désobéissans, rebelles et pertur-

[1] *Manifeste de M. César, duc de Vendôme, et de MM. de Mayenne, de Nevers, de Bouillon et marquis de Cœuvres*, 1616, 1617. — Mss. de Béthune, vol. cot. 9152, fol. 5.

bateurs du repos public et criminels de lèze-majesté. » Ceci était une simple déclaration du roi ; le pouvoir judiciaire avait alors une grande influence, et le conseil de régence imposa arrêt au parlement contre les fauteurs de la révolte ; ils furent condamnés comme criminels de lèse-majesté, et cette déclaration si sévère fut en suite appliquée même au chef du tiers-parti, le duc de Nevers.

Paris restait paisible ; la bourgeoisie prenait peu de part à la confédération des princes, et la cour cherchait toujours à travailler l'opinion par des chansons, des pamphlets contre Condé, transféré du Louvre à la Bastille, tandis que ses confédérés avaient gagné les provinces. En ce temps de poésie douce, d'églogue et de bergerie, on publia un dialogue entre le berger Damon et la bergère Sylvie, qui eut un prodigieux succès dans la bourgeoisie de Paris ; c'était une manière de tourner en ridicule les projets du prince de Condé et sa captivité : on le chantait sur les ponts, dans les faubourgs, en la place Royale : « Berger, vous êtes volage, dit Sylvie, mais vous êtes arrêté. — Au moins, répond Damon, qu'on me fasse entendre pourquoi je suis détenu. — Berger, vous me vouliez prendre, mais je vous ai prévenu. — Je meurs la nuit et le jour, reprend Damon. — C'est de regret ou de crainte, dit Sylvie ; vous ne mourrez pas d'amour.—Je commence à comprendre, réplique Damon : amour est donc triomphant? — Et Sylvie répond encore : Pour conserver la puissance de la mère et de l'enfant. — Le myrte qui vous couronne est fort agréable à voir. — Oui, dit Sylvie, on doit aimer ma couronne sans ambitionner de l'avoir. — A la fin aurez-vous pitié de moi? — Non, je suis sans miséricorde pour ceux qui n'ont point de foi ; berger, vous vouliez me prendre, et je vous ai prévenu. » Le prince de Condé d'ailleurs inspirait peu d'intérêt : dès qu'il avait été mis en captivité, il avait perdu son caractère de hauteur et de fanfaronnade ; la crainte de la mort l'amollissait. Dans ces épaisses murailles de la Bastille ou du Louvre, il s'était souvenu de toutes ces exécutions de palais, qui, plus d'une fois, avaient ensanglanté les maisons royales ; il craignait d'être victime encore d'une de ces scènes de cabinet, lorsque, derrière la tapisserie, Henri III voyait percer de hallebardes le duc de Guise

ou quelques autres chefs de parti durant la Ligue. Pour éviter ce triste sort, le prince de Condé avait offert à la reine de servir contre les princes, d'accepter toutes les conditions qu'on lui ferait pour sa liberté. Il dénonça lui-même toutes les correspondances secrètes, excepté une pourtant qu'on lui glissa dans la croûte d'un pâté; elle fut découverte, et le conseil ordonna que les services du prince de Condé seraient renouvelés; la livrée de la reine dût remplacer celle du prince à la table du haut féodal captif.

Paris prenait un aspect de rigueurs et de sévérités municipales. La nécessité d'imprimer un grand respect pour l'autorité de la reine et d'empêcher les conspirations, avait fait armer de nouveau la bonne bourgeoisie. On avait mis des potences avec chaînes et cordes dans plusieurs quartiers, spécialement devant le palais, à la croix du Tirouër. Tout ce qui faisait un peu d'opposition au gouvernement de la reine était sans pitié livré au bourreau, même les gardes du roi. « Le 27 février, le grand Écossais, qui avait été des gardes-du-corps du roi, fut décapité devant le Louvre, pour avoir envoyé des troupes aux princes; le 21 mars, fut aussi le tour du baron de Heurtevan, qui fut décapité à la croix du Tirouër; et l'on disoit qu'il avoit voulu surprendre, pour les princes, une place en Normandie [1]. » Marie de Médicis sentait le besoin d'imprimer le sentiment d'une énergique résistance. Les dangers étaient grands; tout le pouvoir était concentré dans les mains de la reine; et sur son conseil pesait la responsabilité. Comme on ne pouvait espérer une transaction, il était donc indispensable d'agir avec violence si l'on ne voulait s'exposer à la ruine inévitable. Le conseil de Marie de Médicis était menacé par mille causes: la ligue des gentilshommes devait avoir du retentissement au milieu même de la cour; l'autorité du maréchal d'Ancre offusquait d'autres favoris. Le roi, en avançant dans la vie, prenait une volonté; il avait ses ministres intimes: ceux-ci ne chercheraient-ils pas à remplacer l'action de la reine-mère? Ainsi, attaqué par les princes ligués, le pouvoir de Marie de Médicis était encore ébranlé par l'intrigue. L'instant de la crise approchait!

[1] *Mercure françois*, ann. 1617, tom. IV, édit. de 1619.

CHAPITRE VI.

RÉVOLUTION QUI BRISE LE POUVOIR DE MARIE DE MÉDICIS.

Situation de la reine Anne. — Son influence. — Renvoi des filles espagnoles. — Dépêches du duc de Monteleone. — Jugements sur l'arrestation du prince de Condé et la prise d'armes des féodaux. — Pressentiment de la chute du maréchal d'Ancre. — Son gouvernement suprême. — Assassinat du maréchal. — Réaction contre son système. — Exil de Marie de Médicis. — Procès et condamnation de la maréchale d'Ancre. — Constitution du pouvoir des féodaux.

1616 — 1617.

Au milieu des révolutions qui éclataient au sein du conseil, on a perdu la trace de cette infante d'Espagne livrée à la maison de France, sur les rivages de la Bidassoa. Quelle était sa situation à la cour? Quelle influence y avait-elle acquise? Jeune Castillane, avait-elle comprimé l'extrême légèreté de son âge sous la gravité habile tant recommandée par son père? La cour tout espagnole qui l'entourait n'avait point réussi au Louvre ni aux Tuileries; on savait que c'était d'après les ordres de Philippe III et pour surveiller la marche du conseil de France, qu'une suite si nombreuse avait accompagné la princesse : confesseurs, fauconniers, dames d'atour, tous avaient des instructions particulières pour diriger la cour de France, et cette mission déplaisait au jeune roi et même à Marie de Médicis. Aussi dans toute la noblesse, il s'était élevé une opposition vive contre la suite de la jeune reine; on s'y plaignait de la forte dépense que cela occasionnait, du faste que déployait ce peuple de camériers et de duègnes. D'ailleurs, la jeune princesse n'était-elle pas reine régnante en France? pourquoi ne s'entourerait-elle pas des usages, des modes et de la bonne noblesse de ce royaume? C'est sur ce sujet délicat que le duc de Monteleone, ambassadeur à titre, écrit au secrétaire d'État, don Jose de Ciriça [1] : « La reine, que Dieu garde, est vue chaque jour avec un nouveau plaisir par ses sujets. Depuis qu'elle est

[1] Archives de Simancas, cot. A 74[60].

arrivée à Paris, le roi la sollicite vivement pour qu'elle couche dans son appartement; il n'y a rien de décidé à cet égard, mais Sa Majesté Très-Chrétienne a l'air d'y tenir beaucoup. On ne peut point se prononcer à ce sujet, attendu qu'il existe en France des exemples de l'un et l'autre cas, c'est-à-dire que les rois couchent ou ne couchent pas, selon leur fantaisie, dans la chambre de leur femme. La maison de la jeune reine n'est pas encore constituée; il paroît que ce ne sera que dans huit jours environ que tout pourra être terminé. On dit que la reine a déjà manifesté le désir de s'habiller à la françoise. La maréchale d'Ancre est dans un grand accès de mauvaise humeur. On m'a assuré que l'autre jour on n'avoit pu arriver jusqu'à elle pour lui porter les complimens du roi, et que les filles de la reine-mère ne pouvoient aller voir cette dernière, lorsque la maréchale étoit auprès de sa maîtresse. » Déjà des murmures s'élevaient contre les Espagnols; au moindre bavardage de cour, à la plus petite épigramme, les gentishommes de France s'offensaient de l'influence que les Castillans exerçaient au Louvre; ceux-ci étaient ouvertement protégés par la maréchale d'Ancre qui se trouvait en correspondance directe avec le conseil de Castille; car elle écrit en italien à don J. de Ciriça : « Je ne saurois témoigner à Votre Excellence toute la reconnoissance que j'éprouve en lisant les protestations qu'elle me donne de sa bonne volonté; or, comme je ne doute pas que notre princesse, aujourd'hui à Madrid, ne reçoive de Votre Excellence et de tous ceux qui l'entourent, toutes les satisfactions qu'elle mérite, je promets également que chaque fois que la reine, notre jeune maîtresse, me donnera un ordre, je l'exécuterai avec toute la fidélité et tout le zèle qui sont en moi. Oui, assurément, vôtre jeune infante trouvera en moi la sûreté et l'affection de sa plus ancienne et de sa plus obligée servante. Je prie Votre Excellence, en lui renouvelant mes expressions de reconnoissance, de donner l'assurance de mon zèle à Sa Majesté Catholique, à laquelle je baise les mains avec respect. — Léonora Galigaï. »

Et la pauvre petite reine Anne écrit aussi au secrétaire d'État de son père; elle ne se plaint point de sa situation nouvelle; elle en paraît contente, satisfaite. « Mon compère, je vous re-

mercie sincèrement de vous être informé si souvent de ma santé; je me porte bien aujourd'hui, après une légère indisposition que vous aurez apprise sans doute. Je suis ici entourée de soins et de prévenances, mais bien souvent l'Espagne me manque [1]. Que Dieu ait en sa garde sa catholique personne, et la vôtre également, mon compère. — ANA. »

Et n'avait-elle pas quelque raison de regretter l'Espagne, la pauvre infante, quand on cherchait à la priver de ses femmes les plus intimes, des compagnes qui l'avaient suivie de Madrid, celles qui lui rappelaient encore le beau soleil du Tage! Le duc de Monteleone en écrit avec un sentiment de douleur et de désappointement à Philippe III : « On parle de supprimer pour le moment dona Catalina de Castro et dona Estephania. Madame la comtesse de La Torre elle-même inspire des méfiances, car Votre Majesté ne sera pas trompée par ces faux semblans d'économie; c'est de l'influence exercée auprès de la reine par des personnes étrangères que l'on est jaloux, et l'on prendra tous les moyens possibles pour y parvenir. La reine-mère m'a fait appeler [2]; elle étoit en compagnie de la maréchale d'Ancre, elle me dit : « Je suis bien satisfaite, monsieur le duc de Monteleone, de tout ce qui vient de se passer relativement à la négociation et à la conclusion du mariage de l'infante; j'ai tenu à vous en témoigner, à vous que j'estime beaucoup personnellement, tout mon contentement. »

Philippe III répond de sa main, au duc de Monteleone, une lettre datée d'Aranjuez, le 17 mars : « Vous avez eu connoissance des intentions du prince de Condé et de ceux qui suivent son parti contre le Roi Très-Chrétien; or, comme vous savez également combien sont variables et mobiles les caractères françois, ainsi que l'ont montré les derniers événemens, vous redoublerez de vigilance et de soins à l'égard de ma fille, que j'estime et que j'aime tant. Il faut absolument faire persister la reine-mère dans le parti qu'elle a pris, de maintenir toujours la puissance parmi les catholiques; et, s'il étoit possible, il faudroit la rapprocher adroitement du duc d'Épernon, qui nous est favorable. Il est catholique et général de toute l'infanterie

[1] *Me falta la España.*

[2] Archives de Simancas, cot. B 92.

françoise ; quelle sécurité ne doit-il pas inspirer ! Ceci étant un point essentiel pour nous, il faut le faire regarder comme important à la reine-mère. L'espèce de mésintelligence qui règne entre ledit duc d'Épernon, le maréchal et la maréchale d'Ancre, n'est pas une raison qui doive l'arrêter lorsqu'il s'agit de la sûreté du roi et du bien public. Je vous recommande donc de soutenir et d'assister le duc d'Épernon. » Ces instructions furent exactement suivies par l'ambassadeur espagnol en France. Un même système de corruption est maintenu avec ténacité à l'égard de tous les membres influents du conseil de la reine. Le duc de Monteleone écrit au duc de Lerma[1] : « Je supplie Votre Excellence de croire que je n'ai rien négligé pour attirer dans nos intérêts la maréchale d'Ancre, que je crois bien mieux disposée que par le passé au service de la reine, à l'époque où quelques bavardages l'avoient si fort indisposée contre nous ; car je dois en avertir ici Votre Excellence, la maréchale est sans doute une femme de tact, et capable de rendre un service ; mais elle se laisse aller facilement aux soupçons, qu'ils aient ou non une apparence de fondement. Les trois frères de Luynes sont de très braves cavaliers, bien intentionnés, mais de peu d'étoffe et de peu de talent. Pour revenir à la maréchale d'Ancre, je pense que nous n'avons qu'à continuer les bons rapports dans lesquels nous nous trouvons avec elle, et l'argent que l'on doit m'envoyer arrivera à merveille pour la maintenir dans cette ligne. »

A ces dépêches, d'un petit intérêt de cour, succède l'importante nouvelle, pour l'Espagne et le parti catholique, de l'arrestation du prince de Condé. « Cet événement a produit une vive fermentation dans la ville, mais pas encore de sédition ; cependant les partisans du prince n'ont pas manqué à l'occasion. Ils ont bouleversé et cherché à soulever certains quartiers contre l'autorité royale, et notamment le faubourg Saint-Germain, où se trouve situé l'hôtel du prince de Condé ainsi que celui du maréchal d'Ancre, qui s'est sauvé en Normandie. Avant que le prince de Condé ne fût arrêté, les bruits les plus étranges circuloient ; on parloit d'une conspiration des princes, et d'après laquelle la reine-mère devoit être bannie de France. C'est là,

[1] Archives de Simancas, cot. A 74[63] (Lettre chiffrée).

dit-on, la cause de l'événement. D'autres disent qu'ils vouloient s'assurer de la personne du roi. Je pense que la vérité ne tardera pas à être connue, et j'en informerai aussitôt Votre Majesté. On vouloit arrêter en même temps le duc de Mayenne, mais il étoit parti, ainsi que le duc de Vendôme et le maréchal de Bouillon, pour Péronne. Le roi et sa mère m'ont envoyé un grand personnage pour me faire part de l'arrestation du prince de Condé; ils m'ont fait dire qu'ils avoient voulu ainsi empêcher l'exécution des coupables projets et des conspirations qu'ils savoient être ourdies par le prince et d'autres contre leurs deux personnes royales; mais qu'il seroit traité avec tous les égards et toutes les hautes attentions que l'on devoit à une personne de son rang. Je répondis que je recevois avec reconnoissance l'avis que vouloient bien me transmettre Leurs Majestés, et que je ne doutois pas de leur bonne résolution. Je me rendis sur-le-champ au palais du Louvre, et je fus introduit auprès de Leurs Majestés par le même seigneur qui étoit venu à mon hôtel. Le roi et sa mère accueillirent ma démarche avec de grandes démonstrations d'amitié, et me prièrent d'être leur intermédiaire auprès du duc de Guise qui venoit de quitter Paris. »

Le duc de Monteleone ne déguise pas la haute importance qu'il attache à la rupture de la reine avec les princes du sang et les féodaux : maintenant d'autres craintes arrivent à son esprit; il voit naître avec inquiétude la querelle d'Albert de Luynes et du maréchal d'Ancre. C'est ce qu'il exprime en continuant sa correspondance : « Il est bon que Votre Excellence soit instruite que dans ce moment le maréchal d'Ancre et le sieur de Luynes sont au plus mal ensemble; et si le roi ne tenoit pas ferme pour ce dernier, ce qui d'ailleurs me paroît un caprice de jeune homme, déjà la reine-mère, femme habile, se seroit débarrassée de lui. Quant à de Luynes, il se conduit avec la finesse et la présence d'esprit d'un courtisan. Ses rapports envers moi sont devenus en même temps plus fréquens et plus affectueux; et il vint l'autre jour jusqu'à me proposer, si on vouloit lui assurer une pension[1] de huit à dix mille du-

[1] *Y me promette que si tubiera unos o ocho o diez mil ducados, se ofreciera con gran secreto en ayuda de nos otros.*

cats, de nous aider secrètement.... La jeune reine se porte bien; et si nous pouvions, pour rendre parfaite cette Majesté, corriger quelques irrégularités de caractère, je regarderois cela comme d'une grande importance [1]. Tout le monde pense, avec raison, que son jeune âge est la cause de cette légèreté [2]; mais, il faut le dire, elle ne parle jamais qu'avec des plaisanteries comme un enfant, et on ne peut obtenir d'elle qu'elle s'applique aux choses sérieuses; elle les oublie d'ailleurs avec une incroyable facilité : et sa pétulance est telle, qu'on n'a pas le temps d'y remédier ni de la prévenir. Après avoir vainement épuisé toutes nos ressources auprès de l'infante, nous nous sommes adressés à son confesseur qui est un homme de bien; mais jusqu'à présent il ne m'a pas donné beaucoup d'espérance. »

Cette inquiétude sur la cour n'était rien en face de la grande révolution du palais qui se préparait. L'ambassadeur la prévoit : le maréchal d'Ancre et de Luynes sont aux prises. « La reine-mère, ainsi que je l'ai marqué à Votre Excellence, n'attend qu'une occasion favorable pour se défaire d'Albert, sans rompre ouvertement avec son fils. Le maréchal ne l'ignore pas, et de Luynes se retranche également derrière la faveur du roi. Je puis assurer à Votre Excellence qu'il faut une grande prudence pour se maintenir au milieu de tout cela sans faire quelque maladresse. Jusqu'à présent, grâce à Dieu, cela n'est pas arrivé. J'ai eu l'autre jour une conversation avec de Luynes; je lui montrai quelque mécontentement du peu de confiance qu'il mettoit en nous, et de son indifférence pour le service de la jeune reine. Il s'excusa avec beaucoup d'adresse, et me dit qu'il manifesteroit au plus tôt les effets de cette confiance. « Je vous ai compris, me dit-il, et vous verrez que j'ai mis à profit vos paroles. » Le roi a donné, ces nuits dernières, un superbe bal, déguisé et masqué, où Leurs Majestés ont beaucoup dansé. Je me réjouis fort en voyant la jeune reine si grande et si belle, et entourée tantôt des hommages et tantôt des respects de l'assemblée. Bien qu'il soit d'usage en France que la reine ne danse pas avec son mari,

[1] *Seria de grande importancia.*

[2] *Y tienne effectos de los pocos años que verdaderamente lo son.*

le roi s'est conduit à merveille avec son épouse. Il y avoit une grande affluence à ce bal; on y voyoit l'évêque de Luçon (Richelieu), grand-aumônier de la reine infante (il n'en existe pas deux, je crois, en France d'aussi zélés pour le service de Dieu, de notre couronne et du bien public) [1]; M. de Villeroy, M. le vice-chancelier de Sillery, le maréchal et la maréchale d'Ancre, l'un et l'autre déguisés, ainsi que tous les seigneurs de la cour. »

L'ambassadeur voulait donner à la reine infante un rôle politique; mais, jeune fille, elle n'avait d'autres joies que les plaisirs et les dissipations de la cour; elle n'était point assez grave dans sa tenue; et les pieux conseils du confesseur espagnol ne pouvaient la détourner des danses, des ballets; et, chose que le duc de Monteleone ne pardonnait pas, Anne d'Autriche avait adopté quelques-unes des modes françaises. La révolution contre les Espagnols s'étendait même aux jeunes Castillanes qui avaient suivi l'Infante dans les beaux jours de ses noces, quand elle fut reçue par monseigneur de Guise au pied des grandes Pyrénées. On les renvoyait en Castille, et la reine-mère se chargeait de leur dot de mariage, ou de les pourvoir aux couvents de Burgos et de Barcelonne, tandis que s'opérait la révolution du conseil, qui plaçait le pouvoir tout entier dans les mains du maréchal d'Ancre. Les nouveaux ministres que Concino avait désignés, étaient tous capables et actifs. Richelieu, évêque de Luçon, qui tenait une première place, puisqu'il avait le département des affaires étrangères, montrait son zèle pour le maréchal, et sa correspondance avec les ambassadeurs témoigne qu'il comptait fermement maintenir l'autorité de la reine-mère et cette unité de la couronne, pensée déjà conçue dans son esprit, et que plus tard il accomplit. La prise d'armes des princes avait jeté de l'incertitude dans les rapports extérieurs; les ambassadeurs avaient à peine croyance dans la force de l'autorité royale. Toutes les dépêches de Richelieu sont destinées à raffermir la défiance des envoyés de la France : « Ne croyez pas facilement les nouvelles qu'on vous rapporte, écrit-il; sachez que Leurs Majestés peuvent,

[1] *No es mejor que el en Francia para servicio de Dios, de nuestra corona y bien publico.*

quand elles voudront, dissiper ce qui tenteroit de s'élever contre leur autorité; chose si véritable, que, grâce à Dieu, elles sont maintenant en état de se faire obéir par la force, à ceux qui ne pourroient y être induits par raison. » La correspondance de Richelieu avec le maréchal d'Ancre est non moins active et dévouée : « Croyez, monseigneur, lui écrivait-il, que je m'acquitterai toujours moi-même des devoirs que je vous dois; je me rendrois aussitôt auprès de vous, si les affaires auxquelles vous m'avez attaché me le permettoient. Dans toutes les actions de la vie, je me souviendrai des grands bienfaits que j'ai reçus de vous et de madame la maréchal d'Ancre. [1] » C'était dans le même objet que Richelieu venait de refuser l'ambassade d'Espagne; il désirait, dit-il, servir le roi dans les circonstances périlleuses, et payer de sa personne. Le poste auquel était appelé l'évêque de Luçon demandait une activité de tous les instants : les relations avec l'Europe étaient nombreuses; il fallait surtout maintenir les ambassadeurs dans les intérêts de la couronne, au milieu de toutes les révoltes des hauts vassaux, qui appelaient en aide les gentilshommes; la Hollande et l'Allemagne s'étaient déja déclarées pour les princes ligués. Les autres ministres, et parmi eux le garde-des-sceaux Mangot et le contrôleur-général des finances Barbin, ne tenaient qu'une seconde place dans la direction du gouvernement. C'étaient des agents de la reine, s'honorant d'une obéissance absolue pour ses volontés. Tel était le conseil d'action sous le maréchal d'Ancre, alors tout occupé de la guerre, afin de préparer une forte résistance contre la féodalité armée dans les provinces.

Cette féodalité puissante n'était pas le seul danger que le maréchal d'Ancre eût à vaincre. A côté de son propre gouvernement se trouvait encore le conseil privé du jeune Louis XIII, sous la direction et l'impulsion de Luynes. C'était alors l'inquiétude de la reine-mère que cet accroissement de force et d'âge, qui se manifestait par une volonté plus ferme dans le roi son fils. Marie de Médicis avait cherché de toutes les manières à s'attirer l'ingénieux fauconnier, qui ne quittait ni les appartements ni la personne de Louis XIII. Chaque matin il

[1] Lettres. Année 1617.

était à son lever avec quelques pies-grièches dressées pour en faire cadeau, et s'empresser de les offrir à son jeune élève dans l'oisellerie ; il le précédait dans toutes ses parties de chasse. On ne voyait que lui aux larges croisées du Louvre, le jeune roi à son côté, riant aux bons tours des éperviers éperonnés qui fendaient l'air à la poursuite de quelques petits oiseaux tout craintifs. La reine-mère prévoyait bien que tôt ou tard elle trouverait là un puissant obstacle à ses desseins d'autorité. Elle avait offert à de Luynes le gouvernement de plusieurs villes, afin d'obtenir sa confiance et d'éviter son opposition : « Vous savez, lui disait-elle, que je voudrois donner au roi monsieur mon fils, une part dans le gouvernement, parce qu'il est en âge ; qu'il dispose donc, et disposez pour lui de toutes les faveurs que je puis faire à ses sujets. » Dans la position où se trouvait de Luynes, ce n'était point assez ; quand on a le pouvoir si près de soi, on veut le saisir tout entier. Il était le chef de ce petit conseil familier où étaient Marsillac, Tronçon, nobles pourtant, mais de si peu de considération, que d'abord la reine-mère n'y prêtait pas d'attention. Il y avait même un soldat des gardes, nommé Deplan, qui était aimé du roi à ce point que de Luynes en prenait ombrage. Là était le siége des inimitiés contre la maréchal d'Ancre et sa femme. La révolution qu'on y préparait n'était pas seulement une vengeance contre le favori ; on allait plus loin ; on voulait arracher la reine-mère à la haute place qu'elle tenait dans l'esprit et la confiance de son fils. Ce ne pouvait être le plan brusque d'une seule journée de peines, de Luynes le savait bien ; aussi ne heurta-t-il jamais les desseins de la reine, qu'alors qu'il fut prêt à renverser absolument son autorité. Sur ces entrefaites, le maréchal d'Ancre commit une faute en s'éloignant de la cour, sous prétexte d'un voyage en Normandie ; son but était de lever des hommes, de réunir des forces pour venir ensuite combattre avec avantage la ligue des gentilshommes. De son gouvernement de Normandie, il pouvait d'ailleurs mieux se mettre en rapport avec les étrangers. Il avait levé, de ses propres deniers, un corps de troupes flamandes et liégeoises. Des négociations étaient ouvertes avec la Suisse catholique et les Allemands, pour avoir des ressources de guerre. Sous ce point de

vue, sa démarche pouvait être utile, car une fois hors Paris, il avait pleine liberté de négocier et d'agir. Mais, abandonner le conseil, n'était-ce pas le livrer aux intrigues, aux séductions, à tout ce qui prépare la désorganisation et la ruine? Presque tous les chefs politiques se sont ainsi perdus par leur absence dans les circonstances critiques. Le maréchal d'Ancre était alors douloureusement préoccupé de la perte récente d'une fille, jeune enfant, que les espérances des deux époux florentins plaçaient déjà dans la couche d'un prince du sang; Marie de Médicis l'aimait aussi d'idolâtrie, et c'était quelque chose de touchant que le spectacle de cette royale douleur, consolant une amie d'enfance d'une perte cruelle, que la superstition d'ailleurs considérait comme un présage de ruine.

Le maréchal d'Ancre quittait donc la cour le cœur brisé; le péril de sa situation était grand, et il ne songea qu'à y porter remède. Le découragement l'avait plusieurs fois saisi; il avait songé, par sa retraite en Italie, à mettre sa fortune et sa vie à l'abri d'une coalition trop formidable pour qu'il fût possible d'y toujours résister; enfin les prières de la reine, ce sentiment d'orgueil, qui vous fait souvent martyr d'un système qui est le vôtre, engagèrent le maréchal d'Ancre à prendre toutes les mesures de défense militaire pour repousser la double intrigue d'Albert de Luynes et des princes confédérés. Concino levait des hommes en Normandie; il eut bientôt réuni une armée considérable, et quand il l'eut ainsi organisée à ses propres frais, il l'offrit au roi par une lettre écrite du Pont-de-l'Arche : « Sire, dit-il, j'ai promis à Votre Majesté, que lorsqu'il seroit temps, je la servirois avec six mille hommes de pied et huit cents chevaux, quatre mois à mes dépens. J'ai tenu, Sire, ma parole et satisfait à cette obligation; je les mènerai là où il plaira à Votre Majesté[1]. » Cette démarche n'était point tout à fait désintéressée : le maréchal offrait bien d'entretenir à ses frais les six mille hommes levés dans la Normandie et la Flandre, mais le prix qu'il mettait sous main à ce secours, c'était l'épée de connétable. Comment le ministre qui prêtait un si puissant appui à la couronne n'aurait-il pas été récompensé par cette dignité éminente? Le jeune roi ne fit aucune

1 Biblioth. du roi, recueil de Loisel, 201 (fonds Notre-Dame).

réponse à la lettre du maréchal d'Ancre; ses amis intimes se hâtèrent de remarquer que le maréchal avait commis une sorte d'acte de rébellion et d'insolence au moins, en proposant au roi de le secourir d'une armée ; car pouvait-il exister, dans un État régulier, un officier de la couronne assez puissant pour offrir six mille hommes de secours à son souverain?

Quand le maréchal d'Ancre arriva au Louvre, au retour de son voyage militaire en Normandie, il put voir la faute qu'il avait commise: d'abord le conseil privé du roi avait grandi en action; encouragé par l'affaiblissement successif de l'affection que le roi avait pour sa mère, il avait porté des coups redoublés à l'autorité du conseil régulier de la couronne. De Luynes était parvenu à persuader au roi Louis XIII que Marie de Médicis avait de sinistres projets d'empoisonnement : on lui racontait dans les veillées du soir les histoires tragiques de Charles IX ; on renouvelait les accusations des huguenots contre Catherine de Médicis : « Celle-ci avait abrégé les jours de ses enfants pour conserver son pouvoir » : de quels hommes était entourée Marie sa digne imitatrice ? d'Italiens, d'empoisonneurs, de magiciens, grands partisans des amulettes et de toutes les incantations des cours de Milan et de Florence. Louis XIII était naturellement maladif; souvent le cœur lui faillait, et de longs évanouissements faisaient craindre pour ses jours : quand il revenait de ces faiblesses, tout fatigué encore par la secousse, les favoris s'emparaient de son esprit et réveillaient ses soupçons d'empoisonnement. Fallait-il laisser flétrir, avant que de le manier, ce sceptre que le grand Henri avait légué à son malheureux fils ? On faisait lire au roi les pamphlets qui s'écrivaient contre le maréchal d'Ancre, et l'on ne peut dire de quel sentiment de colère le roi Louis XIII accueillait toujours le Florentin Concino; si bien que celui-ci, qui se laissait aller à ses moments de mauvaise humeur, s'écria plusieurs fois en serrant la main de Luynes : « Alberti ! Alberti ! mon ami, le roi m'a regardé de mauvais œil, *con occhi furiosi;* vous m'en répondez, Alberti ! vous m'en répondez. » De Luynes garda souvenance de ces paroles. La confédération des gentilshommes connaissait cette situation de la cour : pour renverser le pouvoir de la reine-mère, le meilleur moyen n'était-il pas de s'en-

tendre avec Luynes, si celui-ci s'engageait à donner prompt triomphe aux idées féodales ? De Luynes, brave gentilhomme, pouvait servir d'intermédiaire à une réconciliation auprès du roi: pourquoi celui-ci se refuserait-il à voir sa bonne noblesse accourir autour du trône ? Le prince de Condé était captif ; pouvait-on craindre encore ses tentatives contre la couronne ? Il ne s'agissait pas d'une révolte, mais d'une ligue afin de délivrer le roi de la captivité morale où le tenaient la reine sa mère et les Florentins. Pour mieux justifier le dévouement qu'ils manifestaient envers la couronne, les princes crurent devoir encore publier une déclaration haute et officielle de leurs principes. « Le remède, Sire, est en vos mains et en votre puissance ; si vous n'en usez, le mal se rendra incurable ; il ne dépend que de votre parole, faisant chasser le maréchal d'Ancre, sa femme et leurs adhérents d'auprès de votre personne. Cela nous fait supplier très humblement Votre Majesté de considérer le calamiteux état auquel est réduit votre royaume, et d'y vouloir apporter les remèdes nécessaires et ne souffrir que votre nom ni vos armes soient employés pour répandre le sang de vos sujets ; chasser pour jamais les étrangers de votre présence ; rétablir la confiance et sûreté en votre royaume, faire réparer la foi publique violée ; mettre M. le prince en liberté ; et afin de pourvoir par des moyens convenables aux désordres de votre État, faire observer le traité de Loudun. Et alors nous aurons le bonheur de vous rendre en toute sûreté, chacun selon son rang et dignité, le très humble service et la fidèle obéissance [1]. »

Une fois cette déclaration faite, il dut y avoir peu d'opposition dans l'esprit du roi pour se rapprocher des princes du sang qui renonçaient ainsi à leurs vieux projets contre la couronne de France. De Luynes se mit en rapport avec eux ; on convint secrètement de se débarrasser du maréchal d'Ancre dans une révolution du palais. Quelques-uns voulaient le faire tuer sur place ; d'autres se contentaient de porter la main sur lui au nom du roi et de le jeter à la Bastille en confisquant ses biens. Le maréchal d'Ancre, sans connaître les projets qui se tramaient contre lui, en avait un secret pressentiment. Ce qui l'affligea plus que toute autre chose, c'est qu'il eut la certi-

[1] Mss. de Colbert, in-fol. vol. II, p. 9, M. R.

tude que son propre conseil n'avait pas conservé une fidélité entière à ses intérêts. Dès que le maréchal s'était absenté, Richelieu, qui cherchait à ménager tous les partis, s'était mis en rapport avec le petit comité présidé par de Luynes; convaincu que le pouvoir se tournerait de ce côté, il voulait s'y réserver une place. Le garde-des-sceaux Mangot et le surintendant Barbin avaient aussi intrigué auprès de la reine-mère pour ruiner le crédit du maréchal d'Ancre. Dès son retour à Paris, Concino sentit le besoin impérieux d'opérer un nouveau changement dans le conseil, pour éviter ces trahisons qui se manifestaient sourdement chaque fois qu'il abandonnait la surveillance du pouvoir. Dans les situations périlleuses, il ne faut pas des dévouements timides. Concino portait toute la responsabilité de son système; il ne devait avoir autour de lui que des consciences obéissantes. Le maréchal écrivit donc une lettre violente à l'évêque de Luçon : « Pardieu! monsieur, lui disait-il, je me plains de vous, vous me traitez fort mal; la reine m'a écrit : que voulez-vous que je fasse, si je ne puis compter sur des hommes que j'ai placés moi-même? » Le but du maréchal était ainsi de justifier une nouvelle modification du conseil dans un sens plus favorable à ses desseins; il voulait placer le sieur Barentin aux sceaux, et l'abbé Ruccellaï, Florentin fort habile et fort dévoué, à la surintendance des finances. Toutefois le maréchal ne voulait point rompre encore ni avec l'évêque de Luçon, ni avec les deux autres secrétaires d'État qui avaient commencé avec lui son administration politique.

Tous les mouvements militaires qui s'opéraient étaient favorables à la cause de l'unité royale et du pouvoir du maréchal d'Ancre. Le comte d'Auvergne, le duc de Guise avaient pris le commandement en chef des armées du roi, et le maréchal d'Ancre leur avait fourni tant de moyens que partout ces troupes furent triomphantes. Elles enlevèrent plusieurs places au duc de Nevers, au duc de Mayenne; chaque jour de nouvelles soumissions annonçaient un terme prochain à la guerre civile, et tout cela était obtenu par le concours et l'activité du maréchal d'Ancre. Sa correspondance existe encore. Paris et les autres villes royales étaient maintenues dans un grand respect

pour l'autorité du prince [1]. Mais en ce moment l'intrigue de cour avançait; les hauts féodaux menacés redoublaient d'efforts auprès du roi Louis XIII, pour lui offrir leurs services; et ce jeune prince, qui appelait le triomphe de son autorité par tous ses vœux, se laissait plus que jamais dominer par de Luynes et les courtisans qui traitaient avec la confédération provinciale. Les efforts de ce conseil intime étaient si visibles que la reine-mère elle-même commençait à manquer de cœur. Tout le monde lui annonçait la révolution qui se préparait : « Madame, lui dit Bassompierre, il me semble que vous ne songez pas assez à vous, et qu'un de ces matins on vous tirera le roi de dessous l'aile. » La reine-mère ne répondait à ces plaintes qu'en prenant ses précautions pour s'assurer une retraite; elle fit demander au pape Paul V de lui vendre l'usufruit du duché de Ferrare, sa vie durant. Le maréchal d'Ancre ne se séparant point de Marie, il sollicitait l'ambassade de Rome; il proposa même d'acquérir la principauté de Montbéliard, au cas où il serait forcé de quitter les affaires de France : plus tard il parvint à redonner de la résolution à la reine, par le déploiement inattendu de grandes forces militaires qui arrivaient de tous côtés.

Les pamphlets dénonçaient cette conduite du maréchal d'Ancre remplissant la France d'archers italiens, d'arquebusiers belges, de Suisses, vieux routiers qui dévastaient les provinces : « Faut-il, disaient-ils, que cet étranger, qui s'est gorgé des biens du roi, de la substance des François, lequel étoit si misérable lorsqu'il vint en France qu'il n'avoit pas le moyen d'entretenir un laquais, se vante maintenant de soudoyer sept mille hommes de guerre pour le service de Sa Majesté! La France a vu d'autres étrangers maréchaux de France, mais quels? de très grands hommes de maison, de vertus et de mérite : des Trivulce, des Strozzi et des Ornano. Et qui est celui d'entre eux qui n'ait bien mérité de l'État? qui n'ait exposé sa vie pour la grandeur de cette couronne? Voudroit-on mettre le marquis d'Ancre en parallèle avec ces héros? » A tous ces pamphlets le maréchal d'Ancre répondait par des bulletins qu'il faisait répandre dans Paris sur les grands succès que les

[1] Mss. de Béthune, vol. cot. 9299.

armées du roi obtenaient contre les princes. Ces succès lui avaient rendu tout courage; il convoitait d'avance l'épée de connétable; déployant ses pompes à la cour, ses gardes ne l'abandonnaient jamais. Affable et poli, il pressait les mains des gentilshommes et leur disait en son langage italien : « Aimez-moi, monsiour, je vous ferai favour; car je ferai mangier les doigts à ceux qui contrarieront mes volontés. » Cet appareil était capable de blesser le roi, vivement excité par le conseil secret. On montra à Louis XIII des lettres du maréchal qui découvraient ses projets pour se perpétuer dans la connétablie de France. Que n'avait-il pas fait dans son gouvernement de Normandie? On rapportait qu'il avait exigé de tous les capitaines des diverses places le serment spécial de lui obéir en tout et envers tous, sans en excepter même le cas des mandements du roi et lettres scellées : n'était-ce pas ici un crime de haute trahison qu'il fallait punir violemment? Le roi cependant hésita encore pour se résoudre à cet acte d'énergie : « Avant que je fasse arrêter cet homme, dit-il, prenez bien vos précautions et l'advis des gens prudens : si vous faites quelque chose contre lui, ne le manquez pas! »

Ces précautions étaient prises. Luynes et les agents intimes du conseil délibérèrent d'abord s'il fallait seulement arrêter le maréchal d'Ancre ou aller droit à sa mort. Ce dernier parti fut adopté. Les pouvoirs faibles n'ont d'autre manière de se montrer que la violence; ils tuent pour s'éviter tous les soucis de la prudence ou de la justice. C'est ainsi qu'on avait agi envers le grand Henri de Guise : en arrêtant un chef de parti, on l'irrite; on ne finit rien : l'assassinat dans les esprits timides est une solution au moins momentanée. Le conseil du roi se décida donc pour la mort; et tout de suite Luynes s'en ouvrit à Nicolas de l'Hôpital, baron de Vitry, capitaine des gardes-du-corps, homme intrépide, profondément haineux, et qui voyait avec mépris le bâton de maréchal de France dans les mains de l'Italien Concini. Ce n'était pas petite chose que d'attaquer le maréchal d'Ancre toujours suivi de quelques-uns de ces gentilshommes soldés qui gardaient sa personne. Luynes s'adressa donc à Vitry au nom du roi : « La reconnoissance du prince seroit infinie; c'étoit un service immense qu'on exigeoit de lui » ; et pour

que rien ne transpirât, on exigea du baron de Vitry le serment sur sa foi et son épée qu'il ne révèlerait ce qu'il voyait et entendait à qui que ce fût au monde. On lui indiqua rendez-vous la nuit aux Tuileries, afin de lui communiquer en détail le plan formé pour se débarrasser de la tyrannie du maréchal d'Ancre. Il était onze heures et demie environ du soir lorsque les portes des Tuileries s'ouvrirent pour y recevoir Vitry, un peu étonné de ne trouver là que des hommes d'un rang inférieur, tels que Tronçon, Marsillac, Deagent, simple commis aux finances. Il y avait même un jardinier du château qui paraissait avoir de l'influence et parlait hautement sur la nécessité d'attaquer le Florentin. « Baron de Vitry, lui dit Luynes, je vous promets le bâton de maréchal de France si vous arrêtez Concini vif ou mort : si celui-ci se met en défense, le roi vous autorise à le tuer sur-le-champ : des précautions, et l'affaire réussira. » Le baron de Vitry hésita quelques instants quand il vit les ordres du roi émanés d'une pareille source ; mais il savait que ces hommes avaient toute la confiance du jeune prince. Il n'ignorait pas non plus la haine que le roi avait conçue pour le favori de sa mère : l'en délivrer, c'était donc un service, et Vitry s'y détermina. Les conjurés furent Du Hallier frère de Vitry, Perçan son beau-frère, Bournonville, Guychaumont et Rigaud, tous trois ses parents et braves gentilshommes qui durent se rendre au Louvre avec des pistolets cachés sous leur manteau et attaquer de vive force le maréchal et ses gardes. Les conciliabules se tenaient chaque jour aux Tuileries ou au Louvre ; le roi s'enfermait avec les conjurés dans la petite galerie qui longe la rivière. C'est là que se trouva d'Ornano, colonel des gardes corses ; tous étaient pêle-mêle avec le roi, sans distinction. De Luynes, s'adressant au colonel, lui dit : « M. d'Ornano, vous devriez seconder le roi en cette circonstance. » Mais celui-ci, tout en promettant le secret, s'indigna de ce qu'on voulait ainsi souiller la maison royale d'un si effroyable attentat. On tremblait devant la résolution, si bien que, le 23 avril, le maréchal étant venu au Louvre, on le laissa sortir paisiblement sans oser attenter à sa vie. « Ledit maréchal, outre ses domestiques, étoit accompagné de douze de ses gardes qui étoient soldats de main avec l'épée, âgés de trente-

cinq à quarante ans, vêtus de ses couleurs, le manteau boutonné et la chausse orangée, garnie de passements de noir et jaune doré, et les boutons de même couleur. Quelques jours se passèrent entre la résolution prise de l'arrêter et l'exécution de l'arrêt. Un jour il prenoit purgation, l'autre il ne sortoit de son cabinet. Le lundi 24 avril, sur les dix heures du matin, le maréchal d'Ancre étant sorti de son logis, il vint à pied le long des murailles du petit jeu de paume du Louvre, suivi à son accoutumée ; la grande porte du Louvre lui fut ouverte et refermée sitôt qu'il fut entré. M. de Vitry, qui étoit à l'entrée de la cour du Louvre avec les siens et ses archers qui le devoient assister, voyant ouvrir la grande porte, demanda qui entroit ; on lui vint dire que c'étoit le maréchal d'Ancre ; aussitôt il s'avance assisté des siens et de ses archers armés de leurs pistolets pour aller à sa rencontre, et, l'abordant à l'entrée du pont-dormant, il lui dit en lui présentant son bâton : « Je vous arrête au nom du roi. » A cette parole le maréchal, se retirant comme pour vouloir résister, dit : « Moi ! » ce que voyant ceux qui accompagnoient M. de Vitry, ils l'entreprennent de trois coups de pistolet ; un lui donne au cœur, l'autre dans la cervelle, et le troisième dans le ventre ; ce qui le fit tomber sur son côté gauche roide mort sans dire une parole : tombé, un autre archer lui donna un coup de hallebarde dans le côté, mais il étoit déjà mort. Un seigneur qui étoit près de lui et qui lui parloit, chut aussi de l'autre côté sans être blessé ; tous ceux qui l'accompagnoient s'évadèrent, le voyant mort ; le bouquet qu'il tenoit et une de ses galoches churent dans le fossé : ce fait, moitié porté, moitié traîné, on le mit dans la petite salle des Portiers ; sa belle écharpe, son beau diamant, et ce qu'il avoit de bon sur lui ne demeura guère sans être enlevé. Le bruit de ces trois coups de pistolet mit l'alarme dans le Louvre ; les portes furent à l'instant fermées, et ceux qui commandoient aux compagnies du régiment des gardes-françoises les firent ranger sur toutes les avenues du Louvre. Suivant ce qui avoit été délibéré, un cri universel de *vive le roi !* se répandit par toute la cour du Louvre. Cependant M. de Vitry, montant vers le roi, lui dit qu'il n'avoit pu arrêter vif le maréchal d'Ancre ; et Sa Majesté, le recevant de bon œil et l'em-

brassant, lui dit : « Allez donner ordre que le mal ne soit tombé que sur lui. » Pour dominer l'impression profonde que devait faire dans l'opinion la mort du maréchal d'Ancre, les conjurés firent dresser par quelques hommes dévoués un bel écrit destiné à être lu dans les rues de Paris ; il portait le titre de « Discours de la providence de Dieu à la conservation de cet État, sur ce qui s'est passé en la personne du maréchal d'Ancre[1] » ; on y expliquoit les causes qui avoient nécessité l'exécution immédiate de Concino, et le meurtre si hardi commis sur le maréchal d'Ancre, véritable révolution du palais. Le roi avait suivi l'impulsion de son favori de Luynes ; et celui-ci était non seulement l'instrument de sa propre puissance, mais encore la main de la fédération provinciale qui triomphait avec lui. La mort du maréchal d'Ancre finissait la guerre engagée hautement avec la féodalité. Les princes du sang ne craignaient pas de Luynes, c'était un des leurs : sa présence au conseil leur assurait la paisible possession de leurs gouvernements, la jouissance de leurs droits. Le maréchal d'Ancre périssait à une œuvre très difficile : il était ambitieux, avide ; mais cette ambition allait à un but, l'unité royale ; sauf ensuite à l'exercer à son profit. Ce ne fut pas seulement un favori remplaçant un favori, mais un système opposé à un système, que cet avènement de Luynes comme chef du conseil.

Les trois frères avaient tous montré une grande activité d'esprit, et Vitry s'était comporté avec une telle énergie, qu'on pouvait dire que la victoire était due à eux seuls. Le maréchal d'Ancre exerçait une grande puissance sur le palais, de sorte qu'on ne put croire sur-le-champ à la triste destinée qui lui était advenue : on avait entendu des coups de pistolet dans l'escalier du Louvre ; le bruit courait que le maréchal d'Ancre avait été manqué, et qu'il s'avançait l'épée à la main à la tête de ses gentilshommes pour en finir avec de Luynes et les gens du conseil intime du roi. Le jeune Louis XIII changeait déjà de couleur, lorsque d'Ornano, tout essoufflé, monta vers lui et lui dit : « Sire, le maréchal est tué ; » et comme le roi vit de la fenêtre Vitry qui maintenait chacun dans le respect de ses ordres, Louis XIII lui dit avec un ton d'affection : « Je

[1] Mss. français, n° 10,348, Bibl. royale, et Mss. Saint-Victor, n° 1111.

vous remercie, Vitry, je suis maintenant roi.» Puis il parcourait les fenêtres l'une après l'autre, s'écriant partout où il voyait des soldats : « Aux armes! aux armes! compagnons, j'ai besoin de vos bons services. »

La ville en effet était agitée; on s'imaginait que le roi avait été tué, et on le disait haut dans les rues qui environnaient le Louvre. Il fallait sur-le-champ désabuser le peuple, car il pouvait se livrer à des excès. Le gouverneur de Paris, M. de Liancourt, monta à cheval, se rendit à l'hôtel de la Grève, et bientôt les archers de la Ville se trouvèrent sur toutes les places, déclarant que le roi se portait bien. Les échevins, quarteniers, disaient à chacun : « Tranquillisez-vous, bons bourgeois, le maréchal d'Ancre est tué et non notre sire le roi. » Le peuple se montra fort joyeux. « M. d'Ornano ayant eu aussi commandement de se faire suivre et accompagner d'une dizaine d'archers pour en aller avertir la cour de Parlement, il y arriva un peu après que la cour fut levée ; mais comme les archers furent entrés dans la grande salle du Palais, tenant hauts leurs pistolets et criant *vive le roi!* il est impossible de décrire la frayeur qui saisit cette multitude de monde qui est d'ordinaire entre dix et onze heures du matin en ladite salle. Les plus hardis cherchoient les portes pour fuir ; on tomboit les uns sur les autres pour se sauver comme en une prise de ville. »

Ce bruyant tumulte du palais était parvenu jusqu'aux appartements de la reine Marie de Médicis : « Que se passe-t-il donc? dit-elle à une de ses femmes ; allez donc vous en enquérir »; et celle-ci, apercevant Vitry qui paraissait à la tête des gardes, rangés en bataille dans la cour, s'adressa à lui avec un air d'inquiétude : « M. de Vitry, qu'y a-t-il aujourd'hui dans le palais? — Madame, répondit-il, le maréchal d'Ancre est tué. — Et qui a fait ce beau coup ? répliqua la femme. — Moi, reprit durement Vitry, et le roi me l'a commandé. » Voilà que, tout éperdue, elle retourne auprès de Marie de Médicis : « O madame, dit-elle, M. le maréchal a été tué, et Sa Majesté l'a ainsi voulu. — *Poveretta di me!* s'écria Marie ; j'ai régné sept ans, maintenant je n'aurai plus que les croix et les couronnes du ciel ! » Revenant ensuite sur l'imprudence qu'elle avait commise, elle voulut préparer sa réconciliation avec le roi et sau-

ver son pouvoir; elle fit répandre dans le palais des paroles presque approbatrices de l'exécution militaire qui venait d'ensanglanter le cabinet : « Je ne suis pas fâchée que le roi ait fait tuer le maréchal d'Ancre, s'il l'a jugé à propos pour le bien de son État; ce qui me fâche seulement, c'est la défiance qu'il m'a témoignée en sa résolution. » Puis, elle se montra dure, impitoyable à l'égard des anciens favoris de son cœur. Comme on lui disait qu'elle devrait annoncer elle-même à la maréchale d'Ancre, son amie, la mort de son mari, elle répondit encore en demi-italien : « J'ai bien autre chose à faire maintenant; si on ne peut dire à la maréchale que son mari est tué, il faut le lui chanter aux oreilles : qu'on ne me parle plus de ces gens-là; je leur avois dit depuis longtemps qu'ils feroient bien de s'en retourner en Italie. » Toutes ces duretés de cœur ne profitèrent point à Marie de Médicis, s'imaginant ainsi reconquérir les bonnes grâces de son fils; elle se trompa : les frères Luynes et Vitry s'étaient complétement emparés de la personne royale; et quand la reine envoya Bressieux, son gentilhomme, pour demander la permission de voir son royal fils, Louis XIII répondit avec impatience : « Je suis fort occupé maintenant; ce sera pour une autre fois. Dites de ma part à ma mère que je l'honorerai toujours comme un bon fils; mais je suis roi et je veux gouverner désormais : ajoutez à la reine que je ne veux même pas qu'elle ait d'autres gardes que les miens; faites-lui entendre bien vite mon intention. » Sur-le-champ cela fut exécuté, et Vitry alla relever avec les gardes ordinaires les gentilshommes qui surveillaient les appartements de la reine: la princesse fut confinée dans des salles retirées; personne ne put désormais parvenir jusqu'à elle; quand un de ses favoris ou de ses intimes s'approchait de son appartement, il était arrêté sur le seuil de la porte, et les gardes lui disaient : « Où allez-vous? le roi vous défend d'entrer en ce lieu, car la reine sa mère n'a plus aucun des pouvoirs de Sa Majesté : retirez-vous, retirez-vous »; et peu importait que ce fût un homme ou une femme. Vainement Marie de Médicis fit-elle quelques tentatives nouvelles pour se rapprocher du roi et avoir avec lui une conversation; à la fin le jeune Louis XIII montra une mauvaise humeur véritable et dit : « Que ma mère me laisse tranquille; je ne veux

plus qu'elle me parle d'affaires. Je suis seul roi maintenant. »

Il fallait cependant organiser un nouveau conseil : pouvait-on compter sur les trois ministres qui avaient été poussés sous l'aile du maréchal d'Ancre par la protection de Marie de Médicis? Richelieu avait bien fait, autant qu'il avait pu, des avances au jeune roi et à de Luynes. Dès l'instant qu'il avait aperçu la ruine inévitable du pouvoir de Marie de Médicis, il s'était tourné vers l'autorité naissante pour se maintenir dans son poste de secrétaire d'État; mais il fallait, dans une révolution aussi complète, des hommes plus nets et plus dévoués que l'évêque de Luçon. Richelieu, après l'attentat contre le maréchal, s'était porté sur-le-champ à l'appartement du roi ; il avait trouvé le jeune Louis, élevé sur son billard qui lui faisait une espèce de trône pour recevoir les nombreux officiers qui accouraient auprès de lui. Les paroles du roi furent dures d'abord : « M. de Luçon, me voilà délivré de votre tyrannie », s'écria le jeune prince; ensuite, radoucissant la voix sur un signe que lui fit M. de Luynes, le roi ajouta : « M. de Luçon, je sais que vous n'avez eu aucune part aux mauvais conseils du maréchal d'Ancre, et que vous m'avez toujours aimé; ainsi je suis résolu de bien vous traiter. » M. de Luynes en effet, qui devait beaucoup aux avis et conseils secrets de Richelieu, prit la parole : « Sire, dit-il, M. l'évêque de Luçon s'est brouillé souvent avec le maréchal d'Ancre; et plusieurs fois il avait demandé à la reine-mère la permission de se retirer, parce qu'il ne pouvait vivre avec le traître Concino. » Richelieu prit avec beaucoup de dignité la défense du maréchal : « J'ai toujours, Sire, désapprouvé sa conduite ; mais je lui dois la justice de dire que je n'ai jamais su qu'il eût de mauvaises volontés contre la personne du roi ; quant à la reine madame votre mère, je n'ai qu'à me louer de ses bontés ; et si je lui ai demandé ma retraite, c'est pour échapper aux soupçons et aux calomnies du maréchal d'Ancre : mes collègues Mangot et Barbin étaient dans les mêmes sentimens que moi. » Alors de Luynes s'approcha de Richelieu et lui dit à l'oreille : « Pardieu ! M. l'évêque, ne vous mêlez donc pas de parler pour Barbin, le roi le trouverait très mauvais. Allez-vous-en au lieu où sont messieurs du conseil : il faut que quelqu'un vous conduise, car autrement

on ne vous laisserait pas entrer. » Et de Luynes donna ordre au capitaine de Vignolles d'accompagner l'évêque de Luçon, et de dire à messieurs du conseil que Richelieu devait y être admis par ordre de Sa Majesté. Ce conseil était tout entier réorganisé. MM. de Villeroy, Du Vair, de Sillery, Jeannin, avaient été renvoyés des conseils du roi, parce que la reine-mère et le maréchal n'étaient pas sûrs de leur dévouement; et que puisqu'on se jetait dans la violence, il fallait s'y maintenir. Ces ministres furent rappelés quand le maréchal tomba sous les coups de pistolet de Vitry; ils étaient alors rassemblés en conseil, et Vignolles leur annonça que l'évêque de Luçon venait pour assister de la part du roi aux séances du nouveau ministère. Le vieux Villeroy se leva tout colère : « Qu'est-ce que cela signifie? quoi! le principal conseiller du maréchal d'Ancre viendroit dans nos délibérations? Est-ce qu'il est encore secrétaire d'État? Quelle place vient-il occuper? est-ce la mienne qu'il veut usurper une seconde fois? » Vignolles rapporta cette réponse à Richelieu; ce ministre dès lors ne put plus se faire illusion; il avait espéré se perpétuer dans le conseil par cette trahison prévoyante qui abandonne une cause perdue pour la cause qui s'élève : c'est la grande erreur des gens habiles. Une révolution dans les idées en amène de toute nécessité une autre dans les personnes; les ménagements ne sont point compris, et quand la victoire est absolue, le changement doit l'être aussi. Le nouveau conseil ne voulut admettre aucun des anciens ministres ; non seulement il ne permit point la rentrée de Richelieu dans son sein, mais encore il humilia autant qu'il le put les ministres de la régente et du maréchal d'Ancre. Mangot, qui était accouru au palais, fut laissé plus mort que vif pendant quatre heures, ayant les sceaux en la main, ne pouvant les rendre au roi; M. de Luynes les lui fit prendre par un simple secrétaire. Mangot eut commandement de se retirer en sa maison, et il le fit avec un tel contentement qu'il en pleura de joie, tant il avait peur. Quant au surintendant Barbin, on le traita avec plus de rigueur; on fit des perquisitions dans ses papiers, et le lendemain on l'arrêta pour le mettre à la Bastille sous le crime de péculat et de concussion. Vainement le pauvre ministre dit qu'il n'avait jamais rien fait que par l'ordre de la

reine-mère, laquelle avait le légitime gouvernement de l'État; cela ne lui suffit point, il fallut qu'il subît une longue captivité en la triste prison du faubourg Saint-Antoine.

Le conseil dut veiller à préparer les esprits à la révolution de palais qui venait de s'opérer. Le maréchal d'Ancre était trop puissant pour que l'attentat qui l'avait renversé ne fût pas annoncé à l'intérieur et à l'extérieur; tant de gouverneurs de citadelles étaient ses amis! tant d'agents à l'étranger lui étaient dévoués! On arrêta donc une circulaire du roi, pour être envoyée à tous les gouverneurs de provinces, et dans laquelle on cherchait à expliquer la cause de la mort du maréchal d'Ancre. Les griefs y étaient exposés avec une âcreté de formes et une injustice d'appréciation uniquement destinées à soulever les esprits contre le système politique du maréchal. La lettre adressée aux parlements différait peu : le roi y donnait encore des détails sur l'exécution du maréchal, annonçant qu'il allait prendre la direction des affaires. « A quoi nous espérons, ajoutait-il, que Dieu nous fera d'autant plus volontiers la grâce de parvenir, que nos intentions ne buttent qu'à sa gloire et au bien de tous nos sujets[1]. »

Quand le peuple apprit aussi la mort du maréchal d'Ancre, il murmura tout haut, et aux cris de *vive le roi!* il mêla des expressions d'atroces vengeances contre le favori de Marie de Médicis. Après l'exécution, le cadavre du maréchal d'Ancre avait été jeté, couvert d'un mauvais manteau, dans le petit jeu de paume du Louvre, la face découverte, et l'on avait mis sur sa poitrine ce seul écriteau : *traître au roi.* On délibérait dans le conseil ce qu'on ferait de ce corps inanimé : si on prononcerait arrêt du parlement contre lui, si on le pendrait, violet et putride, au gibet et aux fourches patibulaires de Montfaucon. Ceux qui soutenaient cette opinion se proposaient d'abord de faire sanctionner par une cour régulière une exécution qui était un assassinat véritable; je répète qu'il entrait dans leur dessein d'exciter le peuple par l'aspect de l'exécution violente d'un favori détesté. Les parlementaires consultés déclarèrent qu'il n'était pas nécessaire de poursuivre immédiatement le procès du maréchal d'Ancre, car, en droit, le souverain

[1] Mss. de Béthune, n° 9152.

avait le privilége d'exécuter ceux de ses sujets dont la mort paraissait nécessaire à la sûreté du royaume : maxime pitoyable qui exprimait la peur des parlements. Il fut aussi établi que le commandement absolu du roi suppléait au défaut de formalités. On suppliait ensuite sa clémence pour que le corps du maréchal pût être enterré à petit bruit, sans l'exposer au gibet, ce qui serait matière à sédition. Cet avis fut adopté, et la nuit, aux flambeaux, le cadavre du maréchal, enveloppé d'un linceul déchiré, fut porté par deux valets du palais, sous la conduite d'un seul prêtre et son clerc, dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois. Le convoi ne chantait point les psaumes lugubres comme dans les usages des pompes de la mort; il traversa rapidement le petit espace qui séparait la porte de fer du Louvre, de la porte également grillée de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, tant de fois pillée par les Normands. Deux valets du château, armés de pioches, firent un trou profond sous l'orgue ; ils enlevèrent le corps, et la bière fut placée vide au-dessus, afin d'empêcher une profanation; puis, ils rescellèrent la pierre avec beaucoup d'art, de sorte qu'il y paraissait à peine, et qu'on n'eût jamais dit qu'un homme eût été récemment enseveli.

Le bas peuple n'avait point renoncé à ses vengeances, excité qu'il était par la faction des princes. Dans les premiers moments d'une révolution, ce qu'il y a de plus difficile à éviter, ce sont les excès. La multitude n'a pas de politique; ses instincts ne la portent point à des ménagements. Tandis qu'on ensevelissait le malheureux favori, des valets s'étaient rassemblés sur quelques places publiques, et le lendemain, dès la pointe du jour, ils se portèrent en foule devant l'église Saint-Germain. La vieille basilique était silencieuse, car prêtres, clercs, chanoines, étaient sortis, bedeaux en tête, processionnellement, le jour de Saint-Marc, pour bénir les champs et les récoltes de la terre. Le cri de la populace était toujours *vive le roi!* mais ce cri cachait le dessein de pénétrer dans l'église pour s'emparer du corps du maréchal. Il y avait là environ trois cents laquais du prince de Condé, et la populace animée; ils entrèrent dans l'église en masse, puis ils se mirent à fouiller : « Où est-il donc, ce coyono? » criaient-ils; et vai-

nement ils cherchèrent partout. Cependant ils rencontrèrent là un fossoyeur, et lui dirent : « Bonhomme, toi qui enterres chrétiens en terre sainte au cimetière des Innocents, dis-nous donc où est le corps du Florentin, bougre et occis ? » Le fossoyeur leur répondit : « La chose n'est pas difficile ; tenez, videz cette tombe, et vous l'y trouverez mangeant la terre ! » Et cette multitude se mit en effet à gratter la tombe, les uns avec des pioches, d'autres avec leurs pieds, puis ils trouvèrent la bière tout à fait vide, et au-dessous du cercueil le maréchal la tête en bas. « Ce fut alors qu'ils commencèrent, en le tirant, à crier : « Sors donc, coyon. » L'ayant désenseveli, ils le traînèrent jusqu'au bout du Pont-Neuf, où ils le pendirent par les pieds à une potence qui y avoit été mise l'hiver passé. Ainsi pendu, ils lui coupèrent le nez, les oreilles, les mains et le membre viril ; d'autres lui donnèrent des coups d'épées et de bâtons. « On lui arracha la barbe et les cheveux, et après qu'il eut été une demi-heure à cette potence, ils le dépendirent et commencèrent à le traîner par la ville, le frappant de coups de bâtons et criant *vive le roi !* Et si quelqu'un par où ils passoient n'ôtoit son chapeau, ils lui donnoient des coups de bâtons et lui faisoient crier *vive le roi !* Les uns rioient de tout cela ; les autres blâmoient cette action, bien qu'ils fussent aises de sa mort et de tout ce qui avoit été fait le jour d'auparavant. Ils le furent ainsi traîner jusque devant la Bastille, ensuite le ramenèrent en l'Université, et de là au faubourg Saint-Germain, où ils commencèrent à le brûler devant sa maison en la rue de Tournon, avec de la paille et quelques fagots, qu'ils avoient pris partout où ils en avoient rencontré. Mais fâchés qu'il ne brûloit à leur fantaisie, ils l'allèrent derechef traîner jusques au Pont-Neuf, où ils l'avoient premièrement pendu. Ayant contraint les marchands qui avoient du bois sur le port de leur en bailler pour aider à achever de brûler les restes de ce misérable corps, ils abattirent aussi la potence et la mirent au feu. Ils faisoient démasquer et crier *vive le roi !* à toutes les princesses, dames et demoiselles qui passoient par-là en carrosse, et les contraignoient de bailler de l'argent pour avoir du bois : ils en faisoient autant aux princes et seigneurs le chapeau à la main. Il y eut plusieurs personnes de

qualité qui y reçurent des coups de bâton pour ne leur vouloir obéir. Enfin, voyant que les os demeuroient trop longtemps à se réduire en cendres, ils les jetèrent dans la rivière. Il s'en vit qui s'estimèrent heureux d'avoir fait brûler devant leur porte, qui une main ou un doigt, et d'autres quelques morceaux de chair, pour l'aller porter dans leurs villages. Il y en eut qui vendirent des rognons de moutons deux quarts d'écus, disant que c'étoient ceux dudit maréchal, tellement qu'il se fût trouvé qu'il en eût bien eu quarante s'ils eussent tous été de lui[1].»

Telle était la populace de Paris dans ses joies cannibales; il fallait bien se garder d'en comprimer l'expression ardente. Richelieu raconte lui-même que, étant monté en son carrosse pour aller rendre une visite au nonce, il se trouva pêle-mêle au milieu de ce peuple furieux; et comme son cocher s'était pris de querelle avec quelques chefs de troupes, parce que ce cocher voulait traverser la foule, l'évêque sortit la tête de la portière et cria de toutes ses forces : *Vive le roi!* saluant le peuple, appelant d'une voix douce les plus irrités, et leur disant : « Vous êtes de bons serviteurs; le roi vous en saura gré. » Ensuite Richelieu se tourna vers son cocher et lui dit à la face : « Tu es un maladroit, une méchante créature de blesser ainsi tant de braves gens dévoués à notre seigneur le roi Louis XIII. » L'évêque de Luçon ne dissimula point sa peur en entrant dans l'hôtel du nonce du pape : « Monseigneur, c'en étoit fait de moi! s'écria-t-il, s'ils m'eussent reconnu pour le collègue du pauvre maréchal et le serviteur de la reine. »

Cette reine, Marie de Médicis, était toujours comme captive dans son appartement du Louvre; plusieurs fois elle avait demandé à voir le roi son fils, mais inutilement. Pour la réduire tout-à-fait à se tenir en ses appartements, on coupa le pont qui la séparait de son jardin des Tuileries; les portes furent murées; une seule resta ouverte, celle des gardes, et deux huissiers furent préposés pour ne laisser entrer dans son appartement que les personnes officiellement désignées par le roi. A chaque moment on interrompait son repos; sous le moindre prétexte on faisait des visites jusque dans sa chambre à cou-

[1] *La divine vengeance sur la mort du marquis d'Ancre.* Paris, 1617, in-8.

cher. Un jour Vitry entra subitement dans l'appartement de la reine et lui dit : « Madame, vous avez de la poudre cachée sous le lit; car on sait vos mauvais desseins sur le roi, et vous voulez le faire périr. » Marie de Médicis pleurait, enrageait, priant qu'on lui laissât voir le roi son seigneur. Ce que désiraient de Luynes et les féodaux, c'était de contraindre Marie à quitter la cour, à demander elle-même son exil en quelque ville éloignée : tant que la reine-mère resterait au Louvre, on craignait ces retours d'autorité et de fortune, qui auraient encore agenouillé Louis XIII devant sa mère. La révolution eût été tout-à-fait manquée; on redoubla d'efforts, et Marie de Médicis, désespérée, sollicita la permission de se retirer à Monceaux. « A Monceaux ! répondit le négociateur, c'est trop près.—Eh bien, si voulez, j'irai à Moulins, ville isolée, qui fait partie de mon douaire ! » Alors s'engagea une correspondance entre elle et son fils : « Moulins a un bien mauvais château, dit la reine dans une de ses lettres; il a besoin d'être réparé : veut-on me permettre d'aller à Blois? » Et la chose fut ainsi arrêtée : on accorda à la princesse tous les revenus de ses domaines; elle put se faire accompagner dans son exil de toutes les personnes qu'elle affectionnait, pouvu qu'elles fussent agréées par le roi : « Me donnera-t-on Barbini? s'écria-t-elle en demi-italien. — Nous verrons, fut-il répondu par les conseillers; le point est délicat. — Je veux voir mon fils avant mon partement, ajouta Marie dans un autre mémoire. — Oui, sans doute, fut-il répondu, pourvu que ce soit quelques heures seulement avant votre départ, et que les demandes et les réponses soient soumises et discutées d'avance dans le conseil. » Tout cela fut ainsi réglé comme pour une véritable négociation diplomatique.

C'était le 4 mai; les mulets et équipages de route étaient réunis dans la cour du Louvre, la litière de la reine tout ouverte : le soleil brillait d'un grand éclat, et rien ne pouvait s'opposer au départ. Alors on permit à tous les gentilshommes, aux différentes corporations, de venir présenter leurs adieux à la reine; elle les reçut le visage un peu rouge, les yeux altérés, et cherchant à déguiser sous la modération de ses paroles les vives douleurs qu'elle éprouvait : « J'ignore, dit-elle, si mes

actions ont déplu au roi mon fils, et si elles lui déplaisent, elles me sont odieuses aussi. J'espère qu'il connoîtra un jour qu'elles lui ont été utiles. Quant au pauvre Concino, je plains son âme et la forme qu'on a fait prendre au roi pour l'en délivrer. Pour les affaires, il y a longtemps, ajouta la reine avec colère, que j'avois prié le roi mon fils de m'en débarrasser.» Marie fit signe à M. de Brienne de s'approcher : « Brienne, j'espère que vous me ferez avoir réponse des lettres que j'écrirai au roi; car je pense que vous me considérerez toujours comme la mère de votre roi et la veuve de celui qui l'a été. » Et la reine s'assit, car on annonçait alors, en ouvrant les portes à deux battants, le jeune Louis XIII. Il était vêtu avec beaucoup de soin, d'un pourpoint blanc, sa chausse d'écarlate et la botte à la jambe ; et il tenait par la main Albert de Luynes, qui paraissait son guide et son conseil. Sitôt que la reine le vit venir, elle fondit en larmes, porta son mouchoir aux yeux qu'elle cachait déjà sous son éventail violemment agité ; elle prit son fils, et le conduisit dans une embrasure des larges croisées du Louvre : là, Louis XIII, qui avait sa leçon toute faite, lui dit : « Madame, je viens ici pour vous dire adieu, et vous assurer que j'aurai soin de vous comme de ma mère ; j'ai désiré de vous soulager de la peine que vous preniez en mes affaires. C'est ma résolution de ne souffrir plus qu'autre que moi commande en mon royaume. J'ai donné ordre à ce qui est nécessaire pour votre voyage, et commandé à La Curée de vous accompagner : vous aurez de mes nouvelles étant arrivée à Blois. Adieu, madame. » Et la reine, l'arrêtant par une grande révérence, lui dit : « Monsieur, je suis fâchée de n'avoir pas gouverné votre État, pendant ma régence et mon administration, plus à votre gré ; j'y ai néanmoins apporté toute la peine et le soin qui m'a été possible ; et vous supplie me tenir toujours pour votre très humble et très obéissante mère et servante. » Le roi ne répliqua rien ; et sa mère, continuant toujours : « Monsieur, trouvez-vous bon que j'aille à Blois ou à Moulins? — Madame, vous pouvez aller partout où vous voudrez. — Monsieur, je m'en vais : je vous demande une grâce en partant, me la refuserez-vous? Rendez-moi Barbini, mon intendant; je crois que vous n'avez pas dessein de vous en servir. — Barbini! » dit le roi en la regar-

dant fixement sans lui répondre, car il ne s'attendait pas à une conversation entière avec sa mère, et le conseil n'avait rien délibéré là-dessus. « Monsieur, continua la reine, ne me refusez pas cette seule demande que je vous fais; peut-être c'est la dernière. » Et le jeune roi continuait à la regarder sans lui répondre. Désespérée de ne pouvoir obtenir ce qu'elle demandait, la reine dit, d'une voix faible : « Or sus », comme pour prendre congé; puis elle salua et baisa son fils sur les deux joues : le roi, sans y prendre garde, lui tourna le dos et sortit de l'appartement. Alors de Luynes, s'inclinant respectueusement, porta ses lèvres au bas de la robe de la reine-mère; et quand il eut accompli ce devoir, Marie lui dit : « De Luynes, j'ai supplié mon fils de me rendre Barbini; je vous prie de me faire le singulier plaisir de l'engager à m'accorder cette grâce, qui n'est pas si importante qu'on puisse me la refuser. » De Luynes allait répondre, lorsqu'on entendit dans la pièce voisine la voix du roi qui s'écriait : « Albert, Albert! Luynes, Luynes! » et le favori quitta brusquement la reine-mère pour se rendre aux ordres du jeune roi. Marie de Médicis tomba presque évanouie sur son fauteuil, pleurant amèrement, tandis qu'autour d'elle il n'y avait que sanglots et larmes de désespoir. Marie se releva; elle descendit à pas précipités les grands escaliers du Louvre jusque dans la cour où se trouvaient tous les bagages du départ; elle monta en sa litière, suivie de quelques dames, d'une escorte nombreuse, sous les ordres du sieur de La Curée. Le cortége s'achemina tout le long de la rivière jusqu'au Pont-Neuf, que la reine traversa, saluant des yeux la statue de Henri IV, qu'on venait d'ébaucher sur les marbres envoyés par les Médicis. Au même moment il y avait à un des balcons du Louvre quatre personnes très attentives à suivre la marche du cortége et à le voir défiler sur le Pont-Neuf : la première, c'était le jeune roi lui-même qui plaisantait sur les diverses armoiries et plumes des dames de la reine, sans exprimer la moindre douleur ni les moindres regrets; les trois autres étaient les frères de Luynes, plus graves, et qui remontraient au roi la nécessité de briser la pesante autorité de sa mère; et le roi, interrompant Albert, lui dit : « De Luynes, allons, mes pies-grièches! mes faucons! je

veux aller chasser au bois de Vincennes. » Ainsi, quand la reine sortait par la barrière d'Enfer, son jeune fils, dans un brillant équipage, prenait la route du vieux donjon, antique demeure de saint Louis[1] !

Le cadavre du maréchal d'Ancre était livré aux exécutions de la multitude, et Marie de Médicis partait pour l'exil ! La révolution était complète. La maréchale d'Ancre pouvait-elle être encore redoutable quand la reine sa protectrice perdait tout pouvoir? Favorite impérieuse, elle était déchue de toute sa force, car Marie de Médicis n'avait plus la puissance en main. Néanmoins la vengeance du parti de Luynes et des féodaux s'attacha à la personne et à la fortune de Léonora Galigaï : cette personne était odieuse, sa fortune immense, et le système des confiscations permettait aux favoris d'espérer une large part dans les fiefs, les beaux domaines, et même les écus aux armes de France que le couple florentin avait déposés, soit dans les mains des juifs, soit aux banques de Milan, de Rome ou de Florence. On ne craignait pas Léonora Galigaï, mais il fallait justifier la mesure épouvantable prise contre son mari ; il fallait, comme pour Coligny après son assassinat, un arrêt du parlement qui vînt laver ce sang répandu sur les parvis marbrés du Louvre : un arrêt après la mort signifiait que l'assassinat commis était juste et légitime, comme l'expression d'une vengeance légale exercée par la toute-puissance de la royauté. Pour atteindre cette condamnation, les prétextes manquaient-ils aux parlementaires ? Les époux florentins étaient arrivés à la cour pauvres et à la suite de Marie de Médicis ; ils s'étaient enrichis à plusieurs millions pendant les sept années du gouvernement de la reine. Des palais aux armes du maréchal d'Ancre s'élevaient dans plusieurs quartiers de Paris ; en diverses provinces de France, Concino possédait des marquisats, de larges fiefs, des manses et des fermes productives. On avait la certitude que sa fortune pécuniaire s'élevait à quinze cent mille escudi de Rome : quels avaient été les éléments de cette fortune? n'étaient-ce pas la sueur du pauvre peuple, les impôts et la vente des charges ? n'avait-on pas rançonné la couronne en captivant les faiblesses de Marie de Médicis? Ensuite le besoin de cacher et de transpor-

[1] Mss. fonds Saint-Germain, n° 699.

ter ses richesses avait obligé le maréchal d'Ancre et sa femme d'appeler à la cour et dans le vieux Paris ces Juifs si odieux, cette secte proscrite par les vieilles lois et la haine du peuple. Au moyen âge, c'était le Juif qui pressurait les bourgeois, le paysan, le serf, la multitude des métiers et la pauvre marchande des halles; ils avaient amoncelé dans leurs maisons noircies de la rue des Lombards, de Jérusalem et de la Juiverie, ces gages dont la misère se dépouillait en payant usure au denier cinq, et souvent décuplés dans l'année. Comment d'ailleurs expliquer cette merveilleuse fortune des Florentins, si ce n'était par les incantations, les relations avec le sabbat, les diables et les nécromanciens? On avait vu arriver de toute part les astrologues italiens au bonnet pointu, à la barbe longue et épaisse; on avait vu la maréchale d'Ancre visiter les observatoires, ces tours des astres où pendant le règne de Catherine de Médicis, Nostradamus, l'astrologue fameux, avait deviné plus d'une vie sanglante dans les annales de la cour de France. N'était-ce pas un crime de lèse-majesté divine et humaine que de chercher ainsi, dans l'appui des démons, les moyens de dominer l'imagination et la crédulité de la reine? Ces accusations trouvaient profonde sympathie dans le peuple. Un sorcier était un être immonde, livré au démon, et à qui toutes les calamités étaient attribuées : une comète paraissait-elle flamboyante pour annoncer quelques désastres? un pont croulait-il sous les maisons amoncelées? une famine amaigrissait-elle toute cette multitude rachitique et fiévreuse de la place Maubert et des Marais à peine desséchés? la peste enlevait-elle procureurs, conseillers, femmes jeunes, clercs de la basoche, chanoines de Notre-Dame? la male mort passait-elle sa faux sur toutes les conditions comme dans la belle danse macabre? la cause en était à ces maudits sorciers que protégeait le Florentin, à ces Juifs que Notre Seigneur avait flétris du bannissement, et qu'une méchante favorite rappelait pour servir à ses pilleries et incantations.

Tels étaient les griefs populaires contre la maréchale d'Ancre; le parti triomphant était loin d'en atténuer l'énergie, car il allait profiter des confiscations que le parlement prononcerait sans doute. La maréchale d'Ancre n'avait pas été la der-

nière à apprendre la mort violente de son mari; Vitry, qui avait fait l'exécution, se hâta de monter à l'appartement de Léonora, qui précédait celui de la reine, et lui dit d'une voix dure : « J'ai ordre de vous arrêter prisonnière.» La maréchale, par prévoyance de cette brusque visite, avait amoncelé toutes ses pierreries en sa paillasse, pour les dérober aux perquisitions des soldats que Vitry avait envoyés; elle s'était couchée dans son lit, et feignait le sommeil. Les archers la firent lever de force, sans lui permettre de s'habiller. La maréchale d'Ancre, naguère puissante favorite, fut conduite avec violence; elle n'avait pas même de bas à ses pieds. Tout fut pillé chez elle; elle envoya demander quelque argent à son jeune fils, également en captivité, et cet argent servit à acheter des bas de toile. Quand Léonora traversa le Louvre, des vociférations partirent de toutes parts; elle, ferme, courageuse, ne répondit pas un mot; il ne tomba pas de ses yeux une seule larme : *Il mio marito è stato trucidato,* disait-elle en italien, *che il rè mi permitta d'uscire di Francia* : « mon mari a été tué : que le roi me permette de sortir de France. » Les choses étaient trop vivement engagées pour que le vœu de la maréchale pût être accompli; de Luynes voulait la confiscation; le peuple la désirait, et une procédure était nécessaire pour justifier l'attentat commis dans le palais du Louvre. Il y avait une véritable réaction contre cette famille florentine; l'enfant de Concini, filleul de Henri IV, à peine âgé de quatorze ans, fut traité dans le palais avec la plus extrême barbarie, et si le marquis de Fiesque ne l'avait pas pris en sa protection, le malheureux enfant serait mort sous les coups de hallebarde des archers commis à sa garde. Le jour où son père fut assassiné, les courtisans firent danser le jeune Concini dans un ballet, parce que, « gracieux enfant avec se sailes blanches et sa couronne de fleurs, il représentoit le petit Cupidon dans les riches prairies de Tempé, au sein de l'île de Calypso ou des féeries du palais d'Armide. »

Dans sa prison, la maréchale d'Ancre conserva ce même caractère de fermeté; quand on vint lui dire le triste sort que le peuple faisait à son mari, elle s'écria, pleine de mépris pour lui : « On le traite comme il le mérite! » voulant indiquer par-là, qu'il n'avait du pouvoir que la fierté et l'orgueil, sans

avoir le courage nécessaire pour assurer la victoire. Le parlement informa contre elle et contre la mémoire du maréchal d'Ancre. « Les principales charges qui étoient dans le procès furent recueillies en quatre chefs ou points capitaux : le premier étoit le crime de lèse-majesté divine; le second, celui de lèse-majesté divine et humaine mêlé; le troisième, le crime de lèse-majesté royale; et le quatrième, l'assassinat commis en la personne du sieur de Prouville, sergent-major de la ville d'Amiens. » Ces chefs d'accusation étaient vagues. On ne peut dire avec quelle complaisance les interrogatoires furent faits; le procès fut instruit par les conseillers Courtin et Deslandes, par la grand'chambre, les Tournelles et la chambre de l'édit, toutes réunies. Et que reprocha-t-on à la maréchale? d'avoir fait venir en France des Juifs, des magiciens, des astrologues et des tireurs d'horoscopes : « N'est-il pas vrai, lui dirent les conseillers, que vous avez en vos cachettes des talismans, des images de cire, symboles et écrits mystérieux? On a trouvé chez vous l'horoscope des rois et reines de France. N'est-il pas vrai que Montalto, le Juif portugais, vous a dit, méchante femme, que vous étiez ensorcelée dans vos couches? N'est-il pas vrai que vous avez fait venir moines d'Italie pour exorciser la nuit dans les églises? N'y avez-vous pas fait tuer un coq, des pigeons, dont le sang et le corps, sacrilége exécrable, devoient servir à votre santé? » La maréchale garda le silence ou répondit par des négations. « N'est-il pas vrai, méchante femme, que vous avez jeté un charme sur la reine-mère, pour lui persuader tout ce que vous vouliez? — Ce charme, dit Léonora, en son mauvais italien, c'est la supériorité de l'esprit sur une balourde comme la reine; on n'a pas besoin d'être sorcière pour la gouverner. — Et vos richesses, d'où viennent-elles? — Des dons que m'a faits la reine, et auxquels elle a expressément consenti, répondit-elle encore; et puisque Marie avoit l'autorité souveraine, elle a pu me les faire. » Ces réponses fermes ne laissaient pas au parlement des motifs d'une condamnation judiciaire; la Cour fit répandre dans le public une série de griefs qu'on imputait à la maréchale surtout : « En sa maison on n'entendoit que cris et hurlemens, lorsque ladite Galigaï sacrifioit un coq, oblation judaïque et paganique; et quand la-

dite dame étoit grosse, elle tenoit un coq et une poule ensemble; ladite dame également avoit sur elle diverses étoffes qu'elle se pendoit au cou, à la façon des préservatifs; et quand on avoit pillé sa maison, n'avoit-on pas trouvé une grande image de cire en une bière de verre? Tous ces faits, ajoutait l'instruction, constituent le crime de lèse-majesté divine. »

De Luynes mettait hâte à l'achèvement de ce procès; la confiscation des biens de la maréchale devait en être la conséquence; et cette confiscation profiterait largement au nouveau favori. Dix-neuf conseillers assistèrent à l'arrêt. La maréchale, douce et ferme tout à la fois, supplia les magistrats qui avaient quelques griefs contre elle de se déporter, car justice ne s'alliait pas à colère. A toutes les questions elle répondit avec une fermeté, une présence d'esprit qui ébranlèrent quelques âmes indépendantes. Mais de Luynes était là, soutenu par l'opinion populaire qui proscrivait la maréchale. Le 7 juillet au soir, les opinions recueillies furent continuées toute la nuit; enfin, le 8 au matin, l'arrêt fut prêt et rédigé dans la forme suivante : « La Cour a déclaré et déclare Concino-Concini, vivant, marquis d'Ancre, maréchal de France, et Leonora Galligaï sa veuve, criminels de lèse-majesté divine et humaine; et pour réparation, a condamné et condamne la mémoire dudit Concini à perpétuité; et ladite Galligaï, à avoir la tête tranchée sur un échafaud pour cet effet dressé en la place de Grève, son corps et tête brûlés et réduits en cendres; leurs biens féodaux et mouvant de la couronne, réunis et incorporés au domaine; a déclaré et déclare l'enfant né de leur mariage ignoble et incapable de tenir offices, états et dignités en ce royaume; ordonne que la maison en laquelle demeuroit ledit défunt, près le Louvre, sera rasée et démolie sous le bon plaisir du roi[1]. » Et pour donner un caractère plus politique à cette mesure, le parlement l'étendit à tous les étrangers, « déclarant qu'aucun d'eux ne pourroit posséder offices en France; » principe toujours renouvelé; mais qui restait sans effet; car la cour n'avait cessé d'être remplie d'Italiens, d'Espagnols et de Corses.

Le jour de l'arrêt solennel, la maréchale d'Ancre s'était si bien défendue, elle avait réfuté avec tant de vigueur les absur-

[1] Extrait des registres du parlement. Fontanieu, 471-472.

des accusations qui pesaient sur elle, que la pauvre femme s'était imaginée qu'elle en serait quitte pour l'exil. Léonora venait de dîner avec beaucoup de gaieté, lorsqu'un huissier de la cour entra chez elle : « Allons, vous allez sortir aujourd'hui d'ici. — *Io son' felice* », répondit la maréchale, croyant qu'on allait la mettre en liberté. On la conduisit dans la chapelle où, selon l'usage, elle se mit à deux genoux pour entendre sa sentence. Lorsque le greffier Voisin arriva à ces mots : « Ladite Galligaï est condamnée à avoir la tête tranchée sur un échafaud », elle s'écria » : *O me poveretta!* je suis grosse ! je suis grosse ! — Vous ne pouvez l'être, continua le greffier Voisin, car il y a plus de deux ans que vous n'avez hanté votre mari; et pourquoi n'en avez-vous point parlé dans les débats ? — Qu'on vérifie, qu'on vérifie » ! s'écria la maréchale ; et le rapport ne lui fut point favorable, car les matrones déclarèrent qu'elle n'avait aucun symptôme de conception : « Je sais, dit-elle, à qui je dois ma condamnation ; au conseiller Courtin, l'un de mes rapporteurs ; *risponderà della mia morte a Dio !* » Et le greffier, sans lui répondre, lui dit : « Implorez la miséricorde de ce Dieu pour vos péchés, car vous en avez grand besoin. » Alors la maréchale se confessa dévotement à deux docteurs de Sorbonne, grandement sensés et de bonne vie, qui durent l'aider à bien mourir : « Il n'en étoit pas besoin, dit un parlementaire tout imbu des préventions de la cour, car elle se montra fort assurée, et je ne vis jamais personne qui eût un visage plus résolu à la mort. Quand elle sortit de la prison pour monter en la charrette, voyant une si grande affluence de monde, elle s'écria : « Que de peuple pour voir une pauvre affligée ! » Et, secouant son pouce sur ses dents de devant : « Je me soucie, dit-elle, aussi peu de la mort que de cela. »

L'iniquité était donc consommée ! la maréchale d'Ancre tombait victime de la réaction féodale et d'un mouvement populaire. Le parlement s'associait à l'opinion brutale des masses ; il servait de ses arrêts une nouvelle révolution, et les sentiments rapaces de tous ces gentilshommes qui visaient à la confiscation des biens et au partage des terres du couple florentin. On se hâta dans mille écrits cruels ou plaisants de flétrir leur mémoire, car il fallait justifier le meurtre de leurs

personnes. On eut des pamphlets sur « le Ligueur et dénaturé coyoniste. » — « Le Libera grotesque et coyonesque du marquis d'Ancre. »—« La Victoire remportée sur un monstre.» — « La Complainte du gibet de Montfaucon, contre Concino-Coquefredouille, marquis d'Ancre. » — « Son Pourparler aux enfers avec Ravaillac. » Puis, des vers de toute nature sur l'évanouissement de Conchine. Joseph de Bonnefons, lieutenant-général au baillage de Bar-sur-Seine, s'écriait : « Où est-il ce Conchine, qui conduisoit la françoise machine ? Où est ce monstre florentin, cet hydre tant immonde ? Ne voyez-vous pas ce corps que le peuple plein d'ire pend, dépend du gibet, traîne, écorche, déchire, tandis que ses membres rôtissans répandent de puantes fumées ? Et le ciel en ce beau jour fait bien voir qu'il approuve le supplice fatal que subit ce pervers. » Il y eut aussi d'autres poésies italiennes, latines, toutes destinées à exalter les vengeances du peuple et les actes cruels du parlement. Comme dans toutes les réactions, on fut impitoyable pour les vaincus. En même temps les chefs de la conjuration qui avaient renversé le pouvoir du maréchal d'Ancre au profit de la féodalité, saisissaient les rênes de l'administration publique, et s'adjugeaient les dépouilles : Vitry était créé maréchal de France, et de Luynes se donnait non seulement les fiefs d'Ancre par la confiscation, mais encore il obtenait du roi la direction suprême du conseil. Il n'y eut plus dès lors d'obstacles à ce que les princes revinssent à Paris reprendre le pouvoir que les époux florentins leur avaient enlevé. Condé seul, le roi féodal, encore trop redoutable, fut retenu comme otage. Quelques jours après on proclama suspension d'armes en toutes les provinces; les ducs de Longueville, de Bouillon, de Nevers, de Guise congédièrent les soudards qui suivaient leurs bannières. Tous les princes arrivèrent à Paris, et un nouveau traité, en leur donnant rémission pour le passé, renouvela les concessions exorbitantes des traités de Sainte-Menehould et de Loudun.

La guerre civile était ainsi à sa fin ; l'administration de la régence était perdue ; les labeurs de Marie de Médicis pour maintenir l'unité royale avaient été impuissants ; la féodalité, avec son système fédératif et ses grands gouvernements de provinces, revenait triomphante aux acclamations des parle-

ments et de quelques bourgeois de Paris. La noblesse avait son ministre tout trouvé : de Luynes était auprès du roi ; il protégeait le nouvel ordre politique, donnant un libre essor à l'esprit envahisseur des gentilshommes. Au milieu des réjouissances publiques, il y eut encore quelques cris moqueurs ; l'esprit royaliste et catholique attaquait avec vivacité l'œuvre accomplie par l'assassinat du maréchal d'Ancre. « On parle du bonheur des Parisiens ! Grand bonheur, disait un pamphlet, d'être soumis à mille puissances pour une, à mille bras pour une tête. » Dans le « Discours véritable des propos tenus entre deux marchandes du Palais étant aux étuves près de Saint-Martin-des-Champs, » on s'amusait sur le retour de MM. les princes à la cour : « Ma voisine, dit la mercière, que vous en semble ? ne devons-nous pas nous réjouir sur la venue de MM. les princes à la cour ? ce sera maintenant que nos boutiques seront visitées. — Oui, dit la lingère, et j'exposerai quelque petite marchandise que j'ai devant moi. — La moindre offre que font ces messieurs, répond la mercière, est de six pistoles ; ils promettent plus souvent qu'ils ne tiennent. A tout prendre, il valoit autant madame la mère et le Conchine de Florence : pistoles pour pistoles, celles d'Italie sont de meilleur aloi. » Le petit peuple se vengeait ainsi de la domination des grands, qui s'établissait sur la bonne ville de Paris. La plaisanterie piquante et licencieuse poursuivait les mœurs de ces princes qui luttaient sans cesse contre la puissance royale. On aimait l'autorité bourgeoise à Paris ; les féodaux ne plaisaient pas plus que les favoris. Le gouvernement municipal par les parlementaires était ce que désirait le plus les marchands, les métiers, les confréries pieuses qui se souvenaient de la Ligue. Il se mêlait un peu de huguenotisme au triomphe de la noblesse ; la réforme était odieuse au peuple de Paris, et la haine qu'inspirait le maréchal d'Ancre n'était pas capable d'étouffer le principe catholique qui dominait encore les masses. Luynes n'était pas plus populaire que Concini ; seulement le peuple saluait le changement, parce qu'il y cherchait une amélioration à son sort et un avenir meilleur.

Ainsi commençait l'administration de Louis XIII. Le règne de Henri IV n'avait été paisible que dans les huit dernières an-

nées, et encore la fermentation des idées avait été telle, que le roi de France, trempé de sueurs, avait été obligé de chercher dans une guerre européenne une distraction aux troubles inévitables qui menaçaient la fin de son règne. La figure amaigrie et plissée du Béarnais, ses cheveux blanchis avant l'âge, signalaient les soucis de ce laborieux combat contre les factions, dans un royaume à peine pacifié. Tout à coup voilà que ce roi, si ferme aux mauvais jours, tombe sous le poignard d'un assassin, et la couronne vient reposer sur la tête d'un enfant. Dans cet étonnement des partis, dans cette terreur qui suit une catastrophe, le duc d'Épernon, vieillard d'expérience qui avait passé sa jeunesse dans les palais efféminés de Henri III et au milieu des rudes guerres de son successeur; ce duc d'Épernon prête sa bonne épée à Marie de Médicis, et impose au parlement rassemblé à la hâte une déclaration de régence. C'est une surprise véritable, un de ces coups d'État qui, dans les premiers moments d'un trouble, décident des formes et de l'esprit du gouvernement. Marie de Médicis est maîtresse de la régence; quand elle a le pouvoir, une révolution s'opère dans l'esprit et la marche du conseil. Henri IV avait maintenu un juste équilibre entre les partis; ses vieilles liaisons avec les huguenots ne lui permettaient pas la persécution. La régence modifie cette situation; la reine n'ose point attaquer franchement le parti huguenot qui se lie aux grandes propriétés territoriales; elle n'ose pas davantage la guerre contre les puissances qui ont adopté la réforme : mais où va-t-elle chercher ses auxiliaires? où sont ses affections, les instincts de sa politique? L'Espagne, la maison d'Autriche, voilà les points d'appui sur lesquels elle base ses relations à l'extérieur. C'est la vieille pensée de la Ligue modifiée : une infante régnant à Paris était le projet de la maison de Guise, vaste conception que Philippe II voulait accomplir. Cette politique était populaire à Paris, où les halles étaient ferventes catholiques, où les souvenirs municipaux de la grande époque religieuse vivaient dans toute leur énergie. A ce moment le parti huguenot se réveille, et avec ce parti sa vieille alliée : la féodalité territoriale. On rêve déjà les idées d'une fédération républicaine; les gentilshommes appellent un changement de dynastie qui pla-

cerait la couronne sur la tête de leur chef, le prince de Condé ; les puritains préparent une forme de gouvernement semblable à la ligue helvétique. Les batailles s'engagent ; partout la guerre civile, et au milieu de toutes ces préoccupations, Marie de Médicis dépose le pouvoir dans les mains d'un favori élevé à la plus haute dignité, le maréchal d'Ancre.

Il y a dans la vie et le pouvoir de Concino plusieurs périodes bien distinctes. D'abord il n'est admis à partager l'autorité qu'avec le conseil ; dans cette première époque il est soutenu par tout le parti catholique et mitoyen, des ducs d'Épernon, de Guise, des hommes du parlement, tels que le président Jeannin ; enfin des négociateurs, tels que Villeroy et Béthune. A mesure que le pouvoir du maréchal d'Ancre grandit, il devient plus exclusif. Concino mettait sa force à l'origine dans l'adhésion du conseil tout entier ; maintenant il veut gouverner par lui-même, et depuis que cette prétention se développe, les hommes modérés, les esprits indépendants s'éloignent successivement de lui. Ainsi l'on voit le duc d'Épernon, Villeroy et Jeannin sortir l'un après l'autre des affaires. Le maréchal d'Ancre dès lors organise son ministère d'hommes tout-à-fait dévoués ; il l'épure incessamment : Richelieu, qui partage sa pensée, est fait secrétaire d'État des dépêches ; aux hommes considérables, Concino substitue Mangot, Barbin, et après les avoir faits, il veut les briser encore. Dans ses derniers instants, son pouvoir est tout à la fois violent et inquiet ; l'approche de la crise le rend intraitable ; il succombe au moment où il est parvenu à son apogée, triste destinée de tous ceux qui exagèrent les conditions de la puissance!

Dans ce conflit, de nombreuses transactions furent essayées ; tous ces traités, dans lesquels la couronne s'engage avec les partis, se renouvellent à de courts intervalles, parce qu'ils ne finissent rien ; on rassemble les États-Généraux, et chaque opinion blessée proteste contre leurs délibérations. On traite à Sainte-Menehould, à Loudun, et six mois à peine écoulés on reprend les armes pour se jeter dans la guerre civile. C'est que les choses étaient arrivées à leur extrême, parce que les opinions étaient profondément irritées, et qu'il devait s'ensuivre la ruine des uns ou des autres ; les hommes à esprit modéré devaient dis-

paraître de la scène, Marie de Médicis triompher absolument, ou les féodaux arriver à la victoire complète. Ils l'eurent cette victoire, et alors ils se montrèrent implacables contre tout ce qui avait participé à la régence de Marie de Médicis : le maréchal d'Ancre est assassiné, sa femme condamnée à mort en parlement, et Marie de Médicis part pour Blois. Ce changement a les formes d'un simple mouvement de palais; pourtant c'est une révolution tout entière; les princes captifs, dispersés, reviennent à la cour; le conseil est modifié; et l'évêque de Luçon, Richelieu, si habile à ménager tous les accidents de la politique, est lui-même forcé de s'exiler des affaires. Le maréchal d'Ancre d'ailleurs n'a fait qu'essayer le système que le fier et inflexible évêque développa plus tard. Cette première bataille, engagée contre les princes et les féodaux, n'était-elle pas un prélude aux plus sanglants combats que Richelieu livra à la haute aristocratie? La noblesse est maîtresse de la cour avec de Luynes; Richelieu subit la révolution; il s'attache pour le moment à la pensée, à la fortune de Marie de Médicis.

Au milieu de tous ces événements, le jeune Louis XIII n'a point de volonté encore : ce qu'on remarque en lui, c'est une sécheresse de cœur et d'esprit, une indifférence qui le fait obéir à sa mère quand il la craint, et qui le fait se séparer d'elle sans regret quand il la voit tremblante et malheureuse. C'est dans les plaisirs bruyants de la chasse, dans les dissipations solitaires aux grands bois, qu'il cherche quelques distractions à son tempérament maladif. Louis XIII, jeune homme alors, n'a même pas dans son cœur ces orages qui jettent alternativement l'homme dans les passions douces ou violentes; il est toujours lui-même, froidement insensible à tout ce qui se passe autour de lui; il ne manque ni de raison, ni de fermeté, mais sa tête ne se meut que par le long travail des courtisans qui l'entourent : on a besoin de lui répéter mille calomnies pour le décider à une résolution; mais lorsqu'il l'a prise, il est intraitable, et dans les yeux de sa mère baignés de pleurs, il cherche à pénétrer les sinistres projets qu'on impute à la régente. Aussi quand l'exil de Marie de Médicis est résolu, Louis XIII résiste à toutes les instances de l'amour maternel qui l'implore!

CHAPITRE VII.

LOUIS XIII ET MARIE DE MÉDICIS.

De Luynes maître du pouvoir. — Il ne tient pas ses promesses envers le parti féodal. — Le prince de Condé retenu en captivité. — Murmures des gentilshommes. — De Luynes cherche appui dans la bourgeoisie. — Assemblée des notables à Rouen. — Exil de la reine à Blois. — Richelieu chef de son conseil. — Fuite de la reine-mère. — La cour de Louis XIII et d'Anne d'Autriche.

1617 — 1619.

L'avénement d'Albert de Luynes était le triomphe du parti féodal sur les idées de la régence de Marie de Médicis. Il restait maintenant au favori une obligation impérieuse, celle d'appeler à la participation de son autorité les seigneurs territoriaux qui avaient prêté aide à l'assassinat du maréchal d'Ancre. De Luynes leur avait fait quelques concessions; la plupart des hauts féodaux avaient reçu des gouvernements de province, des dons d'argent et de terre ; mais Albert de Luynes n'avait pu accorder tout ce que le parti vainqueur lui imposait, car il aurait fallu reconstituer le désordre qui avait marqué l'avénement de la régence. La noblesse, secouant toute police, voulait troubler à son gré les provinces, se battre en duel jusque dans les rues et les carrefours de Paris. Les dépouilles du maréchal d'Ancre avaient été partagées avec égoïsme ; indépendamment du gouvernement de Normandie qu'il s'était donné, de Luynes avait pris d'une façon presque éhontée, les meubles, bijoux, terres que le maréchal d'Ancre et sa malheureuse femme avaient laissés à leur mort. Cette riche proie suscitait les jalousies de la noblesse, qui avait espéré une révolution favorable à ses mœurs batailleuses, à sa vie de conquêtes et de désœuvrement ; au lieu de cela, elle assistait à un partage furtif entre le roi et les frères de Luynes. D'un autre côté, le chef des gentilshommes, le prince de Condé, restait prisonnier soumis à toutes les rigueurs; on avait en quelque sorte vaincu en son nom, et la victoire une fois accomplie, on le retenait comme auparavant

en pleine captivité; seulement la cour le transférait dans le noir donjon de Vincennes; c'était un otage conservé contre ces gentilshommes qui s'étaient coalisés pour frapper le maréchal d'Ancre. Ces vifs mécontentements appelaient des mesures de répression et de rigueur; de nouvelles ordonnances furent faites contre les mœurs et les habitudes de la noblesse; on défendit les duels avec plus de sévérité, les habits de luxe, les carrousels somptueux. C'était encore une réformation austère que l'on tentait contre les dissolutions des gentilshommes; et ces ordonnances étaient exécutées avec une impitoyable exactitude; la qualité des accusés ne les sauvait point de la place de Grève. On s'en prenait même aux corps morts. « Un riche et jeune seigneur du pays de Touraine, qui en une rencontre à cheval dans Paris avoit été tué, fut amené à la conciergerie du Palais, et condamné, suivant les édits, à être traîné à Montfaucon. » De Luynes ne semblait être préoccupé que de plaire au roi, prince maladif qui avait conservé la passion violente de la chasse. L'esprit tout méridional d'Albert et de ses frères, les contes qu'ils narraient si bien sur les châteaux des bords du Rhône et les douces soirées d'Avignon et du Comtat, portaient quelques distractions dans cette âme ennuyée déjà de la vie à son aurore. Albert couchait dans la chambre qui précédait celle du prince; lui et ses frères formaient une garde fidèle, lorsqu'on ne pouvait compter sur aucun dévouement autour de ces palais. Le jeune roi craignait toujours le poison qui, selon les chroniques huguenotes, en avait fini avec la vie de Charles IX; Albert de Luynes et ses frères veillaient à la préparation de tous les mets, les goûtaient avant de les servir sur la table royale, et quand le dessert arrivait, quand on versait le vin clairet et la cervoise scintillante, les frères bons Gascons contaient quelques dires de chasse: comment le cerf avait été forcé dans les forêts de Fontainebleau ou de Compiègne, et le roi riait à gorge déployée.

Aussi toute faveur était accordée aux de Luynes, non seulement en terres, mais encore en honneurs et en dignités; pauvres gentilshommes qu'ils étaient avec leurs fiefs en ruines, ils ne pouvaient certes pas espérer de grandes alliances; pourtant le roi faisait épouser à son ami Albert l'héritière des ducs de Montbazon, riche et puissante race, et pour l'élever

jusqu'à elle, indépendamment des dons en joyaux et bons écus, Louis XIII créait Albert duc et pair avec siége en parlement, avec haute et basse justice ; c'était là une fortune merveilleuse, mais à quoi n'étaient pas alors habitués les Gascons et les Provençaux hardis et ambitieux, échangeant la cape et l'épée contre un duché-pairie? Que de murmures dans la noblesse, contre cet autre favori que l'on élevait aux plus hautes dignités! Ne devait-on pas encore recourir à la guerre, et puisque de Luynes avait manqué à ses engagements, ne fallait-il pas chercher parmi les huguenots de belliqueux appuis pour une prise d'armes? Qu'avait-on gagné à se débarrasser du maréchal d'Ancre? ses terres et son pouvoir n'avaient fait que changer de mains. C'était bien la peine d'avoir couvert de sang les marches du palais du Louvre, pour avoir un Alberti au lieu d'un Concini! De Luynes sentait cette position, et plusieurs pamphlets furent publiés pour justifier sa fortune ; dans son ardeur classique, un de ses flatteurs faisait le parallèle entre lui et Agrippa, favori de Caligula, « lequel, pour l'amour qu'il portoit à son maître, lui avoit dit : Quand est-ce que je vous verrai seigneur de tout le monde? Ainsi le roi ayant reconnu qu'à son sujet M. de Luynes étoit à la veille d'être enchaîné non seulement, mais encore cruellement assassiné pour l'affection et le service qu'il rendoit tous les jours à Sa Majesté, n'ayant personne plus propre à recevoir et contenir seulement le secret déplaisir qu'il avoit du mépris que l'on faisoit de lui, pour récompense il avoit converti les chaînes de fer, les prisons et supplices que le maréchal d'Ancre avoit préparés audit sieur de Luynes en des chaînes d'or et des charges éminentes. »

Puisque la noblesse abandonnait ainsi Albert de Luynes, il fallait bien que le favori cherchât aide autre part ; la bonne bourgeoisie des villes avait gardé souvenir des États-Généraux, belle et grande représentation de la province. Rien n'était plus populaire que ces assemblées où noblesse, clergé, procureurs et avocats venaient dire leurs doléances à la couronne, lui prêtant finances en échange des chartres qu'ils en recevaient. L'assemblée des États-Généraux était souvent trop bruyante ; elle voulait beaucoup de liberté pour le peu d'argent qu'elle donnait avec humeur. Il n'en était pas de même

de l'assemblée des notables; ceux-ci n'étaient pas nommés par l'élection libre des villes et communautés; le conseil indiquait quelques braves et bons bourgeois, notaires, conseillers au parlement, et c'étaient là les représentants du tiers-état; les gouverneurs de province désignaient des familles nobles bien dévouées au roi de France, et l'évêque quelque gros chanoine si facile à allécher par de petites douceurs de cour. C'est pour cette réunion de notables que de Luynes se détermina, et encore ne l'appela-t-il point à Paris, cité trop bruyante, pleine des souvenirs de la Ligue et des États-Généraux de 1593.

Henri IV avait fixé à Rouen une précédente assemblée de notables, et le roi Louis XIII devait visiter la Normandie, dont Albert de Luynes allait être gouverneur. L'assemblée y fut nombreuse : noblesse, clergé et bourgeoisie se hâtèrent de s'y rendre : « Lundi 4 décembre 1617, l'ouverture de l'assemblée fut faite en la grande salle de l'archevêché. La disposition du lieu et des personnes étoit : le roi sur le théâtre; sous un dais près du roi étoit M. le duc de Mayenne, comme grand-chambellan; à la main droite du roi étoit monsieur son frère et M. le comte de Soissons, en deux chaises séparées et éloignées en ailes. En présence du roi, les notables firent entendre leurs doléances. Le premier article concernoit le maniement de l'État; on y demandoit les raisons pour lesquelles le roi l'a laissé jusqu'à présent entre les mains de ceux qui avoient la conduite sous le roi défunt; l'ordre qu'on désiroit y être apporté dorénavant pour les finances et conseils; défense de vendre les charges ni offices de la maison du roi; le réglement et diminution des pensions; l'abolition du droit annuel, afin de parvenir plus facilement à la suppression de la grande multitude d'officiers et réduction d'iceux au nombre ancien, et par ce moyen rétablir le labourage, trafic et marchandise quasi perdus dans le royaume; la réduction du grand nombre d'exempts de tailles; l'établissement d'une peine contre les sujets du roi qui visitent les assemblées des princes étrangers et confèrent avec eux; la prohibition de faire amas d'armes et munitions sans permission expresse de Sa Majesté; établissement d'une peine contre ceux qui y contreviendront[1]. »

[1] Mss. de Colbert, in-fol. M. R. D. vol. XVII, pag. 233.

La plupart de ces demandes furent octroyées par le roi; de Luynes avait besoin d'un peu de popularité, et il la cherchait par ces concessions qui pouvaient satisfaire les parlements. Quand on n'avait pas pour soi la noblesse batailleuse, il fallait requérir aide de la bonne bourgeoisie. La position était difficile pour le favori : Marie de Médicis n'était pas tranquille dans son exil; elle s'agitait de toutes les manières, et voilà qu'elle entama avec son fils une correspondance intime qui pouvait à la fin compromettre l'existence politique du favori. Louis XIII était toujours sous l'empire d'une volonté forte qui le dominait; quand il échappait à une intrigue, il tombait de toute nécessité dans une autre; sa mère ne pouvait reprendre de l'influence sur lui, sans briser le pouvoir d'Albert de Luynes. Il faut se rappeler que Marie de Médicis et sa petite cour avaient atteint les murailles de Blois, le sixième jour du voyage; la reine reçut pour son habitation le château royal que de Luynes avait désigné pour lieu de retraite, car Marie pouvait là être surveillée, et les moyens de fuir lui étaient presque tous interdits. A peine arrivée, la reine-mère avait montré son esprit inquiet; elle se trouvait mal à l'aise dans ces larges et froides murailles, espionnée jusque par ses domestiques et sous la garde de M. de Roissy; elle avait en vain demandé Barbin, son fidèle conseiller; jamais le roi n'avait voulu consentir à l'élargir de la Bastille; on craignait que Barbin n'entraînât Marie vers l'esprit de révolte. De Luynes sentait bien que son autorité finirait le jour où Marie de Médicis reprendrait quelque débris de son ascendant sur le jeune roi de France.

A Blois, la reine-mère se montra impatiente, irritée surtout aux moindres obstacles. On lui avait permis d'appeler auprès d'elle l'évêque de Luçon, Richelieu, qui avait été obligé de sortir du conseil après la chute du maréchal d'Ancre. De Luynes paraissait sûr de la conduite de Richelieu; c'était un homme habile qu'il gardait là, de sorte qu'il pouvait se faire rendre compte de tout ce qui se passait dans le palais de la reine, en même temps que l'esprit modéré de l'évêque empêcherait toute résolution désespérée dans le cœur de Marie de Médicis. Richelieu, de son côté, cherchait à gagner la confiance du roi et du favori; il n'accepta sa position nouvelle qu'avec

leur consentement, voulant ainsi se réserver la chance d'un double succès : « La reine, dit Richelieu dans ses Mémoires, m'ayant fait chef de son conseil, je ne voulus pas accepter cette charge sans l'en avertir et en avoir la permission du roi, assurant Sa Majesté et le sieur de Luynes particulièrement, que toutes mes actions feroient connoître que l'envie et la rage de ceux qui me traversoient ne peuvent en rien altérer un homme de bien comme j'étois ; que si Dieu m'a donné quelque esprit, il ne doit pas m'être imputé à crime, en usant bien, comme les bons et les méchants seront contraints de le reconnoître. »

Le roi, de Luynes et tout le conseil qui les environnait, se montraient peu généreux envers l'exilée de Blois, et l'on semblait redoubler de surveillance à mesure que l'inquiétude devenait plus grande et les mécontentements plus vifs. La correspondance de Marie de Médicis avec son fils révèle pourtant un esprit de déférence respectueuse qu'on ne retrouvait pas dans les relations du gouvernement ou des partis : les prestiges qui environnaient le trône ne permettaient à la reine qu'une expression noble et soumise d'obéissance envers le roi, son enfant, mais son souverain avant tout. « Monsieur mon fils, disait-elle, bien que je n'aie pas toujours été sans quelque petit déplaisir de voir ici M. de Roissy en la charge qu'il avoit auprès de moi, je vous avouerai qu'il s'y est comporté avec tant de modestie et de respect, que j'ai occasion de m'en louer et lui en témoigner du gré. Il vous donnera compte de tout ce qu'il a reconnu de mon procédé pendant qu'il y a demeuré, et m'assure qu'étant homme véritable comme il est, il ne vous en rapportera chose qui vous puisse détourner de la bonne opinion que je vous supplie d'avoir qu'il n'y a rien en ce monde que je prise davantage que l'honneur de votre bienveillance. Votre très humble et très affectionnée mère et sujette, MARIE[1]. » — « Monsieur mon fils, si j'ai occasion d'être contente de la belle croix que vous m'avez envoyée, je le suis encore davantage de la souvenance que vous avez eue de moi et de l'assurance que vous me donnez de vos bonnes grâces. Je garderai précieusement ce témoignage que Torras m'a présenté de votre part, dont je vous remercierai ainsi que des articles que vous m'avez

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 9305, fol. 7 (autographe).

envoyés de ma fille, à quoi, comme à tout ce qui se passera par votre avis et volonté, je ne trouverai jamais qu'à dire du bien, ce que je vous supplie de croire. »

C'étaient là de simples formules respectueuses qui n'empêchaient pas les sentiments d'ambition et d'animosité qui étaient au cœur de Marie de Médicis; elle en voulait aux hommes qui lui avaient arraché le pouvoir, à ces courtisans, à ces trois frères d'Avignon, à de Luynes et à Cadenet surtout, qu'elle traitait avec tant de courtoisie dans les rapports extérieurs. Dissimulant à l'italienne comme Catherine de Médicis son aïeule, elle ne cherchait qu'une bonne circonstance pour revenir à la cour et fouler sous ses pieds tout ce conseil royal qui l'avait reléguée à Blois. Marie de Médicis écrivait à tout le monde; elle agissait avec une imprudence qui pouvait la compromettre. De Luynes avait trouvé le moyen de corrompre le page porteur de ses missives, lesquelles tombaient dans les mains du conseil et étaient décachetées. On savait ainsi tous les secrets, tous les mystères de la cour de Blois; il ne fut pas dès lors difficile de perdre Richelieu, quels que fussent ses ménagements, et le premier ministre de la reine fut relégué dans son évêché de Luçon. Là, Richelieu n'eut qu'une pensée, celle de se détacher pour le moment des affaires politiques. Pour les hommes d'État, il est des circonstances où il faut savoir se faire oublier; toute démarche alors compromet; il faut attendre que le flot vous ramène aux affaires. Richelieu écrivit dans cet exil des livres de controverse contre les huguenots, une des préoccupations de l'école religieuse : les calvinistes formaient une opinion puissante qui se séparait de la couronne; les ramener était donc une nécessité pour l'unité royale. Richelieu publia deux petits pamphlets ardents et remarquables contre les huguenots; il y régnait ce zèle épiscopal envers l'hérésie, que plus tard, tête politique, il déploya contre cette secte se proclamant faction organisée. Absorbé dans la retraite, il adressait personnellement au roi un mémoire justificatif de sa conduite. « Sire, disait-il, je ne manquerai pas d'observer religieusement les commandemens de Votre Majesté; je les ai reçus en ce lieu où j'ai été retenu jusqu'à présent par un travail que j'ai entrepris contre l'hérésie. En quelque part que ce soit,

Votre Majesté recevra des preuves de mon affection et de ma fidélité, n'ayant jamais eu ni ne pouvant avoir autre but devant les yeux que son service. Je sais bien, Sire, que quelques-uns qui me veulent moins de bien que la sincérité de mes intentions ne le requiert, tâchent de vous persuader le contraire; mais je suis assuré que Votre Majesté daignant considérer mes actions, ils ne viendront pas à bout de leurs desseins. Lors, Sire, qu'il vous plut prendre le gouvernement de votre État, Votre Majesté me fit l'honneur de rendre de moi les témoignages qu'un fidèle serviteur doit attendre de son maître; ensuite elle me commanda de suivre la reine sa mère pour demeurer près d'elle. Depuis ce temps-là, Sire, j'ai vécu en ma maison priant Dieu pour la prospérité de Votre Majesté, et recherchant parmi mes livres une occupation convenable à ma profession. On m'a toujours témoigné que la volonté de Votre Majesté étoit que dedans quelque temps je retournasse près de la reine votre mère, même il lui a plu me mander qu'elle en étoit assurée de bonne part: sur cela, j'ai attendu l'honneur de vos commandemens. Je croyois, Sire, qu'en me gouvernant de cette façon, non seulement je demeurerois exempt de blâme en la bouche de tout le monde, mais même que mes actions seroient approuvées de ceux qui me voudroient le moins de bien. N'ayant pas eu ce bonheur que je me promettois, je tâcherai de l'acquérir et si bien faire que ceux qui me rendent de mauvais offices se ferment la bouche d'eux-mêmes. C'est, Sire, le but que je me propose, suppliant Dieu ne me point faire de miséricorde si j'ai jamais eu aucune pratique ni pensée contraire à votre service[1]. »

Après le départ de Richelieu, Marie de Médicis s'était trouvée en face d'elle-même et de quelques agents tout dévoués à Louis XIII et aux frères de Luynes; elle n'avait plus personne dans le sein de qui elle aurait pu déposer les ennuis de sa solitude et de son ambition. Après avoir tenu si longtemps le pouvoir, se trouver reléguée dans un vieux château de province, attentivement surveillée dans les moindres de ses démarches, n'était-ce pas là une situation trop dure, une disgrâce trop douloureuse pour que la reine, femme active et mécontente, pût

[1] Mss. de Colbert, in-fol. M. R. D, vol. XVII, pag. 218.

longtemps la supporter? A cet instant se manifesta une circonstance favorable : Marie de Médicis ne dut pas hésiter à la saisir. Il venait de s'opérer une répartition nouvelle dans les gouvernements provinciaux, et le duc d'Épernon, qui ne possédait qu'une province de second ordre, l'Angoumois, avait été complétement oublié, tandis que de Luynes recevait la Normandie, puis l'Ile-de-France, et le duc de Mayenne le gouvernement de Guienne, le plus riche de tous. Le duc d'Épernon, impétueux vieillard, songeait à se retirer dans Angoulême, ville qui lui était fidèle et où son gonfalon pendait sur les murailles. Une de ses premières tentatives fut de se mettre en rapport avec la reine exilée à Blois ; elle était un drapeau ; il pouvait rattacher à la cause de cette princesse une partie des mécontentements publics et les huguenots mêmes, quels que pussent être leurs griefs contre la reine-mère. Était-il difficile au duc d'Épernon d'inspirer confiance à celle qu'il avait servie avec tant de dévouement lorsque la régence s'était proclamée ? Une correspondance s'établit entre la reine-mère et d'Épernon, pour arrêter un moyen d'évasion qui pourrait rendre la liberté à Marie de Médicis et une grande force à son parti.

Ces intrigues n'étaient point inconnues à la cour du roi ; on savait, mais vaguement, le projet d'évasion et de révolte contre l'autorité du conseil présidé par de Luynes. Pour l'empêcher, on crut devoir user d'une première précaution ; on s'imagina qu'au moyen d'un serment imposé à la reine-mère, celle-ci renoncerait aux tentatives contre le pouvoir du roi et de son favori. Le texte du serment fut rédigé par le garde des sceaux du Vair, envoyé à Marie par son confesseur, et écrit de sa main ; elle y disait, avec un mouvement affecté de résignation et de religieuse obéissance : « Marie, par la grâce de Dieu, reine de France et de Navarre, mère du roi, avons fait et faisons au roi notredit seigneur, devant Dieu et ses anges, les soumissions, protestations et promesses ci-après : de n'avoir pour maintenant et à l'avenir, non plus que j'ai eu par le passé, désir ni pensée qui ne tende à la prospérité et avancement de ses affaires, au bien, repos et grandeur de son État, et de lui vouloir rendre les devoirs et obéissances qui lui sont dus, résignant toutes nos volontés entre ses mains ; de n'avoir aucune

correspondance dedans ni dehors le royaume en chose quelconque qui puisse préjudicier à son service, désavouant toute personne qui sous notre nom se voudroit ingérer d'aucune pratique ou menée. Nous finirons par une vérité tirée de notre cœur, que si la conservation de notre seigneur et fils dépendoit de notre perte, nous y consentirions pour lui témoigner que nous l'honorons plus que nous nous aimons nous-même [1]. »

Dans ces circonstances, les mécontentements du duc d'Épernon n'avaient point encore éclaté d'une manière patente à l'égard du roi et de son conseil. Louis XIII avait confié au vieux duc le commandement d'un corps d'armée qui se réunissait à Metz pour surveiller les mouvements de l'Allemagne. On voulait éloigner le duc d'Épernon de ses gouvernements d'Angoumois et de Xaintonge, afin d'empêcher toute prise d'armes favorable à la cause de la reine. Quelles que fussent les volontés de Louis XIII sur ce point, d'Épernon résolut de retourner sans permission dans ses gouvernements du Midi ; il prenait pour excuse dans une lettre au roi « que n'ayant reçu d'autre gratification depuis l'avénement royal que la paie de colonel, il s'étoit endetté de cent mille écus, qu'il avoit besoin de se refaire dans les gouvernements qui lui avoient été confiés [2].» Le conseil, qui comprit une partie des desseins du gouverneur, lui écrivit sur-le-champ que sa présence était nécessaire à Metz, et que le roi traiterait de désobéissance toute résolution qu'il prendrait pour visiter le Midi. Le duc d'Épernon ne tint aucun compte de cette injonction royale ; il sortit furtivement de Metz avec quelques amis, malgré le rude hiver ; et le petit vieillard de soixante-dix ans parcourut à cheval tout le pays qui s'étend depuis la Meuse jusqu'à la Loire. Arrivé à Loches, il fit prévenir la reine-mère qu'il était prêt pour la recevoir à Angoulême, bonne ville fortifiée de son gouvernement, et que lui-même favoriserait de tous ses moyens son évasion de sa triste captivité de Blois. Marie de Médicis, dissimulant tous ses chagrins dans la retraite la plus absolue, désirait, par son silence, faire croire qu'elle était résignée à subir les ordres rigoureux du roi son fils, tant qu'elle ne l'aurait pas fléchi par sa soumission. Elle avait peu d'agents

[1] Mss. de Brienne, vol. cot. cc, pag. 169, 3 novembre 1618.

[2] Mss. fonds de Saint-Germain, cot. 699, fol. 30.

autour d'elle qui méritassent sa confiance; ses plus intimes étaient allés négocier soit auprès du duc d'Épernon, soit dans d'autres provinces qui se préparaient à la révolte. Cependant il fallait bien vite se déterminer, si l'on voulait échapper à de nouvelles rigueurs ; avec le duc d'Épernon il y avait moyen de ressaisir le pouvoir ; en restant à Blois au contraire, on s'exposait à tous les soupçons, à toutes les mesures violentes que le danger pouvait inspirer à de Luynes et à Louis XIII. Marie de Médicis n'hésita point et sa fuite fut décidée.

Il s'agissait seulement de préparer les moyens d'évasion sans éveiller la surveillance attentive des serviteurs de la cour de Louis XIII qui pullulaient à Blois ; le château fortifié se dessinait en plate-forme, et les fenêtres, presque toutes grillées de fer, étaient assez élevées pour qu'il fût impossible de sauter sans de longues échelles. La reine n'aimait pas le péril des aventures; elle demanda conseil au comte de Brenne, son premier écuyer, au duc de Bellegarde avec lequel elle était en correspondance, et ceux-ci lui répondirent : « Ce n'est pas encore le tout de sauter par la croisée, mais le danger commencera alors que vous vous mettrez aux mains de d'Épernon, que vous savez si fantasque et si impérieux! — Je connois d'Épernon de plus longue date que vous, répondit Marie de Médicis au duc de Bellegarde; je compte sur lui, seulement prêtez-moi appui. » Il était une heure de nuit, le 22 février ; le temps était froid, la Loire charriait ; de gros morceaux de glace commençaient à prendre au pont qui était vis-à-vis le château ; le comte de Brenne fit préparer au bout de ce pont, sur la grande route, une voiture attelée de quatre mules noires comme la couleur du carrosse même, afin que tous ces préparatifs fussent moins remarqués. Le comte de Brenne, suivi de deux exempts des gardes, se rendit au pied du château, en face d'une croisée qui n'était pas grillée, mais qui était sur le haut d'une plate-forme. Les exempts des gardes portaient deux échelles ; l'une fut placée au bas de la plate-forme ; l'autre, de la plate-forme à la croisée. A une heure après minuit, la fenêtre s'ouvrit, et Marie parut en disant : « Est-ce vous, de Brenne ? — Oui, madame, tout est prêt pour l'évasion. » Et Marie, toute tremblante, suivie d'une de ses femmes, posa le pied sur le premier degré de l'échelle, puis

se laissa aller, mais avec tant de frayeur, qu'arrivée sur la plate-forme, elle s'écria : « Brenne, je ne veux pas aller plus loin, cette échelle branle ! — Vous ne pouvez reculer, madame, il faut venir jusqu'au bout maintenant. » Les deux exempts mirent Marie de Médicis dans un manteau, et au lieu de la faire passer par l'échelle, ils la descendirent ainsi doucement, de manière qu'elle se trouva au bas de la plate-forme sans avoir éprouvé la moindre secousse.

Une fois sortie du château, elle prit le bras du comte de Brenne, et longea le pont, sans flambeau, sans rien qui pût décéler ses pas. Sur le pont, elle rencontra deux soldats des gardes, qui, voyant une femme seule au milieu de trois hommes, dirent en riant et frappant leur arquebuse : « Voilà une gaillarde et ribaude qui en donne à quelques-uns de nos exempts. » Et la reine Marie murmura à l'oreille de Brenne : « Ne voilà-t-il pas qu'ils me prennent pour une bonne femme! » On suivit ainsi tout le pont jusqu'au chemin où devait se cacher la voiture, mais on ne la trouva pas à cette place. Marie pâlissait déjà, lorsqu'un valet de pied s'en revenant tout essoufflé, s'écria : « La voici, la voici par la gauche. » La reine montant en toute hâte, les mules partirent, et l'on arriva sans coup férir à Loches où l'archevêque de Toulouse la reçut au nom du duc d'Épernon.

Ce fut le 23 février, vers le soir, que le roi apprit à sa cour de Saint-Germain la fuite de Marie de Médicis. Après tant de peines et une surveillance aussi rigoureuse, voir sa mère lui échapper, c'était pour Louis XIII une inquiétude bien vive. Cette nouvelle le surprit après la réunion des notables de Rouen, au milieu des fêtes qui accompagnaient les noces de Chrétienne de France, noble fille de Henri IV, avec le prince de Piémont, l'aîné des fils du duc de Savoie. L'esprit de la cour n'avait point changé ; le sévérité de Louis XIII ne pouvait empêcher ce bruyant amour des plaisirs qui animait tous ces gentilshommes à blasons et de race batailleuse. La cour était une sorte de représentation théâtrale où tous les seigneurs déployaient ce luxe de vêtements et d'habits, cette ardente activité de carrousels et de tournois que nous avons déjà signalés. Deux noces royales se succédaient. Après Chrétienne de France, ma-

demoiselle de Vendôme, cette toute petite fille qu'Henri IV aimait tant à caresser sur les genoux de Gabrielle d'Estrée, épousait le duc d'Elbeuf, et la race de Lorraine s'unissait ainsi aux bâtards des Bourbons. La cour fut brillante à cette occasion ; il y eut le grand ballet du roi qui fut dansé dans la salle du Louvre, deux jours de suite. « Au bout de ladite salle étoit un théâtre. Les frises et bordures étoient écaillées en rocher d'or parsemé de mousse verte. Il étoit couvert d'un ciel turquin, semé de quelques nuages, par le haut duquel régnoit tout au long un feston large de trois pieds et demi, où les cornes d'abondance versoient mille sortes de fleurs et de fruits. Une grande toile s'étendoit au-devant, qui prenoit depuis le plancher jusqu'à terre, de la longueur de cinq toises, en laquelle étoit peinte Jérusalem assiégée et une forêt à côté. » C'était en effet la fable de la forêt enchantée du Tasse qui formait le sujet du ballet de la cour. « On y voyoit Ismène le grand magicien, affreux dans son aspect, la tête en feu, un livre à la main gauche et une verge à la droite. Puis des déités bocagères, Pan au milieu des pasteurs, velu par le corps, les oreilles pointues et une petite queue redressée au derrière. Et les sylènes, tous camus, le visage rouge et les culottes de satin gris. Les dieux bocagers s'étant retirés, arrivèrent huit monstres avec griffes et dents, des lutins qui faisoient des grimaces extravagantes ; la reine Proserpine, avec le visage noir ; Caron, le nautonnier, la barbe mal peignée. Le roi Louis XIII y représentoit Godefroy de Bouillon, suivi du comte de Soissons et du grand-prieur de France ; tous cherchoient Tancrède, égaré dans la forêt, et que représentoit Albert de Luynes. Tancrède attiroit les yeux des assistants, car de Luynes étoit vêtu tout de satin blanc, avec force belles et riches broderies. Tous, sans en excepter le roi, dansèrent un ballet grave, faisant quelques exercices de leurs armes, avec applaudissements de seigneurs et dames. Que dire de Clorinde sortant d'un beau cyprès ? des anges baladins, s'en allant au son des luths et violes ? de la reine vêtue en Psyché, couchée sur un lit de roses et de lis, dans une conque traînée par deux cygnes et deux petits amours ? Tout cela étoit très divertissant et amusa les époux pendant deux soirées entières. »

Tandis que le roi était ainsi occupé à ballader, tout plein des idées de Godefroy de Bouillon et de la Palestine, il apprenait la fuite de Marie de Médicis. Un écuyer en toute hâte lui apporta la lettre suivante, datée de Blois, au soir : « Monsieur mon fils, j'ai laissé opprimer longtemps mon honneur et ma liberté, et ai supporté de fortes appréhensions pour ma vie ; ce qui m'étoit plus sensible, c'étoit la privation de votre vue. Étant, à mon grand regret, informée du péril où sont vos affaires, s'il n'est bientôt su et connu de vous, je me suis résolue de me mettre en lieu sûr, afin qu'y étant libre, je vous puisse faire entendre ce qui m'étoit impossible dans la puissance de ceux qui vous le cachent. » Marie de Médicis ne définissait pas précisément quels étaient les griefs dont elle demandait le redressement; elle dissimulait ses desseins sur le gouvernement de l'État. A l'entendre, elle ne voulait plus gouverner elle-même; c'était seulement pour diriger son fils, pour l'empêcher de tomber aux embûches des ennemis de la royauté, qu'elle s'adressait à lui dans ses remontrances de mère. Mais au fond, renverser l'autorité d'Albert de Luynes, n'était-ce pas le rétablissement de l'administration suprême de la reine-mère? Le conseil sentait bien les dangers qui le menaçaient; de Luynes proposa au garde-des-sceaux du Vair un projet de lettres qui était écrit tout entier de la main du jeune roi. Dans les habitudes de la monarchie il y avait un tel respect pour les membres de la famille et pour la mère du roi surtout, qu'on étendait à tous cette maxime protectrice, qu'ils ne pouvaient mal faire. Or, s'ils commettaient une action mauvaise, ils ne pouvaient en être les auteurs; d'où cette conséquence, que Marie de Médicis avait été entraînée à fuir la ville et le château de Blois par des conseils étrangers. On posait en fait qu'elle avait été enlevée par le duc d'Épernon. « Madame, disait le roi, j'étois à Saint-Germain en résolution de vous aller voir dans peu de jours, lorsque trois courriers m'apportèrent les nouvelles que le duc d'Épernon vous avoit fait enlever de Blois. Cette action me sembla si extraordinaire et si étrange que j'eus grand'peine de la croire, n'estimant pas qu'il y eût un homme, quel qu'il fût, qui eût l'audace, je ne dis pas d'exécuter, mais de concevoir la résolution d'entreprendre sur la liberté

de la mère de son roi. Dieu me fera la grâce que je châtierai si puissamment cette injure que le mal en tombera sur ceux qui se veulent couvrir de votre nom pour la ruine de mon peuple et la diminution de mon autorité. »

En même temps, le conseil se hâta de répandre certains écrits où la conduite de Marie était violemment blâmée ; on les jetait dans les rues, dans les parloirs aux bourgeois, dans les plaids du Palais-de-Justice, partout où se rassemblaient MM. de la bazoche, clercs, avocats, grands discoureurs. Un de ces pamphlets s'adressait directement à Marie de Médicis : « Quoi, Madame ! disait le bel esprit, conseiller au parlement, ne seroit-il pas plus honorable que vous fussiez encore à Blois, que d'avoir choisi pour asile un lieu d'où est sorti ce parricide enragé, la mémoire duquel vous devroit être tellement odieuse, que vous devriez même abhorrer le lieu de sa naissance, et non vous y réfugier ; et votre liberté et votre vie ne seroient-elles pas plus assurées parmi les serviteurs de votre fils que parmi ceux qui ont été ennemis de votre personne et de l'État, et que l'on tient autant complices de la mort du feu roi votre mari et seigneur, comme ils le sont maintenant de votre départ de Blois? Quand vous auriez moyen de troubler notre repos, enfin le roi sera roi, et tout secondera à vous attirer la haine du peuple et la malédiction de Dieu. N'est-il pas ridicule de dire que ce qui vous étoit plus sensible à Blois étoit la privation de la vue de votre fils, comme si en vous éloignant d'icelle, vous aviez mieux le moyen de le voir de loin que de près, et lui faire savoir les voies de remédier à ses affaires par les conseils de ceux qui ont toujours tâché de les embarrasser? Et puis, je trouve qu'il y a fort peu à remédier aux affaires du roi ; car quant à sa personne et ses mœurs, il est très véritable que depuis saint Louis on n'a jamais vu roi si pieux et dévotieux et qui abhorre tant le vice et estime la vertu comme lui ; aussi la cour ne fut jamais moins vicieuse. Quant à son autorité, vous trouverez que depuis trois ans en çà qu'il est maître, il a plus fait sans mettre la main aux armes que feu son père n'a jamais fait avec de puissantes armées. »

Dans cette attaque si hardie contre la reine Marie, on rappelait une longue série de plaintes sur ses déportements, et ces

lamentations rappelaient surtout les actes que le populaire considérait comme odieux ; on répétait les vieux bruits de la multitude : le duc d'Épernon n'était-il pas l'assassin de Henri IV ! Angoulême avait vu naître Ravaillac ! de quoi se plaignait-on ? du gouvernement du roi ; mais il s'était glorieusement maintenu à l'intérieur et vis-à-vis l'étranger ! En réponse à ce pamphlet, la reine-mère crut devoir en appeler à l'opinion publique ; elle fit elle-même imprimer un exposé d'accusations vives contre le conseil de son fils : cet exposé reposait sur ces griefs généraux que les mécontents se plaisaient à rappeler dans toutes les ligues du bien public au moyen âge, et dans le XVIe siècle : « La reine-mère se plaint grandement de ce qu'étant née princesse d'une des plus illustres maisons de l'Europe, et après avoir eu l'honneur d'être épouse d'un des grands rois qui ait jamais régné en France, et mère du roi régnant aujourd'hui, et après avoir conservé avec tant de périls et soins, durant la minorité du roi son fils, ce royaume, pour récompense de tant de labeurs et affections maternelles, elle a été chassée honteusement de la cour et de la présence du roi son fils et de ses autres enfants, pour être reléguée comme prisonnière dans Blois, avec toutes sortes d'indignités contre le respect dû à sa naissance et à tant de grands princes à qui elle a l'honneur d'appartenir, et contre l'honneur qui étoit dû à la mémoire du feu roi et à la dignité du roi son fils ; et le tout par les avis et conseils de de Luynes, ses frères et adhérens, pour pouvoir plus facilement, durant le bas âge du roi son fils, usurper l'autorité royale et le maniement de l'État. Les princes, ducs, pairs et officiers de la couronne et autres seigneurs de ce royaume ont été entièrement privés de la connoissance et gouvernement des affaires, pour en donner l'entier maniement à Modène, du Hagent, colonel d'Ornano, et Marsillac, personnes du tout indignes et incapables de leurs charges. Le traitement que l'on fait à M. le duc d'Epernon, après de si longs et fidèles services rendus à cette couronne, en donnent témoignage ; leur insolence ayant été jusque-là, que de le vouloir faire prisonnier du roi. Pour M. le maréchal de Bouillon, le grand mépris que l'on a fait de sa qualité et pouvoir, le traitant avec toutes sortes d'indifférences, fait assez voir comme ils veulent faire perdre au

roi l'affection des plus grands personnages de ce royaume, et qui le peuvent plus dignement servir. M. le duc de Montmorency a aussi expérimenté leur impudence, par les affronts qu'ils ont faits à madame la connétable sa belle-mère, l'ayant ôtée d'auprès la personne de la reine, pour placer madame de Luynes et leur sœur, afin que personne n'approche de Leurs Majestés que par leur moyen. Et ce qui est déplorable, tandis qu'ils font ainsi leurs affaires aux dépens de la France, ils font amuser le roi par des bouffons et gens de néant, à des jeux et exercices des enfants; chose indigne à l'âge d'un si grand roi, duquel les actions doivent servir d'exemple à tous ses sujets. A quoi la reine-mère supplie Sa Majesté de vouloir donner ordre; comme aussi d'arrêter le cours des tyrannies et vexations des officiers, capitaines et archers de gabelle qu'ils commettent journellement sur tous les sujets, particulièrement sur ceux du clergé et de la noblesse, chose qui n'avoit jamais été exercée du temps du défunt roi ni de la régence de ladite reine, mais seulement depuis que ceux-ci, participant avec les partisans, ont donné la licence et impunité à toutes sortes de pilleries, confusions, meurtres et assassinats. »

Ce manifeste était un véritable appel à tous les mécontents; il s'adressait aux partis qui divisaient la France, à la féodalité rajeunie, à la gentilhommerie hautaine; et puis aux huguenots, non moins disposés à saisir les armes. Marie invoquait le bras puissant des nobles hommes contre ces courtisans gens de peu de valeur qui remplissaient le conseil; fallait-il que les braves fils de la guerre, les possesseurs de châteaux, subissent longtemps le joug d'un conseil de parlementaires et de seigneurs obéissants sous la main d'Albert de Luynes, méchant Provençal et de race incertaine?

Les dépêches du conseil, les délibérations royales avaient nécessité un certain délai; il s'était écoulé près de quinze jours depuis le manifeste de Marie de Médicis, et le roi n'avait rien répondu encore. Cependant on multipliait les préparatifs d'armes, des édits du roi rassemblaient la noblesse dévouée; on convoquait les gentilshommes dans des mandements publics.

La reine, inquiète du retard qu'éprouvait la réponse et des préparatifs qu'on faisait contre elle, écrivit encore au roi.

La lettre était toujours datée d'Angoulême, cité que l'on désignait comme le lieu de naissance de Ravaillac, rapprochement que les pamphlets aimaient à répéter, en ajoutant encore que non seulement la reine prenait pour séjour la patrie de l'exécrable parricide, mais se mettait sous la protection de l'épée de ce duc d'Epernon, que l'on dénonçait comme complice de l'assassinat de Henri IV, accusation dont il ne s'était pas purgé. « Monsieur mon fils, disait Marie, je crois que personne du monde n'approuvera les conseils que l'on vous donne, d'avoir différé dix jours sans me faire réponse, et de me mettre en peine d'éclaircir vos intentions, lesquelles sont empruntées d'autrui et nullement vôtres. Je n'apprends que trop, par le grand nombre de commissions que l'on délivre sous votre nom pour faire des recrues et de nouvelles levées de gens de pied et de cheval, par les Suisses que l'on dit avoir été mandés, par le canon que l'on dit déjà être sorti de votre arsenal, et par les munitions de guerre que l'on achemine vers moi. Je vous prie très humblement, monsieur mon fils, d'arrêter un peu vos pensées et de considérer ce que l'on vous fait faire. Je proteste devant Dieu et les anges que pour moi je ne prétends rien, et que je n'ai d'autre dessein que celui que je dois avoir pour la prospérité de votre règne et de votre royaume, et que voyant vos oreilles bouchées à mes fidèles et justes supplications, je serai contrainte de les faire entendre par tous, pour avoir raison maintenant devant la France et l'Europe. »

« Madame, répond le roi, vos dernières lettres me témoignent qu'il n'est plus en votre puissance de m'écrire les vrais sentimens de votre âme touchant le gouvernement de mon État. Vous savez qu'on ne le peut accuser que le blâme n'en tombe principalement sur moi; c'est pourquoi je ne dois point croire que vous me voulussiez ôter la gloire de mon règne, en me donnant réputation de n'agir que par les mouvemens d'autrui. La connoissance que les perturbateurs du repos public ont toujours eue de l'affection et de l'honneur que je vous porte, leur fait espérer que ma clémence pardonnera indifféremment tous les attentats qu'ils veulent faire sous votre nom contre mon autorité; mais je saurai toujours distinguer votre intérêt d'avec le leur, n'ayant autre résolution que de vous aimer et honorer

comme ma mère, et de les punir comme sujets rebelles et ennemis de mon Etat. Aidez seulement à mon bon naturel par une vraie correspondance de volontés, et me faites paroître des témoignages aussi dignes d'une bonne mère que ceux que vous recevrez de moi seront dignes de celui qui est, Madame, votre très-humble et obéissant serviteur et fils. »

On voyait par ces dépêches que les opinions du roi commençaient à se radoucir. Le conseil savait la puissance de la reine-mère, ses liaisons avec les gentilshommes, la prise d'armes de presque tous les châtelains du Midi. On était déjà porté à traiter avant d'en venir aux mains ; la guerre civile pesait au peuple, tandis que Marie ne négligeait aucun moyen de soulever les braves possesseurs de fiefs et de castels, les hauts féodaux surtout. Elle écrivait au duc de Rohan : « Mon cousin, puisque je vois, à mon grand regret, que les armées s'avancent, et que je sais que vous êtes bien près de moi, croyant que vous n'aurez point oublié la fidélité et le soin que j'ai toujours eus pour la prospérité des affaires du roi monsieur mon fils, ni l'affection que vous m'avez vertueusement témoignée à tout ce qui m'a regardé ; j'ai estimé vous devoir avertir que je n'ai autre désir au monde que la puissance de son règne, et que vous devez tenir pour indubitable que comme je ne m'en suis jamais départie, aussi ne m'en départirai-je à l'avenir ; vous priant sur cette vérité d'assister mon zèle, et croire que je suis, mon cousin, votre bien bonne cousine, MARIE[1]. » Ainsi écrivait-elle encore au duc de Mayenne, et ces correspondances avec les hauts seigneurs continuaient respectueuses en ce qui touchait le roi ; au fond c'étaient toujours des alliances que la reine-mère se préparait pour la guerre civile, et qu'elle étendait ensuite à l'extérieur. Non seulement la reine s'adressait aux vieux débris de la féodalité, à tous les possesseurs de châteaux ; mais elle cherchait encore à mettre dans ses intérêts le roi d'Espagne et la jeune fille de France, noble épousée de l'infant. Deux autographes de Marie ont été retrouvés à Simancas; le premier est adressé au roi d'Espagne : « Monsieur mon frère, je me promets que vous compatirez à mes extrêmes misères, et non seulement aux passées, mais beaucoup plus aux

[1] Mss. Biblioth. royale, fonds de Saint-Germain, cot. 699, fol. 77.

présentes, puisque ayant cherché au péril de ma vie de faire savoir au roi monsieur mon fils les désordres qui s'en alloient troubler le repos de son État, ceux qui le poussent ont empêché non seulement que son bon naturel ne m'écoutât, mais sous son nom prennent précipitamment les armes contre la vérité de mon zèle et contre la justice de mes remontrances. L'étroite alliance que vous avez avec nous me convie à vous en donner part, et m'oblige à vous prier de donner au roi monsieur mon fils les prudens conseils que je me promets, et, à défaut de ce, nous rendre toute l'assistance que dans une affaire si importante on a droit d'attendre de la magnanimité d'un grand roi; et en ce faisant, je me confirmerai en la singulière affection que j'ai de vos royales vertus, et serai toujours, monsieur mon frère, votre bien bonne et très-affectionnée sœur, MARIE[1]. » — Et elle ajoutait à l'infant et à l'infante toujours de sa main : « Mon fils et ma fille, je regrette encore davantage mes calamités, puisqu'il faut que je vous en donne connoissance, et que vous participiez à mon déplaisir. J'espère encore en la bonté du roi monsieur mon fils, qu'il reconnaîtra la vérité de la passion qui me porte à lui vouloir faire savoir la nécessité de ses affaires.

Le roi Louis XIII, à son tour, écrivait aux gouverneurs des provinces, à la plupart des grands, pour les prémunir contre toutes les menées de la reine-mère, toujours si active et qui ne cessait de s'adresser à lui : « Monsieur mon fils, lui écrivait-elle encore, je vous supplie de recevoir la sincérité de mes intentions, et reconnoître qu'il n'y a personne au monde qui puisse avoir plus de passion ni plus d'intérêt que moi à la prospérité de votre règne; m'étant proposée de vous faire savoir les inconvéniens qui en peuvent altérer la puissance; seulement pour la considération de votre bien et de votre État, et pour l'extrême contentement que je recevrai de voir continuer l'inviolable pouvoir de votre sceptre. Considérez donc, s'il vous plaît, s'il est juste que, au lieu d'agréer et recevoir mon devoir et affection, l'on vous fasse prendre les armes, et particulièrement tout à l'entour de moi, pour supprimer, ou la voix de

[1] D'Angoulême, le 16 mars 1619. — Archives de Simancas, cot. A77[184] (autographe).

mes fidèles remontrances, ou pour opprimer ma condition et ma liberté, laquelle ne respire que votre autorité et votre contentement.» — « Monsieur mon fils, ajoutait-elle dans une dépêche postérieure, j'ai tous les regrets du monde d'être contrainte de croire que mes lettres vous soient importunes, puisque je vois clairement qu'elles me sont du tout inutiles. Au contraire, je vois bien que l'on allume la guerre et que l'on trouble la dignité de votre pouvoir et le repos public seulement pour me vouloir opprimer, puisque on s'attache aux places qui doivent servir pour ma conservation et sûreté, tant que mon malheur et les passions d'autrui voudront que je sois hors de la protection et appui de vos bonnes grâces ; trouvant fort étrange que au lieu de me donner occasion de modérer la crainte et la méfiance en laquelle me font vivre les mauvais traitemens que je reçus à Blois, maintenant l'on m'en augmente rigoureusement le sujet. J'en appelle devant votre bon naturel et devant votre justice, et si cela ne suffit, devant celle de Dieu. MARIE [1].»

C'était une activité prodigieuse que celle de Marie de Médicis. Tous les manuscrits sont remplis de sa correspondance avec son fils ; elle connaissait le caractère du roi ; elle savait peut-être qu'avec un peu de persistance et une volonté forte, elle le dominerait de toute sa hauteur. Elle correspond non seulement avec les grands du royaume, mais encore elle saisit toutes les circonstances pour entretenir d'intimes relations avec l'étranger. Comme elle n'ose pas toujours écrire directement sur des sujets politiques, elle va au-devant de tous les incidents de famille. Tantôt c'est pour remercier des bons soins que donne l'Espagne à la jeune fille de France, devenue infante ; tantôt pour recommander un serviteur fidèle, un confident qu'elle envoie à Madrid. Louis XIII répond avec une exactitude non moins attentive à toutes les lettres de sa mère. « Madame, vous aimant et honorant comme je fais, je ne puis que ressentir un déplaisir extrême de voir inutiles tous les soins que j'ai pu jusqu'ici apporter pour votre satisfaction. Vous avez par mes lettres et par plusieurs personnes dignes de foi, que je vous ai envoyées, reçu toutes sortes d'assurances de la sincérité de mes intentions ; tout au contraire, pour troubler la

[1] Mss. de Béthune, vol. cot. 9305, fol. 42 (autographe), 11 avril 1619.

tranquillité publique et renverser entièrement ma couronne, l'on a sous votre nom, longtemps auparavant votre partement de Blois, commencé et depuis toujours continué à travailler et corrompre et faire soulever tout ce que l'on a pu à l'encontre de moi, tant dedans que dehors mon royaume; l'on y a levé des gens de guerre, l'on a mis la main sur les finances, imposé mes sujets, fait des entreprises sur mes places, et pour ne rien omettre de ce qui peut faire brèche à l'autorité royale, l'on a mis des gens de guerre en campagne avec du canon; vous serez toujours assurée et libre partout où mon pouvoir s'étendra; et ne vous imaginez point, je vous prie, Madame, de pouvoir rencontrer en ce monde une sûreté plus certaine ni un contentement plus parfait qu'en mon affection. Le meilleur sera, Madame, qu'il vous plaise, comme je vous en supplie de tout mon cœur, d'embrasser les offres qui vous ont été faites de ma part, puisqu'elles contiennent tout ce que vous pouvez souhaiter avec raison, et qu'elles tendent particulièrement à rétablir et affermir entre nous une parfaite amitié, union et confiance, qui est le but où nous devons tendre, et où il ne tiendra qu'à vous de parvenir; car pour moi je ne m'en écarterai jamais par aucune de mes actions, mais au contraire, témoignerai en toutes que je suis, Madame, votre très-humble et obéissant fils.»

Cette correspondance respirait plutôt l'amertume et le dépit qu'une de ces haines implacables et profondes qui ne s'apaisent pas. Il y avait dispute pour le pouvoir entre de Luynes et la reine-mère; mais le temps de guerre n'était point arrivé. On traitait toujours, quoique les deux partis se montrassent impérieux dans leurs exigences; il était impossible de satisfaire l'un sans mécontenter absolument l'autre. Les négociateurs étaient le comte de Béthune, le cardinal de La Rochefoucauld, le duc de Montbazon et le père Bérulle de l'Oratoire, en qui la reine avait une extrême confiance; les armements continuaient et rien ne faisait croire à une prompte solution, lorsque Albert de Luynes, qui craignait d'engager une guerre civile dont le résultat serait douteux, se rappela l'influence de Richelieu, évêque de Luçon, qui vivait alors dans une sorte d'exil. Avignon avait été le lieu désigné par la cour, et l'évêque s'y trouvait fort bien, parce qu'il avait moyen de correspondre tout à

la fois avec le pape et avec Albert de Luynes, auprès duquel il ne cessait de témoigner sa bonne volonté. Richelieu semblait éloigné de l'esprit des affaires, et sa préoccupation était la controverse ; il s'y livrait avec un zèle et une ardeur qui supposaient peut-être un désir de constater sa capacité et sa fermeté dans tous les ordres d'idées. De Luynes songea à l'appeler aux conférences d'Angoulême, afin d'user de son crédit dans un but de pacification. Cette médiation offerte à Richelieu était dans la nature même de son esprit, dans les rêves de son ambition, car elle le plaçait haut, en le rendant l'homme nécessaire pour concilier la position délicate de Marie de Médicis et de son fils. Ce n'est pas lui qui prenait ce rôle, on était forcé de le lui donner ; il devait ainsi devenir l'homme important du conseil, parce qu'il était le ministre de la situation.

Richelieu se hâta de se rendre à Angoulême. Alors, dans toute la puissance de la vie, car il touchait trente-quatre ans, l'évêque de Luçon avait une figure noble, une parole douce et persuasive. Quelques Mémoires disent que l'ascendant qu'il exerçait sur l'esprit de la reine-mère tenait plus au cœur qu'à la confiance politique ; l'histoire sérieuse ne va pas remuer ces petites faiblesses des grandes renommées. Les efforts de Richelieu furent couronnés de quelques succès ; il parvint à vaincre les répugnances de la mère du roi par un arrangement, sorte de transaction provisoire ; il a décrit lui-même combien cet œuvre fut pénible, et combien son génie habile dut employer de puissantes ressources. Enfin les articles furent arrêtés comme un traité : « Accorde Sa Majesté à la reine sa mère, qu'elle dispose de sa maison ainsi qu'il lui plaira ; appelant et retenant à son service telles personnes qu'elle voudra. — Qu'elle puisse aller et venir et faire séjour en tel lieu du royaume qu'il lui plaira, même près la personne du roi. — Qu'elle jouisse sa vie durant de tout ce dont elle a joui à titre d'assignats, dons, pensions et gratifications à elle octroyés par le feu roi et Sa Majesté, et qu'elle soit payée de ce qui lui en peut être dû de reste. — Qu'elle dispose librement des charges, offices et bénéfices dépendant tant du domaine dont elle jouit à présent que de ceux qui lui seront donnés. »

Ce traité était une pacification qui, en accordant à Marie de Médicis la jouissance de ses propriétés, de ses riches apanages, de son douaire en un mot, ne pouvait pourtant pas satisfaire les grandes vues de son ambition qui était le pouvoir; elle voulait conquérir, sous une forme différente, toutes les prérogatives de la régence. Ce n'était qu'une trêve qu'avait préparée Richelieu auprès d'Albert de Luynes; l'un et l'autre s'étaient rapprochés et ils croyaient possible que les deux systèmes alors représentés dans le conseil se conciliassent sous leur double patronage. Il n'en fut rien. Marie de Médicis, fort active, entreprenante, ne céda qu'aux importunités; elle voulait étaler son pouvoir dans les palais de Saint-Germain et du Louvre, tenir la couronne au nom de son fils, puisqu'il lui fallait une tutelle; au règne d'Albert de Luynes, elle voulait substituer le sien. Tant qu'elle n'avait pas atteint ce but, elle devait s'agiter, et son scel de reine était à peine apposé sur la convention provisoire d'Angoulême, qu'elle se mettait en correspondance avec les partis pour une nouvelle guerre civile.

Indépendamment du traité conclu avec la reine-mère, il y eut une autre convention spéciale et secrète pour le duc d'Épernon. Principal conseiller de Marie de Médicis, il lui avait prêté ses forces; lui seul l'avait enlevée et ensuite abritée en son gouvernement. Dans les crises de la guerre civile, si les princes de la famille royale se sauvaient de la mort sur l'échafaud et des arrêts du parlement, il n'en était pas de même des complices qui avaient secondé leurs desseins : ceux-là les rigueurs de la justice les atteignaient, et c'est pourquoi ils prenaient tant de précautions, faisaient leur traité à part, stipulaient des clauses d'argent et de garantie. Telle avait été la conduite du duc d'Épernon : il assurait, comme le dit Richelieu, toutes ses cartes contre la fortune. Le traité lui confirmait son gouvernement, 300 mille livres de récompense et cette influence sur les conseils de la reine-mère, influence qu'il allait partager avec Richelieu dont la grandeur renaissait avec la puissance de Marie de Médicis. Alors l'évêque de Luçon restait le seul de sa race et tous les fiefs des Du Plessis accroissaient son héritage, car le marquis de Richelieu, brave spadassin, venait de recevoir un bon coup

d'épée de Thémines, le Gascon, à qui le sang montait volontiers à la tête. Ils s'étaient attendus le jour même du traité dans un pré au-dessous des murs de Tours; l'affaire n'avait pas été longue, un coup de pointe avait suffi pour jeter sur le dos l'infortuné marquis de Richelieu et l'évêque restait le seul héritier mâle de son nom. A la suite du traité, l'évêque de Luçon négocia avec Albert, le royal favori, une entrevue entre Louis XIII et sa mère. Les frères de Luynes redoutaient beaucoup l'impression des caresses de Marie sur le roi qu'ils tenaient en tutelle : n'était-il pas à redouter en effet que la reine-mère ne reprît sur le jeune homme l'empire que, régente, elle avait longtemps exercé sur l'enfant? Ce fut dans cet objet que de Luynes s'adressa en toute confiance à Richelieu, et celui-ci, qui voulait ménager tout à la fois et la mère et le fils, garantit à de Luynes le bon vouloir de Marie de Médicis, ajoutant ensuite qu'elle se retirerait dans son gouvernement. La lettre que le jeune Louis XIII écrivait à sa mère pour l'inviter à venir le rejoindre était pleine de tendresse et d'abandon. « Madame, je vous envoie mon cousin le duc de Montbazon, comme étant l'un de ceux de ma cour que j'aime autant que nul autre; et l'estime en laquelle vous et moi l'avons toujours eu, me fait croire que vous ajouterez plus de foi à ce qu'il vous dira de ma part qu'à tout autre que je pourrais envoyer; il vous assurera que je ne demande pas seulement une bonne intelligence avec vous, mais que je désire que vous veniez avec une entière confiance reprendre votre place en ma cour aussi bien que vous l'avez dans mon cœur[1]. » M. le duc de Montbazon rapporta au roi que « sur les derniers jours du mois d'août, la reine, sa très honorée dame et mère, se rendroit auprès de S. M. en la ville de Tours. Et de fait les nouvelles en sont à Paris depuis huit jours; l'époque de cette désirable entrevue de Leursdites Majestés étoit choisie par la reine-mère à la fête de Saint-Louis. »

Le roi partit de Tours et se rendit à Cousière, beau fief du duc de Montbazon. De Luynes l'avait précédé; il avait eu une entrevue avec la reine-mère, qui lui dit : « De Luynes, dites-

[1] 17 juillet 1619, Mss. Biblioth. royale, fonds de Saint-Germain, cot. 699, fol. 104.

moi la vérité sur ce qui s'est passé à la mort du maréchal d'Ancre » ; et de Luynes tant bien que mal s'expliqua et se justifia avec elle. Marie de Médicis parut contente de ses explications, et lui dit : « Eh bien, allons au-devant de mon fils.» On monta donc en litière jusqu'au petit village où l'attendait Louis XIII ; quand elle l'aperçut, elle lui dit avec effusion en l'embrassant : « Monsieur mon fils, que vous vous êtes fait grand ! » et le roi lui répondit en souriant : « J'ai crû, Madame, pour votre service. » Puis on présenta à la reine Vitry nouvellement fait maréchal : c'était un triste souvenir pour elle, car Vitry avait obtenu le bâton pour le meurtre du maréchal d'Ancre. Marie de Médicis le tira d'embarras en lui disant : « Monsieur, vous avez été toujours très-obéissant et très-fidèle envers le roi. — Oui, Madame, répondit Vitry, et c'est cette considération seule qui m'a engagé à faire ce qu'il m'a commandé pour son service, sans croire pour cela offenser Votre Majesté.» Et l'évêque de Luçon qui était là mit fin à toute autre explication. La cour se rendit à Tours en une brillante cavalcade ; il y avait là plus de cinq cents gentilshommes tous courtisans, richement équipés ; les deux reines étaient en tête, caracolant, suivies de leurs dames et demoiselles. On resta onze jours ensemble à se festoyer, et l'on remarqua la confiance et l'intimité qui régnaient entre Marie de Médicis et son fils [1]. Toutefois l'évêque de Luçon était loin de croire que tout fût fini ; il avait même quitté le conseil de la reine dès les premiers jours, car ce qui se passait là ne lui plaisait point : de Luynes ne s'éloignait pas de Louis XIII ; on surveillait toutes ses démarches, et Richelieu dans ses Mémoires s'est lui-même aigrement expliqué sur l'entrevue de Tours : « Les favoris, dit-il, ont l'œil au roi autant qu'ils peuvent ; s'il va chez la reine, un d'entre eux y est toujours présent ; s'il s'approche d'elle, ils y accourent incontinent, sous quelques prétextes qu'ils forment sur-le-champ. Toute la cour remarque cette procédure, s'en offense et la blâme, chacun connoissant bien qu'elle n'avoit autre but que d'empêcher les effets de la nature. On tâche de la séparer

[1] « Les magnificences préparées en l'église Notre-Dame de Chartres, pour les dévotes actions de grâces du roi et de la reine sa mère, de leur heureuse entrevue et amiable réconciliation. » Paris, 1619, in-8.

des intérêts du duc d'Épernon ; on lui propose force conditions avantageuses à cette fin, mais l'intérêt de l'honneur l'arrête et les lui fait rejeter avec courage. » Dans une telle situation Marie de Médicis, d'après les conseils de ses amis, manifesta le désir d'aller se reposer quelque temps dans les provinces dont l'administration lui avait été cédée. Quand elle quitta son fils, les affaires étaient bien loin d'être finies, et elle lui dit : « Puisque vous vous en retournez à Paris, je m'en vais moi à Chinon, et de là, peut-être, en ma bonne ville d'Angers. » Le roi la regardant, répondit : « Madame ma mère, il vous est loisible d'aller où il vous plaira, pourvu que vous m'y conserviez vos bons conseils et votre amitié. » Ainsi on se sépara.

L'intrigue qui jusqu'ici s'était hautement engagée à la cour, ne s'étendait pas dans la faveur royale au-delà de la reine Marie de Médicis et d'Albert de Luynes ; tous deux se disputaient l'influence sur l'esprit incertain et paresseux de Louis XIII. On parlait peu d'Anne d'Autriche, cette jeune infante, noble épousée des rives de la Bidassoa ; tout enfant encore, elle semblait oublier dans les jeux les instructions politiques de son père, lesquelles lui recommandaient surtout de conquérir par ses caresses et ses bonnes grâces l'ascendant le plus puissant sur le cœur de son mari. Le duc de Montéléone, ambassadeur d'Espagne à Paris, suivait avec sollicitude toutes les actions de la reine infante ; esprit sérieux, il n'exerçait sur la petite et gracieuse princesse que le faible droit des conseils et de l'âge. Ce n'était pas pour le simple plaisir de voir une infante la couronne de France au front, que l'Espagne avait tant pressé le mariage ; ce mariage était le symbole d'une alliance politique, et l'infante sacrifiait sa mission aux distractions de cour et aux enfantillages. La correspondance officielle de Simancas entre dans des détails si étroits, si personnels, qu'en vérité on doit se hâter de dire que la grande époque de la Ligue est bien rapetissée. Au XVIe siècle il s'agissait d'une immense lutte d'opinions ; ici ce sont plus que de petites intrigues de personnes, des secrets de ménages, pour ainsi parler ; rien néanmoins ne fait mieux connaître l'esprit de cette cour de Louis XIII que ces tableaux d'intérieur, que cette sollicitude de l'ambassadeur suivant les plus faibles détails de maussaderies

entre les deux époux. Le duc de Montéléone écrit au roi d'Espagne [1]. « Je mande par ce courrier à D. J. de Ciriça, qu'il ait l'attention de faire parvenir à Sa Majesté la reine infante des oranges, ainsi qu'elle en a manifesté le désir [2], et en tout semblables à celles qu'on lui envoya l'hiver dernier, et qui avoient été si bien conditionnées, qu'on les auroit dites cueillies dans le moment même. Le roi étant sur le point de partir pour Rouen, m'en a fait avertir, ainsi que les autres ambassadeurs, afin que nous eussions à l'accompagner. Mais je choisis une occasion favorable, et dans une conversation familière, je dis à quelques-uns des ministres de Sa Majesté Très-Chrétienne qu'il ne seroit pas prudent de faire voyager la reine infante dans sa convalescence. Cette observation ayant paru raisonnable, peu après je fis demander au roi de rester auprès de l'infante, et dire à Sa Majesté que je pensois, en agissant ainsi, servir également le roi mon maître, dont la tendresse pour sa fille étoit connue, et Sa Majesté Très-Chrétienne elle-même, qui pouvoit s'en fier à mon zèle. La première fois qu'il me vit, le roi s'approcha rapidement de moi et me dit : « Je vous remer-« cie, M. le duc de Montéléone, de nous avoir fait éviter une « imprudence. Non seulement je vous permets de rester auprès « de la reine, mais j'en suis même très satisfait [3]. » Le duc de Montéléone ne continua point son ambassade toute personnelle à l'égard de l'infante ; il fut remplacé par don Fernando Giron, vieillard actif, plein de zèle et de fierté. Il écrit sur le renvoi des filles espagnoles attachées à l'infante reine : « Dans le cas où le roi de France persisteroit dans sa résolution, je compte dire à ses ministres que Votre Majesté enverra d'Espagne d'autres dames d'honneur pour remplacer celles que l'on fait partir d'auprès de la reine sa fille, et particulièrement la comtesse de la Torre, dont je ne peux savoir au juste les griefs auprès du roi. On dit que ce prince l'accuse d'inspirer du dégoût pour sa personne à la reine. Je dois mettre dans la confidence des motifs les plus probables qui déterminent dans le renvoi de ces dames espagnoles. On en parloit sourdement, mais j'en ai reçu

[1] Archives de Simancas, cot. A 75[122].

[2] *Que se embie limas dulces, como la reyna lo dessea.*

[3] *No solo le concedia, pero que mostrava tener a mucho gusto.*

l'avis certain de M. de Luynes lui-même. La présence de ces dames gênoit le roi dans ses visites, et M. de Luynes m'a dit que dans la nuit du jour qu'elles partiront, le roi coucheroit avec sa femme [1], et ils vivront tout-à-fait maritalement [2]. « Le duc de Luynes me dit même ces propres paroles : « Cela « est certain, car j'ai fait la leçon à Sa Majesté, qui me l'a bien « promis, et je sais que Sa Majesté tiendra parole. » Je vivois en effet dans cette espérance, mais depuis quarante-huit jours que la comtesse de La Torre et ses dames sont parties, bien que le roi soit grand et robuste, et la reine fort belle, je sais que Leurs Majestés vivent comme frère et sœur [3]. C'est là, je l'avoue à Votre Majesté, un grand sujet de chagrin pour moi, et je commence à craindre que si d'ici au carême ils ne vivent pas différemment et ne remplissent pas les devoirs conjugaux, il faut qu'il y ait nécessairement de la part du roi ou désaffection ou impuissance physique [4]. Je soupçonne M. de Luynes d'être l'auteur de cet éloignement du roi pour sa femme, dans la crainte qu'il a de déchoir de son favoritisme [5]. »

Ces mystères du lit nuptial, tous ces petits détails occupent de plus en plus l'ambassadeur [6]. « J'ai eu le 22 de ce mois, écrit-il encore, une longue audience de Sa Majesté Très-Chrétienne. Après avoir traité de divers sujets, dont je rends compte à Votre Majesté dans d'autres lettres jointes à celles-ci, le roi de France me dit en finissant l'audience : « Monsieur l'ambassadeur, comme j'estime fort votre personne et votre discrétion, je veux vous prier moi-même de vous aboucher avec M. de Luynes. Il a à vous parler de ma part pour une affaire importante, et vous accorderez à ce qu'il vous dira la même confiance que si je vous le disois moi-même. Je pense que vous répondez à l'espérance que j'ai conçue de votre bon

[1] *Que el dia que salyeren de aquillas criadas de la reyna, esa misma noche dormira el rey con su muger.*

[2] *Y viviran vida maridable.*

[3] *Aunque este rey estaya hombre crecido y robusto, y la reyna muy hermosa, yo se que viven como hermanos.*

[4] *Y comienzo a temer que si de aqui a quarema no hazen vida y funciones de casados, o ay desamor o impotencia de parte del rey.*

[5] *Por temor de caer de su privanza.*

[6] Archives de Simancas, cot. A 77[166].

vouloir pour nous. — Je serai heureux, ai-je répondu au roi, de faire quelque chose qui pût être agréable à Sa Majesté Très-Chrétienne. — Vous le pouvez, Monsieur, a continué le roi, et jamais meilleure occasion ne s'est présentée de me montrer cet attachement dont vous me parlez[1]. » En conséquence, m'étant rendu auprès du duc de Luynes, il me dit : « Le roi mon maître aime sa femme par dessus toutes les choses de ce monde, ce dont il donnoit des preuves dans toutes les occasions. Il est donc naturel que Sa Majesté cherche à éloigner de sa femme tout ce qui pourroit distraire ou empêcher cet amour. Madame Stéphanie de Villequier, à l'âge qu'elle a (quatre-vingts ans), doit trouver naturellement inconvenante la conduite de Sa Majesté Très-Chrétienne en beaucoup de circonstances. Il en résulte que le roi a pris cette dame en telle aversion, que bien souvent, pour ne pas la voir, il se prive d'aller coucher avec sa femme, ce qui suffiroit pour l'empêcher d'en avoir des enfans. Le roi me charge, en conséquence, de vous prier d'écrire à Sa Majesté Catholique qu'elle veuille bien faire retirer dona Stéphanie de Villequier d'auprès la reine. » Toutes ces dépêches, comme on le voit, mettent une grande importance à la bonne harmonie du royal ménage ; elles font surtout connaître cette cour intime ; ces répugnances et ces rapprochements entre Louis XIII et Anne d'Autriche. « Enfin, continue l'ambassadeur, M. de Luynes est venu aujourd'hui de grand matin, à mon hôtel, me donner la bonne nouvelle que le roi avoit couché avec sa femme la nuit dernière[2] ; il m'a exprimé combien tout le monde en avait éprouvé de joie, et combien en effet il y avoit sujet de s'en réjouir. »

Cette vieille senora et duegna Stéphanie de Villequier, tant détestée de Louis XIII, est en correspondance avec le roi d'Espagne ; dans un courrier que dépêche la senora, l'ambassadeur ajoute : « La senora dona Stéphanie de Villequier a écrit dernièrement à don F. Giron, que la reine très-chrétienne ve-

[1] C'est la première fois qu'une correspondance espagnole met le discours direct dans la bouche des interlocuteurs. C'est toujours à la troisième personne qu'on avait fait jusqu'ici parler les personnages.

[2] *A dar mi enoxa buena de que este rey havia dormido la noche passada con la reyna su muger*. Archives de Simancas, col. A 77[228].

noit enfin de voir paroître chez elle des preuves de sa nubilité[1]. C'est à Saint-Germain que cela a eu lieu, et ç'a été une grande joie pour tout le monde, car vu l'âge de la reine, ce retard de la nature pouvoit donner lieu à soupçonner que cette princesse fût stérile. A part cet heureux accident, la reine se porte bien; elle suivra dans son voyage, au moins jusqu'à Orléans, le roi son époux, qui est devenu plus assidu auprès d'elle, depuis qu'il espère ce qu'il dit tout haut, en avoir des enfants. « Toutes les tendresses dont il l'a entourée sont inimaginables, se désolant et pleurant dans la crainte qu'elle ne mourût. Cependant je renouvelle à Votre Majesté la prière que je lui ai faite, d'envoyer auprès de la reine une femme de poids et d'une prudence reconnue, afin qu'elle lui fasse entendre et recevoir les conseils dont Sa Majesté a besoin, mais il faut que ce soit bientôt. Je fais bien moi-même tout ce qui est possible à cet égard, mais Votre Majesté doit considérer que ceci rentre plutôt dans les attributions d'une femme, surtout s'il faut catéchiser la reine pour qu'elle se raccommode avec son époux et se rapproche tendrement de lui; enfin s'il faut lui conseiller ces mille petits secrets de coquetterie propres à fixer un cœur volage. La dernière lettre de Votre Majesté à la reine a été d'un effet merveilleux, car elle a réussi à lui faire faire quelques caresses à son époux. J'ai eu une longue conférence avec la reine très-chrétienne, et je l'ai engagée, suppliée, à se gouverner avec une prudence convenable. Sa Majesté la reine m'a répondu avec modération et présence d'esprit à chacun des articles dont je l'ai entretenue. Quant à l'amour qu'elle doit à son époux, elle assure que rien n'étoit plus sincère que celui qu'elle éprouvoit pour lui, qu'elle agiroit de manière à le lui prouver, promettant de lui faire d'elle-même des caresses telles qu'elles l'empêcheroient de se dégoûter d'elle. Sa Majesté ajouta qu'elle se montreroit affectueuse et favorable envers les personnes que le roi affectionnoit, et particulièrement envers le duc de Luynes et la duchesse sa femme. « Je ne saurois concevoir à l'égard de cette dernière, me dit la reine en finissant, aucun sujet de jalousie, car elle passe pour une femme d'honneur. » Je ne sais

[1] *Que la reyna Christissima le havra venido su costumbre.*

jusqu'à quel point on peut croire à la sincérité des paroles de la reine, car tandis qu'elle me parloit, elle paroissoit contrainte et la rougeur lui montoit au front. Jusqu'à quel point peut-on s'y fier? Je crains qu'au moment de l'exécution, elle ne recule, et ce seroit dangereux, car dans sa lutte avec de si puissans favoris, ses affaires pourroient être compromises. »

Cette dépêche insinue une circonstance jusqu'ici ignorée, et qui expliquerait par l'amour de Louis XIII pour madame de Luynes la haute faveur toujours croissante d'Albert. Don Fernando Giron continue : « Les faveurs, les conversations et les visites du roi deviennent plus fréquentes auprès de la duchesse de Luynes[1]. Le roi ne va plus coucher que rarement ou même pas du tout avec la reine, depuis sa maladie. On croit généralement, et les favoris en question sont accusés d'avoir donné au roi, à ce sujet, des conseils et des moyens qu'on ne peut rapporter ici à Votre Majesté. On pense que l'on a persuadé au roi que s'il avoit des fils étant encore si jeune, ce seroit par la suite une cause de guerres civiles pour le royaume. » Cette correspondance, si curieusement intime, se rattache exclusivement à des intérêts domestiques ; mais ces intérêts étaient la représentation de l'alliance politique avec l'Espagne, et dès lors ils s'agrandissaient de toute la puissance d'une pensée politique. La jeune infante Anne avait un rôle à jouer ; elle tenait quelquefois ses promesses ; plus souvent elle désolait par l'insouciance de son âge, par ses caprices de femme, la vieille expérience des ambassadeurs. Sans doute ces actes diplomatiques n'ont plus la même importance ; les grandes scènes populaires se sont effacées avec la Ligue, et quand les fortes opinions disparaissent du monde, les affaires prennent souvent le caractère d'une intrigue. Les hommes sérieux qui parcourent les archives de Simancas sont étonnés de la multitude de pièces sans gravité qui encombrent ces vastes documents des XVIe et XVIIe siècles.

Philippe III répondait de sa main à la plupart des dépêches de ses ambassadeurs à Paris. « Depuis la réception de vos lettres, écrit-il au duc de Montéléone, l'ambassadeur françois m'a

[1] *Creciendo de otra parte los favores, conversaciones y visitas que el rey tiene con la duquesa de Luynas.*

fait demander une audience. La lui ayant accordée, il m'a exposé de la part du roi son maître la nécessité que je fisse rentrer en Espagne les dames espagnoles qui sont à la suite de la reine ma fille. Tout ceci m'a causé un grand chagrin, comme vous pensez bien. Voyez combien il seroit cruel que ma fille fût privée tout à coup des personnes qui l'ont servie depuis sa naissance. Si vos paroles ne réussissoient pas à faire changer de détermination, faites en sorte d'en suspendre au moins l'exécution jusqu'au départ de l'ambassadeur françois, auquel nous ferons une pareille réponse[1]. »

Dans toute la correspondance de Philippe III il y a une grande sollicitude pour toutes les affaires de l'ambassade de France. Il y a tout à la fois de la tendresse du père et de l'intrigue du cabinet. Ces filles espagnoles, que leur roi persiste tant à laisser auprès d'Anne d'Autriche, ne sont pas seulement destinées à distraire les ennuis de l'infante, mais encore à séduire ces nobles cavaliers de France qui entourent Louis XIII ; les vieilles duègnes dirigent l'inexpérience d'Anne d'Autriche au milieu d'une cour pleine de séductions. Philippe III ne veut pas non plus se compromettre dans les hauts différends de la mère et du fils, mais il est aise que ces querelles ne se terminent point, car que feraient les deux partis de leurs forces réunies? N'était-il pas à craindre qu'ils ne les tournassent contre l'Espagne? Heureusement les querelles vivaces des gentilshommes n'é-

[1] Je n'ai trouvé pour toute cette période qu'une lettre de l'infante Ana (Anne d'Autriche), adressée à son père : elle est en espagnol : « Mon père (*padre mio*), M. Le Grand, dont j'ai beaucoup à me louer, m'a priée de demander à Votre Majesté qu'elle veuille bien lui envoyer un laissez-passer (*pasa-porte*) pour six chevaux andalous, ou autres, selon qu'il sera plus convenable. — J'ai dû céder à sa prière, et je demande à Votre Majesté [illegible] service pour lui, comme si c'étoit pour moi-même. — Je saisirai ce [illegible] occasion pour donner à Votre Majesté des nouvelles de ma santé, qui [illegible] aujourd'hui très parfaite. — Sa Majesté le roi mon époux est pour [illegible] très attentif, et très amoureux (*muy calliente*, mot à mot *très c*[illegible] du Il n'en faut donc pas croire tous les propos tenus à cet égard, p[illegible]ucha peuvent être traités de caquetages de vieilles femmes (*parlerias*, lui de-*viejas*). Que Dieu garde Votre Majesté, la fille soumise de [illegible] affaires du Ana, *obediente hija de V. M.* (Archives de Simancas, co[illegible] conseil congraphe).

[illegible] inquiet, ennuyé

taient point à leur terme; la reine-mère ne voulait pas déposer les armes avant d'essayer une fois encore à ressaisir l'autorité.

CHAPITRE VIII.

LIGUE ET PAIX FÉODALE. — BATAILLE CONTRE LES HUGUENOTS.

Marie de Médicis à Angers. — Organisation bourgeoise de la ville. — Le roi à Paris. — Création des chevaliers du Saint-Esprit. — Mise en liberté du prince de Condé. — Mécontentements. — Plaintes à la reine-mère. — Développement de la ligue féodale. — Campagne en Normandie. — Préparatifs de guerre. — Pamphlets. — Médiation de Richelieu. — Traité définitif. — La république des huguenots. — Campagne contre les réformés. — Rentrée de Marie de Médicis au conseil. — Trêve de Montpellier. — Dépêches espagnoles sur les événements.

1619-1622.

Angers, cité considérable, avait été cédée à la reine par le traité provisoire d'Angoulême; c'est au milieu de cette population municipale que Marie de Médicis voulait fixer sa résidence. Angers était sur les confins des provinces soumises à des gouverneurs presque indépendants du roi. Le parti huguenot dominait au midi; d'Épernon, l'ami de la reine, avait le gouvernement de l'Angoumois, la Bretagne était toujours prête à se révolter; la Guienne obéissait au duc de Mayenne qui murmurait encore. Ainsi de sa résidence d'Angers, Marie de Médicis pouvait présider à une nouvelle fédération des grands assaux contre le favori Albert de Luynes et la cour. Dans le sein de ménager sa popularité, la reine-mère voulut entrer angers avec toutes les solennités d'une prise de possession raine. Elle y vint le 16e octobre, deux mois après la si- du traité d'Angoulême, la réception y fut somptueuse, dre de la ville voulut déployer ses richesses et énu- orces. « Quinze cents gentilshommes allèrent au- ne jusqu'au pont de Cé, point fortifié qui proté- nd elle arriva à douze cents pas d'Angers,

1 *Creciendo de tiene con la duquesa*

dans le vieux palais bâti par le roi René, Marie put passer la monstre ou revue de six mille bourgeois rangés en bataille, mi-partie en échiquier, tous armés comme mousquetaires et piquiers. » La ville d'Angers était certes une bonne et ancienne municipalité, dont les chartes remontaient au XIIe siècle ; plus d'une fois elle avait pris les armes pour soutenir les droits de ses maire et échevins. Marie de Médicis pouvait y trouver secours à ses projets contre de Luynes. Les échevins chaperonnés haranguèrent la reine-mère : « Nous sommes bien aises que parmi tant de provinces qui composent la grandeur de cet État, il ait plu à Votre Majesté, pour le bien et soulagement de ce pays, faire choix de cette ville. » A ceci la reine ayant répondu avec contentement, elle fit conduire sa litière autour de ce petit camp, suivie tant de la noblesse que de la cour ; et ne l'eut sitôt laissé pour reprendre le chemin, que l'air se vit pêle-mêlé de feux, de bruits et d'une agréable scopetterie, qui dura par reprises fort longtemps. Il n'est sorte de cajolerie que Marie de Médicis ne fit aux maire, échevins, bourgeois ; elle écrivit également à toutes les villes de son domaine, à tous les seigneurs ses voisins ; elle développa en cette circonstance cette activité d'esprit qu'elle montra toujours dans sa régence. Ce qui se passait à Paris semblait favoriser ses desseins et préparer la guerre civile.

Après le traité d'Angoulême, le roi Louis XIII s'était rendu dans sa bonne ville de Paris ; il était rentré au Louvre, et les nobles avaient remarqué que de Luynes, loin de perdre son crédit, grandissait encore en puissance et en autorité. Les ducs de Mayenne, de Vendôme, d'Épernon, qui dans l'origine avaient considéré de Luynes comme un instrument pour arriver à la direction de l'État, le traitaient en ennemi depuis qu'il s'était rendu indépendant ; ils menaçaient même de se retirer dans leurs gouvernements si l'on ne rendait à chacun la portion d'influence qu'ils prétendaient exercer sur la volonté du roi. De Luynes, pour résister à cette cabale puissante, s'aboucha avec le prince de Condé toujours retenu à Vincennes, lui demandant s'il voulait prendre la haute main dans les affaires du roi, et se joindre à lui pour soutenir les droits du conseil contre les gouverneurs de provinces. Condé, esprit inquiet, ennuyé

de sa dure captivité, accepta les offres de de Luynes, et bientôt des lettres de Louis XIII lui rendirent la faveur dont il était privé depuis quelques années : « Mon cousin, lui mandait le roi, je ne vous dirai pas combien je vous aime, vous le voyez. Je vous envoie mon cousin le duc de Luynes qui sait les secrets de mon cœur et vous les dira plus amplement. Venez-vous-en le plus promptement que vous pourrez, car je vous attends avec impatience, et cependant je prierai Dieu de vous tenir en sa sainte grâce. » Après cette lettre bienveillante, Condé fut mis hors de Vincennes, et le roi l'appela auprès de lui à Chantilly où il était allé se livrer à la chasse. « Toute la route étoit pleine de magnificences, de carrosses à six chevaux, de soldats vêtus de culottes de velours noir et de roupies de taffetas blanc. Louis XIII l'accueillit dans son cabinet, et ledit prince baissant le genou en terre pour le saluer, le roi le releva et lui dit : « Mon cousin, soyez le très-bien venu » ; après se mirent à causer ensemble un demi-quart d'heure. Ce fait, le roi lui dit encore : « Mon cousin, allez vous rafraîchir », et il ordonna qu'on lui apportât à manger. » Condé se montra très soumis et respectueux, puis ils visitèrent ensemble les jardins ; le soir le roi lui remit une longue déclaration d'innocence, lui assurant la restitution de ses domaines confisqués. Dès lors le prince fut gagné à la cour. La seconde proposition faite par de Luynes fut une promotion nombreuse de l'ordre du Saint-Esprit [1].

[1] Voici les noms des chevaliers du Saint-Esprit reçus par Louis XIII ; c'était là quinzième création depuis la fondation de l'ordre par Henri III :

MONSIEUR, frère unique du roi ; le comte de Soissons, prince du sang ; les ducs de Guise, de Mayenne, de Chevreuse, de Vendôme, d'Angoulême, d'Elbeuf, de Montmorency, d'Uzès, de Retz, de Luynes ; les comtes de Rochefort, de Bellengreville, du Bellay, de Créquy, de la Curée, de Bethunes, d'Andelot, de Saint-Géran, de Vardes, de Montespan, de Schomberg, de Bassompierre, de Bourdeilles, d'Ornano, de Saint-Luc, de Tremes ; les barons de Senecey, de Joigny, de Rambouillet ; les vicomtes de Briguevil, de Vignolles, de Grammont ; le comte de Lauzun ; les marquis de Ragny, le fils, de Saint-Chaumont ; les maréchaux de Cadenet, de Blainville, de Branthes ; les marquis de Nangis, de la Chasteigneraye, de Vaucelas, Des Marets, de Vassé, de Rambures, de Frontenac ; le maréchal de Vitry ; les marquis de Courtenvaux, du Hallier, de Mosny, de la Vieuville ; les barons de Rochefort, de Termes ; le marquis de Marigny ; le comte de la Rocheguyon ; le marquis de Portes ; le comte de La Rochefoucauld et le sieur de Valençay.

Depuis l'extinction de la grande chevalerie, haute et vaillante milice du moyen âge, les rois cherchaient toujours à se rattacher la noblesse par de nouveaux liens de féauté. Les chevaliers de l'ordre prêtaient un serment spécial à la couronne; ils se devaient à elle corps et biens. Soixante nouveaux élus reçurent le cordon azuré sur leur poitrine de gentilshommes. De Luynes et ses deux frères furent accolés par le roi; on ne désigna aucun huguenot, parce que le Saint-Esprit était une idée toute catholique, et que les serviteurs du prêche n'eussent jamais voulu accepter un collier d'ordre qui avait son principe dans une croyance papistique. Toutes les recommandations de la reine-mère furent méprisées; il n'y eut pas un chevalier de l'ordre pris dans son palais et parmi ses serviteurs. Enfin de Luynes opéra un nouveau changement dans la distribution des gouvernements de province : la Normandie fut donnée à M. de Longueville, qui avait alors la Picardie; l'Ile-de-France fut confiée à M. de Montbazon; et tout cela pour assurer la Picardie au maréchal de Cadenet, frère du favori, petit gentilhomme de province qui grandissait en honneurs et en fortune.

On ne peut dire les mécontentements qu'excitèrent ces mutations préparées dans les gouvernements. A peine quelques mois s'étaient-ils écoulés, et la ligue des gentilshommes contre le conseil et la cour de Louis XIII était complète; ils s'étaient rapprochés de Marie de Médicis. On y comptait dix-sept officiers de la couronne ou gouverneurs de provinces. Le duc de Longueville, le grand-prieur de France et le comte de Torigny tenaient toute la Normandie. Le comte de Soissons occupait le Perche et une partie du Maine; le duc de Vendôme était maître de quelques villes sur la Loire; le maréchal de Bois-Dauphin en tenait d'autres entre la Sarthe et la Mayenne. La reine-mère avait Angers et le pont de Cé. Les ducs de La Trémouille et de Retz possédaient de bonnes places en Poitou et en Bretagne; le duc de Rohan commandait dans Saint-Jean-d'Angély; le duc d'Epernon disposait de l'Angoumois et de la Saintonge. Le vicomte d'Aubeterre, gouverneur de Blaye, se prononçait pour la cause de Marie de Médicis, ainsi que la ville, le parlement de Bordeaux et toute la Guyenne sous l'obéissance du duc de Mayenne. En un mot, la reine-mère avait pour elle une lisière

de deux cents lieues des provinces maritimes de France, depuis Dieppe jusqu'à l'embouchure de la Garonne, grand nombre de bonnes places dans tout le royaume, des officiers braves et expérimentés, des généraux habiles et des seigneurs très versés dans la connaissance des affaires civiles et militaires. Forte de l'appui de cette grande ligue, Marie de Médicis n'hésitant plus pour une prise d'armes, envoya des commissions à tous ses délégués ; et indépendamment de cette commission particulière pour lever et assembler des hommes de bataille, Marie de Médicis et le parti féodal réunis publièrent des pamphlets pour expliquer leurs intentions et attaquer violemment les trois frères de Luynes. Une de ces brochures portait ce titre : *Le Jugement de Minos contre les trois Géryons qui pillent la France.* « Ah ! pauvres François ! je dis pauvres sans vous faire tort, parce que vous n'avez plus cette générosité, ce cœur magnanime, ce bras vainqueur que vous aviez autrefois; oui, vous êtes de pauvres craintives brebis qui laissez tondre votre laine aux étrangers, et donnez votre chair à manger aux loups. Vous voyez trois hommes pernicieux à notre bon roi, qui se sont établis par des moyens infâmes au-dessus la chambre du roi dans son Louvre, occupant par finesse les plus belles places du royaume, se fourrant cauteleusement dans les plus grandes familles, encore qu'ils soient du tout indignes par leur basse et obscure extraction; et pour se mieux établir, ont attiré et grippé hors des coffres du roi des sommes de deniers considérables. Il a été dit de toi autrefois, ô France ! qu'il n'y avoit point de monstres dans ton beau et plantureux terroir ; oui, cela a été, mais hélas ! aujourd'hui tu y vois, à ta grande honte et ruine, trois Géryons, trois Protées, trois Archéloüs, trois Harpiés, trois rejetons de Gomhorre l'impudique !..... Qu'en dites-vous, ô François ? non plus François ou coqs généreux, mais chapons efféminés, *non galli pugnaces, sed effœminati capones ?....* [1]. »

Pendant que Marie de Médicis, expliquant ainsi ses griefs, se préparait à marcher à la tête des gentilshommes, le roi Louis XIII et de Luynes réunissaient à Paris le ban et l'arrière-ban de leurs serviteurs pour arrêter les premiers symptômes de

[1] Biblioth. royale, collection Fontanieu, ad ann. 1620.

la révolte des provinces. L'agitation se répandait même jusqu'aux environs de l'Ile-de-France, car la Normandie n'était pas sûre, et plus d'un gentilhomme y avait pris les armes pour la cause commune des gouverneurs féodaux. Il y avait véritable inquiétude au Louvre ; de Luynes savait les mécontentements que ses projets excitaient partout ; on le dénonçait tantôt pour son ambition d'honneurs, tantôt pour son avarice d'argent ; on disait qu'il voulait se faire connétable, lui qui ne savait pas seulement manier une épée, et dont les genoux faiblissaient quand sa tête portait un casque. De Luynes, pour faire diversion, et jeter la discorde dans le camp des féodaux, avait fait alliance avec le prince de Condé, lui confiant la direction de l'armée principale. En même temps on tenta la voie des négociations ; l'archevêque de Sens, le duc de Montbazon, le grand écuyer Bellegarde et le président Jeannin durent se rendre à Angers pour solliciter une trêve avec Marie de Médicis ; on essayait ainsi un arrangement au moment même où se continuaient les préparatifs militaires. Enfin, le roi décida en plein conseil qu'il irait lui-même en Normandie dans l'objet de la réduire à l'obéissance. Le grand prévot de la province lui dit : « Mais, Sire, vous ne trouverez là que révolte et désagrément. — Et qu'importe ! répondit Louis XIII avec feu ; quand tous les chemins seroient pavés d'épées, je marcherois dessus encore. Quel sujet ont donc les Normands de se plaindre de moi ? en quoi ai-je blessé leurs priviléges ? » Une fois la résolution prise de marcher en Normandie, elle fut promptement exécutée ; comme on craignait quelque tumulte et remuement à Paris, le roi écrivit avant de partir aux échevins de sa bonne ville, afin de les maintenir en leurs dispositions de repos : « Très chers et bien amés, partant de notre bonne ville de Paris, nous n'avons pu mieux vous témoigner notre affection que de vous y laisser la personne de notre très-chère et très-amée compagne la reine notre épouse. C'est pourquoi nous voulons tous les honneurs et bons devoirs qui nous sont dûs, lui être rendus comme à notre propre personne, et que les capitaines et autres officiers qui ont été par nous nommés en fassent le serment en ses mains [1], comme aussi les prevôt des marchands et échevins

[1] Registre de l'Hôtel-de-Ville, tom. XXII, fol. 479, 13 juillet 1620.

qui seront élus à la mi-août prochain, au cas que nous ne soyons de retour en notredite bonne ville. »

La campagne de Normandie fut courte. Le roi était accompagné du duc d'Anjou son frère et du prince de Condé, suivis d'un corps de huit mille gens de pied et d'une brave cavalerie. Le duc de Longueville, lié à l'union féodale, avait voulu se renfermer dans Rouen, mais il n'avait pour lui ni les parlementaires ni les bourgeois ; on comptait à peine un ou deux présidents dévoués au duc de Longueville. Tandis que le duc se retirait en toute hâte dans le pays de Caux, le maréchal d'Ornano pénétrait dans Rouen, presque sans résistance, et le lendemain le roi brisant une des portes, entra également en vainqueur, et vint en plein parlement déclarer que le duc de Longueville était déchu du gouvernement de la province qui rentrait pleinement sous l'obéissance du roi. Caen fit une plus longue résistance, parce que son château fortifié exigeait un siége régulier ; le roi s'en rendit maître à la tête des gardes-françaises. Dieppe fit sa soumission ; de sorte que dans moins d'un mois toute la Normandie fut domptée ; puis, l'armée royale se dirigea vers la Bretagne. Le 30 juillet, Louis XIII était au Mans. Marie de Médicis partit à cheval, à la tête de huit mille hommes et de six pièces de canon ; elle concentra ses forces sur la Flèche, et revint en toute hâte vers Angers, dont elle voulait faire un centre d'opérations.

Durant ces hostilités, les négociations se poursuivaient toujours ; il y avait chez les gentilshommes, sans doute, une habitude de guerroyer et de marcher à la guerre civile ; mais les éléments réels manquaient ; le peuple n'était pas avec eux. Du temps de la ligue catholique, il y avait deux opinions en face ; et comme ces opinions avaient chacune d'ardents sectateurs, il y avait eu du sang répandu, un besoin continuellement renouvelé d'en venir aux armes. Alors, au contraire, comme le peuple et ses opinions n'étaient plus en cause, on ne pouvait longtemps continuer des batailles que repoussaient les populations, et cela explique comment on traitait toujours. D'ailleurs, il n'y avait pas entre la mère et le fils une haine véritable. Louis XIII écrivait sans cesse à ses envoyés qu'il fallait en finir ; même dans ses lettres les plus sévères, les plus aigres, on

voit que le roi conserve un désir de transaction. « Messieurs, je vous fis hier au soir une dépêche par laquelle je vous mandois de continuer à travailler avec la reine madame ma mère, pour rechercher les moyens plus propres pour parvenir à un bon accommodement, et lui faire connoître mes bonnes et sincères intentions pour le bien public de mon royaume et son particulier contentement. Je veux qu'aussitôt la présente reçue, et après avoir pris congé de la reine madite dame et mère, vous vous retiriez de là et me veniez trouver à la part où je serai, pour me rendre compte de ce qui se sera passé en votre négociation, et aviser après au conseil que j'aurai à prendre pour le bien de mon service et réputation de mes affaires[1]. »

La petite armée du roi faisait toujours quelques progrès sensibles du côté de la Bretagne; mais la reine avait de bonnes nouvelles du midi, où tous les gentilshommes gascons, provençaux se réunissaient pour seconder le mouvement féodal; il y avait même toute espérance qu'elle trouverait appui dans les réunions huguenotes qui alors partout se multipliaient. Cette situation devenait redoutable pour le roi; d'un autre côté, le clergé et le pape craignaient la fusion des calvinistes avec les gentilshommes mécontents, ce qui aurait favorisé l'hérésie. Le nonce du pape, Bentivoglio, intervint donc, non seulement auprès de Richelieu, le chef du conseil de la reine, mais encore auprès de Marie elle-même, pour la conjurer de mettre un terme à la guerre civile qui menaçait le catholicisme : « Madame, disait le nonce, il n'est pas possible d'exprimer la joie que Sa Sainteté reçut l'année passée, quand elle apprit l'heureuse réconciliation qui se fit entre Votre Majesté et le roi son fils à leur entrevue à Tours. Sa Sainteté dès lors conçut une grande espérance que Votre Majesté se résoudroit à venir bientôt faire sa demeure auprès du roi, et que par ce moyen venant à unir vos personnes ensemble, vous témoigneriez d'autant plus ouvertement à tout le monde l'union de vos cœurs, en rétablissant la concorde dans la maison royale. Il y a donc quelque temps, madame, que j'ai commandement de Sa Sainteté de faire en son nom auprès du roi tous les offices que méritoit une affaire si importante. Ensuite de cette commission, j'eus l'honneur de

[1] Mss. de Béthune, vol. cot. 9306, f. 40.

par en ces jours passés à Sa Majesté ; je l'exhortai et la suppliai, avec les plus instantes prières, de vouloir tâcher de son côté à renouer avec Votre Majesté une bonne et parfaite intelligence ; je lui remontrai combien il étoit juste et raisonnable de donner cela à Dieu et à son peuple. Le roi me fit réponse qu'il avoit toujours eu un grand soin de donner toute sorte de satisfaction à Votre Majesté, et qu'il ne pensoit pas avoir jamais manqué à lui rendre tout l'honneur et tout le respect qui lui sont dus. C'est dans les guerres civiles, et principalement dans la division du corps des catholiques de cet État, que l'hérésie a pris sa naissance, s'est accrue et s'accroît toujours de plus en plus ; il faut donc qu'avec la paix de l'État, et particulièrement par l'union de ce même corps des catholiques, on vienne à l'abaisser et à la détruire ; mais l'âme de cette union, ce doit être le roi, ne faisant avec vous qu'une même chose. Telles sont, Madame, les considérations que Sa Sainteté s'est premièrement mises devant les yeux, et que depuis elle m'a commandé de représenter en son nom à Votre Majesté [1]. »

Vers le commencement d'août, le roi plaça le centre des opérations militaires à la Flèche. Il était là dans le dessein d'arriver à marches forcées sur Angers, lorsque les députés envoyés pour transiger vinrent au camp avec des propositions de la reine-mère. Ils lui dirent « que l'intention de Marie étoit de vivre désormais à la cour, et qu'elle souhaitoit de se séparer avec honneur du parti où elle étoit engagée, et passer le reste de ses jours en sûreté, et dans les bonnes grâces de Sa Majesté. » Le roi répondit « que c'étoit son plus grand désir de la voir vivre de cette façon, et qu'il n'avoit rien à contester avec ce qui concernoit ses plaisirs, et lui accorderoit tout ce qui pourroit servir à la sûreté de son repos pour vivre tranquillement. » Dans ces dispositions pacifiques, et pour les mener à fin, il fallait néanmoins quelque coup décisif qui pût entraîner la reine. On résolut dans le camp de Louis XIII et du prince de Condé, une expédition militaire sur le pont de Cé. Cette tête de pont couvrait Angers, et une fois enlevée, Marie de Médicis était obligée d'abandonner la ville capitale de son gouvernement. L'attaque sur le pont de Cé fut dirigée

[1] Mss. de Colbert, vol. II, M. R. in-fol. pag. 44.

avec beaucoup de vigueur par le maréchal d'Ornano et le prince de Condé lui-même; il fut pris après une rude résistance. Les gentilshommes de part et d'autre y firent preuve de valeur; on se battit comme entre ennemis. Dès lors, la reine-mère n'hésita plus à accepter les conditions que Richelieu lui avait depuis longtemps préparées. L'évêque de Luçon s'était joint aux députés qui vinrent trouver le roi au pont de Cé, et au nom de Marie de Médicis, il déclara qu'elle se retirait pour jamais de toute brouillerie, pourvu que déclaration d'innocence lui fût donnée pour elle et pour tous ceux qui l'avaient assistée. Louis XIII donna cette déclaration le 16 août: « Nous reconnoissons notredite dame mère innocente de toutes choses qui pourroient être advenues durant ces derniers mouvemens; afin que chacun soit éclairci de notre volonté pour le regard de notre très-aimée cousine la comtesse de Soissons et le comte de Soissons son fils, et les princes, ducs et officiers de la couronne qui ont assisté notredite dame et honorée mère. Nous les recevons et voulons tenir pour nos bons et fidèles sujets, et au cas qu'il y eût quelque chose qu'on pût prétendre leur devoir être imputé comme prise d'armes, enlèvement de deniers en nos recettes générales et particulières, et autres actes d'hostilité, nous voulons qu'ils en soient déchargés, et interdisons toute poursuite ultérieure. »

Par cet acte le rapprochement entre la mère et le fils était encore cimenté : Marie de Médicis venait reprendre le pouvoir à Paris, non plus avec le même éclat, la même autorité qu'elle exerçait pendant sa régence, car Louis XIII avait grandi, et l'empire des favoris ayant usurpé une haute partie de l'influence de cour, Marie ne pouvait plus que partager les faveurs avec de Luynes. Richelieu aspirait à une place supérieure au conseil, et la reine-mère ne cessait pas d'être en rapport avec les gentilshommes qui avaient fait son appui : elle était pour eux un intermédiaire auprès de la volonté royale, et le duc d'Epernon lui-même s'adressait à elle, pour lui faire obtenir les bonnes grâces de Louis XIII et l'oubli de sa conduite.

Cette transaction fut indispensable, car un danger plus grand qu'une guerre de gentilshommes menaçait la monarchie; ce n'était pas seulement quelques coups de lance

donnés entre de braves gens d'armes, un mécontentement de nobles hommes, fidèles encore à l'autorité royale, même en réunissant leurs cornettes de guerre contre la couronne ; mais une opinion tout entière prenait les armes : les calvinistes enfin se prononçaient pour des principes si hardis, que le système monarchique tout entier en était menacé.

Un des motifs qui avaient le plus hâté le traité de Louis XIII avec sa mère, était la nouvelle partout répandue que les huguenots saisissaient les armes ; le conseil savait que déjà des propositions avaient été adressées par Marie de Médicis aux assemblées calvinistes ; il était important de séparer les deux causes pour assurer le triomphe de l'autorité royale contre les opinions qui s'opposaient à sa manifestation souveraine. D'après les vieux édits, les protestants avaient le droit de s'assembler, soit dans des synodes particuliers, et alors librement, soit dans des réunions générales, en ce cas avec l'autorisation du roi ; ces assemblées nécessaires pour régler leur gouvernement politique et les besoins de leur croyance avaient lieu tantôt à Montauban ou à Castres, tantôt à La Rochelle. Là venaient les députés de toutes les Églises, de toutes les provinces, les ministres de l'Évangile, les anciens, les membres des consistoires, et quelquefois les ambassadeurs secrets du roi d'Angleterre, de Genève, des États-Généraux de Hollande, et des électeurs luthériens de l'Allemagne, alliés intimes des calvinistes de France. Les formes adoptées par ces assemblées ressemblaient beaucoup à un gouvernement politique séparé de l'administration du pays. Ceci s'expliquait sans doute au XVIe siècle, quand la société était toute catholique ; rien de plus naturel alors que l'Église réformée qui s'en séparait eût son propre gouvernement ; mais à mesure qu'une idée politique prédominait, et que la souveraineté se faisait royale, il était difficile de souffrir un État institué dans l'État. C'était en vertu des prérogatives accordées par les édits que les réformés s'étaient plusieurs fois rassemblés au milieu des disputes qui divisaient le roi et la reine-mère. Il y avait eu déjà le synode national d'Alez, où assistèrent quarante-neuf ministres de l'Évangile, sans compter les deux du Béarn. L'un des ministres de Charenton, du nom de Dumoulin, fut élu modérateur de l'assemblée ;

Brunier, du Bas-Languedoc, adjoint ; les ministres Viguier et Papillon secrétaires : il n'y fut question que de choses saintes, de la célébration de la cène, mais on remarqua que ce synode s'était dissous sans adresser au roi les remerciements d'usage. Il y eut aussi des assemblées mixtes et provinciales, composées de noblesse, tiers-états et ministres, à l'imitation des États-Généraux. Les plus actives et les plus bruyantes furent celles de Milhaud en Rouergue et Montauban. Tout faisait ainsi croire que le parti huguenot se préparait à quelque vaste tentative contre la cour.

A la fin de l'année 1620, les calvinistes se décidèrent à tenir une assemblée générale à La Rochelle. Depuis le XVIe siècle, les idées avaient marché ; deux pays surtout semblaient le type et le modèle de toutes les organisations politiques du calvinisme : la Hollande et Genève. Les Provinces-Unies avec leurs États-Généraux, leurs assemblées élues, offraient un système régulier, une forme sociale complète ; Genève, c'était l'idée municipale dans sa plus large et sa plus sincère expression. Cette double forme de gouvernement se reproduisit dans toutes les œuvres politiques des huguenots en France ; la municipalité de Genève revivait dans les villes de Montauban, La Rochelle, Castres, Alby. Bientôt les calvinistes essayèrent d'imiter le type d'une société générale dans les formes empruntées aux Pays-Bas hollandais, c'est-à-dire qu'ils tentèrent d'établir une république religieuse, une organisation par cercles en France, comme elle existait en Hollande.

Il y eut dans leur assemblée de 1620, à La Rochelle, une foule de ministres du saint Evangile, de nobles vaillants, et de princes même. « On remarquoit les députés des provinces de Saintonge, Aunis, Angoumois, Poitou, Anjou, Touraine, le Maine, le Perche, Orléans, Berry, la Marche ; ceux des provinces de Bretagne, Normandie, Ile-de-France, Picardie, Champagne, Bourgogne, Gévaudan, le bas et le haut Languedoc, la haute Guienne et le Béarn. Les provinces du Vivarais, Provence et Dauphiné n'envoyèrent aucun député, car elles formoient une organisation à part ; elles étaient assez puissantes pour se réunir en leur particulier à Grenoble. Après l'invocation du nom de Dieu, et avant de procéder à la nomination des

président, adjoints et secrétaires : « A été résolu par la pluralité des voix recueillies et faites sur la proposition de quelques provinces, que lesdits président, adjoints et secrétaires soient changés tous les mois, et néanmoins qu'après le second mois passé, il sera en la liberté de nommer les mêmes qui avoient été élus la première fois, et ainsi conséquemment ; ensuite ont été nommés à la pluralité des voix, les président, adjoints et secrétaires. Le 28, les sermens d'union et de silence ont été jurés et signés par tous les députés de l'assemblée suivant le formulaire accoutumé. M. le duc d'Anjou ayant fait connaître ses bonnes intentions à l'assemblée, il en a été remercié par lettre, et prié de continuer de défendre à la cour l'innocence de ladite assemblée, comme il en a ci-devant fait. Le 4 janvier, M. le duc de Rohan a fait entendre à la compagnie par ses lettres qu'il avoit dépêché au roi, suivant ce qu'elle avoit désiré de lui. La compagnie ayant vu le commencement de la dépêche, y reconnoît l'affection et zèle qu'elle avoit attendu dudit seigneur duc, et a arrêté qu'il en sera affectueusement remercié par lettres. Le 11 janvier, M. le duc de La Trémouille a écrit à l'assemblée, lui promettant de lui envoyer au plus tôt un gentilhomme vers elle avec mémoires et instructions suivant ce qu'elle avoit désiré de lui. Le 13, M. le duc de Soubise a écrit à l'assemblée, témoignant l'affection qu'il a au bien des Eglises. Le 18, l'assemblée ayant eu avis que l'on tâchoit de pratiquer toutes les communautés faisant profession de la religion pour les détourner de l'union des Eglises, l'assemblée a trouvé bon d'écrire à toutes les chambres, et les prier que dorénavant unies à cette compagnie, elles n'entreprennent rien contre les résolutions d'icelle [1]. »

C'était une infraction aux statuts réguliers de la religion réformée que cette réunion d'une assemblée à La Rochelle sans la permission du roi. On n'y agitait pas seulement des questions religieuses ; la liberté de la conscience, la faculté du prêche n'étaient que des accessoires dans des délibérations qui se liaient surtout au gouvernement des provinces, à la possession des grands fiefs, à la liberté municipale des villes. Aussi l'assemblée générale de La Rochelle se hâta-t-elle de justifier sa

[1] Manuscrits Letellier-Louvois. Registre 93342.

convocation par un manifeste politique, par une de ces déclarations que les partis multipliaient. « Les édits de Nantes et de Loudun ne demeurent pas seulement sans exécution en plusieurs chefs, mais, qui pis est, sont journellement enfreints par les nouveaux ministres de l'Etat. On a refusé de pourvoir deux personnes de la religion réformée de deux offices de maître des requêtes de l'hôtel du roi, encore que cela eût été accordé par lesdits édits ; on a refusé d'établir un gouverneur en la ville et château de Sancerre, suivant la promesse du feu roi. La cour de parlement de Paris contre l'édit de Nantes a supprimé l'état de conseiller du feu sieur du Coudray, affecté à une personne de la religion; on a défendu aux Suisses qui sont en garnison à Poitiers d'aller au prêche, ce que par parité de raison on pourroit faire aux Suisses et Ecossois de la garde du roi. Le duc de Bouillon s'est plaint, mais inutilement, des entreprises de l'archiduc de Flandres sur la ville de Sédan, qui est de la protection de France et l'une des Églises de ce royaume. On prive le seigneur de La Force de sa charge au royaume de Navarre et souveraineté de Béarn, et le marquis de La Force, son fils aîné, de la survivance desdites charges, en laquelle il a déjà été reçu. Une partie de ces mécontentemens généraux, joints aux entreprises manifestes sur la ville de La Rochelle, et le peu de fruit qu'ont apporté les députations sur ce sujet, font juger aux députés des provinces convoquées en ladite assemblée, la nécessité d'une assemblée générale. C'est pourquoi ils l'ont indiquée au 15 d'avril avec tant de contentement pour le public, qu'il ne faut douter que plusieurs députés, pour montrer l'affection qu'ils portent, tant au général desdites Eglises qu'au particulier de ladite ville, ne soient déjà en chemin pour se trouver en icelle[1]. »

L'assemblée de La Rochelle ne se bornait point à ces respectueuses remontrances, à d'innocentes requêtes pour le maintien des priviléges religieux. Les huguenots, en présence du système catholique, avaient besoin d'une organisation plus précise, d'une formule de gouvernement plus applicable. Ils je-

[1] « Sommaire des raisons qui font connoître la nécessité d'une assemblée générale des Eglises réformées en la ville de La Rochelle. » — Mss. Letellier-Louvois, regist. 9334/2, 1621.

tèrent les yeux, je le répète, sur la Hollande, sur le système fédératif de la Basse-Allemagne, où chaque province avait sa souveraineté; ce fut donc un mélange d'indépendance féodale et de constitution républicaine. Sept cercles devaient désormais diviser la France[1]; le Béarn formait une division à part. Le duc de Bouillon était créé généralissime des armées huguenotes; chaque province avait un conseil particulier sous un chef qui pouvait commander les batailles pour le salut de l'armée. Ce chef, qui disposait de toutes les charges militaires, avait auprès de lui un conseil représentatif où assistaient trois députés de l'assemblée générale; le chef pourvoyait au gouvernement des places de guerre. Pourtant ce n'était que par l'assemblée universelle que pouvait se traiter la paix et se délibérer la guerre; auprès de chaque armée était un ministre prédicant; point de blasphèmes dans les rangs de la milice sainte. Il fallait renoncer à la vie lubrique, aux femmes mondaines qui seraient bannies du camp sous peine de la hart. La fraternité devait présider à tous les rapports des capitaines et des soldats; tout pillage, tout trafic était interdit; la revue et le paiement des gens de guerre devaient avoir lieu en présence des magistrats et des ministres; le laboureur serait protégé, les meuniers des villes exempts de tous logements de guerre. On mettait la main sur tous les deniers royaux, tailles, taillons, aide et gabelle, pour pourvoir aux besoins de l'armée des fidèles. Les biens de l'Église catholique étaient confisqués, et les revenus appliqués à la solde des ministres du saint culte.

Ce vaste règlement n'était rien moins qu'un système général d'administration, qu'un gouvernement à part; il fut arrêté le 10 mai, signé par le président, les adjoints et les secrétaires de l'assemblée. Ce n'était pas sans raison que les catholiques l'appelaient *loi fondamentale de la* REPUBLIQUE *des Églises réformées de France et de Béarn*: « Il avoit été pris, dit un vieux pamphlet, sur l'original de l'institution de l'État et république des États-généraux des Provinces Unies des Pays-Bas, et sur la forme de leur gouvernement. L'exhortation aux rois et princes pour la conservation de leurs monarchies, faite

[1] Voyez le Mss. de Béthune, n° 9314 (Bibl. roy.), ainsi que la *Vie de Duplessis-Mornay*, liv. IV, imprimée à Leyde, ann. 1647.

par le comte de Fridembourg et présentée l'an 1619 à Sa Majesté Très-Chrétienne par le comte de Fustemberg, ambassadeur de Sa Majesté Impériale, avoit fait voir à l'œil et toucher au doigt les procédures de ceux qui espéroient en bref chasser les rois de l'Europe, et qui portoient les esprits des peuples à haïr les rois et former de nouvelles républiques[1].»

Les idées de république devenaient familières à l'école calviniste; le système religieux s'adaptait parfaitement aux formes électives, à cette égalité d'assemblées et de cercles, sous la souveraineté de l'Église tout entière. Le sceau de l'assemblée de La Rochelle existe encore; tout y était symbolique : un ange appuyé sur une croix tenait un livre à la main, le saint Évangile sans doute; point de symbole favorable à la royauté; une inscription latine annonçait que c'était pour le Christ et son troupeau que l'assemblée délibérait[2], légende incertaine qui appelait peut-être ce vague royaume du Christ, cette souveraineté de l'inspiration et de la parole qui plus tard domina l'Angleterre avec Cromwell. L'école républicaine faisait des progrès dans les livres, dans les pamphlets; on osait publier que la république du Christ était arrivée, et que les rois pouvaient être détrônés, proscrits quand ils ne suivaient pas l'inspiration céleste dans le gouvernement des hommes. Ces doctrines recevaient une application armée; partout s'organisaient des gens de guerre; deux conseils militaires avaient été élus, et le duc de Bouillon donnait l'âme et l'impulsion à cette république, mélange de liberté et de féodalité. Toutes les places de sûreté recevaient des canons et des armes; 156 églises réformées composaient le cercle de M. de Bouillon; le cercle de Bretagne confié à M. de Soubise comptait 69 églises et 7 grandes places de sûreté; le troisième cercle du duc de La Trémouille, 51 églises et 4 places de sûreté; le quatrième cercle de la Basse-Guienne, sous les ordres de M. de La Force, était immense, car il comprenait 40 villes de sûreté et 83 églises; le cinquième

[1] « Le contre-estat ou l'anti-monarchie. » Paris, 1621.

[2] *Pro Christo et grege.* Cette légende donna lieu à de vives discussions. Quelques-uns soutenaient qu'il n'y avait pas *grege*, troupeau, mais *rege*, roi; ce qui devait changer complétement la pensée républicaine qu'on attribuait aux calvinistes.

cercle, le Haut-Languedoc et la Haute-Guienne, était presque tout huguenot et comptait 96 églises; M. de Châtillon qui commandait le sixième cercle, le Gévaudan et les Cévennes, avait 152 églises, sans compter Nîmes, Uzès, villes municipales organisées comme La Rochelle; enfin le septième cercle, Dauphiné, Provence et Bourgogne, obéissait au duc de Lesdiguières, et comptait 115 églises[1]. Et tous ces cercles étaient convoqués pour une prise d'armes générale, par des lettres pressantes de l'assemblée de La Rochelle.

En présence d'un mouvement aussi général des Églises protestantes, les catholiques durent s'émouvoir, car ils étaient la majorité. Les huguenots avaient bien l'autorité en quelques provinces, mais ces circonscriptions qu'ils avaient formées étaient, pour la plupart des localités, une simple carte tracée sur le papier, des gouvernements sans peuple, tant le calvinisme y était en minorité. Déjà même, à la première nouvelle de leurs projets, la populace s'était émue contre le prêche, comme aux temps les plus violents de la Ligue. A Tours, qui était pourtant une ville des cercles huguenots, « il y eut une grande émotion à l'occasion d'un Martin Lenoir, hôtelier, qui avoit délaissé le catholicisme pour courir au prêche. A sa mort, la multitude le désensevelit de son cercueil, et le soir le prêche fut brûlé par la populace furieuse. » A Paris le conseil de ville fut obligé de prendre des mesures pour protéger les calvinistes contre les flots de la multitude qui se pressait autour des prêches de Charenton en les insultant : « Dans l'assemblée du lundi 27 septembre 1621, le duc de Montbazon, gouverneur de la ville, fit récit à la compagnie de tout ce qui se passa le jour d'hier et cejourd'hui aux émotions et séditions populaires

1 Voici cette division de la France par cercles, telle que je la trouve figurée dans les Mss. de Brienne, vol. 226, fol. 54 :

M. le duc de Bouillon, 1er maréchal de France, la Normandie, l'Ile-de-France, l'Anjou, le Maine, le Perche, la Touraine (l'île Bouchard exceptée). — *M. de Soubise*, la Bretagne, l'île Bouchard, le Poitou et ce qui en dépend, suivant l'état des guerres de la province. — *M. le duc de la Trémouille*, l'Angoumois, la Saintonge et les îles adjacentes. — *M. de la Force*, la Basse-Guienne. — *M. le marquis de la Force*, le Béarn. — *M. le duc de Rohan*, le Haut-Languedoc, la Haute-Guienne. — *M. de Châtillon*, le Bas-Languedoc, les Cévennes, le Gévaudan, le Vivarais. — *M. de Lesdiguières*, le Dauphiné, la Provence, la Bourgogne.

contre ceux de la religion prétendue réformée; si n'eût été le secours et la bonne police que l'on y a apportés, comme il est notoire à un chacun, sans doute le mal eût été beaucoup plus grand; il a été arrêté et conclu, pour tenir cette dite ville en sûreté et repos et pour la conservation des habitans d'icelle, même de ceux de la religion prétendue réformée, que dorénavant où il arriveroit en cettedite ville et faubourgs quelques séditions, tumultes, vols où pilleries des maisons, les sieurs colonels, capitaines, lieutenans ou enseignes, en donneront promptement avis auxdits sieurs gouverneur et prévôt des marchands, et prendront les armes chacun en leur quartier, et commanderont aux bourgeois et habitans de leur compagnie de prendre les armes pour résister à la force et se rendre maîtres d'empêcher toute sorte de séditions, tumultes, ruptures de portes, vols, pilleries de maisons; se saisiront des mutins séditieux, auteurs et fauteurs desdites séditions, et les amèneront ou feront amener prisonniers audit Hôtel-de-Ville, pour en être ordonné; même feront tendre les chaînes par les quarteniers et dizainiers, s'il en est besoin [1]. »

Le conseil du roi réprimait ainsi par la bourgeoisie l'effervescence du peuple catholique; on était bien résolu d'attaquer de front le mouvement plus politique que religieux qui se prononçait, mais il fallait le faire avec habileté. Le parti protestant était alors formidable; si on l'avait attaqué brusquement, il aurait répondu par une résistance forte, unanime, puissante, aux attaques qu'on aurait osées contre lui. Le moyen le plus adroit et le plus simple pour le vaincre était d'abord de le diviser. Comme tous les partis, les huguenots n'offraient pas une seule nuance; il y avait les hommes paisibles qui ne faisaient des griefs de la réforme protestante auprès de la cour qu'une simple affaire de croyance, et pourvu que cette croyance fût complétement ménagée, ces hommes devaient rester calmes et soumis sous une royauté protectrice. Des lettres royales déclarèrent donc que la foi calviniste serait respectée, et que les vieux édits de Henri IV seraient observés entièrement à leur égard. Parmi les grands qui professaient le calvinisme, une fraction était également facile à conquérir par des garanties et

[1] Registres de l'Hôtel-de-Ville, XXIII, fol. 116.

des concessions. Lesdiguières, Duplessis-Mornay ne pouvaient être rangés dans la même catégorie que les Rohan et les Bouillon, esprits superbes, noblement placés au sommet de la réforme belliqueuse : Lesdiguières était sollicité tout à la fois par les huguenots qui l'avaient créé chef d'un cercle, et par le roi qui lui faisait des propositions non moins brillantes. C'est toujours ce qui perd les partis que ces trahisons ambitieuses de quelques hautes têtes. Il ne restait donc plus en armes que les chefs et les populations, liés plus encore au système politique que religieux.

C'est à ce système politique, se manifestant par une organisation républicaine, que le roi Louis XIII allait faire la guerre; elle était impérieuse parce que les prétentions nouvelles des huguenots tendaient à détruire la forme monarchique de la couronne héréditaire. Le danger était si pressant qu'on songea à faire un connétable. Ce ne fut point une affaire de courtisanerie et d'intrigues, comme le disent quelques Mémoires, mais une de ces grandes résolutions arrêtées dans les jours de crise pour la monarchie. Le connétable, chef des gens d'armes, était l'image militaire de la royauté; il en portait les insignes et l'épée. Toutes les fois que la couronne avait été en péril, on avait songé à rétablir la connétablie; le connétable, c'était le bras armé du monarque; quand il plaçait son gonfalon sur une tente, tous lui devaient obéissance, maréchaux, colonels, généraux, soudards qui portaient dagues ou montaient à cheval. On proposa pour cette dignité Lesdiguières : pensée politique sans doute que de confier la première dignité du royaume à un dur soldat, mais cela était il faisable, sans la conversion de Lesdiguières? Et le brave gendarme, quoique sans conviction, n'était pas encore décidé à renoncer à une croyance qui faisait sa force dans le parti huguenot. Albert de Luynes avait été le principal conseiller de cette guerre contre la réforme; c'était lui qui avait convoqué les gens d'armes et levé cent cornettes en toutes les provinces; Albert et ses deux frères attentifs sous la tente royale ne quittaient jamais Louis XIII, prenant ses ordres et les transmettant à tous. Que restait-il à Albert pour devenir connétable? peu de chose : un acte émané de la puissance royale,

et il avait assez de pouvoir sur l'esprit de Louis XIII pour l'obtenir. La lourde épée de connétable était difficile à porter, mais que n'osaient ces Provençaux actifs et aventureux qui entouraient le roi! Le 2 avril 1621 les trompettes annoncèrent aux gens d'armes que « Louis, treizième du nom, leur souverain seigneur à tous, avoit élevé en la dignité de connétable monseigneur Charles Albert, duc de Luynes, avec délégation de tout pouvoir et autorité en la guerre. » Une multitude de seigneurs, chefs de compagnies, arrivèrent aussitôt à cette convocation; Lesdiguières, bon courtisan, les conduisait; Louis XIII était rayonnant de plaisir et de confiance lorsqu'il remit à son favori l'épée à poignée de diamant, noble insigne de la dignité. Et Lesdiguières fut créé le même jour maréchal général des armées, haute puissance militaire, avec un connétable surtout qui connaissait mal l'art des batailles : désormais il fut l'homme de la monarchie. Vainement les Églises de La Rochelle lui écrivirent pour l'inviter à se joindre à elles et à prendre en main la cause commune [1]; Lesdiguières, tout en ménageant l'expression, les invitait à l'obéissance absolue au roi, et les détournait de cette guerre que les Églises allaient entreprendre. Il était impossible désormais que les calvinistes pussent compter sur lui. Mornay joua un rôle au moins aussi incertain; comme Sully, il avait une habitude d'obéissance qui ne lui permettait pas de résister par la révolte aux armées du roi. Quand ces armées arrivèrent à Saumur, qui était sous le gouvernement de Mornay, celui-ci n'opposa aucune résistance et abaissa son drapeau; les portes furent ouvertes aux premières sommations des gendarmes. Saumur cessa d'être une ville de sûreté pour le parti huguenot.

La prise d'armes contre les calvinistes fut générale dans toutes les parties du royaume. Partout où les huguenots étaient en petit nombre, on procéda à leur désarmement immédiat. Les braves archers du duc de Longueville recherchèrent les vieilles arquebuses, les pertuisanes que pouvaient avoir les huguenots de Dieppe et de Rouen; Villars désarma les huguenots

1 J'ai trouvé trois lettres écrites en janvier, février et avril 1621 par l'assemblée des religionnaires de La Rochelle à M. de Lesdiguières, dans les Mss. de Brienne, vol. 226, pag. 12-20, etc.

du Havre et de Caen; le duc de Ventadour ceux de Vitré en Bretagne; les échevins de Saint-Quentin et de Vitry imposèrent aux calvinistes l'obligation de venir remettre les instruments de guerre, même les simples dagues, à l'hôtel-de-ville. Dans ces provinces un désarmement était facile, car les huguenots étaient en extrême minorité; mais dans l'Angoumois, et à partir de la Loire jusqu'aux Pyrénées, il fallait en venir à de véritables opérations militaires, car l'organisation protestante était trop puissante pour se laisser longtemps surprendre et décimer. Louis XIII et son connétable partirent de Saumur à la tête de nombreux régiments et de seigneurs dévoués; les premières opérations de la campagne furent le siége de Saint-Jean-d'Angely, ville municipale, défendue par Rohan-Soubise, noble et vaillant gentilhomme, soutien et bras droit du parti huguenot. Le connétable avait sous lui les maréchaux de Brissac, de Praslin et de Chaulnes; et puis ce traître de Lesdiguières qui avait abandonné ses braves compagnons d'armes, les huguenots, pour se donner à la faction de cour.

Quand le camp royal fut établi devant Saint-Jean-d'Angely, un héraut d'armes tout fleurdelisé se présenta aux portes de la ville, et demanda au nom du roi à parler à M. de Soubise, qui vint aussitôt sur la muraille; et le héraut lui cria : « A toi, Benjamin de Rohan, le roi, ton seigneur suzerain et le mien, te commande de lui ouvrir les portes de la ville de Saint-Jean-d'Angely pour y entrer avec son armée; faute de quoi faire, Benjamin de Rohan, je te déclare criminel de lèse-majesté au premier chef, roturier toi et ta postérité; tes maisons rasées, ainsi que celles de tous ceux qui t'assisteront. » Et le fier Breton Rohan de Soubise garda son chapeau à plumes sur la tête; le héraut lui cria : « Benjamin de Soubise, vous n'êtes pas dans votre devoir, ôtez votre chapeau. » Un gentilhomme répondit au héraut : « Excusez, s'il vous plaît, M. de Soubise, car il n'a jamais reçu de pareilles sommations. » Quelques temps après, Rohan laissa tomber de la muraille une réponse conçue en ces termes : « Je suis très-humble serviteur du roi, mais l'exécution de ses commandements n'est pas en mon pouvoir. » Saint-Jean-d'Angely se défendit avec vigueur; pour la première fois dans les guerres de France, on paya des soldats

à la toise pour ouvrir la tranchée; les travaux se poussèrent extraordinairement; le roi et les Luynes s'y montrèrent vaillants hommes. Enfin les échevins de Saint-Jean-d'Angely demandèrent à traiter; ils vinrent au camp royal : « Monseigneur, dirent-ils, laissez-nous nos fortifications, nos priviléges, et nous nous rendons à vous. — Bourgeois séditieux, répondit le connétable, les premiers vous avez exposé la vie du roi pendant ce siége, et vous avez pris les armes comme ces mutins de Rochelois en vos cercles et conseils provinciaux; Sa Majesté entend qu'il ne s'agisse plus d'un traité, mais de lettres de grâce qu'elle vous donnera. » Les pauvres échevins s'en revinrent, et le lendemain la capitulation fut signée. On vit, à la sortie de la garnison, 1800 cavaliers et 200 gentilshommes défiler ayant à leur tête Rohan-Soubise, et celui-ci, tout rouge de colère et de honte, mit deux genoux en terre pour saluer Sa Majesté : « Levez-vous, lui dit le roi, et me servez mieux à l'avenir, car pour le passé, je n'ai pas été très satisfait de vous. »

La capitulation de Saint-Jean-d'Angely devait produire un profond effet sur les huguenots. A Clérac, la première ville qui se présentait sur la route militaire, il y avait eu mille bravades dans la garnison parmi les fiers arquebusiers qui s'intitulaient « soldats sans peur, défendant une ville sans roi; » les habitants de Clérac vinrent auprès du connétable demandant leurs priviléges et leur libertés; de Luynes répondit toujours par le même système : « Remettez-vous en la clémence du roi, autrement 30 canons et couleuvrines tonneront à vos portes. » Les habitants de Clérac résolurent encore de se défendre. Or, par une des chaudes matinées d'août, on vit arriver à la tente royale le ministre de Clérac tout couvert d'un vêtement noir, suivi d'une longue procession de bourgeois, d'échevins; puis s'agenouillant la face contre terre, ils dirent à Louis XIII : « Sire, les rebelles d'une ville pleine de rébellion, qui s'est laissée emporter aux torrents d'une révolte prétextée de religion et d'oppression de conscience, se jettent à vos pieds pour offrir à la discrétion de votre justice ou miséricorde, nos vies, nos libertés et nos biens. » Le roi répondit tout ému : « Vous avez bien fait de vous soumettre entièrement à ma discrétion.

Mettez-vous en votre devoir, afin que vous connoissiez quelle étoit ma bonté. Monsieur le connétable vous dira ma volonté. » Cependant de Luynes fut plus sévère à l'égard des habitants de Clérac qu'il ne l'avait été pour les bourgeois de Saint-Jean-d'Angely. Il y eut quatre chefs de calvinistes pendus, et on les choisit dans toutes les classes : un conseiller au parlement du nom de Lafargue ; puis son fils, ministre de Duras ; un consul même fut élevé au poteau tout chaperonné, en haine de la dignité qu'il avait exercée ; enfin un brave et courageux cordonnier qui avait soutenu le siége comme sergent-major, durant l'attaque des troupes royales, fut mis aussi à la potence.

La nouvelle de ces exécutions n'était pas capable de calmer le parti huguenot ; rien n'était fini encore ; les villes prises jusqu'alors étaient presque entièrement ouvertes ; une toute petite muraille les défendait. Les deux grandes places des huguenots étaient Montauban et La Rochelle ; l'une la clef du Languedoc, l'autre le port des secours que les calvinistes tiraient de l'Angleterre et de la Hollande. Montauban avait une garnison de quatre ou cinq mille arquebusiers sous le commandement de braves officiers huguenots et la protection de ses murailles. Le duc de Rohan n'avait quitté la tente royale que pour se placer encore à la tête des calvinistes, et quand il arriva à Montauban, il rassembla le conseil de ville, et dit aux anciens et aux échevins : « Frères, vous avez juré l'union des Églises ; ce serment est sacré, que préférez-vous ? être pendus ignominieusement ou vendre chèrement votre vie ? je cours à Castres, et bientôt vous aurez du secours. Quoi qu'il arrive, je suis à vous. Il n'y auroit que deux évangélistes au monde que je serois un des deux. Je n'ai plus ni maisons, ni revenus, mais il me reste mon épée et ma vie ; elles sont à vous. » A la suite de cette harangue vigoureuse, il y eut conseil de ville et promesse de se défendre jusqu'à la mort. Les murailles étaient hautes, les hommes de guerre vigoureux ; Montauban, non loin de l'Albigeois, du Quercy et des Cévennes, pouvait être promptement secourue, tandis que le froid avançait et que l'automne allait développer le germe de mille maladies dans l'armée assiégeante. Cette armée, qui se groupait autour de Montauban, comptait de dix à quinze mille hommes sous les

ducs de Mayenne et d'Angoulême, le comte de Schomberg et le maréchal de Lesdiguières. Les opérations du siége commencèrent immédiatement. Il y avait plus d'un traître dans cette opinion calviniste; le vieux et avare duc de Sully, retiré dans ses nombreuses terres en Quercy et en Languedoc, était sans franchise à l'égard de la cour et de son parti; esprit remuant, on l'avait vu plus d'une fois troubler les provinces, et puis quand l'agitation était venue, le premier il accourait traiter avec le conseil ou le roi, et cherchait dans ces nouvelles transactions des avantages en fiefs ou en argent. De nombreuses chartes existent encore pour constater cette avarice remuante de Sully qui se résumait par des concessions intéressées. Il vint donc à Montauban pour s'entremettre de la reddition de la ville, alors sous l'influence de deux hommes de courage et de capacité : un brave capitaine béarnais du nom de Mazères, et le ministre Chamier, chef du conseil de ville. Les assauts furent meurtriers, et l'on vit femmes et enfants se défendre, pour me servir de l'expression du ministre Chamier, comme Israël assiégé dans Jérusalem la sainte. Dans ce siége périrent plusieurs chefs de l'opinion catholique, le duc de Mayenne surtout, fils du digne roi de Paris, et alors encore si aimé des halles, que lorsqu'on apprit sa mort, sur la place Maubert, il y eut une sédition contre les huguenots. La mort moissonna indistinctement prélats, princes, gentilshommes, dans le siége meurtrier de Montauban. Enfin, la défense fut telle, que l'armée royale dut en toute hâte lever ses tentes[1].

Cet événement était grave; c'était un premier échec dans les tentatives essayées contre le parti protestant organisé; on devait craindre que ce parti, encouragé par une chute si rapide, ne fît quelques expéditions plus séditieuses encore pour soulever toutes les provinces. Comme il arrive toujours quand une entreprise n'a point réussi, on s'accusait mutuellement des mauvais succès de la guerre. Les murmures s'élevaient contre le connétable, ce favori qui, par ses imprudences, avait compromis l'armée du roi; de toutes parts surgissaient des plaintes : quel était donc ce connétable qui savait à peine ce qu'était une épée? quel était ce bouffon qui privait les ma-

[1] Novembre 1621. Manus. Béthune, vol. coté 9306 f. 86.

réchaux de France d'un libre commandement? Des chansons moqueuses étaient chantées sous la tente contre le nouveau Concini, cet Albert le Provençal, baladin en fauconnerie, qui n'avait d'autre science que d'élever des pies-grièches et de mauvais faucons.

Ces oppositions entouraient le roi par tous les côtés; les plaintes venaient plus hardies, et déjà même le parlement de Toulouse osait lui dire dans une de ses harangues : « Votre connétable nous livre, Sire, à toutes les entreprises des huguenots de Montauban. » De Luynes avait également contre lui le confesseur du roi, le père Ardoin, qu'il avait fait renvoyer du camp. On pouvait s'apercevoir que Louis XIII craignait plus qu'il n'aimait le connétable; et dans cette situation il était plus facile d'attaquer son crédit. Les courtisans jugeaient surtout que le roi avait dépit de la grandeur à laquelle de Luynes prétendait à sa cour. Bassompierre, ce spirituel adulateur, raconte que se trouvant, avec le roi, et voyant ensemble, par une fenêtre de l'archevêché de Toulouse, Albert de Luynes, accompagné de ses gardes, Louis XIII dit à Bassompierre : « Voyez-vous *le roi* qui entre? — Sire, reprit le courtisan, c'est un connétable favorisé de son maître, et qui étale vos bienfaits aux yeux de tout le monde. — Vous ne le connaissez pas, ajouta Louis XIII, il veut faire le roi, mais je l'en empêcherai bien tant que je serai en vie. » Depuis ce moment-là, Louis XIII, soit en gabant et plaisantant, soit sérieusement, n'appelait de Luynes que *le roi;* et ne l'était-il pas en effet, car son ambition insatiable lui avait fait joindre le sceau à l'épée? De Luynes s'était fait désigner par commission garde du sceau royal après la mort de M. du Vair.

En face de cette grande fortune, la veille peut-être d'une disgrâce, de Luynes tomba dangereusement malade au siége de Monheur. Sa maladie ne fut pas longue. C'était une fièvre maligne, et il mourut à Longuetille le 15 décembre, à l'âge de quarante-trois ans. Il n'avait porté que neuf mois l'épée de connétable, et depuis trois mois il gardait les sceaux. Le roi en éprouva peu de tristesse; la lettre qu'il écrivit à sa mère à ce sujet est froide et exprime à peine un simple regret : « Madame, vous apprendrez ici une mort assez subite de mon cousin le

connétable, et jugerez aisément de l'ennui que j'en reçois sans que je vous le représente. L'affection que j'ai vers vous, plus forte que tout autre ressentiment, ne souffre pas que mon esprit demeure davantage en ces tristes pensées; ce qui me donne une envie extrême de retourner à Paris. » La mort d'un connétable était un de ces événements qui désorganisaient le système militaire d'une campagne. Le conseil était sans chef, l'armée séparée par petites troupes que les calvinistes pouvaient surprendre, car eux aussi s'étaient levés partout, dans le Dauphiné comme dans le Languedoc. Le cadavre d'Albert de Luynes était délaissé couvert d'un manteau, à la garde d'un page, et Louis XIII se hâtait de gagner Paris pour se mettre en quelque sorte sous une autre tutelle, celle de sa mère, car on aurait dit que ce caractère de roi avait besoin d'une domination pour diriger sa volonté.

Le ministère d'Albert de Luynes avait ainsi duré quatre ans; après avoir atteint cette haute position de connétable, ambitionnée par son prédécesseur le maréchal d'Ancre, Albert périssait à l'œuvre contre une des grandes résistances que la couronne éprouvait. Le maréchal d'Ancre avait attaqué de front le principe féodal, et il avait succombé. Albert de Luynes avait essayé d'anéantir le principe calviniste et municipal, et sa main n'avait pas été assez forte pour vaincre l'obstacle. Les temps n'étaient pas venus encore : la féodalité des gouverneurs de provinces et le calvinisme avaient des positions trop fortes pour qu'on pût les leur ravir du premier coup. De Luynes ne donna point à son administration une couleur assez prononcée; on le voit trop préoccupé de lui-même, de sa famille, des honneurs qu'il s'assure et des dons qu'il sait répandre. Il ne fit point assez pour les seigneurs qui avaient secondé ses desseins; il fut parcimonieux envers eux, il n'usa du favoritisme qu'à son profit. La fortune de toute cette race fut grande et rapide; du rang d'obscurs gentilshommes, les de Luynes s'élevèrent aux premières dignités de l'État; ils sont la source et l'origine d'un grand nombre de maisons titrées de duchés et de pairies. Albert ne fut point dénué de capacité; on ne monte pas si haut sans qu'il y ait un mérite en rapport avec la situation. Toutefois la pensée so-

ciale n'est jamais en de Luynes; il n'a au fond de l'âme qu'une ambition égoïste, et cette ambition est pleinement satisfaite, lorsque la mort vient le saisir; ce qui fait dire à Bassompierre qu'il mourut à temps, car le réveil pouvait être dangereux. Comme pour la mort du maréchal d'Ancre, Paris fut inondé de pamphlets, de chansons moqueuses contre M. le connétable; c'était l'usage alors d'attaquer la puissance après sa ruine, sorte de lâcheté populaire contre tous ceux qui ne pouvaient plus se venger. Il y eut donc « noël nouveau sur la mort de M. le connétable, le *Confiteor* de M. de Luynes, le *Te Deum*, les réjouissances de toute la France, et spécialement de tous les bons François », et tout ceci était récité aux parloirs des bourgeois, aux plaids de justice et sous les voûtes du Louvre gardées par les gentilshommes [1].

La levée du siége de Montauban, les pertes éprouvées par l'armée catholique, la mort du connétable, chef absolu de la guerre, devaient grandir les espérances du parti calviniste. Rien ne relève plus le courage d'une opinion en armes que les premiers échecs qui forcent à la retraite l'autorité souveraine. Dans les Pays-Bas, les premiers succès des gueux contre les troupes espagnoles avaient fondé cette république active dont les flottes nombreuses parcouraient les mers. Les huguenots du Languedoc ne pourraient-ils pas prétendre aux mêmes avantages? aussi vaillants qu'eux, leurs villes étaient mieux fortifiées; ils pouvaient obtenir une ligne maritime de La Rochelle jusqu'à Bordeaux : par le Rhône, ils touchaient à Grenoble et à Genève; campés sur toute la chaîne de montagnes qui se liaient aux Alpes, ils rêvaient la fédération suisse. Quand donc l'armée royale fut obligée de se retirer du siége de Montauban, une énergique réaction se prononça dans le parti calviniste. Montpellier d'abord chassa tous les magistrats appartenant à la foi romaine, et devint une municipalité cal-

[1] *Noël nouveau sur la mort de M. le connétable.* — *Le* Confiteor *de M. le connétable de Luynes*, qu'il a fait avant mourir, avec le tombeau des deux frères et la Rencontre d'un page avec le connétable. — *Le* te Deum *chanté sur la mort de M. le connétable.* Paris, 1621. — *Réjouissance de toute la France*, spécialement de tous les bons François, sur la mort du connétable. Paris, in-8°, 1621.

viniste ; à Sainte-Foix, le gouverneur Boësse Pardaillan, quoique protestant, fut jeté hors de la ville comme complice du roi de France ; dans plusieurs autres cités, telles que Négrepelisse, les garnisons royalistes furent massacrées. Les religieux du Languedoc comptèrent plus de trente-six églises détruites par ces arquebusiers du prêche qui allaient entendre la parole de l'Évangile et assister aux cérémonies de la cène au désert. Le parti huguenot, dans son effervescence, poursuivit comme traîtres tous les chefs même calvinistes assez modérés pour donner des conseils de paix et de trêves, tels que Lesdiguières et les deux vieillards Sully et Duplessis-Mornay. C'est encore un mouvement naturel des partis ; quand les succès arrivent, ils s'épurent et secouent les conseils de la modération, comme s'ils venaient de têtes timides ou avilies. Le parti modéré cessa d'avoir action sur le prêche ; la direction des forces huguenotes était passée dans les mains des ardents, conduits par les ministres, et à leur tête Suffren, l'un des hommes les plus éloquents du calvinisme dans le Languedoc. Les opérations militaires furent confiées au noble duc de Rohan, l'espérance des Églises de Guienne, et désigné comme un des présidents des cercles provinciaux organisés en républiques. Les calvinistes purs repoussaient tout pacte, toute transaction, et quand le président du Cros, homme de tiers parti, vint pour présider à des conditions de paix, un complot fut tramé contre sa vie, et le ministre Suffren s'écria : « Que viens-tu faire ici, traître? viens-tu nous enlever notre brave duc de Rohan, le seul soutien de la foi dans nos provinces ? veux-tu agir comme ce beau monsieur de Lesdiguières, qui nous a vendus argent comptant aux papistes? » Et comme le président cherchait à se justifier, une troupe de huguenots ardents se précipita sur lui, et le dagua de plus de dix coups de poignard. Le président tomba frappé et expira sur l'heure.

L'opinion catholique était trop puissante pour laisser impunis de tels excès dans le Languedoc ; le clergé s'alarma de ce triomphe momentané de l'hérésie ; non seulement il fit des remontrances au roi dans une assemblée générale pour l'inviter à continuer la guerre avec vigueur au midi et en finir avec les

calvinistes; mais encore il fit offre de payer comme un don gratuit les frais de cette guerre, et vota un million d'or à prendre sur ses immenses domaines. Le clergé menacé par ce dernier mouvement tout politique de la réforme mettait une haute importance à pousser la guerre, et à ce que le conseil ne mollît pas dans les hostilités. Ce conseil en effet venait de subir de grandes modifications: le connétable de Luynes, naguère l'unique ministre des volontés royales, réunissait la connétablie et les sceaux, c'est-à-dire la guerre et la justice, les plus puissants des droits de la couronne. Tous les membrès du conseil n'étaient que de simples commis obéissant aux injonctions du connétable. A sa mort, le parti des gentilshommes de cour, lié à de Luynes, voulut lui donner un remplaçant qui pût continuer les faveurs dont ils étaient accablés sous le connétable; comme ils craignaient le retour de Marie de Médicis dans le conseil, ils voulurent lui opposer Bassompierre, courtisan souple et spirituel, dont ils espéraient faire tous leurs vouloirs. Bassompierre, un de ces gentilshommes qui avaient traversé tous les événements sans les coudoyer, était tout à la fois l'ami de Marie de Médicis, de Louis XIII, de Richelieu et du parti des seigneurs; il avait un de ces caractères attrayants qui prennent ou délaissent toutes les causes comme s'ils se jouaient avec elles, et cela sans y mettre de l'importance, et pour conserver les faveurs et les avantages d'une position facile et frivole. Ces tentatives furent vaines, parce que Bassompierre ne représentait rien, ni noblesse, ni bourgeoisie, ni opinion calviniste ou catholique. On songea quelque temps à faire un conseil multiple sans chefs ni favoris, conseil mal en rapport avec le caractère de Louis XIII, à qui il fallait toujours un ministre dirigeant pour dépositaire de sa confiance.

Marie de Médicis dissimulait singulièrement son caractère: ce n'était plus la régente impérieuse dominant le conseil et délibérant seule sur les actes de son gouvernement; la reine n'imposait plus ses affections, ses tendresses de femme et ses passions d'Italienne; sujette respectueuse, elle ne demandait qu'à agir de concert avec le roi, à lui faire toute espèce de concessions. Louis XIII consentit donc à la voir dans son conseil; une fois admise et par les avis de Richelieu, elle se

comporta avec tant de modestie, sous des formes si douces, si humbles, qu'on ne savait à quoi attribuer ce changement dans ses habitudes. Ne pouvant rien encore seule, isolée en quelque sorte au milieu des conseillers, elle voulait faire entrer Richelieu à ses côtés, puis, une fois ce premier pas fait, elle reviendrait à la puissance, unique objet de ses veilles.

Le premier soin du conseil modifié par le roi fut de poursuivre la guerre contre le parti huguenot dans le Languedoc, car l'argent voté par le clergé avait été exactement payé, et il fallait bien remplir la condition qui avait déterminé l'Église à ce sacrifice. Avec ce million d'or, on leva des armées qui se dirigèrent au-delà de la Loire, comme dans le douzième siècle celle du comte de Montfort. Il y avait là de belles terres et de riches fiefs à conquérir : le système de confiscation n'existait-il pas encore? les biens qu'on arrachait aux huguenots ne seraient-ils pas distribués aux braves compagnies de gentilshommes qui prenaient les armes avec leur souverain pour la défense de la religion et les prérogatives de la couronne?

Les calvinistes du Languedoc étaient prêts, et attendaient avec persévérance et courage les premières opérations de l'armée de Louis XIII. Excepté dans quelques villes catholiques, telles que Toulouse et Bordeaux, presque tout le système municipal était en leurs mains; ils avaient des populations nombreuses, indépendamment encore, des alliances à l'extérieur : quand les huguenots s'agitaient en France, n'avaient-ils pas l'appui assuré des Anglais et des Hollandais? On négociait à Paris, et l'on apprenait que le comte de Mansfeldt, à la tête de vieux reîtres et lansquenets, traversait la Meuse pour faire diversion en faveur des huguenots aux progrès de l'armée royale dans le midi; et La Rochelle ne cessait de recevoir des secours en vivres et munitions de l'Angleterre et de la Hollande. La politique très habile du conseil inspiré par Richelieu, fut alors de ne rompre avec aucun des grands États allemands; en Hollande il maintint les traités, et même le corps auxiliaire de gentilshommes, tel qu'il avait été stipulé dans l'origine des transactions entre les Provinces-Unies et Henri IV. En Angleterre on prépara des alliances de famille, également favorables au développement de l'autorité royale. Jusqu'au siége de La

Rochelle ce ne fut qu'en secret que les princes ou les États fournirent aux calvinistes, des subsides, des hommes et des navires. La seule expédition avouée fut celle du comte de Mansfeldt, et encore il agit avec tant de mollesse, qu'elle n'atteignit qu'un résultat incertain, et ne porta qu'un faible secours aux calvinistes. Il est vrai que le conseil du roi, faisant marcher ses armées contre les calvinistes du Languedoc, n'attaquait point les opinions religieuses, mais la rébellion : or, aucun souverain ne pouvait souffrir que des sujets se réunissent pour menacer la couronne de leur roi. Louis XIII expliquait toujours ainsi dans ses manifestes la guerre du Languedoc poursuivie avec cette cruauté des batailles civiles du XVIe siècle.

Parti de Paris un des jours solennels de la semaine sainte, le roi fit ses pâques à Orléans avec un appareil de piété qui dénotait la tendance religieuse de la guerre. Le 30 mars il était à Blois. Jusqu'à Saumur il ne trouva aucune résistance ; partout on démolissait les fortifications qui pouvaient prêter aide à la ligue des huguenots. On assiégea Montravel, Tonneins, Tonneins la rebelle, qui avait massacré la garnison catholique et jeté les cadavres par les fenêtres. Il y eut là une belle défense, et le roi Louis XIII, comme à Sainte-Foix, y montra ce courage résigné qui ne craint pas la mort parce que la vie ne lui offre aucune distraction. Au siége de Sainte-Foix, une balle ne passa qu'à deux pouces de son oreille, sifflant avec vigueur, comme si elle sortait d'une arquebuse à quelques pas de distance. Négrepelisse prise d'assaut, rien n'y fut épargné ; tous les hommes furent tués, à l'exception de quelques-uns qui payèrent rançon ; de braves huguenots furent pendus dans leurs vignes, au pied de l'arbre des ancêtres : ils l'avaient demandé avec ardeur, car l'Écriture disait que rien n'était plus doux que de finir sa vie sous l'ombrage de sa vigne ou de son palmier [1].

[1] Au moindre succès des armes royales, Marie de Médicis écrivait à son fils pour l'en féliciter : « Monsieur mon fils, je n'ai point trouvé de remède qui fût si propre au recouvrement entier de ma santé que la nouvelle que j'appris hier de la déroute de vos ennemis. J'en loue Dieu, et le prie de tout mon cœur vous continuer en toutes occasions les heureux succès que je vous souhaite, ayant dépêché dès le matin Masparante, mon maître d'hôtel, pour me réjouir avec vous de celui qui vous est arrivé. Je ne vous en répéterai rien par ce mot ; je vous remercierai seulement du soin que

Des nouvelles écrites à la main fournissent de curieux détails sur cette campagne, fatale aux calvinistes : « Le roi se résout de ne point partir du Languedoc qu'il n'ait réduit toutes les villes rebelles en son obéissance. Pour cet effet, Sa Majesté a fait trois armées, l'une de quinze mille hommes qu'elle commandera, dans laquelle MM. de Montmorency et de Schomberg auront quartier pour prendre les places qui sont entre-ci et Nîmes, qu'elle bloquera. La seconde, de dix ou douze mille hommes, sous la conduite de M. le Prince, qui est déjà à Bordeaux pour bloquer Montauban ; et la troisième de pareil nombre d'hommes pour bloquer Castres, laquelle n'a point encore de chef choisi, d'autant que l'on ne sait à qui se fier. Sa Majesté, par cet ordre, se met de venir à bout de toutes ces villes rebelles dans deux ans au plus, sans perte d'hommes. L'on ne sait encore si après le blocus de Nîmes elle ne fera point un tour à Paris. L'on n'avoit pas cru que Privas osât tenir devant le roi, d'autant que la place ne vaut rien ; mais Saint-André de Montbrun, qui est en réputation d'homme de guerre, s'y fût jeté avec deux bons mille hommes, plusieurs autres petites villes pourront tenir avec plus de raison que Privas et Anduze particulièrement. Au siége de Privas, M. d'Effiat fait la charge et a pris la qualité de grand-maître de l'artillerie purement et simplement. Les vivres sont chers à Valence, et le foin et l'avoine qui s'y trouvent hors de prix, à cause des troupes qui y ont passé et séjourné. Il est à craindre surtout la maladie contagieuse, car Valence seule est encore sans mal qu'on sache, mais plus haut, Tournon et Giers sont fort affligées, Vienne aussi et Lyon ; et sur l'Isère, Grenoble et Roannes aussi. Dans le comtat d'Avignon, la ville de Carpentras, on prend des billets et certificats de santé; mais ceux qui sont au roi et de l'armée passent et entrent partout [1]. »

vous avez de ma santé, que le marquis de Tavannes vous dira être, Dieu merci, assez bonne. J'ai pris grand plaisir à lui ouïr dire les particularités qui se sont passées, ne pouvant recevoir vrai contentement que lorsque je participerai au vôtre. — *P. S.* Vous me pardonnerez, Monsieur mon fils, si je ne vous écris encore de ma main. » — Mss. de Béthune, vol. cot. 9303, fol. 62 (original).

[1] Bibl. royale, manuscrit fonds de Saint-Germain, vol. cot. 1554, fol. 57.

Durant cette guerre meurtrière, le roi songea à faire encore un connétable, et comme garantie, pour attirer la portion modérée des calvinistes, il choisit le vieux Lesdiguières. Ce vaillant gouverneur du Dauphiné avait fait le sacrifice de sa croyance pour obtenir ce titre de connétable, immense récompense, véritable allèchement pour les calvinistes qui, comme lui, consentiraient à sacrifier leur foi ardente à une position haute à la cour ou dans le conseil. Soldat blanchi par les ans, il fut salué du noble titre de guerre sans exciter ni murmures ni jalousies; Lesdiguières était connu de ses compagnons d'armes qu'il avait conduits tant de fois aux batailles. Il n'en fut pas de même parmi les calvinistes, chez lesquels son action fut considérée comme celle d'un traître et d'un misérable transfuge. Lesdiguières et le prince de Condé devinrent tout-à-fait en haine aux huguenots : combien Condé n'était-il pas dégénéré! lui le petit-fils de cette brave maison cadette des Bourbons de Navarre, qui avait si souvent combattu pour le triomphe du prêche! N'était-ce pas un Condé qui était le chef et le conducteur de toutes les guerres civiles sous Henri II et Charles IX? Enfant dégradé de sa race, il cherchait alors les faveurs de la cour et la pitié de Marie de Médicis, en poussant à la guerre contre ses anciens frères de religion. Mais l'exemple de Lesdiguières était si contagieux, que même un petit-fils de Châtillon reçut le bâton de maréchal de France pour avoir prêté son château à une garnison catholique dans les guerres de Languedoc. Cette province se défendait avec une vigueur qui étonnait les vieux chefs de l'armée royale : en ouvrant les chroniques de la contrée, on aurait pu comparer les efforts des populations huguenotes de Béziers, Lunel, Sommières, aux plus courageuses résistances des Albigeois sous le noble et malheureux comte de Toulouse, mélancolique et belliqueuse image de la race du sol. Enfin le connétable, à la tête de l'armée royale, vint mettre le siége devant Montpellier, bonne place de guerre, où il se fit des prodiges de valeur.

Mais alors un principe de décadence venait de s'introduire dans la cause du calvinisme. Indépendamment des trahisons particulières que l'ambition avait préparées, quelques villes, pour obtenir des conditions meilleures, demandèrent à traiter

séparément. En examinant la constitution du calvinisme en France, il ne pouvait avoir des éléments de vie politique que par l'union intime de toutes les communes, de tous les gentilshommes des cités, comme de toutes les populations qui professaient les mêmes opinions religieuses. Aussi était-ce une organisation admirable que cette division par cercles, imitée de la république des Pays-Bas : c'est avec un vigoureux système d'unité que cette république elle-même s'était affranchie. Supposez, au contraire, des villes traitant séparément, stipulant sans ensemble et pour chacune d'elles, des droits et des priviléges, combien dès-lors n'était-il pas facile de briser ce faisceau mal construit? Quelques gentilshommes, possesseurs de fiefs, avaient donné l'exemple de ces traités ; des villes vinrent après eux et demandèrent à se soumettre moyennant la conservation de quelques franchises municipales. On en était alors arrivé à peu près à une époque parallèle à la décadence de la ligue catholique sous Henri IV, où chaque cité faisait ses conditions meilleures possible. Il fallait que le parti calviniste fût bien confiant pour s'abandonner à de simples promesses royales. Un parti menacé et hostile aux principes de la majorité, a besoin d'avoir les armes à la main ; en les quittant il perd sa consistance parce qu'on cesse de le craindre. Le nouveau traité signé à Montpellier portait confirmation de l'édit de Nantes dans ses clauses publiques et secrètes ; exercice simultané des deux religions dans tous les lieux où il était organisé; défense aux calvinistes de tenir des assemblées générales sur des questions politiques sans l'autorisation expresse de roi ; seulement ils pouvaient avoir des synodes provinciaux, des consistoires pour régler la police de leur église. Enfin la clause la plus sérieuse, celle qui menaçait le parti calviniste tout entier, portait la démolition de tous les ouvrages fortifiés, murailles, bastions, castels sur la montagne ou à la tête des ponts et rivières; et pour l'exécution de ces promesses, que les communaux devaient eux-mêmes accomplir à leurs dépens, les habitants livraient des otages, déposés dans les mains du roi, et dont il pouvait faire son libre arbitre. Deux villes seules étaient exceptées de ces rigoureuses prescriptions ; c'étaient Montauban et La Rochelle, boulevards inexpugnables qui jusqu'ici avaient

résisté aux armées du roi : mais que pouvaient désormais ces deux points isolés dans le système général de la défense calviniste ? Autrefois les huguenots avaient une longue ligne de forteresses qui s'étendait de Grenoble à La Rochelle; ils possédaient tous ces petits châteaux des bords du Rhône, où, selon l'expression du chroniqueur provençal, Guillaume de Puy-Laurens, l'aigle et l'homme d'armes logeaient dans le même nid, d'où les nobles seigneurs, à la première convocation du prêche, descendaient pour lui prêter secours. Aujourd'hui, il fallait démanteler ces châteaux, se retirer dans la plaine, où il était si facile aux garnisons royales de briser les rangs épars de quelques paysans levés à la hâte. Le conseil du roi avait procédé avec habileté : ayant en face un parti puissant, il s'était gardé de le heurter de front ; il lui avait enlevé peu à peu ses moyens de défense ; il le morcelait, le dispersait, et puis quand il l'eut placé dans l'impuissance de résister, alors il l'attaqua hautement et en finit avec lui. Ce fut la tâche de Richelieu, accomplie par la prise de La Rochelle.

Deux grands faits dominent l'époque politique que je viens de décrire : 1° la querelle animée de la reine Marie de Médicis et de Louis XIII sous l'administration d'Albert de Luynes ; 2° la tentative de guerre contre les huguenots. Autour de ces deux faits toutes les affaires intérieures du royaume de France viennent se grouper. Aussi forment-elles la préoccupation spéciale des ambassades espagnoles à Paris. Trois ambassadeurs extraordinaires s'y succèdent : le premier, le duc de Montéléone, plutôt envoyé de famille qu'ambassadeur en titre, est remplacé par le vieillard actif don Fernando Girone, qui suit avec une si vive sollicitude le plus petit détail de l'*interim;* enfin le marquis de Mirabel prend l'ambassade, car Fernando Girone avait été profondément blessé d'un outrage à son honneur que le roi de France lui avait fait, en ne l'admettant pas à une chasse à Compiègne. Les dépêches de l'ambassadeur présentent les faits de guerre civile et d'administration intérieure sous un aspect neuf et particulier ; c'est la partie secrète, la partie intime des événements ; et quand on songe à la longue lutte qui va se développer entre la maison d'Autriche et les Bourbons, quand on réfléchit sur ce vaste drame qui déploie ses péripéties pen-

dant quarante ans, on est aise de pénétrer dans la pensée de cette cour d'Aranjuez et de l'Escurial, de recueillir ses desseins dans les propres actes de sa diplomatie. « Hier, j'ai appris par une personne de considération, écrit l'ambassadeur espagnol, que l'on faisoit courir le bruit que Votre Majesté secourroit la reine-mère dans l'hypothèse d'une rupture complète avec le roi son fils. J'en donne connoissance à Votre Majesté afin qu'elle me fasse connoître ce que j'aurai à répondre. D'ici là, si dans la conversation, ou dans mille occasions plus solennelles, on m'interrogeoit à ce sujet, je ferai la réponse que je croirai la plus analogue à la situation des affaires et à la dignité de la couronne de Votre Majesté[1]. » Au-dessous de cette dépêche et en marge est écrit de la propre main de Philippe III avec des caractères mal tracés : « Écrire de suite à l'archiduc que dans le cas d'une rupture du roi Très Chrétien avec la reine-mère, et si l'une des deux parties lui demandoit des secours, comme la dernière fois[2], il ne doit se déclarer ni se montrer favorable pour aucun des deux[3], tout en satisfaisant chacun cependant dans ce qui ne peut point nous compromettre. Il faut écrire pareillement à don Girone ce que je prescris à l'archiduc, afin que si S. M. Très-Chrétienne l'interrogeoit à cet égard, il eût à répondre qu'il ignoroit absolument mes intentions et mes projets ; et dans le cas où il seroit plus vivement questionné, il devra répondre, mais confidentiellement et comme en se laissant arracher un secret[4], que les grandes dépenses de la guerre d'Allemagne absorbant des sommes énormes, je ne puis dans ce moment-ci lui fournir aucun secours, mais que telle est mon intention, laquelle d'un moment à l'autre, par la cessation des hostilités, je serai à même de remplir. Cela donnera le temps de voir la tournure que prendront ces affaires. Recommander une vigilance et tout à la fois une prudence extrême à don Girone[5]. » A cette instruction si curieuse qui révèle toute la politique espagnole à l'égard de la France, l'ambas-

[1] Archives de Simancas, cot. A 7758 (Lettre chiffrée).

[2] *Como la vez passada.*

[3] *No se muestre ni se declare en favor ni contra ninguno dellos.*

[4] *Como un gran secreto.*

[5] *Deser con vigilancia y cuydado muy grándes.*

sadeur Fernando Girone répond : « J'ai reçu la lettre que Votre Majesté m'a fait écrire relativement aux affaires de ce gouvernement avec la reine-mère; mais si malgré les observations et les sages conseils que j'ai présentés ici de la part de Votre Majesté, elle étoit obligée, dans son intérêt, de fournir des secours à la reine (comme l'on dit déjà ici que Votre Majesté le fera), dans la supposition d'une rupture et d'une guerre entre la mère et le fils, Votre Majesté ne pense-t-elle pas alors qu'il seroit convenable que je m'abstinsse de rendre visite au roi, et que je me fisse remplacer par don Juan de la Cueba, ou par toute autre personne? »

Ces bruits de guerre civile et des partis armés réveillent toute la vieille sollicitude de Philippe III. Ne serait-il pas possible de se créer une opinion favorable, une faction en France comme au temps de la Ligue? Sur ce point Philippe III écrit de sa main à son ambassadeur : « On m'avertit par différentes voies que la reine-mère étoit fort bien disposée pour nous[1], qu'il étoit nécessaire de l'avoir toujours en France comme un frein contre certaine éventualité. Pourrons-nous ajouter foi à cette intelligence avec la reine-mère? quelles sommes seroient nécessaires pour cela? » Quelques jours après, l'ambassadeur écrit[2] : « Voici quelques détails en réponse à ce que me demande Votre Majesté. D'abord, elle désire se ménager un parti en France ; quoique la circonstance soit favorable, elle doit s'attendre à dépenser de grandes sommes et à se voir abandonnée par les personnes qu'elle aura salariées, aussitôt que leurs intérêts particuliers ne requerront plus l'appui de l'Espagne. Cependant en supposant que Votre Majesté persiste à vouloir se ménager un parti dans ce royaume parmi les personnes puissantes, j'en vois trois surtout qu'il seroit important de gagner. En premier lieu la reine-mère qui a un parti assez considérable et qui le deviendra chaque jour davantage à mesure que le frère du roi avancera en âge. Celui-ci montre une grande affection pour sa mère dont il épouse vivement la querelle. Les deux autres personnages sont le duc de Mayenne et le duc d'Épernon, lesquels sont fort considérés en France et

[1] *Que inclinava la reyna madre a las cosas desta corona.*

[2] Archives de Simancas, cot. A 77⁶⁴ (Lettre chiffrée).

hors des bonnes grâces du roi et de ses favoris. Ces deux ducs sont bien préférables dans cette affaire, au prince de Condé et au duc de Guise lui-même. » Dans une nouvelle dépêche l'ambassadeur espagnol laisse éclater sa joie à l'aspect de la guerre civile : « J'avois parlé à Votre Majesté des différends qui s'étoient élevés entre la reine-mère et son fils ; ils prennent de jour en jour plus de consistance, et tout s'achemine pour une guerre civile. On donne ici comme une chose certaine que la reine-mère a reçu des lettres de Votre Majesté, où il lui est offert tous les secours en hommes et en argent dont elle auroit besoin. J'ai démenti ces bruits, car l'ambassadeur de Votre Majesté ne seroit pas le seul qui ignoreroit une proposition d'une si grave importance. »

Quand la paix s'avance, l'ambassadeur don Fernando Girone est obligé d'en donner avis à son souverain ; il le fait avec une douleur peu déguisée. « J'envoie à Votre Majesté les articles de la paix qui a été conclue entre le roi et la reine-mère ; il n'a pas dépendu de nous ici de l'empêcher ni même de la retarder. Le roi a expédié un exprès à la reine très chrétienne pour lui dire qu'il va se rendre dans le Poitou, et que si les ducs d'Épernon et de Mayenne ne posent pas les armes, il agira vigoureusement contre eux et les traitera après comme des rebelles ; mais il est à présumer que ces derniers imiteront l'exemple de la reine-mère, et que tout rentrera dans l'ordre. » Ainsi tout l'esprit de la diplomatie espagnole se montre dans cette série de dépêches. Ce que veut la cour de Madrid, c'est perpétuer les querelles civiles, la guerre féodale et l'esprit de sédition ; ses inquiétudes sont pour tout symptôme de conciliation et de paix. Le cabinet d'Aranjuez n'ose point ouvertement prendre une résolution entre la mère et le fils ; ses agents ont ordre de dissimuler. Il ne s'agit pas de faire triompher un parti sur l'autre, mais de les envenimer tous, afin d'annuler la France à l'extérieur, alors que l'Espagne préparait ses vastes expéditions ! Les depêches sur la guerre des huguenots n'ont pas le même caractère ; ici l'opinion catholique domine dans les instructions ; il s'agit d'assurer victoire au principe qui est la base de la politique espagnole : attaquer les calvinistes de France, c'est frapper hardiment l'Angleterre et la

Hollande, en hostilité avec la maison d'Autriche. Le marquis de Mirabel suit exactement les moindres symptômes qui annoncent la rupture de la cour avec les huguenots. « Les habitans de La Rochelle font de nouveaux préparatifs et se fortifient chaque jour davantage, au moyen de l'appui qu'ils trouvent en Angleterre et en Hollande. Il paroît certain qu'il leur est arrivé de ce dernier pays un ingénieur en chef et plusieurs capitaines pour servir sous ses ordres. Le roi d'Angleterre, de son côté, a fait dire par son ambassadeur à Sa Majesté Très-Chrétienne, qu'elle devoit agir avec ménagement à l'égard de ceux de la religion réformée, parce que ceux-ci étant les amis de l'Angleterre, il ne pouvoit se dispenser de les protéger contre la France[1]. L'ambassadeur de Savoie a offert, au nom de son souverain, un secours de six mille hommes, pour assister le roi de France dans cette circonstance. Je ne sais si on les acceptera. J'ai entendu dire ici que le duc de Savoie n'avoit fait une pareille offre de service que pour faire disparoître dans l'esprit du roi la fâcheuse impression qu'y a produite l'arrivée du prince Philibert à Turin. Les mécontens sont toujours le duc de Guise, le prince de Condé et la reine-mère; mais cette opposition aura la même durée que toutes les autres choses dans ce royaume. Le duc de Guise s'en est allé en son gouvernement de Provence, avec toute sa maison. Il a voulu témoigner par là son mécontentement de ce qu'il n'avoit pas été nommé général des galères de France. Le prince de Condé est retourné également en son gouvernement de Berri. Celui-là sera plus facile à contenter, parce-qu'il ne demande qu'à traiter[2]. »

« A la réception de la présente lettre, répond Philippe III à son ambassadeur, vous vous rendrez directement où est le roi très-chrétien, et vous l'accompagnerez partout. Étant ainsi près de lui, il vous sera d'autant plus facile, et vous pourrez avec d'autant plus de certitude me rendre compte de ses succès contre les rebelles, et de pénétrer ses desseins en général. Pour vous faciliter les moyens de ce voyage et lui donner une apparence de dignité, j'ai donné ordre à mon président du trésor de vous envoyer huit mille ducats de gratification, lesquels

[1] *Na podria de far de acudir les contra la Francia.*

[2] Archives de Simancas, cot. A 78[93] (Lettre en partie chiffrée.)

sont indépendans des huit mille autres ducats que l'on doit vous compter incessamment pour les frais de votre ambassade. » En réponse, le marquis de Mirabel écrit à Sa Majesté Catholique : « J'envoie à Votre Majesté un plan de la ville de Montauban[1], devant laquelle Sa Majesté Très-Chrétienne a mis le siége. Il est à croire qu'il sera plus long que l'on ne pensoit, par le peu de troupes que le roi a avec lui. Dernièrement l'attaque d'une demi-lune, du côté de la porte de Bourbon, a été sanglante et infructueuse. Le duc de Mayenne y a péri, frappé à la tête d'un coup de mousquet, avec beaucoup d'autres personnes de considération. On m'a écrit du quartier-général du roi très-chrétien que le duc de Montmorency avoit pris un navire que les Hollandois envoyoient aux hérétiques, et où il y avoit des armes pour douze mille hommes[2]. »

Quels que fussent les intentions de la cour de Madrid et ses perfides projets de guerre civile, en commençant cette campagne, le roi de France donne avis du mouvement de ses armes à son frère et bon cousin d'Espagne : il lui demande même de saisir et confisquer tous les biens des rebelles que le commerce aurait transportés dans la Péninsule. Quelques jours après, le conseil de Castille écrit à l'ambassadeur en France : « Ce que le roi très-chrétien propose relativement à la guerre contre les hérétiques de La Rochelle, et en même temps les ménagemens dont il veut user à l'égard des Hollandois, afin que ceux-ci ne fassent aucune démonstration en faveur des révoltés, n'est point suffisant. Insistez donc pour la guerre et montrez-vous peu satisfait, de manière à ramener habilement le roi très-chrétien et ses ministres à leurs premières bonnes dispositions, sans rompre cependant les négociations, si vous ne réussissiez pas d'abord. » Dans toute cette campagne de Languedoc l'ambassadeur d'Espagne ne quitte pas le roi. Il s'agissait d'une question trop grave pour le cabinet de San-Lorenzo ; tous les jours l'ambassadeur envoyait un bulletin détaillé des opérations militaires et des succès contre les calvinistes. Le but du roi d'Espagne était d'entraîner absolument la France dans ses

[1] *Una planta de la ciudad de Montalban.*

[2] *Un navio que llevava armas para 12 v. hombres a los de la religion.*

intérêts pour soumettre les Pays-Bas hollandais : les Rochellois les avaient pour alliés ; était-il possible de ne pas faire la guerre à la Hollande, quand il était prouvé que cette puissance jetait des armes, de l'argent aux villes rebelles? Il y avait là une contradiction dans le conseil du roi de France que le roi d'Espagne ne pouvait comprendre : « Quoi, disaient ses dépêches, vous payez des subsides à la Hollande, vous entretenez chez elle des régimens, et tout cela pour que cette même puissance envoie des secours à vos sujets rebelles ! » A cela les conseillers de France répondaient qu'ils avaient besoin de ménager les Pays-Bas hollandais; que si l'on brisait les vieux traités, il était à craindre que leurs flottes ne vinssent ouvertement défendre les rebelles : ne fallait-il pas agir avec prudence pour éviter un si grand malheur?

CHAPITRE IX.

TRIOMPHE DU POUVOIR DE RICHELIEU.

Composition du conseil. — Changement des ministres. — Chancelier. — Garde-des-sceaux. — Richelieu cardinal. — Opposition du roi. — Richelieu est nommé ministre. — Sa modestie et son habileté. — Portrait de Richelieu. — Mesures du nouveau conseil. — Ses principes. — Alliance avec l'Angleterre et les États de l'Italie contre l'Espagne. — La cour de Louis XIII sous le cardinal. — Buckingham à Paris. — Conspiration contre Richelieu. — Assemblée de notables. — Surveillance de l'Espagne. — Dépêches des ambassadeurs.

1623 — 1626.

Marie de Médicis était admise dans le conseil sans titre régulier, mais avec l'agrément de son fils. La reine avait dissimulé d'abord ses projets d'avenir : elle savait les méfiances des différents secrétaires d'État, presque tous hostiles à ses desseins; son but dut être dès lors d'introduire quelques nouveaux conseillers qui pussent balancer par leur vote les mauvaises impressions que les amis d'Albert de Luynes avaient favorisées dans l'esprit du jeune Louis XIII. Sous le ministère de Luynes,

le conseil se composait, pour les affaires de finances, du président Jeannin, l'honneur de Dijon sa bonne ville, un des parlementaires les plus capables. A la mort de cet habile négociateur, Schomberg, brave soldat, depuis maréchal de France, lui succéda; il ne resta qu'un an dans ce poste difficile où il fut remplacé par Bochart, premier président au parlement de Paris. La maison du roi n'avait cessé d'avoir pour chef Loménie, créé secrétaire d'État par Henri IV. Après la mort du vieux Villeroy, le plus souple de tous les ministres, monument d'un demi-siècle de faveur, les affaires étrangères et la guerre tombèrent dans les mains de Brûlart, fils du chancelier Sillery. Brûlart n'avait point l'habileté de Villeroy, qui avait traversé paisiblement les règnes de Henri III, de Henri IV, et avait négocié tous les grands traités de cette époque. Les affaires de religion qui formaient un département à part, restaient confiées à Lecamus, fait conseiller d'État en 1620. J'ai dit que le duc de Luynes avait pris les sceaux à la mort de Du Vair, sans nommer de gardes à titre; Méry de Vic, seigneur d'Ermenonville, lui succéda. Puis les sceaux furent remis en commission à six membres du conseil d'État. Au moment où la reine entrait au conseil, le chancelier de Sillery avait repris les fonctions confiées à ces commissaires[1]. Ce conseil ainsi composé n'était point en harmonie avec les opinions de la reine, car c'étaient ces mêmes ministres qui avaient préparé son exil, et favorisé les divisions entre la mère et le fils. Marie de Médicis cependant n'osait pas attaquer le ministère tout entier. Pour tenter une si difficile épreuve, elle n'avait pas un crédit assez fortement assuré. Son but fut de démolir l'un après l'autre la puissance de ces conseillers, afin de faire entrer dans le conseil le ministre de ses affections, l'homme dont elle ne s'était jamais séparée, l'évêque de Luçon, ce Richelieu, qui partout s'était posé comme le pacificateur des divisions de famille. La difficulté était grande; plus Richelieu s'était montré adroit, puissant de moyens, facile de paroles, plus le caractère inquiet et soupçonneux de Louis XIII s'alarmait de la présence d'un pareil ministre dans le cabinet. Cette antipathie craintive s'était surtout produite en une toute récente circonstance. La

[1] Histoire des secrétaires d'État, recueil de Dupuy, tome II.

reine-mère, pour récompenser le zèle et l'actif dévouement de Richelieu, avait sollicité à Rome la barrette rouge du cardinalat, grande dignité qui réveillait l'ambition de tous les prélats de l'Église. C'était pour ainsi dire une clause de l'acte d'arrangement que Richelieu avait négocié. Quand il s'agit de porter cette sollicitation à Rome, on y trouva quelques obstacles, et bientôt l'on découvrit la main qui les suscitait. C'était Louis XIII lui-même qui avait engagé une correspondance secrète avec son ambassadeur; les dépêches officielles portaient toutes régulièrement l'injonction de faire nommer Richelieu; il n'en était point ainsi des correspondances intimes : celles-là, au contraire, invitaient de s'opposer de toutes ses forces à cette haute promotion dans les dignités de l'Église. Tous les obstacles furent enfin vaincus par la persévérance de la reine Marie de Médicis; l'évêque de Luçon obtint la pourpre, et tant il la devait à la reine-mère, tant il était pénétré de l'idée que c'était elle qui faisait sa fortune, que plaçant la calotte du cardinalat à ses pieds, il s'écria : « Madame, cette pourpre, dont je suis redevable à la bienveillance de Votre Majesté, me fera toujours souvenir du vœu solennel que j'ai fait de répandre mon sang pour votre service. » Expression de dévouement que l'histoire a beaucoup reprochée à Richelieu à une autre époque de sa vie, où il poursuivait la reine-mère avec tant d'acharnement! comme si en politique, pour les hommes comme pour les partis, il pouvait y avoir de la reconnaissance; c'est une triste vérité à dire, mais elle se reproduit à toutes les crises dans les annales des gouvernements.

Cette promotion au cardinalat était un acheminement vers le ministère suprême; mais que de difficultés n'avait pas encore à vaincre la reine-mère? Elle avait plus d'une fois insinué à l'oreille de Louis XIII ce nom de Richelieu, lui rappelant ses grands services, l'incontestable habileté qu'il avait déployée dans toutes les circonstances où la royauté avait eu besoin de lui. Louis XIII avait constamment repoussé cette idée : « Ne me parlez pas de cet homme-là, ma mère, avait-il dit, c'est un ambitieux qui mangeroit mon royaume. » Et Marie, en femme prudente, se hâtait de taire ses affections, de dissimuler son vif désir de voir entrer l'évêque de Luçon au ministère. Un

moyen simple se présentait pour préparer les voies : c'était d'éloigner successivement du conseil les ennemis personnels du cardinal de Richelieu, et de faire arriver ainsi la demande du sein de ce conseil même. Dès lors Louis XIII ne soupçonnerait plus les vues ambitieuses du cardinal; il pouvait croire que ses ministres se l'associant comme un collègue, il serait l'égal de tous et le supérieur de personne. Le surintendant Bochard venait de mourir; la reine poussa aux affaires Charles, duc de La Vieuville ; ce n'était point son ami personnel, mais elle espérait par son moyen obtenir appui pour appeler Richelieu. En même temps Louis Lefèvre fut nommé garde-des-sceaux ; un moment remplacé par Sillery, il eut pour successeur d'Aligre, ancien président au parlement de Bretagne, esprit incapable de résolution puissante contre le cardinal. La reine-mère, avec une habileté active, déclara que pour les affaires étrangères, elles avaient si démesurément grandi depuis l'avénement du roi, qu'elle ne croyait pas qu'un seul ministre à département pût suffire à tant de travaux réunis. A la mort de Villeroy, ces affaires furent divisées en plusieurs départements; on confia l'Espagne, l'Italie, la Suisse et les Grisons à Phelippeaux d'Herbaux ; l'Allemagne, la Pologne, les Provinces-Unies eurent pour chef de département Potier d'Ocquère; enfin on réserva à Loménie-Brienne l'Angleterre, la Turquie et le Levant. Aucun de ces ministres ne pouvait faire désormais obstacle au cardinal de Richelieu.

Par ces changements complets dans les ministères, Marie de Médicis éteignait l'esprit de l'ancien conseil, tout entier opposé à Richelieu. Le ministre qui présidait de fait ce conseil était le vieux cardinal de La Rochefoucauld, lequel n'y exerçait aucune influence. L'homme capable qui s'emparerait des affaires devait par la force des choses les diriger. Dès ce moment Marie de Médicis se montra plus hardie; le nom de Richelieu vint plus souvent dans sa bouche [1]; elle s'en ouvrit surtout au duc

[1] Dans toutes les occasions, la reine cherchait à rappeler le nom de Richelieu ; j'ai trouvé ce petit billet, daté de Mouceau, 7 janvier 1623 : « Monsieur mon fils, j'ai reçu tant de contentement en vous voyant en ce lieu que je m'estime la plus heureuse du monde si vous en avez été de même ; la joie que j'en ai eue m'a été le meilleur préparatif que l'on me

de La Vieuville, et afin de ne point demander directement au roi un ministère pour Richelieu, Marie de Médicis pria le surintendant des finances, d'en faire la proposition en plein conseil. La Vieuville hésita d'abord; il présumait qu'il allait se donner un chef, et si ce chef n'était pas content de ses commis, ne les renverrait-il pas? Quelques Mémoires racontent qu'il dit à la reine : « Mais, madame, c'est ma propre démission que je signe. » Enfin La Vieuville consentit à ce que lui demandait Marie, moyennant qu'on lui assurât sa charge ou un équivalent en cas de retraite; ce fut seulement un engagement sur parole.

Le parti qui avait jusque-là repoussé Richelieu avait eu l'instinct de l'avénement prochain du cardinal au pouvoir. De toutes parts arrivaient des remontrances et des plaintes à Louis XIII : quel était ce prélat qu'on allait ainsi placer dans le conseil, pour le dominer bientôt? Un intrigant ambitieux, sans moralité; n'était-ce pas encore la régence de Marie de Médicis sous un autre nom, et Concino Concini sous la pourpre du cardinalat? S'il fallait donner une position à cet homme, pourquoi ne point lui assurer une ambassade, et l'éloigner ainsi du théâtre actuel des intrigues? Le roi voulait-il donc complétement s'annuler? L'ambassade de Rome était vacante; elle convenait parfaitement à un cardinal; au moins on l'exilerait; on ne serait pas sous le joug de ses usurpations de pouvoir. Le roi était ébranlé; Richelieu allait recevoir son ambassade pour Rome, lorsque la reine-mère instruite arriva sur-le-champ, soutenue du duc de La Vieuville. Les choses étaient trop avancées dans le conseil pour qu'on pût éviter d'y admettre le cardinal. Au retour d'une chasse à Compiègne, dans le salon de la reine sa mère, Louis XIII annonça, le fouet en main, *au milieu de sa meute*, que l'évêque de Luçon, cardinal de Richelieu,

pouvoit donner pour la prise de mes eaux, dont je désire être bientôt quitte, afin de me rendre près de vous pour vous servir en tout ce qui me sera possible. Ce qu'attendant, mon cousin le cardinal de Richelieu qui vous va trouver pour les affaires du clergé, vous suppliera de ma part de prendre ces assurances suivant la charge que je vous en ai donnée, et je vous supplierai en cet endroit de m'aimer toujours. — Mss. de Béthune, vol. cot. 9305, fol. 104 (autographe).

était admis en son conseil comme secrétaire d'Etat. Le roi avait stipulé certaines conditions pour empêcher les envahissements de son autorité par Richelieu : ce ministre n'aurait point voix délibérative; il devait écouter, conseiller quelquefois, lorsqu'il y serait provoqué par ses collègues ou par le roi en personne; mais là devaient se borner ses attributions. On cherchait à enlacer de toutes les manières l'activité du cardinal; comme si l'homme capable et ferme ne savait pas toujours prendre sa place dans un ministère, alors même qu'on la lui refuse. Le cardinal de Richelieu connaissait le caractère du roi : quand on ne le dominait pas d'une manière absolue, il savait que Louis XIII n'aimait pas qu'on lui disputât le pouvoir. Le cardinal voulait faire taire surtout les préventions qu'on avait inspirées au jeune monarque contre l'ambition démesurée de celui qui s'asseyait modestement comme le dernier conseiller de la couronne. Richelieu refusa avec affectation l'offre que le roi lui faisait; il parla des faiblesses de son tempérament, des infirmités précoces de sa vie affaiblie : comment pourrait-il se livrer aux pénibles travaux qu'exigeait le service du roi? Cette modestie était le meilleur moyen de gagner les bonnes grâces de Louis XIII; il fallait se montrer dévoué et timide lorsqu'on ne pouvait pas encore dominer le roi par la hauteur et la fierté du caractère. Enfin, sur les instances de la reine-mère, le cardinal accepta les fonctions de secrétaire d'État, mais avec cette simple attribution d'écouter les avis divers du conseil, et de ne prendre aucune part active aux mesures qui y seraient arrêtées.

Ici commence donc le ministère d'Armand du Plessis, cardinal de Richelieu, cette longue vie politique, si puissante, si active sur les destinées de la monarchie. Quand une tête aussi fortement constituée entre dans un ministère, elle y fait sa place; l'homme d'État alors n'a besoin d'autre appui que de son caractère, d'autre protection que celle de son esprit. Le cardinal de Richelieu avait trente-huit ans; faible de constitution, souvent maladif, sa vie s'était passée dans les doubles excès d'un travail laborieux et de quelques-unes des dissipations d'une jeunesse ardente; son teint était pâle, son front haut, ses cheveux noirs et pendants, ses sourcils fortement marqués relevaient ses yeux grands et vifs; son nez aquilin

ressortait sur son visage maigre et pâle; sa bouche bien faite était ornée de deux moustaches et de cette barbe élégante qui amincissait l'ovale de la figure; et sur ce chef, la barrette rouge; puis la robe d'écarlate, relevée du cordon de l'ordre : tout cela avait quelque chose de froidement imposant dans la personne de Richelieu. Ses traits étaient sévères, sa démarche noble, quoique un peu saccadée; sa parole d'une merveilleuse lucidité, sans onction et sans charmes. Ce qu'il écrivait était net, hautement pensé, fermement reproduit. Il avait la conception prompte, l'esprit à ménagements quand il le fallait, résolu et décidé en toute chose. Ses dépêches, ses instructions sont bien conçues et écrites avec une propriété d'expressions remarquable. Richelieu n'était encore que le dernier des conseillers de la couronne, et pourtant dans cette position il sut prendre l'ascendant que vainement ses collègues voulaient lui refuser.

Une des conditions de la vieille monarchie était le maintien des prérogatives; la hiérarchie des rangs se perpétuait par ces petites discussions sur la dignité. Le conseil du roi se composait, indépendamment des secrétaires d'État, de tous ceux qui exerçaient une des grandes charges de la cour, tels que le connétable, le chancelier, le grand aumônier et le grand écuyer; ils n'assistaient là qu'avec la permission du souverain; mais enfin la tolérance et l'usage le voulaient ainsi. Ces hauts dignitaires avaient le pas sur les ministres secrétaires d'État; ils étaient placés au-dessus d'eux. La première question que Richelieu éleva fut tout entière relative au maintien de ces prérogatives. Comme ministre il ne fit aucune difficulté de siéger sous le connétable, mais comme cardinal il prétendit que les prérogatives romaines ne lui permettaient pas d'abaisser la pourpre et la dignité de prince sous l'épée; il voulut prendre siége à côté du cardinal de La Rochefoucauld. Cette réclamation cachait un dessein politique; la place dans laquelle il s'asseyait pouvait lui assurer une incontestable supériorité sur les autres membres du conseil; c'était une tentative secrète vers un premier ministère qu'on n'osait point encore avouer. Lesdiguières s'emporta violemment contre la prétention de Richelieu; il voulut y voir une usurpation; le vieux chef des huguenots, traître à son parti, parla des sacrifices qu'il avait faits pour

tenir en ses mains la bonne épée de connétable, laquelle il tirerait au besoin. Le roi Louis XIII et Marie de Médicis l'apaisèrent, car ils scellèrent de leurs sceaux un acte par lequel ils s'engageaient à ne point tenir ceci pour coutume, déclarant que dorénavant le connétable aurait son rang et sa place dans le conseil [1].

A peine deux mois s'étaient-ils écoulés depuis l'entrée de Richelieu aux affaires, que déjà il prenait cette supériorité que redoutaient tant ses collègues. Quand il parlait dans une discussion, presque toujours son avis triomphait; s'il n'avait point encore une autorité reconnue et légalement constatée, elle lui appartenait pourtant dans sa force morale. Le seul souci du cardinal était d'assurer un long avenir à son pouvoir : tous les hommes qui composaient le conseil étaient peu redoutables; aucun d'eux n'avait de puissance d'esprit ni de haute ambition, excepté La Vieuville, qui d'ailleurs jouissait d'un certain crédit sur l'esprit de Louis XIII. Toute la peine de Richelieu s'appliqua donc à perdre La Vieuville, celui-là même qui l'ayant fait entrer au conseil affectait souvent de le lui rappeler; le cardinal y prenait peu garde; ce qui le préoccupait surtout, c'était l'importance de La Vieuville. Il l'attaqua donc de toutes les manières par des insinuations secrètes auprès de la reine-mère. Le duc de La Vieuville avait la place la plus délicate de l'État, la surintendance des finances; il fallait satisfaire tout à la fois les besoins, les caprices de la cour, et ne point exciter les murmures populaires. Ces murmures retentissaient haut et attaquaient la gestion de La Vieuville. A toutes les époques, c'était un moyen de popularité royale que de sacrifier le surintendant des finances; on paraissait, par ce moyen, céder aux justes griefs de la multitude. On fit valoir tous ces motifs auprès de Louis XIII; le duc de La Vieuville reçut une lettre de cachet ou d'exil, et le cardinal de Richelieu n'eut plus de concurrents dans le conseil capables de faire tête à sa volonté.

Il fallait aussi empêcher que de nouvelles influences vinssent s'interposer entre le roi et son ministre. Le jeune Gaston, frère de Louis XIII, grandissait en âge, sous le gouvernement politique et militaire du maréchal d'Ornano, et il attei-

[1] Lettre de Phélippeaux, mss. de Béthune, n° 9164.

gnait alors sa seizième année. Le gouverneur sollicitait ardemment l'entrée du jeune prince au conseil ; c'était pour lui-même un moyen d'action, car au fond le maréchal d'Ornano aurait toute cette autorité. Richelieu combattit vivement pour que le duc d'Anjou ne fût point admis : n'était-il pas à craindre que le frère cadet voulût encore établir une de ces luttes malheureuses qui trop souvent s'étaient produites depuis l'origine de la monarchie? n'était-ce pas là un chef de parti tout trouvé pour les mécontents? Marie de Médicis, qui avait bien plus de droits que Gaston, ne s'abstenait-elle pas d'assister au conseil, quoiqu'elle en eût le pouvoir? La demande du jeune prince fut donc repoussée; on fit plus : des lettres d'exil frappèrent le maréchal d'Ornano, obligé d'aller commander son petit gouvernement du Pont-Saint-Esprit. Marie de Médicis ne pouvait le souffrir, car sans avoir trempé les mains dans le sang du maréchal d'Ancre, cet Italien avait favorisé par son silence la conspiration qui le renversa. D'Ornano exilé, quitta la cour, comme La Vieuville, et Gaston, duc d'Anjou, fut remis à la garde de sa mère. Richelieu, entièrement maître de la situation, ne prit point encore le titre de premier ministre; il aurait trop montré les dernières fins de son ambition. Un homme de capacité attend que les titres arrivent à une position déjà faite; il se garde de prendre les hochets avant les réalités. Aucun obstacle ne s'opposant plus à la volonté du cardinal, il put dès lors donner sa propre impulsion au conseil; sa pensée est un peu obscure encore; il n'a pas parfaitement démêlé et les intérêts réels, et les vieilles traditions de la politique; Richelieu paraît seulement dominé par une grande préoccupation : préparer l'unité royale à l'intérieur, et une ligue contre la maison d'Autriche à l'extérieur. La pensée d'une alliance catholique avec l'Espagne a tout à fait disparu; elle est comme reléguée à l'époque de la Ligue. Maintenant toutes les alliances vont être dirigées contre l'Espagne; et c'est ici que la politique extérieure de Richelieu a besoin d'être exposée, et pour cela il faut jeter un coup d'œil sur l'Europe.

La pensée religieuse qui dominait les rapports politiques du XVIe siècle, semblait s'être un moment réveillée; les relations au dehors, les grandes guerres, tout paraissait s'empreindre en-

core des deux puissantes opinions catholique ou réformée. Toutefois, il y avait dans ces deux principes moins de naïveté instinctive et populaire ; ils étaient devenus les prétextes, et, si l'on veut, les drapeaux des questions territoriales et d'intérêts de partis. L'Espagne avait perdu Philippe III, et avec ce prince, le ministère du duc de Lerma et de son favori Calderone, qui dirigeaient sous ce règne les affaires de la monarchie espagnole. Philippe III témoignait à la face du monde, comme son père, le protecteur de la Ligue, une grande conviction religieuse pour les croyances et les dogmes catholiques. Il était mort entouré dans son palais de toutes les châsses saintes, tandis que les chants funèbres et les prières de l'agonie remplissaient le couvent des Dominicains d'Atocha et les voûtes d'or de San-Geronimo. Madrid voyait, dans ses rues pleines de peuples, de longues processions de pénitents, faisant retentir les psaumes de repentances ; tout couverts de cendres, ils frappaient continuellement leur chair noircie des coups d'une discipline aiguë. Philippe IV, qui succédait au roi mourant, avait comme lui une piété exaltée, cette vive foi dans le catholicisme ; jeune encore, il avait étudié à San-Lorenzo la vieille politique de Philippe II, ce principe d'unité religieuse au moyen duquel son aïeul voulait reconstituer la monarchie universelle. Quand les pompes de mort et les fêtes de l'avénement eurent cessé d'agiter Madrid, et que le calme et le repos se montrèrent encore au sein de cette population, Philippe IV se hâta de donner à sa politique cette tendance et cet esprit qui depuis un siècle dominaient la cour de Madrid. Le duc de Lerma et Calderone furent sacrifiés aux clameurs publiques ; le duc de Lerma fut frappé de la confiscation et de l'exil. Philippe IV n'aurait pu attenter ni à sa liberté ni à sa vie ; il était revêtu de la pourpre du cardinalat. Calderone qui ne fut point protégé par ces immunités, souffrit la question, et après la question, la mort. Le duc de Lerma eut pour successeur le comte d'Olivarès, moins capable que lui peut-être, mais plus dévoué à la personne du nouveau souverain. Les intérêts espagnols n'avaient point changé de nature ; cette monarchie étendait toujours ses grands bras, d'un côté jusqu'au Portugal, de l'autre à Naples, en Sicile, dans le Milanais, la Franche-Comté et la Flandre ; elle formait ainsi le

plus vaste Etat du XVIe siècle, sans excepter même la Turquie, si forte alors, mais si profondément remuée par les révoltes des janissaires et les révolutions de palais. Le siége de la guerre n'était pas dans la péninsule espagnole ou portugaise ; les combats se donnaient au dehors, sauf pourtant quelque entreprise hardie des corsaires algériens ou des braves pirates hollandais et rochelois, qui venaient piller les opulentes côtes de la Galice ou les belles campagnes de Cadix la magnifique, de Valence ou même de Barcelone. Les véritables bandes espagnoles campées dans le Milanais occupaient surtout la Valteline, province récemment conquise par les gouverneurs castillans de la Lombardie, et dont ils se refusaient constamment à faire la restitution. La Valteline n'avait rien de riche ni de plantureux ; mais elle était un lieu de passage fortifié qui permettait à l'Espagne de prendre une part active dans les affaires de la Suisse et de la Franche-Comté. L'Espagne pouvait, par l'occupation militaire de cette contrée, envoyer de nombreux corps de troupes, soit en Allemagne, soit en Flandre, sans demander passage aux bons compères les Suisses. Les généraux espagnols, le brave Gonzalès de Cordova, occupaient cette province de passage, prêts à répondre à Lesdiguières, au duc de Savoie et au prince de Piémont, qui s'étaient ligués pour arracher la Valteline à Philippe IV.

L'Espagne mettait un plus grand prix encore à la possession d'un passage ; car les affaires de l'empire prenaient une tournure si fortement religieuse, que le roi Philippe IV crut nécessaire d'appuyer par un secours effectif la maison d'Autriche aux prises avec l'opinion protestante. Depuis les troubles de Bohême, il y avait une vive agitation dans l'empire ; un mouvement tout catholique se préparait. Vainement la pacification d'Ulm avait privé l'empereur Ferdinand et l'archiduc Palatin de forces auxiliaires ; le principe de la discorde restait vivace, et dès que Philippe IV put envoyer un secours à Ferdinand, il le fit sans hésiter. L'Espagne voyait dans la couronne impériale non seulement une dignité de famille, mais encore le principe d'unité catholique, qu'il était dans son intérêt de protéger. Déjà les réformés de l'Allemagne préparaient leur ligue avec le Danemarck et la Suède. Sous leurs inspirations Mansfield s'était ra-

pidement porté sur la Meuse pour seconder la prise d'armes des huguenots de France ; Gonzalès de Cordova l'avait poursuivi, traqué non loin de Metz ; et là se livra une sanglante bataille où le succès disputé resta enfin aux bandes espagnoles. Ce succès éminent avait rendu à Philippe IV une haute influence sur les destinées de l'Empire, et les traités secrets stipulaient l'unité de la couronne impériale, et la destruction du principe même de la réforme.

En Angleterre, Jacques Ier vieillissait, et alors s'élevait à la plus haute faveur le duc de Buckingham, esprit vaniteux mais capable, sorte d'expression de l'aristocratie et des barons d'Angleterre auprès du suzerain. C'était une chose assez curieuse que de voir à cette époque les trois monarchies d'Espagne, de France et d'Angleterre, presque toutes sous la puissance d'un ministre unique, hommes d'une plus énergique volonté que le souverain lui-même. Le comte d'Olivarès s'emparait des affaires de l'Escurial, Richelieu prenait hardiment celles de France, tandis que Buckingham absorbait les derniers jours de la politique de Jacques Ier et se préparait à dominer celle de son successeur, Charles Ier, alors prince de Galles, déjà disputeur des prérogatives royales, ergoteur sous la couronne. A bien examiner le caractère de ce prince de Galles, on pouvait apercevoir en lui plus de tolérance pour les opinions catholiques. S'il disputait, ce n'était plus de théologie, comme *Maître Jacques* son père ; ce n'était point pour des controverses aux universités de Cambridge et d'Oxford, mais bien pour des points de prérogatives royales contre les franchises parlementaires. Le prince de Galles en rapport avec les catholiques était en correspondance avec la cour de Rome, et certes il n'y avait plus en lui cette vieille haine qui signalait l'école de Henri VIII contre le papisme. Cette situation nouvelle de la royauté pouvait devenir dangereuse pour elle-même ; les sectes religieuses n'avaient rien perdu de leur vivacité en Angleterre ; les puritains restaient avec leurs idées de liberté illimitée ; les barons de l'Eglise anglicane et les prélats avaient leurs thèses et leurs préceptes impérieux ; et au milieu de cela, la dynastie se plaçait en opposition, non seulement avec les grands partis réformés, mais encore aussi avec les prérogatives politiques des par-

lements. Il y avait là, comme on le sent, plus d'un germe de révolution ; la constitution anglaise était surtout religieuse, la suprématie royale se fondait sur l'Église. Un moment il fut question de marier l'héritier d'Angleterre à une infante d'Espagne ; le jeune prince partit pour Madrid, accompagné de Buckingham. Là, on l'accueillit avec honneur ; on espérait beaucoup de lui ; il pouvait être le roi appelé de Dieu pour rétablir le catholicisme en Angleterre. Le pape lui écrivit sur cette grande mission, et le prince répondit avec déférence et douceur au Saint-Père [1]. A Madrid, tout parut refléter les cérémonies catholiques ; on donna au prince de Galles des fêtes où se mêlèrent les processions du Saint-Sacrement, les messes solennelles, les pompes parfumées des ordres religieux et les béatifications de saints. L'Espagne en effet venait d'obtenir qu'on élevât dans le panthéon catholique Ignace de Loyola, image de la chevalerie pieuse et galante, symbole d'un pouvoir fort et intelligent ; François Xavier, qui avait parcouru le monde pour lui apprendre la croix et la civilisation ; sainte Thérèse, cette expression de la femme rêveuse qui abandonne les plaisirs, les richesses, pour se dévouer au culte de quelques idées mystiques et élevées, à l'amour de l'homme-Dieu, ce corps qui souffre et meurt pour le monde.

Les conséquences de l'union du prince de Galles avec une infante étaient immenses en Angleterre ; c'était l'ancien projet de Marie Stuart, essayé encore par une race royale. Buckingham le désirait, parce que, dans sa pensée, le pouvoir du roi ne pouvait avoir d'unité qu'avec le principe et la hiérarchie de l'Église. Ce projet trouvait de forts et grands obstacles dans le parlement et les populations d'Angleterre et d'Écosse ; les lords avaient leur fortune établie sur les confiscations ecclésiastiques ; tous campaient dans les riches prieurés, au milieu des manoirs et des manses des anciens ordres monastiques ; le clergé anglican était dans la même position. Mille sectes diverses de puritains, de calvinistes, de prédicants, se nourrissaient des principes de cette sombre indépendance, qui était pour elles la liberté. Il y eut donc opposition vive et profonde

[1] Les lettres originales sont rapportées dans le *Mercure de France*, ad ann. 1623.

dans toutes ces classes contre le projet d'unir le prince de Galles à une infante. Ces pompes, ces fêtes auxquelles l'héritier de la couronne assistait à Madrid, faisaient croire au peuple que l'Église nationale était menacée au profit du papisme. Les barons, le parlement se roidirent, et quelques mécontentements semés avec habileté par la France et la Hollande suffirent pour amener la rupture complète d'une union fortement désirée par le cabinet de Madrid. On rappela que Philippe II, d'immense mémoire, avait prétendu à la couronne d'Angleterre, en vertu d'un testament de Marie Stuart. En jetant encore une de ses infantes sur le trône d'Angleterre, l'Espagne voulait prendre la haute influence qu'elle avait vainement tentée à une autre époque. En même temps, un des premiers actes de la politique de Richelieu fut de se rapprocher, par une négociation particulière, de Jacques Ier, et d'obtenir pour une fille de France cette couronne d'Angleterre que Philippe IV avait désirée pour une infante. Plusieurs questions délicates se présentaient; la puissance religieuse était assez grande encore pour qu'une différence de croyance entre deux époux fût une cause d'empêchement; mais il y avait un précédent favorable : le pape pouvait-il refuser la dispense, puisque le plus catholique des monarques, le roi d'Espagne, avait consenti à donner une infante à un prince réformé? L'opinion catholique ne devait-elle pas grandir en Angleterre par la présence d'une reine orthodoxe? C'était là une idée de conciliation jetée au milieu de cette société anglaise tant travaillée par des sectes.

Or, le roi Jacques ayant fait la première demande de madame Henriette, sœur de Louis XIII, Richelieu envoya à Londres M. de la Ville-aux-Clercs avec des instructions tout entières écrites de sa main : « Il ne sera question dans la première audience que ledit sieur de la Ville-aux-Clercs obtiendra du roi de la Grande-Bretagne, que de la joie que Sa Majesté ressent de son heureuse résolution, et de l'assurance que les enfants qui naîtront de ce mariage seront considérés par Sa Majesté Très-Chrétienne non seulement comme ses neveux, mais bien comme ses propres fils. Dans les audiences suivantes, le point essentiel à traiter est de maintenir le roi et la reine de la Grande-Bretagne dans l'intention et serment qu'ils ont fait en-

tendre de ne tenter jamais de faire renoncer Madame à la religion catholique qu'elle professe. Il en sera de même pour l'engagement à prendre par le prince de Galles. Et parce que depuis quelques siècles les rois d'Angleterre ont joint à leurs qualités et à leurs armes celles de France et de roi dudit royaume, le sieur de la Ville-aux-Clercs insistera pour qu'en l'écrit particulier qui lui doit être donné, il ne soit pas fait mention de ces titres, remontrant que cela blesse l'alliance et amitié qui doivent exister entre les deux couronnes. Le voyage que le prince de Galles, accompagné du duc de Buckingham, fit il y a tantôt deux ans en Espagne, donne lieu de douter, voire même de désirer qu'il vienne en France; mais cela devant dépendre de lui, il est bon de l'en détourner, s'il se peut, adroitement. » Cette négociation, longue et délicate, fut conduite avec habileté par MM. d'Effiat et de la Ville-aux-Clercs [1].

Dès ce moment la politique de Richelieu se développe dans une pensée anti-espagnole; ses alliances sont destinées à protéger tous les intérêts contre la maison d'Autriche. Tandis qu'il prépare le mariage de madame Henriette de France avec le prince de Galles, il engage une négociation spéciale avec les États-Généraux de Hollande. Depuis vingt-cinq ans que l'existence des États de Hollande était reconnue, jamais peut-être ces provinces n'avaient été exposées à une crise aussi imminente. L'Espagne, complétement unie à la maison impériale d'Autriche, avait résolu d'en finir avec ce qu'elle appelait encore ses sujets rebelles. L'empereur Ferdinand était venu à bout des électeurs de l'Empire; pourquoi Philippe IV n'aurait-il pas à son tour gain de cause contre ces bourgeois d'Amsterdam et de La Haye, qui avaient osé reconnaître un protecteur, un stathouder, le prince d'Orange? La cour d'Espagne ou la maison d'Autriche possédaient les Pays-Bas, gouvernés par une archiduchesse; la Hollande prise en flanc par l'Allemagne, au midi par la Flandre, pourrait-elle résister à cette double attaque? Dans quelle situation d'ailleurs se trouvait-elle alors? Les partis étaient encore dans toute leur vivacité; la mort de Barnevelt n'avait point éteint les opinions dissidentes; les fils du grand pensionnaire avaient voulu renverser l'au-

[1] Mss. Colbert, vol. 93, p. 81; Béthune, vol. cot. 9366, p. 31.

torité du prince d'Orange; sa vie était menacée. Les doublons de l'Espagne, habilement semés, favorisaient ces divisions. La correspondance de Simancas contient plusieurs lettres écrites à des agents secrets à Amsterdam. Ensuite les rapports intimes de la France et de la Hollande dès le ministère de Luynes étaient vivement dénoncés par l'Espagne comme un acte d'infraction à l'alliance. Des dépêches spéciales du marquis de Mirabel, l'ambassadeur espagnol, témoignent à ce sujet de toutes les démarches de la diplomatie. Richelieu avait dit à l'ambassadeur avec une sorte de mystère : « Nous sommes obligés d'en agir ainsi avec la Hollande, à cause de l'embarras que nous cause la punition à infliger à ceux de La Rochelle : cette punition doit les atteindre comme rebelles et non comme hérétiques [1]; mais une fois l'affaire terminée, soit que la Hollande les ait plus ou moins directement aidés, nous donnerons toute satisfaction aux demandes de Sa Majesté Catholique. »

Dans le fait, l'Espagne et l'Empire réunis pouvaient venir à bout de la liberté hollandaise, puissante sur les mers, mais faible et divisée dans ses possessions territoriales. Richelieu se hâta de tendre la main aux États-Généraux. Depuis le règne de Henri IV, les fiers républicains avaient invoqué le secours de la France qui entretenait à leur service quelques braves régiments, indépendamment des subsides qu'elle payait aux États-Généraux. Ce n'était point ici désintéressement, mais l'expression d'une politique habile. Les Pays-Bas autrichiens étaient au nord de la France; on pouvait se souvenir des campagnes rapides qui plus d'une fois avaient porté les vieilles bandes wallones jusques à Amiens. Il fallait donc sans cesse tenir en alerte la Flandre par la présence de la nation hollandaise. Si cette puissance était effacée de la carte, la monarchie des Bourbons aurait été comme entourée d'un cercle d'ennemis prêts à fondre sur elle par les Pyrénées, la Flandre et les Alpes mêmes. Richelieu fit plus que de renouveler les vieux traités; il agrandit les subsides jusques à quatre millions; des régiments entiers furent prêtés au prince d'Orange, car alors il ne s'agissait plus seulement de simples menaces, mais d'une guerre active et déclarée. Le brave Espagnol Spinola attaquait

[1] *Con titulo de inobedientes y no por causa de religion*

Berg-op-Zoom, forteresse formidable qui protégeait les frontières de la Hollande.

Ce point était ainsi assuré; un autre non moins important, était la protection et la sûreté du côté des Alpes, la question enfin qu'on pouvait appeler italique. On a dit combien étaient graves les difficultés élevées pour la Valteline; l'Espagne persistait à garder cette position d'attaque tout à la fois contre la France et l'Italie. De la Valteline, elle pouvait se jeter à son gré sur la Savoie, la Suisse, pour de là s'étendre par le Milanais jusqu'aux possessions de Venise. Depuis quatre ans la Valteline était l'objet de négociations sérieuses; l'Espagne les traînait en longueur par des offres et des propositions laissées et reprises presque aussitôt. Tantôt elle s'engageait à déposer quelques-unes de ses forteresses dans les mains du pape, autorité mitoyenne et par conséquent désintéressée; tantôt on convenait à Aranjuez de rendre, après un terme fixé, les places fortes, de constituer la Valteline en un canton indépendant et catholique que l'on ferait rentrer dans la confédération suisse. Tout cela n'était qu'un moyen pour gagner du temps, afin d'éviter les expéditions militaires qui de part et d'autre pouvaient se préparer contre les possessions respectives. Dans cette situation délicate, les parties intéressées, la France et l'Espagne, devaient naturellement chercher des alliances au dehors: l'Espagne avait l'Autriche, alors maîtresse dans l'empire; Richelieu prépara à son tour une confédération italique contre la couronne espagnole. D'une part, c'étaient la Savoie, la république de Venise, fortifiées par l'adhésion de tous les cantons suisses; de l'autre, la France avec sa force d'hommes et de subsides. Venise, la vieille ennemie de l'Espagne et de l'Empire, était en guerre perpétuelle avec les archiducs. Les ducs de Savoie, autrefois protégés par les Espagnols contre le mouvement réformateur qui leur avait enlevé Genève, passés maintenant à l'alliance de la France, y trouvaient protection contre de redoutables envahissements. Enfin les cantons suisses étaient enlacés par les vieilles bandes espagnoles qui les pressaient par la Valteline, la Franche-Comté et le Milanais. Le traité plutôt offensif que défensif portait : « Les armées seront assemblées pour le 15 du présent mois à savoir :

celle de France dans la Bresse, sous le commandement du connétable, celle de Venise vers l'État de Milan et les Grisons, et celle du duc de Savoie du côté de Gênes. Également le sieur de Miron, ambassadeur de Sa Majesté, fera la demande d'une levée de trois mille Suisses catholiques, protestants ou aventuriers même, s'il le juge à propos. Ceux-ci se joindront aux trois mille Grisons pour agir contre la Valteline vers la fin de ce mois. Et attendu que le comte Mansfield a proposé à Sa Majesté d'attaquer l'Autriche avec vingt-cinq mille hommes de pied et sept mille chevaux, Sa Majesté et ses alliés, considérant la puissante diversion que cette attaque sur l'Autriche ferait en leur faveur, s'engage à fournir par mois à ladite armée du comte Mansfield : Sa Majesté 190,000 liv., la république de Venise, 120,000 liv., et le duc de Savoie 60,000 liv., à commencer du 1er octobre prochain, sans dilation ni retard [1]. »

Ainsi, dès la première année du ministère de Richelieu, sa politique se déploie d'une manière large et décidée. Il est impossible de ne pas voir quel plan diplomatique va désormais être la base de son système européen. D'une part, il empêche l'alliance de l'Angleterre et de l'Espagne, parce que celle-là pourrait prêter secours et appui dans une ligue contre la France ; puis cette alliance de l'Angleterre, il cherche à l'assurer à la maison de Bourbon par le mariage d'Henriette-Marie. D'une autre part, l'Espagne menace les frontières des Alpes, et il cherche à la repousser par l'alliance de la Savoie, des cantons suisses et de Venise. Partout il soulève des ennemis à l'Espagne, des obstacles à son ambition. Cette puissance qui domina le XVIe siècle et qui a sa source à Madrid, Richelieu la poursuit d'une manière implacable, même pour de simples titres. Dès cette année, dans une dépêche du cardinal de Richelieu à M. de Béthune, ambassadeur à Rome, il l'exhorte à s'opposer vivement à la prétention que le roi d'Espagne fait valoir auprès du pape pour prendre le titre de monarque et em-

[1] Biblioth. du Roi, Mss. Dupuy, vol. 401. — Ce traité est signé, pour Sa Majesté Très Chrétienne : FRANÇOIS, cardinal de LA ROCHEFOUCAULD ; ARMAND, cardinal DE RICHELIEU ; D'ALIGRE ; SCHOMBERG ; PHELIPPEAUX. — Pour la république de Venise : MARC-ANTONIO MORESINI. — Pour le duc de Savoie : Alessº SCAGLIA.

pereur des Indes; il finit sa dépêche en ces termes : « Le roi est averti par une personne de la cour du roi d'Espagne qu'il a gagnée, et laquelle nous a souvent donné des avis importans, que Sa Majesté Catholique doit faire instance pressante auprès du pape pour lui donner le nom de monarque et d'empereur des Indes. Je remets à votre prudence d'agir en cette affaire selon la passion et fidélité que vous avez en tout temps montrées au service du roi, qui m'a expressément commandé de vous écrire pour agir de là, s'il en est besoin, en la sorte que vous jugerez la meilleure, et de joindre cette recommandation à ma lettre. » C'est une passion fixe chez Richelieu que la hauteur, la force, la puissance des négociations diplomatiques; il en régularise les actes, il en organise le personnel avec un soin, une application qu'Henri IV lui-même n'avait pas poussés aussi loin dans ses années de vigueur et de prépondérance européenne. Un écrit tout entier de la main de Richelieu fixe le traitement des ambassadeurs et les différents services qu'ils doivent remplir [1] : en tête est l'ambassade de Rome, si importante alors, car elle embrassait la grande question sociale,

[1] « État des entretenemens que le roi veut être payés en la présente année 1624, par le trésorier de son épargne, M. Balthazar Phelippeaux, aux ambassadeurs et autres personnes que Sa Majesté entretient pour son service près des rois, républiques et autres princes étrangers :

Au commandeur de Sillery, ambassadeur ordinaire à Rome, pour son état et appointemens en ladite charge, compris le port et voiture d'icelui.	42,000 liv.
Au sieur de Cezy, ambassadeur ordinaire au Levant.	36,000
Au sieur du Fargy, ambassadeur en Espagne.	18,000
Au sieur Cointe de Tillières, ambassadeur en Angleterre. . . .	18,000
Au sieur de Villiers, ambassadeur à Venise.	18,000
Au même, pour le secrétaire italien et au maître des courriers à Venise.	2,100
Au sieur Miron, ambassadeur en Suisse.	18,000
Au sieur Marini, ambassadeur ordinaire en Savoie. :	12,000
Au sieur Gueffier, ambassadeur ordinaire aux Grisons.	8,000
Au sieur du Maurier, ambassadeur près les Provinces-Unies, compris 5,000 liv. d'augmentation pour son état.	15,000
Au sieur Péricard, résident pour le service de S. M. en Flandre. .	12,000
Au sieur de Vallembourg étant pour le service du roi en la cour de l'empereur.	6,000
Au sieur Bourdin, étant pour le service du roi à Raguse.	3,600
A reporter. . . .	208,700 liv.

celle du catholicisme; puis la vieille ambassade du Levant, cette expression des rapports commerciaux et politiques de la France avec la Porte-Ottomane; enfin, et sur le même pied, les ambassades d'Espagne, d'Angleterre, de Venise la merveilleuse; et auprès de ces bons compères les Suisses, qui prêtaient leur régiment au service de la monarchie. Il n'y avait point d'ambassade alors auprès de l'empereur. L'envoyé près des Provinces-Unies reçoit une augmentation de 3000 liv., car là, les peines et soins sont infinis. Il n'y a pas jusqu'à M. le duc de Bavière qui n'ait auprès de lui un ministre accrédité; c'était le seul des princes catholiques d'Allemagne qui, se séparant quelquefois de la cause impériale, offrît des secours à la politique des Bourbons. Ce soin de tout régler par lui-même caractérisa le cardinal-ministre; sa correspondance, ses Mémoires embrassent les grandes affaires comme les plus petits détails d'administration, les intrigues étroites comme les plus vastes résultats, et ce génie va se montrer encore dans la dissension de la race royale.

Un fils de Henri IV, Gaston duc d'Anjou, grandissait à la cour de son frère Louis XIII; né dans le mois de mars 1608, il avait alors dix-sept ans, et à une époque où l'on hâtait tant les vies royales, un prince parvenu à cet âge et si rapproché du trône devait naturellement adopter un parti, et servir de bannière à une des grandes opinions qui divisaient la société. Marie de Médicis avait une prédilection marquée pour Gaston; non seulement elle lui portait cette tendresse de mère si puissante chez la reine, mais elle y rattachait une pensée politique. Marie savait que pour dominer les volontés du roi, elle avait besoin elle-même de tous les appuis, et Gaston devait lui être en aide dans tous ces mouvements d'opinion et d'armes dont elle pouvait menacer le gouvernement de son fils. Le ca-

Report. . . .	208,700 liv.
Au sieur de Grenelle, étant pour le service du roi auprès de M. le duc de Bavière.	6,000
A maître Anthoine, maître des courriers à Rome.	1,095
Somme totale desdits états et appointemens des ambassadeurs et autres.	215,795

Signé Louis. *Et plus bas* Brûlart.

ractère du duc d'Anjou se prêtait au rôle que les partis voulaient lui faire jouer; jaloux de son frère, il n'aimait pas le voir la couronne au front, tandis que lui languissait au fond de son faible apanage sous le gouvernement du maréchal d'Ornano, récemment rappelé de l'exil. Toutes les fois qu'on s'était adressé à Gaston pour lui inspirer l'esprit de révolte, il n'avait point hésité ; huguenots, catholiques ardents, tous lui faisaient des offres de service ; et quelles belles promesses n'étaient point jetées à ses pieds ? Il y avait alors un projet que l'on proposait à presque tous les fils puînés de France; on leur offrait le gouvernement des Pays-Bas catholiques. Les huguenots s'engageaient à le livrer au duc d'Anjou par la conquête, si une armée de France les secondait contre les Espagnols. Ces propositions remontaient haut : ne les avait-on pas faites à Henri III lorsque lui aussi n'était encore que duc d'Anjou et Monsieur ? Tandis que l'aîné aurait régné en France, le cadet de race aurait reçu le titre et la puissance des vieux comtes de Flandre, gouvernant les cités libres de Gand, Liége et Anvers.

Gaston, d'ailleurs, se trouvait impatient de son sort ; l'apanage d'Anjou était plutôt nominal qu'effectif; ses revenus n'étaient pas à la hauteur de sa dignité de prince. Marie de Médicis avait fait souvent sentir à son fils le peu de considération qu'inspirait sa personne, et l'importance pour lui de conquérir une plus haute position par les armes. Cette situation du duc d'Anjou bien connue des partis, tous venaient à lui pour en profiter. Louis XIII était sans enfants ; son tempérament maladif, les répugnances qu'il avait pour sa femme, tout faisait croire que le roi n'aurait pas de postérité, et alors Gaston était appelé à la couronne. Le parti gentilhomme poussait plus haut ses projets : d'Ornano, le prince de Chalais, de la race des Périgord, encourageaient le duc d'Anjou à prendre une résolution prompte et plus décisive. Cette couronne que l'on pouvait attendre par succession, pourquoi ne s'en emparerait-on pas par un coup hardi ? La haute gentilhommerie était prête ; Louis XIII était un prince tout à fait incapable, et dans les mains de favoris; il ne fallait pas s'en défaire sans doute par la mort, mais pourquoi ne le réduirait-on pas à l'état monacal ? Pourquoi ne point le raser, pour le jeter dans une abbaye

royale bien dotée? Par suite, Gaston épouserait la reine Anne d'Autriche, et serait ainsi roi de France, chef des gentilshommes et de la brave noblesse.

De tels projets n'étaient pas aussi avancés sans doute que le supposèrent les procédures criminelles. Il était naturel que pour appliquer des condamnations capitales, les parlementaires multipliassent des accusations graves; mais la preuve existe que ces idées étaient dans la tête des hommes qui entouraient le duc d'Anjou, gens d'armes ou conseillers[1]. A toutes les époques la noblesse avait voulu avoir un roi de son choix, et Louis XIII la réprimait violemment dans ses habitudes; les efforts du cardinal tendaient à comprimer son existence territoriale. Dès lors n'était-il pas simple que le roi, qui avait devant ses yeux la longue et triste histoire de sa race, conçût des soupçons contre ces gentilshommes qui s'attachaient toujours aux prétendants à la couronne, et en finissaient souvent avec le roi par le poignard ou le poison. De là sans doute cette méfiance de Louis XIII, cette tristesse maladive qui tourmentaient ses longues journées et ses nuits fatiguées de rêves. Gaston, duc d'Anjou, devenait odieux à Louis XIII, roi de France. Marie de Médicis et le cardinal de Richelieu, qui n'avaient alors qu'une même pensée, voyaient avec inquiétude les projets sinistres que des amis du duc d'Anjou formaient contre le pouvoir de Louis XIII. Ce pouvoir était dans les mains de Richelieu qui devait le défendre; mais à cette époque de son ministère, le cardinal n'était pas assez fort pour tout oser; il était encore tout plein de ce système de médiation qui lui avait si bien réussi dans les rapprochements du roi et de sa mère; Richelieu avait conquis par ce système la première place dans le conseil. Il restait encore à concilier les deux frères en les dominant l'un et l'autre; car le ministre savait les chances d'une révolte dirigée par le duc d'Anjou.

Les deux questions qui formaient la base de toutes les négociations entre Louis XIII et son frère, se résumaient dans la nécessité de constituer un plus large apanage à Monsieur, sans pourtant le rendre assez fort pour tourner ses richesses

[1] Les procès de tous les grands du royaume jugés sous l'administration de Richelieu, existent en original. (Mss. de la Bibliothèque royale).

contre l'autorité royale. Ensuite il fallait songer à marier le duc d'Anjou, de telle sorte qu'il ne pût pas profiter de cette alliance pour lever l'étendard d'un parti mécontent en France. On s'imagine bien que toutes les races devaient se disputer l'héritier présomptif de la couronne des Bourbons. Les princes étrangers surtout, qui vivaient des troubles de France, désiraient vivement donner une femme à Monsieur : s'il se mariait avec une infante, avec une fille de Savoie ou une princesse d'Autriche, quel secours ne trouverait-il pas là dans ses entreprises contre la couronne? Si on lui offrait une fille d'Angleterre ou de la maison d'Orange, on le créait chef puissant du parti huguenot, on rétablissait ainsi la pernicieuse influence de la maison de Navarre sous les Valois. Marie de Médicis et le cardinal de Richelieu songèrent à faire épouser au jeune prince une des filles de la maison de Guise, si dévouée aux Bourbons depuis sa soumission sous Henri IV; Mademoiselle de Montpensier était riche et belle : que pourrait opposer à cette union le duc d'Anjou? Quelle objection aurait-il à faire? Les gentilshommes qui entouraient Gaston ne voyaient pas de la même manière que Richelieu cette grande question royale. Dès que Monsieur serait marié et aurait consenti à recevoir son apanage, que devenaient leurs projets hardis, leurs desseins contre l'autorité de la couronne? Le maréchal d'Ornano, qui avait un fort ascendant sur l'esprit du duc d'Anjou, le conjura de ne point obéir, car c'étaient là de perfides conseils; et quand Richelieu s'en ouvrit à Monsieur par l'organe de la reine-mère, il trouva un refus inflexible et l'impossibilité d'obtenir son consentement.

C'était ici un des plans de la conjuration, qui non seulement alors avait pour chefs le maréchal d'Ornano, le prince de Chalais, mais encore la race de Vendôme, légitimée par Henri IV. D'Ornano, vieux maréchal, dirigeant le conseil de Monsieur; le prince de Chalais, gracieux jeune homme, mignon du roi Louis XIII; enfin MM. de Vendôme, braves bâtards qui cherchaient à établir leur autorité et à favoriser leur élévation. Richelieu comprit qu'il y avait quelque moyen de dominer le duc d'Anjou, en prenant des mesures sévères à l'égard de tous les hommes qui l'excitaient contre Louis XIII. Le maréchal d'Ornano fut arrêté en plein palais à Fontainebleau, dans la

cour du Cheval-Blanc, après que le roi eut forcé le cerf en la forêt. « Le 4e mai, à dix heures du soir, le roi, après s'être couché, reprit furtivement ses habillemens, et envoya l'un de ses garçons de la chambre appeler M. le maréchal d'Ornano, lequel arriva incontinent dans le cabinet ovale. Sa Majesté l'y entretenoit, l'amusoit de choses indifférentes, lorsque le sieur du Hallier et ses archers étant entrés, se saisirent de la personne du maréchal. Le roi venoit de se retirer en le saluant de la main. « Mais je n'ai rien fait qui mérite ce traitement, s'écria d'Ornano ; je viens de parler au roi..... Sa Majesté ne m'a rien dit qui pût me faire prévoir... Cependant je suis prêt à obéir... » Et tout aussitôt il fut mené en la chambre où l'on conduisit le maréchal de Biron en pareille occasion. En même temps le roi envoya quérir dans sa chambre la reine sa mère, monseigneur son frère, et tous les princes et ministres d'État, et leur dit qu'il avoit été contraint de faire arrêter le maréchal d'Ornano, parce qu'il avoit été averti qu'il faisoit des cabales dans l'intention d'altérer la bonne intelligence qui étoit entre Sa Majesté et monseigneur son frère. Il y eut alors une scène fort chaude entre Sa Majesté et ledit seigneur, qui se plaignit vivement du traitement qu'on avoit fait au maréchal. « Nul ne sait mieux que moi son innocence, dit Monsieur. Jamais m'a-t-il donné un conseil contre le service de Sa Majesté ? Les auteurs de son mal sont des méchans auxquels je ne pardonnerai pas que je les aie réduits en poussière..... » Sur cette menace les ministres lui demandèrent s'il entendoit les y comprendre. « Je parle aux accusateurs, dit le duc d'Orléans ; voyez si vous oserez être du nombre. » Sur ce, le roi voyant son frère en ce courroux, ne lui épargna aucune douceur, lui disant qu'il l'aimoit non seulement comme son frère unique, mais encore comme son fils, que son intérêt étoit le sien, et qu'il lui feroit voir clairement les tromperies du maréchal. — C'est ce dont je supplie très instamment Votre Majesté, continua Monsieur, comme également de me le rendre au plus tôt s'il est innocent..... » Et il se retira en sa chambre, témoignant un grand ressentiment[1]. Cependant le roi envoya sur-le-champ M. de Bonnevaux à Paris pour faire saisir MM. de Mazargues, de Modène, Déagent

[1] Mss. de Béthune, n° 9162, fol. 48.

et leurs papiers. Madame la maréchale d'Ornano eut en même temps commandement de sortir de Paris, à quoi elle obéit, quoiqu'à demi-morte de maladie et d'affliction, et tous les grands qui étoient à Paris eurent ordre de se rendre à Fontainebleau. » On eut ainsi le bras le plus fort du conseil de Monsieur. Richelieu ne voulut point aller aussi vite à l'égard du jeune prince de Chalais et de MM. de Vendôme : il attendit un peu plus tard pour oser ses coups de force, car ces derniers étaient princes fleurdelisés.

La cour commençait à se ressentir de la police sévère du cardinal ; son caractère inflexible se déployait dans ses ordonnances contre le duel, et leur application surtout aux gentilshommes d'illustre blason. Il n'y eut ni pardon ni grâce, même pour les seigneurs du plus haut rang ; le comte de Bouteville, de la grande race des Montmorency, l'un des forts joûteurs d'armes, porta sa tête sur un échafaud en Grève, de compagnie avec le comte des Chapelles, son cousin et son second. Bouteville et le marquis de Beuvron, adversaires de familles, s'étaient suivis partout, en Flandre, en Lorraine, pour se rencontrer en un pré ; et Boutteville piqué, s'était écrié : « Je me battrai en bref dans Paris et dans la place Royale. » Ils s'étaient en effet battus à six, en face du soleil : le pauvre Bussy-d'Amboise, qui avait eu cinq accès de fièvre, tout alité, tout saigné, voulut être de la partie, et fut transpercé d'une estocade. Le comte des Chapelles et Bouteville avaient été arrêtés, poursuivis et condamnés en parlement ; les familles de Montmorency et de Condé réclamèrent en vain ; le roi annonça en pleine cour qu'il n'y aurait désormais ni pardon ni trêves pour les duellistes. Un autre édit fut porté contre le luxe ; la pensée de Richelieu était toujours de classer tous les rangs dans une sorte de hiérarchie pour en faire sortir un ordre, une police. Quelle hardiesse de donner aux gentilshommes une ordonnance pour régler leurs plaisirs et la richesse de leurs vêtements ; c'était honneur à cette puissante noblesse de paraître en cour les hauts-de-chausses brodés d'or, les grandes fraises dentelées, les chapeaux ornés de diamants et parsemés de mille plumes. Eh bien, Richelieu modifiant toutes ces coutumes, prescrivait à tous les rangs de la no-

blesse, de la bourgeoisie et du peuple, le costume et les insignes qu'ils devaient porter[1]. Enfin un troisième édit plus hardi encore, ordonnait la démolition de tous les châteaux à l'intérieur qui ne servaient pas à la défense des frontières où à la protection des villes[2]. C'était la force de la féodalité que ces châteaux à tours crénelées où l'homme d'armes se défendait sous la bannière des barons, contre les armées royales; ils avaient là canons et couleuvrines, remparts, fossés profonds et garnisons plus ou moins nombreuses; noble privilége de l'homme féodal que de placer son camp tout muraillé au sein d'une province ou à côté d'une cité! le priver de sa forteresse c'était lui arracher sa cotte d'armes, briser son casque sur sa tête. Dès ce moment, fut blessée au cœur cette noblesse provinciale qui avait tourmenté la monarchie par ses révoltes, mais qui jamais ne l'avait menacée de révolution. Le roi était son chef naturel, car elle l'avait élevé sur le pavois; elle n'avait jamais été avare de respect ni de dévouement. A la première semonce, elle venait se rendre sous ses cornettes; entourant son blanc panache comme à l'époque du Béarnais.

Au moment où la politique du cardinal de Richelieu prenait ainsi un aspect plus déterminé, arrivait à la cour du Louvre le noble favori de Jacques Ier d'Angleterre, et de Charles Ier, son fils, qui lui avait succédé. Le duc de Buckingham déployait une magnificence de roi; ses chevaux, ses chiens de race remplissaient toutes les cours du palais, et l'on n'entendait partout que des éloges du puissant favori. La mission du duc de Buckingham était tout entière pour hâter le mariage d'Henriette de France et de Charles Ier. Cette négociation de longue date avait souffert de grandes difficultés à Rome pour obtenir la dispense nécessaire à la célébration d'un mariage mixte. Enfin le pape, qui avait l'espérance que l'influence d'Henriette de France agrandirait le parti catholique en Angleterre, donna l'autorisation nécessaire au père Bérule, chargé de cette mission à Rome; car toutes les négociations se faisaient alors par le clergé et les parlementaires; les gentilshommes sollicitaient les ambassades d'honneur et laissaient aux clercs les affaires sérieuses

[1] Registres du parlement, vol. ccc, fol. 56.

[2] 31 juillet 1626, registres du parlement, vol. ccc, fol. 397.

dans lesquelles il y avait des intérêts positifs à discuter. Les négociateurs obtinrent à Londres de nombreuses concessions de Jacques, de Charles son fils, et du duc de Buckingham : les catholiques durent jouir de toutes immunités et les persécutions cessèrent ; le roi de la Grande-Bretagne promit de ne jamais contraindre Madame Henriette-Marie à renoncer à la religion apostolique et romaine. Les prisonniers papistes durent être mis en liberté, et quelques modifications furent faites aux édits persécuteurs qui ne permettaient pas aux catholiques de succéder, de posséder des fiefs, de pratiquer, même dans la solitude, les cérémonies et le culte des ancêtres.

Contraste remarqué que celui de Richelieu et de Buckingham, tous deux premiers ministres d'un grand empire, tous deux marchant dans une commune voie de prérogatives royales ! Richelieu luttant avec les grands et les gentilshommes de provinces ; le duc de Buckingham, attaquant un à un les droits du parlement pour plaire à Jacques et à son fils Charles Ier. Ces deux caractères, avec une mission identique, ne se ressemblaient point ; le ministre anglais était tout en dehors, vif, pétulant, ne sachant ni se contraindre ni se contenir ; Richelieu, au contraire, mesurant de ses yeux le but même éloigné, voulait l'atteindre, mais avec plus de calme que d'impatience. S'il faut en croire les Mémoires du temps, une des ambitions du duc de Buckingham fut de plaire à cette jeune Anne d'Autriche, infante d'Espagne, traitée avec tant de froideur par Louis XIII. Le puissant baron parlait avec élégance la langue espagnole ; il avait aimé dans les carrousels d'Aranjuez les brunes Castillanes de la cour de Philippe IV. A Paris, une plus haute conquête l'enivra : fut-il l'amant d'Anne d'Autriche, inscrite au livre d'or de ses amours ? L'histoire grave laisse aux Mémoires ces révélations de la vie intime des palais. Cette pauvre petite infante, reléguée au palais du Louvre ou de Saint-Germain, pouvait bien écouter les brillantes paroles du plus noble comme du plus aimable seigneur de la Grande-Bretagne ; délaissée par Louis XIII, ne disait-on pas également qu'elle avait repoussé l'amour du cardinal de Richelieu ! L'école hollandaise a fait un livre tout exprès sur les galanteries du cardinal ! Le scandale est facile ; mais l'histoire,

qui prend de haut un système pour en envisager l'ensemble, néglige ces révélations inutiles, ces mystères que couvrent les soyeuses étoffes et le riche point de dentelles. Le duc de Buckingham partit de Paris, et la nouvelle reine d'Angleterre le suivit, accompagnée de ses femmes, de ses filles d'honneur, et surtout des religieux de l'Oratoire, que conduisait le père Bérule, le fondateur de la congrégation; puis, quelques carmélites, vierges pieuses, qui renonçaient au monde, à ces splendeurs de cour, pour se couvrir de bure et vivre de la vie contemplative. Les fiers gentilshommes anglais, possesseurs des fiefs et des manses monastiques, durent voir avec inquiétude cette longue procession de moines qui venaient établir leur chapelle et leur institut jusque dans le palais du roi. En France, alors, le catholicisme gardait ses splendeurs, et au milieu de Paris entrait un pieux légat du pape, le cardinal Barberini. Le duc d'Anjou alla le recevoir jusqu'à la porte Saint-Jacques; le légat, son bâton blanc à la main, fut placé sous un dais d'or et de soie; Gaston tenait le licol de la mule; mille cierges brûlaient aux croisées, et l'encens parfumait les rues. Les échevins de Paris portaient les bâtons du dais; une procession immense s'avança ainsi vers le Louvre. Louis XIII accueillit le légat sur le seuil du palais. Quand celui-ci eut son audience royale, Gaston et le cardinal prirent un siége d'une même dimension; ils causèrent plus d'une heure ensemble dans la balustrade du lit, honneur que les rois ne faisaient qu'aux princes du sang. Tout Paris fut illuminé pendant trois jours que durèrent les pompes de l'Église, et l'on entendait dans les airs le son des cloches à grande volée.

La cour vint à Fontainebleau; Louis XIII aimait cette vaste forêt, ces taillis épais où il poursuivait le sanglier, le cerf et le daim, aux aboiements de sa meute retentissante. Marie de Médicis, le cardinal de Richelieu avaient suivi le jeune prince dans le palais tant chéri de Henri IV; une cour nombreuse, la fauconnerie, les ballets, les tragédies, venaient embellir la solitude des bois où Marie de Médicis cherchait à distraire la vie tant ennuyée du roi Louis XIII, toujours maladif et tristement agité par mille craintes de conjuration et de mort. Le roi ne prenait plaisir qu'à se trouver avec deux jeunes favoris:

l'un, Baradas, pauvre gentilhomme, tout à coup élevé à la plus haute faveur, fortune de cour si fragile; l'autre, Schomberg, de cette famille des mignons tout frisés de Henri III.

L'autorité du cardinal de Richelieu avait grandi. S'il n'avait point encore le titre de premier ministre, la puissance absolue lui appartenait; il vivait dans l'intimité la plus grande avec Marie de Médicis, qui seule aurait pu lui disputer le crédit. Le duc d'Anjou n'avait pas suivi la cour; depuis l'arrestation du maréchal d'Ornano, le frère de Louis XIII, inquiet, mécontent, redoutait le cardinal-ministre qui l'avait entouré d'hommes gagnés à ses intérêts, d'espions à titre. Il arrivait au cardinal ce qui s'était produit sous le maréchal d'Ancre et sous le duc de Luynes; il avait à lutter contre tous les mécontents de son pouvoir. Déjà de nombreux pamphlets signalaient ses projets ou lançaient sur lui les sarcasmes populaires; de ce qu'il avait traité avec les huguenots, de ce qu'il protégeait les intérêts allemands de la réformation, ses ennemis concluaient qu'il n'était catholique que de nom, et de là ces petits écrits qui le dénonçaient comme *le pontife des huguenots* ou *le patriarche des athées*. Les mécontentements se manifestèrent après surtout que le cardinal eut fait arrêter le maréchal d'Ornano sur de simples soupçons; désormais qui serait donc respecté, puisqu'un maréchal de France, le gouverneur même du frère de Louis XIII, était arrêté par les ordres du cardinal? Quand Gaston s'était plaint de cette violence, que lui avait-on répondu? « Monseigneur, il est vrai que le roi m'a fait l'honneur de me consulter sur cette affaire, et que je la lui ai conseillée, non seulement comme utile, mais absolument comme indispensable à la sûreté de sa personne et au repos de l'État. » Dans les idées d'alors, rien n'était plus simple et plus légitime que la guerre ouverte et déclarée contre un ministre. Les mœurs italiennes avaient introduit à la cour d'autres moyens de se débarrasser d'un ennemi : ne pouvait-on pas en finir avec Richelieu comme on en avait fini avec Concini et comme on aurait agi également avec le connétable de Luynes si la mort n'avait pas prévenu la conjuration? Le comte de Chalais, ardent jeune homme, en voulait venir à ces moyens extrêmes; n'y avait-il pas une manière toute simple de tirer vengeance

de l'affront que Richelieu lui avait fait? le ministre allait passer quelque temps dans sa maison de retraite de Fleury; là des hommes bien dévoués devaient se réunir, l'enlever dans un guet-apens, le frapper même si on le jugeait utile. Dans ce complot entraient la plupart des gouverneurs de provinces tous prêts à se plaindre de l'inflexible caractère du cardinal; ils n'étaient plus libres dans les gouvernements; l'autorité royale s'y montrait, non seulement pour la perception des deniers, mais encore pour la police et la levée des gens de guerre. César de Vendôme et son frère le grand-prieur, si intimes d'union fraternelle, avaient adhéré, comme braves et dignes gentilshommes bâtards, au projet d'enlever Richelieu; ils devaient prêter, s'il le fallait, leur province de Bretagne, pour servir de point d'appui à la guerre féodale qui serait la suite d'une tentative si hardie, si elle venait à manquer.

Le cardinal de Richelieu instruit, par une révélation du commandeur de Valençay, du projet qu'on tramait contre lui, le communiqua au roi et à Marie de Médicis. « Vous voyez à quels coups on en vient contre moi! » leur dit-il. Et le roi, par la suggestion de sa mère, envoya une compagnie de gardes à Fleury pour protéger la vie et la liberté du cardinal. Le projet des conjurés était de se rendre à la maison de retraite de Richelieu, et conduits là par Chalais, de lui demander hospitalité et hébergement; puis de profiter de la circonstance pour exécuter l'attentat contre sa vie ou sa personne: prévenu de ce dessein, le cardinal se garda bien d'aller à Fleury; et quand toutes les mesures de précaution eurent été prises, le cardinal se rendit auprès de Monsieur, et avec un air sérieux et digne: « Je regrette bien que Votre Altesse ne m'ait pas fait prévenir qu'elle et ses amis vouloient me faire l'honneur de venir souper chez moi, je me serois efforcé de les traiter et de les recevoir de mon mieux. » Le duc d'Anjou vit dès lors que tout projet était éventé, et son caractère timide se montra plus visiblement encore dans les confidences qu'il fit à Richelieu. La cabale, bien haute, avait pour chef l'héritier présomptif de la couronne: Richelieu n'aperçut donc pour lui que deux partis: ou se retirer des affaires en offrant sa démission, ou se maintenir au pouvoir, mais alors en lui

donnant une extension si grande qu'il pourrait lutter avec les partis politiques. Dans la vie des hommes d'État, il y a souvent habileté à offrir sa démission; cette démarche indique du désintéressement d'un côté, et de l'autre le vide qu'une retraite prématurée pourrait laisser dans les affaires; il suit de là que si la démission n'est point acceptée, la puissance du ministre s'accroît, et c'est le but que Richelieu voulait atteindre. En effet, loin que Louis XIII accueillît l'humble lettre de son ministre, il lui écrivit de sa main pour le féliciter de sa conduite politique et l'inviter à demeurer à son service : « Mon cousin, j'ai vu toutes les raisons qui vous font désirer votre repos, que je désire avec votre santé plus que vous, pourvu que vous la trouviez dans le soin et la conduite principale de mes affaires. Tout, grâces à Dieu, y a bien succédé depuis que vous y êtes. J'ai toute confiance en vous, et il est vrai que je n'ai jamais trouvé personne qui me servît à mon gré comme vous. C'est ce qui me fait désirer et vous prier de ne point vous retirer, car mes affaires iroient mal. Je veux bien vous soulager en tout ce qui se pourra et vous décharger de toutes visites, et je vous permets d'aller prendre du relâche de fois à autre, vous aimant autant absent que présent. Je sais bien que vous ne laissez pas de songer à mes affaires. Je vous prie de n'appréhender point les calomnies, on ne s'en saurait garantir en ma cour. Je connois bien les esprits, et je vous ai toujours averti de ceux qui vous portoient envie, et je ne connoîtrai jamais qu'aucun ait quelque pensée contre vous que je ne vous le dise. Je vois bien que vous méprisez tout pour mon service, Monsieur, et beaucoup de grands vous en veulent à mon occasion; mais assurez-vous que je vous protégerai contre qui que ce soit, et ne vous abandonnerai jamais. La reine ma mère vous en promet autant. Il y a longtemps que je vous ai dit qu'il falloit fortifier mon conseil; c'est vous qui avez toujours reculé, de peur des changements; mais il n'est plus temps de s'amuser à tout ce que l'on en dira; c'est assez que c'est moi qui le veux[1]. » Cette adhésion, cet encouragement donnés par le roi au système et aux idées de Richelieu,

[1] Manuscrit du maréchal de Richelieu, copié sur l'original écrit de la main du roi, 9 juin 1626.

cet appui prêté par le prince, fortifiaient la position du ministre; il dut dès lors songer à l'avenir de son pouvoir, en se débarrassant de ses ennemis. Il ne pouvait aller droit jusqu'au duc d'Anjou, parce qu'il eût été trop hardi de mettre la main sur un prince de la race royale, héritier présomptif de la couronne; Richelieu, selon son habitude, s'attaqua aux instruments et aux conseils. Il avait déjà fait arrêter le maréchal d'Ornano; il fit saisir sans hésitation le jeune comte de Chalais. L'héritier des Périgord, le jeune et brillant mignon, qui, pour nous servir de l'expression des Mémoires du temps, était beau comme un page de Henri III, fut destiné à une procédure criminelle, qui désormais devait empêcher plus d'un seigneur territorial de prendre parti contre la prérogative royale. Pour faire croire qu'il était étranger à ces vengeances, Richelieu ne suivit point la cour qui avait quitté Fontainebleau pour se rendre à Blois. Le ministre demeura à sa terre de Fleury, laissant à la reine des instructions sévères sur la conduite qu'elle avait à tenir avec les grands.

Marie complétement dévouée à cette époque au cardinal de Richelieu, servit d'intermédiaire pour le réconcilier avec le duc d'Anjou, jeune homme facile et qui trahit ses partisans sans remords. Le 30 mai, le duc d'Anjou alla rendre visite à Richelieu, et sa main lâche et tremblante écrivit, au milieu des pompes et de l'éclat d'une collation où l'on ne voyait que bougies, lustres, vases de cristal pleins de vins clairets, massepains en pyramides, la déclaration suivante : « Moi, duc d'Anjou, frère du roi, reconnois les mauvais desseins de ceux qui en mon nom ont voulu troubler l'État. Je déclare en conséquence promettre de mourir plutôt que de suivre leurs conseils, en même temps de révéler tous les faits, toutes les intrigues qui viendroient à ma connoissance, capables de troubler la paix de l'Etat. De plus j'affectionnerai sincèrement tous ceux que Sa Majesté honorera de sa confiance. » En échange de cet écrit, Louis XIII signait une autre déclaration par laquelle il promettait d'aimer et de chérir son frère d'Anjou comme lui-même, le considérant à l'avenir comme l'appui de son trône et de sa maison[1].

Après avoir ainsi établi quelque harmonie dans la famille

[1] *Mercure françois*, ad ann. 1626.

royale par l'intervention de Marie de Médicis, Richelieu se crut assez fort pour imprimer plus d'unité à son ministère. Il avait besoin, pour les sceaux, d'un homme qui lui fût dévoué, et le chancelier d'Aligre était un de ces membres du parlement faibles, timides, incertains, sur lesquels il était impossible de fonder un système violent et décidé. M. de La Ville-aux-Clercs fut chargé par le cardinal-ministre de demander les sceaux au chancelier d'Aligre, et ils furent confiés à M. de Marillac, créature de Richelieu et en complète harmonie de doctrines et de fermeté politique. Il y eut dès lors plus d'énergie dans le pouvoir; le garde-des-sceaux était chargé de sceller les lettres patentes, et il fallait qu'un premier ministre eût cette prérogative en ses mains pour qu'il n'éprouvât aucun obstacle. Il arriva dans cette circonstance ce qui se produit toujours après une conspiration manquée contre le pouvoir: celui de Richelieu grandit, et le premier acte de M. de Marillac fut de sceller les lettres patentes qui créaient le cardinal de Richelieu grand-maître, surintendant de la marine et navigation. L'institution de cette dignité se rattachait à une vaste idée de commerce; Richelieu créait une compagnie puissante et bien réglée pour entreprendre un négoce général par terre et par mer.

Pendant le séjour de la cour à Blois, Richelieu mit à exécution son plan d'une réaction sévère contre tous ceux qui avaient pris part à la conjuration formée contre lui. D'Ornano était toujours captif; une maladie lente le consumait; il n'était plus à craindre. Louis XIII, parfaitement instruit par sa mère et le cardinal-ministre, manda auprès de lui le duc de Vendôme et le grand prieur, jeunes hommes sans aucune expérience. Le duc de Vendôme, fléchissant un genou, dit à Louis XIII : Sire, je suis venu au premier commandement de Votre Majesté pour lui obéir et l'assurer que je n'aurai jamais d'autres desseins ni volonté que de lui rendre mes très-humbles services. » Le roi l'accueillit d'une physionomie riante; puis lui mettant doucement la main sur l'épaule, il lui dit : « Mon frère, j'étois en impatience de vous voir. » Louis XIII s'entretint quelque temps avec lui sur divers sujets, et le reprenant encore par la main, il ajouta : « Je vais demain chasser à Amboise, voulez-vous venir avec moi? — Oh! non, Sire, répondit le duc de Vendôme, je

suis venu en poste parce que j'avois hâte de vous voir, et ai besoin de me reposer. » Le roi répliqua d'un air moitié piqué : « Je vois, mon frère, que vous avez besoin de vous entendre avec vos amis ; je vous laisserai faire vos visites. » Le lendemain au soir les deux bâtards de Henri IV, selon leur fraternelle coutume, étaient couchés dans le même lit; on frappe en toute hâte à leur hôtel, et on demande au nom du roi qu'on en ouvre les portes. Les deux capitaines des gardes Mosny et du Hallier entrent à la tête de quinze ou seize soldats qui tenaient en avant la pointe de leur hallebarde. M. de Vendôme et le grand prieur son frère éveillés en sursaut, apprennent les ordres du roi, et l'aîné, regardant fixement son cadet, lui dit : « Eh bien, mon frère, je vous avois bien dit qu'on nous arrêteroit à Blois ; ce château-ci est funeste aux princes. » Saluant ensuite le capitaine des gardes, il lui dit : « Monsieur, nous n'avons pas envie de nous sauver. » Les deux frères durent être conduits au château d'Amboise sous une garde nombreuse. Leur bateau descendit la Loire ; les gendarmes et les mousquetaires en suivaient les bords, et l'on voyait caracoler par escadrons élégants toutes ces troupes sur les deux rives. Amboise devint ainsi le lieu de leur captivité, tandis que la cour se portait à Nantes pour instruire promptement le procès du malheureux comte de Chalais.

L'aventureux jeune homme avait été arrêté par le comte de Tremes. Quand l'exempt des gardes lui demanda son épée, Chalais la lui remit l'œil terne, le visage éploré : « Je crains plus une longue prison que la mort, si ce n'est l'ignominie, » répondit l'héritier des Périgord. Il fut jeté par l'ordre du roi au fond d'une vieille tour. Une commission fut désignée : l'instruction du procès dut être confiée au garde-des-sceaux Marillac, l'agent le plus dévoué de Richelieu. Les procédures continuèrent pendant le mois de juillet; le comte de Chalais montra peu de fermeté dans les interrogatoires qu'il subit. Le duc d'Anjou fut un des témoins qui déposèrent le plus hautement contre le malheureux jeune homme. Gaston, pleinement satisfait par un riche apanage, prenait le titre de duc d'Orléans, et recevait à peu un million de rentes en fiefs, terres et revenus à Blois et Vendôme. Tout cela il le devait à l'intervention de la

reine-mère et de Richelieu. La commission parlementaire ordonna qu'il fût informé non seulement contre le comte, mais encore contre le duc de Longueville, la duchesse de Chevreuse, les ducs d'Epernon et de La Valette, et d'autres gentilshommes attachés au duc d'Orléans. On avait jusqu'alors attaqué les féodaux par les armes, on les faisait condamner par le parlement. Voilà ce qui explique cette immense solennité apportée dans le procès du comte de Chalais; il ne s'agissait pas seulement d'un seul homme, mais d'une opinion poursuivie d'une manière implacable. « Chalais, dit une relation contemporaine, a été mis sur la sellette cette après-dînée. M. le cardinal et M. le garde-des-sceaux l'ont vu froidement. Le malheureux comte se jeta à genoux et leur dit : « Messieurs, ayez pitié de moi, je suis un homme perdu. » Il pleuroit fort et crioit : « Mon Dieu, miséricorde ! » Aussitôt qu'ils furent sortis, MM. du parlement entrèrent en séance, et la sentence de mort fut inflexiblement prononcée. Chalais après avoir demandé pardon à sa mère des torts qu'il pouvoit avoir, la pria de demander sa grâce à Leurs Majestés et non aux juges. » Richelieu se montra inflexible, et ne voulut accorder aucune grâce : la mort ! la mort ! fut son dernier mot. Il s'agissait d'accabler le parti du duc d'Orléans. Le ministre s'était emparé du jeune prince par l'institution de son apanage et son union avec mademoiselle de Montpensier. Chalais allait mourir pour Gaston, et aux fiançailles du prince il y eut feux de joie, canonnades; le roi fut très-content; il baisa par trois fois mademoiselle de Montpensier; le cardinal-ministre célébra la messe, et l'on fit de beaux vers sur l'hyménée : « Amour, disait le poëte, donne-lui des enfants mâles semblables à Henry-le-Grand. » Le comte de Chalais monta sur l'échafaud, et le beau jeune homme, la tête toute frisée, reçut vingt-deux coups de hache de la main tremblante et mal assurée d'un cordonnier improvisé bourreau. A cette nouvelle le maréchal d'Ornano mourut en prison et les deux bâtards de Vendôme furent plus resserrés à Amboise. Quant à la reine Anne d'Autriche, comme elle était soupçonnée d'avoir pris une part active à toutes ces conjurations, elle fut reléguée dans les palais du Louvre et de Saint-Germain : et là, pauvre infante, elle passa les longues veillées d'hiver sans recevoir une seule vi-

site. On lui interdit les moindres relations avec ses amis, ses filles espagnoles et l'ambassadeur de son frère. Le roi la traitait avec une extrême répugnance. Toutes les dépêches espagnoles parlent encore de cette situation de veuvage, de cette rigueur exercée sur la sœur de Philippe IV; elle n'eut plus aucune action dans les affaires; le cardinal-ministre savait bien qu'il n'y avait pas possibilité d'une alliance entre l'infante et un système anti-espagnol.

Richelieu n'avait paru personnellement dans aucun de ces actes rigoureux; il en avait laissé l'exécution et la responsabilité à Marie de Médicis et au roi Louis XIII; il disait que s'agissant d'affaires de famille et d'intérêts de race royale, le roi et sa mère devaient agir en personne. Comme il attaquait de vive force la féodalité, il était évident que les parlementaires et la bourgeoisie prêteraient aide au nouveau système ministériel, et les notables étaient-ils autre chose que l'expression du parlement et des bourgeois? Or, quand le roi vint en Bretagne, un de ses premiers actes fut de tenir l'assemblée des États de la province. Il y fut délibéré sur un ensemble de plaintes, remontrances du parlement et cours souveraines, sur les mariages clandestins entre étrangers, administration des hospices et police des mendiants, priviléges des universités, règlement sur l'imprimerie, administration de la justice, droit criminel, armes prohibées, priviléges de noblesse, tailles, officiers comptables, amirauté et marine. A Paris, l'assemblée des notables fut d'une longue durée; le cardinal de Richelieu y vint en personne dans le royal cortége : « Les affaires, dit-il aux notables, sont maintenant, grâces à Dieu, en assez bon état; mais on n'oseroit se promettre qu'elles y demeurent toujours, et il faudroit n'avoir point de jugement pour ne pas connoître qu'il les faut pousser plus avant. Il faut par nécessité, ou laisser ce royaume exposé aux entreprises et aux mauvais desseins de ceux qui en méditent tous les jours l'abaissement et la ruine, ou trouver des moyens assurés pour l'en garantir. Reste donc à augmenter les recettes, non par nouvelles impositions que les peuples ne sauroient plus porter, mais par des moyens innocens qui donnent lieu au roi de continuer ce qu'il a commencé à pratiquer cette année, en déchargeant ses sujets par la diminution des tailles. »

« Peu de paroles, et beaucoup d'effets. » Tout le système du cardinal se résume dans cet axiome; sa tendance fut pour la modération. L'exécution du comte de Chalais avait produit une sensation vive et profonde; pour en atténuer l'effet, le cardinal se montra doux et modéré contre les criminels d'État. Selon lui ils ne devaient être punis désormais que d'une seule peine, la privation de leurs dignités. On a remarqué dans l'histoire, que les hommes qui avaient le plus parlé contre la peine de mort, étaient ceux-là précisément qui en avaient ensuite le plus abusé. Le ministre savait bien que la vieille rigueur des parlementaires n'adopterait jamais cette maxime indulgente, et les parlementaires dominaient les notables; il avait ainsi le mérite d'un système de douceur sans se priver des vigoureux moyens de répression dont il avait usé déjà. Le cardinal proposait également d'interdire aux grands de l'État toute relation personnelle avec les ambassadeurs, sans en excepter même le nonce, et ceci pour éviter des trahisons fréquentes; les prélats s'opposèrent à cette disposition, car ils voulaient conserver la liberté de leurs rapports avec Rome. On fit des règlements contre les libelles; Richelieu sentait toute l'importance de ne point laisser les écrivains s'exprimer librement sur son système. Il craignait cette polémique puissante des pamphlets, car le cardinal était très susceptible. Les dettes de l'État furent établies à 52 millions; on fixa l'armée à 2 mille hommes de cavalerie, et 18 mille hommes d'infanterie répartis dans les provinces, et payés moitié par elles et moitié par le roi. Enfin, comme personnification de ces idées, des lettres-patentes signées du roi donnèrent à Richelieu entrée, voix et opinion délibératives dans le parlement, devant prendre séance à côté des pairs [1].

Cet agrandissement subit était la conséquence simple d'un mouvement d'opposition qui avait échoué; ce mouvement devait renverser Richelieu ou le grandir. Qui pouvait s'opposer désormais au libre exercice de sa toute-puissante autorité? Gaston d'Orléans était annulé; restait la reine Marie de Mé-

[1] Registres du parlement, vol. CCC, fol. 449. — JOLY, I, add. pag. 92. Richelieu ne fut officiellement déclaré premier ministre que le 21 novembre 1629.

dicis, jusqu'ici en parfaite harmonie avec Richelieu. L'habileté du ministre consista donc à renverser séparément tout ce qui pouvait s'opposer à son système; il n'attaqua pas d'abord, et dans une sorte de simultanéité, les calvinistes, les féodaux et les intrigues de cour. Toutes ces forces réunies l'eussent emporté; il les prit l'une après l'autre pour les vaincre plus facilement.

Ce système développé par le cardinal de Richelieu n'échappait point à l'active intelligence de l'ambassade espagnole à Paris. Le marquis de Mirabel avec le titre d'ambassadeur extraordinaire, jouissait de peu de crédit à la cour, et plus d'une fois il avait demandé son remplacement; Philippe IV ne l'avait point satisfait encore. La disgrâce de la reine-infante était alors publique; l'ambassadeur espagnol avait établi sa politique de corruption sur de très larges bases pour reconquérir un peu d'influence à la cour. Richelieu étant opposé aux intérêts espagnols, le marquis de Mirabel s'adressait tout à la fois à la reine, au duc d'Orléans, aux divers favoris que la fortune jetait dans les affaires [1]. « Depuis la mort du duc de Luynes (écrit le comte de Monteleone au cabinet espagnol), qui fut le favori bien-aimé du roi très chrétien, ce prince n'avoit jusqu'à ce jour ouvertement accordé à personne la qualité et les prérogatives de favori. Depuis peu Sa Majesté s'est pris tout à coup d'une vive affection pour un gentilhomme qui est à peu près de son âge, et que l'on nomme Baradas. La faveur de ce dernier a pris un tel accroissement, que le roi lui a acheté la charge de premier écuyer qu'avait auparavant un proche parent du comte de Schomberg. S'il me jugeoit convenable d'entamer quelque négociation avec Baradas, de manière qu'une fois maître de sa volonté, nous serions à peu près certains de diriger celle du roi [2], et, par contre-coup, celle de sa mère et de la plupart des ministres; le meilleur moyen seroit donc de tenter ce jeune parvenu par des présens [3], comme l'a déjà fait la reine-mère [4]; car on ne peut se le dissimuler, le

[1] Archives de Simancas, cot. A 80[70] (Lettre chiffrée).

[2] *Hacer en esta alguna negociation gañada esta voluntad lo estaria la del rey.*

[3] *Granjear le con dadivas.*

[4] *Como ha hecho la reyna madre.*

monde en garde contre nous ici. Il s'imagine que nous ne négocions jamais qu'avec une arrière-pensée. On paroît imbu de cette idée, et il faut que votre ambassadeur en France use plus que jamais de prudence et d'habileté pour déjouer ces calculs et détruire ces préventions. Le comte de Schomberg autre favori, est un esprit délié, un caractère qui dissimule très bien son ressentiment, et surtout les graves offenses qu'il subit journellement de Richelieu. La plus récente comme la plus forte qu'il ait reçue de ce dernier, c'est de s'être vu enlever l'appui de Baradas, qui sortoit de sa propre maison, et que Richelieu a non seulement gagné à son parti, mais a rendu encore l'ennemi de Schomberg. Cependant il faut remarquer que cette facilité de caractère dans le favori Baradas, n'est pas telle qu'il se laisse entraîner en-deçà des convenances et des bornes qu'il s'est imposées. Le roi est, dit-on, fort mélancolique; seroit-ce par suite des embarras où le placent quelques-uns de ses ministres? Si du moins cela pouvoit faire écarter le cardinal de Richelieu! Mais il y a trop d'habileté dans cette tête [1] pour pouvoir l'espérer, et, d'un autre côté, rien ne seroit plus heureux pour nous, si nous considérons les mauvaises intentions du cardinal envers notre couronne [2]. Le seul personnage auquel on pourroit s'adresser dans ce moment, avec quelque espérance de succès, seroit le prince de Condé. Votre Majesté sait la manière retirée avec laquelle il vit, ne venant jamais à la cour, et ne songeant en apparence qu'à une chose, à satisfaire ses plaisirs. Mais dans le fond je sais le ressentiment qui le travaille, ressentiment qui a été augmenté encore par un mot qui est échappé au roi, auquel on demandoit pourquoi il n'avoit pas renouvelé ses instances auprès du prince pour le faire revenir à la cour; Sa Majesté répondit: « Qu'en feroit-on ici? il ne veut nous être d'aucune utilité; probablement il ne se sent capable de rien de bon [3]. » Un meilleur moyen (et que je développerai à Votre Majesté dans

[1] *Pero no es para esperar por ser tan capaz.*

[2] *Por ser este cardinal tan mal intencionado.* Archives de Simancas, cot. A 80[46].

[3] *Que se haceria nada bueno, y que el mismo confirmava esta poca estimacion, diciendo que no havia de hacer nada a esta corte.*

une autre dépêche) pour occuper et détourner l'attention de Sa Majesté Très-Chrétienne, ce seroit de soutenir les huguenots[1]. »

En lisant ces dépêches générales, un seul fait saillant en résulte; c'est le peu d'intelligence qui existe entre la France et l'Espagne. On est en paix, sans doute; l'alliance de famille domine encore, et pourtant on se trahit, on négocie en secret. Les deux cours cherchent mutuellement à se créer des obstacles. Il y a pour cela un motif : les intérêts matériels sont en opposition. La France et l'Espagne ont des territoires disputés; leurs frontières se touchent, se pressent, s'étreignent; leur population, leur commerce sont en hostilité. Cependant un événement immense va amener de nouveau une alliance entre la France et l'Espagne; des hostilités se préparent en Angleterre contre le système français et catholique confondus dans un sentiment commun de haine nationale. La guerre avec les huguenots de La Rochelle resserre aussi les liens des deux souverainetés d'Espagne et de la France; elle impose trêve un moment aux antipathies de Richelieu contre le cabinet de San-Lorenzo. L'Espagne est un indispensable auxiliaire du catholicisme; le cardinal a besoin de son aide dans ses plans de campagne contre les calvinistes. Toutefois le rapprochement n'est et ne peut être qu'un fortuit accident dans le système général suivi avec tant de persévérance par Richelieu.

CHAPITRE X.

GUERRE CONTRE LES HUGUENOTS. — SIÉGE ET PRISE DE LA ROCHELLE.

Henriette de France en Angleterre. — Pèlerinage à Tiburn. — Mouvement anti-catholique. — Opposition à Buckingham. — Préparatifs de guerre contre la France. — Rapprochement de Richelieu avec l'Espagne. — Traité pour la Valteline. — Alliance offensive et défensive. — Départ d'une flotte commune. — Alliance des calvinistes avec les Anglais. — Première époque du siége de La Rochelle. — Richelieu au siége. —

[1] *Seria mejor pajar y sostenir los huganotes.*

Abaissement du calvinisme comme opinion politique. — Prise de La Rochelle. — Traité de soumission.

1626 — 1628.

Henriette-Marie, la fiancée de Charles Ier, était arrivée à Londres accompagnée de dames françaises, de quelques gentilshommes, et des prêtres de l'Oratoire, vêtus de leur robe noire. Elle avait été accueillie par les Stuarts avec cette tendresse chevaleresque des premières amours. Henriette de France obtint non seulement la permission d'avoir un service catholique dans les appartements de White-Hall, mais bientôt elle put bâtir une chapelle avec toutes les pompes et les ornements de la sainte Église romaine. La jeune fille de France n'avait pas seulement une mission de piété et de dévotion religieuse; quand Richelieu l'avait environnée de missionnaires, c'est qu'il espérait, par ce moyen, seconder un mouvement politique en Angleterre au profit de la vieille hiérarchie secouée par Henri VIII. Henriette, comme toutes les femmes, avait cherché à prendre de l'ascendant sur Charles Ier; aussi les démarches de la reine excitaient-elles au plus haut degré les murmures de la nation anglaise et de son parlement assemblé. La fille de Henri IV avait plus qu'une couronne; sa pensée était une mission. Dès son arrivée à Londres, aux premiers jours même des cérémonies, tandis qu'un peuple de barons, de tenanciers et d'évêques anglicans, inondait les parvis de Westminster, Henriette n'avait point voulu recevoir la couronne des mains d'un archevêque hérétique, refusant de s'agenouiller devant le primat d'Angleterre. Quelques jours après, elle résolut, avec les vénérables oratoriens et sa cour catholique, un pèlerinage à Tiburn : Tiburn, lieu consacré par le martyre des saints décapités sous le règne de Henri VIII, et particulièrement d'Élisabeth! Un soir on vit donc la reine d'Angleterre, montée sur une mule, accompagnée de ses femmes, de quelques moines et de pauvres fidèles, prendre le chemin de Tiburn. Selon l'antique usage, la procession était précédée de joueurs de cornemuse, de prêtres avec leurs larges chapeaux de prémontrés, leur barbe pointue, leurs yeux brillants, leur visage long et maigre. La reine Henriette s'agenouilla sur

les tombes saintes, y fit célébrer des messes d'expiation, et ne revint que quelques jours après dans le royal palais de White-Hall. Ces démarches devaient naturellement éveiller l'inquiète sollicitude des barons et des communes d'Angleterre contre le duc de Buckingham, considéré comme le représentant de l'alliance entre la France et l'Angleterre. De là cette vive et grande opposition contre lui, ces accusations dans le parlement. Le roi défendait avec toute la chaleur de l'amitié son ministre favori, pour lui l'expression de la prérogative royale et de son union avec la France. Le parlement fut brisé, et la nécessité d'avoir des subsides engagea le duc de Buckingham dans une voie plus hostile à l'alliance avec Louis XIII. Des Mémoires contemporains ont encore attribué à de petites passions, à des rivalités d'amour, la conduite du premier ministre anglais à l'égard de la France : les affaires politiques se meuvent par de plus grands ressorts que par des mignons de couchette. Il ne s'agissait point de briser une lance contre Richelieu, amant méprisé d'Anne d'Autriche. Le duc de Buckingham subissait une nécessité politique, et pour obéir à l'esprit du parlement, il fallait satisfaire la réaction anti-catholique qui se prononçait dans la Grande-Bretagne : et quelle meilleure garantie donnée au parlement que de se prononcer contre les empiétements du catholicisme dans le propre palais de White-Hall ! En conséquence, le duc de Buckingham déclara à la reine Henriette-Marie, après le pèlerinage solennel de Tiburn, qu'elle eût à renvoyer en France ces vénérables prêtres, ces frères de l'Oratoire, ces rebelles enfin, assez hardis pour insulter la foi du pays.

Des événements d'une si grande importance n'échappaient point à l'examen des ambassadeurs d'Espagne. Le marquis de Mirabel se hâtait d'en adresser le rapport à Philippe IV. « Voici ce qui vient de se passer dernièrement à Londres. Le roi d'Angleterre a signifié à la reine sa femme qu'il avoit résolu de renvoyer en France tous les François et Françoises qu'elle avoit à son service, sans en excepter les prêtres, ni même son confesseur, et que tous ces emplois alloient être donnés à des Anglois. L'évêque de Mende, qui est l'ambassadeur françois dans ce royaume, s'est vivement opposé à cette résolution, et a déclaré très hautement qu'ils ne sortiroient pas d'Angleterre

sans un ordre de son souverain. Il a dépêché en même temps des courriers à la cour de France pour rendre compte de ce qui se passoit. Le roi de France a fait répondre sur-le-champ que les François n'eussent point à quitter l'Angleterre, et il a protesté que si on ne différoit pas l'exécution de cette mesure, il en éprouveroit un ressentiment tel qu'il deviendroit l'ennemi irréconciliable de la Grande-Bretagne. Nous verrons bientôt si, de part et d'autre, ils persisteront dans leur résolution, si favorable pour nous [1]. Dieu le veuille [2]! »

Quelques jours après, nouvelle dépêche : « Les François ont été forcés de quitter Londres. J'ai vu hier madame de Saint-Jacques, qui étoit la dame d'honneur de la reine, et qui m'a témoigné tout son ressentiment sur les procédés des Anglois [3]; c'est d'ailleurs ici l'impression générale qu'ils ont produite; la reine-mère surtout s'afflige de ce que l'on n'a pas même permis au confesseur de demeurer auprès de la reine sa fille. Deux ecclésiastiques ont été placés auprès de la reine d'Angleterre, l'un pour remplir les fonctions de confesseur, l'autre pour dire la messe dans son appartement; car il ne lui a pas été accordé de la faire célébrer dans sa chapelle. Le roi de France vient de nommer M. de Bassompierre, ambassadeur extraordinaire à Londres, lequel doit chercher à remédier à cette fâcheuse situation. Je vis hier M. de Bassompierre. « L'offense que nous avons reçue est grave, me dit-il : Sa Majesté Très-Chrétienne, comme moi et toute la cour, a vivement senti ce manque de procédés, dont il nous faut une réparation. — Quoi que vous en disiez, lui ai-je répondu malicieusement, votre ambassade n'est pas d'une issue douteuse. — Pourquoi cela? — Parce que si le roi d'Angleterre ne fait pas ce qu'exige le roi de France, le roi de France fera ce que veut le roi d'Angleterre [4]. — Je vous proteste au contraire, continua-t-il, que mes ordres sont précis à cet égard, et que si les choses ne sont pas remises en

[1] *Presto veremos si perseveran en estos buenos propositos.*

[2] *Assi lo quiera Dios.*

[3] Archives de Simancas, cot. A 80[68] (Lettre chiffrée).

[4] *Yo le dixe con malicia que me parecia llebaba comision muy segura; por que me responde; porque, le dixe, si el rey de Inglatterra no hacia lo que queria el rey de Francia, haria el rey de Francia lo que quisiese el de Inglatterra.*

leur premier état, le roi de France saura prendre les mesures que réclament les circonstances et son honneur. »

La situation nouvelle que cette rupture inopinée créait entre la France et l'Angleterre, devait naturellement rapprocher Richelieu de l'Espagne. L'Angleterre avait pour alliés les États-Généraux de Hollande; elle protégeait les huguenots de La Rochelle, du Languedoc, cette portion remuante des populations françaises. La France pouvait-elle dès lors agir seule? Ses flottes étaient moins nombreuses, la plupart de ses amiraux et de ses marins appartenaient aux opinions réformées; ses ports de l'Océan étaient en leur pouvoir. Ce n'était donc que par les flottes espagnoles que la France pouvait lutter avec la Grande-Bretagne. L'impression produite à la cour de Saint-Germain par l'expulsion des religieux et de la noblesse française, chassée de Londres, avait été grande; les catholiques y voyaient une insulte à leurs doctrines, les gentilshommes un outrage à leurs maisons. Marie de Médicis d'ailleurs avait une haute influence dans le conseil; l'alliance d'Espagne, sa première pensée, ne l'avait-elle pas consacrée par un mariage de famille?

L'Espagne ne devait-elle pas désirer cette alliance? le duc de Buckingham allait menacer Saint-Ander, Saint-Sébastien, et toutes les côtes d'Espagne par ses escadres, chargées d'armes et de braves Anglais; le parlement favorisait de ses subsides une expédition anti-papiste. Rien n'était populaire encore dans le monde catholique, comme une guerre avec l'Angleterre; le pape s'en était déclaré le champion, et pour cela il préparait le rapprochement entre Louis XIII et Philippe IV. Dans une dépêche du comte Onate, adressée de Rome, l'ambassadeur d'Espagne raconte à son souverain l'impression profonde que les événements de Londres ont faite sur l'esprit du pape: « Le roi très-chrétien doit avoir vivement senti cette offense, a dit Sa Sainteté; vous n'ignorez pas qu'il est blessé des intelligences que le roi Charles Ier ne cesse d'entretenir avec les révoltés de La Rochelle et les huguenots de France. Il soupçonne encore que l'Angleterre n'est pas étrangère aux mouvements qui ont eu lieu à Vendôme. On m'a écrit de France que le roi très-chrétien seroit bien aise de placer en Irlande le comte de Tirconel comme souverain de ce royaume. Mais il faudroit

en même temps, a continué Sa Sainteté (comme si cette pensée venoit d'elle), que le roi de France débarquât en Écosse, et y plaçât un autre seigneur catholique pour souverain[1], lequel il tient en réserve, assure-t-on. Après cela on pourroit s'emparer de l'Angleterre et la diviser. » La nécessité d'une politique commune, plus encore que les exhortations du pape, obligeaient les deux couronnes de France et d'Espagne à se rapprocher l'une de l'autre. Le marquis de La Rochepot fut désigné par Richelieu et la reine-mère, pour se rendre immédiatement à Madrid, afin de cimenter l'alliance offensive et défensive. Dans une question aussi générale, il était indispensable que chacune des parties oubliât ses griefs particuliers, ces questions accessoires qui avaient divisé la France de l'Espagne. Aussi un traité provisoire fut-il conclu à l'égard de la Valteline. On laissait en quelque sorte cette affaire en suspens par une décision préliminaire, et l'on arrivait aux clauses plus graves d'une alliance politique. Les armements de l'Angleterre avaient produit une si vive impression sur les deux cabinets, qu'ils ne firent plus aucune objection ; ils s'entendirent pour repousser un danger simultané, dans un traité public et avoué, puis dans une convention secrète qui ne devait être communiquée ni aux alliés ni aux ennemis pour une invasion dans la Grande-Bretagne, concertée entre la France et l'Espagne. « Les parties contractantes devroient fournir un nombre égal de vaisseaux. La flotte de la France seroit composée d'un vaisseau amiral du port de 1,000 tonneaux, de vingt vaisseaux du port de 5 à 600 tonneaux, de vingt autres de 3 à 400 tonneaux, de dix navires plus petits et de six galères ; chacune des deux puissances alliées devroit fournir dix mille hommes d'infanterie et quinze cents chevaux pour opérer le débarquement en Angleterre. Le duc de Guise commanderoit l'armée navale, et le marquis de Spinola celle de terre : et attendu que l'on doit chercher à attirer sur cette entreprise les bénédictions du ciel, les deux couronnes déclarent qu'elles n'ont d'autre fin que de rétablir partout le culte et la religion catholique, et de détruire l'hérésie. »

C'était donc une vaste entreprise : il ne s'agissait de rien moins que de la conquête de l'Angleterre et du rétablissement

[1] *Y pusiesse alli por rey otro señor catolico que dizen tiene seginto.*

de la foi catholique, de cette unité, principe exclusif de la politique de San-Lorenzo. De part et d'autre était-on de bonne foi? n'était-il pas à craindre qu'une des parties traitât sans l'autre avec l'Angleterre pour des avantages particuliers, et que ce fût ainsi vainement que l'Espagne ou la France aurait sacrifié ses flottes et son trésor? L'Espagne faisait en dehors preuve de zèle; la reine Élisabeth, fille de France, femme de Philippe IV, écrivait de sa main au cardinal de Richelieu pour le fortifier dans cette alliance : « A mon très révérend père et cardinal de Richelieu, mon très cher et très affectionné ami [1], conseiller d'État de Sa Majesté le roi très chrétien. J'ai eu connoissance du traité d'union entre le roi mon seigneur et le roi mon frère; le but qu'on s'est proposé, la bonne intelligence avec laquelle il est maintenu entre les deux couronnes, et la part très grande que vous avez prise à sa conclusion. En vous priant de persévérer avec le même zèle à servir notre cause commune, je vous ferai part également des bonnes dispositions qui continuent à animer personnellement le roi mon seigneur pour Votre Excellence en particulier, comme pour les affaires de la couronne de France. Que Dieu continue à garder votre personne, très révérend cardinal de Richelieu, mon très cher et très affectueux ami. ISABELLE. »

Ces lettres intimes témoignaient de l'intérêt que l'Espagne mettait à l'alliance de la France tout en gardant bien de se compromettre. On voit dans toute la correspondance, soit de Richelieu, soit de Philippe IV, qu'il y avait hésitation; que l'Espagne traitait secrètement avec l'Angleterre par le moyen des Flamands; et la France avait envoyé Bassompierre en ambassade extraordinaire à Londres pour renouer les liens des vieilles alliances. Dans cette situation, on temporise de part et d'autre; des flottes sont prêtes, mais on n'ose pas les envoyer. L'exécution du traité est suspendue. « Vous parlerez de notre alliance avec beaucoup de chaleur, écrit Philippe IV à son ambassadeur à Paris, afin que les François croient que nous sommes et que nous agissons avec sincérité dans cette affaire [2].

[1] *Mi muy caro y muy amado amigo.* Archives de Simancas, cot. A 637[6].

[2] *Todo esto lo haveys de representar con mucho animo a fin que Franceses crean que desseamos y tratamos con beras deste negocio.*

Ceci nous permettra encore d'irriter la France contre l'Angleterre par la confiance que les ministres françois ajouteront à nos paroles. C'est dans ce sens que le comte-duc de San-Lucar parlera à l'ambassadeur La Rochepot à Madrid. — J'oubliois de vous dire que ce qu'il faut éviter, éluder surtout, c'est de faire mention directement ou indirectement des ouvertures qui ont été faites en Flandre par les Anglois pour s'accommoder avec moi, car ce seroit là une grande difficulté pour notre négociation avec le cardinal de Richelieu. » La mauvaise foi de l'Espagne, son incertitude ne cessent de se manifester; elle traite avec tout le monde et viole déjà l'alliance. Quelques jours après, Philippe IV adresse des instructions secrètes au secrétaire Pedro de Contreras, pour qu'il donne les ordres nécessaires à l'amiral don Antonio Oquendo. Celui-ci doit partir sur-le-champ avec les vaisseaux sous son commandement, pour la Corogne ou le Ferrol. « Sa Majesté, y est-il dit, a été informée que l'on équipoit une nombreuse flotte en Angleterre pour faire quelque entreprise contre les côtes de France ou les îles qui les avoisinent. Or, afin que, conformément au traité passé avec cette dernière puissance, nous soyons à même de nous porter où la nécessité nous y obligera, il a été arrêté dans le conseil du 29 de ce mois, que don A. Oquendo se dirigeroit avec les vingt vaisseaux qu'il commande à la Corogne ou au Ferrol; il y attendra des ordres nouveaux. Si les Anglois étoient aux environs ou sur les côtes de l'île de Ré, vous en ferez avertir le duc de Guise, qui doit être nommé grand-amiral des flottes de France, et vous pourriez ensemble tenter quelque bonne entreprise; mais n'aventurez rien, et que cela soit sans risque. Si par hasard le duc de Guise se refusoit à joindre ses forces aux vôtres, vous ne dépasserez pas le cap Saint-Vincent, afin de défendre toujours nos côtes et de protéger les galions et les arrivages de l'Inde. Dans le cas où l'île de Ré étant prise, les François vous demanderoient votre infanterie pour la mettre à terre et pour reprendre cette île, vous n'aurez garde d'y consentir, car votre flotte se trouveroit ainsi dégarnie de troupes. »

Toutes ces instructions ne sont pas sincères; il respire de part et d'autre de la méfiance pour l'exécution du traité;

Philippe IV ne veut pas s'engager; il craint qu'en présence de ses grands efforts, l'Angleterre et la France ne s'entendent à la fin : il espère donner tout à la fois et retenir; des difficultés sont soulevées sur toutes les questions : pour le port qu'occupera la flotte d'Espagne, pour l'action qu'elle prendra au combat, pour les suites d'un engagement. La politique espagnole n'est ni simple ni droite; elle veut entretenir les haines de la France et de l'Angleterre; elle serait aise de voir leurs armées aux prises; elle ne va pas au-delà. C'est une alliance sans intimité et sans sympathie; et pourtant, plus que jamais, le rapprochement était nécessaire; la prise d'armes des huguenots était formidable; Buckingham et la flotte anglaise venaient à leur secours. Ici se développe encore un dramatique intérêt dans l'histoire du calvinisme.

Le traité de pacification signé à Montpellier avait détruit les plus hautes garanties militaires du parti calviniste; seulement des formes municipales étaient laissées comme immunités à un certain nombre de villes dans le Languedoc, soutenues par les points fortifiés de La Rochelle et de Montauban. Il eût été impossible de priver les montagnes des Cévennes, le peuple de Castres, Nîmes, Privas, de leurs échevins, maires et jurats. Partout où il existait une majorité calviniste, les magistrats de la cité appartenaient à cette croyance. A Montauban le beffroi municipal était sous la protection de tours et de bonnes murailles; à La Rochelle de fortes digues, un port toujours ouvert aux vaisseaux anglais et hollandais, mettaient à même les huguenots de résister à une grande attaque de toutes les forces royales.

Une des clauses essentielles de l'édit de pacification portait défense expresse aux calvinistes de se réunir en assemblées générales ou politiques sans la permission du roi; et de plus de ne jamais admettre dans les synodes particuliers des ministres qui ne fussent point français. Le but de ces deux clauses était d'enlever tout à fait aux opinions calvinistes le caractère de parti politique, en même temps qu'on les empêchait d'avoir des rapports avec l'étranger, car souvent il arrivait que sous prétexte de simples visites évangélistes, des ministres anglais ou hollandais venaient offrir des secours à leurs frères de

La Rochelle et du Languedoc; plus d'une fois on avait vu des religionnaires nés à Amsterdam, à Londres ou à Genève, se répandre dans les campagnes, parler tout à la fois de la liberté évangélique et de la liberté nationale, confondre la république du Christ avec la république politique, préparer enfin la révolte contre l'autorité du roi. Il est dans la nature des opinions qui ne sont point représentées au gouvernement des sociétés, de se croire persécutées. Sans doute les calvinistes n'étaient pas sur le pied d'égalité avec les catholiques; le peuple du XVIIe siècle n'avait point encore dépouillé les saintes croyances du moyen âge, et les catholiques, seuls appelés à la cité de Dieu, n'admettaient pas les huguenots à la cité politique; ils s'étonnaient même de tant de tolérance. De quoi se plaignaient les hérétiques? « Ne leur laisse-t-on pas chanter les psaumes de Marot au ton qu'ils veulent? Ne les laisse-t-on pas manger librement des pois au lard tout le long du carême? les oblige-t-on de jeûner ni vigiles ni quatre-temps? ne vivent-ils pas gaiement sans scrupules, sans syndérèse et sans se confesser jamais du mal qu'ils font? n'est-ce pas là un chemin tout de velours pour aller doucement au paradis? Que leur pourriez-vous procurer de plus gracieux que cela? car de penser donner des abbayes et des évêchés à leurs ministres, comme on fait à ceux d'Angleterre, il vous faudroit bien sauter des fossés[1].»

Ces idées populaires étaient bien connues des calvinistes, et favorisaient dans leur esprit cette inquiétude active qui se manifestait par des précautions d'abord, puis par des prises d'armes. Les huguenots n'avaient jamais cessé de maintenir leurs hommes de guerre et d'organiser leurs communes en associations militaires depuis les Cévennes jusqu'au Béarn, et du Béarn jusqu'au Dauphiné. S'ils avaient perdu quelques-unes de leurs places fortes alors démantelées, ils avaient conquis une grande puissance sur mer : qui ne connaissait les braves marins de La Rochelle, pirates mécréants qui allaient piller les côtes d'Espagne, les galions richement chargés du Mexique ou du Pérou? Les Rochelois ne respectaient pas toujours les pavillons amis. C'étaient des plaintes continuelles

1 « De la liberté inouïe et vraiment incompréhensible que les religionnaires ont en France. » Paris, 1627, in-8°.

de la part des marchands de France, de Guienne et de Provence même; leurs flottes, alliées des Hollandais et des Anglais, comptaient plus de cent flûtes, pinasses ou galiotes, gros vaisseaux non moins bons marcheurs que les galères aux mille rames. Indépendamment de ces forces, les Rochelois, appuyés sur toutes leurs alliances, avaient resserré leurs liens avec l'Angleterre et la Hollande; les ministres et quelques gentilshommes servaient d'intermédiaires entre eux, Buckingham et le prince d'Orange. A la tête de cette opinion était toujours le vaillant Henri de Rohan et son frère Soubise, tout dévoués aux opinions calvinistes; s'il y avait des traîtres comme Lesdiguières, des timides comme Sully et les fils de Châtillon, la réforme pouvait s'honorer du noble dévouement de la famille des Soubise. Il se mêlait dans le cœur de Rohan quelques idées d'ambition sans doute : il rêvait peut-être le protectorat d'une république calviniste comme la maison d'Orange en Hollande; mais le fond du caractère de Henri de Rohan, c'était la piété, la piété austère; c'était l'homme fervent du prêche, le prince armé pour la cause du temple. Jamais activité pareille à celle de Rohan; à peine avait-il traité qu'il veillait avec une sollicitude inquiète à tous les besoins de son Église, parcourait les villes, annonçait la nécessité pour les calvinistes d'être toujours prêts à combattre; ses lettres respirent une conviction profonde. Quand le prince de Condé, transfuge de la vieille opinion de Calvin, lui reproche sa trahison envers le roi, le duc de Rohan répond haut à M. le prince de Condé, et ses lettres montrent à quel point d'irritation étaient arrivés les esprits : « Vous faites mourir nos prisonniers, s'écriait Henri de Rohan au prince de Condé, je fais le semblable des vôtres, et je crois que ce jeu nuira plus aux vôtres qu'aux nôtres, parce qu'ils doivent plus craindre la mort, étant moins sûrs de leur salut. Vous dites que Dieu me maudira; j'avoue que je suis un grand pécheur, dont j'ai une sérieuse repentance; mais, outre que les prophéties sont accomplies et que je n'ajoute nulle foi à celles de ce temps, je ne crains point que le feu du ciel m'abîme. En un mot, je ne crois pas que ce soit tout de bon que vous fassiez ces imprécations contre moi, mais seulement pour acquérir une créance sublime parmi les papistes. Car en cette guerre vous n'avez pas mal fait

vos affaires, à ce qu'on dit; c'est ce qui me donne l'assurance que vous laisserez en repos nos pauvres Cévennes, vu qu'il y a plus de coups à recevoir que de pistoles. Il ne me reste pour la fin qu'à prier Dieu qu'il vous traite selon vos œuvres, mais que, vous faisant retourner encore une fois à la vraie religion, il vous donne la constance d'y persévérer jusqu'au bout, afin qu'à l'exemple de Monseigneur votre père et aïeul, vous deveniez le défenseur de son Église; et ce sera alors que je pourrai me dire de votre personne, ce que je suis maintenant de votre qualité, — votre très humble serviteur, HENRI DE ROHAN [1]. »

C'était ce Henri de Rohan que l'opinion calviniste mettait à sa tête, toutes les fois qu'elle était menacée; c'était ce caractère hardi, exalté, si bien en rapport avec le simple enthousiasme des églises calvinistes, que les huguenots saluaient comme leur chef. Le moment était bien choisi pour éclater: on savait l'alliance de la France et de l'Espagne; toutes les fois que ces deux puissances s'étaient rapprochées, leur but commun avait toujours été l'extermination des doctrines réformées, et le triomphe du catholicisme. On savait aussi la mésintelligence de l'Angleterre et de la France, les mécontentements du duc de Buckingham; quel beau moment pour saisir les armes! Aussi le duc de Rohan n'avait pas hésité d'envoyer ses commissions en toutes les provinces, pour préparer les hommes de bataille. Il était vrai, en effet, que le parlement d'Angleterre avait voté des subsides pour les calvinistes français, et poussait de toutes ses forces le duc de Buckingham à se jeter dans une guerre contre la France. L'ambassade de Bassompierre n'avait pas produit plus de résultats que celles de Blainville et du marquis d'Effiat; les plaintes des gentilshommes n'avaient pas été plus écoutées que celles des parlementaires. Les pères de l'Oratoire, les prêtres de la chapelle de la reine, toutes les jeunes filles de France qui l'avaient accompagnée, avaient été impitoyablement exilés de l'Angleterre. De nouvelles persécutions atteignaient les catholiques; on les avait emprisonnés par masses; les vieilles lois d'Élisabeth étaient de nouveau appliquées. Le duc de Buckingham voulut sauver sa responsabilité en servant tous les caprices des barons. La conséquence inévi-

[1] Mss. de Colbert, vol. II, in-fol. M. R. pag. 138.

table de cette nouvelle situation était une guerre contre la France ; l'alliance de famille était devenue plutôt un obstacle qu'un moyen de rapprochement entre les deux couronnes. Et quels prétextes trouver ? que pouvait-on annoncer dans un manifeste de guerre ? Le roi très chrétien avait voulu protéger les catholiques anglais ; Buckingham établit que la couronne d'Angleterre était la protectrice naturelle des calvinistes de France ; or, ses co-religionnaires souffraient ; n'était-il pas dans le droit du roi Charles Ier de les secourir ? C'est en son nom que le duc de Buckingham lança ce manifeste : « Qui croira jamais que le roi mon maître ait aucun dessein sur la France en un temps si désavantageux, où il a en tête un des princes les plus puissans du monde ! qui ne jugera plutôt, comme la vérité est, que ces troupes ici ne sont qu'auxiliaires, que le but de ces armes n'est autre que le seul bien des Églises ! Encore est-ce en gémissant que le roi mon maître s'y est résolu, car n'est-ce pas toujours au préjudice du commerce, en la rupture duquel le pauvre peuple de ce royaume ne pouvant débiter ses denrées, souffre non seulement des taxes et impositions, mais aussi des nécessités de la vie ? Non, non, notre religion nous apprend toute autre chose, et la piété du roi mon maître, qui ne le cède à homme vivant, ne le lui permettra jamais. Son dessein à lui, est le rétablissement des Églises, son intérêt est leur bien, son but leur contentement ; cela étant, ces tambours battans, ces enseignes déployées rentreront dans le silence et dans la nuit. Donné à bord de notre vaisseau amiral, ce 21 juillet 1627. BUCKINGHAM [1]. »

Ce manifeste religieux et politique n'était point ici seulement une bravade ; le duc de Buckingham était monté sur une flotte immense, comme la Grande-Bretagne en mettait déjà en mer : « On y compte 90 vaisseaux de guerre, tant navires que pataches, desquels il y en a huit qui portent 900 à 1,000 tonneaux, qui sont royales. Les autres sont de 2, de 4 et 600 tonneaux. Il y en a 42 bien armés, 34 qui chargent les provisions et du charbon ; 14 hollandoises demeurent pour lever 4,000 Anglois

[1] 21 juillet 1627. « Manifeste de M. le duc de Buckingham, général de l'armée de la Grande-Bretagne, par rapport à l'armement qui avait lieu. » Bibliothèque du Roi, mss. Colbert, vol. XVII, page 396.

qui rafraîchiront les autres. Ladite armée est composée de 7 régiments de 900 hommes chacun. »

Ces préparatifs n'étaient point inconnus en France, et il fallait de toute nécessité prendre des mesures pour empêcher le débarquement des Anglais, venant seconder les projets des huguenots; on devait sauver l'île de Ré menacée. La marine de France était encore dans son enfance. Les esprits attentifs qui parcourent les documents de cette époque, s'aperçoivent de tous les soucis de Richelieu pour faire naître et développer un système maritime; le *Mercure de France* est rempli de dissertations pour prouver que sans marine un État ne peut pas exister : qu'est-ce que l'armée de terre comparativement à une flotte? mieux vaut quatre galères qu'un régiment de gendarmes. Tels sont les calculs auxquels se livrent les vieux auteurs, en réveillant de leur poussière chevaleresque les souvenirs de ces hommes du nord, à la blonde chevelure, qui conquirent la Neustrie et l'Angleterre, puis la Sicile et Naples, poétiques traditions des manoirs. Cependant Richelieu ne laissa point sans réponse le manifeste de Buckingham. Le cardinal avait déjà pris l'habitude de développer et d'écrire de sa propre main des Mémoires pour réfuter tous ces manifestes politiques : De quel droit un souverain étranger prenait-il sous son aile les sujets du roi de France? « Quant aux affaires que disent avoir les rebelles prétendus réformés de France, à démêler avec le roi leur souverain seigneur, étant ses sujets et jouissant par tolérance et par le bénéfice des édits de la liberté de conscience, ils en ont des obligations infinies pour ce bienfait à Sa Majesté, qui, les mettant à couvert sous lesdits édits, ne doivent avoir autre protecteur que celui qui est leur roi et bienfaiteur; et n'y a princes, ni rois, ni étrangers, sous la protection desquels ils se puissent mettre. Nos rois ne font la guerre qu'à la rébellion, sans toucher au fait de la liberté des consciences. De sorte que pour ces raisons, le roi de la Grande-Bretagne n'a que faire de se mêler d'affaires où il n'a que voir. » Le cardinal-ministre savait bien que l'arme du pamphlet était immense sur les esprits en France. Avant même qu'il y eût choc des batailles, on cria partout dans Paris : « La bravade faite par nos Argonautes françois à la tête de Buckingham et de ses troupes, avec

l'affliction des Rochelois. » Ce pamphlet n'était qu'un répertoire d'invectives contre l'Angleterre et les Anglais; on racontait comment, à la barbe de Buckingham, et malgré tous ses efforts, l'île de Ré allait être secourue au moyen de 13 pinasses chargées de farines et autres munitions, de plombs, poudres et mèches, ce qui rafraîchirait excessivement la garnison : « Il semble que l'Océan n'ait pris son origine que des Anglois, que les vagues et les flots leur soient tributaires, et qu'il n'y a que leurs vaisseaux qui peuvent puissamment agir sur le sein d'Amphitrite. Mais les François n'ont jamais appris la navigation d'eux; ils savent aussi bien qu'eux guider un vaisseau dans les hasards les plus fâcheux, et sans échouer. »

Plus que jamais le cardinal de Richelieu avait besoin de saisir avec force l'autorité. L'existence maladive du roi donnait de vives inquiétudes ; Louis XIII s'était alité dans un voyage à Villeroy, au moment où il allait se rendre à son armée de La Rochelle : « Dès le soir même qu'il fut à Beaulieu, la fièvre parut plus forte, mais il ne laissa pas d'aller le lendemain à Villeroy, où il fut arrêté tout à fait. Et lors Sa Majesté fit entendre au cardinal de Richelieu et aux ministres de l'État qu'ils eussent à pourvoir aux affaires pressées, par l'ordre de la reine sa mère, et qu'il trouveroit bon ce qu'ils feroient de sa part en cette manière. » La reine-mère et Richelieu prenaient ainsi de concert et par ordre de Louis XIII la haute direction des affaires. C'était une puissante alliance pour dominer les autres influences de cour, qui déjà se prononçaient contre le cardinal. Le duc d'Orléans, envoyé au siége de La Rochelle, n'aimait pas Richelieu, et il fallait défendre le ministre menacé par les mécontents de la famille royale et de la haute noblesse.

La maladie du roi inquiétait non seulement en France, mais encore au dehors. Dans le cas de sa mort, la succession à la couronne était dévolue au duc d'Orléans; ce prince était en rapport avec l'Espagne comme Monsieur; le cabinet de San-Lorenzo veut se le rattacher plus intimement comme roi. On trouve des instructions curieuses, écrites par Philippe IV, sur les éventualités de la mort de Louis XIII; elles sont adressées au marquis de Mirabel [1] : « Je saisis avec empressement cette

[1] Archives de Simancas, cot. A 63[97] (Lettre chiffrée).

circonstance pour vous prévenir de mes projets sur ma sœur, dans le cas où le roi très-chrétien viendroit à mourir. Ma pensée seroit de la marier avec Monsieur, duc d'Orléans, frère du roi. Vous sentez parfaitement qu'il ne faudroit traiter cette question et ne la faire arriver au grand jour que dans le cas des volontés bien connues des deux parties. Or donc, si la maladie du roi devenoit plus dangereuse encore, vous commencerez à laisser entrevoir cette heureuse idée de mariage; vous la donnerez comme émanant de vous aux personnes que vous supposerez n'être pas éloignées de cette alliance, et qui désirent l'honneur et la prospérité des deux couronnes. » Dans la pensée de l'Espagne, il s'agit de continuer sur la tête de l'infante la couronne royale. On prévoit le cas de mort de Louis XIII; on ne lui accorde pas une expression de regret. Le roi Philippe IV entoure Monsieur, le roi futur : c'est vers lui que se porte toute la sollicitude des dépêches de l'ambassade.

Richelieu, placé à la tête de l'armée qui part pour la campagne de l'île de Ré, avec le dessein tout à la fois de repousser l'Anglais et d'anéantir le parti calviniste, y développe son caractère entier et vigilant. C'est le ministre et le général tout à la fois : il s'occupe de diplomatie et d'armements militaires. Il n'a pas hésité à placer une armure de fer sous la robe rouge du cardinalat. Nul que lui ne peut accomplir ce dessein, et il se rappelle son métier de gentilhomme et de soldat. Sa correspondance adressée au vaillant évêque de Maillezais, général des galères de France, amiral à crosse et à camail, son lieutenant, comme se plaît à l'appeler le cardinal, en est un puissant témoignage : « Monsieur, écrit-il à l'évêque [1], je vous envoie deux vaisseaux pour aider à mener les flûtes. Je vous prie d'user de dextérité avec les Flamands, si traînards d'ordinaire, afin qu'ayant fait marché avec eux, il n'y ait pas lieu d'user de violence. Quand vous nous renverrez huit ou dix flûtes, c'est autant qu'il nous en faut. J'avois résolu d'abord d'en faire venir davantage pour la digue; mais M. Duplessis m'ayant démontré que l'on incommoderoit ainsi grandement le travail, je me contenterai de celles que je vous demande, attendant que la foire de Mars m'amène les vingt autres. « Monsieur, ajoute-t-il, sa-

[1] Février 1627, Mss. Letellier-Louvois, vol. cot. 9334².

chant qu'un homme averti en vaut deux, quoique je vous aie écrit ce matin par votre gentilhomme que les Anglois étoient partis le 8e de ce mois, à dessein d'aller descendre en Oléron, et prié de presser la noblesse dont vous vous êtes assuré, de s'y rendre le plus tôt qu'elle pourra, je ne laisse de reprendre la plume à même fin. Je me promets qu'elle sera bien aise de faire paroître en cette occasion et son courage, et l'affection qu'elle a au service du roi; et qu'en votre particulier vous y contribuerez de tout le soin et la vigilance que l'on peut attendre de vous, pour faire que Sa Majesté en puisse recevoir l'effet qu'elle a lieu d'espérer. Surtout je vous prie, autant qu'il m'est possible, de faire en sorte que les vivres ne manquent point à Oléron, parce que de là dépend une partie de sa conservation. Je me promets que vous y tiendrez soigneusement la main. — *P. S.* Si Oléron a besoin de vivres, je vous prie d'employer votre crédit pour en faire fournir. Au reste, les meilleures nouvelles que je vous puisse mander, c'est que les deux derniers accès de la fièvre du roi n'ont été que de cinq heures, ce qui fait juger à ses médecins qu'il n'en aura plus que deux autres. — Depuis ma dernière lettre écrite, il m'est advenu un avis certain que les Anglois sont partis le 8 de ce mois; je vous en donne connoissance, et vous conjure, au nom de Dieu, de faire que la noblesse, dont vous êtes assuré, se jette le plus tôt qu'elle pourra dans Oléron, parce que le retardement seroit périlleux. Quant au canon des vaisseaux qui ont été brûlés, je serai fort aise qu'on le fît retirer, et vous m'obligerez de faire qu'on s'en puisse servir au plus tôt. S'il y avoit fonds pour entretenir la galiote de M. de Toiras, je ne ferois nulle difficulté de l'acheter; elle nous seroit utile en Brouage : mais outre qu'il n'y a point d'entretien assuré, j'ai fait tant avancer sur mon crédit pour les affaires de la mer, que je ne puis faire rembourser, que je crains de m'engager de nouveau. Sur cela, je vous conjure de me croire, Monsieur, votre affectionné confrère à vous rendre service. LE CARDINAL DE RICHELIEU[1].»

Le ravitaillement d'Oléron et la défense de l'île de Ré préoccupent Richelieu : c'est qu'en effet de ces deux points dépendait la capitulation de La Rochelle; si les Anglais s'en rendaient

[1] Mss. Letellier-Louvois, vol. cot. 9334.

maîtres, la place devenait imprenable. « Je vous prie, écrit le cardinal-grand-maître de la navigation, à l'évêque-amiral, par le plaisir que vous me sauriez faire, de tenir la main que Le Plessis-Praslin passe au premier vent au fort de la Prée, avec les vivres que j'ai donné charge à La Borde d'y faire entrer quand et quand. Au nom de Dieu, faites que ce passage se fasse au premier jour, et que nous puissions avancer nos affaires [1]. »

Enfin ce ravitaillement est accompli; alors Richelieu tout satisfait écrit à l'évêque d'un ton tout joyeux : « M. de Maillezais est toujours le même, en quelque lieu qu'il soit, c'est-à-dire n'oublie rien de ce qui se peut en ce dont il se mêle; et le cardinal de Richelieu sera toujours le même en son respect, c'est-à-dire du tout disposé à lui témoigner en toutes occasions qu'il est son très affectionné confrère à lui rendre service.

Le voici maintenant général d'artillerie. « Je suis très aise du travail qu'on fait au bourg d'Oléron : il est à désirer que les retranchemens soient beaucoup meilleurs et plus larges; il est à propos d'y travailler le plus qu'on pourra. Quant au fort, je m'étonne comment il n'est point davantage avancé. Il faut donner les travaux à prix fait, et avoir diverses bandes d'ouvriers. Si les Anglois faisoient une descente dans l'île, on aura soin de retirer tous les bestiaux dans le bourg, et d'en tuer et saler suffisamment pour les magasins du bourg et du fort. — *P. S.* M. de Maillezais est conjuré de demeurer dans l'île, de travailler soigneusement et diligemment à tout ce que dessus, comme chose très importante au service du roi, et le plus grand plaisir qu'il sauroit faire au cardinal de Richelieu. Ayant ouï dire que le désarmement des huguenots d'Oléron a été fait fort légèrement, la mauvaise volonté qu'ils ont témoignée fait que Sa Majesté désire qu'ils soient désarmés de nouveau, faisant un ban qui porte commandement à tous les huguenots d'apporter leurs armes au magasin du bourg du château, sur peine de confiscation de tous les biens de ceux qui seront trouvés en avoir recélé. Sa Majesté ordonne au sieur évêque de Maillezais de se transporter à la rivière de Charente pour y prendre et faire prendre toutes les grandes gabarres qui s'y pourront recouvrer, lesquelles il jugera propres pour

[1] Mss. Letellier-Louvois, n° 9334².

le dessein auquel Sadite Majesté les veut employer. Il faut faire une ordonnance, ajoute Richelieu, portant défenses de prendre des bœufs, sur peine de la vie, à tous soldats et gens de guerre, et d'interdire la culture des terres. Il faut faire apporter la contribution du blé et du vin de ceux qui n'ont point encore fourni, sans rien prendre de ceux qui ont contribué. M. de Maillezais fera dresser, s'il lui plaît, un état général de tout ce qui a été dépensé en l'île d'Oléron, tant pour les gens de guerre que canon, plomb, poudre, fournissement de magasins, fortifications, et généralement de toutes choses. Il faut faire faire le procès aux matelots qui, ayant pris de l'argent du roi, ont quitté leurs bords, et les punir rigoureusement. M. de Maillezais est prié de faire exécuter ce que dessus. LE CARDINAL DE RICHELIEU. »

A la suite de ces instructions, Richelieu écrit à l'évêque de Maillezais en termes plaisants : « Mon lieutenant (l'évêque) obligera son général (le cardinal) extraordinairement, s'il fait envoyer promptement des vivres à la Prée ; je l'en prie, je l'en prie et l'en conjure de tout mon cœur. Adieu, mon lieutenant : c'est votre général, le grand-maître de la navigation [1].» J'aime ces témoignages qui peignent en quelque sorte les caractères dans ce qu'ils ont d'intime, ces correspondances qui révèlent l'homme. Que peut dire l'histoire de plus curieux que ces lettres ? Le cardinal de Richelieu est là avec son époque, avec cette influence belliqueuse d'un premier ministre cardinal, d'un évêque général de galères ! L'activité prodigieuse de Richelieu, sa capacité militaire est un point incontestable ; le cardinal se souvenait du jeune capitaine, brave et fier comme un de ces enfants perdus de troupes qui se jetaient en avant des batailles. Presque tous les cadets de race commençaient leur carrière par les armes ; puis le désenchantement arrivait, et alors ils trouvaient sous la robe des clercs une carrière largement ouverte à leurs regrets ou à leur ambition. De là ces nombreux évêques aux mœurs batailleuses, prenant les armes et commandant les armées ou les flottes dans les grandes expéditions monarchiques ; et ce cardinal merveilleux allait rendre une belle cité à la monarchie !

Sur un de ces rochers que baigne l'Océan aux côtes de France,

[1] Mss. Letellier-Louvois, vol. cot. 9334².

s'élevait La Rochelle, ville municipale, fortifiée surtout depuis le règne de Louis XI. En face de ses murailles, à quelques lieues de la côte, était jetée l'île de Ré et Oléron, célèbre par son antique commerce et ses premières lois maritimes. La Rochelle, simple bourgade d'abord, avait été considérablement agrandie par les rois; riche de son commerce, puissante de sa marine, elle possédait mairie, échevinage, droit de garde, d'impôt, et tous ses maires étaient anoblis dans l'exercice quinquennal de leurs fonctions. Plusieurs forts défendaient les environs de La Rochelle; ses murailles avaient été récemment restaurées dans la prévoyance d'un siége; d'inaccessibles rochers protégeaient son port; des digues habilement jetées en fermaient l'ouverture; quelques centaines de galéasses, flûtes, toujours armées, étaient prêtes à résister aux tentatives maritimes qu'une escadre aurait pu oser sur ces côtes: prendre La Rochelle paraissait une de ces entreprises hardies qui exposerait l'armée de France à plus d'un échec. Le conseil de ville de La Rochelle était composé d'hommes hardis et dévoués au calvinisme et aux priviléges de la ville. En tête se trouvait le maire Guiton, fier huguenot, magistrat intègre, inspiré du prêche contre le catholicisme. Quand le maire Guiton parlait, les habitants de La Rochelle exécutaient en silence ses ordres, car il dominait la commune entière, les échevins, jurats. Le gouvernement religieux était dans les mains des ministres. On pouvait dire que La Rochelle était la capitale, le saint temple du calvinisme; car on ne voyait là aucune église, aucune cérémonie papiste.

En apprenant le départ de Buckingham avec sa grande flotte, les huguenots de France, et particulièrement les Rochelois, avaient compris que le temps était venu de saisir les armes. Les commissions du duc de Rohan, répandues dans toutes les provinces, s'étaient multipliées; la cour en était instruite; le prétexte de ces armements était la construction récente d'un fort qui menaçait l'existence municipale et religieuse de La Rochelle. D'ailleurs Buckingham n'annonçait-il pas dans son manifeste qu'il prenait les armes pour l'exclusif intérêt des Églises réformées et en vertu de la protection que leur devait le roi Charles Ier? « Il venoit d'envoyer à La Rochelle Becker, Anglois, pour faire entendre aux Rochelois la résolution du roi de la

Grande-Bretagne, et savoir par leur bouche s'ils n'avoient pas agréable le secours puissant qu'il leur envoyoit, et s'ils ne se vouloient pas joindre à ses armes. Voici la harangue ou sommation qu'il leur fit : « Messieurs, je suis envoyé par monseigneur le duc de Buckingham, grand amiral d'Angleterre, pour vous proposer les raisons pour lesquelles, par le commandement du roi son maître, il est à présent venu au lieu où vos yeux le peuvent voir, accompagné d'une flotte de navires chargés de soldats, d'artillerie et munitions, le tout quoi descendra en terre si l'occasion le requiert. » L'envoyé de Buckingham fut admirablement reçu par les maire et échevins de La Rochelle : tout était prêt pour une prise d'armes, et les habitants signant une convention d'alliance, «promettoient d'aider Sa Majesté Britannique dans toutes ses entreprises pour favoriser l'exécution de ses armes de mer, en lui fournissant des pilotes expérimentés, ayant soin de ses vaisseaux en leur donnant retraite, abri et sûreté ; ils ne pourroient traiter de la paix sans la volonté de Sadite Majesté, laquelle leur promettoit en parole de roi de les secourir à ses propres frais et dépens, tant par mer que par terre, jusqu'à ce qu'elle les ait libérés des forts et moyenné la paix[1]. » Ce traité avec le roi d'Angleterre changeait tous les rapports de la souveraineté ; une ville municipale se détachait de la couronne de France pour saluer une domination étrangère. Un tel acte ne pouvait se justifier que par les plus puissants motifs. Les habitants de La Rochelle mirent par écrit tous leurs griefs en forme de manifeste ; ils se plaignaient avec amertume des rudes et fâcheux traitements qu'on exerçait sur eux ; mais, disaient-ils, ils n'avaient nulle volonté de se soustraire à l'obéissance du roi ; ils voulaient seulement l'exécution des choses qu'on leur avait promises ; et que de griefs n'avaient-ils pas à alléguer ?

« Les bons habitants de La Rochelle avaient envoyé vainement des députations en cour pour obtenir l'exécution de l'édit de Montpellier ; la faction espagnole et jésuitique qui a tué le père s'étoit emparée du fils. » Ensuite venait un long tableau des

[1] « Traité et accord passé entre le roi d'Angleterre et les maire, échevins, pairs, bourgeois et habitans de la ville de La Rochelle, par le moyen de leurs députés. » Lyon, par Claude Armand, dit Alphonse.

violations à la parole donnée : divers priviléges qui leur avaient été concédés ne recevaient aucune exécution; on mettait des entraves à tout ce qui pouvait favoriser leur liberté. « Nous ne voulons pas pourtant imputer tous ces manquements à Sa Majesté; elle est douée de tant de bonnes qualités qu'elle ne voudroit pas souffrir tant d'outrages et d'excès; mais ceux qui abusent de sa conscience lui cachent le mal et l'atténuent, et par leur puissance dans le conseil empêche qu'on ne nous rende justice. O malheureux fort, (le fort construit à La Rochelle), que tu es fatal à la France ! ô infidélité, que tu lui coûteras cher, puisque en ta subsistance est la source de nos maux, et qu'en ta démolition se rencontroit le vrai et salutaire remède ! Puis donc qu'il ne nous reste aucune voie de salut que dans une légitime et nécessaire défense, nous nous joignons aux armes et desseins du sérénissime roi de la Grande-Bretagne, nous promettant qu'ayant les gens de bien pour témoins, notre conscience pour garant et Dieu pour juge de notre innocence, nous ressentirons la même assistance de sa bonté que nos pères ont autrefois éprouvée; nous aurons le secours de tous nos frères, l'aide et le support de ceux qui aiment la gloire de Dieu et la conservation de cet État.» Les Rochelois faisaient ensuite un appel à tous les calvinistes, leurs frères, à tous les partisans de leur croyance, répandus non seulement sur le territoire de France, mais encore à l'étranger[1]. Le moment était favorable; les Anglais sous le duc de Buckingham débarquaient dans l'île de Ré; une prise d'armes tumultueuse mais redoutable se manifestait dans l'empire : les Hollandais incertains ne tenaient plus à Louis XIII que par les subsides. Aussi presque toutes les villes réformées du midi de la France se déclarèrent-elles pour la ligue huguenote de La Rochelle. On sut bientôt que Montpellier, Castres, Béziers, Milhaud, en un mot les provinces du haut et bas Languedoc, Foix, Lauraguais, Vivarais et Cévennes, tout en protestant d'obéissance envers le roi, s'étaient liées par un commun serment, pour se secourir dans l'intérêt de leur Église.

Le roi, rétabli de la fièvre brûlante qui le consumait, décida de marcher lui-même à une guerre active contre la rébellion

[1] 1628, Mss. de Colbert, in-fol. M. R. D. vol. XVII, pag. 398.

du calvinisme en France; il applaudit vivement à la conduite de Richelieu, qui, pendant la maladie du souverain, avait poursuivi avec tant d'ardeur le commencement des hostilités contre les Rochelois et les Anglais. Le roi tint compte surtout des braves efforts du sieur de Toiras, qui avait défendu l'île de Ré contre l'escadre du duc de Buckingham. La gentilhommerie française s'était alors distinguée, comme toujours, par sa vaillance; on racontait aux dames dans le château du Louvre ou de Saint-Germain, comment le sieur de Marillac avait été chargé de secourir la citadelle de Saint-Martin en l'île; comment 15 pinasses parties de Bayonne avaient porté secours; comment le sieur Toiras avait fait bonne fin pour chasser l'Anglais de l'île de Ré, toute la belle entreprise du maréchal de Thémines et plusieurs autres prouesses contre l'Anglais. Le roi rétabli, résolut d'aller faire la guerre en personne au siége de La Rochelle; le duc d'Orléans fut désigné lieutenant général pour conduire l'armée de terre; Richelieu continua d'avoir la direction de la marine; le duc de Guise fut nommé lieutenant général des forces navales, chargé de recevoir et de recueillir la bonne flotte d'Espagne. Enfin Louis XIII se fit précéder d'une déclaration en faveur des religionnaires qui ne prenaient point les armes. On leur assurait leurs immunités, la liberté du prêche et de la conscience, afin de détacher les calvinistes paisibles de la cause des rebelles, et de ne plus donner aucun prétexte de guerre. Le roi s'achemina donc pour La Rochelle, et avant son départ il reçut le serment des parlementaires, du lieutenant civil, du prévôt de Paris, afin de s'assurer de l'obéissance de sa grande cité pendant la campagne qu'il allait entreprendre [1].

Les premiers exploits de guerre furent glorieux au maréchal de Schomberg et au sieur de Toiras; ils remportèrent encore une victoire sur les Anglais de l'île de Ré. On se battait comme en duel, sans ordre, sans discipline. Le camp de La Rochelle devint un foyer d'intrigue et de conjurations : ceux-ci restaient d'accord avec les huguenots, ceux-là traitaient contre la reine-mère ou le cardinal, qui seul con-

[1] *Voyez* dans les manuscrits Dupuy, vol. CCCLXXX, les « pouvoirs donnés par le roi à la reine sa mère pour aviser pendant son absence à ce qui sera de son service, au pays de deçà la Loire. » Ann. 1628 et 1629.

tinuait sa puissante mission ; il laissait les bravades à ces nobles gentilshommes qui mouraient vaillamment pour l'honneur. Lui, le cardinal, s'occupait exclusivement du grand but militaire : siége, vivres, munitions de l'armée, réunion des forces navales ; puis, il suivait son idée politique contre le calvinisme révolté. C'est encore à l'évêque de Maillezais, son confident et son lieutenant tout à la fois, comme il l'appelle, que sa correspondance est adressée ; c'est toujours ce style familier qui inspire confiance, ces expressions d'un supérieur qui impose le devoir. Le cardinal de Richelieu, tout préoccupé de ses fonctions de général, se réserve le plan de campagne, la construction de cette digue qui doit si puissamment seconder l'attaque contre l'île de Ré : « Monsieur, écrit-il, je vous prie de faire arriver si vous pouvez une demi-douzaine de vieilles flûtes d'Hollande ou autres corps de vieux vaisseaux presque inutiles à la navigation, tels que vous en pourrez trouver vers Royan et autres lieux, et les faire maçonner à chaux et à ciment ou à Royan ou en Brouage, selon le mémoire que je vous envoie. Je ne vous mande point pourquoi c'est faire, parce que vous le jugerez bien ; seulement vous conjuré-je de faire faire diligence. Tout ce que j'ai à vous dire, c'est que vous tenant expéditif comme vous êtes, je désire que cette affaire se fasse douze ou quinze jours après que vous aurez reçu ma lettre ; aussi en ai-je affaire vers le 6e novembre. Je vous prie aussi de voir s'il n'y a point moyen, partant d'Oléron avec des vaisseaux à feu, de mettre le feu à ceux des Anglois qui sont devant le fort de la Prée ; il faudroit faire faire cette entreprise par quelqu'un qui entende bien cela, et comme vous le savez, la faire de nuit par un bon vent. Je n'écris qu'à vous seul de cette affaire, d'autant qu'il la faut exécuter secrètement[1]. »

La prodigieuse activité de Richelieu s'étend aux plus petits accidents de la guerre ; il écrit toujours à son digne lieutenant, l'évêque de Maillezais : « Je n'ai pas voulu différer à vous mander que nous venons d'avoir nouvelles présentement que samedi dernier Buckingham donna une attaque générale à Ré-Saint-Martin, où il perdit 600 hommes ; Morgant a été tué et force noblesse, et plusieurs de qualité prisonniers. Le roi n'y a

[1] Mss. Letellier-Louvois, n° 9334[2].

perdu que sept hommes; Saldaigne et Grandval y ont été blessés. Au même temps les gardes, Le Plessis-Praslin et Beaumont, qui étaient à la Prée, entrèrent en la flotte, y brûlèrent trois grands vaisseaux anglais et se retirèrent. Buckingham a écrit une lettre qui porte qu'il va encore entreprendre une chose sans raison : pensez à Oléron et Brouage. La Meillerays entra samedi avec 300 hommes de son régiment, 40 gentilshommes volontaires et 26 gens d'armes de la compagnie de la reine; Marillac est entré avec 200 hommes cette nuit. Après cela je n'ai rien à vous dire.»

Sur ces bulletins journaliers, Richelieu écrit des ordres de sa main pour les opérations du siége : « Je vous envoie une ordonnance du roi pour faire couper 400 pieds d'arbres dans la forêt de Rochefort, que vous employerez à notre estacade. Et sur l'avis que je viens d'avoir présentement que le comte de Holland paroît, avec trente ou quarante vaisseaux, proche de l'île de Ré, j'écris à M. de Coutenau que, fors le régiment du Plessis, dont le roi se veut servir pour faire la recrue de son régiment des gardes, il ne laisse point sortir les autres troupes qui sont en Oléron, jusqu'à ce qu'il y ait eu nouvel ordre de Sa Majesté. » Puis, vient une suite de petits billets, tous écrits de la main du cardinal, à des heures différentes, dans la nuit même, tant il est pressé d'imprimer partout une activité puissante à ses opérations militaires : « Monsieur, je renvoie encore pour hâter les pataches que vous m'avez mandé être armées. Le roi a des impatiences incroyables de ne voir venir ce petit équipage, et je me meurs sur le pied pour ne pas le contenter au point et sitôt que je le désire. VOTRE GÉNÉRAL. »

Un billet à l'évêque de Maillezais, aussi bref que le précédent, est relatif à cette digue de La Rochelle, conçue par Richelieu et exécutée par l'ingénieur Pompée Targon, afin de préparer la reddition de la ville : « Monsieur, je n'ai point encore entendu parler des vaisseaux de Bordeaux. Je crains bien qu'ils se soient amusés à charger le canon du roi par votre ordre, et qu'ils aient perdu le temps. Je me suis résolu de mettre tout du long des vaisseaux, par-dessus, un gros câble entortillé de chaînes, de peur qu'on le puisse couper. C'est pourquoi je vous prie faire chercher partout des chaînes de telle grosseur qu'on

ne les puisse couper, étant entortillées sur un gros câble, ni à coups d'épées ni de haches. Il m'en faut deux mille toises. Si les flûtes flamandes sont venues chargées d'amarres, vous retiendrez tout ce qu'il y en aura, en ayant soin de faire tenir vos vaisseaux à Chef-de-Bois, en dépit de toutes les tempêtes du monde. Je vous prie de montrer que vous êtes effectif. »

Nul détail n'échappe ainsi au cardinal de Richelieu, et c'est souvent par cette application aux détails que se révèle le génie. Richelieu était ainsi le général d'armée, l'ordonnateur de la grande digue, l'homme de guerre qui calculait, tandis que les gentilshommes exécutaient l'épée à la main les plans du cardinal. C'est chose curieuse qu'aucun des maréchaux employés au siége de La Rochelle ne se plaignît de cette haute puissance de commandement qu'exerçait là un prêtre revêtu de la pourpre romaine; c'est que Richelieu avait entraîné le roi en personne au siége; les volontés et les ordres passaient par la bouche du prince, et que d'ailleurs la puissance du premier ministre commençait à se révéler inflexible.

Tout alla à bonne fin; l'expédition anglaise, conduite mollement, n'eut point un plein succès. On publia des relations sur la délivrance de l'île de Ré et la victoire survenue contre M. le duc de Buckingham; on narrait comment l'armée organisée par bataillons et escadrons, le sieur de Marillac était allé reconnaître l'ennemi, comment l'armée du roi fut mise en bataille, le régiment des gardes en avant, ceux de Navarre et de Champagne en un bataillon, et à gauche celui de Piémont. Venaient à la queue les gentilshommes volontaires; les gendarmes et les chevau-légers marchaient sur les ailes. Il y eut bonne et due charge. Le sieur de Toiras fit des prodiges de valeur, les capitaines des gardes montrèrent du courage, et une vaillante attaque fut donnée à l'ennemi. Le sieur de Marillac mit pied à terre et passa au-delà du pont, jusqu'à l'île de Loye. Le combat dura deux heures. Enfin les Anglais furent défaits par la fougue des gentilshommes de France, lesquels aimaient tant à s'essayer dans les joûtes. Il y eut bon nombre de prisonniers, et le roi écrivit de sa main à sa sœur, reine de la Grande-Bretagne : « Madame ma sœur, Dieu ayant voulu bénir mes armes, en sorte que le

milord Montjoie, le colonel Gray, plusieurs capitaines, officiers et gentilshommes sont demeurés mes prisonniers de la journée qui se passa en Ré, le 8e de ce mois, j'ai bien voulu témoigner à toute la chrétienté l'estime particulière que je fais de votre personne, vous renvoyant tous lesdits prisonniers que j'ai remis sur leur parole en votre considération. Louis. »

Et ce n'était pas ici simple courtoisie de couronne à couronne qui portait Louis XIII et Richelieu à ces actes de générosité : leur pensée était de détacher l'Angleterre de la cause des calvinistes rebelles. Déjà le cardinal s'était rapproché des Hollandais; il avait obtenu, moyennant des subsides de guerre, qu'ils ne secourraient pas les Rochelois. Si l'on faisait entrer l'Angleterre dans ce même système, les calvinistes seraient laissés à eux-mêmes, et leurs forces isolées ne pourraient point résister aux grandes armées du roi. On exaltait alors les victoires remportées sur les Anglais de l'île de Ré; on avait besoin de réveiller l'enthousiasme public : c'était un temps de poésie, de sonnets. Tout se formulait en souvenirs classiques de la fable; on répétait les vieux romans de la Grèce; l'Olympe se mêlait au nom de Louis et au faste de la royauté. On attaquait le duc de Buckingham, « ce bouc lascif du superbe Albion, abandonnant son arc et son écu ; il avoit laissé des enseignes notables aux mains de la brave gendarmerie de France. Pour excuser cette déroute, que disoit ce mylord défait? Qu'il étoit venu, sollicité par les chrétiens désunis, pour écumer les rivages de l'Aunis. Buckingham seroit obligé d'aller planter des choux aux marais de La Haye, tandis que tout le monde reconnoîtroit que la gloire de la France dépendoit de celle de Louis[1]. »

Ces poésies, ces sonnets plaisaient à la cour; ils faisaient fortune parmi les dames et les beaux esprits; on les redisait dans les veillées du soir, aux larges foyers domestiques. Richelieu protégeait ce mouvement des esprits, car lui-même se délassait des travaux de la guerre dans ce noble jeu de poésie; et l'on avait occasion de célébrer les victoires des armés royales! partout on obtenait succès. Le duc de Rohan avait fait un appel aux églises du Languedoc, et toutes avaient répondu. Le prince de Condé, nommé lieutenant général dans cette pro-

1 *Mercure de France*, t. XIV. Novembre 1627.

vince, joint au duc de Montmorency, luttaient avec avantage contre ces villes municipales soulevées pour le calvinisme. Lesdiguières était mort; l'épée de connétable n'ayant été confiée à personne, le pouvoir militaire était divisé entre des lieutenants-généraux, chargés chacun spécialement d'une partie de la campagne. Le prince de Condé, quoique transfuge de la foi calviniste, inspirait quelque confiance à la portion paisible de cette Église qui, tout en conservant sa croyance, ne voulait point la guerre civile. Le duc de Montmorency, esprit très modéré, appartenait à une opinion tierce, toujours tentée d'entrer en accommodement. Condé et Montmorency étaient donc les hommes tout à fait en rapport avec les idées de transactions politiques, et en Languedoc il y eut moins de batailles encore que des conventions et des arrangements de villes à villes, d'armées à armées.

La Rochelle se trouvait comme isolée dans la plus triste et la plus pitoyable situation. Toute communication était coupée avec les calvinistes du Midi; Buckingham et les Anglais avaient été forcés de quitter l'île de Ré; l'armée royale formait comme un cercle de fer autour de La Rochelle. La grande digue commandée par Richelieu s'avançait; tous les soins du cardinal étaient de la terminer sous l'ingénieur Pompée Targon. « Bien que la rude saison de l'hiver causât beaucoup d'incommodités, Sa Majesté les surmontoit par des fatigues incroyables. Aussi les vents furent si impétueux, et la mer s'enfla de telle sorte, que le dixième jour de janvier et suivant, un parement de la digue fut emporté. La cause en fut attribuée à ce qu'on ne lui avoit pas donné assez de talus; mais elle fut aussitôt raccommodée de telle façon qu'on jugea qu'il n'en arriveroit plus de faute à l'avenir. On attendoit aussi l'effet des travaux de l'ingénieur Pompée Targon, qui amassoit tous les tonneaux vides de six lieues à la ronde, et faisoit amener quinze mille fagots de bois fort gros et de dix pieds de long, pour épauler sa machine du côté de La Rochelle. » Et les malheureux Rochelois se défendaient avec une énergie, une activité que rien ne pouvait affaiblir; tandis que les ministres continuaient le prêche, réveillant dans toutes les âmes les puissantes paroles de l'Évangile, les braves matelots faisaient chaque jour des sorties con-

tre la flotte de France, et tous les habitants, sans distinction d'âge et de sexe, combattaient sur les remparts : pouvaient-ils se sauver sans les secours du roi d'Angleterre? Avaient-ils une autre espérance de salut! Aussi adressèrent-ils, par l'organe de plusieurs députés, de très humbles remontrances au roi de la Grande-Bretagne : « Sire, nous voici à vos pieds pour les mouiller de nos larmes, et Dieu veuille que bientôt nous y rendions le dernier soupir ; car nous ne saurions vous céler notre situation, Sire, et l'état déplorable de notre ville ; elle est aux derniers abois par le manque de secours qui nous met au désespoir, lesquels cependant avaient été si solennellement promis par Votre Majesté. C'est l'ordinaire de la misère d'être soupçonneuse ; mais vous nous croirez, Sire, car les menées vous sont connues et viennent de vos adversaires seuls, par qui l'argent et les séductions sont répandus dans votre cœur. Que, par grâce, votre flotte, Sire, puisse mettre à la voile, et nous tire des bras de la mort. »

Cette supplique, adressée au roi d'Angleterre, était signée par les députés de La Rochelle, les ministres Jean David et Pierre Vincent, ardents apôtres de la résistance. Et ils avaient bien raison de parler de leur misère, les pauvres Rochelois : y avait-il un tableau trop piteux de cette déplorable pauvreté[1] ? « En moins de trois mois, il y est mort plus de 16,000 personnes, ce qui étonnera peu quand on se représentera la difficulté de vivre, pour les pauvres gens, dans une ville révoltée et mal garnie de provisions. Selon l'état qui nous a été représenté depuis par l'un des quarteniers, il s'ensuit que le boisseau de blé coûtait 1000 liv. ; la pinte de vin, 6 liv. ; la liv. de bœuf, 15 liv. ; une vache vivante, 1,500 liv. ; la livre de chair de cheval, 4 liv. ; la livre de raisin en cabat, 12 liv. ; la liv. de beurre, 20 liv. ; *idem* de sucre, 20 liv. ; œufs, 1, 3 ou 4, 7 liv. ; la volaille, 18 liv. ; la brebis, 200 liv. ; une livre de biscuit 60 liv. ; le picotin de fève, 30 liv. ; un chat, 45 liv. ; la livre de cuir en poil, 4 liv. ; une tête de chèvre, 22 liv. ; la livre de paille pilée en pain d'épice, 10 liv. Les rats, les souris, les perroquets ont tous été mangés. Les chiens étoient volés et dévorés sous les yeux de leurs maîtres[1]. » Et tout cela arrivait alors sous le gou-

[1] Mss. Dupuis, vol. CLXXIV. Novembre, 1628.

vernement municipal du brave maire, du nom de Guiton, homme de capacité et de conviction religieuse. Dans les formes électives des communes de France, le maire était le représentant de la population, le seul magistrat auquel elle obéissait; tous les chefs de guerre, les capitaines de quartier, la famille de Rohan elle-même, étaient soumis au maire Guiton. Tantôt on le voyait sur les remparts à la tête des archers de la ville ou des arquebusiers; tantôt il recevait les messages du cardinal de Richelieu et traitait d'égal à égal avec l'armée du roi. C'était aussi au maire que quelques faibles habitants adressaient des plaintes quand la famine les pressait. Guiton montait en chaire et venait seconder au prêche les exhortations des ministres. Un jour, dans l'assemblée municipale, un conseiller proposa de rendre La Rochelle : « Non, dit Guiton, plutôt tous mourir », et se levant, le maire donna un soufflet en plein conseil au timide échevin qui parlait de livrer la ville. Il siégeait à la maison de ville, et quand le beffroi municipal sonnait le réveil, Guiton brandissait deux forts pistolets dirigés contre les traîtres qui pensaient à se soumettre. Le 16 août, un héraut d'armes, couvert des armoiries de France, se présenta devant les murailles de La Rochelle, demandant à parler au maire de la part du roi son suzerain : « Retirez-vous, retirez-vous, lui dit Guiton, ou je vous fais tirer dessus » ; et alors le héraut d'armes lui jeta la déclaration suivante : « A toi, Guiton, maire de La Rochelle, je te somme de la part du roi mon maître, mon unique et souverain seigneur, et le tien, de faire présentement une assemblée de ville, en laquelle un chacun puisse entendre par ma bouche, ce que j'ai à faire savoir de la part de Sa Majesté. » Et quand les trompettes eurent retenti trois fois encore, Montjoie, héraut d'armes fleurdelisé, s'écria d'une voix retentissante : « A toi, Guiton, maire de La Rochelle, à tous les échevins, pairs, et généralement à tous ceux qui ont part au gouvernement de cette ville ; je vous somme au nom du roi mon maître, mon unique souverain et le vôtre, de quitter votre rebellion, lui ouvrir vos portes, et lui rendre promptement l'entière obéissance que vous lui devez, comme à votre seul souverain et naturel seigneur. Je vous déclare qu'en ce cas il vous pardonnera votre félonie et rebellion. Au contraire, si vous persistez en votre dureté, refusant

les effets de la bonté d'un si grand prince, je vous annonce de sa part que vous n'ayez plus rien à espérer de sa miséricorde. »

Et le maire Guiton, écoutant à peine les sommations royales, le héraut d'armes Montjoie fut obligé de les jeter par écrit au pied des remparts. Avec une âme aussi fortement trempée que celle du maire de La Rochelle, il était impossible de songer à une prochaine capitulation. Les misères augmentaient, la famine pressait les Rochelois, et les plaintes venaient mourir auprès de l'inflexible Guiton, qui faisait pendre et fouetter hommes et femmes, lorsqu'ils parlaient de la reddition de la ville. A quel point on était réduit! Madame de Rohan, sa famille, cette femme du chef du calvinisme armé, se résignait à manger quelques livres de cheval et de cuir bouilli avec du suif; mais en compensation on avait la sainte prédication de la parole. Dans tous ces prêches, ce qu'on annonçait surtout, c'était la prochaine arrivée d'une flotte anglaise qui venait secourir La Rochelle, dernier espoir de la réforme en France. Les huguenots accusaient la faiblesse de Buckingham, ses tendances vers le catholicisme; on faisait courir mille bruits sur ses intrigues avec Anne d'Autriche? ne savait-on pas que c'était à sa prière qu'il avait mis tant de timidité et d'hésitation à l'attaque de l'île de Ré? Les Mémoires font encore toute une histoire de chevalerie sur le noble duc et Anne d'Autriche: c'était sur une simple lettre de la reine de France que le favori de Charles Ier avait retardé l'attaque de l'île et compromis le salut des huguenots; c'était à son instigation que les Rochefois avaient été abandonnés par le roi d'Angleterre! Les causes venaient de plus haut: la lutte existait toujours entre le parlement et Buckingham; le parlement voulait secourir La Rochelle et le calvinisme menacé; Buckingham hésitait. Déjà une première fois il avait été poussé, comme malgré lui, dans l'expédition de France; les lords et les communes avaient voté quatre millions sterling de subsides sans que le favori montrât une volonté meilleure; il retardait les armements, employait aux fastes de cour, les subsides que le parlement avait accordés pour la cause religieuse. Le poignard atteignit le duc de Buckingham; l'assassin était un officier écossais, nommé Fel-

ton, un de ces sectaires exaltés qui défendaient leur liberté et leur croyance. On disait que les calvinistes et les Rochelois n'étaient pas étrangers à cette vengeance ; il fallait en finir avec l'obstacle qui empêchait le parlement de secourir les co-religionnaires de France.

Rien ne s'opposa plus dès lors au départ de l'expédition anglaise. M. de Soubise, qui représentait la réforme à Londres, se hâta d'écrire aux habitants de La Rochelle, que dans dix ou douze jours la flotte serait en mer. Cette nouvelle fut confirmée par d'autres lettres des députés bourgeois auprès du roi d'Angleterre, les ministres David, Vincent et Gobert. La flotte en effet, sortie de la Tamise et de Portsmouth, se montra le 28 septembre à la hauteur de l'île de Ré ; le comte de Lindsey la conduisait ; forte de 140 bâtiments, elle devait agir contre la grande digue construite par Richelieu. Jamais ardeur semblable à celle qui anima la gentilhommerie de France. Pour combattre la flotte d'Angleterre, toute la noblesse partait en poste de ses châteaux ; les ducs de Chevreuse, de Bellegarde, le cardinal de La Valette et le maréchal d'Estrées firent une centaine de lieues pour se trouver l'épée à la main et repousser l'escadre anglaise. On fit trois brigades de volontaires nobles ; la première sous le comte d'Harcourt, la seconde sous un La Rochefoucauld ; le marquis de Nesles conduisait la troisième. L'épée n'était-elle pas la seule digne profession ? Servir comme volontaire ne dégradait pas la gentilhommerie de France. On portait le mousquet, on dégainait avec gentillesse, prêt à mourir dans une rencontre avec l'ennemi. Or « les Anglois s'approchèrent le vendredi entre Coudevache et Chef-de-Bois. Le samedi 30 septembre, ils prirent leur poste à Chef-de-Bois, sans qu'il se passât autre chose que trente coups de canon que le roi, qui étoit aux batteries en personne, leur fit tirer à l'abord. Le dimanche 1er octobre ils appareillèrent sur les trois heures après midi pour entrer dans le canal avec la marée sur les six heures du soir ; mais le vent leur manqua. La nuit, ils envoyèrent dix ou douze espèces de pétards flottans pour brûler les vaisseaux du roi ; un de ces pétards rencontra un des vaisseaux de Sa Majesté qui lui fit faire son effet ; tous les autres furent pris nageant sur l'eau sans faire mal. Le mardi 3e, les ennemis ayant

bon vent pour attaquer l'armée navale du roi, appareillèrent dès les quatre heures du matin, en sorte qu'à six heures précisément le combat commença, qui a fini entre neuf et dix. Il s'y est tiré cinq mille coups de canon de part et d'autre; le principal vaisseau des ennemis a été coulé à fond[1]. » On avait vaincu les Anglais en bataille navale, honneur tout nouveau et noblement célébré, à une époque où Richelieu surtout s'occupait avec une sollicitude active à créer la marine de France! Cette flotte anglaise, qui venait ainsi secourir La Rochelle, était la dernière ressource des malheureux habitants. Quelle espérance leur restait-il encore? l'armée du roi, suivie d'une forte artillerie, les resserrait toujours davantage. La prévoyance du cardinal de Richelieu, lieutenant-général, veillait à tout, et les soldats avaient même reçu des habits neufs. Le roi, un moment éloigné du siége de La Rochelle, y était revenu pour combattre les Anglais. Louis XIII n'aurait jamais manqué un jour de bataille; chef aimé de la brave noblesse, plus d'une fois il avait tiré l'épée, traversé les fossés pleins d'eau; son passe-temps favori n'était-il pas de polir des fusils et arquebuses, de chasser le sanglier, et, bon artilleur, d'exposer sa vie comme celle d'un simple courtisan? Tel était l'esprit des gentilshommes; il ne s'en trouva pas un seul qui, la veille de la bataille avec les Anglais, voulût quitter le camp pour porter la nouvelle de leur arrivée et la demande d'un secours. La mêlée, c'était leur honneur, leur distinction; ils y déployaient les vieilles traditions de race et de blason, ils y gagnaient pour leur écu quelque nouvel emblème de force chevaleresque: tantôt la tour qu'ils avaient abattue, la couleur de l'étendard royal ou le bâton du commandement.

Dans La Rochelle il y avait misère et famine sans doute, mais un dévouement absolu à la cause de la réforme; quand les malheureux habitants virent paraître la flotte du comte de Lindsey, ils déployèrent le pavillon municipal sur les murailles et les cloches sonnèrent à toute volée. Le brave maire Guiton ne quittait pas les remparts, et les échevins rivalisaient de courage avec M. de Soubise et le comte de Laval, de la bonne race des La Trémouille. Cet aventureux comte de Laval voulait faire

[1] Mémoire du médecin Érouard. Mss. français, n° 928.

sortir les petits corsaires de La Rochelle, et aborder franchement les vaisseaux du roi pour les couler ou les brûler. Enfin toute espérance disparut quand la flotte de la Grande-Bretagne s'éloigna des côtes pour prendre le large. Déjà des négociations étaient entamées au nom du roi Louis XIII avec Charles Ier, par l'intermédiaire du comte de Lindsey. Montaigu, sorti de la Bastille pour servir avec les Anglais, demanda un sauf-conduit au cardinal, sous prétexte de l'échange des prisonniers, tandis que son but réel était la capitulation de La Rochelle. Richelieu accueillit avec joie ces propositions : si la famine régnait dans La Rochelle, le camp de France était exposé lui-même à des maladies épidémiques, à des misères de toute espèce; les gentilshommes étaient pleins d'ardeur; les soldats avaient moins d'énergie. Le cardinal posa d'abord à Montaigu la question d'une paix séparée avec l'Angleterre; les Rochelois, privés de ce secours, ne pourraient faire une longue résistance : qu'auraient-ils osé tenter, abandonnés des Anglais? Montaigu se chargea de la négociation entre les deux couronnes, tandis que les envoyés de La Rochelle, les ministres Vincent et Gobert, venaient à La Saussaye, demeure du cardinal. Les ministres à peine arrivés, six autres députés du conseil municipal vinrent également avec des propositions de paix, en sollicitant la clémence du roi : « Messieurs les échevins, répondit doucement Richelieu, ce n'est pas le moment de considérer vos fautes et celles de vos concitoyens ; elles sont grandes, mais la bonté du roi l'est plus encore. Je tâcherai d'obtenir votre pardon, pourvu que vous soyez bien résolus à rentrer dans votre devoir. — Monseigneur, répondirent les députés, nous avions trop compté sur les Anglais, et nous nous en repentons maintenant. — Vous vous êtes beaucoup trop vantés, répliqua le cardinal, quand vous avez dit que vous aviez des vivres pour trois mois; si vous me le prouvez, je vous donne carte blanche, et dressez vous-mêmes les articles de la capitulation ; mais si vous n'avez plus rien à manger, il faut vous rendre à discrétion.— Mais, dirent les députés, comment compterez-vous les vivres? comprendrez-vous les coquillages que la mer amène, les herbes que la terre produit, les peaux, les cuirs, les parchemins, tout ce qui fait des *mets exquis* dans une extrême néces-

sité? Remarquez bien, monseigneur, que nous traitons ici pour des gens qui savent bien mourir quand ils ne peuvent plus vivre. » Et les députés versèrent des larmes. Le cardinal n'en fut point touché et continua dans des termes sérieux la conférence : « Enfin, quelles conditions demandez-vous? leur dit-il. — Un traité de paix général, répondirent les députés, dont les Anglais seroient les médiateurs et les gardiens. — Un traité de paix régulier, répliqua en se moquant Richelieu, sous l'influence de l'étranger! cela ne peut être. — Nous laisserez-vous donc, monseigneur, au moins la liberté municipale, les priviléges de notre brave maire? et notre contrat d'arrangement ne contiendra-t-il pas les mots flétrissans de *pardon* et de *grâce?* — Impossible, répondit le cardinal : quand des sujets se rendent à leur devoir, il y a pardon, et jamais traité. — Et vous, monseigneur, s'écrièrent encore les députés, soyez-nous favorable auprès du roi! — Le roi n'est pas au camp, répondit Richelieu, il est allé se promener pour huit jours; à son retour je lui en parlerai. — Oh! pour huit jours! nous n'avons pas de quoi en vivre trois. — Ah! Messieurs, je vous y prends, répliqua le cardinal : et que sont devenus vos vivres pour six mois? vous n'avez d'autres ressources que de recourir à la clémence de Sa Majesté? Asseyez-vous là, et convenons de quelques articles. » Richelieu écrivit de sa main les conditions suivantes : on promettra la vie aux habitants, la jouissance de leurs biens, l'abolition de leur crime et le libre exercice de la religion. « Voilà tout, ajouta le cardinal; nous ne pouvons pas autre chose. »

Les bourgeois s'en allèrent à la ville, et le lendemain ils apportèrent la capitulation signée des échevins Jean de Berne et Pierre Viet, des pairs Daniel de Lagouste et Jacques Rifaut, et des bourgeois Élie Moquet et Charles de Lacoste, qui tous s'obligeaient pour les habitants de La Rochelle à remettre leur ville entre les mains du roi, pour en disposer ainsi qu'il lui plairait. « Sa Majesté devoit leur prescrire telle façon de vivre qu'elle estimera plus à propos pour l'avenir, sans autre condition que celle qu'il plaira à Sa Majesté leur faire par sa bonté. » Vous eussiez vu le lendemain douze bourgeois de la ville s'acheminer vers la tente royale : ils étaient maigres, hâlés du so-

leil, tous vêtus de noir, et si affaiblis, qu'après avoir marché quelque temps ils s'arrêtèrent tout court, et il fallut qu'on leur amenât des carrosses et des chevaux. Ils furent conduits à la tente du roi par M. de Toiras, gouverneur de l'Aunis. Le cardinal les introduisit dans la chambre de Louis XIII, et là tous ces députés en pleurs se précipitèrent à genoux. La harangue du sieur de Lagouste fut courte et respectueuse : « Sire, s'écria-t-il, pardon pour les habitans. » Le roi garda un visage sévère, et leur répondit : « Je prie Dieu que ce soit de cœur que vous me portiez honneur, et que ce ne soit pas la nécessité où vous êtes réduits qui vous fasse tenir ces paroles. Je sais bien que vous avez toujours été malicieux, pleins d'artifices, et que vous avez fait tout ce qui a été possible pour secouer le joug de mon obéissance ; je vous pardonne vos rébellions. Si vous m'êtes bons et fidèles sujets, je vous serai bon prince ; et si vos actions sont conformes aux protestations que vous me faites, je vous tiendrai ce que je vous ai promis. »

Et il n'y avait pas parmi ces députés le brave maire Guiton, sous prétexte qu'il devait veiller sur la ville et tout préparer pour la réception du roi. Mais le véritable motif, c'est que Guiton était tout éploré de la soumission de sa bonne commune. Il se promenait dans La Rochelle, son chaperon déchiré, portant encore les insignes municipaux, lorsqu'on annonça que le roi allait faire son entrée. C'était le 30 octobre. Le duc d'Angoulême, le maréchal de Schomberg, à la tête de 14 compagnies des gardes françaises et de 6 des gardes suisses, pénétrèrent dans La Rochelle par la porte de Cognes, où le maire Guiton les attendait ; sa harangue fut pleine de soupirs et de désolations. Il présenta les clefs, et le maréchal de Schomberg, avec une dure impatience, lui dit : « Guiton, vous n'êtes plus maire, votre charge est abolie ; retirez-vous dans votre maison. » Et le malheureux Guiton, tout chaperonné, se retira. Il ne pouvait renoncer à cette qualité de maire, si bien que lorsque le cardinal fit son entrée dans La Rochelle, Guiton vint encore à sa rencontre, précédé de six hallebardiers, comme aux jours de ses belles fonctions. Le cardinal lui dit : « Guiton, il n'y a plus qu'un seul maire à La Rochelle, c'est le roi. — Ah ! monseigneur, ce n'est pas cela que vous nous aviez pro-

mis, répliqua celui-ci. — Allons, Guiton, rentrez à votre maison, et que personne désormais ne prenne le titre de maire, sous peine de la vie. » Alors le cardinal se rendit à l'église Sainte-Marguerite, pour restaurer solennellement le culte catholique dans La Rochelle. C'était le jour de la Toussaint, et le cardinal, vêtu de pourpre, célébra la messe et donna la communion de sa main à presque tous les généraux et au maréchal de Schomberg. Les huguenots murmuraient de voir le rétablissement de l'Église romaine au sein de leur ville. Le lendemain les proscriptions commencèrent. Le ministre Sallebert, l'un des amis du maire Guiton, homme éloquent, fut obligé de quitter la cité, ainsi que les échevins Godefroy, et des Herbiers; et Guiton lui-même, le brave chef de la municipalité, se retira en Angleterre pour y pratiquer librement le culte calviniste. Et quelle impression ne fit pas sur le peuple la déclaration suivante, proclamée le soir au son des trompettes et des tambours : « Manans et habitans de La Rochelle, sachez donc et apprenez les ordres du roi : le maire, échevinage et corps de votre ville, l'ordre des pairs et celui des bourgeois sont supprimés et abolis pour jamais ; la cloche qui servait à convoquer les assemblées sera ôtée et fondue; les murs, les remparts, les bastions, et généralement toutes les fortifications anciennes et nouvelles, excepté les murs de Saint-Nicolas, de la Chaîne et de la Lanterne, et les murs du côté de la mer que l'on jugera nécessaires pour garantir les habitans des incursions des pirates, seront entièrement rasés, les fondements démolis, les fossés comblés, en sorte que la charrue y passe comme dans les terres labourables, avec défense de les rétablir, ni de bâtir à leur place aucune sorte de murailles. » Que de regrets parmi les bons bourgeois de La Rochelle de s'être ainsi rendus à l'autorité royale ! N'avoir plus ni tour municipale, ni beffroi de la commune, ni priviléges d'élection, ni pairs, ni échevins ! Ils accusèrent les députés d'avoir trahi leur mandat ; au lieu de prêche, ils entendaient la cloche des églises catholiques appelant les fidèles à ces cérémonies papistes que les huguenots avaient proscrites. Pauvres manants et habitants, ils n'avaient même plus le titre de bourgeois, honneur de la cité, pouvoir de la famille !

Dans le camp royal, au contraire, étaient de grandes acclamations. Richelieu avait en ses mains le boulevard du calvinisme : qui pouvait encore résister au mouvement de l'armée royale ? Etait-ce Castres ou Montauban, Alby ou les Cévennes ? de rudes paysans sans chefs et sans organisation ! La Rochelle était le lien de communication entre les calvinistes, les Anglais et les Hollandais, leurs alliés. Une fois La Rochelle soumise, plus de secours à espérer pour ces associations qui proclamaient la république du Christ, pour ces rébellions armées qui avaient comme prétexte la foi, et comme but l'indépendance territoriale. Le souverain pontife comprit bien toute la portée de la reddition de La Rochelle : à Rome, les basiliques furent ouvertes ; un bref fut adressé par Urbain VIII à Louis XIII, afin de le féliciter sur sa grande victoire : « Grand prince, disait le pontife, Dieu s'est assis à votre droite, et non seulement vous avez réduit vos propres ennemis, mais encore vous avez vaincu l'Océan, qui étoit leur auxiliaire[1]. Que Dieu aide et soutienne toujours la vigueur et la puissance de votre lance ! »

CHAPITRE XI.

DÉVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE DU CARDINAL DE RICHELIEU.

Traité avec les Hollandais. — Proposition d'un rapprochement avec l'Angleterre. — Inquiétudes de l'Espagne. — Le cardinal de Richelieu après le siége de La Rochelle. — Guerre d'Italie. — La vie intime de Richelieu. — La république des huguenots. — Résistance aux projets du cardinal. — Rupture avec Gaston d'Orléans. — Maladie du roi. — Conspiration contre le ministre.

1628 - 1629.

Il faut distinguer, dans la politique de Richelieu, deux ordres d'idées : le système permanent, c'est-à-dire la pensée fixe, le but qu'il veut atteindre ; puis les accidents passagers, qui, tout en contrariant ce système, ne l'arrêtent point dans ses développe-

[1] *Sed etiam auxiliari Oceano frenum injicere potuisti.*

ments. Le cardinal avait en haine la maison d'Espagne et l'Autriche, sous une tige commune ; et pourtant nous venons de le voir, dans la période qui s'accomplit, se rapprocher de l'Espagne pour soumettre les huguenots de La Rochelle. C'est qu'en effet le plus pressant intérêt de la monarchie était alors de se débarrasser de l'ennemi intérieur, de l'adversaire de l'unité royale, du huguenotisme; et comme cet ennemi avait pour auxiliaires les Hollandais, les Anglais, Richelieu dut chercher appui dans la couronne d'Espagne, pour lutter contre le mouvement anti-catholique qui dominait le parlement anglais.

L'œuvre laborieuse est maintenant achevée; les huguenots sont vaincus, leur boulevard est dompté; si leurs forces éparpillées existent encore dans le Languedoc, elles ne sont désormais qu'un obstacle et non un danger. Dès ce moment, la politique naturelle et fixe de Richelieu revient dominer son esprit; il retourne à ses alliances instinctives. Pendant le siége de La Rochelle, déjà les Hollandais lui avaient fait des propositions. Le cardinal les repousse tant qu'ils se présentent comme intermédiaires entre des sujets révoltés et leur souverain; mais, dès qu'ils agissent en leur nom propre, dès qu'ils ne s'offrent plus que comme État pour traiter avec un autre État, le cardinal accepte leurs offres, augmente leurs subsides et les régiments d'auxiliaires qui combattent avec eux, car le ministre n'ignore pas que les Hollandais sont les adversaires naturels du roi d'Espagne et de l'Empire. Richelieu jette, dans ce premier traité, le germe d'un partage pour les Pays-Bas catholiques. Pour achever le siége de La Rochelle, il avait séparé les Hollandais de leurs frères les Rochelois; ceux-ci abîmés par la victoire, il se les rattache contre la maison d'Autriche et son aigle impériale. Pour lui l'Angleterre se trouvait à peu près dans une situation semblable [1]; la politique de Richelieu ne lui était point opposée; elle n'est point encore la force redoutable. La rupture de Richelieu et de Buckingham tenait à des accidents plutôt qu'à une cause durable. On avait insulté des religieux et des gentilshommes français ; les gentilshommes et un cardinal tirèrent l'épée; cela devait être. Les flottes anglaises étaient venues se briser sur les rochers de l'île

[1] Ces négociations se trouvent aux Mss. Dupuy, n° 604.

de Ré ; le redoutable évêque de Meillezais, général des escadres de France, avait fait éprouver plus d'un échec à la marine d'Angleterre. Quand il s'agit de négocier pour la capitulation de La Rochelle, Charles Ier voulut se porter, comme les Hollandais, intermédiaire officiel. Richelieu repoussa hautement cette forme de négociation, déclarant qu'il ne traiterait que séparément avec les calvinistes. Lorsqu'un traité fut signé avec les huguenots, la négociation anglaise souffrit moins de difficultés ; elle fut habilement conduite par Montaigu, qui obtint ainsi le pardon complet de ses fautes aux yeux du cardinal, en lui rendant ce grand service politique. Les Montaigu, d'origine normande, avaient quelque influence à Londres, et il y eut dès lors possibilité d'arriver à une paix permanente que Philippe IV craignait surtout.

Le roi des Espagnes, en effet, n'avait pas été de meilleure foi que Richelieu dans la convention signée avec la France contre Charles Ier. Le projet de conquérir l'Angleterre était si aventureux, que les deux couronnes ne pouvaient le prendre sérieusement. Ce que voulait Richelieu, c'était se donner les moyens de dompter les Rochelois et de contenir l'Angleterre ; ce que voulait l'Espagne, c'était, à son tour, soumettre les rebelles des Pays-Bas, et s'assurer un fort établissement dans la Valteline, pour réunir successivement la couronne d'Italie à son empire, et il était impossible que Richelieu pût permettre l'accomplissement de ce projet. Tous les traités avec l'Espagne, incessamment provisoires, étaient des trêves et jamais une paix constante. Philippe IV cherchait à se créer un parti en France par deux moyens : la corruption et les troubles civils. Cette corruption s'étendait à tout ; les doublons de l'Espagne circulaient comme au temps de la Ligue ; il y avait des familles entières pensionnées. La reine-mère était pour l'Espagne ; Monsieur et tous les gentilshommes qui l'entouraient s'étaient également prononcés pour la cour de Madrid.

Philippe IV cherchait ainsi à lutter contre la pensée fixe de Richelieu, si fatale pour la politique de San-Lorenzo ; ses inquiétudes se révèlent dans toutes les dépêches, antérieures même aux rapprochements avec l'Angleterre[1]. La politique de

[1] Archives de Simancas, cot. A 63[77] (Lettre chiffrée).

l'Espagne, pendant le siége de La Rochelle, se dessine par cette correspondance diplomatique. Philippe IV a été bien aise d'abord de la rupture entre la France et l'Angleterre, et des embarras intérieurs suscités par les huguenots. A mesure que le cardinal sort victorieux de ces difficultés; quand le siége de La Rochelle tend à sa fin, et que les Anglais cessent de menacer la France, alors Philippe IV recule devant l'alliance; il traite sous main avec les Anglais; il favoriserait au besoin les huguenots, proscrits par le principe catholique. On le conçoit: le danger de sa monarchie est dans la grandeur de la France; tout ce qui l'abaisse est dans l'esprit et l'égoïsme espagnol; tout ce qui accroît sa puissance lui nuit. Dès lors il ne peut y avoir bonne foi dans une alliance en dehors des conditions naturelles. Les intérêts s'y opposent, et en diplomatie, comme dans les moindres affaires, les intérêts dominent les négociations. Si le siége de La Rochelle avait été douteux, s'il s'était prolongé de manière à compromettre les armes de la France, à l'empêcher surtout d'agir à l'extérieur dans les affaires d'Italie, l'Espagne aurait offert des secours pour envenimer la querelle et renouveler la guerre civile; mais le succès de Richelieu l'effrayait : la couronne de France se relevait plus puissante de cette épreuve. Philippe IV s'en inquiétait; car les forces françaises pouvaient se montrer sur les Alpes et menacer le Milanais.

Le cardinal de Richelieu accomplissait sa pensée politique à l'extérieur et à l'intérieur : les huguenots étaient abaissés comme parti; la prépondérance diplomatique du ministre se raffermissait chaque jour. Mais, par une fatalité qui s'attache au pouvoir, c'est à ce moment où son œuvre touchait à son terme, que Richelieu se trouva plus fortement menacé à la cour et auprès du roi Louis XIII. La condition de l'autorité, c'est d'être toujours en lutte, incessante querelle entre celui qui la possède et ceux qui la désirent. Le roi avait quitté La Rochelle immédiatement après la capitulation. Richelieu lui fit préparer à Paris une entrée triomphale : les flots du peuple avec ses échevins en tête accueillirent le roi vêtu en Jupiter Stator, la foudre en main, tandis que les poëtes et les romanciers célébraient en pompeuses déclamations les exploits du

roi pendant le siége. Louis XIII s'était vaillamment comporté, et ce n'était point exagérer sa gloire que de proclamer le courage de celui qui avait combattu à la tête de sa noblesse et dirigé les canons et couleuvrines du siége.

La lutte et les soucis du pouvoir fatiguaient l'esprit de Richelieu; peu de distractions le délassaient : il avait commencé sa vie par le métier de soldat et par l'éloquence de la chaire et les controverses religieuses. Depuis il prit goût pour la poésie; comme toute cette génération, il se laissait aller aux doux sonnets espagnols [1]; il aimait passionnément le drame dans ses premiers essais, avant la puissante éducation de Corneille. Le drame alors était l'expression des idées et des mœurs du temps; on étudiait les grands caractères de l'antiquité; on les costumait à la manière des gentilshommes. On faisait de l'esprit à Jason, aux argonautes dorés, aux faunes, aux dryades, aux bergers de Tempé. Ce beau parlage était à la mode; on s'exprimait à la cour à travers les flots mythologiques, sur les travaux d'Hercule, les enchantements de Médée, le Pinde, les muses, et ces amoureuses solitudes d'Arcadie que les dames voulaient reproduire partout, à Fontainebleau, à Saint-Germain, et même au nouveau Luxembourg. Richelieu protégeait les lettres, c'est-à-dire quelques poëtes qui chantaient sa gloire, et il croyait préparer la postérité. Quand l'homme d'État avance dans la vie, il tend la main à ceux qui doivent perpétuer son nom et justifier sa mémoire; on aime à s'enivrer de ce parfum que la poésie et la grave histoire jettent sur les caractères politiques. Richelieu faisait des pensions aux poëtes de cour qui encensaient son pouvoir en sonnets et en madrigaux. Le cardinal ne dédaignait pas même de se livrer à de solitaires et poétiques travaux; quand il ne faisait pas les poëmes, il en indiquait le plan, il en distribuait les scènes : il achetait par mille faveurs, par des dons, le droit de dire et de publier qu'il était l'auteur de quelques-unes de ces pièces de vers qui avaient alors célébrité dans les ruelles. Richelieu

[1] Le cardinal de Richelieu écrivait parfaitement l'espagnol; j'ai trouvé dans les archives de Simancas un autographe de lui adressé au comte d'Olivarès. (*Vostro muy afficionado servidor*), le cardinal DE RICHELIEU. » Arch. de Simancas, cot. A 47[17].

cherchait dans ces vanités une distraction aux grandes affaires.

On parlait aussi de quelques mystères amoureux, et les pamphlets indiquent sa nièce, la marquise de Comballet, comme la maîtresse de son cœur et de son esprit. C'est une chose convenue, dans l'histoire comme dans les arts, de poser à côté d'une figure sévère une gracieuse physionomie qui soulage la vue. On a donc placé la marquise de Comballet en face de Richelieu, le ministre impitoyable dans l'exécution de ses plans et de ses idées. Il existe à la Bibliothèque royale (Manuscrits du fonds de Saint-Germain) un pamphlet déclamatoire sur les mœurs de Richelieu et ses faiblesses d'amour; l'auteur se complaît à discourir sur les courses nocturnes du cardinal, alors que sortant de la belle chambre dorée de Marie de Médicis au Luxembourg, il se rendait chez sa gracieuse nièce en son logis proche Saint-Germain-l'Auxerrois; et alors il détaille avec un soin minutieux les minauderies et caresses de la marquise à son oncle, qu'elle aimait parfaitement. Ce pamphlet, d'ailleurs fort originalement conçu, attribue la rupture de la reine-mère et du cardinal à la découverte de ses liaisons intimes avec madame de Comballet. Toutes les raisons d'État s'effacent sous des dépits d'amour et des haines de femme outragée : tout est transformé en tracasseries de ménage. Le cardinal aima tendrement sa nièce; il la fit plus d'une fois servir d'instrument à ses vues de famille; il s'inquiétait d'elle comme de l'enfant chéri de son cœur. La marquise de Comballet, laissée jeune dans son veuvage, était destinée par Richelieu à un haut parti, même dans la race royale. Il eut un instant l'idée de la faire épouser au cardinal de Lorraine, qui eût foulé à ses pieds la barrette rouge et les insignes de l'Église; puis au comte de Soissons, l'un des fils de la grande race des Condé; enfin, Richelieu voulut l'élever jusqu'à Monsieur, le frère même du roi. La jeune marquise de Comballet était d'une beauté remarquable, d'une adresse et d'une habileté célèbres à la cour. Ces intrigues n'échappaient pas à la verve mordante et satirique des pamphlétaires; j'ai trouvé [1] de vives sa-

[1] « Catolicon françois, ou plaintes et colloques entre trois châteaux : Vincennes, la Bastille et Bicêtre. » Biblioth. du Roi; Fontanieu, portefeuilles, nos 485 et 486.

tires contre la marquise et le cardinal son oncle ; l'expression en est indécente et moqueuse. C'était l'esprit de l'époque, le caractère des écrits qui s'adressaient à la cour et au peuple : « Il y a longtemps (dit le cardinal) que je fais jeûner ma nièce, et je la ferai mettre en autre état qu'elle étoit lorsque je l'offrois au comte de Soissons. Vous serez bien étonnés quand je la produirai aussi saine et entière que si jamais on n'y avoit touché. — C'est une recette, dit Bulion, que bien des honnêtes filles et femmes de Paris paieroient bien chèrement. — C'est un cas, continua le cardinal, réservé pour ma nièce seule. J'en avois parlé à un fripier qui sait rentraire si délicatement toute sorte de draps, qu'il est impossible de voir la couture ; mais, pour une pièce de telle importance, il craignit de n'avoir pas la main assez sûre [1]. Je m'en tins là, par conséquent, continua le cardinal, et renvoyai toutes ces autres devineresses, accoucheuses et matrones en leurs bordels respectifs. Bien m'en dit, car tout se passa à mon grand contentement. Depuis je garde en mon cabinet un bel écu, où j'ai fait graver artistement une fille de riche taille (encore que ma nièce soit petite), ayant deux têtes, dont l'une, comme Vénus, brûlant un million de cœurs par les rayons qui sortent de ses yeux ; l'autre, comme une Bellone, montrant d'une épée nue qu'elle tient à la main, un million d'hommes abattus à ses pieds, avec cette inscription : *Ad utrumque parata* [2]. »

[1] Je suis en mon art fort habile,
Je ne fais cas de l'empêché ;
Je sais ouvrir une coquille
Sans juger qu'on y ait touché :
Et plus facilement qu'on ferme une escarcelle,
D'une femme commune en faire une pucelle.

[2] Je suis de Richelieu cette jeune pucelle,
Aussi vaillante au lit que le cul sur la selle.

Ceci fait allusion à une médaille que nous avons trouvée ailleurs, et où la nièce de Richelieu est représentée en effet en amazone, le casque en tête, et ses grands cheveux flottants sur ses épaules. Les inscriptions sont celles faites autrefois pour Jeanne d'Arc :

Bellatrix audetque viris concurrere virgo.

Et,

Jana Lotharinga, digna heroina, liberatrix Aurel.

A côté de cette gracieuse figure de la marquise de Comballet, l'histoire place le célèbre père Joseph, l'homme habile, le confident intime du cardinal, la tête forte qui domina souvent la pensée même de Richelieu. Quelques histoires vulgaires de l'école calviniste font du père Joseph un hideux et ridicule tableau; elles le représentent comme issu d'une famille obscure, s'élevant par l'intrigue et se maintenant par le fanatisme. François Leclerc du Tremblay, connu sous le nom du père Joseph, était né à Paris le 4 novembre 1577; il était fils de Jean Leclerc, seigneur du Tremblay en Anjou, président aux requêtes, marié à une demoiselle de Lafayette. Le jeune Leclerc avait fait de fortes études dans l'université; le métier des armes lui sourit d'abord; il se distingua sous Henri IV au siége d'Amiens. Ensuite un grand dégoût s'empara de sa vie, et à 22 ans il prit l'habit de bure de l'ordre de Saint-François. Cette vocation se révélait souvent à ces vaillants jeunes hommes qui épuisaient la vie en la commençant. On se jetait au fond d'un monastère pour expier ses fautes et étouffer les émotions du cœur; l'ordre de Saint-François était tout militant; les pères se vouaient à la solitude la plus humble, ou bien ils parcouraient le monde comme Pierre-l'Ermite pour convertir les infidèles. Telle avait été la pensée du père Joseph; il s'était fait controversiste avec les huguenots, au moment où Richelieu, alors dans l'exil, publiait des écrits contre eux. Ce fut sous son premier ministère que Richelieu s'attacha le père Joseph, dont il avait reconnu l'activité, la conception prompte et sage; le père Joseph devint son conseiller, son confident intime, le négociateur habile qui rapprochait les inimitiés de cour et les jalousies de l'ambition. Ses idées politiques étaient vastes, ses plans largement conçus, et sous le prétexte de convertir les Turcs, le père Joseph avait eu la pensée d'une croisade pour la délivrance de la Grèce. J'ai sous les yeux deux de ses ouvrages: le premier, intitulé *la Turciade*, exhortation aux princes chrétiens pour qu'ils aient à se coaliser contre les infidèles; le second, qui ne contient pas plus de deux cents vers, est spécialement adressé à Louis XIII. Le pauvre capucin, tout couvert de bure, exhorte le monarque à écouter les vœux de la Grèce; puis, dans une prosopopée touchante, cette Grèce éplorée s'a-

dressait au roi très chrétien pour demander appui dans ses douleurs : les chaînes des musulmans pesaient sur elle ; la croix était abaissée, la religion en péril; il appartenait à Louis XIII de rendre les populations fidèles, à leur Dieu et à la liberté. Le plan politique du père Joseph reposait sur des idées positives ; il demandait qu'on levât 50 mille hommes pour l'entretien desquels une dîme serait perçue sur les biens et domaines ecclésiastiques. On soulèverait au nord de la monarchie ottomane, la Moldavie et la Valachie; les Allemands et les Polonais passeraient le Danube, tandis que les Français, de concert avec les Espagnols et les Italiens, occuperaient la Morée, et feraient entendre aux Grecs des paroles chrétiennes et fraternelles; « moyennant quoi (car il fallait alors parler un langage de chevalerie) le père Joseph se proposoit de conduire le grand Turc avec tous ses pachas, la corde au col, dans un des beaux carrousels de la place Royale. » Ces idées gigantesques plaisaient à Louis XIII et aux gentilshommes. Le père Joseph acquit au plus haut degré la confiance de Richelieu ; souvent il relevait son courage abattu, à ces instants où l'âme s'affaisse. Les hommes d'État les plus fermes ont de ces crises de découragement, dans lesquelles ils ont besoin d'un caractère plus fort qu'eux-mêmes. La vie religieuse est admirable pour cela, car elle fait de tous les actes un devoir, et des pensées politiques une mission. Richelieu aimait le père Joseph, l'*Éminence grise,* comme l'appelaient les courtisans. C'était l'agent de l'intimité, l'homme devant lequel l'esprit se déshabillait. Le ministre se montrait avec toutes ses faiblesses, tantôt folâtrant avec sa nièce, caressant de petits chiens et des chats épars et couchés sur sa chaise longue; tantôt fortement agité par des contrariétés de palais, et alors brisant ses meubles, perçant ses tapisseries à coups de couteau. La physionomie du père Joseph était grave, son front bas, ses yeux petits, couverts de cils épais, son nez épaté, sa figure sillonnée de larges rides; sa barbe longue et carrée cachait une bouche bien faite qui ne s'ouvrait jamais pour le sourire. Le père Joseph ne quittait pas le costume de l'ordre de Saint-François, le capuchon de bure grise, et la robe fortement étreinte sur son corps par un cordon noueux qui pendait à ses pieds couverts de sandales. Tel était

l'homme que voyait et consultait Richelieu, l'agent qu'il chargeait de ses plus importantes négociations.

Le ministre avait alors besoin de toutes ses forces; car il allait lutter contre la plus haute influence de la cour, la reine Marie de Médicis elle-même, la protectrice de la vie politique du cardinal. Dès la capitulation de La Rochelle, on avait pu s'apercevoir qu'il y avait quelque froideur entre Richelieu et la reine-mère. A mesure que le pouvoir du ministre grandissait, il était naturel que Marie s'alarmât de cet envahissement. Depuis deux ans, la meilleure intelligence semblait régner entre elle et le cardinal; aucune nomination ne se faisait sans qu'elle fût au préalable communiquée à la reine-mère; et celle-ci à son tour avait confié les premières charges de sa maison à des parents ou à des intimes du cardinal de Richelieu : la marquise de Comballet était sa dame d'atour; M. de La Meillerays commandait ses gardes. Richelieu considérait ces concessions, non seulement comme un gage d'amitié et d'intimité, mais comme un moyen de connaître tout ce qui se passait à la cour de Marie de Médicis, afin de déjouer ses plans et de pénétrer son crédit. Le prétexte de la rupture fut la question italienne de Mantoue, sur laquelle la reine-mère voulait se réserver une décision absolue. La famille de Florence n'avait jamais été oubliée un seul moment par la reine, qui se glorifiait de son origine; et toutes les fois qu'il s'agissait de l'Italie, Marie de Médicis prétendait décider les questions à son gré. Il y avait encore un motif de mésintelligence. Marie, placée à la tête des affaires de France, rattachait son système à l'alliance espagnole; elle l'avait développé par le mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche. En toutes les circonstances où elle avait eu entrée et voix dans le conseil, ses penchants pour le cabinet de San-Lorenzo s'étaient révélés dans ses volontés, s'ils ne triomphaient pas dans les résolutions. On n'a qu'à parcourir les archives de Simancas pour se convaincre que l'Espagne faisait le plus grand cas de l'appui de Marie de Médicis. Était-ce corruption, était-ce l'idée catholique qui dominait la reine-mère? Il faut se borner à dire que cette tendance était un fait qui se produisait à chaque négociation diplomatique. Richelieu proclamant un système opposé, se prononçant contre l'alliance espagnole, devait se

séparer de Marie de Médicis, et l'éloigner comme un obstacle à ses desseins. Le caractère de la reine-mère était impérieux et inquiet; plus elle avait prêté appui à Richelieu, plus elle lui imposait de dures conditions; ces conditions, le ministre les avait subies, tant qu'il ne se sentait pas assez de force pour résister aux grands orages; mais pour un esprit élevé, cette sujétion à la fin importune. Presque toujours les hommes politiques ont rompu bruyamment avec ceux qui les avaient poussés aux affaires; cela se comprend : on aime à secouer le joug qui empêche tout libre essor au développement d'un système et à l'exercice de la pensée. Telle fut la conduite de Richelieu à l'égard de Marie de Médicis : il la subit, tant qu'il ne put pas s'affranchir d'une protection pesante. Dans le conseil, la reine-mère se prononça sur la question d'Italie favorablement pour l'Espagne, et Richelieu osa combattre ouvertement l'opinion de la reine.

Le cardinal proclama la nécessité d'intervenir en Italie, et, s'il le fallait, contre l'Espagne même. La reine-mère conservait une haine de race contre les Gonzagues, dotés du duché de Nevers. Les Gonzagues et les Médicis avaient plus d'une fois tiré le poignard les uns contre les autres, et d'ailleurs les ducs de Nevers méprisaient la maison des Médicis; car, qu'étaient les Médicis? de riches marchands, tandis que les Gonzagues sortaient de famille princière. Richelieu ne s'arrêta point à ces petits motifs, et sa pensée fut d'entraîner le roi dans une guerre d'Italie pour soutenir les ducs de Nevers. Ce n'était point un simple intérêt de famille, mais un plan politique favorable aux Bourbons : plus les possessions françaises se multiplieraient au-delà des Alpes, plus il était facile d'annuler l'influence espagnole. Tous les vieux projets des rois de France sur le Milanais, Naples et la Sicile revenaient dans l'esprit de Richelieu : expulser les couleurs de l'Empire et de l'Espagne en Italie paraissait un complément nécessaire à son système. Le duc de Savoie s'était uni avec l'Espagne, sans rompre cependant avec la France. Le cardinal de Richelieu se hâta de demander passage à travers ses possessions des Alpes pour aller secourir Cazal, et faire lever le siége que Gonzalès de Cordova avait mis devant cette place. Le duc de Savoie,

maître de la montagne, était un auxiliaire indispensable, car, sans lui, il fallait forcer le Pas de Suze, couvert de neiges, impraticable défilé, où quelques centaines d'hommes pouvaient arrêter une armée entière. Si le duc de Savoie accordait le passage, au contraire, l'armée de France pouvait fondre à vol d'aigle sur Cazal, surprendre Gonzalès de Cordova et délivrer le brave marquis de Beuvron, noble gentilhomme, proscrit pour son duel de la place Royale avec le comte de Bouteville. Beuvron fut tué d'un coup de carabine qui lui perça la gorge, tandis que l'armée s'avançait d'Auvergne en toute hâte vers la Savoie, pour demander ou conquérir le passage des Alpes.

La guerre étant ainsi décidée dans le conseil, la question pour Richelieu était de savoir à qui le commandement de l'armée d'Italie serait confié. Le cardinal voulait que le roi lui même se mît à la tête de ses armées, ou donnerait-on la direction des camps à Monsieur? C'était placer trop de forces dans les mêmes mains, inspirer au prince un amour de commandement qu'il pourrait tourner ensuite contre son frère et le premier ministre. Richelieu insista pour que le roi marchât à la guerre. Louis XIII, naturellement belliqueux, aimait ces coups de main que les braves enfants perdus et routiers applaudissaient au XVIIe siècle. Sous le roi, Richelieu gardait son influence. Bassompierre, tout entier dans les intérêts du cardinal, homme souple, courtisan peu à craindre, eut la lieutenance générale. La pensée de Richelieu avait embrassé toute l'importance de l'état de connétable; et comme les hommes de guerre eussent souri de pitié en voyant un cardinal revêtu de la connétablie, le ministre brisa la puissance d'une épée qu'il ne pouvait tenir en ses mains. En partant de Paris, le roi, pour contenter la reine-mère, lui laissa la direction suprême de l'État. Richelieu ne croyait pas que le temps fût arrivé encore de lutter sans ménagements contre elle; il n'avait point accompli son œuvre; la campagne d'Italie le préoccupait. D'ailleurs, Paris n'était pas paisible; une querelle s'était engagée entre l'autorité royale, le parlement et la chambre des comptes. Sous le prétexte des fortes dépenses que le siége de La Rochelle occasionnait, le roi Louis XIII avait créé une chambre des comptes de Guienne. Instituer un parlement et une chambre des comptes, c'était donner au

trésor quelques millions. La chambre des comptes et le parlement de Paris firent des remontrances, parce que leur juridiction était amoindrie, et qu'ils n'avaient plus ces grands ressorts qui s'étendaient sur de vastes provinces. L'esprit militaire de Louis XIII, le caractère inflexible du cardinal étaient antipathiques à toutes remontrances; le roi écouta à peine les paroles graves des présidents et des conseillers; impatient de colère, comme l'homme d'armes, on l'avait vu à Bordeaux se lever précipitamment de son trône, frapper de sa main un vieux président, le forcer à s'agenouiller en lui portant la parole. Le vieux président mourut sur l'heure d'apoplexie, tant il fut blessé de cette indignité commise envers sa robe : aussi tous les parlementaires se prononcèrent - ils pour le duc d'Orléans et la reine Marie de Médicis. Avant de partir, Louis XIII alla tenir un lit de justice en son parlement, visita l'Hôtel-de-Ville, pour rappeler aux bourgeois qu'il était toujours leur seigneur, et que s'il y avait le moindre remuement en son absence, il les traiterait comme il avait fait des huguenots de La Rochelle et de ses ennemis d'Italie. Il partit ensuite de Paris, tout maladif, ce jeune roi; et, dans la route, on le voit occupé d'écrire à sa mère les événements de quelque importance; tantôt c'est un petit billet de sa main peu exercée; tantôt une lettre plus longue et détaillée. « Madame, il y a trois jours que le mont Genèvre est resté fermé par les neiges, et que nous n'avons su avoir aucune nouvelle de tout ce qui est au-delà jusqu'à ce matin. Si ce temps eût duré encore trois jours, nous eussions été à la fin, nos vivres venant tous de derrière les monts. Le prince de Piémont vint hier trouver mon cousin le cardinal de Richelieu à Chaumont, là où il était allé pour cet effet, et s'en retourna hier rejoindre son père qui s'étoit avancé à moitié chemin de Turin. Il nous doit rendre réponse aujourd'hui à midi; savoir : s'il nous donnera le passage ou non; en cas qu'il nous le donne, M. de Savoie ou le prince me viendront trouver ce soir. Si aussi ils ne nous le veulent bailler, on attaquera leurs barricades demain à la pointe du jour, lesquelles nous emporterons assurément. C'est tout ce que je puis vous mander à cette heure. Je vous supplierai de m'aimer toujours[1]. »

[1] Mss. de Béthune, vol. cot. 9319, fol. 48. — 2 Mars, 1629.

Richelieu entretient également une correspondance suivie avec la reine-mère; car il ne veut pas se séparer d'un esprit qu'il a besoin de dominer : « En partant de Grenoble, lui écrit-il, je prends la hardiesse de vous écrire pour vous dire que le roi se porte fort bien, grâce à Dieu, et qu'il partira demain. Il a aujourd'hui dépêché un gentilhomme à Monsieur, pour l'avertir de son passage, afin qu'il se trouve à la frontière, s'il l'a ainsi pour agréable. Votre Majesté ne s'étonnera pas dorénavant, s'il lui plaît, si elle n'a pas si souvent des nouvelles, parce que dans les montagnes il n'y a point de postes. Je suis bien fâché qu'il ne soit fait un bon accord en cette affaire; mais maintenant qu'on a laissé venir le roi si avant avec tant de peines, tant de dépenses et une si puissante armée, c'est se moquer d'en parler[1]. »

Le duc de Savoie refusa passage à l'armée de France, tout en négociant avec Richelieu. De hautes barricades avaient été élevées au Pas de Suze, défilé des Alpes entre deux roches escarpées qui portent encore aujourd'hui le nom de *Creste de Montabon* et de *Creste de Montmoron*. Trois retranchements furent construits, de vingt pieds de hauteur et de douze de largeur, défendus par un large fossé; ils étaient posés à un quart de lieue l'un de l'autre; 2700 hommes en protégeaient les abords, et quand le comte de Comminges, précédé d'une trompette, alla demander le passage au comte de Verrue, qui commandait la première barricade, le gentilhomme savoyard répondit : « Si les Français veulent le passage, qu'ils viennent le prendre. » Alors l'attaque commença : les retranchements furent tournés, à gauche par le commandeur de Valençay, à droite par les maréchaux de Schomberg et de Bassompierre. Le roi, tout plein de courage, grimpait sur les rochers avec les enfants perdus de l'armée; fous de gloire et de bravades qu'ils étaient, ces enfants perdus tournèrent la position, et parurent comme des chèvres et des daims sur des rochers plus hauts que les barricades. Que de bravoure ne montra pas la noblesse! Schomberg eut un coup de mousquet dans les reins; le commandeur de Valençay eut la jambe brisée; tout un régiment de Piémontais mit bas les armes, sommé par les maréchaux de

[1] Mss. de Béthune, vol. cot. 9319, fol. 31.

Créqui et de Bassompierre. Le résultat de cette merveilleuse bravade fut la prise de Suze, qui défendait le passage. Sur le champ de bataille même, le roi écrit de sa main à sa mère, à huit heures du soir : « Madame, voyant que M. de Savoie ne nous vouloit donner le passage, je me résolus de le forcer; l'affaire a si bien réussi, que nous avons exécuté tout notre dessein ainsi que l'on le pouvoit désirer. »

Richelieu, qui désire que toute correspondance passe par ses mains, et qu'il n'y ait aucune intelligence secrète entre le roi et sa mère, sans qu'il en soit l'intermédiaire, ajoute à la lettre de Louis XIII : « Votre Majesté se peut assurer et faire connoître à tout le monde que le roi n'a aucun dessein de faire conquête en Italie, mais seulement d'empêcher que M. de Mantoue soit dépouillé, s'il a le temps de ce faire. Sa Majesté se porte fort bien, grâce à Dieu. »

Le passage étant forcé, le duc de Savoie fut obligé, s'il ne voulait perdre ses Etats, de s'unir au roi de France; Richelieu donnait ainsi à l'Italie une haute idée de la puissance des armes de Louis XIII, car il avait parfaitement réussi dans la merveille du Pas de Suze. Le 22 mars, il écrit encore à la reine-mère : « Cette lettre avertira Votre Majesté que madame la princesse de Piémont arriva hier au soir. Le roi la fut recevoir jusqu'auprès de Bussolens, où il avoit fait mettre en deux lieux différents son armée en bataille. Les troupes parurent les plus belles qu'on ait jamais vues; le roi fit merveille, leur faisant faire diverses figures avec autant de facilité que le pratiquent les personnages d'un ballet. » L'entrevue, comme on le sent, devait aboutir à un traité de paix. Les Etats de Savoie étaient à la discrétion des soldats de France : comment auraient-ils pu résister à ces vaillantes armées, véritables compagnies du diable, comme les appelaient les montagnards ? : « M. de Savoie promettoit, tant pour la présente occasion que pour l'avenir, de donner libre passage par ses Etats aux troupes du roi, pour aller dedans le Monferrat et au secours de Cazal, et fournir les vivres nécessaires à l'armée du roi. M. de Savoie promet aussi d'entrer dans la ligue avec Sa Sainteté, Sa Majesté la république de Venise et M. de Mantoue, pour la défense de leurs Etats et

[1] Mss. de Béthune, vol. cot. 9319, fol. 82.

le repos de l'Italie. » Ce traité de confédération, auquel le duc de Savoie était forcé d'adhérer contre la maison d'Autriche, se négociait activement à Venise, et il était signé le 8 avril, entre le pape Urbain VIII, la république et le duc de Mantoue. Il accomplissait l'œuvre de Richelieu en Italie, c'est-à-dire qu'il y établissait hautement l'influence française en opposition avec la maison d'Autriche et l'Espagne campée dans le Milanais. Par ce traité, le pape devait fournir 8,000 hommes de pied et 800 chevaux; Sa Majesté Très Chrétienne 20,000 hommes de pied et 2,000 chevaux; la Sér. république de Venise 12,000 hommes de pied et 1,200 chevaux; et le duc de Mantoue 5,000 hommes de pied et 500 chevaux, dans ce dessein d'une alliance[1]. Ce hardi passage du Pas de Suze, la délivrance de Cazal, avaient eu un grand retentissement en France et en Europe même; on ne parlait que de la valeur personnelle de Louis XIII et de son impétueuse noblesse, nation héroïque de gentilshommes qui se précipitaient gaiement au-devant des mousquetades. Il y avait eu des efforts inouïs que les poëtes aimaient à comparer au passage des Alpes par Annibal, ou à la fabuleuse expédition des Argonautes. Les canons avaient été portés à dos de mulets, les boulets et munitions dans des hottes; on avait pris à vol d'aigle les côtes escarpées, les forteresses impénétrables. Le *Mercure de France* est tout rempli de sonnets, de poésies retentissantes en l'honneur du roi et des gentilshommes qui l'avaient servi de leur épée au pays des Alpes.

Les batailles n'étaient point finies pour ces gentilshommes; d'autres périls les attendaient. Dès que le duc de Rohan et les huguenots du Languedoc avaient vu le roi s'éloigner de La Rochelle et porter toutes les troupes vers l'Italie, ils s'étaient encore une fois réunis en assemblée générale, pour délibérer sur les moyens d'organiser militairement leurs Eglises. La prise de La Rochelle avait sans doute imprimé un moment de terreur parmi les calvinistes; mais la belle et longue résistance de cette cité, les dangers qu'avait courus l'armée du roi, les maladies qui l'avaient accablée, tout faisait croire au duc de Rohan et à ses amis qu'une ligue générale des Eglises du Languedoc contre la couronne de France pourrait avoir un

[1] 19 avril 1629. Mss. Dupuy, vol. 463.

notable résultat pour la force et l'indépendance du calvinisme. Les bases de cette nouvelle ligue étaient larges : il s'agissait encore d'une fédération républicaine, d'une séparation d'avec le royaume. La Loire eût servi de frontières; les Pays-Bas et leur constitution étaient le type et le modèle de cette organisation. Rien n'eût été plus facile que la séparation du midi et du nord dans la monarchie : les vieilles haines de populations l'eussent favorisée. L'organisation d'une république des Albigeois, d'une fédération des Cévennes eût été une chose possible dans les limites de l'antique Languedoc; on y parlait une langue particulière, les mœurs n'avaient rien de semblable : les fervents huguenots eussent organisé là, sous le duc de Rohan, la même forme d'administration que les Pays-Bas hollandais sous le prince d'Orange. Les provinces du midi se fussent séparées de la France du nord, comme la Hollande et la Frise s'étaient divisées des Pays-Bas catholiques.

Quand ce plan eut été arrêté par les députés des Eglises réunis à Nîmes, Henri de Rohan, selon sa coutume, s'adressa au roi d'Angleterre, à ce Charles Ier, qui s'était un moment placé à la tête des Eglises calvinistes. Mais alors les temps étaient changés : Henriette-Marie de France avait pris un grand ascendant sur son mari; le conseil du roi, sans s'être prononcé pour les catholiques, les avait tolérés publiquement. Le parlement résistait en vain à cette invasion des idées catholiques : Charles Ier l'avait brisé; la prérogative royale s'exerçait toute-puissante sous l'influence d'une faible femme et de Richelieu qui en dirigeait la main. De touchantes plaintes étaient adressées par le duc de Rohan à Charles Ier; il lui exposait les griefs de toutes les Eglises de France. A toutes ces plaintes, Charles répondait : « Monsieur le duc de Rohan, je me suis trouvé dans la nécessité de congédier mon parlement dont j'attendois quelque subside; je suis bien fâché de ce que l'état présent de mes affaires ne me permet pas de fournir de l'argent à ceux de votre parti et d'envoyer une flotte à leur secours. » S'il y avait ainsi refus de la part de Charles Ier, les négociateurs huguenots étaient plus heureux auprès de l'Espagne. C'était sans doute une étrange association que celle d'une couronne qui représentait le principe catholique, avec le chef des

réformateurs; mais l'idée politique présidait seule à cette alliance. De quoi s'agissait-il ? De se venger de la protection qu'Henri IV et Louis XIII avaient prêtée à la république hollandaise. Le conseil du Louvre s'était-il abstenu d'encourager la rébellion des sujets espagnols dans la Flandre ? Si la France avait voulu fonder une république au nord, comme pour assurer ses frontières, pourquoi l'Espagne ne seconderait-elle pas la république méridionale des huguenots s'étendant jusqu'aux Pyrénées? En ce moment, d'ailleurs, Louis XIII, à la veille d'une invasion dans l'Italie, se précipitait sur le Milanais, et attaquait ouvertement l'Espagnol devant Cazal ; pourquoi dès lors tant de ménagements ? Ainsi raisonnait la cour d'Espagne, et une négociation sérieuse s'engagea, soit à Madrid, soit à Nîmes, pour fournir des subsides et doublons à la république méridionale des huguenots. L'envoyé du duc de Rohan se nommait Clauzel; il s'était rendu à Madrid auprès de Philippe IV. Les bases de l'arrangement existent encore : le roi catholique promettait de payer 600 mille ducats d'or, moyennant lesquels le duc de Rohan entretiendrait 12 mille hommes de pied et 1200 chevaux, pour faire telle diversion qu'il plairait au roi d'Espagne en Languedoc, en Dauphiné, en Provence; il s'engageait de plus à ne faire aucun accommodement sans sa volonté, et à rompre avec le roi très chrétien, dès que Philippe IV voudrait déclarer la guerre à la France. Dans son mémoire adressé au roi, Clauzel, l'envoyé du duc de Rohan, prévoyait le cas possible du triomphe absolu de la république méridionale des huguenots : « Si M. de Rohan et ceux de son parti peuvent devenir assez forts pour se cantonner et pour former un Etat particulier, en ce cas ils promettent la liberté de conscience et le libre exercice de leur religion aux catholiques, lesquels jouiront de tous leurs biens présens et à venir, et ne seront pas plus chargés que les autres des impôts et des taxes[1]. »

La république projetée daignait promettre tolérance aux catholiques, s'engageant aussi comme un état indépendant à l'égard d'une autre souveraineté. Le traité fut signé le 3 mai 1629, par Clauzel au nom du duc de Rohan, et par un secrétaire d'état du roi d'Espagne. Des commissaires français l'interceptèrent, et Ri-

[1] Archives de Simancas, cot. A 63.

chelieu pût s'en procurer copie ; ce qui l'éclaira complétement sur les desseins secrets des huguenots. Dès lors, sa résolution fut prise ; il se hâta de terminer l'expédition d'Italie, et de porter toutes ses forces vers le Languedoc. Son armée, pleine d'ardeur et de courage s'élevait à plus de 50 mille hommes, lesquels étaient répartis en six troupes sous le duc de Montmorency, le prince de Condé, le maréchal d'Estrées, les ducs d'Épernon, de Ventadour et le comte de Noailles ; l'artillerie s'élevait à 50 canons, nombre très considérable alors, car c'était un grand embarras que ces longs canons et couleuvrines sur leurs affûts immobiles. Ces forces si formidables indiquent les craintes que les armements des huguenots inspiraient toujours à Richelieu ; l'alliance avec l'Espagne surtout le préoccupait ; l'Espagne serait pour les huguenots du Languedoc ce que l'Angleterre avait été pour ceux de La Rochelle, et avec plus de facilité encore : il ne s'agissait que de traverser les Pyrénées ! il n'était pas nécessaire d'armer des flottes, d'obtenir un vote de subsides, embarras que la monarchie espagnole n'avait point à subir dans ses résolutions souveraines.

Les calvinistes, sous le brave duc de Rohan, s'organisaient en confédérations municipales et militaires ; l'important était d'établir un centre commun, d'éviter ces traités particuliers par lesquels chaque ville faisait ses conditions propres, stipulait ses avantages personnels. Le duc de Rohan, avec sa ferveur religieuse, convoqua une assemblée de toutes les Églises du Languedoc à Nîmes ; cette assemblée fut nombreuse ; on y délibéra sur la résistance des villes réformées, sur la défense des cités, sur les moyens de guerre, et après avoir proclamé la nécessité de s'organiser, les huguenots prenaient les armes, parce que les actes du roi n'avaient rien qui protégeât le bien général des Églises, « preuve manifeste que nos ennemis ne pensent qu'à rompre notre union, et à rendre nos édits inutiles. Si nous aimons sincèrement la gloire de Dieu, le salut de nos Églises, la liberté de nos consciences, la sûreté de nos biens et de notre vie, prenons extrêmement garde à éviter le piége qu'on nous tend. Mettons notre confiance en Dieu. Pourvu que notre corps demeure toujours bien uni, nous pouvons espérer qu'il se relèvera, par la favorable assistance de ceux qui en

prennent la défense en mains. » Henri de Rohan, créé une seconde fois chef et généralissime des Églises calvinistes, se hâta de faire des levées d'hommes, d'exiger les subsides de l'Espagne et le traité reçut un commencement d'exécution. Henri parcourut les Cévennes, excita les paysans aux armes. Les émissaires que Richelieu avait répandus sur tous les points du Languedoc avaient fortement ébranlé les résolutions des habitants des villes : « car on n'en voulait point, disaient-ils, au culte, à la liberté du prêche, à la réformation en tant que croyance. Ce que désirait le roi, ce que voulait le souverain, c'était l'obéissance du sujet, le respect pour la couronne, la rupture surtout de ce système de relations à l'extérieur qui invoquait les Espagnols à l'appui de la rébellion. » Beaucoup de villes n'étaient pas décidées à se jeter de nouveau dans les périls de la résistance, véritable guerre civile. Ne savait-on pas les forces de l'armée royale ?

Cette armée se réunissait pendant ce temps à Valence ; le roi la conduisait en personne de Suze en droite ligne ; il passa le Rhône, pénétra dans le Vivarais, et investit Privas d'abord, avec les troupes du maréchal de Schomberg et du duc de Montmorency. Quelques jours après, Richelieu et le maréchal de Bassompierre vinrent le joindre avec l'armée d'Italie. Il faut entendre ici le duc de Rohan se lamenter sur cette situation du Languedoc : « Six armées, qui faisoient plus de 50 mille hommes, fondent sur nous en même temps, avec 50 canons, avec assez de poudre pour tirer 50 mille coups, et avec les provisions de vivres nécessaires à celle qui devait agir dans le Bas-Languedoc. Ce fut alors que les émissaires de la cour dans nos villes reprirent courage, et proposèrent des accommodements particuliers afin d'empêcher une paix générale. Chacune des grosses communautés attaquée par le dégât demandoit que j'amenasse une armée à son secours, et menaçoit de traiter avec la cour en cas de refus. Je ne trouvai pas un homme dans le Languedoc ni dans les Cévennes qui voulût se charger de défendre les villes d'Alais et d'Anduze lorsqu'elles furent menacées d'un siége, à moins que je ne m'y enfermasse moi-même. Les assemblées de diverses communautés se formèrent sous mes yeux et malgré moi pour demander leur

accommodement particulier; il fallut les dissiper par une assemblée provinciale, et leur promettre que si celle-ci n'obtenoit pas une paix générale, chaque ville pourroit négocier la sienne. Presque tous les principaux du parti cherchoient querelle entre eux, ou bien avec moi. Plusieurs s'accommodent, et tous ne pensent qu'à sauver leurs personnes et leurs biens du naufrage. Aucun ne se met en peine de l'intérêt général de nos Églises. »

Ces plaintes du duc de Rohan étaient bien fondées. Les communautés du Languedoc, adroitement divisées par les émissaires de Richelieu, n'étaient point capables de résister aux six armées qui envahissaient successivement leur territoire : le maréchal d'Estrées marchait sur Nîmes; le prince de Condé et le duc d'Épernon s'avançaient en toute hâte sur Montauban; les terres de Castres étaient envahies par l'armée du duc de Ventadour, et le comte de Noailles assiégeait Milhaud, tandis que l'armée du roi, sous Richelieu et Bassompierre, pressait Privas et menaçait les Cévennes. A toutes ces forces réunies, le duc de Rohan ne pouvait opposer que 12,000 hommes, qui prêtaient garnison à quelques villes, ou caracolaient autour des tentes royales. Privas était commandée par Saint-André-de-Montbrun, de cette race si fameuse dans les guerres religieuses du XVIe siècle, à Grenoble et dans le Lyonnais. Privas soutint un siége; les enfants perdus de l'armée royale entrèrent pêle-mêle dans la ville, commirent toutes sortes d'excès, si bien que les huguenots disaient : « Que faire? Si l'on se rend à discrétion, on est pendu : mieux vaut périr encore par le feu que par la corde. » Le massacre de Privas fut affreux; et, comme le rapporte le duc de Rohan, il y eut des pendaisons et des conversions. Privas fut livrée aux flammes, les fortifications démolies; et tandis que les trompettes retentissaient pour annoncer que M. de Marillac était fait maréchal de France, un huissier d'armes publiait que jamais Privas ne serait rebâtie, et que personne ne pourrait habiter sur ses ruines qu'avec une permission spéciale du roi. Toutes les villes des montagnes, pleines de terreur, se rendirent, et le roi commença une rapide campagne dans les Cévennes, ce pays de sombres coteaux, de montagnes arides, où le prêche avait trouvé tant de reten-

tissement. Villes consulaires, petites tours fortifiées, châteaux de nobles, communes de paysans; Alais, Saint-Ambroise, Saure, Uzès, Anduze, tout obéit aux formidables armées qui ravageaient la campagne : plus d'espoir pour la cause calviniste que dans une capitulation! Sous la tente royale elle était également désirée. Les armées impériales envahissaient l'Italie et menaçaient Mantoue. Dans les brûlantes campagnes du midi, les chaleurs du mois d'août engendraient les maladies parmi les soldats, las de cette guerre dévastatrice. On écouta donc les propositions de M. le duc de Rohan, qui avait rassemblé les notables de son parti à Nîmes et à Anduze. La condition première du traité fut la démolition absolue de toute forteresse, muraille de communes, gouvernement de villes, défense de toute assemblée, de sorte qu'il n'y eut plus de possibilité d'établir un gouvernement huguenot au milieu de la France.

Ces idées de république du midi avaient inquiété le cardinal, et il prenait des précautions pour que de pareils dangers ne se renouvelassent plus; moyennant quoi Richelieu se montra facile sur toutes les clauses religieuses. Dès qu'il ne s'agit plus d'un parti politique, il concéda, comme à La Rochelle, la liberté de conscience et la faculté de prêche. Quant au duc de Rohan, on lui fit un don d'argent, en compensation de l'exil qu'on lui imposa. Brave gentilhomme, il dut aller servir à Venise sur ces fortes galères qui faisaient trembler les Turcs et les Barbaresques. Il était alors dans les devoirs de la noblesse de ne point quitter les armes; il lui fallait un ennemi pour donner de bons coups d'épée, même contre le roi, quand ce n'était pas contre l'étranger. La vie de gentilhomme était comme un grand duel; et c'était déshonneur de mourir mollement couché en son castel, ridé par la vieillesse avec son faucon au poing et son lévrier aux pieds. Montauban seule ne voulut point consentir au traité d'Anduze. La marche d'un corps d'armée et quelques jours de siége suffirent pour amener une adhésion. Richelieu fit son entrée publique dans Montauban; le peuple se pressait au-devant de sa litière en criant : *Vive le roi et le grand cardinal!* Le consistoire des ministres vint pour le haranguer, et le prince de l'Église romaine l'accueillit avec une grande bienveillance : « Messieurs, dit-il, ce n'est point

comme corps ecclésiastique ni politique que je vous reçois, mais comme gens de lettres. Je ne fais aucune différence entre les sujets du roi, si ce n'est à cause de leur fidélité. Sa Majesté ne désire rien tant que de voir tous ses sujets réunis dans une même créance, et elle se croira heureuse d'y contribuer non seulement par son travail, mais, s'il le faut, aux dépens même de sa vie; et en attendant qu'il plaise à Dieu de les éclairer, elle les assure de sa bonne volonté, les priant d'y compter pour le présent et pour l'avenir [1]. »

Quelles que fussent les douces paroles de Richelieu, il n'en persistait pas moins dans son idée fixe, la démolition de toutes les places fortifiées du parti huguenot. Les paysans des Cévennes, les pauvres communaux du Languedoc furent requis de toutes parts, et ils durent démolir, en présence du cardinal, les belles murailles, les tours antiques, le beffroi de la commune, l'hôtel-de-ville même, tout ce qui, en un mot, faisait la force des cités. Oh! que de pleurs versés dans le Languedoc et sur les stériles montagnes des Cévennes! Des paysans préférèrent la mort plutôt que de porter une main sacrilége sur les monuments élevés par leurs ancêtres. Parcourez aujourd'hui encore ces provinces, et vous verrez de ces fragments de tours s'élevant au milieu des ronces sur les collines; vous verrez ces pans de murailles en ruines, ces ogives où pendait la cloche du manoir, ces créneaux demi-moresques du temps des invasions sarrasines; tous ces débris, c'est Richelieu qui les a faits pour accomplir sa pensée, l'unité d'obéissance dans la monarchie. De ce dernier édit de pacification date la chute du système politique des huguenots en France; ils passèrent d'une condition indépendante au devoir le plus absolu; d'une organisation presque républicaine à la sujétion monarchique. Il y eut encore des calvinistes, mais il n'y eut plus de parti calviniste fortement lié sous un chef. Cette décadence remontait à une longue date: dès le moment que les huguenots avaient renoncé à leurs villes de sûreté, qu'ils avaient consenti à se dépouiller de ce qui faisait leur force et leur indépendance, ils avaient par cela même hâté leur ruine. Richelieu ne les avait point attaqués de front: il avait temporisé, brisant une à une

[1] *Mémoires de Bassompierre*, tom. III, ann. 1629.

toutes leurs ressources ; et puis, quand le jour arriva pour frapper, il les écrasa par une masse de forces invincibles. Le parti huguenot, à son tour, se montra plus ardent qu'habile ; il organisa le projet hardi d'une république, et ne sut pas déployer assez d'énergie pour le mettre à exécution ; il se divisa, se morcela ; ses capitaines et ses chefs firent leur paix à part, trahirent la cause de leurs coreligionnaires, et tout cela sans remords. Les villes traitèrent une à une, ne s'entendirent jamais fortement par une résistance simultanée ; il en résulta un affaiblissement successif pour la cause calviniste, et puis son inévitable ruine. Il faut dire également que les alliances contractées par les huguenots à l'extérieur n'eurent pas les résultats qu'ils en espéraient ; si l'Angleterre et la Hollande eussent prêté main-forte à leurs frères de France, jamais cette grande décadence ne les eût atteints. La Hollande n'osa point rompre ouvertement avec Louis XIII, et l'Angleterre, incertaine, se borna à la rapide expédition de l'île de Ré sous Buckingham, et plus tard sous Lindsey. La pensée d'une république méridionale protégée par l'Espagne était d'une facile exécution ; mais le cabinet de Madrid, comme dans toutes les circonstances, négociait beaucoup et n'agissait pas. Une armée espagnole, qui eût passé les Pyrénées pour secourir le duc de Rohan, aurait assuré l'établissement d'une organisation municipale et fédérative dans le Languedoc : elle aurait ainsi vengé contre Louis XIII le secours que Henri IV avait porté aux Pays-Bas révoltés contre Philippe II.

Bien que le roi fût absent, Paris, la bonne ville, était encore la tête et le chef du système municipal en France. Sa prevôté et son échevinage avaient été restreints par la législation monarchique de Henri IV ; mais, sous la minorité de Louis XIII et la régence de Marie de Médicis, Paris avait reconquis quelques-uns de ces beaux priviléges enluminés depuis le XIVe siècle sur des chartes en parchemin. Ses embellissements en faisaient le diamant et l'escarboucle des villes de France. La place Royale était entièrement achevée ; de larges maisons en forme florentine, en moellons rouges, en épaisses arcades ; un beau treillis de bois ; deux fontaines jaillissantes, ornaient la perle du Marais. A côté était l'hôtel des Tournelles, renommé sous

Charles VII pour ses vastes jardins pleins de bons poiriers et cerisiers, son parc verdoyant, si bien que toutes les rues environnantes en avaient pris leurs noms : *la Cérisaye, Beau Treillis* et *Parc Royal;* puis, tout au long, la bruyante rue Saint-Antoine, garnie de miroitiers de Venise, dans laquelle rue se voyait l'hôtel de M. de Sully, vieux avare qui avait autant de manoirs et de maisons qu'il y avait de jours dans l'année. Plus loin se déployaient les nouvelles maisons de l'île Saint-Louis, environnée de quais en pierres carrées et larges que Me Marie, bourgeois, avait fait construire à ses frais, sur privilége royal, ainsi que le pont jeté sur la Seine, tout auprès du quai des Tournelles. Cette enceinte étroite de l'île était bâtie en hôtels tout neufs, et les formes des rues simulaient une grande croix, en commémoration du signe du Rédempteur. Derrière l'île Saint-Louis se groupait le vieux Paris de Sainte-Geneviève, la colline sainte ; au pied du mont, l'Université, que Richelieu venait de doter, en élevant un nouveau bâtiment à la studieuse Sorbonne ; ses vastes jardins tenaient au Pré-aux-Clercs, où allaient tant se divertir la folle jeunesse des écoles, les étudiants, si connus des taverniers et cervoisiers. Que de cris parmi les bourgeois de Paris, parmi les vieux hommes de la cité, lorsqu'ils voyaient ces beaux jardins successivement disparaître sous le marteau des maçons qui bâtissaient là un nouveau quartier, la rue de Seine, pour aller tout droit aboutir au palais du Luxembourg, avec ses ailes, ses jardins, ses pavillons à la florentine ! Si l'on passait le bac, un peu plus loin, aux Tuileries, au pied du faubourg Saint-Germain, clos de murailles, on pouvait, en longeant la Seine jusqu'au Louvre, traverser le Pont-Neuf, où se trouvait la Samaritaine, toute cinquante de ses sonneries ; c'était là le rendez-vous des amoureux, des ribaudes ; car lorsque le Pré-aux-Clercs fut envahi par les maçons, quel meilleur moyen que de dire *aux amoureux tant heureux*, selon la chanson de messire de Pibrac : « Trouvez-vous ce soir en face de la Samaritaine ? »

Tout ce peuple de Paris se livrait au négoce : les rues étaient pleines de fins drapiers, tisserands, bonnetiers, ciseleurs d'or, orfèvres, faiseurs de haubers, de casques, d'arquebuses. Le peuple était actif, moqueur, avide de nouveautés, avec une pe-

lite tendance au bruit, au tumulte, à la révolte municipale ; car les vieux bourgeois se souvenaient des jours de la Ligue, quand les prevôts, échevins, gouvernaient la cité avec une aussi grande puissance que le roi. Le peuple avait encore ses parloirs, petites tribunes aux harangues, clubs municipaux qui se tenaient au cloître Saint-Méry ou à l'autre bout de la rue Saint-Martin. L'hôtel municipal de la Grève avait été agrandi : il formait un palais presque aussi vaste que les maisons royales, et on voyait reluire au-dessus un beau portrait d'Henri IV à cheval et un cadran qui marquait exactement les heures, pour la commodité de MM. de la ville ; car l'horloge de Saint-Gervais n'était jamais bonne, et le carillonneur, vieux hanteur de tavernes, tintait souvent la cloche à tort et à travers. MM. de la ville avaient besoin d'une exactitude précise ; il y avait séance soir et matin : à midi ils devaient gagner leur gîte pour dîner, et jamais ils ne passaient huit heures du soir au conseil municipal, excepté pour les sérieuses affaires de la ville.

Au-dessus de tous les échevinages était le parlement, vénérable autorité, lorsque toutes ses chambres réunies délibéraient au Palais de Justice. On ne peut dire quelle puissance exerçaient alors les parlementaires : les maisons des conseillers étaient respectées comme un sanctuaire. Quand, dans la rue, les bourgeois rencontraient un président à mortier, un conseiller de la grand'chambre, ou même un greffier des Tournelles, ils le saluaient en descendant de leur mule. A l'époque religieuse, la mellifiante Université était toute influente ; dans ce temps procédurier, le parlement avait succédé à l'Université, à la Sorbonne, qui s'était affaiblie par sa résistance à Henri IV. Le parlement était la seule opposition régulière que l'autorité royale eût devant elle ; pouvoir inquiet et turbulent, il obéissait quand la couronne usait de sa prérogative, et se montrait indocile envers le seigneur roi quand arrivait le moment de faiblesse et de minorité. Il fallait voir quelle gravité Messieurs du parlement mettaient dans toutes les actions de leur vie. Les loisirs que leur laissait le palais, ils les employaient à la science, et dans les vacances régulières ils se reposaient en quelques-unes des retraites des environs de Paris ; car presque

tous étaient seigneurs de bourgs et villages de la banlieue. Quel était le bourgeois qui ne connaissait pas MM. Pasquier, Molé, Séguier, de Bellièvre, Lamoignon, Brisson, et même le conseiller Voisin, fils du riche et avare Voisin, greffier en la cour, qui s'était engraissé par les rôles et les écritures parcheminées?

Les parlementaires aussi bien que les membres du conseil de ville de Paris ne pouvaient souffrir la puissance de Richelieu; cette autorité absolue d'un seul en face de la vieille liberté municipale, déplaisait à tout ce qui se rattachait aux antiques franchises de Paris. Le parlement avait le droit, non seulement de juger, mais d'administrer; il n'avait pas grand respect pour ces ministres qu'un seul jour de disgrâce renversait, et que souvent alors il envoyait au gibet de Montfaucon : le maréchal d'Ancre avait eu toute la puissance, et le parlement avait pourtant condamné sa mémoire, et ordonné que le cadavre de Concino serait traîné sur la claie, tandis que sa femme, la maréchale favorite, serait décapitée par la main du bourreau. Les vieux conseillers devaient se dire plus d'une fois entre eux : « Le jour viendra où ce cardinal de Richelieu cachera sa tête dans l'exil, s'il ne la montre pas sur l'échafaud en place de Grève. » Les échevins et les bourgeois partageaient ces ressentiments de la magistrature; procureurs, clercs de la bazoche, si fous et si mutins, secondaient les avis de Messieurs du parlement; tous sentaient le poids de cette main de fer qui voulait faire passer la société sous le niveau de sa volonté unique. La classe des écrivains se rattachait presque tout entière aux parlementaires; si quelques beaux esprits favorisés, tels que Balzac, mademoiselle de Scudéry célébraient en prose et en vers la grande politique du cardinal, si tout remplumés de pensions, comme le dit Renaudot, ils exaltaient le nouvel Alcide étouffant l'hydre, le doux pasteur conduisant son troupeau dans les bosquets d'Arcadie, ou bien si les flatteries de ruelles costumaient Richelieu en Apollon sur le Parnasse; le plus grand nombre des écrivains, lié au parti municipal et parlementaire, attaquait le cardinal avec toute la vivacité des pamphlets du XVIe siècle. J'ai sous les yeux un curieux document qui passe en revue toutes les actions de la vie du car-

dinal, jusqu'au moment de sa séparation avec la reine ; l'esprit de l'époque, les haines populaires y respirent vivaces. « Le cardinal, y est-il dit, ne fut pas sitôt arrivé à Saint-Germain, que le père Joseph et lui, entrèrent seuls dedans un cabinet, où les entretiens furent assez longs, et la marchandise qui s'y débitoit faisoit rire et soupirer en même temps [1]. Le père prenant la parole, lui dit : « Monseigneur, je danserois volontiers de joie quand je vois l'adresse avec laquelle Votre Éminence s'est mise en lieu de sûreté. Vous tenez les clefs de la porte, vous pouvez entrer et sortir à volonté. Si ces badauds de Paris pensoient faire les entendus pendant l'absence du roi, ce seroit assez d'empêcher l'arrivée du pain de Gonesse et le beurre de Vannes. Et puis, quel plaisir de faire une rafle de tous ces carrosses pleins de femmes et de filles qui viennent tous les jours faire la promenade jusqu'aux murailles du parc ! » Alors monseigneur le cardinal souriant lui répondit : « Mon père, je ne suis pas si sot qu'on le pense : quand j'ai pris la résolution de faire aller le roi à son armée, je trouvai fort à propos, pour l'assurance de ma personne, de ne point trop m'écarter de Paris, qui garde les enjeux et notre bourse, que je tiens pour mille fois plus chère que la personne de Monsieur et du roi même. Dès longtemps j'ai acheté le domaine et la ville de Pontoise, que j'ai fait fortifier. Voilà qui leur sert de bride pour la rivière de Pontoise. Quant à mes points d'appui sur la Seine, je ne connois pas de lieu plus commode que la Bastille et le château de Vincennes, qui sont en état de se défendre trois mois contre une armée royale. Les chefs et les principaux sont créatures que j'ai faites. Néanmoins ne leur fierai-je pas ma personne pendant l'absence du roi. Je me souviens trop bien de l'histoire des barricades et du savetier du maréchal d'Ancre. Le donjon de ce château est assez haut élevé pour considérer à mon aise d'où vient le vent. — Et s'il se donnoit quelque combat, ajouta le père Joseph, et que par un malheur extraordinaire pour vous et pour toute la France, il arrivât une infortune au roi, quelle résolution prendroit Votre

1 « Catolicon français, ou plaintes en colloque entre trois châteaux, Vincennes, la Bastille et Bicêtre. » Bibliothèque du Roi, collection Fontanieu, tom. CCCCLXXXV et CCCCLXXXVI.

Éminence? — Je ferois aussitôt miraculeusement descendre une araignée dans le potage de Monsieur, répliqua le cardinal, afin de mettre la succession en compromis, et lorsque les cartes seroient bien brouillées, je m'y fourrerois à tort et à travers comme le diable dans le tonnerre, pour rompre bras et jambes à ceux qui ne seroient pas mes amis. Les rossignols comme moi ne se laissent point surprendre à la pipée. »

Ces pamphlets plaisaient au peuple; on les récitait dans les halles, on les chantait aux rues de Paris, le soir, quand le guet ne veillait pas. Quelquefois l'école parlementaire se livrait à de plus sérieuses invectives; elle ne pardonnait pas au cardinal cette administration absolue et sans frein, ce pouvoir qui ne s'adressait pas aux présidents de la grand'chambre pour demander avis et appui. C'est à l'occasion des médailles frappées en l'honneur de Richelieu, collection d'emblèmes et de légendes, que le faiseur de pamphlets Renaudot attaque toute la vie du ministre: « Et quelle fut, cardinal, ton exécrable conduite dans l'affaire de ce pauvre Chalais! Les témoins que tu fis ouïr contre ce malheureux jeune homme, ne les as-tu pas effrayés, en leur disant que s'ils refusoient, on les mettroit en la place du condamné? Encore es-tu si insolent que d'avoir fait frapper une médaille, avec légende: *Tandem victa sequor*, que les charlatans de ta sorte ont expliquée ainsi, à savoir que *la rébellion vaincue suit le char du roi*. Tu veux que nous croyions que ce soit là notre Louis; et pourtant, audacieux, on y voit partout tes marques et tes armes! Tu prétends donc être ce roi dont on voit ici l'ovation? Ces quatre chevaux qui tirent ton chariot sont tes quatre vertus cardinales: la cruauté, l'ambition, l'injustice et l'ingratitude.» — «Et la vieille Sorbonne, représentée par cette femme, dans la médaille que tu as fait jeter aux fondements de son nouveau bâtiment, tient sa main gauche appuyée sur une Bible et la main droite sur le Temps, disant ces mots: *Huic bonâ sorte senescebam*, vanité insupportable de te vouloir attribuer l'honneur et la dépense de ce bâtiment, comme si tu avois tiré l'argent de la bourse de ton grand-père, et non de celle du roi, de la sueur et du sang de ses pauvres sujets! » — « N'es-tu pas si insolent et présomptueux au dernier point, de t'attribuer une médaille où le lis te

donne tout ce qui ne devoit appartenir qu'au roi ! Ce grand lis représente le roi Louis, dis-tu, devant lequel s'inclinent les quatre autres, plantés aux quatre coins du monde ; mais c'est plutôt une allégorie déguisée en l'honneur de ton ambition, puisque tu as osé dire à un ambassadeur que tu te donnerois volontiers au diable s'il pouvoit te faire monarque du monde ! » — « Quel est ce globe terrestre environné de mers ? La France, soutenue par tes mains, n'est-ce pas ? Comme si tu étois le seul appui de l'État ! » — « En effet, malicieux cardinal, le ciel un jour, ne pouvant souffrir l'horreur de tes crimes, te fera présent d'une corde pour couronner les travaux de ta vie : rétribution digne de la gloire que tes bonnes œuvres t'auront acquise. Ainsi verrons-nous finir heureusement les actes de ta comédie, sans aller à l'hôtel de Bourgogne. » Ces aigres pamphlets et ces invectives avaient une grande popularité à Paris et dans les provinces. Toutes les fois qu'un pouvoir se pose dans les conditions d'une unité inflexible, il heurte et fatigue tout ce qui s'agite autour de lui ; les parlementaires, pas plus que le peuple de Paris, n'étaient habitués à l'obéissance absolue. Les bourgeois aimaient à discuter, à gloser sur les actes de la cour, dans leurs parloirs et dans leurs réunions d'hôtel-de-ville. Il n'est donc pas étonnant que ces pamphlets contre un premier ministre impérieux obtinssent une bruyante approbation parmi toutes ces classes inquiètes.

Richelieu n'ignorait pas l'état de l'opinion publique à son égard. Il n'y avait de populaires à Paris que Marie de Médicis et le duc d'Orléans, parce que tous deux représentaient les griefs d'une opposition irritée, tous deux personnifiaient les mécontentements des masses. Le cardinal craignait aussi l'influence de la reine-mère et du duc d'Orléans à la cour ; il crut devoir répondre à tous ces pamphlets par une longue exposition de sa conduite et des services qu'il avait rendus à la royauté depuis qu'elle lui avait confié les destinées de la monarchie : « on avait deux fois vaincu la ligue huguenote ; La Rochelle, ce dernier boulevard du parti calviniste, avait reconnu l'autorité du roi ; les villes du Languedoc avaient fait leur soumission ; les factions dans l'État étaient calmées ; de plus, les armées royales avaient conquis à la pointe de l'épée une haute influence en

Italie ; la maison d'Autriche était maintenue dans le plus grand respect ; l'Espagne intriguait, mais n'était pas à craindre. A l'intérieur du royaume, des économies avaient été faites, la régularité partout établie. Un tel ordre, créé au milieu du chaos, avait dû exciter des mécontentements ; la noblesse turbulente devait se plaindre ; le ministre allait même trouver des ennemis dans la propre cour du roi, au sein même de sa famille : c'était la condition des devoirs qu'il s'était imposés. Il fallait bien subir les haines que ses services à la couronne devaient soulever[1]. » Ce Mémoire fut lu par Richelieu à Louis XIII, et reçut son approbation. Depuis deux années le cardinal exerçait par le fait les fonctions de premier ministre, mais il n'en avait point reçu officiellement le titre. Une ordonnance royale enregistrée au parlement le lui conféra. Ce témoignage de la confiance du roi était bien nécessaire, car le pouvoir du cardinal allait être soumis à de nouvelles épreuves.

Les mécontentements de Marie de Médicis contre Richelieu remontaient déjà à plus d'une année. La récente expédition du Pas de Suze en avait été plutôt le prétexte que l'origine. Il était naturel, dans la situation où se trouvait Marie de Médicis avec Richelieu, que dès que ce ministre se sentirait assez fort pour agir seul, il n'hésitât point à se débarrasser de toute sujétion politique. La reine-mère, de son côté, ne trouvant plus dans le cardinal ce caractère docile et obéissant des premiers jours de son pouvoir, devait traiter comme une ingratitude la position plus haute et plus libre que le ministre s'était faite. Au retour de l'expédition de Suze, déjà ces ressentiments éclatèrent. Quand le cardinal revint de sa belle prouesse d'Italie et de sa campagne contre les huguenots du Languedoc, la foule des courtisans était accourue au-devant de lui jusqu'à Nemours ; on comptait parmi cette multitude brodée et dentelée, les cardinaux de Lavalette et de Bérulle, les ducs de Longueville, de Chevreuse et de Montbazon, les comtes de Saint-Pol et de La Rochefoucauld. De Nemours, le cardinal fit la route dans sa litière douce et couverte jusqu'à Fontainebleau, suivi des maréchaux de Bassompierre, de Schomberg et de Marillac. A son arrivée il mit pied à terre chez la reine-mère. Marie de Médicis

[1] AUBERY, Recueil sur Richelieu, ad ann. 1629.

le reçut avec froideur, et lui adressa à peine quelques paroles. Richelieu devint tout rouge; il ne put même se contenir dans de justes limites; et lorsque la reine lui dit : « Monsieur, comment vous portez-vous? » le ministre répondit : « Je me porte mieux que beaucoup de gens qui sont ici le voudroient. » Marie fut piquée : puis, jetant les yeux sur le cardinal de Bérulle, qui avait substitué à la robe du cardinalat un petit habit court et des bottines blanches, la reine se prit à sourire. Richelieu s'approcha d'elle, et avec cette familiarité que lui donnaient de vieilles relations, il lui dit : « Je voudrois être aussi avant dans vos bonnes grâces que le cardinal de Bérulle. — Oh! monsieur, répondit sèchement la reine, je ris du haut-de-chausses extraordinaire de M. de Bérulle. » L'arrivée du roi mit fin à cette scène difficile pour tous les acteurs. Louis XIII traita le cardinal de Richelieu avec beaucoup d'affection; il négocia personnellement le raccommodement de son ministre avec Marie de Médicis; trêve bien plutôt qu'un traité de paix. Marie consentit à garder la marquise de Comballet pour dame d'atour, et le sieur de la Meillerays pour capitaine de ses gardes; et Richelieu écrivit à la reine une lettre si soumise, si respectueuse, qu'il n'y avait plus moyen de se fâcher contre lui. Il l'apporta en personne, fléchit le genou devant la reine-mère comme aux jours de sa puissance, et lui baisa les mains avec un transport que les pamphlets de l'époque attribuaient à un autre sentiment qu'à la déférence respectueuse.

La négociation avec la reine-mère touchait à sa fin lorsqu'on apprit que Gaston d'Orléans, Monsieur, avait quitté la cour pour se rendre en Lorraine. Le cardinal de Richelieu avait fait de grandes concessions au prince, frère du roi, pour l'attirer à ses intérêts; il avait présidé à son mariage : malheureuse union qui n'avait pas duré plus d'une année, car la princesse de Montpensier était morte en couches. Si Gaston avait reçu un bel apanage, à qui le devait-il, si ce n'était à Richelieu? Mais tout cela ne suffisait point au jeune prince, ses pensées s'élevaient plus haut; si près du trône, il pouvait bien songer quelquefois à l'obtenir. Prince inconstant et léger, Gaston était sous l'influence d'un conseil de favoris auquel présidait Puy-Laurens : jamais esprit plus hardi et plus faible en même temps que ce

duc d'Orléans ; il se jetait un jour avec toute imprudence dans une entreprise ; le lendemain le repentir arrivait, les craintes, la peur, et, avec cela, les aveux, la trahison envers ses amis. Gaston s'était épris d'une jeune et gracieuse fille du nom de Marie, de la maison de Mantoue ; il la voyait chez la princesse de Condé. Il passait des journées entières avec elle, et on craignait même qu'il ne l'épousât, « tant ses beaux cheveux noirs, pour nous servir de l'expression galante de Richelieu dans sa correspondance, avoient servi de liens à son cœur. » Le duc d'Orléans, toujours en rapport avec l'ambassadeur d'Espagne à Paris, en recevait des subsides ; il pressentait souvent le cabinet de Madrid sur la réception qui lui serait faite au cas où il se trouverait réduit à chercher un asile sur les terres d'Espagne, pour fuir l'autorité de Richelieu. Le marquis de Mirabel parle, dans une dépêche, de l'intention que lui avait déjà manifestée le duc d'Orléans de passer dans les États du roi catholique, par suite des dégoûts qu'il éprouvait de la part de son frère. Sur cette dépêche le conseil d'État, à Madrid, délibéra longuement, et les archives de Simancas contiennent les actes de résolution[1] : « Le marquis dira au duc d'Orléans qu'il n'est pas un coin de terre, dans le royaume de Sa Majesté Catholique, où il ne fût reçu avec plaisir et reconnaissance. Il trouvera en Flandre principalement tous les secours nécessaires pour seconder ses justes desseins. Si, après cette explication, le duc penchoit pour se retirer en Lorraine, il ne faudroit en aucune manière l'en dissuader. D'une part, nous l'avons toujours à peu près sous notre main dans les États du duc de Lorraine ; de l'autre, il est des gens qu'il faut avoir l'air de laisser agir à leur guise, pour les amener plus tard à notre vouloir. Ce qu'il faut surtout recommander au marquis de Mirabel, c'est qu'il hâte le dénoûment de cette affaire, et qu'il fasse en sorte que le duc prenne une détermination prompte, tout en usant du secret et de la prudence nécessaires. »

Gaston d'Orléans, décidé à se retirer chez le duc de Lorraine, à l'instigation de l'ambassadeur d'Espagne, s'enfuit secrètement pour chercher un asile dans cette province, sous la protection du duc, qui l'accueillit avec magnificence. Gaston

[1] Archives de Simancas, col. A 47[1].

était présumé héritier de la couronne de France; la maison de Lorraine avait besoin d'un appui : elle était la souche de la race des Guise, et la race des Guise, après ses gloires et ses malheurs de la Ligue, avait porté loin sa déférence et son respect pour les Bourbons. Aussi le duc de Lorraine accueillit Monsieur avec l'expression du plus profond dévouement; il resta le chef découvert devant lui; il ne voulut s'asseoir qu'avec sa permission. L'Espagne lui avait donné des instructions secrètes pour gagner tout à fait Monsieur à ses intérêts. Pouvait-on se fier à ce prince inconstant, qui abandonnait une cause pour l'autre avec autant de facilité qu'il changeait de justaucorps? A peine Gaston fut-il en Lorraine, que Richelieu manda auprès de Monsieur le cardinal de Bérulle, pour négocier son retour. Gaston d'Orléans désirait un gouvernement de province, comme les fils de France au xve siècle : par exemple, la Champagne ou la Bourgogne en apanage. C'était là un grand moyen de guerre civile, le retour vers ce système de division et de morcellement que Louis XI avait combattu avec violence. On fit des offres nombreuses à Gaston d'Orléans; enfin le maréchal de Marillac fut plus heureux que le cardinal de Bérulle; on lui adjoignit le duc de Bellegarde, et ils purent persuader à Monsieur qu'il devait se contenter des châteaux d'Orléans et d'Amboise, avec dix mille livres de rentes, à prendre sur le domaine de Valois, et cinquante mille écus d'argent comptant. Le 2 janvier l'accommodement fut signé : Monsieur promit de rentrer à la cour, d'obéir en tout au roi et à la reine-mère. Trêve encore de peu de durée; car Gaston d'Orléans, comme Marie de Médicis, ne pouvaient souffrir l'autorité de Richelieu. Sous les formes les plus respectueuses, le ministre ne tenait compte ni des volontés du prince, ni des remontrances de Marie de Médicis. Cette trêve était commandée : le roi se décidait à marcher une seconde fois en Italie par la Savoie; il fallait laisser la cour paisible au moment où l'on s'engageait dans une guerre incertaine. Monsieur consentait à suivre le roi dans son expédition; Marie de Médicis demeurait à Paris, dans le but de maintenir le peuple, qui l'aimait. De toutes parts la noblesse levait ses compagnies, et se dirigeait en masses vers les Alpes.

Le duc de Savoie s'était d'abord prononcé pour la France; mais lorsque le maréchal de Créqui vint le sommer, au nom du cardinal, d'unir ses forces à celles du roi pour repousser les impériaux, le duc de Savoie répondit par des excuses vagues, déclarant qu'il ne prendrait aucune part à cette guerre entre deux puissants États. Le cardinal de Richelieu prévoyait bien la réponse du duc de Savoie; il donna ordre à toutes les troupes qui se trouvaient avancées sur plusieurs points de la frontière de se concentrer vers le Piémont, et d'abandonner les têtes de lignes que les Espagnols et les impériaux pouvaient couper. La guerre contre le duc de Savoie fut résolue, parce que ce n'était que par la victoire qu'on pouvait entraîner ce petit prince dans un mouvement offensif contre l'Empire. Il en était des ducs de Savoie comme des ducs de Lorraine : on ne les poussait à la suite des armées françaises qu'après avoir occupé leur capitale. La responsabilité de cette guerre allait toute entière reposer sur Richelieu, et c'est pourquoi il demanda au roi une grande autorité, si Sa Majesté ne venait pas elle-même commander ses armées. Le cardinal sollicitait le titre de lieutenant-général du roi, représentant sa personne dans l'armée d'Italie; et cette dignité avec des pouvoirs si étendus, que les courtisans disaient avec esprit, « que Louis XIII ne s'était réservé que la prérogative de toucher et de guérir les écrouelles. » Le cardinal, à l'appui de sa demande, développait, dans un mémoire, une longue série d'idées : « Je ne doute pas, disait-il, que beaucoup d'autres n'aient autant d'affection que moi de servir en ces occasions, et peut-être plus de capacité; mais la considération en laquelle m'ont mis la bienveillance de Votre Majesté, et les succès que les affaires ont eues depuis que je sers en ses conseils et en ses armées, fait que nul autre ne peut, à mon avis, entreprendre cette affaire. Tous les chefs et officiers de l'armée iront à leur charge s'ils me voient partir; l'argent ne demeurera pas en arrière; il sera fourni à temps : enfin, portant l'ombre du roi, tout ira avec la célérité possible. Je sais que les plus raffinés courtisans ont pour maxime d'être le moins qu'ils peuvent absents de leur maître, et jugent que les grands sont esprits d'habitude auprès desquels la présence fait beaucoup. Je sais enfin que

je m'expose à plusieurs accidents, dont les moindres sont ceux que l'on considère d'ordinaire à la guerre; mais puisqu'un serviteur n'est pas tel qu'il doit être, s'il ne sacrifie tous ses intérêts à ceux de son maître lorsque l'occasion le requiert, toutes ces considérations ne m'empêcheront pas de marcher. »

Deux lettres patentes du roi, à la suite de ce Mémoire, constituèrent Richelieu lieutenant-général des armées en Italie, avec tous les pouvoirs qui se rattachaient à ce commandement: obéissance de tous les gentilshommes, même des maréchaux. C'était la connétablie, sans montrer à l'armée un cardinal revêtu de la cuirasse et portant la lourde épée des Montmorency; la campagne finie, le général redevenait clerc et premier ministre. Des troupes nombreuses se réunissaient. Un document curieux porte l'armée à neuf régiments : Picardie, Piémont, La Tour, Saint-Pol, Phalsbourg, Hombourg, Champagne, d'Effiat, Normandie. Six autres régiments, formant 8,600 hommes, se rassemblaient dans la Champagne pour repousser les impériaux au cas où ils feraient quelques tentatives sur ce point de la frontière de France. En même temps, des plaintes furent adressées directement à l'ambassade espagnole sur les mouvements que les troupes de l'empereur opéraient en pleine paix : « La nouvelle de l'arrivée des troupes de l'empereur sur les frontières d'Italie, se hâte d'écrire le marquis de Mirabel à Philippe IV [1], a causé ici un tel émoi, que le cardinal de Bérulle m'a fait prier immédiatement de venir au palais, chez la reine, afin que nous ayons à conférer ensemble à ce sujet, en présence de Sa Majesté. Le cardinal m'a dit : « Je suis chargé de vous témoigner, de la part du roi très-chrétien, tout son étonnement de la promptitude avec laquelle l'armée de l'empereur s'est portée vers le duché de Milan : a-t-on considéré les inconvénients qui pourroient en résulter et les différends qui vont s'élever infailliblement entre les deux couronnes de France et d'Espagne ? » Alors la reine infante, me prenant la main, me dit : « Calmez-vous, j'ai à cœur de soutenir les intérêts de l'Espagne à l'égal de ceux de la France, et je ne puis cependant approuver la prompte démarche de l'empereur à occuper les

[1] Archives de Simancas, cot. A 477.

frontières. Il faut, dès à présent, envoyer des ambassadeurs en Allemagne et en Espagne, et j'écrirai moi-même à mon frère à ce sujet. » Ainsi commençait à se dessiner Anne d'Autriche; justifiant la cause espagnole, elle déclarait qu'elle avait à cœur de soutenir les intérêts de son frère : cet esprit explique la disgrâce qui flétrit dix ans de sa vie.

Richelieu partit de Paris le 29 décembre, revêtu de la lieutenance générale; il était en carrosse, le cardinal de La Valette à sa droite, le duc de Montmorency et le maréchal de Schomberg en face de lui; une centaine de seigneurs et courtisans caracolaient autour. A une demi-lieue de Paris, dix compagnies du régiment des gardes formèrent cercle, et lui servirent d'escorte. Le 7 janvier, Richelieu était à Lyon où il eut une conférence avec l'ambassadeur de Savoie, le président de Montefalcone; et comme celui-ci ne lui donna pas réponse satisfaisante, l'armée reçut ordre d'entrer dans la Savoie. Le temps était pluvieux; le cardinal, monté sur une mule noire, assista au passage de la Douère; le soldat murmurait contre le mauvais temps et le général à barrette; et comme le cardinal s'aperçut qu'on jurait beaucoup, il dit à Puységur, major des gardes : « Est-ce que vous n'entendez pas ce que ces mutins disent de moi? — Monseigneur, quand les soldats souffrent, ils ne manquent jamais d'envoyer au diable tous ceux qui en pourroient être la cause; et quand ils sont contens, au contraire, ils boivent à leur santé. — Puységur, répliqua le cardinal, en tous les cas, quand ils boivent et quand ils pestent, qu'ils ne disent donc pas de sottises. » L'armée de France, maîtresse de Chambéry, faisait le siége de Pignerol, lorsqu'une puissance conciliatrice, celle du pape, intervint pour clore cette grande lice ouverte. Les États neutres, Rome surtout, souffraient de ces invasions qui, à toutes les époques, étaient venues tourmenter la paix des cités dans l'Italie. Les papes ne pouvaient souffrir la présence des impériaux ou des Français sur le sol italien. On se souvenait au Capitole que les drapeaux de France ou de l'Empire avaient alternativement flotté sur les places de Rome. Dès que le pape sut que le roi Louis XIII avait quitté Paris pour joindre le cardinal à Grenoble, il députa auprès de la cour de France un jeune homme actif, tout frêle, svelte de

taille; son nom était Giuglio Mazarini. Le cardinal de Richelieu avait causé déjà une fois à Lyon avec ce négociateur alerte, éveillé, à l'œil fin et expert; il le retint plus de trois heures, tant il était frappé de l'habileté de son esprit, des formes de son langage et de la souplesse de ses moyens. La mission de Giuglio Mazarini était de préparer une trêve, pour assurer la paix ensuite. Le cardinal de Richelieu ne désirait pas mieux qu'un accommodement. La guerre se prolongeait sans doute avantageuse pour les armées françaises : la Savoie était envahie, quelques-unes de ses villes fortifiées au pouvoir de Louis XIII; mais la peste, les maladies contagieuses gagnaient de proche en proche : plaie lugubre de cette civilisation de fêtes dissipées, de mœurs batailleuses et de truanderie populaire. Les impériaux s'étaient emparés de Mantoue, leurs armées s'avançaient à marches forcées pour se joindre aux Espagnols du Milanais et soutenir la Savoie. La sollicitude de Richelieu, généralissime des armées, est non moins grande durant cette campagne que pour celle de La Rochelle, dont il aimait tant le souvenir; il donne des ordres militaires, et n'oublie pas son rôle de courtisan : ne devait-il pas tout ménager? Il écrit à la reine-mère : « Madame, M. le général d'Avignon m'ayant envoyé un morceau de la vraie croix que je lui avois demandé il y a quelque temps pour Votre Majesté, je n'ai pas voulu manquer de le lui envoyer aussitôt. »

Le roi venait de s'aliter, saisi encore d'un accès de fièvre brûlante. On fut obligé de le rapporter en toute hâte à Lyon, tandis que les armées de France obtenaient encore des avantages aux siéges de Pignerol et de Cazal. La maladie de Louis était une fièvre violente accompagnée de dyssenterie; elle le réduisit bientôt à l'extrémité sur ce lit de douleur, où, roi si jeune encore, il était menacé de perdre une vie triste et agitée. Comme durant cette crise le pouvoir de Richelieu fut violemment attaqué, j'emprunte au récit contemporain du pieux religieux qui soigna Louis XIII, la peinture de l'agonie royale autour de laquelle l'intrigue se pressait; c'est une lettre écrite de Lyon, le 1er octobre 1630, au père Jacquinot, supérieur de la maison des Jésuites de Paris : « Il a plu à Dieu de nous affliger et consoler derechef, car la joie que nous avions eue, voyant

que le roi entrant dans son septième jour, qu'on craignoit qu'il ne lui fût mortel, eut une si bonne crise par des sueurs et flux, qu'il fut sur le midi du tout hors de fièvre; ce fut bien court, puisque ce flux continuant ensuite d'une médecine qu'on lui avoit donnée fort à propos, se termina en une dyssenterie qui causa nouvelle fièvre. Ce flux étoit d'un sang tout pur comme s'il fût sorti des veines, et si fréquent que dans vingt-quatre heures il fut à la selle plus de quarante fois avec de grandes douleurs sans y avoir moyen de l'arrêter. La reine-mère s'étoit retirée à une heure après minuit, ne le croyant pas en si grand danger; la reine régnante n'avoit voulu le quitter toute la nuit, si bien que consultant avec elle et les médecins, je me résolus de doucement disposer le roi à ce dernier instant décisif de son éternité. Comme donc je lui parlois quoique non très clairement, il me demanda si je le croyois être en danger. Je lui dis que si le flux continuoit, il y avoit grand danger de sa vie. Il se confessa avec un très grand jugement et sentiment, sans appréhension aucune de la mort et trouble d'esprit. M. le cardinal de Lyon dit la messe dans sa chambre, et le communia la messe achevée. Le roi, quoique tout languissant, commanda qu'aucun ne sortît, et ayant fait ouvrir les portes de sa chambre afin qu'un chacun entrât, dit ces paroles : « Je suis marri de n'avoir les forces de parler; le père Suffren vous parlera pour moi et vous dira ce que je voudrois vous dire, me trouvant ici au lit de la mort; je vous demande pardon à tous de tout ce à quoi je puis vous avoir offensés, et ne mourrai pas content, si je ne sais que vous me pardonnez, et vous prie d'en dire le même de ma part à tous mes sujets. » Ces paroles attendrirent si fort le cœur de tous ceux qui étoient là présents, qui pouvoient être quelques cents, que tous, la reine, messieurs les cardinaux et autres officiers de sa maison, se jetant à genoux, pleurant et sanglotant, crièrent : « C'est nous, Sire, à vous demander pardon! Jamais vous ne nous avez offensés! Pardonnez-nous, Sire, », etc. Cela dura l'espace d'un *Miserere*, où tant de larmes furent répandues, que la seule mémoire, en écrivant, les arrache de mes yeux. Cela fait, il appela la reine, qui étoit retirée dans un coin de la chambre, et, s'embrassant tendrement, ils se parlèrent plutôt de cœur que de bouche,

plus par larmes que par la voix, l'espace de quelque temps; puis après il appela M. le cardinal de Richelieu et quelques autres particuliers. Les médecins résolurent de le saigner pour la septième fois au bras droit. La saignée achevée, un abcès, que les médecins n'avoient point découvert, se creva et se vida par le fondement. Le sang s'arrêta; le ventre, qui durant vingt-quatre heures avoit demeuré tout enflé et fort dur, s'amollit et se désenfla. Lors on commença à espérer. Sur les dix heures du soir il se trouva avec tant de forces, qu'il se leva tout seul, mangea de fort bon appétit, voulut se promener par la chambre; bref, se comporta comme s'il n'avoit été guère malade. Voilà, mon révérend père, ce qui s'est passé; *ego testis oculatus et auritus* [1]. »

Ce fut durant cette maladie du roi à Lyon, en face de ces signes de mort que la coalition de cour commença contre Richelieu. Ce ministre avait déployé son actif caractère dans la campagne d'Italie; tout avait obéi à sa puissante impulsion : le roi n'avait fait que signer et exécuter les ordres de son ministre. Il existe encore des débris de la correspondance de l'homme de guerre; et comme j'ai à dire la crise qui va menacer l'homme d'État, je ne puis résister au besoin de publier quelques nouveaux fragments de sa correspondance inédite pendant la guerre d'Italie. C'est toujours la même sollicitude pour les opérations militaires, c'est cette active prévoyance pour les vivres, pour les moindres mouvements de l'armée. « Monsieur, écrit Richelieu à l'évêque de Maillezais, son lieutenant, devenu archevêque de Bordeaux, je suis extrêmement aise de tout ce qui s'est passé à La Pérotise. Je vous prie traiter avec les vallées pour les acquérir au roi le mieux que vous pourrez, avec des douceurs qui les convient à se mettre volontairement sous son obéissance. » Quelques lignes plus bas : *P. S.* « N'oubliez pas, s'il vous plaît, de faire armer promptement la vallée de Pragela, et faire garder les passages et prendre les cols nécessaires pour que d'ici nous ayons communication à Suze par le plus court. Les ennemis ont deux mille hommes dans les montagnes, pour les jeter dans Pignerol. Je désire faire lever une compagnie de cent hommes, des meil-

[1] Mss. Dupuy, vol. 41.

leurs soldats de Pragela, qui auront la paye du roi, et qui sachent fort bien les passages. Enquérez-vous du meilleur homme pour les commander et les lever[1]. Monsieur, je vous prie envoyer, dès cette nuit, dans toutes les vallées qui ont promis de porter du foin et de l'avoine à Pignerol ; si vous faites cela, vous nous donnerez la vie. Je vous envoie trois capitaines des Cévennes, que M. de Montmorency a fait venir pour aider à M. de Montréal et à vous aux travaux que vous faites faire. Ce sont gens bien capables de répondre de ce qui leur sera commis. C'est pourquoi je ne vous en dirai pas davantage.» —« Monsieur, vous ne pouviez jamais me faire part d'aucune nouvelle qui m'apportât plus de joie que celle que j'ai reçue de l'heureuse victoire qu'il a plu à Dieu donner aux armes du roi. J'ai été extrêmement aise du témoignage que vous avez rendu du courage et de la conduite que M. de Montmorency et M. le surintendant ont fait paroître en cette occasion. Je me promets que, comme ils l'ont ménagée utilement pour le service du roi, ils feront encore le semblable en toutes celles d'où ils croiront pouvoir tirer avantage. Je vous prie témoigner à M. le comte de Cramail le contentement que j'ai que ses habits aient eu tant de blessures et que sa personne n'en ait point eu du tout. » Le cardinal ajoute en *P. S.* « Le roi a eu un accès de fièvre que les médecins espèrent qui n'aura point de suite, si ce n'est de deux tout au plus de fièvre tierce. Si ces MM. les lieutenans généraux n'ont point établi de maréchal de camp pour commander à Pignerol, comme le roi leur a mandé, M. de Tavannes seroit très-propre, selon que vous me l'avez écrit. Je me promets que vous ferez l'impossible : cependant, conservez-vous. «—» Monsieur, j'ai reçu la réponse au mémoire que je vous avois donné, sur quoi je n'ai rien à vous dire, sinon que j'approuve toutes vos diligences et vous en remercie, vous priant de les continuer en ce que vous pourrez, sans vous mettre toutefois en aucun péril de la peste, laquelle, en vérité, j'appréhenderois pour vous comme pour moi-même. Je me promets que M. le marquis de Villeroy n'oubliera rien de ce qui se pourra pour les fortifications de Pignerol et la bonne police qu'on pourra y tenir. »

[1] Mss. Letellier-Louvois, vol. cot. 9334[2].

C'est pourtant contre le ministre qui avait déployé cette fabuleuse activité, qu'allait se tramer une des plus puissantes intrigues. Il faut la prendre à son origine. On a dit les causes des dissentiments élevés entre Richelieu et la reine-mère. Marie de Médicis avait l'habileté attentive qui sait saisir avec promptitude les moindres accidents pour en tirer profit ; autant Louis XIII se montrait entêté, volontaire dans l'état de santé, autant il se laissait dominer facilement pendant les crises de maladie. La reine-mère était à Lyon lorsque la fièvre accablait le roi de France ; elle avait donc profité de ces instants d'abattement et de douleur pour arracher à Louis XIII la promesse qu'il sacrifierait son ministre dès son arrivée à Paris. Le roi avait répondu à sa mère, pour éviter la disgrâce immédiate de Richelieu : « Madame, le cardinal est trop occupé des affaires d'Italie pour que je le sacrifie aussi vite ; attendons quelque temps encore ; laissons-le mener à fin les négociations entamées, et je m'engage, dès mon retour à Paris, à lui ôter la direction du conseil et le maniement de mes affaires. »

La guerre d'Italie, en effet, préoccupait exclusivement Richelieu. Après le rude combat de Veillane, où le duc de Montmorency s'était si vaillamment comporté, frappant d'estoc et de taille, tout avait penché pour la négociation. Giuglio Mazarini s'entremettant entre les deux armées, allait du camp des impériaux dans celui du roi de France ; et tant Richelieu avait su s'attirer le jeune négociateur du pape, que celui-ci prévenait les généraux de France des embûches et des expéditions secrètes que les Espagnols préparaient. Et il ne fallait pas croire que l'abbate Giuglio Mazarini fût simplement un homme souple pour terminer les affaires : c'était encore un brave cavalier, un adroit spadassin, qui ne craignait ni les mousquetades, ni les boulets des couleuvrines, à la façon de Richelieu lui-même, capitaine de guerre. La trêve fut signée au milieu d'un jour de bataille. Les armées n'étaient pas à cinq cents pas l'une de l'autre, lorsqu'on aperçut Giuglio Mazarini sur un petit cheval, courant à bride abattue ; il agitait un mouchoir blanc, et, au risque d'attraper une estocade ou quelques balles de mousquet, il criait : *Pace ! pace ! treva !* voulant ainsi empêcher un combat qui devenait imminent. Les Espagnols et les Français, éton-

nés de cette démarche courageuse, suspendirent la bataille; et Mazarini se hâta de communiquer au maréchal de Schomberg les conditions obtenues pour une trêve en Italie. Ces conditions étaient que l'Espagne rendrait le château de Cazal et évacuerait les places du Montferrat. La dextérité de Mazarini était donc venue à bout des résultats que se proposait le cardinal de Richelieu; le ministre en garda un long souvenir; il prévit que, dans la tête de ce petit abbé, se trouveraient bien des ressources, et qu'il corrigerait par la souplesse de l'esprit ce qu'un plan de politique inflexible pourrait avoir de rude et de dur.

Le cardinal de Richelieu ne connaissait qu'imparfaitement l'intrigue qui se tramait contre lui, et les promesses faites à Lyon par le roi à la reine-mère; seulement il savait que Marie de Médicis n'avait point oublié ses colères italiennes, et qu'il avait désormais à la combattre. Cette situation lui paraissait hardie; les temps ne lui semblaient pas arrivés pour oser une lutte ouverte contre la mère du roi, sa vieille protectrice; aussi se montra-t-il doux, oublieux de toute chose, courtisan habile, pour reconquérir les bonnes grâces de la reine-mère. Faible et malade déjà, Richelieu se faisait porter en litière non loin de Marie de Médicis, comme un fidèle serviteur. Quand le bateau royal remonta la Loire, le ministre ne cessa pas un moment de se tenir debout dans la même chambre, sous la tenture cramoisie où se trouvait la reine, s'agenouillant quelquefois comme transporté pour elle d'un profond respect et d'une douce vénération. Marie de Médicis, selon sa dissimulation florentine, semblait traiter avec beaucoup de bonté son ministre naguère favori; elle l'appelait *mio caro, l'amico del cuore mio,* et lui faisait beaucoup d'autres caresses dorées; elle voulait endormir le vigilant cardinal. On arriva à Paris côte à côte, comme le dit Bassompierre; mais, dès la couchée d'Auxerre, Richelieu avait appris le but de l'intrigue de la mère du roi. Le cardinal n'abandonna rien de ses manières polies et respectueuses; seulement il tint bon compte de toutes les personnes qui envenimaient Marie de Médicis, pour s'en souvenir plus tard et s'en débarrasser. Parmi ses adversaires il en était un surtout dont les trahisons l'étonnèrent: ce fut le garde-des-sceaux Marillac, sa propre créature; le cardinal l'avait

jeté dans les affaires, afin d'avoir un ministre toujours prêt à sceller les lettres royales; Marillac avait suivi les ressentiments et la fortune de son frère le maréchal, tout dévoué à Marie de Médicis : il avait la promesse d'être créé premier ministre si la reine-mère réussissait à faire expulser le cardinal du conseil, comme cela avait été essayé à Lyon. Avec le garde-des-sceaux Marillac s'étaient rangés contre Richelieu, la duchesse d'Elbœuf, sœur du duc de Vendôme; le duc de Guise, gouverneur de Provence et amiral du Levant, poste de rivalité avec le ministre, surintendant de la navigation; puis encore la princesse de Conti; enfin, ce qui était plus intime, Anne d'Autriche, furieuse du mauvais traitement qu'on lui faisait subir; et le duc d'Orléans, sous l'autorité de ses favoris Le Cognieux et Puy-Laurens : coalition très dangereuse pour le premier ministre, car elle embrassait toute la famille royale[1].

Gaston d'Orléans prit l'initiative contre le cardinal; il alla à la rencontre du roi jusqu'à Montargis. Louis XIII le reçut avec une grande affabilité : « Mon frère, lui dit-il très doucement, vous devriez vous réconcilier avec le cardinal; vous me feriez un sincère plaisir. — Sire, mon frère, répondit Gaston, je vais vous déduire toutes les justes raisons que j'ai de le haïr. » Et alors le duc se mit à développer avec beaucoup de vivacité tous les griefs qu'il avait sur le cœur contre M. le cardinal. « Calmez-vous, mon frère, lui répliqua le roi; oubliez tout cela pour l'amour de moi. » Et Louis XIII insista vivement. Monsieur ne répondit plus rien; et l'on vit bien, quelques jours après, à Saint-Germain, où le roi s'était rendu, combien Monsieur avait peu effacé ses griefs contre Richelieu. Quand le cardinal l'aborda pour lui présenter ses hommages, Gaston lui tourna le dos et ne lui répondit pas; le ministre, un peu étonné, alla sur-le-champ chez la reine-mère pour se plaindre, et celle-ci lui répondit froidement : « Monsieur vous a traité comme vous le méritez. » Richelieu, toujours patient, ne s'éloigna pas de Marie; il habitait le petit Luxembourg, tout auprès du nouveau palais qu'elle venait de faire construire avec magnificence, et chaque matin il se promenait dans les cours pour se faire voir.

[1] Mss. de Béthune, vol. 9320.

Le ministre avait pourtant des motifs d'être encouragé dans son système; on venait de recevoir la nouvelle d'un traité de paix avantageux sur les affaires d'Italie. Des fusées brillèrent au palais du Louvre, au Luxembourg, et même à Saint-Germain : les uns disaient que c'était par joie des bonnes affaires que faisait la royauté de Louis XIII; les autres, au contraire, répétaient que ces feux signalaient les transports de la reine-mère, qui célébrait la retraite du cardinal; car le roi lui avait promis que le jour où les affaires d'Italie seraient terminées, Richelieu serait renvoyé du conseil. Marie de Médicis éclata par la disgrâce complète qu'elle fit subir à tous ceux de sa maison qui appartenaient au cardinal; elle déclara d'abord au ministre qu'elle lui ôtait la surintendance, disant encore au marquis de La Meillerays, capitaine des gardes : « Monsieur, je ne veux plus de vous, et vous vous retirerez. » Enfin, elle humilia la pauvre madame de Comballet jusqu'à l'appeler *puta* et *concubina*. Dans ses intimités avec le roi, elle ne désignait Richelieu que par de grosses injures : « Vous le voyez bien, ce méchant homme, disait-elle, il n'aspire à rien moins qu'à vous enlever votre couronne, pour la mettre sur la tête du comte de Soissons, après qu'il lui aura fait épouser sa nièce. » Et le cardinal, qui assistait à quelques-unes de ces conférences, se jetait à genoux en présence du roi, et lui pressait les mains et les pieds. Madame de Comballet s'était prosternée, toute baignée de pleurs, devant Marie de Médicis; mais celle-ci l'avait repoussée rudement. Et pourquoi la maltraiter ainsi, la pauvre femme? La reine ne savait-elle pas que la marquise de Comballet était tout à fait innocente des projets ambitieux de son oncle, et que son plus grand désir était d'entrer en religion, tant elle était pressée d'en finir avec ce monde qui lui donnait mille dégoûts?

Le cardinal se trouvait comme accablé sous tant d'attaques diverses. Monsieur ne paraissait plus à la cour; la reine-mère tenait le roi comme en charte privée. Voulant faire un dernier effort, Marie déclara que le lendemain elle ne recevrait personne; car elle prendrait médecine. Son but était d'obtenir, dans une conférence intime avec le roi, le renvoi absolu du cardinal. Le ministre, tout inquiet du résultat que pourrait

avoir une entrevue secrète, se rendit au palais afin de se mettre entre la mère et le fils. Toutes les portes des appartements étaient soigneusement fermées. Richelieu, qui connaissait les entrées particulières des appartements de la reine, fit le tour de la galerie, entra dans la petite chapelle; et, donnant quelques centaines de doublons à une femme de chambre du nom de Giucolle, il se fit ainsi ouvrir la porte, et entra dans le cabinet au moment où on l'attendait le moins : « *Per Dio!* vous ici, *cardinale!* » s'écria la reine-mère. Richelieu, qui la vit toute rouge, lui répondit sans se déconcerter : « Je suis sûr que Vos Majestés parloient de moi. — Point du tout, » répliqua la reine-mère; et pressée par de nouvelles questions, elle ajouta avec assez de mauvaise humeur : « Oui, nous parlions de vous, comme du plus méchant et du plus ingrat de tous les hommes. » Et, en terminant, la reine lui lança, moitié italien et moitié français, une suite de plaintes amères et d'épithètes injurieuses. Richelieu se prit à pleurer, s'agenouilla de nouveau : « Ah! Madame, s'écria-t-il, que vous ai-je donc fait? Comment ai-je perdu vos bonnes grâces? — *Miserabile! miserabile!* criait Marie de Médicis, rouge de colère, *teme mia vendetta!* » Et le cardinal, voyant que rien ne pouvait la fléchir, déclara au roi qu'il ne devait plus rester à son service : il avait le malheur de déplaire à sa mère! Louis XIII ayant voulu dire quelques paroles favorables à son ministre, Marie, lui lançant un regard de colère, lui dit : « Mon fils, c'est à vous de voir si vous voulez préférer un valet à votre mère. »

En sortant de cette conférence, le cardinal-ministre préparait ses équipages, déclarant qu'il allait se retirer. C'était un bruit public à la cour. Les uns disaient que cette résolution était véritable, et que Richelieu voulait effectivement s'éloigner du ministère; les autres affirmaient au contraire que c'était une feinte, et qu'il était d'intelligence avec le roi pour en finir avec le despotisme de Marie de Médicis par un coup d'éclat. Cette version paraît assez vraisemblable; et c'est ce qui a fait donner sans doute, par un bel esprit du temps, le nom *de journée des dupes* à cette petite scène d'intérieur de palais. Il était peu probable en effet que Louis XIII voulût se séparer de Richelieu, au moment où les plans de ce ministre se

réalisaient avec un aussi admirable ensemble : la prise de La Rochelle, l'accomplissement de la guerre d'Italie, les négociations entamées, tout indiquait les services rendus à la royauté par le cardinal ; or, ce ne pouvait être le moment choisi pour une disgrâce ; les intrigues devaient échouer devant le développement d'un système qui allait à ses fins aussi favorablement. Le succès est une grande force, et les mouvements de cour devaient céder aux immenses résultats obtenus. Toutefois les moindres actions du cardinal semblaient être le prélude d'une disgrâce ; lui-même annonçait à tous qu'il partirait le soir pour Pontoise ; ses mulets chargés de meubles, d'étoffes et de tout petits sacs qu'on présumait remplis d'or, sortaient de Paris en silence et s'acheminaient pesamment par la route de Saint-Germain ; le cardinal se renfermait dans sa maison, le visage triste, avec une affectation de douleur que tous ses amis remarquaient. « Mais, comme le dit Marie de Médicis, qui ne sait que ce méchant homme change de contenance comme il lui plaît? Lorsqu'on le trouve le plus gai et le plus content du monde, il paraît en un instant triste et demi-mort, si l'état de ses affaires le demande. »

Tout Paris croyait à la disgrâce du cardinal ; on le chansonnait déjà sur le Pont-Neuf, et le petit crocheteur de la Samaritaine faisait mille grimaces pour singer Son Éminence. Au palais, on ne s'occupait que du prochain triomphe de M. de Marillac, garde-des-sceaux assez aimé du parlement, parce qu'on le savait dans les intérêts de la reine-mère et de Gaston d'Orléans. Déjà, présidents à mortier, conseillers en robes rouges délibéraient entre eux s'il serait fait instance criminelle pour poursuivre l'Éminence, comme coupable de tyrannie et de péculat ; les ambassadeurs, surveillant à Paris les moindres démarches diplomatiques, annonçaient à leur cour l'inévitable disgrâce du cardinal de Richelieu et l'agrandissement du crédit de la reine-mère. Les Mémoires rapportent que Charles Ier, si ardent promoteur de la prérogative royale, avait répondu à la dépêche de son ambassadeur : « Le roi de France fait une grande faute en disgraciant un ministre d'une si puissante habileté. »

Louis XIII était parti pour le vieux Versailles, pauvre palais

que la parcimonie du roi se refusait à restaurer ; il s'était là renfermé comme pour préparer avec plus de liberté le changement dans son conseil. Personne n'allait plus rendre visite au cardinal, si ce n'étaient quelques amis dévoués, tels que le cardinal de La Valette, qui réveillait l'énergie du ministre son ami ; et avec le cardinal de La Valette, Chateauneuf, conseiller d'État, et le président Le Jeay, qui exhortaient Richelieu à se rendre immédiatement à Versailles et à obtenir une audience du roi. Il y eut alors plus d'une dupe : Bassompierre, si souple, si habilement inspiré pour saluer tous les pouvoirs, s'y laissa prendre ; il resta plus de cinq jours sans aller voir le cardinal, lui qui le visitait à chaque minute, lui serrait les mains comme un ami intime. Richelieu n'oublia point cette circonstance dans sa vie ; la Bastille fit justice de l'ingratitude de Bassompierre, et lui donna le temps d'écrire ses Mémoires en encre pourprée et dorée : la journée du 11 novembre fut une épreuve qui porta ses fruits.

Il y avait un concours immense chez Marie de Médicis ; la foule se pressait autour d'elle et de Gaston d'Orléans : l'autorité allait leur arriver. La reine-mère souriait avec grâce, tenait amicalement la main d'Anne d'Autriche, qu'elle entretenait avec douceur ; elles se traitaient de mère et de fille, quoique Anne, toute fière de sa haute naissance espagnole, se considérât comme supérieure à un enfant de la maison princière et marchande de Florence. La cour avait pris un nouvel aspect : on croyait que les jours de la régence allaient se reproduire, et le maréchal de Marillac, alors à l'armée d'Italie, paraissait comme le nouveau Concini, destiné à jouir des grandes faveurs de Marie de Médicis. Mais la reine-mère n'apporta pas assez d'activité ; paresseuse de son naturel, elle se laissait aller facilement à ce *far niente* de l'Italie, à cette molle vie de la *sieste*, qui ne lui permettait pas une prompte décision dans les circonstances décisives ; elle n'alla point à Versailles auprès de son fils ; elle resta à se faire féliciter par ce flot de courtisans qui l'entouraient. Pendant ce temps, les amis de Richelieu s'agitaient ; le cardinal de La Valette, prélat si dévoué, accourant en toute hâte à Versailles, s'était fait annoncer au roi. Le cardinal avait eu avis par Saint-Simon, le tout petit écuyer

et favori, que Louis XIII avait parlé de son ministre en termes qui faisaient peu supposer une disgrâce ; La Valette est immédiatement introduit, et le roi lui dit en souriant : « Mon cousin, je crois que vous êtes surpris de tout ce qui se passe. — Sire, plus que Votre Majesté ne peut le croire. — Eh bien ! mon cousin, retournez auprès du cardinal de Richelieu, et dites-lui qu'il a un bon maître, et qu'il vienne incessamment. » L'ami du ministre ne se le fit point dire une seconde fois; Richelieu, caché dans une petite maison du village de Versailles, accourut tout aussitôt au vieux palais. L'entrevue eut lieu en présence de Saint-Simon, premier écuyer, du marquis de Mortemart, premier gentilhomme. Richelieu se mit encore à genoux, car c'était sa manière habituelle, puis remercia le roi en termes humbles et soumis de la grande faveur qu'il lui faisait. Louis se montra doux et affable : « Mon cousin, j'ai en vous le plus fidèle et le plus affectionné serviteur qui se puisse trouver. Je me crois d'autant plus obligé à vous protéger, que je suis témoin du respect et de la reconnoissance que vous avez pour la reine ma mère. Je vous aurois abandonné, si vous n'aviez pas marqué ces justes sentiments de votre bon cœur. Soyez sûr désormais de ma protection. Je saurai dissiper la cabale de vos ennemis; ils abusent de la crédulité de la reine ma mère, qui se laisse aisément prévenir. Continuez à me servir bien, et je vous maintiendrai contre tous ceux qui ont juré votre perte. — Sire, reprit Richelieu, la solitude m'est nécessaire, et je ne resterai jamais dans votre cour contre le vœu de la reine votre mère. — Mon cousin, ce n'est point ma mère qu'il faut redouter, mais certains esprits brouillons qui l'entourent; je les connois, et je vous garantis qu'ils ne remueront pas. » Le cardinal de Richelieu comprenait bien sa position : le roi craignait sa mère; le meilleur moyen de se placer haut dans son esprit, c'était de la ménager; une mesure contre elle ne devait être prise qu'à la dernière extrémité et quand on aurait tout à fait compromis Marie dans l'esprit de Louis XIII. En possession de la confiance du roi, s'il ne pouvait avoir celle de la reine-mère, il fallait mettre au moins les torts de son côté. Aussi, à peine était-il rétabli dans le poste de premier ministre, que Richelieu se hâta d'écrire à Marie de

Médicis : « Madame, je sais bien que mes ennemis, ou plutôt ceux de l'État, non contents de m'avoir décrié auprès de Votre Majesté, veulent encore lui rendre ma demeure à la cour suspecte, comme si je n'approchais le roi que pour l'éloigner de vous et pour diviser ce que Dieu et la nature ont uni. Mais j'espère de la divine bonté que le monde connaîtra bientôt leur malice; que mes démarches seront pleinement justifiées, et que l'innocence triomphera de la calomnie. Ce n'est pas, Madame, que je ne m'estime malheureux et coupable, puisque je cesse de plaire à Votre Majesté; la vie me sera odieuse tant que je serai privé de l'honneur de vos bonnes grâces, et de cette estime qui m'est plus précieuse et plus chère que les grandeurs de la terre. Comme je les tiens toutes de votre main libérale, je les porte et les remets volontiers aux pieds de Votre Majesté. Excusez, Madame, votre ouvrage et votre créature[1], RICHELIEU. »

Quels que fussent les ménagements dont le cardinal de Richelieu usa envers la mère du roi, il n'en est pas moins vrai qu'en résultat la révolution ministérielle en sa faveur était complète; le ministre son rival, le garde-des-sceaux Marillac, l'homme de Marie de Médicis, était envoyé en exil sur simples lettres de cachet. Châteauneuf, l'ami, le confident de Richelieu, le remplaçait; Le Jeay, qui ne l'avait point quitté un instant, devenait premier président du parlement de Paris; lui-même prenait un ascendant plus puissant sur l'esprit du roi; il avait essayé ses forces dans une circonstance décisive, et Louis suivait ses conseils et son impulsion. Richelieu avait mis tous les torts du côté de Marie; si elle ne répondait pas à ses instantes prières, à qui la faute? Ne fallait-il pas l'attribuer au caractère irascible, aux sentiments espagnols de cette princesse? Devait-on tout lui sacrifier? Entourée de mécontents ou d'hommes vendus au cabinet de San-Lorenzo, elle compromettait les droits de son fils; elle désirait encore une régence et un roi en tutelle. C'est ainsi que Richelieu agissait adroitement pour effacer les préventions que sa conduite envers la reine-mère pouvait inspirer dans le cœur du roi; il désirait être tout-puissant, et ne point se montrer ingrat envers Marie

[1] Mss. de Béthune, vol. cot. 9319. Novembre 1630.

de Médicis, l'auteur véritable de sa fortune. Cette position était délicate, et de là cette lutte successive, ces hésitations timides avant d'arriver à la grande rupture et à l'exil de la reine-mère.

CHAPITRE XII.

CAUSES EXTÉRIEURES QUI FONT LE TRIOMPHE DU CARDINAL DE RICHELIEU. — NOUVELLES LUTTES AVEC MARIE DE MÉDICIS ET GASTON D'ORLÉANS.

Diète de Ratisbonne. — Le père Joseph négociateur. — Tendance à l'unité allemande. — Négociations de Richelieu avec Gustave-Adolphe. — Intérêts des luthériens en Allemagne. — Invasion combinée des Suédois et des électeurs réformés contre la maison d'Autriche. — Lutte politique du cardinal de Richelieu, du duc d'Orléans et de Marie de Médicis. — Prise d'armes de Gaston. — Marie de Médicis en Flandres.

1630 — 1631.

Le mouvement d'intrigue qui menaçait Richelieu aurait eu pour résultat de bouleverser le système général de la politique extérieure, quand de nombreuses négociations étaient commencées et suivies par le premier ministre. Sur quelque point de l'Europe qu'on portât les yeux, on apercevait des agents actifs du cardinal, tous exécutant sa pensée et la développant avec zèle. Jamais peut-être les États ne s'étaient trouvés dans une telle complication d'intérêts; le principe de la réformation jeté dans les esprits avait pris une empreinte politique et territoriale. Au nord de la France, la Hollande luttait contre l'Empire et les Pays-Bas catholiques; au-delà se dessinait le Danemarck tout entier dans les idées de la réformation, et qui avait également saisi les armes contre l'empereur Ferdinand. En Allemagne, l'électeur de Brandebourg, le duc de Saxe, l'électeur palatin, invoquaient les priviléges des princes impériaux et réveillaient les prétentions de la Bulle d'or et des constitutions antiques. Au milieu de tout cela une puissance nouvelle apparaissait : Gustave-Adolphe se montrant sur les frontières

de la Poméranie avec une armée de Suédois, vieilles troupes dont la force de corps, le courage, la discipline étaient renommés même parmi les braves enfants perdus des camps de France. D'une part, l'empereur qui voulait établir son droit suprême sous la double couronne religieuse et politique; de l'autre, les électeurs luthériens qui invoquaient l'indépendance de l'Empire et de la foi; enfin les électeurs catholiques qui se rattachaient par la foi à l'unité religieuse et s'en séparaient par le droit politique. Tels étaient les éléments de discorde qui agitaient la vieille constitution impériale; ils dominaient les alliances à l'extérieur comme le principe de la politique interne. Les empereurs de la maison d'Autriche avaient non seulement l'appui de leurs États héréditaires, mais encore des liens intimes les unissaient aux forces espagnoles, qui se déployaient sur tous les points du monde. Les électeurs réformés avaient pour eux le roi de Danemarck, la Suède, le prince d'Orange et les États de Hollande, l'Angleterre enfin, tout absorbée qu'elle fût par les divisions intérieures. La politique de Richelieu s'associa bientôt à ce système de résistance au profit des électeurs; il se fit le protecteur non seulement de la neutralité de la Bavière catholique, mais encore de la prise d'armes des princes réformés; il sollicita l'amitié de Gustave-Adolphe, qui allait jouer un rôle si actif et si haut sur les affaires de l'Empire.

Ferdinand portait la couronne impériale; prince ardent, préoccupé de sa puissance comme d'une mission à accomplir, il avait fait des tentatives ouvertes au profit du catholicisme; la plus importante fut celle du rescrit impérial qui ordonna la restitution en faveur des Églises romaines, de tous les biens que les seigneurs et les barons avaient confisqués lors de la prédication de Luther, véritable révolution territoriale[1]. Les hommes d'armes, au seizième siècle, s'étaient jetés avec avidité, en Allemagne comme en Angleterre, en Suède comme en Danemarck, sur toutes ces manses monastiques, sur tous ces gras prieurés qui faisaient la force et la richesse des Églises. Ferdinand voulait dépouiller cette race batailleuse, rendre aux clercs ce qui était aux mains des hommes maniant la lance, l'épée et le mousquet? Cette mesure excita un soulève-

[1] Puffendorf, *Comm. rerum suecicar*, liv. I.

ment universel : les électeurs protestants s'unirent plus intimement les uns aux autres, et invoquèrent leurs alliances à l'extérieur. Gustave-Adolphe, le roi de Danemarck et le prince d'Orange étaient également invités à prendre part à une lutte qui se liait à leur existence politique comme à leur croyance religieuse. L'empereur voulut essayer ses forces, s'assurer jusqu'à quel point il pourrait compter sur l'appui des électeurs; et à cet effet il convoqua une diète à Ratisbonne, dont le but patent était de faire reconnaître son fils roi des Romains. Les diètes, grandes assemblées politiques, étaient comme un corps délibérant qui devait décider du sort de l'Allemagne. Richelieu sans se séparer officiellement de l'empereur, résolut d'envoyer des ambassadeurs auprès de la diète, sous le simple motif de terminer la question d'Italie et de Mantoue, que la France avait prise sous sa protection. Les ambassadeurs officiels furent Léon Brûlart, de la vieille famille des secrétaires d'État, et le père Joseph lui-même, l'homme de sa confiance, ce qui indiquait toute l'importance que Richelieu mettait à connaître et à apprécier les affaires d'Allemagne. Le cardinal de Richelieu ne connaissait aucun ministre ni plénipotentiaire en Europe, comme il le dit lui-même, « capable de faire la barbe à ce capucin, quoiqu'il y eût belle prise. » La mission du père Joseph n'était point secrète et il avait des lettres de créance signées du roi pour l'empereur : « Pour rendre à Votre Majesté un témoignage très assuré du désir que nous avons de voir sortir de la diète électorale, qui doit être tenue à Ratisbonne, les bonnes résolutions qui sont attendues pour le bien de l'Empire, et pour y contribuer en tout ce qui peut dépendre de nous, outre le sieur Léon Brûlart, conseiller en notre conseil d'État, que nous envoyons notre ambassadeur extraordinaire en cette assemblée, nous avons résolu d'y faire trouver avec lui de notre part le père Joseph, un de nos prédicateurs ordinaires, afin que, selon la confiance toute particulière que nous avons en lui, il vous puisse faire connoître les intentions particulières que nous avons pour le bien général des affaires. » Le père Joseph, l'image de Richelieu à la diète de Ratisbonne, devait favoriser l'union des princes protestants contre l'Empire, et les catholiques s'en plaignent : « On trouve fort étrange, écri-

vent-ils, qu'un moine négocie une assemblée dans laquelle vingt-cinq princes ou villes de la communion protestante doivent à sa sollicitation de former une ligue contre les fidèles. » Chose en effet bien curieuse, tous les secrétaires du père Joseph appartenaient à l'ordre des capucins. Les affaires étaient divisées en quatre départements : le premier contenait Rome, l'Italie; le second, la France; le troisième, l'Espagne et les princes catholiques; le quatrième enfin, le plus considérable, embrassait toutes les affaires des protestants d'Allemagne, les négociations avec les Provinces-Unies, les subsides accordés aux villes Anséatiques, en un mot, à tous les ennemis de l'unité catholique dans l'Empire, et le père Joseph s'en réservait l'unique direction[1].

La diète de Ratisbonne fut brillante, quoique les électeurs réformés, le duc de Saxe, le marquis de Brandebourg refusassent de s'y rendre. Là parurent le comte de Tilly, le général célèbre qui avait rempli l'Allemagne de sa renommée, et Walstein, duc de Friedland, fier représentant de l'Allemagne au moyen âge; 600 cavaliers le suivaient dans le plus pompeux équipage; Walstein excitait la jalousie par ces hommes d'armes l'accompagnant comme un roi dans cette diète de Ratisbonne qui eut peu de résultats positifs. Les négociations du père Joseph parvinrent toutefois à réunir dans une ligue commune contre l'empereur Ferdinand les électeurs catholiques et luthériens, et préparèrent les traités de subsides qui dans l'avenir devaient créer la plus haute influence au cardinal de Richelieu sur les affaires de l'Empire. Alors une autre négociation occupait le cardinal; il s'agissait d'attirer Gustave-Adolphe à la ligue.

A des époques exceptionnelles de l'histoire, il apparaît un de ces hommes qui fracassent de leur main de fer toutes les petites combinaisons de la vieille politique; le nom de Gustave-Adolphe retentissait déjà sur les champs de bataille. Au milieu des pompes et de la royale élégance de la noblesse de France, tandis que les gentilshommes de la cour de Louis XIII se fussent crus déshonorés s'ils avaient combattu sans leur chapeau à larges plumes, leur justaucorps richement brodé, Gustave-Adolphe se montrait dans sa simplicité rude, avec une veste grise,

[1] Dépêches au comte d'Avaux, Mss. Béthune, 9319.

une culotte d'étoffe grossière, un chapeau rond sans ornement; en un mot, dans toutes les conditions de l'école réformatrice. Esprit peu étendu, mais doué d'un courage et d'une énergie personnelle que rien ne pouvait égaler, Gustave-Adolphe chargeait à la tête de ses régiments de Suédois, luttant corps à corps; et un aventureux gentilhomme français au service de l'Empire eut l'honneur de combattre avec lui dans une mêlée et de lui arracher son chapeau. Cette simplicité de mœurs était caractéristique dans les armées de la réformation : point de faste, point de pompes; les psaumes et les chants de prières, une discipline rigoureuse, des lois militaires d'une extrême sévérité, un enthousiasme religieux, une résignation triste et inflexible, tel était le type de ces soldats qui psalmodiaient les cantiques en marchant sur un champ de bataille. Gustave-Adolphe, avec ses fières troupes, s'était déjà distingué dans les guerres contre les Polonais, lorsque Richelieu résolut de l'entraîner dans le grand conflit qui divisait l'Empire. Le cardinal-ministre avait besoin d'opérer une diversion pour accomplir ses desseins en Italie; les Impériaux étaient maîtres déjà de Mantoue; si la politique de Richelieu n'occupait Ferdinand au nord, toutes les forces de la maison d'Autriche se porteraient au midi, et la guerre d'Italie serait indéfinie.

Les premières négociations avec Gustave-Adolphe furent entamées par le baron de Charnacé. Celui-ci n'avait reçu aucun caractère d'ambassadeur officiel. Il ne fallait pas alarmer l'empereur, et le séparer complétement de la France. Gustave-Adolphe était alors campé dans la Prusse polonaise, combattant le roi Sigismond et sa noblesse. Charnacé, suivant l'ordre du ministre, se porta intermédiaire entre les deux couronnes. Une trêve de six ans fut conclue par l'intervention du négociateur français. Cette paix arrêtée, Gustave-Adolphe pénétra dans la Poméranie, s'attirant, par la familiarité de ses manières, la simplicité de sa parole, les échevins et les habitants de toutes ces villes libres de Stettin, de Lubeck, dont il voulait s'assurer l'alliance. A ce moment, Richelieu pressa le baron de Charnacé d'achever l'alliance avec le roi de Suède, et de proposer un traité de subsides de la part du roi de France, pourvu que Gustave-Adolphe se déclarât hautement le protecteur des électo-

rats réformés, et qu'il intervint avec 30 mille Suédois dans les affaires d'Allemagne. Quelques difficultés de forme se présentèrent dans la rédaction de ce traité. Gustave-Adolphe, simple et sans ostentation en ses manières, avait pourtant des prétentions à ces vieux titres de prince des Goths, de souverains du monde, tels que se les étaient attribués les chefs des émigrations barbares qui, au IVe siècle, avaient débordé sur l'empire romain. Le baron de Charnacé hésita d'admettre dans le traité des qualifications orgueilleuses et surannées. Gustave déclara qu'il ne comprenait pas que, dans les affaires sérieuses, de vains mots pussent dominer les négociateurs [1]. Il persista, et les dépêches du cardinal de Richelieu ordonnèrent sur-le-champ au baron de Charnacé de ne point s'arrêter à de telles difficultés et d'arriver à la réalité d'un traité d'alliance. Ce traité fut signé sous la tente, au milieu des rigueurs du mois de janvier. Tandis que Gustave, revêtu d'une peau d'ours, couchait sur la dure comme le plus robuste de ses vétérans, on stipulait que le roi de Suède entrerait en Allemagne avec une armée de 30 mille hommes d'infanterie et 6 mille chevaux. Le subside accordé par la France était de 140 mille rixdalers, payables par semestre au 15 mai et au mois de novembre, à Paris ou à Amsterdam, suivant la convenance de Gustave. Par cette dernière stipulation en forme, le roi de Suède promettait de laisser le libre exercice du catholicisme partout où ses armes seraient victorieuses.

Ce traité avec Gustave-Adolphe entraînait l'intervention étrangère dans les affaires d'Allemagne ; il bouleversait ainsi l'ancienne constitution, de sorte qu'il fallut s'assurer encore de l'assentiment des électeurs, pour combattre, avec l'espérance d'un succès, les armées impériales. Deux ligues avaient été formées : l'une de tous les princes protestants, et quant à cette ligue, la conformité de croyance devait naturellement la pousser sur les pas de Gustave-Adolphe ; l'autre, des électeurs catholiques, spéciale et opposée aux envahissements de l'empereur, et voulant se maintenir dans une exacte neutralité : tel était spécialement le rôle de Bavière. Le père Joseph reçut

[1] Lettre originale de Gustave-Adolphe, datée de Stralsund, 17 septembre 1630.

des instructions de Richelieu pour faire entrer cet électorat dans le mouvement politique auquel Gustave-Adolphe donnait l'impulsion. Des subsides furent offets à tous les princes indistinctement, quelles que fussent leurs opinions, pourvu qu'ils s'avançassent contre les armées impériales. Quatre traités secrets existent encore, conclus sous l'influence de Richelieu, et qui attirent dans le système français les électeurs les plus influents, à savoir : les ducs de Bavière, de Saxe, le marquis de Brandebourg et l'électeur de Hesse. C'est par ces secours plus ou moins avoués que les armes de Gustave-Adolphe furent si ouvertement protégées en Allemagne; la bataille de Leipsick opéra un de ces grands coups de fortune militaire qui ébranlent la force des États et bouleversent leur existence. Richelieu avait bien prévu qu'une si puissante diversion amènerait plus de facilités pour les transactions d'Italie. En occupant les armées impériales au nord de la Germanie, il forçait l'empereur Ferdinand à accepter des conditions de paix. Le prince d'Orange, qui recevait des subsides de Richelieu, battait les Espagnols dans les Pays-Bas. Gustave-Adolphe, également allié de Richelieu, brisait les rangs épais de la cavalerie germanique à Leipsick; dès lors les armées françaises pouvaient agir librement dans la Savoie, le Piémont, et de-là s'épandre comme un torrent dans le Milanais. En face de ces circonstances favorables, Richelieu offrit d'ouvrir des négociations pour mettre un terme à l'effusion du sang, et changer la trêve conclue sous l'influence de Jules Mazarin, en un traité définitif. Ce traité signé donna Pignerol à la France, et lui assura de meilleures frontières. Ainsi, par une vaste diversion au nord, les affaires du midi se trouvèrent complètement assurées. Cette pensée fut-elle tout entière l'œuvre du cardinal de Richelieu? N'était-elle pas le développement de la politique d'Henri IV? Ce plan n'est-il pas la reproduction des idées exprimées dans le *Mémoire sur les affaires de l'Empire*, tel que je l'ai publié [1], et qui date de 1609? Le système du ministre de Louis XIII est plutôt le cnmplément d'un projet antérieur que quelque chose de spontané et d'instinctif.

Il est impossible de ne pas reconnaître l'activité prodigieuse

[1] *Histoire de la Réforme et de Henri IV.*

de la diplomatie du XVIIe siècle. Elle ne suit jamais une ligne simple; elle arrive à ses résultats par mille détours. Quand Richelieu secourt les Pays-Bas, il a peur de trop ouvertement irriter l'Espagne. Tout en fournissant des subsides et des secours aux princes électeurs ou à Gustave-Adolphe, la France ne veut pas rompre absolument avec la maison d'Autriche: cela jette une incertitude dans les dépêches, un vague obscur dans les traités, des tâtonnements dans leur exécution. D'ailleurs, le cardinal n'est pas libre encore dans ses mouvements à l'intérieur; il faut lutter contre des ennemis de palais et les vaincre, et l'époque que nous venons de parcourir embrasse quatorze années de combat et d'agitation pour le cardinal; elle forme comme un drame développé et accompli pour l'administration intérieure, comme pour les relations à l'étranger. Le crédit de Marie de Médicis et le pouvoir naissant de Richelieu étaient tombés dans la grande ruine du maréchal d'Ancre; Marie de Médicis, exilée, n'avait plus qu'un faible ascendant à la cour. Richelieu s'efface alors, et déploie dans les controverses contre les huguenots sa puissance d'esprit et d'activité. Ici se montre l'autorité absolue du duc de Luynes, de l'habile fauconnier que les gentilshommes ont placé auprès du roi, et qui oublie, dans la faveur, les services que ces gentilshommes lui ont rendus.

Le ministère du duc de Luynes me paraît être un essai du système de Richelieu contre les hauts gouverneurs de provinces et le parti huguenot, en tant qu'organisation politique. Il ne faut point croire qu'Albert de Luynes fût dénué de toute idée de gouvernement, et qu'il ne dût son crédit qu'à d'adroites complaisances pour délasser la vie ennuyée de Louis XIII. Le connétable fut sans doute trop occupé de sa fortune, des destinées de sa famille; mais il devina le plan que Richelieu exécuta depuis avec une si longue persévérance. Il avait été porté au ministère par le mouvement nobiliaire; il ne subit pas les conditions qu'on lui avait faites. De Luynes combattit avec énergie la fédération provinciale et la première ligue des huguenots; il succomba en face de cette double résistance: les temps n'étaient pas venus encore. Le siége de Montauban fut un grand échec éprouvé par l'autorité royale, car l'armée catholique de

France fut obligée d'abandonner ses opérations militaires. De Luynes était menacé dans son pouvoir lorsqu'il mourut. Quand un plan échoue, il est bien difficile que celui qui l'a conçu survive à la disgrâce de ses idées. La longue faveur de Richelieu s'explique par les causes contraires : de Luynes réveillait dans le cœur du roi de bien plus vives sympathies que le cardinal; mais Richelieu était toujours pour Louis XIII le représentant d'un système heureux, et c'est ce qui faisait la force du premier ministre. Albert eût-il excité une amitié plus profonde encore, que tôt ou tard il serait tombé, parce que son système n'avait pas réussi.

Dès l'instant que le pouvoir d'Albert de Luynes s'évanouit, le crédit de Marie de Médicis reparaît. Toutes les fois que la pensée du roi n'était pas absorbée par un favori en titre, il lui fallait ce pouvoir maternel qui avait dirigé son enfance. Les idées de foyer domestique et de famille étaient puissantes au sein de cette génération ; la race était la base de toute hiérarchie sociale. On voit cette empreinte profonde du respect filial s'effacer difficilement du cœur de Louis XIII : que d'efforts et de persévérance il fallut à Richelieu ! que de fautes commises par Marie de Médicis pour arriver à éteindre l'amour craintif que le fils de Henri IV portait à sa mère[1] !

Richelieu, revenu aux affaires par le mouvement qui replace Marie de Médicis dans le conseil, se montre d'abord à peine; il sait bien qu'il n'a pas un crédit suffisant pour dominer les autres influences qui entourent le roi. Le ministre a des préjugés à vaincre, des répugnances à dompter, et des oppositions avec lesquelles il doit engager une lutte. Il se déguise et se cache sous la main de Marie, qu'il dirige et conduit. A mesure qu'il est mieux compris, plus justement apprécié, il devient plus hardi. Il a devant lui les mêmes partis que de Luynes avait combattus : les gouverneurs de provinces, nouvelle féodalité, et les calvinistes, avec leur organisation territoriale et politique. Il est plus heureux et plus habile que de Luynes ; il prend l'un après l'autre ces éléments d'opposition, les sépare au lieu de les attaquer en masse. La capitulation de La Rochelle est un événement si important pour l'unité du pouvoir

[1] Correspondance de Richelieu. (Mss. Béthune.)

monarchique, que désormais Richelieu doit se croire assez fort pour marcher seul, sans l'appui de la reine-mère : condition de tous les hommes politiques, qui se servent des auxiliaires tant qu'ils en ont besoin, et les secouent quand ils sont arrivés à leurs fins.

Toutefois, la rupture de Richelieu avec Marie de Médicis n'est complète qu'après que les grands services que le ministre a rendus ne permettent plus à Louis XIII de se séparer de lui. Combien l'instant est maladroitement choisi par la reine-mère! Elle tente la disgrâce de Richelieu au moment même où il vient de vaincre en Italie et d'obtenir un traité de paix avantageux ; elle profite de la prostration et de la maladie du roi ; elle fonde des espérances sur un accident qui s'efface bientôt. Le parti bruyant des gentilshommes de cour entoure Marie de Médicis : ceci blesse le roi, qui a haine de toute résistance armée. La retraite de Richelieu ne pouvait être durable, alors même qu'on l'eût obtenue de Louis XIII ; le ministre était lié aux plus petits faits de l'administration et de la diplomatie. Tant qu'on ne changeait pas de système, tant qu'on ne se faisait ni Espagnol, ni calviniste, on ne pouvait prétendre succéder au cardinal. Richelieu avait nettement établi son plan de politique à l'intérieur comme à l'extérieur ; il en était le symbole, la personnification. S'il avait échoué, il eût subi le sort du maréchal d'Ancre ou la disgrâce inévitable du connétable de Luynes ; ses idées au contraire triomphant, son pouvoir grandissait ; il devenait inséparable de la royauté de Louis XIII, et c'est ce qui faisait sa force. En résumant la politique du conseil, on pouvait trouver plusieurs points capitaux dans le système de Richelieu : établissement d'une police intérieure, c'est-à-dire répression de cette fougue indisciplinable de la noblesse, se montrant dans les duels de carrefours, dans les rencontres à pointe aiguë sur la place Royale, ou en dehors des portes de la cité ; reconstitution de la hiérarchie sociale, règlement pour le luxe, les vêtements, contre les prodigalités folles des classes diverses ; économie dans les dépenses du trésor royal, pour les appliquer avec plus d'ordre aux deux seules branches de l'administration que Richelieu affectionne, la guerre et la diplomatie ; impatience pour tout ce qui

porte le caractère d'une résistance de la part des États ou de la magistrature, toujours au profit de cette théorie qu'il n'y a d'autre pouvoir légitime que celui de la royauté ; soumission de la hiérarchie militaire, administrative, et de tout ce qui formait dans la monarchie une organisation indépendante : gouverneurs de province, secte religieuse s'armant à l'abri de ses places de sûreté. A l'extérieur, abaissement de la maison d'Autriche au midi et au nord de l'Europe, par le double moyen des alliances avec les États intermédiaires, et la guerre franche et directe par la courageuse noblesse française.

A la fin de cette période, Richelieu fut le maître absolu du pouvoir ; les idées, l'esprit, les pamphlets sont encore contre lui, mais il a vaincu les plus redoutables de ses ennemis ; il n'a plus besoin que de tempérer sa victoire ; c'est le rôle le plus difficile. Dans la première période, quand on marche au succès, il ne s'agit que d'aller droit et fort ; mais une fois le succès accompli, l'habileté consiste à modérer les conséquences, à ne point tout briser d'une main implacable. On fait plus de fautes, une fois maître d'une position, que pour y arriver. Le pouvoir se perd toujours par l'exagération de son principe. Jusqu'ici Richelieu avait rendu de grands services à l'unité monarchique ; maintenant il marche à l'extermination de tout ce qui s'oppose au libre exercice de sa volonté souveraine ; il tue tous les éléments de résistance : pouvait-il oublier que le roi de France était le suzerain des gentilshommes, et que frapper la noblesse, c'était préparer sa ruine ? Dans la période qui va s'ouvrir, commence ce qu'on a pris l'habitude d'appeler le grand siècle littéraire ; Richelieu donna cette fausse impulsion d'académie, de science compassée, d'imitations malheureuses, comme conséquence de la discipline monarchique. Nous la retrouvons naturellement au frontispice de cette époque politique où tout se renferme dans un cercle précis : unité de gouvernement, diplomatie, administration, littérature, et qui se montre douze ans déjà avant le règne de Louis XIV.

Depuis la grande prédication de Luther, deux écoles surtout agitaient le monde : l'autorité d'une part, avec sa parole absolue, ses prescriptions impératives ; l'examen, de l'autre, avec ses doutes, ses doctrines hardies, son obéissance condition-

nelle. Du domaine religieux, ces deux écoles s'étaient étendues aux questions politiques, et le XVIIe siècle semblait s'ouvrir sous l'influence d'immenses débats entre l'autorité royale toute-puissante, et une multitude de résistances s'ameutant pour arrêter son action. Partout, en Angleterre, en Allemagne, en Suède, il y a lutte entre les princes, les parlements, les États ou les Diètes; aucune prérogative n'est parfaitement limitée. En France, cette lutte entre les idées a un retentissement; les deux écoles se produisent dans leurs formes les plus hardies. Le système de Richelieu, absolu, impérieux, trouve des apologistes et des approbateurs; il se développe et se justifie par des pamphlets, par des théories écrites, par des éloges et des applaudissements. Le remarquable écrit de Gabriel Naudé sur les *coups d'État*, est un travail complet, une sorte de mémoire justificatif calqué sur le livre *du Prince* par Machiavel. Il existe plusieurs mémoires inédits, dédiés au cardinal sur la nécessité de marcher sans crainte à l'achèvement de son œuvre; selon Naudé, il était puéril de s'arrêter aux petites considérations: le but est la seule mission que le ministre d'État doive se proposer. Il y a ensuite les hommes éminemment spirituels qui soutiennent le pouvoir absolu par des appréciations ingénieuses, par des encouragements de poëtes et d'écrivains; tel est Balzac, qui se proclame le laudateur en titre de Richelieu, et donne de très longs développements à cette thèse : qu'un roi peut faire ce qu'il lui plaît, et que ses caprices même doivent être accomplis : « Sur un simple soupçon, sur une simple défiance, sur un songe qu'aura fait le prince, pourquoi ne lui sera-t-il pas permis de s'assurer de ses sujets factieux, et de se soulager l'esprit, en leur donnant pour peine leur propre repos? Ne vaut-il pas mieux empêcher les gens de faillir, que d'être réduit à la triste nécessité de condamner les coupables? Les princes peuvent prévenir les dangers de leur vie, par la mort de ceux qui leur sont suspects; c'est une excusable sévérité, et un effet de la prudence qui pénètre dans les pensées et dans les secrets des hommes. Qu'on laisse crier la vieille théologie dans les écoles et dans les chaires, où elle enseigne qu'un petit mal est défendu, quand il en devroit naître un grand bien; si le monde ne se peut

conserver que par un péché, n'est-elle pas d'avis qu'on le laisse perdre[1] ? »

D'autres laudateurs plus obscurs exaltent outre mesure les vertus, les hautes qualités de M. le cardinal : « Monseigneur, dit un bourgeois qui prend le titre de *Solitaire*, votre vertu est comme un miroir où l'on ne remarque aucune tache que celles qui se trouvent en ceux qui s'y mirent. Vous êtes, Monseigneur, le bon ange de la France, le père de la patrie, l'idée du gouvernement, l'exemple de la prudence ; l'on remarque en vos déportements que vous écoutez tout et parlez peu, êtes ouvert à tous et compagnon avec personne ; vous avez l'oreille facile et une langue difficile, une soudaine intelligence et une tardive résolution. Ce qui oblige étroitement tous les Français de prier incessamment Dieu pour votre conservation, et qu'il vous donne une très heureuse vie, à cette fin que la monarchie française étant toujours conduite par vos salutaires conseils (sous les heureux auspices de notre roi), elle continue ses prospérités en la gloire et au repos de ses peuples[2]. »

L'école parlementaire se montre alors plus insubordonnée ; elle a aussi ses écrivains lus et chéris par la bonne bourgeoisie de Paris dans ses parloirs, ses réunions autour des piliers des halles ou du palais ; ce sont les faiseurs de libelles, de protestations, de déclarations pour tous les mécontents. Paraissait-il un mauvais édit d'impôt, un acte du premier ministre, tout aussitôt arrivait une satire, une épître en vers ou en prose contre monsieur le cardinal ; on les imprimait en quelque bonne boutique du pont Saint-Michel ou de la rue de la Harpe, en une forme clandestine ; puis on les éparpillait par milliers au parvis Notre-Dame, dans les coins et carrefours, depuis la porte Saint-Honoré jusqu'à la Bastille Saint-Antoine, sans que les archers et gens du guet pussent arrêter lesdits coureurs qui se sauvaient à toutes jambes dans les rues étroites de la Cité. Et ces pamphlets jetaient plus d'une douleur dans l'esprit de Richelieu ; il savait la puissance de l'opinion populaire,

[1] *Le Prince*, édit. de 1631, suivi de deux lettres de Balzac au cardinal de Richelieu.

[2] « Lettre d'un solitaire à monseigneur l'éminentissime cardinal duc de Richelieu. Paris, 1631. »

qui à la fin renversait tous les pouvoirs des ministres; plus d'une fois il portait sa pensée vers la Grève ou le vieux gibet de Montfaucon. Le cardinal répondait de sa main aux pamphlets qui se publiaient; son style était un peu lourd, ambigu, et c'est pourquoi il le faisait châtier et corriger par Balzac. La fondation de l'Académie française se rattache plus à cette idée d'avoir un corps de gens de lettres disciplinés prêts à défendre le cardinal et son pouvoir, qu'à la pensée d'une protection pure et désintéressée pour les progrès de l'intelligence et de la littérature. La plupart des premiers académiciens furent des faiseurs de pamphlets politiques ou littéraires favorables au cardinal, sorte de journalistes ministériels de cette époque, qu'on réunissait en congrégation afin qu'ils eussent une pensée et une direction communes sous ce ministre.

Le cardinal de Richelieu avait rattaché son nom et son autorité à un système trop vaste pour qu'il pût en être facilement séparé. Le succès obtenu par toutes les négociations avait inspiré au roi une confiance plus absolue pour le premier ministre. Louis XIII subissait avec une haute résignation une intelligence plus puissante, plus hardie que la sienne. Il y avait dans la race de Bourbon un sentiment de haine contre la maison d'Espagne; Richelieu en était l'expression. D'un autre côté, depuis l'exécution de Biron, il y avait lutte entre l'autorité royale pleine et absolue et ces chefs hautains de gentilshommes, ces gouverneurs de provinces, qui empêchaient l'exercice de la puissance du roi. Richelieu correspondait donc aux deux sentiments intimes dominant l'esprit de Louis XIII, et c'est ce qui constituait sa force et garantissait la durée de son pouvoir. La déférence du roi était fondée sur l'énergique conviction de la supériorité d'esprit du ministre, lien puissant et mystérieux qui échappe aux investigations du vulgaire.

Le cardinal venait de sortir triomphant de cette longue journée d'intrigues, dans laquelle la reine-mère, Gaston d'Orléans, toute la partie active de la cour, avaient cherché à enlacer le ministre détesté. Richelieu en avait acquis une plus grande puissance : le garde-des-sceaux Chateauneuf remplaça Marillac, qui avait trahi la confiance du premier ministre. Pour essayer plus complétement encore ses forces, Richelieu obtint

du roi l'autorisation de faire arrêter le maréchal de Marillac, frère du garde-des-sceaux, l'homme de guerre de Marie de Médicis, comme le garde-des-sceaux en était l'homme de robe; l'un aurait eu l'épée de connétable, l'autre la charge de premier ministre, au cas où Marie de Médicis aurait complétement triomphé. Le maréchal de Marillac commandait un corps de l'armée d'Italie, et c'était un coup d'énergie que de le faire arrêter au milieu de ses troupes par ses compagnons d'armes. Marillac avait seul levé 7,000 hommes dans la province de Champagne qu'il gouvernait, et ce corps d'armée à sa dévotion pouvait opposer une grande résistance au moment où l'on chercherait à s'emparer de son chef. Dans ces circonstances, le cardinal de Richelieu obtint une lettre spéciale du roi, adressée intimement au maréchal de Schomberg, qui commandait conjointement avec Marillac un corps d'armée d'Italie. « Mon cousin, le maréchal de Marillac a écrit ici des lettres très insolentes contre vous; mais il y a bien pis, je désire m'en assurer. J'écris au sieur du Hallier qu'il l'arrête dans la Savoie, s'il y passe, et que je me suis confié en vous comme en lui de cette affaire. Si vous jugez qu'il ait pris un autre chemin, je vous prie de le faire arrêter vous-même. Je m'assure qu'il n'y a personne en mon armée qui ne vous obéisse quand ils verront la présente. *P. S.* Le porteur ne sait aucune chose de ce qu'il vous porte. Mon cousin, je vous prie, sur tous les plaisirs que vous me sauriez faire, ne manquer à exécuter ce que dessus. »

Cette commission si importante, car il s'agissait d'arrêter un maréchal à la tête d'une armée, fut exécutée sans résistance. Les maréchaux de Schomberg et de La Force lurent plusieurs fois la lettre de cachet, ne s'expliquant pas quels pouvaient être les motifs de cette mesure. Ils voyaient bien que le roi y mettait une grande importance, Louis avait écrit une seconde fois en marge de la lettre : « Mon cousin, vous ne manquerez pas d'arrêter le maréchal de Marillac; il y va du bien de mon service et de votre justification. » Les deux maréchaux de La Force et de Schomberg se concertèrent, et, à la suite d'un conseil privé, Marillac fut arrêté par le maréchal de La Force : « Monsieur, je suis votre ami, vous n'en pouvez pas douter, lui dit-il; je vous conjure, en cette qualité,

de recevoir les ordres du roi sans murmures : peut-être cela ne sera rien. » Le maréchal de Marillac, étonné d'abord, obéit; il remit son épée, et en confia la garde à quelques exempts du camp. Si Marillac avait montré un peu de fermeté, il eût pu compromettre le sort de l'armée d'Italie, toute pleine de ses parents et serviteurs; mais le prestige de l'autorité royale était si grand encore qu'il éblouissait les plus hardis : on n'osait point résister à des ordres écrits de la main du souverain même. Richelieu, en toutes ces grandes affaires, se gardait d'intervenir personnellement; il employait le nom et le scel du roi[1].

La disgrâce de la famille de Marillac devait exciter au plus haut point les ressentiments de Marie de Médicis : l'ordre du cardinal atteignait ses plus zélés serviteurs; la reine-mère s'en expliquait hautement à la cour au milieu de cette ligue de la famille royale contre le ministre. Anne d'Autriche, reléguée dans les appartements d'intérieur, voyait avec dépit mademoiselle de Hautefort prendre de l'ascendant sur l'esprit du roi. C'était un amour tendre et presque mystique entre cette jeune fille et Louis; on les apercevait à Saint-Germain, à Fontainebleau, parmi les plus hauts taillis, se mirer l'un dans l'autre, pour me servir de la galante expression de M. de Balzac. Anne d'Autriche, toujours stérile, voyait à peine le roi et s'en plaignait dans ses dépits : vivement rapprochée de la reine-mère, avec qui elle échangeait ses douleurs et ses plaintes, il était né entre elles une véritable amitié maternelle et filiale. L'impérieux et faible Gaston savait aussi la tendresse de mère que lui portait Marie de Médicis. Le cardinal fit courir le bruit d'une douce intelligence entre ce prince et Anne d'Autriche afin de réveiller les soupçons de Louis XIII et d'augmenter sa répugnance naturelle pour sa femme. Marie de Médicis, dominant par sa volonté de mère ces deux caractères d'Anne d'Autriche et de Gaston d'Orléans, entretenait avec celui-ci un commerce de lettres et de billets très suivi; elle le saluait déjà comme l'héritier de la couronne de Louis XIII encore sans postérité. C'était aussi vers Marie de Médicis que devaient se tourner les inquiétudes de Richelieu, qui connaissait l'esprit vif, emporté de la reine-mère; il savait que rien

[1] Collection Fontanieu, ad ann. 1696.

n'était plus facile que de la compromettre, et que l'important pour lui était de l'entraîner dans quelques démarches imprudentes, sans perdre envers elle ces rapports respectueux et soumis qu'un ministre devait avoir envers la mère du roi. Sa correspondance avec Marie de Médicis, même à cette époque d'autorité et de puissance pour lui, est d'un respect, d'une obéissance obséquieuse. « Madame[1], j'ai su comment mes ennemis, ou plutôt ceux de l'État, non contents de m'avoir décrié auprès de Votre Majesté, veulent encore rendre suspecte ma demeure auprès du roi, comme si je ne l'approchois que pour l'éloigner de vous et pour diviser ce que Dieu et la nature ont joint. J'espère assez en la divine bonté pour que leurs malices soient reconnues et mes actions justifiées contre la calomnie. Ce n'est pas, Madame, que je ne me tienne malheureux et coupable de ce que j'ai cessé de plaire à Votre Majesté, et que la vie ne me soit odieuse en l'état où je suis privé de vos bonnes grâces, et de cette estime que je préférois à toutes les grandeurs de la cour. Comme je les tiens toutes de votre main libérale, aussi je les porte et rabaisse sans aucune réserve à vos pieds : excusez, Madame, votre ouvrage et votre créature ; tout ce qui proviendra de votre humeur royale sera reçu de moi sans murmure, suivi de mille bénédictions. Mais, Madame, épargnez, de grâce, par cette pitié qui vous est naturelle, la pourpre de l'Église dont vous m'avez vêtu, et qui perdra son éclat si Votre Majesté lui imprègne une si noire tache ! Je ne pense pas non plus me fortifier de l'appui du roi mon maître, ni de celui de ses officiers, ni de la mémoire de mes services passés, contre votre présente indignation ; la pensée en est criminelle et bien contraire à l'honneur que j'ai toujours fait paraître de chercher la gloire dans la fidélité et la sûreté de ma seule innocence. Je désire encore bien moins de traîner ma misérable fortune dedans la France, ou la porter dans Rome, pour y voir des ruines encore plus lamentables que les miennes. Je m'ennuierois partout où Votre Majesté ne seroit pas ; et sans la permission de la voir, je n'ai plus que celle de mourir. »

Le but du cardinal dans ses correspondances obséquieuses, était d'obtenir que Marie assisterait avec lui au conseil ; or

[1] Mss. Colbert, vol. cot. 2, M. R. in-fol. — Mss. Béth., 9597[6], fol. 200.

dans ce conseil la reine-mère ne pouvant pas toujours se contenir, éclaterait à la face de son fils, par quelques-unes de ces sorties intempestives qui à une autre époque lui avaient fait perdre tout crédit. Le cardinal avec cette tête froide, cette exactitude de vues qui le caractérisaient, notait jour par jour toutes les imprudences que commettait la reine-mère, la légèreté de sa conduite, et les paroles qu'elle laissait échapper dans le palais. Ce travail était ensuite soumis au roi, qui sentait s'effacer peu à peu sa considération et son respect pour sa mère, espèce de terreur filiale qui le dominait depuis son enfance. En posant d'ailleurs dans le conseil les questions qui se rattachaient aux affaires extérieures de la France, Richelieu connaissait d'avance l'opinion de la reine-mère sur l'Espagne : Marie de Médicis était favorable à cette alliance, que le roi repoussait de toutes ses forces ; la reine-mère ne cessait d'être en correspondance avec Madrid, et Richelieu avait détourné plus d'une lettre chiffrée qui le dénonçait lui, ministre, comme un homme dont la famille royale devait se débarrasser à tout prix. Cependant le père Suffren, confesseur du roi, qui inspirait une grande confiance à Marie de Médicis, fut chargé de préparer une conférence entre la reine-mère et le cardinal-ministre ; on devait y convenir des bases, si ce n'est d'une union intime, au moins d'une sorte de neutralité qui laisserait chacune des parties dans la position où elle se trouvait avant la maladie du roi à Lyon. Le cardinal de Richelieu proposait de mettre en liberté le maréchal de Marillac, pourvu que la reine-mère reprît à son service la marquise de Comballet et M. de La Meillerays ; moyennant ces concessions mutuelles, la trêve serait signée. Des difficultés s'élevèrent de part et d'autre ; tout ce qu'on put obtenir de la reine-mère, ce fut qu'elle assistât comme par le passé aux conseils qui se tenaient en présence du roi. Cette concession était un véritable piége : quelles questions devaient être présentées au conseil ? Richelieu proposa de rendre la liberté à M. de Vendôme, bâtard de Henri IV, sorte d'outrage qu'on jetait à la face de Marie de Médicis ; non seulement on humiliait ainsi l'épouse légitime, mais encore Richelieu blessait les souvenirs de la reine-mère, qui avait conseillé l'arrestation du duc de Vendôme.

La seconde mesure proposée au conseil était une quasi-rupture avec l'Espagne; on voulait éloigner de la cour la comtesse du Fargis, dame d'atour d'Anne d'Autriche; et le marquis de Mirabel, ambassadeur d'Espagne, ne devait plus désormais être admis auprès de la reine Anne d'Autriche, alors retirée au Val-de-Grâce. En engageant ainsi la reine-mère à voter ces différents articles, le but du cardinal était de la brouiller avec Anne d'Autriche, de la séparer de cette intimité qui créait contre le ministre une grande force à la cour. Marie de Médicis se laissa tromper et adhéra aux propositions du cardinal, car pauvre tête politique, elle n'envisageait pas avec assez de sang-froid les piéges qu'on lui tendait. Richelieu séparait aussi le duc d'Orléans de l'intrigue de famille; il avait gagné Puylaurens, le favori de Monsieur, et le président Lecoigneux son homme d'affaires, l'un par la promesse d'un duché-pairie, l'autre par celle du cardinalat.

Toutes ces mesures, que l'habileté du ministre préparait, ne pouvaient cependant avoir une longue durée : les haines et les ressentiments étaient trop profonds. Anne d'Autriche se refusant d'obéir aux ordres du cardinal, avait continué à recevoir en secret l'ambassadeur d'Espagne, marquis de Mirabel, lequel quittait sa voiture non loin du Val-de-Grâce, et se rendait à pied aux entrevues mystérieuses avec la reine régnante. Ces entrevues n'étaient point ignorées de Richelieu qui les dénonçait au roi en chaque conseil. Marie de Médicis faisait assurer à la reine Anne d'Autriche qu'elle n'avait point oublié les intérêts communs, Toujours Italienne, la reine-mère s'écriait en colère : « Je me donnerai plutôt au diable que de ne pas me venger de cet homme-là. » Le cardinal de Richelieu croyait avoir obtenu une victoire décisive en se rapprochant de Gaston d'Orléans; mais pouvait-on compter le moins du monde sur cet esprit impétueux? Monsieur avait fait les plus grandes protestations au roi dans une entrevue à Versailles; il avait promis surtout de se séparer de la reine-mère, dans son opposition contre la puissance haute et absolue du premier ministre. Promesse vaine : Gaston était toujours le bien-aimé de Marie de Médicis et d'Anne d'Autriche avec laquelle le jeune prince passait de longues heures au Val-de-Grâce, ainsi que le rappor-

tent les demoiselles d'honneur de la reine de France. L'esprit chevaleresque du duc d'Orléans s'indignait des mauvais traitements que le cardinal faisait éprouver à l'infante sa belle-sœur; plus d'une fois il l'avait trouvée les yeux baignés de larmes, les poings fermés et s'écriant : « Non, je ne crains plus rien; on m'a fait tout le pis qu'on a pu; je sais dorénavant comment me conduire avec le maudit cardinal; je vois bien que je parle trop; je ne veux plus rien dire. » Gaston avait promis de venger la reine outragée.

C'était le dernier jour de décembre 1630; le temps était froid, et le cardinal s'était placé tout le jour sur sa chaise longue, bien couvert et calfeutré, lorsqu'on annonça la visite inopinée de Monsieur, suivi d'une longue file de gentilshommes. Richelieu fut tout à la fois surpris et effrayé; il se souvenait du projet que Monsieur avait conçu à une autre époque. Les gentilshommes n'avaient-ils pas voulu le daguer à coups d'épée? Richelieu se leva sur-le-champ et vint au-devant de Gaston, qui, le saluant à peine, lui dit : « C'est malgré moi que j'ai juré naguère d'être votre ami; je brise ce serment, je ne puis le tenir envers un homme de votre sorte; vous outragez la reine ma mère. », et aussitôt les gentilshommes firent quelques gestes comme pour la venger. Richelieu muet, sans mouvement, salua, baissa la tête et son corps comme pour demander grâce. Gaston continua : « Quant à moi, vous me traitez avec par trop d'insolence, homme de rien que vous êtes! vous mériteriez que je vous châtiasse comme un valet. » Et Gaston leva encore une fois la main. « Votre qualité seule de prêtre me retient; » et tous les gentilshommes qui accompagnaient le prince fixaient les yeux sur lui pour savoir ce qu'ils devaient faire, et s'ils devaient se débarrasser du cardinal par quelques coups d'épée. « Je t'épargne, monsignor, ajouta Gaston en se moquant, mais prends garde, car rien ne te garantira pour l'avenir des châtiments réservés à ceux qui outragent des gens de notre qualité. » Richelieu, le visage pâle, se confondait en signes de soumissions, dans la crainte d'irriter davantage le fougueux jeune homme; on voyait ses yeux s'animer et renaître à mesure qu'il accompagnait Monsieur se retirant plein de colère vers la porte et accablant d'injures le cardinal-ministre : aussi,

lorsqu'il eut tenu l'étrier à Gaston et qu'il le vit s'éloigner, il ne put s'empêcher de dire : « Je dois un *ex voto* à Notre-Dame pour en avoir échappé si belle ; mais tout ce monde-là me le payera. »

Dans sa conversation avec le cardinal, Monsieur avait déclaré hautement qu'il allait se retirer dans son apanage, pour de là prendre les armes contre l'autorité du ministre : véritable manifeste de guerre que l'Espagne accueillit avec une expression de joie. « Le cardinal-ministre, écrit le marquis de Mirabel au conseil de Castille, n'a pas tardé de rendre compte au roi de cette visite cavalière. Louis XIII, qui étoit dans une maison de plaisance à quatre lieues de Paris, est arrivée aussitôt dans la capitale. A peine Sa Majesté avait-elle mis pied à terre, qu'elle s'est rendue à la demeure du cardinal, qui a dit tout d'abord, en apercevant le roi : « Sire, les seuls ennemis de l'État et les miens sont ceux qui veulent troubler le royaume, ceux pour lesquels je suis un obstacle au tort qu'ils pourroient porter à votre service ; cependant je ne balancerai, je me réjouirai même, nouveau Jonas, de me précipiter à la mer pour sauver le vaisseau de l'État. — Laissez faire et dire vos ennemis, a répondu le roi ; ne craignez rien, car je suis décidé à vous défendre envers et contre tous, au prix de mon sang et par la valeur de mon épée [1]. » Aussitôt, et sans désemparer, il a convoqué, dans l'hôtel même du cardinal, le conseil des ministres, qui a duré plus de deux heures. En sortant, le roi s'est rendu immédiatement dans les appartements de sa mère, et là, avec des paroles pleines d'aigreur, il lui a reproché le départ du duc d'Orléans, dont il a prétendu qu'elle étoit cause. La reine lui a répondu assez tranquillement que le duc d'Orléans ne l'avoit pas prévenue de son départ ; que, quant aux autres reproches qu'il lui adressoit, elle savoit de quelle part ils venoient et à qui elle devoit s'en prendre. Le roi n'a pas paru satisfait de cette réponse, et, pour montrer qu'il veut se séparer de la reine sa mère, il dit hautement qu'il va à Compiègne sans elle, et seulement avec la reine-infante. On pense, malgré tout cela, que la reine-mère suivra la cour, à moins que les intrigues du cardinal ne prévalent sur de hautes convenances. »

[1] *Con su espada y con su sangua le defenderia de todos.* (Arch. de Sim.)

Marie de Médicis niait qu'elle eût agi de complicité pour la retraite de Monsieur en son apanage. Cependant Gaston n'avait rien de caché pour sa mère; sa fuite avait été concertée avec elle chez la princesse de Conti, et le roi en était persuadé. Richelieu aurait pu profiter de ces ressentiments de Louis XIII pour demander l'exil de la reine-mère; mais il aimait mieux agir avec prudence : « Que me servira de reléguer Madame dans une ville de province? mieux vaut la tenir dans un château royal; et puisque Votre Majesté veut aller à Compiègne, la reine sa mère l'accompagnera, et c'est là que nous pourrons nous résoudre à quelques coups décisifs. » Dans ce voyage on chercha vainement encore à rapprocher la reine du cardinal; jamais elle ne voulut y consentir. Il y a des époques où les caractères aventureux et profondément ulcérés sont décidés aux hostilités ouvertes; rien ne peut alors les détourner de leur préoccupation.

Dans cette disposition d'esprit la cour arriva à Compiègne. Ici libre de toute surveillance, et de cette opinion de Paris et du parlement que l'on craignait toujours, sur l'ordre de Richelieu, le conseil se réunit en présence du roi. Le garde-des-sceaux Chateauneuf, si dévoué au cardinal, présenta un rapport fort détaillé sur les relations du roi et de sa mère : « Que n'avoit-on pas fait pour elle! on l'avoit invitée à venir assister le roi en ses conseils; sa haine contre le cardinal l'en avoit empêchée. Ne savoit-on pas ses liaisons secrètes avec l'ambassadeur d'Espagne et avec Monsieur, tout prêt à sortir du royaume? il y avoit donc nécessité de prendre un parti contre elle. » Après avoir écouté ce rapport, Richelieu ne voulut point donner son avis : « Je ne puis, s'écria-t-il, exprimer une opinion dans une affaire où je suis si intéressé; peut-être est-il utile au bien de l'État que je me sacrifie; ma retraite pourrait amener la réconciliation des membres de la famille royale, et ce seroit un grand bien. » En s'exprimant ainsi, Richelieu connaissait d'avance l'opinion du roi; il ne se compromettait pas, et pouvait attendre ses desseins. Quand un homme d'État veut obtenir une mesure de force, il doit d'abord se poser comme un caractère désintéressé prêt à sacrifier sa place à ses convictions. Ceci lui crée une puissance d'opinion, car il semble dominé

par une grande pensée indépendante de tout intérêt personnel. Louis XIII en effet ordonna à Richelieu d'opiner comme les autres ministres; et alors le cardinal déclara que les circonstances étaient tellement graves, qu'il croyait de la sûreté de l'État d'éloigner la reine-mère de la cour et de ses partisans; il lui paraissait aussi essentiel d'arrêter ou de frapper de l'exil certains personnages qui avaient joué un rôle dans toutes les précédentes intrigues. Richelieu en donna la liste; elle comprenait le maréchal de Bassompierre, dont le ministre n'avait pas oublié la toute récente infidélité. L'abbé de Foix et le médecin Vautier, confidents de la reine-mère, durent être aussi arrêtés; on destina à l'exil la princesse de Conti, les duchesses d'Elbœuf, d'Ognano, de Lesdiguières et de Roannès; on laisserait la reine-mère à Compiègne, sous la garde du maréchal d'Estrées, qui commandait près de mille hommes, non compris cinquante gens d'armes et cinquante chevau-légers; le roi quitterait sur-le-champ Compiègne, abandonnant sa mère à cette sorte de captivité. Quant à l'infante reine Anne d'Autriche, Louis XIII devait la ramener à Paris, pour la séparer ainsi de Marie de Médicis.

Tous ces ordres furent exécutés: Louis XIII, debout le 23 février à trois heures du matin, manda le père Suffren et lui dit: « Quand la reine ma mère sera éveillée, ne manquez pas de lui rapporter que je regrette de partir sans lui dire adieu; dans peu de jours, je lui ferai savoir mes intentions par M. de La Ville-aux-Clercs. » Aussitôt le garde-des-sceaux Chateauneuf se rendit à l'autre aile du palais où dormait d'un profond sommeil Anne d'Autriche; il frappa à la porte drapée pour se faire entendre d'une des suivantes; et quand celle-ci s'éveilla, le garde-des-sceaux lui dit: « Informez Sa Majesté que j'ai à lui parler sur-le-champ de la part du roi. » Une fille d'honneur vint rapporter à la reine toute effrayée les paroles du ministre: « Mais que veut donc le roi de si bonne heure, dit la reine? » Et Chateauneuf fut immédiatement introduit: « Voici mes ordres, ajouta le garde-des-sceaux: le roi a jugé que pour le bien de l'État il falloit laisser à Compiègne la reine sa mère en compagnie du maréchal d'Estrées. Madame, gardez-vous de la voir; venez promptement trouver Sa Majesté aux Capucins, où

elle vous attend.» Sur-le-champ la reine Anne d'Autriche fit prévenir Marie de Médicis de ce qui se passait: « Qu'elle accoure me parler, répondit la mère du roi.» Et Anne d'Autriche y vint en robe de chambre, presque nue; elle la trouva dans son lit, assise sur son séant, et étreignant fortement ses genoux de ses bras, dans un accès de contraction et de colère: «Ah! ma fille, dit-elle, en voyant Anne d'Autriche, je suis prisonnière ou morte: le roi me laisse-t-il ici? que veut-il faire de moi?» Et Anne d'Autriche sanglotant lui répondit: «Tout ce que j'ai appris, c'est qu'il faut vous quitter, et je n'ai pas une minute, car le roi m'attend aux Capucins.» Et pendant ce temps elle continuait sa toilette, passait ses bas, et la reine-mère l'aidait à agrafer sa robe et à serrer sa taille. Anne d'Autriche quitta ensuite en toute hâte Marie de Médicis, et vint trouver le roi qui l'attendait avec une grande impatience. Au lieu de sa dame d'atour ordinaire, la comtesse du Fargis, Louis XIII lui présenta madame de La Flotte, grand'mère de mademoiselle de Hautefort, que le roi aimait tant; mademoiselle de Hautefort elle-même prit bientôt sa place à la toilette de la reine, comme seconde dame d'atour. Il fallait voir Marie de Médicis se dépiter après le départ de son fils. Qu'allait-on faire d'elle? quels seraient les ordres que le roi allait lui mander? Le lendemain, un huissier de cabinet lui porta une lettre autographe du roi: «Madame, lui disait-il, je suis parti de Compiègne sans vous dire adieu, pour éviter le désagrément de vous faire une prière qui pourroit vous causer quelque déplaisir; je voulois vous prier de vous retirer pour quelque temps au château de Moulins, que vous aviez choisi vous-même pour votre demeure, après la mort du feu roi. Conformément à votre contrat de mariage, vous y serez, madame ma mère, en toute liberté, vous et votre maison. Votre éloignement me cause un véritable regret, et le bien de mon État m'ordonne de me séparer de vous[1]. Louis.»

Quand elle lut cette lettre, en présence du maréchal d'Estrées, Marie s'écria, tout émue: «Voilà que le roi m'ordonne d'aller à Moulins! Suis-je assez malheureuse d'avoir la disgrâce du roi sans la mériter! Pourquoi, ajouta-t-elle, m'a-t-on ôté mon

[1] Mss. de Béthune, ann. 1631.

médecin et mes gentilshommes? Si le roi mon fils veut devancer la fin de mes jours, il n'a qu'à me tenir enfermée. Il est bien étrange, ajoutait-elle, qu'étant mère du roi, je sois soumise aux volontés de ses serviteurs. Dieu me fera justice. Mon fils a un bon naturel, et je dois ces persécutions aux haines du cardinal. » Puis, sanglotant, la reine reprit : « Je sais pourquoi on m'envoie à Moulins, c'est que de là il sera plus facile de me renvoyer ensuite en Italie ; mais soyez sûr, maréchal d'Estrées, que je me laisserai plutôt tirer de mon lit toute nue que d'y consentir volontairement. » Et ici La Ville-aux-Clercs l'arrêtant, dit : « Madame, si l'on avoit intention de vous manquer de respect, pourquoi ne l'auroit-on pas fait à Compiègne ? »

Le maréchal d'Estrées, en effet, et M. de La Ville-aux-Clercs, étaient chargés d'une mission pénible : garder la reine-mère avec tout le respect possible, et néanmoins l'empêcher de se réunir à Gaston d'Orléans, qui, de son apanage, était déjà passé en Lorraine, poursuivi par les troupes du roi. Il fallait également obliger Marie d'aller à Moulins, lieu d'exil, ce qu'elle ne voulait subir d'aucune façon, et pouvait-on violenter la mère du roi? Le maréchal d'Estrées écrivait jour par jour au cardinal toutes les difficultés de sa position, et les entêtements surtout de la reine-mère : « Je la connois bien, répondait le cardinal : mais agissez, pressez-la, et vous en viendrez à bout. » Le temps n'était point venu où la fierté de Marie de Médicis devait s'abaisser devant la robe du cardinal ; elle avait encore des chances à essayer, et dans les guerres personnelles, ce n'est qu'après avoir tout osé qu'on arrive aux actes de soumission et de déférence envers son ennemi politique[1].

Dès que la bourgeoisie adoptait vivement une cause, il était bien rare que le parlement ne se posât pas comme un appui. La grande cour judiciaire siégeant au palais était toute empreinte de l'esprit des classes moyennes. Marie de Médicis et son fils Gaston étaient chéris des praticiens, des clercs de la bazoche, de messieurs de la grande chambre et des Tournelles. Gaston, ayant toujours eu grande déférence pour l'autorité du parlement, avait, parmi ses conseils, le président Lecoigneux,

[1] On trouve une lettre fort méprisante pour Richelieu de la reine d'Espagne à sa mère Marie de Médicis. (Archives de Simancas, cote A.)

un des membres influents de la cour; Puylaurens, en relation avec les conseillers, clercs et présidents à mortier, leur portait les paroles de Monsieur aux grands jours. La majorité parlementaire avait promis aide à Gaston d'Orléans, qui cherchait à lever des troupes dans le royaume, pour les opposer aux armées du cardinal. Les commissions délivrées par Monsieur offrent un haut caractère de curiosité, parce qu'elles font connaître à quel point les haines étaient arrivées. On ne faisait pas un pas alors sans qu'aussitôt on ne publiât un manifeste; temps de pamphlets et de bavardage[1]. La bourgeoisie aime cette politique, qui s'écrit, se proclame ou s'indigne à chaque acte un peu hardi; et le président Lecoigneux, rédacteur de tous les manifestes de Monsieur, le savait bien. Gaston, fils de France, disait : « L'ambition prodigieuse et l'audace effroyable du cardinal de Richelieu sont arrivées à tels excès qu'il n'y a personne qui ne connoisse le dessein formé qu'il a d'envahir la France, et l'état où il a réduit la personne du roi, notre très-honoré seigneur et frère; celle de la reine, notre très-honorée dame et mère; la nôtre, le pauvre peuple, et généralement tout le royaume, pour acheminer son entreprise. Aussi serions-nous indigne de la naissance que Dieu nous a donnée, trahirions-nous notre confiance et serions-nous insensible à notre devoir, aux nécessités et clameurs publiques, et aux vœux communs de tous les gens de bien, si nous avions si peu de cœur et de vertu de manquer au public et à nous-même en une occasion si importante. Nous avons donc jugé nécessaire, pour parvenir à une fin si juste et si sainte, de prendre les armes sous le nom et autorité du roi, notre seigneur et frère, contre le cardinal Richelieu, tyran et usurpateur de la couronne... »

Des commissions, déléguées par centaines, étaient jetées dans chaque province aux partisans les plus connus de la cause de Monsieur, pour prendre les armes; mais il aurait fallu une plus grande activité que celle de Gaston d'Orléans pour que de tels ordres pussent recevoir une exécution facile. Les levées nombreuses de gens de guerre exigeaient de l'argent, une grande promptitude de moyens et d'exécution : Gaston ne put donc réussir sur le territoire de France, à une prise d'armes, et une fois encore il alla chercher retraite et appui

auprès du duc de Lorraine. L'Espagne avait insinué au duc, si dévoué à ses intérêts, qu'elle verrait avec plaisir qu'on accueillît à Nancy Gaston d'Orléans avec toute la pompe que le duc mettrait à recevoir le roi d'Espagne même, s'il visitait la Lorraine.

En arrivant à Nancy, Gaston se hâta de faire connaître ses intentions et d'expliquer sa fuite du royaume. Monsieur et Marie de Médicis, très populaires à Paris, étaient considérés comme les organes de l'opposition contre le cardinal, et c'est ce qui les rendait l'idole de tous les hommes inquiets de la magistrature. Richelieu, essayant un coup de force, avait requis arrêt du parlement, non point contre Gaston lui-même, mais contre ses complices et fauteurs. Le parlement refusa l'arrêt et l'enregistrement de la déclaration de lèse-majesté, sous le prétexte qu'il existait une requête et protestation de Monsieur, motif de forme qu'on élevait jusqu'à l'opposition politique [1]. « Supplie humblement Gaston, fils de France, duc d'Orléans, disant qu'encore qu'il soit notoire que Jean-Armand du Plessis, cardinal de Richelieu, ait entrepris à force ouverte sur sa personne en suite de la détention de la reine sa mère, et qu'ainsi il soit coupable de sa sortie hors du royaume; néanmoins il a été si artificieux et si méchant que de faire expédier une déclaration adressée au parlement de Bourgogne, remplie de divers faits qu'il a supposés contre l'honneur et la réputation dudit seigneur, et par laquelle il le fait blâmer d'être sorti volontairement de la France, afin de troubler le repos public, et fait déclarer en conséquence ceux qui sont près de lui, même ses principaux domestiques qui doivent être inséparables de sa personne, criminels de lèse-majesté, et jeter sur autrui le crime qu'il a commis par cette violence, et pour couvrir aussi et acheminer par ce moyen le dessein qu'il a d'entreprendre sur la personne dudit sieur duc, sur celle de la reine sa mère, ensuite sur celle du roi, et finalement envahir la France ou la meilleure partie d'icelle ; et d'autant qu'il importe grandement que le ministère de la justice ne serve point par surprise à avancer les sinistres intentions du cardinal, et qu'au contraire il doit être employé principalement

[1] Copie d'une requête envoyée à MM. du parlement. Paris, 1637, dans Fontanieu, cot. 481-482.

pour les détruire, vu qu'elles tendent à la ruine de la maison royale et de l'État; ce considéré, Messieurs, il vous plaise donner acte audit seigneur duc de ce qu'il déclare que l'entreprise et violente persécution dudit cardinal contre sa personne est la cause de sa sortie hors du royaume, et qu'il n'y a un seul des nommés en la déclaration du cardinal, ni aucun autre qui y ait contribué. Et vous ferez justice. GASTON [1]. »

Monsieur grandissait par ces actes l'autorité du parlement, et lui reconnaissait un véritable pouvoir politique. Richelieu aurait voulu empêcher toute publication de telles pièces, qui fortifiaient les haines; mais on les répandait à profusion dans les rues de Paris, dans les parloirs aux bourgeois, malgré toutes les défenses. Richelieu résolut donc de les réfuter en dénonçant la rage des auteurs de telles calomnies, « car Monsieur n'avoit-il pas reçu le meilleur traitement du Roi? C'étoient donc des fauteurs de troubles qui prenoient le nom de Monsieur pour tourmenter la chose publique [2]. »

A sa protestation publique, Gaston ajoutait, dans une lettre spéciale aux parlementaires : « Messieurs, il n'y a point d'homme de bon sens qui, considérant la procédure du cardinal de Richelieu, ne juge bien quelles sont ses intentions, même jusqu'à quel point va son ambition. Il n'y a aussi personne si peu raisonnable qui voyant la violence dont il me poursuit, ne connoisse qu'il s'attache aujourd'hui à me faire périr pour avancer ses pernicieux desseins; j'ai voulu faire encore un dernier effort sur le bon naturel de Sa Majesté par une ample dépêche, pour la conjurer de me rappeler dans son royaume, de ne point consentir à mon oppression, pour lui faire voir ce qu'elle a à craindre dudit cardinal aussi bien que moi, et l'exciter à y pourvoir par des remèdes convenables. Or, comme je ne lui puis directement faire tenir cette lettre, d'autant que le cardinal a fait emprisonner celui qui avoit porté la dernière à Sa Majesté, je suis contraint d'avoir recours à vous, auquel le cardinal ne peut fermer l'accès vers Sa Majesté, pour vous adresser la dépêche que je lui écris, laquelle je vous prie de lui faire présenter; vous lui rendrez en cela un

[1] Mss. Dupuy, vol. XCIV.

[2] Monsieur était de connivence avec les Espagnols. Arch. de Sim., A 28.)

notable service, vu qu'elle contient divers faits dont il importe grandement à Sa Majesté d'être informée; de ma part je suis résolu de déférer entièrement à vos avis, et de me porter en cette occasion à tout ce que vous estimerez que je doive faire pour le service du roi mon seigneur et pour le bien public; auxquels sachant que vous référez vos principaux soins, j'estime superflu de vous les recommander davantage [1]. »

Ces requêtes et mémoires du duc d'Orléans avaient une grande popularité à Paris; on trouvait la conduite de Richelieu et de Louis XIII envers la reine Marie de Médicis, odieuse; plus d'un gentilhomme en avait écrit au roi pour le supplier d'adoucir ses rigueurs envers celle qui lui avait donné le jour; le vieux Sully intervenait lui-même pour apaiser de son expérience les ressentiments dans la maison royale. Ce soulèvement de l'opinion publique inquiétait le cardinal; il reconnut la nécessité d'exposer les motifs qui déterminaient le roi à suivre cette conduite. La bourgeoisie de Paris était une classe respectée et importante dans l'État; Richelieu ne voulait point perdre l'appui de l'Hôtel-de-Ville; et comme il se faisait beaucoup de versions sur ce qui s'était passé à Compiègne, il inspira au roi d'écrire de sa main à MM. les échevins de Paris pour indiquer précisément les efforts de conciliation qu'il avait faits afin d'éviter une lutte dans le sein même de sa famille : « Très chers et bien amés, disait Louis, après avoir abattu la rébellion de La Rochelle et de toutes les villes qui lui adhéroient, rétabli la religion catholique en toutes les provinces de notre royaume, secouru par deux fois nos alliés en Italie, et remporté des avantages qui nous mettent en état de ne porter envie à nos prédécesseurs, quelques divisions domestiques, méditées par de mauvais esprits, nous ont empêché de jouir de la tranquillité que nous devions nous promettre avec raison. Et parce qu'on avait aigri la reine, notre très honorée dame et mère, contre notre très cher et bien aimé cousin le cardinal de Richelieu, il n'y a instance que nous n'ayons faites, prières ni supplications que nous n'ayons employées pour adoucir son esprit; notre cousin, reconnaissant ce qu'il lui doit par toutes sortes de considérations, a fait ce

[1] Mss. Dupuy, vol. xciv.

conseillers de ladite cour, sous le nom de M. le duc d'Orléans; S. M. a ordonné que ladite requête sera supprimée comme calomnieuse, contraire au bien de l'État et repos public. »

Quand un pouvoir se place dans les voies de l'autorité absolue, il ne peut plus s'arrêter; il faut qu'il marche, brisant çà et là tous les obstacles, et comme ces obstacles se reproduisent à l'infini, son système est une œuvre sans bornes, et qui lui impose des travaux inouïs. Cette même résistance du parlement se rencontra dans la chambre des comptes; toutes ces corporations judiciaires se tenaient entre elles, toutes étaient sous l'influence de la bourgeoisie de Paris, et quand Richelieu ordonna la vérification de ses édits bursaux, il se passa une scène de forte résistance, conservée dans les registres de la compagnie. « Le 10 février, M. le comte de Soissons, accompagné des sieurs Viguier et Lebier, conseillers d'État, ayant apporté plusieurs édits en la chambre pour être vérifiés en sa présence; après la lecture de la commission M. Viguier dit que les édits des rois d'à présent étoient bien différens de ceux que faisoient les rois de la première race, lesquels ne portoient que toutes sortes de menaces et de rigueur: aussitôt qu'on en publioit quelqu'un il faisoit horreur au peuple, parce que les levées qui se faisoient en vertu d'iceux, n'alloient qu'à la foule et oppression des sujets, et qu'ainsi le rapportoit Grégoire de Tours; mais qu'à présent le roi y procédoit avec bien plus de douceur, et que l'intention des édits du roi n'étoit que pour le bien de la paix et le repos de ses peuples. » M. le premier président Nicolaï s'étant levé, dit: « Messieurs, il n'étoit pas besoin, pour nous faire recevoir les édits que vous nous apportez, d'employer tant d'éloquence, de nous étaler les vertus et les louanges du roi, à nous principalement dont les innocentes actions ont toujours tendu au bien de son service. Mais nous voyons bien que le peuple ne goûtera désormais que fâcherie et amertume, car l'argent qui viendra de ces nouveaux édits n'est point pour réussir au bien du service du roi, mais à l'avantage des courtisans, de sorte que le peuple en sera plus opprimé, et le roi n'en sera pas plus riche. Il faudroit que nous fussions entièrement stupides et hébétés, que nous n'eussions autre sentiment que celui des oreilles, si on nous pouvoit per-

suader le contraire. A vrai dire, nous voilà bientôt réduits aux termes où tombèrent les sujets de l'empire romain du temps de Salvien, évêque de Marseille, lequel remarque que la paix d'alors leur étoit plus insupportable, à cause des tributs, que n'avoit été la guerre des Goths et des Vandales, contre lesquels ils avoient résisté et tenu ferme [1]. » Il fallait briser cette double résistance du parlement et de la cour des comptes par une suite de coups d'État. Le garde-des-sceaux vint d'abord en parlement exposer les théories de la monarchie absolue en ce qui touchait les crimes publics : « N'appartenoit-il pas au ro de publier les déclarations de lèse-majesté ? » Tout échauffé de cette harangue, M. de la Ville-aux-Clercs lut un arrêt du conseil qui cassait la délibération parlementaire avec ordre d'apporter le registre au Louvre ; et quand Me Jean du Tillet, greffier, s'agenouilla, présentant icelui registre au roi, le prince, avec un geste de colère, déchira le feuillet qui contenait ladite délibération, et y substitua l'arrêt du conseil. De plus, trois conseillers reçurent des lettres de cachet pour l'exil. Vaines remontrances encore de la compagnie : « Sire, s'écriaient les conseillers, n'avons-nous pas toujours donné marque d'obéissance ? » — Qu'on ne me parle point ici d'obéissance, reprit le roi avec cette impatience militaire qui le caractérisait ; si j'avois envie de former quelqu'un à cette vertu, ce ne seroit pas dans votre compagnie que je voudrois l'envoyer, mais dans la compagnie de mes gardes, où il y a une bien autre obéissance ; donnez-moi une demi-douzaine de vos jeunes et brouillons conseillers, je les dresserai bientôt avec mes mousquetaires. » Telle était la pensée d'un roi tout gentilhomme, tout expert en faits d'armes, et qui s'entendait peu aux lois, à ces formes légales, à ces résistances des corps judiciaires. Toutes remontrances cessèrent dès lors, et pour donner encore un nouvel exemple de fermeté et de force, le cardinal cassa la cour des aides de Paris, qui s'était absentée pour ne point enregistrer les édits bursaux et les exactions imposées par l'autorité royale.

Il y avait donc grande agitation à Paris, tout plein de pamphlets sur la triste querelle du roi avec Marie de Médicis sa

[1] Mss. Biblioth. royale, fonds de Saint-Germain, cot. 1554, fol. 50, ann. 1631.

qu'il a pu pour sa satisfaction, se soumettant avec toute l'humilité possible et tous les respects imaginables; la révérence qu'il a pour elle l'a même porté jusqu'à ce point de nous supplier et presser diverses fois de trouver bon qu'il se retirât du maniement de nos affaires; mais l'utilité de ses services passés et l'intérêt de notre autorité ne nous a pas seulement permis de penser à lui accorder. Nous n'avons d'autre part rien omis pour contenter l'esprit de notre très cher et amé frère le duc d'Orléans, et de ceux qui ont le principal pouvoir auprès de lui, mais tout cela n'a pas empêché qu'ils ne l'aient fait sortir de la cour. Après une longue patience, nous sommes venus en cette ville de Compiègne, afin que la reine, bien intentionnée de soi-même, pensât plus facilement aux moyens justes et raisonnables pour arrêter le cours des factions qui se formoient en notre État, ce dont nous l'avons fait supplier par nos principaux ministres, sans qu'elle ait voulu y entendre; nous espérons que la bonté de son naturel ramènera son esprit et le réunira bientôt à nous, et nous le demandons à Dieu de tout notre cœur [1]. »

Paris était fortement agité par une multitude de pamphlets que les partisans de Monsieur répandaient dans les parloirs aux bourgeois, sous la porte des hôtels, car l'opposition parlementaire ne pouvait souffrir la conduite du cardinal. Le roi avait quitté sa capitale pour se mettre à la tête de l'armée qui poursuivait son frère dans la Bourgogne; dès son arrivée à Dijon, il avait fait enregistrer au parlement une déclaration pour crime de lèse-majesté contre le comte de Moret, les ducs de Bellegarde, d'Elbœuf et de Roannes, les sieurs Lecoigneux, Puylaurens et le père Chanteloube. Quand Monsieur eut quitté la France pour s'établir en Lorraine, le roi vint à Paris pour faire enregistrer de nouveau l'édit de lèse-majesté contre les complices de Monsieur au parlement, toujours sous l'influence de l'opinion publique. Il y avait parenté entre la bourgeoisie et les conseillers; quand la bonne ville ne voulait pas quelque chose, il était rare que son parlement eût une opinion opposée. Gaston d'Orléans et la reine-mère étaient chéris et respectés dans toutes les chambres: lors donc que le garde-des-

[1] 23 février 1631. Fontanieu, portefeuilles n° 479 et 480.

sceaux eut envoyé l'édit aux parlementaires, ces chambres ne voulurent point procéder à l'enregistrement : 1° parce que cette déclaration avait été d'abord adressée à un autre parlement que celui de Paris ; 2° parce qu'on y déclarait nommément criminel de lèse-majesté un président (Lecoigneux), qui se trouvait condamné sans avoir été entendu ; 3° parce que la déclaration concernait la personne de Monsieur, dont les intérêts avaient été chers à la compagnie ; 4° enfin, parce que les propres officiers de la maison, obligés par leur charge à demeurer près de sa personne, y étaient déclarés criminels de lèse-majesté pour avoir suivi leur maître. Le parlement eut deux avis, partagés par un même nombre de voix : l'un consistait à présenter ces articles comme simples remontrances, et par conséquent à se soumettre en définitive à l'autorité du roi ; le second tendait à soutenir ces articles comme un véritable arrêt de justice, qui entraînait avec lui-même le refus d'enregistrement. Une petite minorité, toute dévouée au ministre-cardinal sous le président Lejay, voulait qu'on rejetât purement et simplement la requête de Monsieur. Le caractère de Richelieu ne pouvait souffrir de tels obstacles ; le ministre, expression d'une volonté absolue, ne devait point subir ces petites oppositions ; il avait brisé la ligue des huguenots, vaincu les Espagnols en Italie, forcé la reine-mère et Monsieur à se retirer de la cour, serait-il maintenant arrêté par la résistance d'un corps judiciaire ? Aussi, quand le premier président vint porter cet arrêt au roi, il fut mal accueilli, et Louis XIII déclara, par l'organe de son ministre, qu'il ne voulait point de tels empêchements à sa volonté. Le conseil privé se réunit en séance extraordinaire ; non seulement il mit en question l'arrêt du parlement, mais encore on se demanda quel cas il serait fait de toutes ces requêtes, plaintes que Gaston d'Orléans jetait dans le public : n'était-il pas à craindre à la fin que Paris même ne se rebellionnât, et qu'on vît ainsi se renouveler les scènes de désordre de la Ligue ? Le conseil prit donc une mesure immédiate et pleine d'énergie. « Le roi en son conseil, assisté des princes, ducs et pairs, et principaux officiers de sa couronne, s'étant fait représenter une requête signée Gaston, envoyée au parlement de Paris et baillée par M. Michel Royer à l'un des

mère, et le duc d'Orléans ; tous ces lits de justice, ces grandes colères du roi contre le parlement n'étaient pas populaires. On exagérait même la situation de Marie de Médicis ; les bons bourgeois sanglotaient à l'Hôtel-de-ville quand on lisait les lettres touchantes que la reine-mère adressait de son exil au fils de ses entrailles ; on se rappelait les services qu'elle lui avait rendus ; et ce Richelieu, qui avait été élevé par elle, protégé par son influence, quelle noire ingratitude ! quelle déplorable conduite ! n'était-il pas le seul mobile des dissensions qui s'étaient manifestées dans la famille royale ?

A Compiègne se passaient des scènes pénibles entre la reine-mère et le maréchal d'Estrées, à qui la garde du château était confiée ; on pressait toujours la négociation pour engager la reine à se retirer à Moulins ou à Nevers, afin qu'elle ne pût désormais exercer aucune action sur l'esprit de son fils. Marie répondait qu'elle ne sortirait que par force ; elle restait couchée toute la journée, selon ses habitudes d'Italie, s'écriant encore de temps à autre : « Qu'on vienne donc m'arracher de mon lit, si on l'ose ! qu'on vienne me porter nue à Moulins pour y mourir de la peste ! » Le maréchal d'Estrées écrivait à la cour combien sa mission était difficile, et le marquis de Saint-Chaumont lui fut adjoint comme commissaire particulier, afin de déterminer la reine-mère à s'éloigner au moins de cinquante à soixante lieues de Paris : « Je n'en veux pas entendre parler, répétait la reine-mère ; vous viendriez dix fois, ce seroit la même chose ; je ne veux pas pas être conduite à travers la France comme une prisonnière, humiliée devant mes ennemis ; vous prétendez me mener en Italie, mais j'irai *senza camicia*, afin qu'on voie les indignités que souffre la mère du roi. » Le cardinal voulait à tout prix se débarrasser de l'influence de Marie de Médicis ; or Monsieur s'était retiré en Lorraine, c'est-à-dire à l'étranger ; en insinuant sous main à Marie de Médicis de l'imiter, on pouvait à tout jamais la compromettre, et constater ses liaisons avec les ennemis de la France. La politique du cardinal paraît être à cette époque de jeter successivement ses adversaires hors du royaume : Henri de Rohan, le chef des huguenots, servait bravement sur les galères de Venise, et acquérait au loin grande renommée ; le duc de Guise,

gouverneur de Provence, ayant fait mine de se rébellionner, Richelieu avait également obtenu qu'il se retirât à Florence en renonçant à son gouvernement. Qu'était Monsieur en Lorraine, si ce n'est un transfuge à l'étranger? En y poussant Marie de Médicis, on s'épargnait des intrigues de cour, et son influence sur le roi : le cardinal allait être maître absolu des affaires, et c'est à quoi il tendait dans ses actes.

La reine-mère n'était que trop disposée à suivre ces conseils: elle n'avait cessé d'avoir des rapports avec l'Espagne, qui lui insinuait par l'organe du marquis de Mirabel de chercher protection et appui dans les Pays-Bas, afin de jeter le trouble et la désorganisation en France. Dans les Pays-Bas, elle serait traitée comme la mère du roi d'Espagne, auprès de l'archiduchesse gouvernante; humiliée à la cour de Paris, elle serait exaltée à Bruxelles. Marie de Médicis aimait ces fuites mystérieuses, ces actions déguisées, tout ce qui se rattachait à l'intrigue pour conquérir le pouvoir; elle avait fui de Blois en d'autres temps, elle accepta les propositions qui lui furent faites de se retirer dans les Pays-Bas. Le cardinal, un peu complice de ce projet, diminuait les gardes à Compiègne; on se bornait à exiger de la reine parole qu'elle ne s'éloignerait point; on soupçonnait même Richelieu d'avoir fait offrir à Marie de Médicis une place forte sur la frontière, dans le but de l'accuser du crime de lèse-majesté. Enfin, quand tout fut prêt, la reine-mère sortit de Compiègne, le 18 juillet à dix heures du soir, accompagnée dans sa fuite silencieuse de deux femmes de chambre, et de son chirurgien; son pesant carrosse traîné par huit mules, allait à toute bride; elle arriva le lendemain sur la frontière, à Estrun, petit village des Pays-Bas, d'où elle vint à Avesnes en pleine sûreté sous l'épée du marquis de Crèvecœur, vieux nom de la cour de Bourgogne, qui s'agenouilla devant la mère de la reine d'Espagne sa suzeraine[1]. Marie de Médicis passa toute la nuit à écrire. La chaleur était extrême, et le soir même, presque déshabillée, elle adressa à Louis XIII une lettre toute de sa main, afin de produire une plus grande

[1] « Récit véritable de l'évasion et fuite de la reine, mère de Sa Majesté, du pays de Compiègne, et son arrivée ès Pays-Bas espagnols ; ensemble le nom de ceux qui la suivoient. » — Paris, 1631.

impression sur son esprit : « Monsieur mon fils, j'ai estimé que je devois en diligence vous donner avis que je suis sortie de Compiègne, et pour vous tenir compte des motifs que j'ai eus de le faire. Quand je n'alléguerai que la dureté de ma prison jusqu'ici, sans mettre mes larmes en ligne de compte, j'ai souffert ce qu'une femme de moindre condition que moi auroit bien de la peine de souffrir avec patience. A Compiègne, sous l'apparence de la liberté de promenade qu'on me laissoit, on devoit m'enlever ; on m'a envoyé divers ambassadeurs qui faisoient courir le bruit qu'ils venoient pour raccommoder les affaires ; mais, ô Dieu ! de quel raccommodement ils me parloient, puisqu'il y en a de si insolens, violant le respect qui m'est dû, comme a fait le maréchal de Schomberg, de me gourmander jusques à la ruelle de mon lit. Et comme j'ai vu que mon corps diminuoit bien fort et mes forces de jour à autre s'abattoient et que l'intention du cardinal étoit de me faire mourir entre les murailles, je me suis résolue pour sauver ma vie, ma réputation, et pour donner un peu de relâche à mes maux, de me retirer à la Capelle ; mais je n'ai pu y entrer, je me suis vue poursuivie par la cavalerie, laquelle m'a contrainte de faire la valeur de trente lieues sans boire ni manger pour me sauver de ses mains ; les artifices du cardinal ont de nouveau été découverts, il a voulu me faire sortir hors de votre État qui étoit tout ce qu'il désiroit de moi. Etant donc réduite en cette extrémité, je me suis jetée en ce lieu d'Avesnes, dépendant de l'archiduchesse, ayant été contrainte de chercher en terre étrangère l'assurance de ma liberté et de ma vie. Je veux conserver ma vie pour mettre l'union et la concorde entre vous et mon fils d'Orléans que le cardinal a déjà détruit dans votre esprit par ses artifices. Vous pouvez donner remède à ce mal et l'empêcher par votre bonne intelligence[1]. » Le roi avait à peine reçu ce message qu'il assembla son conseil sur-le-champ, et le soir même un exprès fut expédié à sa mère, porteur de cette lettre : « Madame, je suis d'autant plus fâché de la résolution que vous avez prise de vous retirer de mon État, que vous n'en aviez point de véritable sujet. La prison imaginaire, les persécutions supposées dont vous vous plaignez et les appréhensions que

[1] FONTANIEU, portefeuilles, nos 479, 480.

vous témoignez avoir eues à Compiègne de votre vie, n'ont pas plus de fondement que la poursuite que vous dites vous avoir été faite en votre retraite. Ces inventions sont un artifice semblable à la crainte qu'il y a trois mois vous feigniez avoir que je voulusse vous renvoyer en Italie, à quoi vous savez bien que je n'ai point pensé, comme les offres que je vous ai faites de diverses demeures et gouvernements de tout éloignés de ce côté-là, le témoignent assez. Telles calomnies ne me décrieront pas, grâce à Dieu, en la chrétienté, où mes actions me font assez connoître. Tout ce que vous dites de ceux qui me servent n'a pas seulement d'apparence, et je m'étonne que les auteurs de vos lettres n'aient honte de mettre en avant contre eux des choses que vous savez bien en votre conscience ne leur pouvoir être imputées. Je reconnois par beaucoup d'épreuves l'affection et la sincérité de mon cousin le cardinal de Richelieu ; la religieuse obéissance qu'il me rend et le fidèle soin qu'il a de tout ce qui regarde ma personne et le bien de mon État, parlent assez pour lui. »

Ces lettres, inspirées par le cardinal de Richelieu, n'étaient point intimes; on les destinait toutes à la publicité. Jamais, à aucune époque peut-être, il n'y avait eu habitude plus complète de débats à la face des partis et des opinions; chacun avait besoin de justifier ses démarches ; la société du parlement et de la bourgeoisie était parleuse, processive; la reine-mère, Gaston d'Orléans exposaient leur cause dans les manifestes comme on plaidait au barreau devant la grand'chambre ou aux tournelles; ils faisaient en quelque sorte appointer leurs procès ainsi qu'aux affaires civiles et criminelles : et quelle satisfaction pour la magistrature qui ambitionnait déjà le rôle du parlement d'Angleterre !

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

Pages

CHAPITRE PREMIER. — SITUATION POLITIQUE A L'AVÉNEMENT DE LOUIS XIII. Grands gouvernements de provinces. — Parti huguenot. — Villes de sûreté. — Organisation militaire. — Parti catholique. — Clergé. — Les villes municipales. — Esprit de la bourgeoisie. — Du parlement. — Paris et sa population. — L'Europe à l'avénement de Louis XIII. — Le roi enfant. — Son éducation. — La régence de Marie de Médicis. — La cour. (1610). . 7

CHAPITRE II. — ORGANISATION DES PARTIS EN FRANCE ET EN EUROPE. — Le parti protestant dans les derniers temps de Henri IV. — Pétition pour une assemblée. — Organisation par provinces. — Assemblée de Saumur. — Actes d'union. — Retraite de Sully. — Son intervention à l'assemblée de Saumur. — Cahiers de l'assemblée. — Réponse du chancelier. — Règlements. — Pamphlets. — Duplessis-Mornay. — Livre *du Mystère d'iniquité*. — Édits et commissions. — Alliance avec l'Espagne — Administration de Marie de Médicis. — Fiançailles avec l'infante. — Rapports politiques avec la cour de Madrid. (1611). 56

CHAPITRE III. — LES GENTILSHOMMES. — LA COUR. — DERNIERS ÉTATS-GÉNÉRAUX. — Esprit de la noblesse. — Nouveaux duels. — Désordres. — Fortune du marquis d'Ancre. — Il est fait maréchal de France. — Révolte du prince de Condé. — Manifeste des princes. — Mesures de la reine. — Tentatives du tiers parti pour la négociation. — Les présidents de Thou et Jeannin. — Conférences de Soissons. — Fuite du duc de Vendôme. — Esprit public. — Pamphlets sur la conférence de Soissons. — Paix arrêtée à Sainte-Menehould. — Affaires d'Italie. — Suspension du mariage avec l'infante. — Majorité du roi. — États-généraux. — Esprit de la cour. (1615-1614). 62

CHAPITRE IV. — COUR DE MARIE DE MÉDICIS. — LES CHEFS DE PARTIS JUSQU'AU MARIAGE AVEC L'INFANTE. — Le roi majeur. — Le gouverneur Souvré. — Education. — Luynes. — Marie de Médicis. — Le maréchal d'Ancre. Galigaï. — Le conseil. — D'Épernon. — Mayenne. — De Guise. — Nevers. Montmorency. — Malcontents. — Le prince de Condé. — Conti. — Soissons. — Huguenots. — Sully. — Mornay. — Rohan. — Bouillon. — Lesdiguières. — Esprit général de la cour — Mort de Marguerite de Valois. — Dépêches de l'ambassadeur d'Espagne. — Le parlement. — Précautions pour le voyage aux Pyrénées. — Ligue armée. — Départ de la cour. — Epousailles de l'infante. (1614-1615). 97

CHAPITRE V. — SITUATION DE LA HAUTE FÉODALITÉ PAR RAPPORT A L'EUROPE ET AU GOUVERNEMENT. — Départ de Bordeaux. — Médiation du roi d'Angleterre. — Préliminaires du traité. — Suspension d'armes. — Propositions d'arrangements. — Convention réciproque. — Traité de Loudun. — Edit de Blois. — L'Europe catholique. — La réformation. — Intérêts politiques. — Gouvernement de la haute féodalité. — Coup d'État contre le prince de Condé. — Nouvelle prise d'armes. — Puissance du maréchal d'Ancre. (1615-1616). 155

CHAPITRE VI. — RÉVOLUTION QUI BRISE LE POUVOIR DE MARIE DE MÉDICIS. — Situation de la reine Anne. — Son influence. — Renvoi des filles espagnoles. — Dépêches du duc de Monteleone. — Jugements sur l'arrestation du prince de Condé et la prise d'armes des féodaux. — Pressentiment de la chute du maréchal d'Ancre. — Son gouvernement suprême. — Assassinat du maréchal. — Réaction contre son système. — Exil de Marie de Médicis. — Procès et condamnation de la maréchale d'Ancre. — Constitution du pouvoir des féodaux. (1616-1617). 171

Pages

CHAPITRE VII. — Louis XIII et Marie de Médicis. — De Luynes maître du pouvoir. — Il ne tient pas ses promesses envers le parti féodal. — Le prince de Condé retenu en captivité. — Murmures des gentilshommes. — De Luynes cherche appui dans la bourgeoisie. — Assemblée des notables à Rouen. — Exil de la reine à Blois. — Richelieu chef de son conseil. — Fuite de la reine-mère. — La cour de Louis XIII et d'Anne d'Autriche. (1617-1619). 211

CHAPITRE VIII. — Ligue et paix féodale. — Bataille contre les huguenots. — Marie de Médicis à Angers. — Organisation bourgeoise de la ville. — Le roi à Paris. — Création des chevaliers du Saint-Esprit. — Mise en liberté du prince de Condé. — Mécontentements. — Plaintes à la reine-mère. — Développement de la ligue féodale. — Campagne en Normandie. — Préparatifs de guerre. — Pamphlets. — Médiation de Richelieu. — Traité définitif. — La république des huguenots. — Campagne contre les réformés. — Rentrée de Marie de Médicis au conseil. — Trêve de Montpellier. — Dépêches espagnoles sur les événements. (1619-1622). . . . 244

CHAPITRE IX. — Triomphe du pouvoir de Richelieu. — Composition du conseil. — Changement des ministres. — Chancelier. — Garde-des-sceaux. — Richelieu cardinal. — Opposition du roi. — Richelieu est nommé ministre. — Sa modestie et son habileté. — Portrait de Richelieu. — Mesures du nouveau conseil. — Ses principes. — Alliance avec l'Angleterre et les Etats de l'Italie contre l'Espagne. — La cour de Louis XIII sous le cardinal. — Buckingham à Paris. — Conspiration contre Richelieu. — Assemblée des notables. — Surveillance de l'Espagne. — Dépêches des ambassadeurs. (1623-1626). 284

CHAPITRE X. — Guerre contre les huguenots. — Siége et prise de La Rochelle. — Henriette de France en Angleterre. — Pèlerinage à Tiburn. — Mouvements anti-catholique. — Opposition à Buckingham. — Préparatifs de guerre contre la France. — Rapprochement de Richelieu avec l'Espagne. — Traité pour la Valteline. — Alliance offensive et défensive. — Départ d'une flotte commune. — Alliance des calvinistes avec les Anglais. — Première époque du siége de La Rochelle. — Richelieu au siége. — Abaissement du calvinisme comme opinion politique. — Prise de La Rochelle. — Traité de soumission. (1626-1628). 323

CHAPITRE XI. — Développement de la politique du cardinal de Richelieu. — Traité avec les Hollandais. — Proposition d'un rapprochement avec l'Angleterre. — Inquiétudes de l'Espagne. — Le cardinal de Richelieu après le siége de La Rochelle. — Guerre d'Italie. — La vie intime de Richelieu. — La république des huguenots. — Résistance aux projets du cardinal. — Rupture avec Gaston d'Orléans. — Maladie du roi. — Conspiration contre le ministre. (1628-1629.). 360

CHAPITRE XII. — Causes extérieures qui font le triomphe du cardinal de Richelieu. — Nouvelles luttes avec Marie de Médicis et Gaston d'Orléans. — Diète de Ratisbonne. — Le père Joseph négociateur. — Tendance à l'unité allemande. — Négociations de Richelieu avec Gustave-Adolphe. — Intérêts des luthériens en Allemagne. — Invasion combinée des Suédois et des électeurs réformés contre la maison d'Autriche. — Lutte politique du cardinal de Richelieu, du duc d'Orléans et de Marie de Médicis. — Prise d'armes de Gaston. — Marie de Médicis en Flandres (1630-1631). 410

IMPRIMERIE DE J. BELIN-LEPRIEUR FILS, RUE DE LA MONNAIE, 11.